M. 1. 3.

469881D

88320

PHYSIQUE SACRÉE,

OU

HISTOIRE-NATURELLE DE LA BIBLE.

TRADUITE DU LATIN DE

MR. JEAN-JAQUES SCHEUCHZER,

Docteur en Medecine, Professeur en Mathématiques à Zurich, Membre de l'Académie Impériale des Curieux de la Nature, & des Societés Royales d'Angleterre & de Prusse.

Enrichie de Figures en Taille-douce, gravées par les soins de

JEAN-ANDRÉ PFEFFEL,

Graveur de S. M. Impériale.

TOME TROISIEME.

MAIRIE DE VERSAILLES, BIBLIOTHÈQUE. LIVRE VENDU 1855.

A AMSTERDAM,

Chez { *PIERRE SCHENK.* / *PIERRE MORTIER.*

M. DCC. XXXIII.

PHYSIQUE SACRÉE,

OU

HISTOIRE NATURELLE

DE LA

BIBLE.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

EXODI Cap. XXVIII. v. 8 - 20.
Pectorale Aharonis.

II. Buch Mosis Cap. XXVIII. v. 8-20.
Aarons Brust = Schildlein.

G. D. Heüman sculps.

L. F. D. B. inv. *A. v. Luffel.*

PHYSIQUE SACRÉE.

PLANCHE CCI.

Le Pectoral ou le Rational d'Aaron.

EXODE, Chap. XXVIII. verſ. 5. 6. 8–10. 15–20.

Et ils prendront de l'Or, (de la Soye couleur) *d'Hyacinthe, de l'Ecarlate, du Cramoiſi, & du fin Lin.*

Et ils feront l'Ephod d'Or, (de Soye couleur) *d'Ecarlate, de Cramoiſi, & de fin Lin retors, d'ouvrage exquis.*

Le Ceinturon exquis dont il ſera ceint, & qui ſera par-deſſus, ſera de même ouvrage, & tiré de lui, étant d'Or, d'Hyacinthe, d'Ecarlate, de Cramoiſi, & de fin Lin retors.

Et ils y employeront l'Or, l'Hyacinthe, la Pourpre, l'Ecarlate teinte deux fois, & le fin Lin.

Ils feront l'Ephod d'Or, d'Hyacinthe, de Pourpre, d'Ecarlate teinte deux fois, & de fin Lin retors, dont l'ouvrage ſera tiſſu du mêlange de ces couleurs.

Tout l'ouvrage ſera tiſſu avec une agréable varieté, d'Or, d'Hyacinthe, de Pourpre, d'Ecarlate teinte deux fois, & de fin Lin retors.

Et tu prendras deux Pierres (Schoham) *d'Onyx, & tu graveras ſur elles les noms des Enfans d'Iſraël.*

Il y aura ſix de leurs noms ſur une Pierre, & les ſix autres noms ſeront ſur l'autre Pierre, ſelon leurs naiſſances.

Tu feras auſſi le Pectoral de Jugement d'ouvrage exquis, comme l'ouvrage de l'Ephod, d'Or, (de Soye couleur) *d'Hyacinthe, d'Ecarlate, de Cramoiſi, & de fin Lin retors.*

Il ſera quarré & double, & ſa longueur ſera d'une paume, & ſa largeur d'une paume.

Et tu feras ſon remplage de Pierrerie à quatre rangs de Pierres. Au prémier rang on mettra une Sardoine, une Topaze, une Emeraude.

Et au ſecond rang, une Eſcarboucle, un Saphir, & un Jaſpe.

Et au troiſieme rang, un Ligure, une Agathe & une Améthiſte.

Et au quatriemè rang, un Chryſolithe, un Onyx, & un Béril, qui ſeront enchaſſées dans de l'Or, ſelon leurs remplages.

Vous prendrez auſſi deux Pierres d'Onyx, où vous graverez les noms des Enfans d'Iſraël.

Il y aura ſix noms ſur une Pierre, & ſix ſur l'autre, ſelon l'ordre de leur naiſſance.

Vous ferez auſſi le Rational du Jugement qui ſera tiſſu comme l'Ephod, d'Or, d'Hyacinthe, de Pourpre, d'Ecarlate teinte deux fois, & de fin Lin retors, mêlés enſemble à fils tiſſus de differentes couleurs.

Il ſera quarré & double; & aura la grandeur d'une palme, tant en longueur qu'en largeur.

Vous y mettrez quatre rangs de Pierres précieuſes: au prémier rang il y aura la Sardoine, la Topaze, & l'Emeraude;

Au ſecond, l'Eſcarboucle, le Saphir, & le Jaſpe;

Au troiſieme, le Ligure, l'Agathe, & l'Améthiſte:

Au quatrieme, le Chryſolithe, l'Onyx, & le Béril. Ils ſeront enchaſſés dans l'Or, ſelon leur rang.

JE pourrois me diſpenſer de faire encore un nouveau Commentaire ſur les verſ. 8. 9. 10. auſſi bien que ſur les 5. & 6. ayant parlé de la Soye couleur d'*Hyacinthe*, de la *Pourpre*, de *l'Ecarlate teinte deux fois*, & du *Byſſus*, ſur Exod. XXV. 4. & de la *Pierre Schoham*, ſur Gen. II. 12. Je ne ſaurois cependant m'empêcher de remarquer ici, que la plupart des Traductions en Langues vulgaires ont rendu *Schoham* par *Onyx*, fondées, à ce que je penſe, ſur l'autorité de *Joſeph*, d'*Aquila*, & de S. *Jerôme*, qui ont traduit par *Sardonyx*. Cependant notre Verſion Latine a conſervé dans les deux Paſſages le mot de l'Original *Schoham*; ce qui, à mon avis, convient mieux, juſqu'à ce que nous ſachions à n'en pouvoir plus douter, quelle ſorte de Pierre eſt ce *Schoham*; ſi c'eſt une *Emeraude*, comme le prétend *Reland*, ou quelque autre eſpece.

Je renvoye le Lecteur à l'endroit de l'Exode que je viens de citer, pour voir ce que j'ai dit ſur la matiere dont étoit fait le *Pectoral* ou *Rational*; & je laiſſe aux Théologiens le ſens myſtique, ayant deſſein de ne parler que des dimenſions de cet Ornement ſacré, & des Pierreries dont il étoit orné. Nous trouvons d'abord le mot זֶרֶת, que l'on interprete differemment. Par exemple, la Verſion Latine porte *Palmus*, un *Palme*, ce qui ſignifie dans ſon ſens propre, la largeur de quatre doigts joints enſemble; c'eſt pourquoi *Luther* a traduit, *eine Hand breit*; & parmi les Hébreux c'étoit la ſixieme partie d'une Coudée. La Traduction dont ſe ſervent les Suiſſes approche plus du but: elle met, *Eine Spange*; car *Spanne* ſignifie un *Empan*, c'eſt à dire l'intervalle qui ſe trouve entre le plus grand & le plus petit doigt, lorſque la main eſt étendue. Mais cette ſignification eſt encore trop vague. זֶרֶת étoit la largeur de 9 pouces, ou une demie Coudée. Sur quoi l'on peut voir *Joſeph* (*Ant.* L. III.) Par conſéquent la longueur de cette Meſure étoit, Meſure de Paris, $9''.\ 11\frac{1}{2}'''.$ & de Zurich, $8''.\ 9'''.$

Quoique nos Verſions paroiſſent ne point héſiter ſur les noms des Pierres du *Pectoral*, il ſemble qu'ils ſoient devenus obſcurs depuis que ces Pierres ont perdu cet éclat miraculeux, dont *Joſeph* (*Antiq.* L. III. c. 9.) dit qu'elles brilloient lorſque Dieu promettoit la victoire à ſon Peuple: il ſemble même qu'ils ayent péri avec le Culte cérémoniel. Les Juifs, qui ſont peut-être les meilleurs Interpretes ſur cette matiere, &

& qui pouſſent le ſcrupule juſqu'à la minutie, bien loin d'éclaircir ce ſujet, ne font que l'obſcurcir davantage. La même Pierre eſt appellée par les uns *Cornaline*, par les autres *Onyx*; ceux-ci la nomment *Rubis*, ceux-là *Topaze*. Nous ne laiſſerons pourtant pas de dire quelque choſe ſur cette matiere, qui eſt du reſſort de la Phyſique; & nous verrons s'il y a moyen de tirer quelque certitude de toutes ces obſcurités. Nous allons donc, ſuivant notre coutume, ſuivre le Texte pied à pied.

I. La prémiere Pierre du prémier rang eſt nommée אֹדֶם, *Odem*, mot que les *Septante* ont traduit par Σάρδιον, *Sardios*; nos Verſions Latines, par *Sardonyx*; les François par *Sardoine*; quelques autres par *Cornaline*. S. *Epiphane* dit que cette Pierre *Sardios* eſt ſemblable par ſon éclat & par ſa rougeur à une eſpece de Poiſſon ſalé qui porte le même nom: attribuant ainſi une étymologie ridicule à ce mot; car cette Pierre tire plutôt ſon nom du lieu d'où on l'a tirée d'abord, comme le dit *Pline* L. XXXVI. c. 7. (*Sarda*) *La Cornaline eſt une Pierre fort commune, dont les prémieres furent trouvées à Sardes: cependant les meilleures viennent des environs de Babylone, en certaines Carrieres où l'on trouve cette pierre attachée au cœur du Rocher.* Mais *Pline* auroit encore mieux rencontré, s'il eût dit qu'elle vient de *l'Ile de Sardaigne*, comme le prétend *Saumaiſe ſur Solin*, 128. Car les Grecs appellent Σαρδόνιον, *Sardam Terram*, qui eſt certainement la *Sardaigne*; nous liſons encore Σάρδην γῆν, *Sardinium agrum*, la *Terre de Sardaigne*; pourquoi ne pourroit-on pas dire également Σάρδην λίθον, *la Pierre de Sardaigne?* Comme les Nations & les Grammairiens ſe diſputent les uns aux autres l'origine des noms, *Braunius* (*Veſt. Sacerdot.* L. II. c. 8.) en donne auſſi une autre à cette Pierre, dont il tire le nom du mot Hébreu *Sered*, qui ſignifie la couleur rouge, peut-être à l'imitation de אֹדֶם que l'on dérive de אָדַם, *il a rougi*. *Onkelos* met *Samkan*, de סמק, *il a rougi*. Notre Verſion Latine a emprunté le mot *Sardonyx* de *Joſeph*, qui cependant appelle ailleurs du même nom de *Sardonyx* la Pierre *Schoham*. Mais il faut remarquer que le *Sardonyx* eſt different du *Sarda*; car la prémiere eſt la *Sardoine*, & la ſeconde eſt ce que l'on appelle à préſent *Lapis Corneolus*, *Carneolus*, *Carneola*, *Cornelius*; & en François *Cornaline*. Le Rabbin *Abarbanel* croit que c'eſt un *Grenat*, & les autres Rabbins un *Rubis*; mais ils s'accordent tous à lui donner une couleur rouge. *Braunius* croit auſſi que cette Pierre étoit rouge, quoiqu'il eût penſé d'abord que par אֹדֶם l'on pouvoit entendre le *Diamant*, qui eſt la plus précieuſe de toutes les Pierres: que l'on devoit peut-être plutôt tirer l'origine de ſon nom de *Odem*, que de δαμάω, *je dompte*, comme ſi ſa dureté étoit indomptable: que c'eſt par rapport à cette qualité, que *Ruben*, *le Fils ainé de Jacob*, fut figuré par le Diamant; d'autant plus que Jacob étant au lit de la mort, l'appelle *ſa force & le commencement de ſa vigueur*, Gen. XLIX. 3: qu'enfin la Racine אָדַם ne ſignifie pas toujours la couleur rouge, mais ſouvent un grand éclat; ce qui convient au Diamant plus qu'à aucune autre Pierre.

II. פִּטְדָה, *Phitdah*, eſt la ſeconde Pierre du ſecond rang. Selon les *Septante*, *Joſeph*, la plupart des Interpretes, & nos Verſions Latines & Françoiſes, c'eſt la *Topaze*. Ce nom eſt reçu de la plupart des Peuples, & *Braunius* (*Veſt. Sac.* L. II. c. 9.) le fait deſcendre de l'Hébreu פטרה. Quelques-uns des Anciens croyent que cette Pierre eſt rouge, & même plus rouge que l'Eſcarboucle, ἔρυθρον τῷ εἴδει ὑπὲρ τὸ Ἄνθρακα; mais c'eſt mal à propos. La Topaze des Anciens étoit verte, comme on le voit dans *Pline* L. XXXVII. c. 8. *La Topaze eſt d'un verd qui la fait fort eſtimer. - - Sa couleur reſſemble tout à fait au jus de Porreau.* C'eſt pourquoi ils diſent qu'elle eſt de *couleur de Verre*, qu'elle *reſſemble au Verre*; ce qu'on peut voir dans *Orphée*, *Diodore de Sicile*, & d'autres. Mais il paroît que le verd de cette Topaze tenoit un peu de la couleur d'Or, de ſorte que l'on comparoit ſa verdeur à celle de l'huile récemment faite. Ce qui fait dire à *Alexandre Polyhiſtor*, (*apud Stephanum*) ὅμοιον τῇ χρόᾳ τῇ τοῦ νέου ἐλαίου. *D'une couleur ſemblable à celle de l'huile nouvelle*; & à Strabon, L. XVI. λίθος δ' ἐστὶ διαφανὴς, χρυσοειδὴς, ἀπολάμπων φέγγος ὅσον μεθημέραν μὲν οὐ ῥᾴδιον ἰδεῖν ἐστί. La Topaſe *eſt une Pierre tranſparente, de couleur d'Or, & jettant un ſi grand éclat, que l'on a de la peine à la regarder pendant le jour.* C'eſt peut-être pour cette raiſon que les Lapidaires modernes ont cru que la *Topaze* étoit la *Chryſolithe*; car la *Topaze* des Modernes eſt la *Chryſolithe* des Anciens. Et la couleur verte de la Topaze a fait penſer mal à propos à quelques-uns, que cette ſeconde Pierre étoit l'*Emeraude*. *Onkelos* la nomme *Jarkan*, mot qui indique auſſi la couleur verte. La Verſion Samaritaine l'appelle *Simmach*. Les Docteurs Juifs prennent auſſi פטדה pour le *verd*; & cette Pierre eſt aſſignée à *Simeon*, à qui ils donnent un Etendard verd. Mais le mot de *Topaze* tire moins ſon origine du mot Hébreu פטדה, que de l'Ile *Topazie* dans la *Mer Rouge*, & qui étoit autrefois compriſe dans l'Arabie; c'eſt pourquoi cette Pierre eſt appellée dans le Livre de Job, XXVIII. 19. *Topaze d'Arabie.*

III. בָּרֶקֶת, *Bareketh*. Cette Pierre eſt repréſentée par les Interpretes ſous differentes figures, & même ſous differens noms & differentes couleurs. La Verſion Syriaque a conſervé l'Hébreu *Borco*. Les Interpretes Latins en ont fait l'*Eſcarboucle*; ce qui eſt auſſi le ſentiment d'*Abarbanel*, qui traduit קרכונקלו. Les Verſions Arabes mettent *Topaze*; le *Rabboth Schemoth*, *Dijakinthin*, ce qui paroît un mot corrompu pour ſignifier *Hyacinthe*; le *Targum de Jeruſalem* & *Jonathan* ont conſervé le nom Hébreu *Beraktha*; *Onkelos*, *Barkan*; la Paraphraſe *Samaritaine*, *Samachmach*; les *Septante*, *Joſeph*,

ſeph, *S. Jerôme*, la *Vulgate*, *Luther*, nos deux Verſions, & la plupart de celles de l'Europe, ont traduit *Emeraude*, parce que cette Pierre a plus d'éclat que toutes les autres, en ſon eſpece: auſſi tire-t-on l'origine de ſon nom de ברק qui ſignifie *reluire*; ce qui fait qu'*Orphée* l'appelle ἀγλαὴις Μάραγδ᾽, *l'éclatante Emeraude*; S. *Epiphane*, διειδὴς καὶ γήλβιον, *reluiſante & éclatante*. *Braunius* croit même que du mot Hébreu בָּרָקֶת les Grecs ont tiré leur Σμάραγδ᾽, Μάραγδ᾽; les Latins, *Smaragdus*; & la plupart des Européens, le nom d'*Emeraude*. Si cela eſt, il faut néceſſairement que cette Pierre ait été verte.

IV. La prémiere Pierre du ſecond rang étoit נֹפֶךְ, *Nophech*. Ce mot a pluſieurs ſignifications; & ici on lui fait ſignifier pluſieurs couleurs & pluſieurs figures differentes. *Onkelos* met *Izmargedin*, *Iſmaragdin*, *Iſmured*, c'eſt à dire, une *Emeraude*; les Verſions *Arabes*, *Cachle*; le Paraphraſte Cantiq. V. 14. *Cachale*; *Junius* & *Tremellius*, *Chryſolithus*, la *Chryſolithe*; notre Verſion Latine, *Carbunculus*; la Traduction Allemande, *Rubin*. Ces deux dernieres ont ſuivi en cela les *Septante*, *Joſeph* & S. *Epiphane*, qui ont traduit par ἄνθραξ. Nos Traductions Françoiſes, auſſi bien que celle de *Deodati*, portent *Eſcarboucle*. Le *Targum de Jeruſalem* met *Cadcarna*, mot corrompu de καρχηδὼν, *Carchedonius*, qui ſignifie auſſi l'*Eſcarboucle*. L'*Eſcarboucle* des Anciens eſt la même choſe que le *Rubis* des Modernes.

V. La ſeconde Pierre du ſecond rang eſt סַפִּיר, le *Saphir*, au-lieu duquel la Verſion Syriaque met *Saphilah*, & *Joſeph* le *Jaſpe*; mais il eſt évident qu'il confond cette Pierre avec la derniere du Pectoral. Les Verſions Arabes l'appellent *Maha*. Cette Pierre eſt celle que nous connoiſſons le plus: on peut même dire qu'il n'y a pas de diſpute ſur ce ſujet; & parmi pluſieurs Peuples elle a, par bonheur, retenu ſon nom & ſa ſignification. S. *Jerôme* & toutes les Traductions de l'Europe ſont d'accord là-deſſus, & les Juifs même, excepté le *Targum* de *Jeruſalem*, *Jonathan* & le *Rabboth*, qui mettent *Saphirunin*, *Sampurina*, & *Sanperinun*, qui ſont des mots évidemment corrompus de *Saphir*. Cependant, on pourroit encore demander de quelle eſpece de *Saphir* il eſt parlé ici? *Jonathan* croit que c'eſt le *blanc*, & il s'en trouve véritablement de tels. De cette maniere on peut concilier cette interpretation avec ceux qui de la cinquieme Pierre font un *Diamant*. *Aben-Ezra* croit que c'eſt un *Saphir rouge*, appuyé ſur les Lament. de Jer. IV. 7. *Les Nazareens étoient plus blancs que la Neige, plus nets que le Lait: leur teint plus vermeil que des Pierres précieuſes, & ils étoient polis comme un Saphir*. *Coccejus*, ce grand Théologien Myſtique, s'attache au *Rubis*, pour avoir occaſion de comparer la couleur rouge de cette Pierre avec le précieux ſang de Jesus-Christ. *Philon* (L. I. *Legis Allegor.*) croit qu'elle étoit de couleur verte: ὁ δὲ σάπφειρ᾽ πράσιν᾽ λίθ᾽ ἐστίν. Malgré tout ce que nous venons de dire, nous choiſiſſons préférablement la couleur céleſte du *Saphir*, en faveur de laquelle on trouve deux Paſſages concluans; l'un, Exode XXIV. 10. *Sous ſes pieds il y avoit comme un ouvrage de carreaux de Saphir, qui reſſembloit au Ciel lorſqu'il eſt ſerain*; (ce que *Coccejus* traduit: *Il avoit ſous ſes pieds des carreaux de Rubis*); l'autre, Ezéch. I. 26. *Et au-deſſus de cette étendue, qui étoit ſur leurs têtes, il y avoit la reſſemblance d'un Trône, comme qui verroit une pierre de Saphir*. Toute le monde ſait que le Ciel, c'eſt à dire l'Air quand il eſt ſerain, eſt bleu, ou couleur de Saphir. Si nous voulons nous en rapporter aux Anciens qui ont écrit ſur l'Hiſtoire-Naturelle, nous trouverons que le Saphir eſt bleu, ou couleur d'azur. *Les Saphirs ſont ordinairement bleus; & quelquefois pourprés, mais fort rarement*; *Pline* L. XXXVII. c. 9. *Theophraſte* & S. *Epiphane* lui donnent la couleur de *Pourpre*. Si l'on peut faire fonds ſur la Tradition du *Rabboth*, *Iſſachar* avoit ordonné que l'on peignît un *Soleil* & une *Lune* ſur ſon Etendard, qui étoit bleu.

VI. La troiſieme Pierre du ſecond rang eſt יָהֲלֹם, *Jahalom*. Suivant les *Septante*, la *Vulgate*, S. *Jerôme*, S. *Epiphane*, & nos Verſions *Françoiſes*, c'eſt le *Jaſpe*: *Joſeph* met *Saphir*; le *Rabboth*, *Iſmaragdin*; les Verſions *Arabes*, *Bahar-Man*, c'eſt à dire, *Rubis*; le *Targum de Jeruſalem*, *En Egla*, *Oeil de Bœuf*; *Broughton*, *Sardoine*. Nos deux Verſions de *Zurich*, *Abarbanel*, *Aben-Ezra*, *Luther*, la Verſion *Hollandoiſe*, *Junius*, la Verſion *Angloiſe*, & pluſieurs autres, traduiſent un *Diamant*. Cette interpretation, auſſi bien que les autres, ne laiſſent pas d'avoir ſes difficultés. Et il eſt remarquable, que dans l'Apoc. XXI. il n'eſt fait aucune mention du Diamant, quoique la plupart des Interpretes prétendent que le Prophete Evangélique a eu en vue le Pectoral, dans l'énumeration qu'il fait des XII Pierres. Quelques autres veulent que par le mot יהלם l'on ne doit point entendre le Diamant, mais plutôt par אַמָּנָךְ dans Amos VII. 7. que les *Septante* ont traduit par *Diamant*; mais les Interpretes qui ſavent les Langues Orientales, ont rendu ce mot par celui de *Plomb* ou d'*Etain*. Cependant, de peur que le Diamant ne ſoit exclus du nombre des Pierres précieuſes & ſacrées du Pectoral, *Braunius* fait venir le nom d'*Adamas*, qui en Latin ſignifie un Diamant, du mot יהלם, d'où il tire d'abord *Halam*, *Alma*, *Almas*, qui ſignifient aujourd'hui parmi les Turcs & parmi les Perſans un *Diamant*; & d'*Almas* il fait *Adamas*. Les Etymologiſtes ſe ſont exercés auſſi en faveur de cette interprétation; ils font deſcendre יהלם de הָלַם, qui ſignifie *briſer*, *pulveriſer*, pour marquer la force de la plus dure de toutes les Pierres. Mais je ne conviendrai pas que ſa force ſoit invincible, comme pluſieurs le prétendent; & rien auſſi n'eſt plus faux que de s'imaginer que ſa dureté ne cede qu'au ſang de Bouc.

Bouc. Ainſi l'application que l'on fait de cette Pierre au Sang précieux & toujours victorieux de Jesus-Christ, & dont les Prédicateurs peu inſtruits ſe prévalent dans la Chaire de Vérité, eſt appuyée ſur un fondement très foible. S. *Jerôme* s'eſt laiſſé prévenir de cette Fable, & peut-être l'a-t-il priſe de *Pline* qui dit, L. XXXVII. c. 4. *L'eſſai* (des Diamans) *ſe fait à coups de marteau ſur une enclume; car ils repouſſent le fer & le font ſauter de côté & d'autre, & quelquefois même ils fendent les enclumes. — Cependant cette force indomptable au feu & au fer, qui ſont les deux Agens les plus violens qu'il y ait dans la Nature, eſt obligée de ceder au ſang de Bouc; mais il faut pour cela faire tremper le Diamant dans ce ſang tout chaud, d'abord après que la Bête a été tuée: malgré cela il faut encore lui donner pluſieurs coups avant qu'on puiſſe le rompre; & même, ſi les enclumes ne ſont pas de bonne trempe, auſſi bien que les marteaux, le Diamant les rompra.* L'on peut encore ajouter en faveur du Diamant, qu'il eſt d'une ſubſtance très pure, très blanche, & très éclatante; & qu'une Pierre auſſi précieuſe ne devoit pas être oubliée entre celles qui ornoient le Pectoral. Cependant, il eſt permis à chacun d'en penſer ce que bon lui ſemblera.

VII. La prémiere Pierre du troiſieme rang eſt לֶשֶׁם, *Leſchem*. Il n'eſt pas ſurprenant qu'il y ait tant d'opinions differentes ſur ce mot, puiſqu'on ne le trouve qu'une ſeule fois dans l'Ecriture. Les Verſions Arabes mettent *Geza*, les Latines *Ligurius*, les Syriaques, *Kamkanun*, que les Latins traduiſent par *Achates*, (*Agathe*); le *Targum de Jeruſalem*, *Zuzin*; *Abarbanel*, *Matiſta* pour *Amethyſte*; dans le *Rabboth Schemoth*, cette Pierre eſt appellée *Cochalin*, or *Cochal* ſignifie une *Eſcarboucle*. Les deux Verſions de *Zurich* portent *Lyncurius*, *Lyncurer*. En cela elles ſont appuyées ſur l'autorité des *Septante*, de *Joſeph*, de S. *Epiphane*, de S. *Jerôme*, de la *Vulgate*, de *Luther*, & de la plupart des Traductions de l'Europe. On trouve dans *Jonathan*, *Kanchirinun*, peut-être au-lieu de *Linchirinun*; tout comme *Onkelos* met *Kanchire* pour *Linchire*, qui vient de *Lincurius*, *Lyncurius*, λιγύριον, λίγυρον, λυγκούριον. Mais en ſuppoſant même que le *Lyncurius* eſt la même choſe que le *Leſchem*, nous n'aurons pas encore ce que nous cherchons; puiſqu'il faut ſavoir ce que c'eſt que cette Pierre. Ce nom eſt, plus que tout autre, ſuſceptible de differentes interpretations. *Geſner* prétend que le *Lincurius* eſt la même choſe que le *Succin* ou *l'Ambre jaune*; & il croit que le vieux mot *Gleſs* dont les Allemands ſe ſervoient, vient de l'Hébreu *Leſchem*; mais il eſt bien plus vraiſemblable qu'il dérive du mot Teuton *Glaſſ*. Outre cela, l'*Ambre* ne doit pas être mis au nombre des Pierres précieuſes proprement dites. D'autres font du *Lyncurius* une eſpece d'*Agathe* ou de *Jaſpe*, tacheté comme le *Lynx*, ou comme la *Panthere*. Quelques-uns ont dit que cette Pierre eſt engendrée de l'urine du *Lynx*, fable qui eſt rapportée par *Elien* (*Animal.* L. IV. 17.) *Theophraſte* (L. XVII.) *Pline* (L. VIII. c. 38.) *Plutarque*, *Ariſtote*, & pluſieurs autres. En un mot, on peut dire que le *Lyncurius* des Anciens nous eſt abſolument inconnu; car ce n'eſt point du tout le *Belemnites* ou la *Pierre de Lynx*, d'autant plus que cette Pierre ne porte nullement le caractere de Pierre précieuſe. Il ſemble que *Braunius* ait plus approché du but, quand du *Leſchem* il a fait l'*Hyacinthe*: avant lui *Epiphane* avoit déja dit quelque choſe d'approchant. Leur ſentiment n'eſt pas deſtitué de preuves. Car ſi l'on ne met pas ici l'*Hyacinthe*, on ne lui trouvera plus de place dans le Pectoral; cependant il eſt expreſſément marqué dans l'Apoc. XXI. qu'il y avoit une *Hyacinthe*. Ajoutez à cela l'autorité de S. *Jerôme* (*Epiſt. ad Fabiolam.*) Et comme il y a de pluſieurs ſortes d'Hyacinthes, on peut choiſir ici la jaune, qui eſt réellement de couleur d'Ambre; ou celle qui eſt d'un rouge jaunâtre, brillante comme le feu; de ſorte qu'elle approchera de l'Ambre, & encore plus de Eſcarboucle.

VIII. La ſeconde Pierre du troiſieme rang eſt appellée שְׁבוֹ, *Schebho*. Il n'en eſt parlé dans aucun autre endroit de l'Ecriture. Le *Paraphraſte* ſur Cant. V. 14. l'appelle *Eſpor*, ce qui ſignifie *Sapphir*. *Abarbanel* la nomme *Aimant*: mais l'Aimant ne doit pas être mis au nombre des Pierres précieuſes. *Onkelos* l'appelle *Tarkeja*; *Jonathan*, *Arkin*, au-lieu de *Tarkin*, ce qui pourroit bien ſignifier la *Turquoiſe*; *Joſeph* eſt pour l'*Améthyſte*; les Juifs modernes pour la *Topaze*; le *Targum de Jeruſalem* pour le *Beryl* (*Berulin*), dont il eſt auſſi parlé dans l'Apoc. XXI; *Broughton*, pour la *Chryſopraſe*. Nos deux Verſions de *Zurich*, les *Septante*, la *Vulgate*, S. *Jerôme*, S. *Epiphane*, *Junius*, *Luther*, & la plupart des Verſions de l'Europe, ont traduit *Agathe*. Mais cette Pierre, plus que toute autre, eſt de differentes eſpeces, de differentes couleurs, & de differentes figures. On en trouve qui repréſentent le Ciel, les Etoiles, les Nuées, des Oiſeaux, des Arbres, la Terre, l'Eau, des Fleurs, des Villages des Rochers, des Hommes, des Animaux. Ce qui s'accorde avec le *Rabboth Bemidbar*, où il eſt dit que la Pierre *Schebho* étoit de differentes couleurs, & particulierement de blanc mêlé de noir, comme étoit le Drapeau de la *Tribu de Gad*.

IX. La troiſieme Pierre du troiſieme rang eſt nommée אַחְלָמָה, *Achlamah*; mot qui ne ſe trouve non plus qu'une fois dans les Ecrivains ſacrés. Le *Targum de Jeruſalem* la nomme *Smaragdin*, (*Emeraude*); le Paraphraſte Cant. V. 45. *Tabag*, qui eſt un mot corrompu du mot *Achat*, ou *Topaz*, une *Topaze*; *Jonathan* & *Onkelos* mettent *Een Egla*, *Oeil de Bœuf*, auſſi bien que la Verſion Syriaque. Mais de tout cela il ne réſulte encore rien de clair. *Joſeph* croit que c'eſt une *Agathe*; la Verſion Françoiſe traduit *Amethyſte*, appuyée ſur l'autorité

rité des *Septante*, de S. *Epiphane*, de la *Vulgate*, de S. *Jerôme*, de *Luther*, & de pluſieurs autres Verſions qui ont ſuivi cette interpretation; & parmi les Rabbins le *Rabboth Schemoth*, où on lit *Hamiſin*, pour *Hamitiſin*. Cette Pierre doit donc être Violette, ou d'un Violet pourpré, οἰνωπὸς τῇ χρόᾳ, *Theophraſt. de Lapid.* L'on voit auſſi dans le *Rabboth Bemidbar*, que le Drapeau de la Tribu de *Nephthali* étoit de couleur de Vin clairet. Enfin, *l'Amethyſte* n'eſt pas non plus oubliée dans l'énumeration que S. Jean fait, Apocal. XXI.

X. La prémiere Pierre du quatrieme rang eſt appellée תַּרְשִׁישׁ, *Tharſchiſch*, dont il eſt parlé ailleurs dans l'Ecriture, comme dans Ezéch. I. 16. Cant. V. 14. Dan. X. 6. où les *Septante*, *Theodotion* & *Symmaque*, ont gardé le mot Hébreu, en traduiſant Ταρσεῖς, (*Tarſeis*); mais les mêmes dans Ezéch. X. 9. & XXVIII. 13. ont traduit par ἄνθραξ, une *Eſcarboucle*. Les Hollandois, à cauſe de la reſſemblance du nom, ont traduit *Turquoiſe*. Si l'on veut s'en rapporter aux Anciens, on trouvera dans *Onkelos* & dans le *Targum* de Jeruſalem, *Kerum jama*, & non pas, comme lit *Geſner*, *Karus jama*; dans le *Rabboth Schemoth*, *Kerumtaſſin*; dans *Abarbanel*, *Pirle* pour (*Beryl*); c'eſt pourquoi *Junius*, *Deodati*, & d'autres ont choiſi le *Beryl*, que les Italiens appellent *Aquamarina*. *Jonathan* (*in Cantic.* V. 14.) met *Perozag*, par où il veut peut-être deſigner le *Praſius*. *Jachias* (*in Dan.* X. 6.) prétend que c'eſt une *Hyacinthe* de couleur d'*Azur*, ce qui eſt auſſi le ſentiment de *Bochart*. *Coccejus* croit que c'eſt la *Sardoine*. La Verſion Latine de *Zurich* met *Hyacinthe*; & l'Allemande, *Turquoiſe*. *Braunius* a traduit *Chryſolithe*, après les *Septante*, *Joſeph*, S. *Epiphane*, S. *Jerôme*, & la *Vulgate*, qui ont été également ſuivis par les Traducteurs Anglois & François. L'on trouve auſſi la *Chryſolithe* dans l'Apoc. XXI. 20. Or la *Chryſolithe* des Anciens eſt de couleur d'Or, & nos Lapidaires l'appellent à préſent *Topaze*.

XI. שֹׁהַם *Schoham*. L'on trouve ce mot Gen. II. 12. Exod. XXV. 7. XXVIII. 10. Mais il y autant de ſentimens differens ſur ſa ſignification, que ſur celle d'aucune des autres Pierres. Les Juifs en ont fait le *Cryſtal*. Le *Rabboth Schemoth* met *Pralukin*, peut-être pour *Berulin*, (*Beryl*); *Onkelos*, *Burla*; *Jonathan*, *Berilioth Chalah*; les Verſions Arabes, *Belur*; tout cela ſe rapporte au βηρύλλιον (*Béryl*) des *Septante*. Le Paraphraſte Cant. V. 14. veut peut-être dire la même choſe par *Meribag*, qui, ſelon toutes les apparences, eſt mis pour *Berilaz*. Le *Targum de Jeruſalem* a traduit *Bedolcha*, peut-être pour *Berolcha*, quoique dans la Gen. II. 12. בְּדֹלַח ſoit expreſſément diſtingué de שֹׁהַם. *Broughton* croit que c'eſt le *Beryl*. Mais *Reland*, après *Philon* (L. III. *Vit. Moſ.*) a traduit par *Smaragdus*, (*Emeraude.*) Nous en avons expliqué ailleurs les raiſons. Les *Septante* pourroient, préférablement à tous les autres Auteurs, réſoudre cette difficulté, s'ils étoient d'accord avec eux-mêmes; mais la difference qui ſe trouve dans leurs explications, marque manifeſtement le doute où ils étoient à ce ſujet. Car au I. des Chron. XXIX. 11. ils ont conſervé le mot original Σοὰμ, (*Soam*); Gen. II. 12. ils ont traduit Πράσινον (*Praſinon*); Exod. XXV. & XXVIII. Σμάραγδον (*Smaragdon*, *Emeraude*); Ezech. XXVIII. 13. Σάπφειρον (*Sappheiron*, *Saphir*); Job XXVIII. 16. Ὄνυχα (*Onycha*, *Onyx*); Exod. XXVII. 7. & XXXV. 9. Σάρδιον, (*Sardion*, *Cornaline.*) Nos Traductions ont choiſi l'*Onyx*. *Braunius*, en joignant le *Sardion* & l'*Onyx*, a fait *Sardonyx*, une *Sardoine*; & en cela il a ſuivi *Joſeph*, S. *Jerôme*, *Aquila*, la *Vulgate* & les *Septante*, qui mettent Ονύχιον. Cela étant, cette Pierre devoit être rouge comme la *Cornaline*, & blanche comme l'*Onyx*. L'on voit auſſi des *Sardoines* dont la racine eſt noire, qui pourroient s'accorder avec l'Etendard de *Joſeph* qui étoit noir, ſelon qu'il eſt repréſenté dans le *Rabboth Bemidbar*. Il eſt auſſi parlé de la *Sardoine*, Apoc. XXI. Ce qui pourroit encore confirmer ce ſentiment, c'eſt que l'*Onyx* & la *Sardoine* ſont les deux Pierres les plus propres à être gravées. Les Abyſſins ont traduit *Rubis*, & on lit dans un vieux Manuſcrit d'Alexandrie, Σοὸμ (*Soom*) pour ſignifier *Rubis*.

XII. La troiſieme Pierre du quatrieme rang, & la derniere du Pectoral, eſt la plus connue de toutes. C'eſt le יָשְׁפֵה, *Jaſpeh*. Mais quoiqu'elle ait encore retenu ſon ancien nom de *Jaſpe*, elle ne laiſſe pas de ſouffrir ſes difficultés parmi les Interpretes. Les *Septante* ont traduit Ὀνύχιον, *Onyx*, & en cela ils ont été ſuivis de *Joſeph*, de S. *Jerôme*, de la *Vulgate*, de S. *Epiphane*, de quelques Verſions Françoiſes, & de pluſieurs autres. Le *Targum de Jeruſalem* l'a expliqué par *Margalitha*; le *Rabboth Schemoth*, par *Margalithot*; *Jonathan*, par *Marganith*, & il y ajoute le mot *Apanturim:* ce qui prouve qu'il a moins voulu déſigner la Perle, que marquer par un nom général une Pierre précieuſe, nommée *Panthere*, & tachetée à peu près comme la *Panthere*; ce que l'on pourroit trouver parmi le Jaſpe ou l'Agathe. Nous prendrons le parti le plus ſûr, ſi nous nous attachons au *Jaſpe*, comme portent les deux Verſions de *Zurich*, *Luther*, *Junius*, la Verſion *Hollandoiſe*, *Deodati*, *Braunius*, & pluſieurs autres; & même l'Apoc. XXI. ce qui eſt d'un très grand poids. Les plus Savans d'entre les Rabbins ont été de cette opinion; *Abarbanel* ſe ſert du mot *Gaſpi*. Pour *Onkelos* & *Jonathan*, ils s'en tiennent à leur *Apanturim* & *Apantur*.

Ceux qui ſe ſont appliqués particulierement à éclaircir les noms des XII Pierres que nous avons tâché d'expliquer juſqu'ici, ſont:

Epiphanius, *de XII. Gemmis quæ erant in veſte Aaronis*, *Liber Græcus & è regione Latinus*, *Jola Hierotarantino interprete*; *cum Corollario Conr. Geſneri.* Tig. 1568. 8°.

Braunius de Veſtitu Sacerdotum Hebræorum L. II. c. 8. ad 20. p. 497. ad 588.

We-

Wedelius Dec. X. *Exerc.* VIII. *de Jaſpide Scripturæ.*

Matthæus Hiller Tract. de Gemmis XII. in Pectorali Pontificum Hebræorum. Accedit Epiphanii de iiſdem Liber cum animadverſionibus Cl. Salmaſii & aliorum. Tubing. 1698. 4°.

Joh. Chriſtoph. Wichmanshauſen Quæſt. Philolog. num אבני מלאים *ab* אורים ותמים *diſtinctum quid fuerint, nec ne? Reſp. M. Joh. Jac. Gumpelino.* Witteberg. 1701.

La Planche CCI. repréſente le Pectoral avec ſes XII Pierres, le tout réduit au quart de ſa véritable grandeur. Aux coins de cette Planche l'on voit les Pierres *Schoham*, qui étoient attachées ſur l'épaule du Souverain-Pontife. Elles ſont repréſentées de deux manieres differentes, A A, & B B, ſelon les differens ſentimens des Rabbins.

Ordre des Pierres du Pectoral, avec les noms des Tribus auxquelles elles ſe rapportoient.

Noms Hebreux.		Tribus.		Pierres precieuses.
Odem.	—	*Ruben.*	—	*La Cornaline.*
Phitdah.	—	*Simeon.*	—	*La Topaze des Anciens.*
Bareketh.	—	*Levi.*	—	*L'Emeraude.*
Nophech.	—	*Juda.*	—	*Le Rubis.*
Saphir.	—	*Iſſachar.*	—	*Le Saphir.*
Jahalom.	—	*Zabulon.*	—	*Le Diamant.*
Leſchem.	—	*Nephthali.*	—	*L'Hyacinthe.*
Schebo.	—	*Gad.*	—	*L'Agathe de pluſieurs couleurs.*
Achlamah.	—	*Dan.*	—	*L'Améthyſte.*
Tarſchiſch.	—	*Aſer.*	—	*La Chryſolithe.*
Schoham.	—	*Joſeph.*	—	*La Sardoine.*
Jaſpeh.	—	*Benjamin.*	—	*Le Jaſpe.*

PLANCHE CCII.

Le Souverain-Pontife, dans ſes Habits Sacerdotaux.

EXODE, Chap. XXVIII. verſ. 31. 33. 39.

Tu feras auſſi le Rochet de l'Ephod entierement de Pourpre.

Et tu feras à ſes bords (d'en-bas) *des Grenades* (de Soye) *couleur d'Hyacinthe, d'Ecarlate, & de Cramoiſi, tout autour; & des Clochettes d'Or entre elles tout autour.*

Tu feras auſſi une Chemiſe brochée de fin Lin; mais tu feras le Baudrier d'ouvrage de broderie.

Vous ferez auſſi la Tunique de l'Ephod. Elle ſera toute de couleur d'Hyacinthe.

Vous mettrez au bas & tout autour de la même Robe, comme de petites Grenades faites d'Hyacinthe, & de Pourpre & d'Ecarlate teintes deux fois, entremêlées de Sonnettes.

Vous ferez auſſi une Tunique étroite de fin Lin, & la Ceinture ſera d'un ouvrage de broderie.

DAns mon Commentaire ſur Exode XXV. 4. j'ai parlé fort amplement de tous les matériaux, ou ingrédiens, que les Iſraëlites devoient fournir. Les *Grenades* qui étoient à la frange de la Robe ſacrée, n'étoient pas de véritables fruits de Grenadier, mais elles leur reſſembloient pour la figure. Elles étoient faites d'*Hyacinthe, de Pourpre, d'Ecarlate teinte deux fois; & elles étoient entremêlées de Sonnettes.* La Grenade *eſt de differentes groſſeurs; ordinairement elle eſt groſſe comme les plus groſſes pommes; preſque ronde, excepté qu'elle eſt tant ſoit peu applattie des deux bouts. Son écorce eſt médiocrement épaiſſe, aſſez dure, mais fragile; avant que le fruit ſoit mûr, elle eſt verte & liſſe; enſuite elle devient ridée, & d'un rouge tirant ſur le bay; & par dedans elle eſt de couleur jaune; le goût de cette écorce eſt aſtringent. Elle renferme une grande quantité de petits grains remplis d'un jus qui eſt tantôt doux, tantôt aigre, & quelquefois tenant de l'un & de l'autre. Ces grains ſont diſpoſés comme un Rayon de miel, & ſéparés les uns des autres par une eſpece de membrane charnue qui les environne, & qui les ſépare les uns des autres; cette membrane eſt amere, quelquefois blanche, & quelquefois d'un rouge pourpré. Les grains reſſemblent aux pepins de Raiſon; ils ont l'écorce ligneuſe, & le dedans amer & aſtringent.* (*Joh. Bauhin. Hiſt. Plant.* T. I. L. I. c. 17.) Cet Arbre & ſon Fruit ſont nommés par les Hébreux *Rimmon*, par les Chaldéens *Rimmona*, par les Arabes *Kuman*, ſans doute pour *Ruman*, ou *Roman*, car les Arabes modernes l'appellent *Rümman*, (*Meninzk. Lex.* p. 2358.) Les Portugais ont auſſi retenu ce nom. Il n'y a rien de marqué poſitivement ſur le nombre de ces Grenades. *Herberger* (ad Gen. 35. 22. 7. 8. p. 280.) dit qu'il y en avoit 12. D'autres diſent 50, comme *Proſper:* (*apud Urſinum Annal. Sacr. Part.* I. L. 6. n. 19.) S. *Jerôme*, & pluſieurs autres après lui en mettent 72, & autant de Clochettes. *Clement d'Alexandrie* va même juſqu'à 366. *Jeſus Fils de Sirac*, XLV. 11. dit qu'il y en avoit beaucoup, mais il n'en détermine pas préciſément le nombre: *Il l'entoura de petites boules d'or, & d'un grand nombre de Sonnettes.*

Si l'on eſt curieux de voir la repréſentation de ces Grenades & de ces Clochettes, auſſi bien que des autres ornemens du Souverain-Sacrificateur, on n'a qu'à jetter les yeux ſur la Planche CII.

a a. La *Tunique*, Exod. XXVIII. 4.

b b. La *Ceinture*, ou le *Baudrier*; au même verſet.

c c. La *Tiare*, ou la *Mitre*, verſ. 40.

d d. Le *Rochet* ou la *Tunique de l'Ephod*, avec les *Grenades* & les *Sonnettes d'Or*, Exod. XXVIII. 4. 31.

e e. L'*Ephod*, Exod. XXVIII. 6.

f f. La *Ceinture* ou *Ceinturon* de l'*Ephod*, v. 8.

g g. Le *Pectoral* ou *Rational*, Exod. XXVIII. 15. 39.

hh. La

Exodi Cap. XXVIII. v. 8–39.
Summus Pontifex in suo ornatu.

II. Buch Mosis Cap. XXVIII. v. 8–39.
Die Kleidung des Hohen-Priesters.

G. D. Heiman sculps.

EXODI Cap. XXIX. v. 1.
Initiatio Sacerdotum.

II. Buch Mosis Cap. XXIX. v. 1.
Opfer zur Priester-Weyh.

G. D. Heiman sculps.

hh. La *Lame* ou la *Couronne d'or*, avec l'Inscription: LA SAINTETE' A' L'ETERNEL, ou, LA SAINTETE' EST AU SEIGNEUR. vers. 36.

ii. Les *Pierres précieuses* placées sur les Epaules.

PLANCHE CCIII.

Consécration des Prêtres.

EXODE, Chap. XXIX. vers. 1.

Et c'est ici ce que tu leur feras, quand tu les sanctifieras pour m'exercer la Sacrificature. Prens un Veau du Troupeau, & deux Beliers, sans tache.

Voici ce que vous ferez pour consacrer Prêtres Aaron & ses Fils: Prenez dans le Troupeau un Veau & deux Beliers, qui soient sans tache.

LE mot *Phar*, suivant les Lexicographes, signifie un *Taureau*: *Pharah*, une *jeune Vache*; suivant *Maimonides*, un *Taureau de deux ans*. L'Animal qui est nommé ici *Phar* devoit être plus âgé qu'un Veau, puisqu'il est marqué qu'il avoit des cornes, Ps. LXIX. 32. & dans Job XXI. 10. *Pharah* est mis pour une Vache qui a déja porté; & I. Sam. VI. 7. 10. pour une Vache qui allaite ses Veaux. Cependant, ce *Phar* devoit être jeune, ce que l'on peut inferer de ce qu'en plus de 30 endroits de l'Ecriture, il est appellé *Fils de Bœuf*. Et *Pharah* au Livre des Nombr. XIX. 2. est pris pour une Geniſſe qui n'a point encore subi le joug. Les Rabbins l'expliquent ordinairement d'un Taureau de deux ou trois ans: mais d'autres vont encore plus loin. En effet, au L. des Juges VI. 25. *Phar* s'entend d'un Taureau de 7 ans, qui est l'âge où le Bœuf est dans toute sa force, comme est l'âge viril dans l'Homme. A cet âge le Bœuf est *parfait & entier*; ce qui fait que S. *Jerôme* a traduit dans l'endroit cité, par *Taureau*. Ceux qui font dériver *Par* de *Parah*, qui signifie *être fécond*, peuvent nommer un Bœuf *Par*, pendant tout le tems qu'il est en état de couvrir les Vaches; & *Columelle* (L. VII. c. 23.) dit que c'est depuis 4 ans jusqu'à 12. *Bochart* (*Hieroz.* P. I. L. VII. c. 27.) croit que ce mot doit s'entendre d'un Veau qui met ses premieres dents, c'est à dire, de deux ans, selon *Arist.* (*Hist.* L. VI. c. 21.) On fait descendre *Phar* de l'Arabe *phurar*, *phirar*, *pharir*, *phuraphir*, *purphur*, *phurfur*, tous noms qui signifient les Petits des Brebis & des Chevres sauvages. Dans la même Langue, *pharra* signifie, *il a découvert les dents* (*d'une Bête*) pour voir quel âge elle a. Les Grecs ont formé leur πόρις (Poris), *Veau*, de l'Hébreu *Pharah* qui signifie une *Geniſſe*, C'est ainsi qu'*Homere* dit dans son *Odyſſ.* L. 10.

Ὡς δ' ὅταν ἄγραυλοι πόριες περὶ βοὺς ἀγελαίας.

Comme les Veaux des champs, entre les troupeaux de Vaches. *Suidas* met πόριες, νέοι βόες, μόσχοι; c'est à dire, *le mot Poris se prend pour un jeune Bœuf, un Veau.* On lit même dans *Homere*, πόρτις, & πόρταξ, qui semblent être tirés du Phénicien *Partha*. Dans *Hesychius* πορτάκιον signifie un *jeune Veau*, & πορτάζει, σκιρτᾷ, *sauter en signe de joye.*

Nous avons parlé ailleurs du *Bœuf* & du *Belier*, que l'on sacrifioit dans la consécration des Prêtres.

PLANCHES CCIV. CCV.

Des parties des Animaux consacrées à Dieu dans les Sacrifices.

EXODE, Chap. XXIX. verſ. 13. 22. 38.

Tu prendras auſſi toute la graiſſe qui couvre les entrailles (a), *& la taye qui eſt ſur le foye, & les deux rognons, & la graiſſe qui eſt ſur eux, & tu les feras fumer ſur l'Autel.*

Tu prendras auſſi la graiſſe du Belier, & la queue, & la graiſſe qui couvre les entrailles, la taye du foye, les deux rognons, la graiſſe qui eſt deſſus, & l'épaule droite; car c'eſt le Belier de la conſécration.

Or c'eſt ici ce que tu feras ſur l'Autel, c'eſt d'offrir chaque jour continuellement deux Agneaux d'un an.

Vous prendrez auſſi toute la graiſſe qui couvre les entrailles, & la membrane qui envelope le foye, avec les deux reins & la graiſſe qui les couvre, & vous les offrirez en les brûlant ſur l'Autel.

Vous prendrez la graiſſe du Belier, la queue, la graiſſe qui couvre les entrailles, la membrane qui envelope le foye, les deux reins & la graiſſe qui eſt deſſus, & l'épaule droite, parce que c'eſt un Belier de conſécration.

Voici ce que vous ferez ſur l'Autel: Vous ſacrifierez chaque jour, ſans y manquer, deux Agneaux d'un an.

(a) Quelques-uns liſent *le Ventre.*

POur bien expliquer ce Texte & les autres de cette nature, il ne faut pas ſe contenter de recourir aux Grammairiens & aux Dictionaires; il faut encore conſulter les Bouchers & les Anatomiſtes, lire les Relations de Voyages; en un mot, il faut avoir recours à la Nature & à l'Hiſtoire. L'Hiſtorien ſacré fait l'énumeration des parties du Corps, que l'on devoit offrir à DIEU comme un Sacrifice d'agréable odeur. La prémiere eſt *Cheleb*, la *Graiſſe*, mot qui eſt ſouvent pris pour la Mouëlle. C'eſt auſſi de cette maniere que les *Septante* ont traduit, auſſi-bien que la *Vulgate*, comme Gen. XLV. 18. *la Mouëlle de la Terre;* Nombr. XVIII. 12. *la Mouëlle de l'Huile, & du Vin*; Deut. XXXII. 14. *la Mouëlle du Froment*, ce qui s'entend de tous les meilleurs fruits de la Terre. Car DIEU demandoit, & il demande encore à préſent pour ſon Culte, tout ce qu'il y a de plus excellent, la Mouëlle intérieure de l'Homme, c'eſt à dire, toute ſon Ame, tout ſon Entendement, & ſa Volonté, ſon Cœur entier, en un mot, tout ce qu'il a de plus précieux. De même il demandoit qu'on lui offrît en Sacrifice la Graiſſe, qui eſt la plus précieuſe liqueur du Corps. La *Graiſſe* eſt une Liqueur graſſe, huileuſe, & ramaſſée dans certains petits ſacs, où elle ſe ſépare après pluſieurs circulations merveilleuſes. Elle eſt fort utile au Corps de l'Animal pour pluſieurs choſes; c'eſt même une eſpece de quinteſſence du Suc nourricier, ou du moins le ſuperflu de ce Suc; ce qui fait que la nourriture venant à manquer, la Graiſſe ſe remêle à la Maſſe du Sang, pour réparer les forces du Corps. Cette ſeule conſideration ſert à éclaircir non-ſeulement le Texte dont il s'agit, mais encore les autres expreſſions particulieres aux Peuples Orientaux, & dont nous avons parlé juſqu'à préſent. DIEU n'a pas voulu laiſſer aux Iſraëlites le choix de ce qu'ils devoient lui offrir en Sacrifice; il aima mieux en faire la diſtinction lui-même, & l'ordonner: ſans cela, il auroit bien pu arriver qu'ils ne lui euſſent offert que le rebut, & ſe fuſſent gardé tout ce qu'il y avoit de plus gras & de meilleur; comme font (j'ai honte de le dire) les Chrétiens de nos jours. C'eſt auſſi ce que reproche aux Payens, *Tertullien* (*Apolog.* c. 14.) *Vous immolez* (à vos Dieux) *des Bêtes mortes, décharnées & galeuſes; ou quand il y en a de graſſes & de bien con-*

EXODI Cap. XXIX. v. 22.
Oves laticaudæ.

II. Buch Mosis Cap. XXIX. v. 22.
Fette Schaafe mit breiten Schwäntzen.

M. Tyroff sculps.

EXODI Cap. XXIX. v. 13-22.
DEO ex Ariete Sacra.

II. Buch Mosis Cap. XXIX. v. 13-22.
Gottgeheiligte Stücke vom Widder.

G.D. Heüman sculps.

conditionnées, vous en coupez les extrémités & ce qu'il y a d'inutile, pour leur offrir; ſans quoi vous les euſſiez donné à vos Chiens, ou tout au plus à vos Domeſtiques. S'aveuglant ainſi volontairement, & mépriſant les Lumieres naturelles qui dictoient aux Payens mêmes, que l'on devoit offrir aux Dieux tout ce qu'il y a de meilleur. *Herodote* L. II. c. 47. parle ainſi des *Porcs* que les Egyptiens ſacrifioient à la Lune. (1) *Quand le Prêtre a immolé le Porc, il met enſemble le bout de la queue, la Rate, & cette toile graſſe qui couvre les Inteſtins; il envelope le tout de la graiſſe qui eſt dans les entrailles, & le brûle enſuite.* Les Grecs s'y prenoient de la même maniere; témoin ce paſſage d'*Homere*, Odyſſ. XIV. 427. où il raconte le Sacrifice qu'*Eumée* fit d'une *Truye*: (2) *Après l'avoir découpée, il en mit les parties crues avec la graiſſe de la Bête, & les jetta dans le feu, après les avoir ſaupoudrées de fleur de farine.* L'idée que la Nature nous donne d'un Etre ſuprême, ſuffit ſeule pour nous faire ſentir l'obligation où nous ſommes de ſacrifier tout ce que nous avons de meilleur à cet Auteur de toutes choſes.

Il ſemble que tout ce que nous avons dit juſqu'à préſent de la *Graiſſe*, eſt détruit par ce qui ſuit immédiatement dans le Texte, de *la Queue du Belier.* Car ſi l'on s'en tient à nos Beliers, on ne trouvera rien dans leur Queue qui ſoit digne d'être ſacrifié. Mais ſi l'on va dans les Païs Orientaux, l'on verra auſſi-tôt pourquoi DIEU s'eſt reſervé, ici & ailleurs, la *Queue* du Belier pour lui être offerte en Sacrifice. Lev. III. 9. *La queue entiere juſques contre l'échine.* (*La graiſſe & la queue entiere, avec les reins.*) On trouve dans la *Syrie*, dans *l'Arabie*, dans la *Perſe*, & dans *l'Afrique* des Queues de Belier qui peſent 15, 20, même juſqu'à 40 & 50 livres, & davantage; c'eſt pourquoi l'on eſt obligé, de peur que les Beliers n'en ſoient trop chargés, de mettre ſous leurs Queues de petits chariots, qu'ils trainent après eux par-tout où ils vont. Ces Queues ſont très délicates à manger. *On les coupe en petits morceaux pour les faire fondre, & l'on en garde la graiſſe pour s'en ſervir, ſoit pour mettre avec de la farine de froment, ſoit pour en faire de la chandelle, ce qui ſe pratique en Perſe & ailleurs. Gol.* Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que la Queue de tous les Animaux s'appelle en Hébreu *Zanab*; au-lieu que celle du Belier a ſon nom particulier, *Aliah*; mot que les Arabes d'aujourd'hui ont conſervé, car ils diſent *eljet, elje, iljet, lijet*; au Duel, *elejan, ala, eljan, eljetan*; & ils nomment ce Belier à groſſe queue, *Elejat.* (*Meninzk.* Lex. p. 5817.) Les *Septante* même, dans cet endroit & au Lévitique, ne ſe ſont pas ſervis des mots κέρκος, ὀρὰ, mais ils ont traduit ὀσφὺν. Si l'on veut des autorités ſur ces Queues graſſes, en voici quelques-unes. *Herodote*, qui parle auſſi de ces petits chariots que l'on met deſſous, dit L. III. c. 115: *L'on y voit de deux ſortes de Moutons, dignes d'admiration, & tels qu'on n'en voit point ailleurs de pareils. Ceux de la prémiere eſpece ont de longues Queues de trois coudées. Et comme, s'ils étoient obligés de trainer ces Queues, elles s'écorcheroient contre la terre, d'où il ſe formeroit des ulceres; les Bergers ont appris à faire de petits Chariots qu'ils mettent ſous la Queue de ces Moutons: ainſi chacun de ces Animaux en a un, auquel ſa Queue eſt attachée. Les Moutons de l'autre eſpece ont des Queues d'une coudée de largeur.* *Ariſtote* (*Hiſt.* L. VIII. c. 28.) dit que *dans la Syrie il y a des Moutons dont la Queue eſt d'une coudée de largeur.* *Diodore* (L. II.) parle de *certains Moutons qui ont des Queues grandes & groſſes.* Si l'on veut voir encore d'autres autorités, on n'a qu'à conſulter *Pline* (L. VIII. c. 48.) *Marc Paul* Venitien (L. I. c. 22.) *Vartoman*, (*Navigation.* L. II. c. 5. 9. 15.) *Buſbecq.* (*Itin.* Ep. I.) *Olear.* (*Moſcov. & Perſ. Itin.* L. V. p. 548. *Indici* L. I. p. 91.) *Leon Africain* (L. IX: celui-ci aſſure avoir vu à *Aſiot*, Ville d'Egypte, une de ces Queues qui peſoit 80 livres;) *Ludolf*, (*ex Strauſſ. Itin.* L. IX. c. 2.) *Chardin* (*Voyage de Perſe*, T. IV. p. 81.) *Kæmpfer* (*Amœnit. Exot.* p. 506.) ſans parler de pluſieurs autres.

Il eſt parlé enſuite de toute la *Graiſſe* qui *couvre les entrailles*, par où l'on doit entendre ſans doute l'*Epiploon* ou l'*Omentum*, ce petit Sac membraneux, qui eſt attaché au fond de l'Eſtomac & à la Rate, qui eſt garni de beaucoup de Graiſſe, qui couvre les Inteſtins & y entretient la chaleur. *Heſychius* l'appelle σιμελώδης ὑμὴν ἐπὶ τὴν κοιλίας καὶ τῶν ἐντέρων: *Membrane graiſſeuſe, qui couvre le ventre & les entrailles.* C'eſt en quelque ſorte un Réſervoir du Corps: lorſque la nourriture vient à manquer, la Graiſſe qui y eſt renfermée retourne dans la Maſſe du Sang, & fournit même la matiere de la Bile dont la ſécrétion ſe fait dans le Foye. Cette partie de l'Animal étoit auſſi d'un grand uſage dans les Sacrifices, chez les Payens. Nous en trouvons un témoignage par rapport aux *Egyptiens* dans *Herodote*, qui parle expreſſément de l'*Epiploon.* A l'égard des *Romains*, *Perſe* (Sat. II.) a dit:

Tot tibi cum in flammis junicum omenta liqueſcant.

C'eſt à dire, à la lettre: *Tandis que vous faites fondre dans le feu un ſi grand nombre d'*O-men-

(1) Ἐπεὰν θύσῃ (ἱερεὺς) τὴν ὀρὴν ἄκρην, καὶ τὸν σπλῆνα, καὶ τὸν ἐπίπλοον συνθεὶς ὁμοῦ, κατ' ὧν ἐκάλυψε πᾶσι τῷ κτήνεος τῇ πιμελῇ τῇ περὶ τὴν νηδὺν γινομένῃ, καὶ ἔπειτα καταγίζει πυρὶ.

(2) Αἶψα δέ μιν διέχευαν, ὁ δ' ὠμοτεθεῖτο σύβώτη
Πάντοθεν ἀρχόμενοι μελέων εἰς πίονα δημὸν,
Καὶ τὰ μὲν ἐν πυρὶ βάλλε, παλάνας ἀλφίτου ἀκτῇ.

menta (*de ces peaux graiſſeuſes qui couvrent les Inteſtins.*) Il paroît que les Grecs en uſoient de même, par un paſſage d'*Homere*, (Iliad. L. II.) où il dit que les Grecs (1) *enveloperent* (les cuiſſes des Victimes) *d'une double graiſſe, & les firent bruler ſur l'Autel.* Le mot Δίπτυχα, dont ce Poëte ſe ſert, ſignifie une choſe double, ce qui doit néceſſairement s'entendre de l'*Epiploon*, dont le Sac eſt redoublé. Les *Perſans* offroient à leurs Dieux ce Filet membraneux & graiſſeux. Strab. L. XV. τῷ ἐπίπλῳ τι μικρὸν τιθέασιν (ἱερεῖς) ἐπὶ τὸ πῦρ. *Les Prêtres jettent quelque choſe de l'Epiploon au feu. Catulle* (*in Gellio*) dit d'un certain Mage de Perſe, qu'il (2) *honoroit les Dieux par un Hymne, & en faiſant bruler la graiſſe du ventre:* il y a à la lettre, *le gras Omentum.*

. . . . . .

Mais les Interpretes ſont bien plus embaraſſés à expliquer le mot *Jothereth*, quoiqu'il ſe trouve encore Lévit. III. 4. 10. 15. IV. 9. VII. 4. VIII. 16. 25. IX. 10. S. *Jerôme* a traduit, *Reticulum, le Rets, ou le Filet du Foye.* Nos Verſions portent, *la Taye du Foye, ou la Membrane qui envelope le foye. Fullerus* (*Miſc. Sacr.* L. V. c. 14.) fait de grands efforts pour prouver qu'on doit entendre par-là cette *Membrane très mince*, qui couvre le Foye, & envelope de toutes parts cette Partie-noble, comme la Coſſe envelope la ſemence des Légumes. Mais *Bochart* (*Hieroz.* P. I. L. II. c. 45.) le réfute avec beaucoup de ſolidité. Voici ſes propres paroles, que j'adopte avec plaiſir. Dieu *avoit choiſi les parties les plus excellentes des victimes, c'eſt à dire les meilleures & les plus graſſes, pour lui être offertes en ſacrifice ſur ſon Autel. Par exemple dans le Mouton, la Queue, & toute la Graiſſe contenue dans les parties extérieures; & pour ce qui regarde l'intérieur,* Dieu *s'étoit réſervé l'Omentum, les Reins, & tout ce qu'il pouvoit y avoir de gras dans le ventre & dans les entrailles juſqu'aux hanches. Mais parmi tout cela,* Jothereth, *la Membrane du Foye, étoit auſſi compriſe; d'où l'on doit néceſſairement conclure que par ce mot on ne peut entendre la pellicule qui couvre le Foye, puiſqu'elle eſt mince, maigre, ſeche, & plus legere que de la paille ou du ſon. Par conſéquent ceux qui donnent cette partie à* Dieu, *font comme ſi d'une Noix, ils offroient ſeulement l'écale ou la coque; ou qui ne donneroient d'un Oeuf que la coque, ou la pellicule qui envelope le blanc. Outre cela, cette pellicule eſt ſi fort attachée à la ſubſtance du Foye, que l'on a bien de la peine à l'en arracher. Du moins il faudroit n'avoir rien à faire, & y employer beaucoup de tems; ce qui étoit impoſſible aux Lévites & aux Prêtres, puiſque pendant qu'ils étoient à l'Autel, il leur faloit ſouvent immoler en peu d'heures pluſieurs milliers d'Animaux.* Ces raiſons de *Bochart* ſont tout à fait de mon goût, & conformes aux principes d'Anatomie; ainſi je croi qu'il n'y a rien à ajouter pour réfuter le ſentiment de *Fuller.*

Bochart prend dans cet endroit le *Lobe* du Foye dans ſa propre ſignification, & dans le ſens auquel l'employent aujourd'hui les Anatomiſtes, pour une partie de la ſubſtance même du Foye; & pour cet effet il a recours à la Grammaire, en faiſant dériver יותרת de יהר, *être ſurabondant, être de reſte*, ou de יותר *qui eſt ſuperflu, qui reſte, qui eſt de trop.* A ce mot Hébreu répond le *Ziada* des Arabes, au Plur. *Zawaid*, dont les Interpretes Arabes ſe ſervent pour rendre le *Jothereth* de notre Texte. On trouve dans *Avicenne* (Ed. *Arabe* p. 455. *Latine* L. III. *Can. Fen.* 13. c. 1.) un paſſage qui donne une parfaite Définition du *Jothereth. Le Foye*, dit-il, *a de certains* Zawaid (c'eſt à dire, des *Augmentations* ou des *Additions*), *avec leſquelles il embraſſe l'Eſtomac, & y eſt attaché comme lorſque quelqu'un empoigne une choſe avec les doigts. La plus grande de ces Augmentations s'appelle* Zaida, *ſur lequel repoſe le Fiel, d'où il s'étend en en-bas. Ces Augmentations ſont au nombre de quatre ou cinq.* Tout cela ſe rapporte préciſément à la ſtructure du Foye, & par conſéquent au *Jothereth*, qui ſelon cette Définition doit être le plus grand Lobe du Foye, ſur lequel eſt poſée la *Veſicule du Fiel*; & c'eſt ce Lobe que Dieu avoit ordonné qu'on lui offrît en ſacrifice. On ne doit pas s'arrêter à ce qui eſt dit dans le Texte, עַל־הַכָּבֵד *ſur le Foye*, quoique ce Lobe dont nous parlons ſoit au-deſſous & non pas au-deſſus; car on auroit dû traduire l'Hébreu par *proche du Foye*, & non pas, *ſur le Foye.* Le mot עַל employé pour dire *deſſus*, a trompé les Chaldéens & les Syriens, & leur a fait prendre ce *Jothereth* pour le *Diaphragme*, qui eſt immédiatement au-deſſus du Foye; & en conſéquence ils en ont réſervé à Dieu la partie charnue, & non la partie membraneuſe qui en occupe le milieu. Enfin *Bochart* ſe ſert auſſi, pour appuyer ſon ſentiment, des Docteurs Thalmudiſtes, qui pour expliquer *Jothereth* ont mis טרפֵּשׁא τράπεζα, qu'ils nomment en François *Tibres*, au lieu de *Fibres.* Ces mots ſignifient encore un *Lobe* ou les Lobes du Foye. *Varron* (*Ling. Lat.* L. IV.) *Les Anciens appelloient* Fibrum, *l'extrémité; c'eſt pourquoi l'on donne le nom de* Fimbria *à la frange que l'on met au bas des Caſaques, & celui de* Fibræ *aux extrémités du Foye.* L'on trouve dans un ancien Gloſſaire, *Fibra*, λοβὸς ἥπατος, *on appelle Fibre, le Lobe du Foye.* Pour ce qui regarde le mot τράπεζα, *Trapeze*, c'eſt à dire *Table*, on lit dans le *Scholiaſte* de *Nicandre* (*Ther.*

(1) Κατὰ τε κνίσσῃ ἐκάλυψαν
Δίπτυχα ποιήσαντες.

(2) *Accepto veneratur carmine Divos,*
Omentum in flamma pingue liquefaciens.

(*Ther.* v. 559.) τράπεζα καὶ πύλη μέρη τινά εἰσιν ἐξημμένα τῦ ἥπατος, ὥσπερ καὶ ὄνυξ, καὶ μάχαιρα, καὶ κάνεον. *Trapeza* (*la Table*) *& la Porte, ſont certaines parties adhérentes au Foye, comme l'ongle, le couteau & le panier. Theophilus Protoſpatharius* (*Fabric. Hum. Corp.* L. II. c. 11.) appelle les 4 Lobes du Foye, τράπεζα, ἑστία, μάχαιρα, ἡνίοχος; *Table, Foyer, Couteau, Cocher.* Le mot de *Table* a été employé ſans doute, parce que la Veſicule du Fiel eſt appuyée ſur ce Lobe du Foye, comme ſur une Table.

Il eſt ſûr que l'explication que *Bochart* donne au mot *Jothereth*, convient également & à la véritable Anatomie, & à la Théologie Myſtique. On devoit offrir à DIEU, comme une des parties les plus graſſes & les meilleures, le Lobe du Foye, avec la Veſicule du Fiel qui y eſt adhérente. La *Bile* n'eſt pas ſimplement un excrément, mais elle eſt très utile & très néceſſaire; c'eſt en quelque façon la quinteſſence de la Graiſſe. Elle ſe ſépare, à la vérité, dans le Foye; mais la préparation s'en fait dans la plupart des principaux Viſceres du bas-ventre, comme dans l'Epiploon, la Rate, l'Eſtomac, le Pancréas, qui envoyent des rameaux à la Veine-Porte. Lorſqu'elle a été ſéparée dans le Foye, elle coule dans le *Duodenum*, non pas pour ſortir entierement du corps, ou ſeulement pour exciter le ventre à jetter ſes excrémens; mais afin que le Chyle, par le moyen de cette liqueur huileuſe, ſe ſépare plus aiſément d'avec les excrémens; & qu'il s'impregne même de cette liqueur, comme d'un baume acceſſoire, lequel, en circulant de nouveau avec le Chyle dans la Maſſe du Sang, en augmente la fluidité & le mouvement, & aide outre cela à la digeſtion & aux differentes ſécrétions. Les Prédicateurs ont ici une belle occaſion de faire ſentir au Peuple, que nous ſommes obligés de faire un Sacrifice à DIEU de notre Fiel, & des mouvemens impétueux que cauſe la Bile, ſource de tant de maux, de diſſenſions & de querelles, entre les Hommes. Si quelqu'un avoit de la peine à recevoir cette explication, dans la ſuppoſition qu'il faloit de la Graiſſe dans la partie que l'on offroit à DIEU, & qu'ainſi ce ne peut pas être le Lobe du Foye qui n'en contient point; il pourra choiſir une autre partie qui m'eſt venue à l'eſprit, ſavoir, cette Graiſſe qui eſt au-deſſus du Foye, & que l'on trouve attachée à la partie interne du Péritoine même, dans l'Hypochondre droit. Cette Graiſſe eſt aſſez remarquable, particulierement dans les Animaux gras; & peut-être l'eſt-elle encore plus dans les Moutons Orientaux, que dans les Européens.

Le Prédicateur pourra encore prendre occaſion du Sacrifice que DIEU avoit ordonné qu'on lui fît des *Reins*, כְּלָיֹת, *avec* toute la *Graiſſe qui les environne*, pour marquer que nous devons lui ſacrifier toutes les Paſſions que la Volupté & la Concupiſcence peuvent élever en nous. Car il eſt à remarquer que la Racine de ce mot eſt כָּלָה, qui ſignifie, *deſirer avec paſſion.* Les Anatomiſtes ſavent que les *Reins* ſont envelopés d'une Membrane graſſe, qui ſert non-ſeulement à échauffer cette Partie-noble, & à faciliter par ſa chaleur la ſécrétion de l'Urine; mais particulierement à rendre plus aiſée la ſécretion de cette eau ſalée, en ſéparant prémierement les parties les plus huileuſes & les plus graſſes du Sang, pour qu'elles puiſſent circuler de nouveau dans la Maſſe. Cette Graiſſe des Reins, dont il eſt parlé dans la Loi, & ſa Membrane, ſont nommées par *Homere* (*Iliad.* Φ.) ὑπενερίδιον, ou, τὸ ἐπὶ νεφρῶν λίπος, *la Graiſſe qui environne les Reins*, comme l'expliquent *Heſychius* & *Suidas*:

Δημὸν ἐρεπτόμενοι ὑπενερίδιον κείροντες.

Dévorant la Graiſſe qui eſt ſur les Reins.

Les Moutons ont les Reins très gras, & plus qu'aucun autre Animal; juſques là même que, par une trop grande abondance de Graiſſe, ils tombent dans une Maladie, qu'*Ariſtote* (*Hiſt. Animal.* L. III. c. 17.) appelle σκεφαλισμὸς, & dont il dit que les Moutons meurent: peut-être devroit-on plutôt la nommer σφακελισμὸς, *mortification des Reins*, qui arrive lorſqu'ils ſont entierement couverts de graiſſe.

L'*Epaule droite*, dont il eſt parlé au verſ. 22. ne demande aucune explication.

PLANCHE CCVI.

Le HIN.

EXODE, Chap. XXIX. verſ. 40.

Avec un dixieme de fine farine pêtrie dans la quatrieme partie d'un Hin d'huile vierge; & tu y répandras la quatrieme partie d'un Hin de vin pour chaque Agneau.

La dixieme partie de la plus pure farine de froment, mêlée avec de l'huile d'olives pilées, plein le quart de la meſure appellée Hin; & autant de vin pour l'offrande de liqueur, avec le prémier Agneau.

Le *Hin*, qui eſt une Meſure creuſe pour les choſes liquides, eſt du reſſort des Mathématiciens. On ne trouve rien de marqué poſitivement ſur ſa capacité, dans l'Ecriture. Cependant nous pouvons éclaircir cette matiere par ce que dit *Joſeph* (Ant. L. III. c. 9.) que le *Hin tenoit deux Conges Attiques*, μέτρον δέ ἐστι τοῦτο ὑπιχώριον δύο χόας Ἀτθικὰς δεχόμενον. Or deux *Conges Attiques* ſont 12 *Setiers*. En un mot, le *Hin* étoit la ſixieme partie d'un *Bath*. *Eiſenſchmid* (*de Pond. & Menſ.* p. 87. 170.) donne à la Meſure nommée *Hin*, 337 pouces cubiques de Paris, qui étant réduits aux Meſures dont on ſe ſert à Zurich pour meſurer le Vin, donnent 2 Meſures $\frac{3}{4}$ de la demie-Meſure de Campagne, ou 2 Meſures, & trois quarts de Quartaud, Meſure de Ville. Ainſi *le quart d'un Hin* d'Huile d'Olive pilées qu'il faloit prendre pour l'Holocauſte de chaque jour, ou pour les Sacrifices du ſoir & du matin, donne $\frac{1}{2}$ Meſure & $\frac{1}{12}$ de Quartaud de notre Meſure de Campagne, ou $\frac{1}{2}$ Meſure & $\frac{1}{16}$ de Quartaud de la Meſure de Ville. La quantité du Vin pour les Aſperſions eſt la même.

Pour ce qui eſt de la *dixieme partie de la plus pure Farine de froment*, c'étoit la dixieme partie de l'*Epha*, que les Hébreux nommoient autrement *Homer* & *Gomor*; car le mot Hébreu ſignifie en général le *dixieme*, la *dixme*, & il faut ſousentendre de l'*Epha*. *Joſeph* (L. III. c. 7. VIII. c. 2.) a conſervé le mot Hébreu עִשָּׂרוֹן, en ſe ſervant de celui d'Ἀσσαριὸν. Lorſque nous avons parlé de la Manne, nous avons fait la réduction du *Homer* à $1\frac{111}{337}$ du petit Boiſſeau de Zurich, appellé dans le Païs *Mäſſlein*. Il paroît par cette explication préciſe des Meſures, que nos Verſions auroient dû mettre, (du moins en parentheſe) *la dixieme partie* (*d'un Epha*) *de fine Farine*; au-lieu de l'expreſſion vague, *un dixieme*, ou *la dixieme partie*. Cette détermination préciſe n'étoit point néceſſaire parmi les Juifs, parce qu'ils étoient accoutumés à ſousentendre le mot *Epha*: de même que dans les Langues vivantes on dit ſimplement *un quart*, ſans exprimer le Poids ou la *Meſure*, parce que la choſe dont il s'agit la détermine ſuffiſamment.

La Figure que je donne ici, eſt appuyée ſur un Calcul mathématique, par où l'on voit que le *Hin* contient 582336 Lignes cubiques de Paris, & le $\frac{1}{4}$ d'un *Hin*, 145584. Par conſéquent le côté du Cube du prémier eſt $6''\frac{2}{10}$, & du ſecond, $4''. 4'''_2$.

EXODI Cap. XXIX. v. 40.
Hin.

II. Buch Moſis Cap. XXIX. v. 40.
Hin.

I. A. Corvinus sculps.

EXODI Cap. XXX. v. 1. 2.
Ara Suffimenti ſecundum alios.

II. Buch Moſis Cap. XXX. v. 1. 2.
Der Rauch-Altar bey anderen.

G. D. Heümann

EXODI Cap. XXX. v. 1. 2.
Ara Suffimenti juxta Scacchi.

II. Buch Mosis Cap. XXX. v. 1. 2.
Rauch-Altar aus Scacchi.

G. D. Heiman sculps.

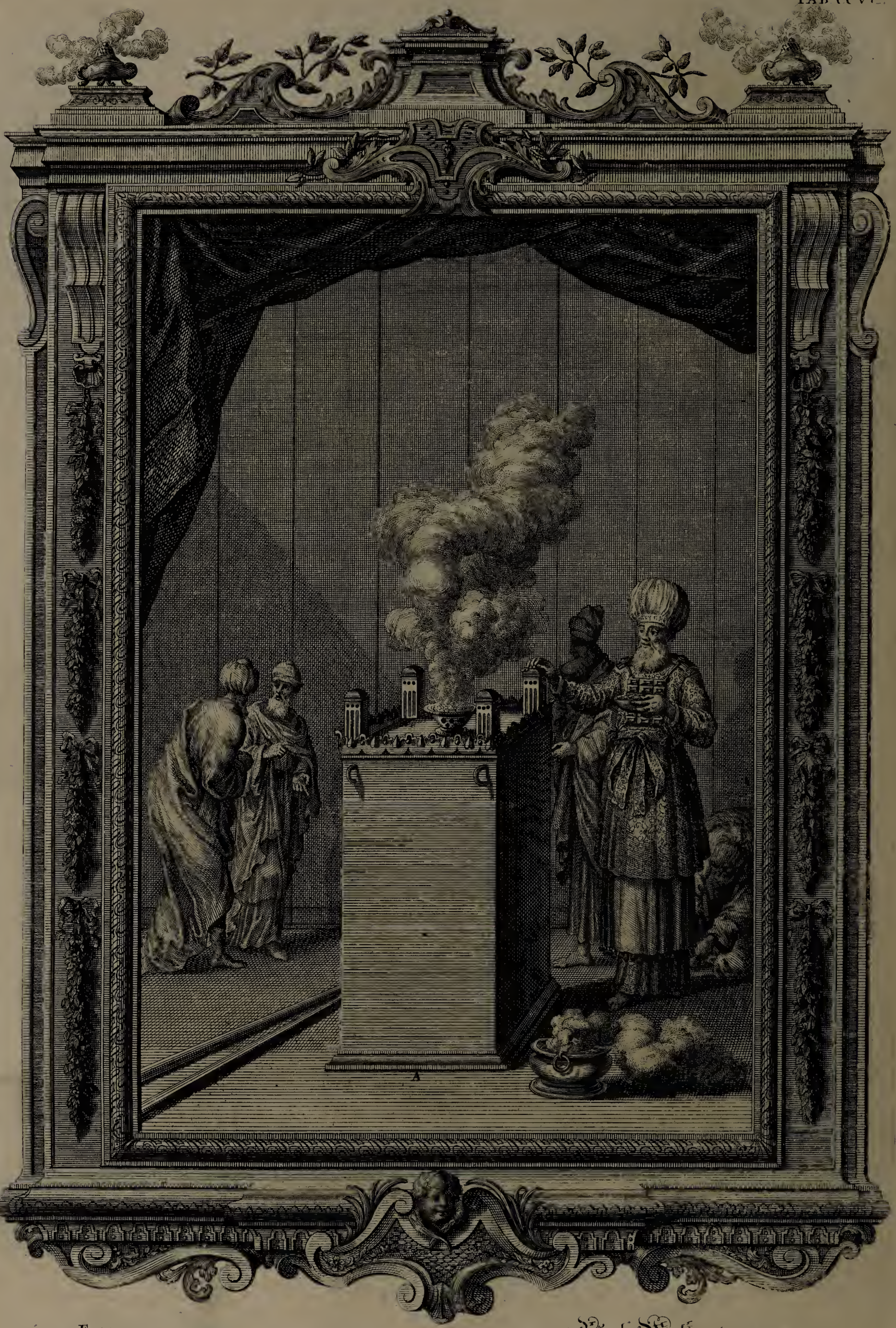

EXODI Cap. XXX. v. 1. 2.
Ara Suffimenti ex Lundio.

II. Buch Mosis Cap XXX v. 1. 2.
Rauch-Altar nach Lundio.

C. D. Heiman

PLANCHES CCVII. CCVIII. CCIX.

L'Autel des Parfums.

EXODE, Chap. XXX. verſ. 1. 2.

Tu feras auſſi un Autel pour y faire le Parfum, & tu le feras de bois de Sittim.

Sa longueur ſera d'une coudée, & ſa largeur d'une coudée: il ſera quarré: mais ſa hauteur ſera de deux coudées, & ſes cornes ſeront tirées de lui.

Vous ferez auſſi un Autel de bois de Sétim, pour y brûler des Parfums.

Il aura une coudée de long, & une coudée de large, afin qu'il ſoit quarré. Il aura deux coudées de haut, & des cornes ſortiront de ſes quatre angles.

NOus avons parlé ailleurs du Bois de *Sittim*. La figure de cet Autel étoit un Priſme, quarré par le haut & par le bas; & chaque côté de ce Quarré avoit une coudée, c'eſt à dire, 1 pied 7 pouces, $10\frac{5}{7}$. lignes, Meſure de Paris de 12 pouces au pied. Ce qui étant réduit à la Meſure de Zurich de 10 pouces au pied, fait 1 pied, 7 pouces, $7\frac{61}{67}$. lignes, ou pour faire le nombre rond, 1 pied, 7 pouces, 8 lignes. La hauteur étoit de deux coudées, c'eſt à dire, 3 pieds, 3 pouces, $8\frac{4}{5}$. lignes Meſure de Paris; ou 3 pieds, 3 pouces 4 lignes, Meſure de Zurich. Si l'on veut avoir ſa capacité toute entiere, il ſera facile de la trouver en multipliant le Quarré de cet Autel avec ſa hauteur. L'Autel des Parfums n'étoit pas dans le Saint des Saints, comme l'a prétendu S. *Auguſtin*; mais il étoit dans le Saint, *vis à vis du Voile, qui eſt devant l'Arche du Témoignage*, Exod. XXX. 6. (*Tu mettras cet Autel devant le Voile qui eſt devant l'Arche du Témoignage devant le Propitiatoire qui couvre le Temoignage, où je te parlerai.*) Les *Cornes* qui étoient aux quatre coins de l'Autel, avoient une même continuité avec lui.

Tout le monde ne penſe pas également ſur la ſtructure de cet Autel. *Lundius* (*Jüd. Heilight.* L. I. c. 25.) nous a fourni la Fig. A. qui eſt un Priſme quadrangulaire, avec toutes les dimenſions que preſcrit l'Ecriture. L'Autel étoit plat par le haut, & entouré d'une Couronne. Au milieu de cette aire quarrée, on voit un petit Vaſe percé à jour, que l'on empliſſoit de charbons pris de deſſus l'Autel, ſur leſquels on jettoit les Parfums: mais d'autres, au-lieu de ce petit Vaſe, y mettent une petite Grille, en forme de filet, avec pluſieurs trous. Aux quatre coins, on voit des Cornes qui s'élevent comme de petites colomnes en forme de Priſmes, & continues avec l'Autel. On les arroſoit quelquefois d'un peu de ſang, mais ce n'étoit que rarement. *Scacchi* (*Sacr. Elæochriſm. Myroth.* II. c. 47.) de qui nous avons pris la Fig. B. au-lieu de mettre une *Grille* au milieu de l'Autel, comme la *Vulgate* l'a traduit, ou un *Toit* ſuivant quelques autres Verſions, a ſubſtitué un petit Foyer rond, ſans être aucunement percé, où l'on jettoit les charbons avec les Parfums. *Joſeph* (*Ant.* L. III. c. 7. ou 10.) dit qu'il y avoit *un petit Foyer d'or, environné de toutes parts d'une Couronne d'or. Scacchi* y met des *Cornes* de Belier, comme à l'Autel des Holocauſtes. On peut voir une autre forme d'Autel à la Fig. C. telle que l'a imaginée l'Auteur du Livre intitulé, *The Temple of Salomon*, publié à Londres en 1725.

PLANCHE CCX.

L'Huile pour les Onctions.

EXODE, Chap. XXX. verſ. 23. 24. 25.

Prens des choſes aromatiques les plus exquiſes; de la Myrrhe franche pour cinq-cens ſicles; du Cinnamome odoriferant, pour la moitié, ſavoir pour deux-cens-cinquante; & du Roſeau aromatique, pour deux-cens-cinquante.

De la Caſſe, pour cinq-cens Sicles, ſelon le Sicle du Sanctuaire; & un Hin d'Huile d'olive.

Et tu en feras de l'Huile pour l'Onction ſainte, un Oignement compoſé par art de Parfumeur: ce ſera l'Huile de l'Onction ſainte.

Prenez des Aromates; le poids de cinq-cens Sicles, de la Myrrhe la prémiere & la plus excellente; la moitié moins de Cinnamome, c'eſt à dire, le poids de deux-cens-cinquante Sicles; & de même, deux-cens-cinquante Sicles de la Canne aromatique.

Cinq-cens Sicles de Canelle, au poids du Sanctuaire; & une meſure de Hin d'Huile d'olive.

Vous ferez de toutes ces choſes une Huile ſainte pour ſervir aux Onctions, un Parfum compoſé ſelon l'art du Parfumeur.

ON raconte bien des merveilles de cette *Sainte Ampoulle, venue du Ciel & remplie d'Huile ſainte*, que l'on conſerve religieuſement dans l'Abbaye de *S. Remy* de *Reims*, & dont on ſe ſert pour ſacrer les Rois de France. Si l'on en croit l'Hiſtoire, elle a été apportée du Ciel par un Ange, ou par une Colombe, à *Remy*, Archevêque de Reims, pour ſacrer *Clovis* le prémier des Rois *Très-Chrétiens*; ce qui arriva l'an 499. Mais laiſſons là cette Huile, & donnons la deſcription de l'Huile ou du Parfum de notre Texte. Les Ingrédiens dont elle étoit compoſée venoient, à la vérité, de la Terre; mais la maniere dont elle devoit être compoſée, venoit immédiatement du Ciel. Car nous liſons au verſ. 22. *L'Eternel parla auſſi à Moïſe, & lui dit.* Nous allons examiner par ordre tous les Ingrédiens; nous expliquerons la Formule que DIEU avoit preſcrite à ce ſujet; & nous ferons voir par les Règles de la Pharmacie, la maniere dont on le compoſoit. Il eſt d'autant plus néceſſaire que nous éclairciſſions cette matiere, que les Interpretes ſont de differens ſentimens à cet égard.

Le prémier Ingrédient de cette Huile ſacrée eſt nommé מור, *Mor*. *Maimonides* & les autres Rabbins diſent que ce mot ſignifie du *Muſc*, qui eſt un Sang caillé que l'on prend près des Reins & des Teſticules d'un certain Animal qui reſſemble, ſelon eux, à un Chevreau. Les Septante ont traduit σμύρνην ἐκλεκτὴν, de la *Myrrhe choiſie, la plus pure*. C'eſt auſſi de cette maniere que l'ont entendu, non-ſeulement les plus habiles d'entre les Rabbins, mais encore preſque toutes les Verſions de l'Europe, qui ont traduit par *Myrrhe*. Les Arabes modernes appellent la *Myrrhe*, *Mürr*; les Turcs, *Mürri Safi*: & le mot de *Mürr* ſignifie en géneral *amer*. (*Meninzk.* Lex. 4538.) Cette précieuſe Réſine ſe tire d'un Arbriſſeau, comme on le voit dans le Livre des Cant. V. 1. *Je ſuis venu dans mon Jardin, ma Sœur, mon Epoüſe: j'ai cueilli ma Myrrhe, avec mes Drogues aromatiques:* Ou: *Vien dans mon Jardin, ma Sœur, mon Epouſe; j'ai moiſſonné ma Myrrhe avec mes Aromates.* Le mot Hébreu מור marque auſſi la *Myrrhe*. Mais cet Arbriſſeau n'eſt plus guere connu des Botaniſtes; cependant il croît dans l'Arabie-Heureuſe & dans l'Abyſſinie; & par conſéquent, des deux côtés de la Mer-Rouge. La Figure que j'en ai donnée dans mon Comment. ſur la Geneſe, eſt tirée de *Pomet* (*Hiſt. des Drogues*, P. I. p. 252.) Voici la Deſcription qu'en fait *Pline* L. XII. c. 15. *L'Arbre de Myrrhe eſt haut de cinq coudées; il eſt piquant & épineux. Son tronc eſt tortu & dur, &*

EXODI Cap. XXX. v. 23. 24. 25.
Elæochriſma ſacrum.

II. Buch Moſis Cap. XXX. v. 23. 24. 25.
Salb-Oele aus Myr, Myrrhen, Biſem.

Joh. Daniel Herz sculps.

EXODI Cap. XXX. v. 23. 24.
Caſsia, Iris Florentina.

II. Buch Moſis Cap. XXX. v. 23. 24.
Caſſen, Florent-Veiel-Wurtz.

I. G. Pintz sculps.

EXODI Cap. XXX. v. 23. 24.
Calamus aromaticus, Casia.

II. Buch Mosis Cap. XXX. v. 23. 24.
Calmus, Casien, Zimmet.

I. G. Pinz sculps.

EXODI Cap. XXX. v. 23.
Cinnamomum, Calamus aromaticus.

II. Buch Mosis Cap. XXX. v. 23.
Zimmet und Calmus.

I.G.Ritz sculps.

& plus gros que celui de l'Arbre d'Encens. Il eſt plus menu à la cime, que vers le pied. Il a l'écorce polie & liſſe, & ſemblable à celle de l'Arboiſier: cependant, d'autres diſent que ſon écorce eſt raboteuſe & piquante. Sa feuille reſſemble à celle de l'Olivier; mais elle eſt plus recoquillée, & outre cela épineuſe & piquante. Juba dit qu'elle reſſemble à celle de l'Oluſatrum. Quelques-uns diſent que l'Arbre de Myrrhe eſt ſemblable au Genievre, excepté qu'il eſt plus âpre, plus épineux, & qu'il a la feuille plus ronde, mais qu'elle a le goût du Genievre. On lui fait des inciſions deux fois l'an, comme à l'Arbre d'Encens, & aux mêmes tems; & ces inciſions, du moins pour les Arbres qui ſont aſſez forts, vont depuis la racine juſqu'aux branches. Il ſort cependant de cet Arbre, avant même qu'il ſoit inciſé, une certaine liqueur que l'on nomme Stacté ou *Myrrhe liquide, qui eſt la meilleure & la plus précieuſe. Dioſcoride* L. I. c. 78. dit que *l'Arbre de Myrrhe eſt ſemblable à l'Epine d'Egypte,* ὅμοιον τῇ Αἰγυπτίᾳ Ακάνθῃ. La meilleure Myrrhe, ſelon lui, vient du Païs des Troglodytes, & il la nomme *Stacté*, au-lieu qu'il nomme celle qui n'eſt pas bonne, *Caucalis*, & *Ergaſime*, c'eſt à dire, tirée par art. Il dit encore, que l'on doit choiſir *la plus luiſante, un peu verte, & d'un goût piquant, la plus nouvelle, couverte de craſſe, legere, toute de la même couleur par-deſſus, & qui lorſqu'on la rompt fait paroître par dedans de petites veines blanches & liſſes comme des ongles; en petites maſſes, d'un goût amer & âcre, d'une odeur forte, & de qualité chaude.* Il n'y a point de doute que la Myrrhe dont il eſt parlé dans notre Texte ne ſoit véritablement le *Stacté* des Anciens, qui coule de lui-même en larmes, d'où vient le nom Hébreu *Mor deror, qui coule de lui-même.* Nous ne pouvons guere en avoir à préſent de ſemblable, ni par conſéquent de cette véritable, de la plus pure & de la *prémiere*, comme la nomme *Hippocrate*. *Dioſcoride* & *Pline* diſent que l'on falſifioit la Myrrhe, de leur tems, en faiſant diſſoudre de la Gomme dans de l'eau où l'on avoit fait tremper de la Myrrhe. L'on prenoit encore des morceaux de Gomme de Lentiſque, avec du jus de Concombres ſauvages, pour lui donner de l'amertume; & de l'Ecume d'Argent pour lui donner le poids. Je repréſente encore une fois l'Arbre de Myrrhe à la Fig. A. & l'Animal qui porte le Muſc, à la Fig. M.

PLANCHES CCXI. CCXII. CCXIII.

L'Huile pour les Onctions.

LE ſecond Ingrédient de l'Huile ſacrée eſt קִנָּמֹן, que les *Septante* ont traduit par κιννάμωνον, & κιννάμωμον, d'où les Latins ont pris leur *Cinnamomum*; & que nos Verſions ont rendu par *Cinnamome*. Il y a beaucoup de diſpute entre les Interpretes au ſujet de cet Aromate: entre autres *Saumaiſe*, (*in Solin.* 919. 920. & *Hyl. Iatric.* p. 139.) s'étend beaucoup pour prouver que le *Cinnamome* des Anciens n'eſt point notre *Canelle*, mais que c'eſt plutôt ce qu'on appelle κασία σύριγγα, *Caſia Fiſtula*, la *Caſſe*. Il faut bien remarquer ici, que nous ne devons pas nous en rapporter aux deſcriptions du véritable *Cinnamome*, qu'ont faites les anciens Ecrivains, ſoit Romains, ſoit Grecs; parce que cet Arbre croît dans l'Ile de *Ceylon*, & ſur les rivages de *Malabar*, & de *Java*, d'où les Arabes pouvoient le tirer; & que pour le vendre plus cher aux Européens, ils leur ont peut-être débité pluſieurs fables. Par exemple, autrefois que l'on n'apportoit pas la Canelle en écorce comme l'on fait à préſent, mais en branches, tous les Anciens depuis *Hérodote* avoient cru fauſſement que les petites branches de ce précieux Aromate tomboient du Nid du Phénix. (1) Mais ſi l'on veut voir une deſcription exacte du *Canelier*, on n'a qu'à lire *Garcias ab Horto*; *Monard*; *Knox* (*Voyage de Ceylon*) qui a demeuré vingt ans dans cette Ile; le *Hortus Malabaricus*; *Jürgen Anderſen* (*Orient. Reisbeſchreib. Sina* c. 15.) *Herport* (*Oſt-Ind. Reiſ.* p. 184.) & l'on conviendra, comme le croit *Rai* (*Hiſt. Plant.* 1559.) que notre *Canelle* eſt la même choſe que le *Cinnamome* & le *Caſſia* des Anciens; ou du moins, qu'il n'y a pas aſſez de difference pour qu'on ne puiſſe pas les mettre dans le même genre. Je ne m'arrêterai pas davan-

(1) C'eſt ce qui a fait dire à *Stace*: *Phariæque exempta volucri Cinnama.*
Et à *Martial*:
Quod ſemper Caſiaque, Cinnamoque,
Et nido niger alitis ſuperbæ
Flagras plumbea Nicerotiana.

vantage à faire voir le rapport qu'il y a entre l'un & l'autre; & cela eſt d'autant moins néceſſaire, que les Anciens n'ont connu de cet Arbre que les branches & l'écorce qu'on leur apportoit. *Le Canelier* (*Cinnamomum vulgare* J. B. Hiſt. Plant. L. IV. p. 446; *Cinnamomum ſive Canella Malabarica & Javanenſis* C. B.) ſuivant la deſcription qu'en fait *Garcias*, *eſt de la grandeur d'un Olivier, quelquefois plus petit. Il a beaucoup de branches, ordinairement droites. Ses feuilles ſont de la couleur de celles du Lautier, mais faites à peu près comme celles du Citronnier. Ses fleurs ſont blanches. Son fruit eſt noir & rond, de la groſſeur d'une Noiſette, ou ſemblable à de petites Olives. La Canelle qu'on nous apporte eſt la ſeconde écorce, ou l'écorce intérieure de l'Arbre.* Les Modernes, & particulierement le célebre *Herman* qui a demeuré quelques années dans l'Iſle de Ceylon, comparent les fruits du Canelier à ceux du Laurier; c'eſt ce qui fait que cet illuſtre Botaniſte l'appelle *Laurus Ceylanica baccis calyculatis*; & dans ſa *Mat. Med.* il l'appelle ſimplement, *Arbor baccifera calyculata nucleo quercino.* On en trouve auſſi une deſcription très ample dans le *Hort. Malabar.* T. I. *Tab.* 57. Son bois eſt blanchâtre & preſque ſans odeur. L'écorce de ſes racines eſt la plus précieuſe, car c'eſt avec elle que l'on fait *l'Huile de Canelle*, & une eſpece de *Camphre* qui n'eſt autre choſe que le Sel volatil de l'Arbre. Et peut-être le *Cinnamome* dont il eſt parlé dans notre Texte, & que les *Septante* ont traduit par κυνναμώμου εὐῶδις, *Cinnamome odorant*, étoit-il plutôt l'écorce de la Racine que celle du Tronc. La Fig. B. repréſente le *Cinnamome* ou le *Canelier* de Ceylon.

Le troiſieme Aromate qui entroit dans la compoſition de l'Huile ſacrée, étoit קָנֶה, *Kaneh*, κάλαμος; & ſelon la plupart des Interpretes de l'Europe, *Calamus*, *Roſeau*, *Canne*; & de plus בֹּשֶׂם, *boſem*, *le plus excellent*, c'eſt à dire des Indes, ou quelque autre Roſeau Oriental, aromatique. *Dioſcoride*, L. I. c. 17. dit du *Calamus aromaticus*, que *le meilleur eſt celui qui eſt de couleur jaunâtre, dont les nœuds ſont près à près, qui ſe rompt en éclats, qui eſt rempli d'une eſpece de coton comme de la toile d'Araignée, & d'une couleur blanchâtre, qui eſt viſqueux ſous la dent, d'un goût aſtringent, âcre, & mêlé d'amertume. Pline*, L. XII. c. 22. a auſſi parlé du choix que l'on doit faire du *Calamus aromaticus*, & du lieu où il croît, quoiqu'il ait joint par ignorance, ſelon *Guilandinus*, la Syrie avec les Indes. *Le Calamus odoriferant d'Arabie croît également aux Indes & en Syrie — entre le Mont-Liban, & une autre Montagne qui n'eſt guere celebre, mais qui n'eſt pas l'Anti-Liban, comme quelques-uns l'ont cru. Il croît dans des Marais qui ſechent en Eté, & ces Marais ſont dans un petit Vallon proche d'un Lac. — Le meilleur Calamus répand ſa bonne odeur bien loin aux environs, il eſt plus mou au tocher, plus difficile à rompre; car il éclate plutôt que de ſe rompre en deux, comme feroit une Rave. Par dedans le Roſeau il ſe trouve une eſpece de toile d'Araignée, que l'on appelle la fleur: le meilleur Roſeau eſt celui où il s'en trouve davantage. Outre cela, pour qu'il ſoit bon, il faut qu'il ſoit noir. Cependant il y a des endroits où le noir n'eſt point eſtimé. Les plus courtes Cannes, les plus maſſives, & les plus pliantes quand on les veut rompre, ſont toujours les meilleures.* Celui de tous qui mérite le mieux que l'on s'en rapporte à lui ſur cette matiere, eſt le célebre *Alpinus*, qui a recherché avec tant de ſoin & tant d'exactitude les Plantes Orientales. Ce Botaniſte (*Plant. Exot.* L. II. c. 7.) prétend que le *Calamus aromaticus* des Anciens n'eſt autre choſe que le *Caſſabel darrirà* qui croît communément en Egypte, en Judée aux environs du Lac de Genesareth, & dans pluſieurs endroits de la Syrie. C'eſt un petit Arbriſſeau de demie coudée de haut, & quelquefois plus. Il ſort de ſa racine une tige longue & noueuſe, preſque toute ronde & creuſe, ayant de la mouëlle blanche comme celle du Sureau. Cette tige tire ſur le jaune par dehors. Il en ſort de petits rameaux droits & noueux, & de ces derniers nœuds ſortent encore deux autres petits rameaux, à l'oppoſite l'un de l'autre; ceux-ci ſont fort minces, & portent des fleurs de la grandeur & de la figure de celles de la *Lyſimachie*, ou *Corneille*. A ces fleurs, qui ſont jaunes, ſuccedent de petites bourſes oblongues, qui ſe terminent en pointe, noires, & contenant une ſemence noire dont les grains ſont fort petits. A chaque nœud de ces tiges l'on voit ſortir deux feuilles à l'oppoſite l'une de l'autre, de figure oblongue, elles ſont larges & vont ſe terminer en pointe par le bas, mais elles ſont attachées à la tige ſans queue; elles reſſemblent aſſez à celles de la *Lyſimachie*, excepté qu'elles ne ſont pas ſi grandes. La racine de cet Arbriſſeau eſt groſſe, longue, & ſe termine en pointe. Enfin, toute la Plante paroît ſemblable à la *Lyſimachie* jaune. Les plus groſſes tiges ne paſſent pas la groſſeur du petit doigt, & elles ſont remplies par dedans de mouëlle blanche, comme celle du Sureau, mais quand ces tiges viennent à ſecher, leur mouëlle ſeche auſſi, de ſorte qu'elles ſont creuſes & preſque vuides par dedans, & pour-lors elles deviennent rouſſâtres. Ces Cannes ſont donc remplies de nœuds, elles ſe rompent facilement, & la mouëlle qu'elles renferment eſt une ſubſtance blanche, qui étant un peu remuée dans la bouche devient molle & gluante. Tout cet Arbriſſeau n'a que très peu d'odeur, mais ce qu'il en a eſt agréable, & particulierement la racine. Son bois eſt âmer, & un peu âcre. Les Egyptiens & les Arabes s'en ſont ſervis & s'en ſervent encore, au-lieu du *Calamus aromaticus*. L'on peut voir tout ce que dit à ce ſujet le même *Alpinus* (*de Medic. Ægypt.* L. IV. p. 137.

p. 137. b.) Voyez la Fig. C. J'ai repréſenté à la Fig. D. Planche CCXII. le *Calamus aromaticus* des Modernes. Si l'on veut voir cette matiere traitée plus au long, on peut conſulter *Joh. Bauhin. Hiſt. Plant.* L. XIX. c. 18. *Salmaſ. in Solin.* 939. *Hyl. Iatric.* 125. Cet Auteur croit, avec pluſieurs autres Modernes, que le *Calamus aromaticus* dont on ſe ſert en Medecine n'eſt pas celui des Anciens, mais que c'eſt leur *Acorus.* Le même (*in Solin.* 105.) prétend que c'étoit le *Calamus* des Indes, & que celui qu'on appelloit *Calamus de Syrie* & d'*Arabie*, venoit des *Indes.* Au contraire *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. V. c. 6.) aſſure, & ſoutient par de bonnes raiſons, que le *Calamus aromaticus* ne croiſſoit pas ſeulement dans les Indes, mais encore dans cette partie de l'Arabie où croiſſent les autres Aromates, ſur quoi il rapporte le témoignage de *Dionyſius Periegetes*, de *Feſtus Avienus*, & de *Priſcien.* C'eſt ce qui fait que *Plutarque* (*Libr. quod Bruta ratione utantur*) donne au *Calamus odoratus* l'épithete d'*Arabicus.* L'on trouve encore des témoignages de ceci dans *Agatharchide*, *Diodore*, (L. III. p. 125.) *Strabon* (L. XVI.) Enfin notre Texte même marque aſſez que le *Calamus* étoit deja connu du tems de Moïſe, quoique, ſelon toutes les apparences, les Indes ne fuſſent pas connues pourlors. Cela n'empêche pas cependant que le *Calamus* des *Indes* ne ſoit le plus excellent, enſuite celui d'*Arabie*, & enfin celui de *Syrie.* Car il eſt conſtant que les Aromates ſont meilleurs, à proportion que les Païs où ils croiſſent ſont plus proches de l'Equateur : les raiſons phyſiques en ſont très claires.

Le dernier des Ingrédiens ſecs, étoit קִדָּה *Kiddah.* Ce mot eſt interpreté differemment. *Joſeph* (*Antiq.* L. III. c. 9.) & les *Septante* ont traduit ἴρις, par où l'on peut entendre une certaine eſpece d'*Iris* aromatique ſoit pour l'odeur ou pour le goût ; telle qu'eſt l'*Iris de Florence*, qui ſent la violette, & que l'on transporte du Duché de Florence dans toute l'Europe. Pluſieurs ont traduit *Kiddah* par *Caſſia*, comme *Luther*, la *Vulgate*, *Münſter*, *Pagninus*, *Junius*, *Tremellius*, *Bonfrerius*, pluſieurs d'entre les *Juifs*, Mr. *Le Clerc*, & quelques-unes de nos Verſions Françoiſes. *Scacchi* (*Sacr. Elæchr. Myroth.* II. c. 11.) croit que c'eſt le *Gingembre.* *Dioſcoride* L. I. c. 1. fait auſſi mention des *Racines aromatiques* d'*Iris.* Comme la plupart des Interpretes ont traduit par *Caſſia*, nous rapporterons la deſcription qu'il en fait au L. I. c. 12. *La Caſſia, dont il y a pluſieurs eſpeces, croît dans la partie de l'Arabie où croiſſent les Aromates. Son bois a l'écorce épaiſſe, & ſes feuilles reſſemblent à celles du Poivrier. Il faut la choiſir jaunâtre, de belle couleur, à peu près comme celle de Corail. La meilleure eſt la plus étroite, la plus longue, la plus compacte, pleine de trous, d'un goût piquant & aſtringent, mêlé cependant d'un peu de chaleur. Au reſte la Caſſia eſt aromatique, d'une odeur vineuſe, & particulierement celle que les Arabes appellent* Actys, *& les Marchands d'Alexandrie* Daphnitis. *Cependant l'on eſtime encore plus celle qui eſt de couleur pourprée, épaiſſe, & tirant ſur le noir, que l'on appelle* Zigir, *& qui ſent la Roſe.* Nous joindrons à cette deſcription celle que *Pline* en fait (L. XII. c. 19.) *La Caſſia eſt auſſi un Arbriſſeau qui croît tout proche des champs où naît le Cinnamome ; cependant il ne vient que dans les montagnes. Son bois eſt plus épais que celui du Cinnamome, & l'on peut dire qu'il eſt couvert plutôt d'une pellicule, que d'une écorce. —— Cet Arbriſſeau peut avoir trois coudées de haut, & il eſt de trois couleurs. Lorſque ſes rejettons commencent à ſortir, & qu'ils n'ont encore qu'un pied de long, ils ſont blancs ; quand ils ont un pied & demi, ils deviennent rouges ; & enſuite ils noirciſſent. —— La meilleure Caſſia doit être fraiche, avoir une odeur délicate, un goût extrêmement ardent ; au-lieu que celle qui n'eſt pas bonne, n'excite qu'une ardeur & un picotement très foible ſur la langue. Il faut auſſi que la Caſſia, pour être bonne, ſoit de couleur pourprée, fort legere, que les tuyaux en ſoient courts, & difficiles à rompre. Cette ſorte de Caſſia s'appelle chez les Barbares* Lacta. *Et l'autre eſpece s'appelle* Balſamodes, *à cauſe de ſon odeur ; mais elle eſt amere, & par conſéquent plus utile en Medecine ; comme la noire eſt meilleure pour les Parfums.* Je ſerois trop long, ſi je voulois rapporter tout ce que les Modernes ont dit au ſujet de l'Arbriſſeau nommé *Caſſia*, & je ne ferois même qu'entaſſer une infinité de choſes douteuſes. *Rai* (*Hiſt. Plant.* p. 1559.) qui a ſuivi le ſentiment de *Garcias ab Horto*, de *Monard*, de *Scaliger* & d'*Amatus*, prétend que le *Cinnamome* & la *Caſſia* des Anciens & des Modernes eſt la même choſe. Mais ſi קִנָּמֹן eſt le *Cinnamome* ou la *Canelle*, & קִדָּה la *Caſſia*, il paroît par notre Texte que c'étoient deux choſes differentes ; ainſi, quand on les ſuppoſeroit du même Arbre, il faudroit du moins dire qu'elles en ſont des parties differentes, comme par exemple, le Bois, l'Ecorce, ou la pointe des Rejettons. On peut réduire tout ce que nous connoiſſons aujourd'hui de *Caſſia* à trois eſpeces, ſavoir, *Caſſia Lignea*, *Caſſia Fiſtula*, & *Caſſia Caryophyllata.* Par conſequent ſi קִדָּה ſignifie *Caſſia*, ce ſera la *Caſſia Lignea*, la *Canelle de Malabar* ou de *Sumatra*, qui eſt une écorce roulée comme le Cinnamome ou Canelle de Ceylon, mais plus épaiſſe, plus viſqueuſe, & bien inférieure à celle-là pour l'odeur & pour le goût. *Hermannus* (*Mat. Med.* p. 94.) dit que l'une ne differe de l'autre, que parce qu'elles croiſſent dans un terrein different. Je repréſente à la Fig. E. la *Canelle de Malabar*, appellée *Carva*, que j'ai priſe du *Hortus Malabaricus* T. I. *Tab.* 57. J'ajouterai ici les remarques ſuivantes, que j'ai tirées des Ecrits de *Hermannus*, qui nous a don-

dé des Obſervations très curieuſes & très exactes ſur les Plantes de l'Ile de Ceylon. L'Arbre de *Cinnamome*, ou de *Canelle*, fournit de plus d'une ſorte d'*Huile*; (or c'eſt à l'Huile que fournit la Canelle, que nous devons principalement faire attention:) car de l'écorce de ſa Racine on diſtille de l'Huile & du Camphre; de l'écorce de l'Arbre même, l'Huile que l'on nomme Huile de Canelle; de ſes feuilles, l'Huile de Girofle; enfin de ſes fruits, une Huile ſemblable à celle de Genievre; on y mêle un peu d'Huile de Canelle, & un peu de celle de Girofle, on fait cuire cette compoſition qui devient une Huile graſſe & épaiſſe comme de la Cire, & l'on en fait des Emplâtres, des Parfums, des Chandelles: c'eſt de plus un Remede anodin. La Fig. F. repréſente la *Canelle* ſuivant *Pomet*, qui la nomme *Caſſia Caryophyllata:* à la Fig. G. l'on voit la *Canelle ſauvage*; & à la Fig. H. l'*Iris de Florence*; le tout à la Planche CCXIII.

Nous venons de voir les Ingrédiens ſecs qui entroient dans la compoſition de l'Huile ſacrée, ſavoir, la *Myrrhe* ou le *Stacté*, le *Cinnamome*, le *Calamus aromaticus*, & la *Caſſia*. Il s'agit à préſent de réduire les poids que Dieu même avoit règlés. On devoit prendre 500 Sicles de *Myrrhe choiſie*, c'eſt à dire, de la plus excellente. Or ſi un Sicle peſe 3 dragmes, 2 ſcrupules & 9 grains, les 500 Sicles doivent peſer 19 livres, 10 onces, 3 dragmes, 1 ſcrupule & 10 grains. C'eſt le même poids pour la *Caſſia*. Pour ce qui eſt du *Cinnamome* & du *Calamus aromaticus*, il faloit deux-cens-cinquante Sicles de chacun, qui font pour chacun auſſi 9 livres, 11 onces, 1 dragme, 1 ſcrupule & 10 grains. Ainſi tous les Aromates enſemble peſoient 59 livres, 7 onces & 2 dragmes.

A quoi il faut ajouter le *Hin* d'Huile, qui eſt la ſixieme partie d'un *Bath*, & qui, comme nous l'avons vu ci-deſſus, étoit égal à 337 Pouces cubiques Meſure de Paris; à 2 Meſures $\frac{1}{3}$ de la demie-Meſure de Campagne de Zurich; ou à 2 Meſures & trois quarts de la Meſure de Ville. Les Juifs prenoient pour le Hin la capacité de 72 Oeufs. Toutes ces Drogues devoient être mêlées ſuivant les Règles de la Pharmacie: *Et tu en feras de l'Huile pour l'Onction ſainte, un Oignement compoſé par art de Parfumeur: ce ſera l'Huile de l'Onction ſainte. Schikard (Jur. Reg. Hebræor.)* ſur l'autorité du *Talmud*, Libr. *Maſech Kerith*, & de *Maimonides*, dit que chaque Drogue étoit pulvériſée à part, qu'on les mêloit enſuite, & puis qu'on les mettoit à tremper dans de l'eau claire, pour en tirer toute la force; qu'enſuite on y verſoit l'Huile, & qu'on faiſoit bouillir le tout juſqu'à ce que toute l'eau fût évaporée, afin que toute la force des Aromates demeurât concentrée dans l'Huile. On peut encore conjecturer, qu'après la cuiſſon, on mettoit la maſſe entiere ſous un bon Preſſoir, & qu'il n'en ſortoit préciſément que le Hin d'Huile devenue aromatique. Mais cette maniere de proceder dans la compoſition de l'Huile aromatique ſouffre bien des difficultés, & je croi que les Interpretes des Livres ſacrés ne trouveront pas mauvais que je les ramene aux Règles de la véritable Pharmacie.

Les Racines, les Ecorces, & les Réſines aromatiques dont il eſt queſtion ici, ſont compoſées de parties ſubtiles, volatiles, huileuſes & réſineuſes, qui ne ſe peuvent toutes tirer par le même diſſolvant: les parties ſalines & volatiles ſe tirent par l'Eau, mais les réſineuſes ne peuvent ſe diſſoudre que dans le Vin, ou même dans l'Eſprit de Vin. Et en ſuppoſant même que toutes les particules fuſſent tirées par l'Eau, il s'enſuit néceſſairement que les parties les plus ſpiritueuſes & les meilleures devoient s'évaporer en l'air; par conſéquent, il n'en ſeroit reſté que très peu, ou point du tout, dans l'Huile: pour être convaincu de ceci, il n'y a qu'à faire attention à ce qui arrive dans la diſtillation de l'Eau de Canelle. Il eſt donc évident que la coction dont il eſt parlé dans le *Talmud* eſt inutile, & même contre les Règles de l'Art. Mais examinons un peu la proportion que l'on obſerve entre les Ingrédiens ſecs & pulveriſés, & les Ingrédiens liquides, particulierement les Huiles. La proportion ordinaire eſt comme de 1 à 8: car ſur une once d'Huile, on met une dragme de Poudre, pour faire un Parfum d'Huile. Mais ici c'eſt tout le contraire, car nous trouvons preſque ſix fois plus de Poudre que d'Huile. D'où il ſenſuit néceſſairement que les Poudres étant en ſi grande quantité, & miſes dans un ſeul Hin d'Huile, devoient tellement l'abſorber, que l'on auroit eu bien de la peine à en retirer un ſeul Hin de liqueur, quelque fortement que l'on preſſurât la compoſition. C'eſt ce qui m'a fait naître la penſée, que ces Poudres ſeches, jointes avec l'Huile faiſoient une maſſe, dont l'on tiroit d'abord de l'Huile, & qu'enſuite on y remettoit un autre Hin d'Huile, pour prendre encore la teinture des Aromates; qu'on la preſſuroit de nouveau, & qu'on en mettoit d'autre ſucceſſivement, juſqu'à ce qu'on eût tiré toute la force des Drogues. Il ſe peut faire encore que l'on n'a pas bien traduit le Texte original, quand on a mis 500 & 250 Sicles, puiſque ce mot n'y eſt pas expreſſément marqué; mais qu'il s'agit plutôt ici du *Gerah*, qui eſt la $\frac{11}{20}$. partie d'un Sicle. Si cela eſt, nous trouverons les Doſes ſuivantes:

	Onces.		Dragmes.		Grains.
Stacté.	11.	—	7.	—	$22\frac{1}{2}$.
Caſſia.	11.	—	7.	—	$22\frac{1}{2}$.
Cinnamome.	5.	—	7.	—	$41\frac{1}{2}$.
Calam. arom.	5.	—	7.	—	$41\frac{1}{2}$.
Total.	35.	—	6.	—	7.

Ajoutons à ces Poudres un Hin d'Huile, qui fait 123 onces, & il en réſultera une proportion de $3\frac{1}{2}$. à 1; & cette explication du Texte ſe trouvera conforme aux Règles de la Pharmacie. Il eſt vrai que mon interpretation paroît d'abord contraire au verſ. 24. où il eſt marqué expreſſément qu'il faut ajuſter les poids, *ſuivant le*

le Sicle du Sanctuaire (au poids du Sanctuaire.) Mais à cela je réponds, que ce paſſage peut auſſi bien s'entendre de la $\frac{1}{20}$ partie du Sicle, que du Sicle entier; de ſorte que le Souverain Légiſlateur auroit ordonné de réduire le *Gerah*, ou les vingtiemes parties du Sicle, en Sicles entiers, ſavoir 25 & 50 préciſément. *Wedelius* (*Cent.* II. *Dec.* III. *Exercit.* IV.) retient le mot de *Sicles*; mais il en fait le prix ou la valeur des Drogues, au-lieu d'en faire le poids. *Hiller.* (*Hierophyt.* P. I. p. 195.) conſerve auſſi le nombre des Sicles, & la proportion de 12 livres d'Huile pour 62 livres d'Aromates; & il a recours aux Règles de la Chymie. Suivant cette méthode, il dit que l'on faiſoit bouillir le tout dans un Vaiſſeau bien fermé; qu'enſuite on en exprimoit la liqueur par le moyen de quelque Preſſoir; que l'on repetoit la même operation pour faire une eſpece de cohobation, & qu'après une nouvelle maceration on exprimoit encore l'Huile. Outre cela il a recours à la diſtillation, qui eſt encore une autre coction; & il prétend que l'on tiroit de 10 livres de *Cinnamome*, 10 dragmes d'Huile; de 10 livres de *Calamus aromaticus*, 10 dragmes auſſi, ou même davantage; de 20 livres de *Caſſia*, autant de Dragmes, ou plus; qu'enfin on mêloit toutes ces differentes Huiles avec de l'Huile d'Olives; & que c'étoit-là ce χρῖσμα ἐυωδέϛαλον, comme *Philon* le nomme (*Lib. de vita Moſis*), ce *Parfum d'une odeur très agréable*, compoſé ſuivant l'Art des Parfumeurs. Cet Auteur auroit pu ajouter une operation préparatoire, pour tirer plus aiſément ces Huiles aromatiques; c'eſt de faire tremper auparavant les Drogues dans du Vin, afin de les diſſoudre.

La cherté des Ingrédiens, & le témoignage de l'Ecriture même, ne nous laiſſent aucun lieu de douter que cette Huile ſacrée ne fût quelque choſe de précieux & d'une excellente odeur. Le Pſalmiſte compare la douceur de la Charité fraternelle, ou de l'Amour du Prochain, à ce Parfum; c'eſt au Pſ. CXXXIII. 1. 2. *Voici que c'eſt choſe bonne, & que c'eſt choſe agréable, que les Freres s'entretiennent même enſemble! C'eſt comme cette Huile précieuſe, répandue ſur la tête, laquelle découle ſur la barbe d'Aaron, & qui découle puis après ſur ſes vêtemens.* Ou: *Ha! que c'eſt une choſe bonne & agréable, que les Freres ſoient unis enſemble! C'eſt comme le Parfum répandu ſur la tête, qui deſcend ſur toute la barbe d'Aaron, qui deſcend ſur le bord de ſon vêtement.* C'étoit un Parfum conſacré à DIEU. *Cette Huile d'Onction*, comme DIEU dit à Moïſe; *qui me ſera ſainte dans vos âges. On n'en oindra point la chair d'aucun homme, & vous n'en ferez point d'autre de même compoſition; elle eſt ſainte, elle vous ſera ſainte. Quiconque compoſera un Oignement ſemblable, & qui en mettra ſur un Etranger, ſera retranché d'entre ſes Peuples.* Exod. XXX. 31. 32. Ou: *Cette Huile qui doit ſervir aux Onctions me ſera conſacrée parmi vous, & parmi les Enfans qui naitront de vous. On n'en oindra point la chair de l'homme, & vous n'en ferez point d'autre de même compoſition, parce qu'elle eſt ſanctifiée, & que vous la conſiderez comme ſainte. Quiconque en compoſera de ſemblable, & en donnera à un Etranger, ſera exterminé du milieu de ſon Peuple.* Cette Huile étoit deſtinée uniquement aux uſages ſacrés, & l'on devoit en oindre le *Tabernacle d'Aſſignation & l'Arche du Témoignage, la Table & tous ſes Uſtenciles, le Chandelier & ſes Uſtenciles, & l'Autel du Parfum, & l'Autel des Holocauſtes, & tous ſes Uſtenciles, la Cuve & ſon Soubaſſement.* Exod. XXX. 26. 27. 28. Ou: *Vous en oindrez le Tabernacle du Témoignage & l'Arche du Teſtament; la Table avec ſes Vaſes, le Chandelier & tout ce qui ſert à ſon uſage, l'Autel des Parfums & celui des Holocauſtes, & tout ce qui eſt néceſſaire pour le Service & le Culte qui s'y doit rendre.* Enfin il eſt dit: *Tu en oindras Aaron, & ſes Fils, & tu les ſanctifieras pour m'exercer la Sacrificature.* Exod. XXX. 30. Ou: *Vous en oindrez Aaron & ſes Fils, & vous les ſanctifierez, afin qu'ils exercent les fonctions de mon Sacerdoce.* Mais dans la ſuite des tems, l'on ne ſanctifioit avec cette Huile que les Grands-Prêtres, ſucceſſeurs d'Aaron; & l'*Oint de l'Armée*, c'eſt ainſi que l'on nommoit le Prêtre qui devoit exhorter le Peuple à faire paroître du courage à la Guerre, & qui devoit congédier ceux qui ſelon la Loi pouvoient reſter chez eux. L'on ſacra même de cette Huile les *Rois, David* & *Salomon*, qui à cauſe de cela furent appellés les *Oints du* SEIGNEUR. On fait pluſieurs queſtions ſur cette Huile ſacrée, qui ne ſont point de mon ſujet; ainſi je les laiſſerai décider à d'autres; par exemple: Si *Saül* & les autres Rois d'Iſraël, les Prophetes & les Boucliers, en ont été oints? Si l'on en oignoit auſſi les autres Sacrificateurs, ou ſeulement Aaron? Si ce Parfum ſacré n'a point été réiteré depuis que Moïſe le fit la prémiere fois; & ſi, par un Miracle, le Vaſe où il étoit renfermé s'eſt toujours conſervé plein juſqu'au ſecond Temple? Je dirai cependant, que ce ſont-là des fables qu'ont inventées les Talmudiſtes, qui multiplient toujours les Miracles ſans néceſſité. Si l'on fait bien attention à la prémiere compoſition de ce Parfum, on verra qu'elle ſuffiſoit à peine pour faire toutes les prémieres Onctions que DIEU avoit ordonnées: d'où l'on doit naturellement conclure, que l'on en faiſoit de nouveau à meſure que l'on en avoit beſoin.

Mais pour parler de ce qui me convient, je tâcherai de donner des raiſons phyſiques pourquoi les Onctions ſont ſi fort en uſage chez les Peuples Orientaux, & même chez les Occidentaux, juſques dans l'une & l'autre Inde; coutume qui a paſſé de l'Aſie en Italie, chez les Romains. Pour ce qui eſt de l'Onction des choſes inanimées, comme le Tabernacle, l'Arche, la Table, les Vaſes & les Uſtenciles, je croirois aſſez qu'elle ſe faiſoit pour les défendre des Inſectes, ſi communs dans les Deſerts de l'Arabie, & qui auroient pu gâter toutes ces choſes par

leurs ordures; ou pour faire mourir ceux de ces Inſectes qui ſeroient venus s'y attacher. Cette précaution étoit d'autant plus néceſſaire, que l'on immoloit tous les jours pluſieurs Bêtes ſur l'Autel qui étoit tout à découvert devant le Tabernacle; ce qui devoit néceſſairement y attirer une quantité prodigieuſe de Mouches de toutes eſpeces. La Phyſique nous enſeigne, & particulierement les Expériences modernes, que toute ſorte d'Huile eſt contraire aux Inſectes de tout genre; & qu'elle eſt mortelle à la plupart. La raiſon en eſt, que dans les Inſectes, la Trachée eſt étenduë par tout leur corps, & percée dans toute ſa longueur, & que c'eſt par ces ouvertures qu'ils reſpirent; mais ſi-tôt que le corps de l'Inſecte vient a être enduit de quelque Huile que ce ſoit, ces ouvertures ſont bouchées, de telle ſorte que l'Air ne peut plus y paſſer, ni par conſéquent pénétrer juſqu'aux Organes vitaux. Un autre uſage de cette Onction, étoit de conſerver le luſtre des Vaſes ſacrés, & d'empêcher qu'ils ne ſe rouillaſſent. Pour ce qui regarde les Hommes, les Onctions leur ſont fort utiles dans les Païs chauds: car elles empêchent leur corps de tranſpirer trop, & elles facilitent le mouvement du Sang & des Eſprits; elle les préſervent des Inſectes, & tiennent la peau nette & douce. De-là l'on peut conclure que ces ſortes d'Onctions n'ont pas été inventées & miſes en uſage uniquement pour la délicateſſe, mais bien plus pour l'utilité & la ſanté du Corps. C'eſt auſſi pour cette raiſon que l'on offroit aux Etrangers, dès qu'ils étoient arrivés, de leur laver & de leur oindre les pieds & la tête. De-là vient que cette Femme de mauvaiſe vie, après avoir baiſé les *pieds* du Sauveur, les *oignit de parfum*, Luc VII. 38. Et Jesus-Christ même reproche au Phariſien d'avoir négligé de lui offrir l'Onction que l'on avoit coutume de donner aux Etrangers: *Tu n'as point oint ma tête d'huile; mais elle a oint mes pieds d'oignement.* Luc VII. 46. Tout ceci nous fait voir que le Culte extérieur eſt ſouvent fondé ſur la Nature même, & ſur la Néceſſité. J'eſpere que le Lecteur voudra bien excuſer cette digreſſion ſur l'uſage des Onctions, & attendre à une occaſion plus favorable de plus grands éclairciſſemens ſur cette matiere.

PLANCHE CCXIV.

Le Parfum ſacré.

EXODE, Chap. XXX. verſ. 34. 35.

L'ETERNEL dit auſſi à Moïſe: Prens des Aromates, ſavoir du Stacté (a), *de l'Onyx, du Galbanum, le tout préparé; & de l'Encens pur; le tout en poids egal.*

Et tu en feras un Parfum aromatique, ſelon l'art du Parfumeur; tu y mettras du Sel, afin qu'il ſoit pur & ſaint.

(a) Ou plutôt, *du Baume.*

Le SEIGNEUR dit encore à Moïſe: Prenez des Aromates, du Stacté, de l'Onyx, du Galbanum odoriferant, & de l'Encens le plus luiſant; & que le tout ſoit de même poids.

Vous ferez un Parfum compoſé de toutes ces choſes, ſelon l'art du Parfumeur, qui étant mêlé avec ſoin; ſera très pur & très digne de m'être offert.

IL ſe préſente ici particulierement à examiner quatre differentes ſortes d'Ingrédiens pour le *Parfum ſacré*, deſtiné, auſſi-bien que l'Huile ſacrée dont nous venons de parler, aux uſages ſaints: la Loi étoit égale pour l'un & pour l'autre, & il étoit défendu ſous peine d'être exterminé du Peuple, de ſe ſervir d'aucun des deux à des uſages profanes. Car voici l'ordre que le ſouverain Légiſlateur donne encore à Moïſe: *Tu en mettras au Tabernacle d'Aſſignation, devant le Témoignage où je me trouverai avec toi. Ce te ſera une choſe ſainte & conſacrée à* L'Eternel. *Et quant au Parfum que tu feras, vous ne vous en ferez point de ſemblable com-*

EXODI Cap. XXX. v. 34. 35.
Nataph, Balsamum.

II. Buch Mosis Cap. XXX. v. 34 35.
Natiph, Balsam-Stäude.

H. Sperkna sculpt

compoſition. Ce te ſera une choſe ſainte & conſacrée à L'ETERNEL. *Quiconque en aura fait de ſemblable pour en ſentir l'odeur, ſera retranché d'entre ſes Peuples.* Verſ. 36. 37. 38. Ou: *Vous en mettrez devant le Tabernacle du Témoignage, au lieu où je vous apparoîtrai. Ce Parfum vous deviendra ſaint & ſacré. Vous n'en compoſerez point de ſemblable pour votre uſage, parce qu'il eſt conſacré au* SEIGNEUR. *L'Homme, quel qu'il ſoit, qui en fera de même pour avoir le plaiſir d'en ſentir l'odeur, périra du milieu de ſon Peuple.*

Le prémier Ingrédient de ce Parfum eſt נָטָף, *Nataph*, qui ſignifie proprement une *Goutte*, quelque choſe qui dégoutte, comme le Suc réſineux de l'Arbre de *Baume*. C'eſt auſſi le *Baume*, que les Hébreux & preſque tous les Interpretes entendent dans cet endroit, c'eſt à dire le *Baume de Judée*, ou *Oriental*, qui eſt le plus excellent pour ſa bonne odeur. Voyons ce qu'en dit *Pline* L. XII. c. 25. *Le Baume eſt tout ce que l'on peut trouver de meilleure odeur. Il ne croît qu'en Judée. Autrefois on n'en trouvoit qu'en deux Jardins ſeulement, qui appartenoient au Roi de Judée, & dont le plus grand n'étoit que de vingt Arpens, & l'autre étoit encore plus petit.* Le Baume croiſſoit dans le Jardin d'*Engeddi*, & aux environs de *Jericho*, comme on peut le voir dans pluſieurs endroits des *Antiq.* de *Joſeph*, L. IX. c. 1. XIV. c. 7. XV. c. 5. Mais *Pline* ſe trompe, en ce qu'il prétend que cet Arbriſſeau ne croiſſoit qu'en Judée: car *Dioſcoride*, *Strabon*, & *Pauſanias* aſſurent qu'il s'en trouvoit auſſi en *Egypte* & en *Arabie*. Il eſt même très vraiſemblable que le Païs naturel du Baume eſt l'*Arabie*, d'où il a été apporté en *Judée*. C'eſt auſſi la Tradition des Juifs, ſuivant le témoignage de *Joſeph* (*Antiq.* L. VIII. c. 2.) *On dit que l'Arbre de Baume, qui eſt ſi commun à préſent dans notre Païs, eſt dû à la liberalité de cette Reine* (de Saba). *Bellon* & *Alpinus*, qui ont vu de leurs propres yeux l'Arbre de *Baume*, ſont plus croyables en cela que tous les Anciens, qui n'en ont parlé que ſur le rapport d'autrui. Voici la deſcription qu'en fait *Alpinus*, qui a compoſé un Livre entier ſur le Baume. *C'eſt un Arbriſſeau qui porte des branches comme celles de la Vigne, & qui croît à la hauteur de l'Elhanne, ou du Troëſne, ou du Cytiſe. Ses feuilles, qui ſont peu nombreuſes, approchent pour la figure de celle de la Rue; mais Dioſcoride s'eſt trompé, quand il a dit qu'elles étoient plus blanches: elles reſſemblent plutôt à celles du Lentiſque, c'eſt à dire, qu'elles ſont d'un verd blanchâtre, & toujours vertes. Le bois du Baume eſt gommeux, & doux, d'une couleur rougeâtre, auſſi-bien que ſes branches, qui ſont longues, droites, menues, & aſſez dégarnies de feuilles; mais le peu qu'il y en a eſt arrangé par trois enſemble, par cinq, ou par ſept, ſortant de l'aile, à peu près comme celles du Lentiſque. Ses branches ont bonne odeur, & ſont tellement gluantes quelles s'attachent fortement aux doigts quand on les touche. Ses fleurs ſont petites, blanches, & approchent de celles de l'Acacia; elles ſont trois à trois, comme en ombelle, & ont une odeur très forte. Aux fleurs ſuccedent des graines jaunes, renfermées dans de petites coſſes d'un noir rougeâtre: elles ont auſſi beaucoup d'odeur, & contiennent une liqueur jaune, ſemblable à du Miel, mais d'un goût en quelque façon amer, & un peu âcre & picotant la langue; pour leur odeur, elle eſt ſemblable à celle de la liqueur qui découle de l'Arbre. Ses fruits reſſemblent pour la fignre à ceux du Terebinthe, auſſi bien que pour la groſſeur; ils ſont pointus par les bouts, & gros au milieu. On m'a dit que la Liqueur de Baume récemment tirée eſt blanche, qu'un peu après elle devient verte, enſuite de couleur d'or, & enfin de couleur de Miel. La ſubſtance de cette Liqueur eſt fort trouble & épaiſſe, comme de l'Huile fraichement tirée des Olives; enſuite elle devient fort limpide & fort claire, & enfin elle s'épaiſſit comme de la Terebenthine. Son odeur eſt excellente par-deſſus tout, & très forte; elle approche un peu de celle de la Terebenthine, mais elle eſt beaucoup plus agréable. Son goût eſt amer, âcre & aſtringent. Dapper* (*Afric.* p. 83.) dit que les Turcs qui reviennent de la Mecque, rapportent encore aujourd'hui des Arbriſſeaux de Baume, pour les planter en Egypte. L'*Opobalſamum* ou le *Baume blanc*, dont *Lobelius*, *Veſlingius*, *Volkamer*, ont écrit des Traités entiers, coule de lui-même par des inciſions que l'on fait à l'écorce, aux mois de Juin, de Juillet & d'Août, (Fig. A.) Cette Liqueur eſt ſi précieuſe, que le Grand-Seigneur a coutume d'en faire des préſens aux Ambaſſadeurs des Princes Etrangers. *Buſbecq* (*Sendſchreib.* p. 629.) Celui que l'on a d'ailleurs, eſt ſujet à être falſifié avec de la Terebenthine de Chypre, ou même avec le jus exprimé de la ſemence du Baume ou des branches de l'Arbriſſeau. Il ne faut pas oublier de dire ici, que les Interpretes ne ſont pas tous d'accord ſur la véritable ſignification du mot *Nataph* de notre Texte. *Hillerus Hierophyt.* P. I. p. 422. (qui a ſuivi les *Septante*, *Pagnini*, *Junius* & *Tremellius*) a traduit par *Stacté*, qui ſignifie *la Goutte qui coule de l'Arbre de Myrrhe*; mais je trouve que les argumens qu'il employe contre le Baume ſont bien foibles: Quand il dit, par exemple, que tout ce qui entroit dans la compoſition du Parfum ſacré, devoit être tiré des Païs étrangers; & que c'étoit un Myſtere qui nous marquoit, que nous ne pouvions nous reconcilier avec DIEU, ni lui devenir agréables, par ce qui étoit en nous, ou ce qui venoit de nous; mais que c'étoit par une grace étrangere ou indépendante de nous, que nous pouvions parvenir à lui plaire. Je laiſſe aux Théologiens Typiques & Myſtiques, ou à leurs Antagoniſtes, l'examen de cette Preuve. Mais quand on ſuppoſeroit que cet Argument concluroit, cela ne feroit rien contre le Baume, que l'on faiſoit venir dans ce tems-là de l'Arabie, puiſque la Judée n'en produiſoit point encore.

PLANCHES CCXV. CCXVI.

Le Parfum ſacré.

LE ſecond Ingrédient du Parfum ſacré étoit שְׁחֶלֶת, *Schecheleth*. C'eſt un mot qui ne ſe trouve qu'une foïs dans l'Ecriture, & qui par conſéquent donne bien de l'embaras aux Interpretes. Le *Paraphraſe de Jeruſalem* porte, *Un Epi de Myrrhe*; peut-être, comme le conjecture *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. V. c. 20.) au-lieu de *Spica Nardi*, Epi de Nard. *Jonathan* a traduit *Ceſeth* ou *Ciſtha*, en Grec Κίσθος, *Ciſte*; d'autres liſent dans *Dioſcoride* Κίστος, qui eſt le *Ciſtus Ladanifera*, ou *Ciſtus-Ledon*. Ce qui pourroit autoriſer cette interpretation, c'eſt que les Arabes ont traduit le mot *Schecheleth* par *Ladan*, c'eſt à dire, *Ladanum*. *Herodote* a reconnu, au L. III. que ce mot venoit de l'Arabe; & dans le même endroit il met le *Ladanum* au nombre des plus excellens Aromates. L'on ſe ſert encore d'une preuve tirée de l'étymologie de ce mot, dont la Racine eſt שחל qui ſignifie *attirer*, parce qu'on tire le *Ladanum* de l'Arbre avec des cordes. *Dioſcoride* dit que *quelques-uns*, pour ramaſſer le *Ladanum*, *traînent des cordes par-deſſus les Arbriſſeaux, & par ce moyen raclent la graiſſe qui eſt attachée ſur les branches, & en font des paſtilles*. La Fig. b. que j'ai priſe des *Voyages de Tournefort*, T. I. p. 73. repréſente l'Inſtrument avec lequel les Habitans de l'Ile de Crete ramaſſent encore aujourd'hui leur *Ladanum*: il eſt fait à peu près comme des verges, & conſiſte en deux rangs de courroies ou aiguilletes; on l'appelle dans le Païs ἐργαστῆρι, au-lieu de ἐργαστήριον. Le *Ciſtus* dont il eſt parlé ici, eſt appellé par *Dioſcor.* L. I. c. 129. λάδανον, *Ladanum*, & c'eſt le *Ciſtus-Ledon Cretenſe* (*C. B. Pin.*) le *Ciſtus Ladanifera Cretica flore purpureo*, (*Tournef. Coroll.*) Le mot *Kæiſus*, dont les Perſes d'aujourd'hui ſe ſervent pour ſignifier le *Ciſtus-Ledon*, a beaucoup de rapport au Grec Κίσθος, & même au Chaldéen *Ceſeth* & *Ciſtah*; (*Meninzk. Lex.* 3824.) auſſi-bien que le *Kuſt* des Turcs au *Coſtus*, (Id. 3694.) qui eſt repréſenté ici à la Fig. B, quoïqu'il n'y ait aucune apparence que l'on doive entendre cette Plante par le mot *Schecheleth*. *Bellon* a donné la deſcription du *Ladanum de Crete*; & *Alpinus* qui l'a ſuivi, l'a auſſi décrit de cette maniere, (*Plant. Exot.* p. 89.) Cet Arbriſſeau n'a qu'une racine, d'où ſortent pluſieurs branches longues, ligneuſes, dures, hautes d'une coudée & même plus. Ses feuilles reſſemblent à celles du *Ciſtus mâle*, mais elles ſont plus longues, & à peu près comme celles de la Sauge. Ses rameaux ſont diſpoſés à égale diſtance, & ſouvent à l'oppoſite les uns des autres; quelquefois il en ſort pluſieurs du même endroit. Ces branches & rameaux ſont odoriferans, & s'attachent très fort aux mains pendant l'Eté, à cauſe d'une certaine humeur viſqueuſe & gluante qui eſt deſſus. Ses fleurs ſortent de la pointe des branches; elles ſont rouges, & reſſemblent fort à celles du *Ciſtus*, mais elles ſont plus grandes. A ces fleurs ſuccedent de petites coſſes, rondes, oblongues, & renfermées dans une envelope ronde; elles ſont de couleur noirâtre; & renferment de petites ſemences noires. Toute la Plante eſt odoriferante, & aſtringente; & il y a ſur tout l'Arbriſſeau, & particulierement ſur ſes feuilles, une humidité viſqueuſe, principalement au Printems. J'ai repréſenté à la bordure les Caracteres du *Ciſtus-Ledon*, pris de *Tournefort*.

La plupart des Interpretes ont traduit le mot שְׁחֶלֶת par *Ongle*, les *Septante* par ὀνύξ, *S. Jerôme* par *Onyx*: à quoi ſe rapportent auſſi le *Tuphra* des Verſions Chaldéennes, le *Taphra* des Syriaques, l'*Adphar* des Arabes, dont le ſingulier eſt *Dophor*; & le *Tſipporen* des Talmudiſtes. Nous avons en faveur de l'*Onyx* une autorité des plus anciennes; c'eſt dans le Livre de l'Eccléſiaſtique XXIV. 21. ou 18. *J'ai parfumé ma demeure comme le Galbanum, l'Onyx, la Myrrhe choiſie, & comme l'Odeur de l'Encens*. Ou: *Comme le Storax, le Galbanum, l'Ongle, & la Goutte d'encens tombée d'elle-même, j'ai parfumé ma demeure, & mon odeur eſt comme celle d'un Baume très pur & ſans mêlange*. Il eſt très clair que ce paſſage fait alluſion aux quatre Aromates dont notre Parfum eſt compoſé. La Verſion Latine de Zurich porte *Ungulam* (au-lieu d'*Unguem*), & elle met en Parentheſe *Caballinam*. Mais cette interpretation eſt ſans fondement; car, ſelon *Brunfelſius*, *Tragus* & les autres Botaniſtes, *Ungula Caballina* eſt la même choſe que *Tuſſilago vulgaris*, (C. B. Pin.) qu'on appelle en François *Pas-d'Ane*. Voy. Fig. C. Il faut abſolument chercher cet Ingrédient dans le Regne Animal, & même parmi les Coquillages. Voyons donc d'abord ce que dit *Pline* L. XXXII. c. 10. *Pour ce qui eſt du Blatta Byzantia, quelques-uns l'appellent Oſtracium, & d'autres Onyx. Son parfum eſt excellent contre les maux de Matrice. Il ſent le Caſtoreum, & l'on dit qu'il eſt bien plus ſalutaire quand on le brûle*

avec

EXODI Cap. XXX. v. 34. 35.
Schecheleth, Cistus, Tussilago.

II. Buch Mosis Cap. XXX. v. 34. 35.
Cisten Röslein, Huf-Lattich.

M. Tiroff sculps.

EXODI Cap. XXX. v. 34. 35.
Unguis odoratus. Moschus.

II. Buch Mosis Cap. XXX. v. 34. 35.
Bee-Nagel Bibeth

G. D. Heiman sculps

avec le Caſtoreum. Dioſcoride L. II. dit encore quelque choſe de plus à ce ſujet: *L'Onyx eſt le Couvercle d'un Coquillage, & il reſſemble à celui de la Pourpre. On le trouve dans les Indes, dans les Marais où croît le Nard; ce qui fait que l'Onyx a une bonne odeur, parce que le Coquillage auquel il ſert de couvercle paît du Nard. On le ramaſſe après que la chaleur a deſſeché ces Marais. Celui qui eſt blanchâtre & gras, eſt le plus eſtimé; il vient de la Mer-Rouge. Celui de Babylone eſt noir & moins eſtimé. L'un & l'autre ont bonne odeur lorſqu'on les fait brûler, & elle approche de celle du Caſtoreum.* Les Auteurs Arabes parlent bien plus ſouvent dans leurs Ecrits de cet *Ongle* qu'ils appellent *odoriferant*, que les Auteurs Grecs & Romains. Je ne croi pas cependant devoir rapporter ce qu'en dit *Avicenne Alchalil*; je me contenterai de remarquer que, ſelon lui, ceux de *Koraſan*, & de *Baharain*, qui ſont d'un rouge foncé, ſont les meilleurs de tous; après ceux-là, ceux qui viennent de *Perſe*, & qui tirent ſur le noir; & enfin les *Ongles* de *Docran*. Voy. *Alkazuin Tract. de Animal.*

Mais un Auteur que l'on peut nommer à juſte titre le *Pline* des Indes, éclaircit à merveille ce paſſage obſcur de notre Texte; c'eſt *George-Everhard Rumph*, dans ſon *Amboinſche Rariteitkamer* (L. II. c. 17. p. 87.) où il décrit plus exactement qu'aucun autre n'avoit fait avant lui, *l'Ongle odoriferant*, auquel il donne auſſi le nom de שְׁחֶלֶת, & que les habitans du Malabar appellent *Unam*. Cet Auteur leve tous les doutes que l'on auroit pu ſe former à ce ſujet, & il nous apprend que cet *Ongle* eſt non-ſeulement le Couvercle du Coquillage de *Pourpre*, mais encore de tous ceux que l'on nomme *Murex*; & il ajoute que dans les Indes *l'Ongle* ſert de fondement à tous les Parfums, comme l'Aloës l'eſt de toutes les Pillules. (1) Cet Ecrivain décrit enſuite, avec ſon exactitude ordinaire, neuf ſortes differentes d'*Ongles odoriferans*; il nous en donne la figure, il enſeigne les lieux où on les trouve, & enfin la maniere dont on s'en ſert avec les autres Aromates. Voici les differentes eſpeces qu'il rapporte.

1. *Onyx major ſeu Taurina.* L'*Ongle de la grande eſpece, ou Ongle de Bœuf.* Celui-ci ſert de Couvercle à la grande Coquille nommée *Murex*, ou *Buret*.

2. *Onyx ſecunda. Second Ongle*, que ceux du Malabar nomment *Unam Caſturi*, ce qui ſignifie *l'Ongle muſqué*; celui-ci ſert de Couvercle à la Pourpre.

3. *Onyx minima & moſchata.* Le *petit Ongle muſqué*; c'eſt le Couvercle du *Murex rameux*.

4. *Onyx quarta; Buccina Tritonis.* Le *quatrieme Ongle*; c'eſt le Couvercle de la *Buccine de Triton*.

5. *Onyx quinta.* Le *cinquieme* eſt le Couvercle de la *Buccina Arvana*.

6. *Onyx ſexta.* Le *ſixieme*, Couvercle du *Hauſtellum*, & du *Tribulum*.

7. *Onyx ſeptima.* Le *ſeptieme Ongle*.

8. *Onyx octava.* Le *huitieme*, Couvercle du petit *Murex*.

9. *Onyx Nona.* Le *neuvieme* eſt le Couvercle des petits Coquillages que l'on trouve dans les Marais, & qui pourroit bien être *l'Onyx* de *Dioſcoride*.

Enfin cet Auteur rapporte les Synonymes de *l'Ongle odoriferant*, ſavoir: *Unguis odoratus*; *Onyx marina, Conchula Indica, Blattion Byzantion, Blatta Byzantina*; les Arabes *Adfaro tibi, Adfar al tibi*; *Pline* L. XXXII. c. 10. *Oſtracion*; les Hébreux, *Schechéleth*; les Malabares, *Unam* & *Unam Carbou*; ceux de *Bouton, Lacca nuga*; ceux d'*Amboine*, *Laynoa natta*; les Chinois, *Lepi* & *Hiole*. (Voy. la Fig. D.) Il paroît par tout ce que nous venons de rapporter, que le ſavant *Bochart* s'eſt trompé (ſi l'on oſe parler ainſi de ce Grand-homme) lorſqu'il a cru qu'il faloit traduire *Schecheleth* par *Bdellion*, parce que les Rabbins ſoutiennent qu'il s'agit ici d'une Racine, d'un Aromate ou d'une Plante aromatique que l'on nomme *Ongle*; & que d'un autre côté *Damocrate* & *Galien* ont dit βδέλλα ὄνυξ, & celà parce que le *Bdellion* reſſemble à un *Ongle*, ce qui doit s'entendre de ſon poli & de ſon luſtre, & particulierement de celui d'Arabie & de la Meque. *Bochart* cite encore l'autorité de *Pline*, L. XII. c. 9. où il dit que le *Bdellion* (*de Bactriane*) *jette un Parfum ſec, & a pluſieurs marques blanches comme des Ongles*; & que *l'Arbre qui porte le Bdellion eſt noir, & de la grandeur d'un Olivier.* Outre cela il s'appuye encore ſur l'étymologie de *Schecheleth*, qu'il tire de שָׁחֵל, qui ſignifie *être noir, tirer ſur le noir.* Mais il y a une raiſon, entre autres, qui eſt très forte contre ce ſentiment; c'eſt que l'on n'a jamais mêlé le *Bdellion* dans les Parfums. Le ſentiment d'*Oleaſter* eſt encore plus inſoutenable, qui a expliqué *Schecheleth* par la ſueur odoriferante de la *Civette*, parce qu'on la nomme en Hébreu. שחל. Car il eſt très conſtant qu'avant les Arabes, qui ont pénétré les prémiers juſques dans l'intérieur de l'Afrique, on ne connoiſſoit ni cet Animal, ni le Parfum qu'on en tire. Cependant, quoique nous nous en tenions à l'*Ongle odoriferant*, nous repréſenterons ici le *Chat* qui porte la *Civette*, Fig. E.

PLAN-

(1) *Deze Unguis heet ook* Onyx marina, *en is door geheel Indien een bekent Reukwerk, zynde de baſis of 't voornaamſte onder alle Reukwerken* (*Thymiamata*), *te weeten, die men op koolen rookt, of waar mede men perfumeert, gelyk de Aloë is onder de Pillen. Zy heeft van zich zelven geen aangenaamen reuk, maar in groove ſtukjes gebroken en op koolen gelegt, riektze eerſt als gebrande Garneelen, maar trekt terſtond naar Bernſteen, of, zo Dioſcorides wil, naar Caſtoreum, zo datze alleen gerookt geen groote lieflykheid heeft; maar onder ander Reukwerk gemengt, geeft dezelve, om zoo te ſpreeken, zyne mannelyke kracht, en duurzaamheit: want om dat meeſt alle Reukwerken beſtaan uyt zoodanige Houten, Reſinen en Zappen, die een zoete, bloemachtige of geilen reuk hebben, zoo moet men den Zeenagel daar onder mengen, omze krachtig en duurzaam te maaken.*

PLANCHE CCXVII.

Le Parfum ſacré.

LE troiſieme Ingrédient du ſacré Parfum eſt חֶלְבְּנָה *Chelbnah*, que tous les Interpretes, tant anciens que modernes, ont traduit par χαλβάνη, ou *Galbanum*, noms qui paroiſſent viſiblement tirés de l'Hébreu. *Dioſcoride* L III. c. 97. fait la deſcription ſuivante de cette Gomme: *Le Galbanum eſt le ſuc d'une Plante nommée Ferule, ou Metopium, qui croît dans la Syrie. Le plus excellent eſt celui qui eſt cartilagineux, pur, & qui reſſemble à l'Encens; qui eſt gras, ſans être ligneux; auquel il reſte attaché un peu de ſemence & un peu de la Plante; d'une odeur forte; enfin, qui n'eſt ni trop humide, ni trop ſec.* A cette deſcription j'en ajouterai une autre, de *Hermannus* (*Mat. Med.* p. 261.) Le *Galbanum* eſt une ſubſtance gommeuſe & réſineuſe, graſſe, & maniable comme de la Cire, aſſez ſemblable à la Gomme Ammoniac, excepté que c'eſt une maſſe compoſée de differens grains, les uns blanchâtres & les autres luiſans. Son goût eſt un peu âcre, amer, & excite la nauſée; ſon odeur eſt aromatique, mais forte; en un mot, ſon goût & ſon odeur ſont ſemblables à ceux de la Gomme Ammoniac, mais moins forts. Sur quoi il faut remarquer que cette Gomme eſt auſſi une Réſine, parce qu'elle s'allume au feu comme la Réſine, & ſe diſſout dans l'Eau comme la Gomme. La Plante d'où elle découle eſt appellée *Ferula Galbanifera* par *Lobelius* (*Obſer.* p. 52. *Icon.* p. 779.) par *Jean Bauhin* (*Hiſt. Plant.* L. XXVII. p. 52.) *C. Bauhin* (*Pin.* 148.) la nomme *Ferulago latiore folio. Pomet* dans ſon *Hiſt. des Drogues* L. VII. c. 23. nous en a donné une Figure fort exacte, que Mr. de Tournefort lui avoit communiquée. Voici encore la deſcription qu'en fait *Moriſon* (*Hiſt. Plant. Oxon.* p. 309.) Le *Galbanum* eſt une Racine blanche, longue & groſſe comme le bras. Lorſqu'on en ouvre l'écorce, il en ſort beaucoup de Lait gras & coagulé. Ses feuilles ont des queues longues, creuſes, & groſſes comme le doigt. Elles ſont très grandes, & découpées à peu près comme celles du Fenouil, excepté que les brins ſont plus courts, plus larges, & qu'ils tirent ſur le vert de mer ou ſur la couleur argentée, & particulierement au revers de la feuille: outre cela elles ſont un peu applaties dans leur largeur. Sa tige s'éleve fort haut, & même juſqu'à cinq ou ſix coudées; elle eſt épaiſſe, noueuſe, remplie d'une matiere ſpongieuſe; & diviſée par le haut. Ses fleurs ſont jaunes, recoquillées, ce qui fait des ombelles rondes; auxquelles ſuccedent des ſemences larges, plattes comme des feuilles, preſque rondes, tirant ſur le noir, & ayant par-deſſus trois lignes en forme de canelure, & par-dedans deux petits filamens. La Fig. F. repréſente la *Ferule*, & à la bordure la Fig. f. ſes principaux Caracteres.

Enfin le quatrieme Ingrédient que l'on devoit mettre dans le Parfum étoit לְבֹנָה זַכָּה, *Lebonah Zacah*, de *l'Encens pur*; ce qui ſignifie ſans doute *l'Encens mâle*, dont parle *Pline* L. XII. c. 14. & Virgile dans ſon Eglog. 8.

Verbenaſque adole pingues, & maſcula Thura.

„ *Brulez de la Vervene, & de l'Encens mâle.*"

Dioſcoride L. I. c. 28. dit: *L'on nomme l'Encens mâle Stagonias, dont les grains ſont naturellement ronds & ne ſe partagent point; quand ils ſont rompus il ſont blancs par-dedans, & gras; & ils s'enflâment auſſi-tôt qu'on les jette au feu.* Mais il en vient des Indes qui n'eſt pas ſi précieux; celui-là eſt rouſſâtre. Il en vient encore d'Arabie, que l'on nomme Κοπίσχος, qui eſt *plus petit & jaune*; & d'autre que l'on appelle ἀμωμίτης, qui eſt blanc, & qui, lorſqu'on le preſſe entre les doigts, mollit comme le Maſtic. Voici la deſcription de l'Encens, ſuivant *Hermannus* (*Mat. Med.* p. 266.) L'Encens eſt de ſubſtance réſineuſe, d'un jaune pâle, & luiſante. Il eſt en larmes comme le Maſtic, mais plus groſſes; ces gouttes ſont épaiſſies & endurcies, & ſe ramaſſent ſur un Arbre épineux qui croît dans l'Arabie Heureuſe. Son goût eſt d'une amertume réſineuſe, & fort odoriferant. Celui qui eſt en maſſe ſe nomme *Indicum*, (*Indien*); celui qui eſt en larmes s'appelle *Mammoſum* (*en mammelons*); & celui qui eſt en grain, *Maſculum* (*Mâle.*) Cet Arbre n'étoit gueres connu du tems de *Pline* & de *Dioſcoride*; témoin ce qu'en dit le prémier, au L. XII. c. 14. *Il n'y a rien de certain ſur la figure de l'Arbre qui porte l'Encens, car il n'y a pas un ſeul Auteur Latin, que je ſache, qui en ait fait la deſcription. Pour ce qui eſt des Grecs, ils en parlent fort diverſement; car les uns diſent qu'il a les feuilles ſemblables à celle du Poirier, excepté qu'elles ſont plus petites, & d'un verd de Pré; les autres diſent qu'elles ſont ſemblables à celles du Lentiſque, & qu'elles*

EXODI Cap. XXX. v. 34. 35.
Chelbnah, Lebonah.

II. Buch Mosis Cap. XXX. v. 34. 35.
Gulbanu, Weyhrauch.

M. Tiroff sculps.

les tirent ſur le rouge; d'autres encore prétendent que c'eſt le Terebinthe, du moins c'eſt le jugement que le Roi Antigonus porta de l'Arbriſſeau qu'on lui avoit apporté. Le Roi Juba, dans le Livre qu'il adreſſa à Caius Céſar Fils d'Auguſte, qui avoit une extrême paſſion de connoître l'Arabie dont on diſoit tant de merveilles, rapporte que l'Arbre d'Encens eſt tortu par le tronc, & que ſes branches ſont ſemblables à celles de l'Erable, & particulierement de l'Erable du Pont. — Il eſt ſûr que ſon écorce eſt comme celle du Laurier, auſſi-bien que ſa feuille, ſuivant le ſentiment de quelques-uns. — Tous les Ambaſſadeurs de mon tems qui ſont venus de l'Arabie, n'ont fait que rendre plus incertain ce que l'on doit croire de cet Arbre. Entre les Botaniſtes modernes, *Thevet* compare l'Arbre d'Encens avec les *Pins* qui produiſent la Réſine. La figure que j'en donne ici eſt priſe du L. VII. c. 37. de *Pomet*. (Voy. Fig. G.) Au reſte, l'Hiſtoire Profane nous apprend que les Payens uſoient communément d'Encens dans le Culte de leurs Dieux, & l'Egliſe Catholique-Romaine s'en ſert encore aujourd'hui dans ſes Cérémonies.

Nous venons de parler des quatre principaux Ingrédiens du ſacré Parfum; mais les Juifs y en ajoutent encore beaucoup d'autres, que je me contenterai de rapporter, ſans m'arrêter à en faire la deſcription. 1°. La *Myrrhe*. 2°. *Ketzia*, *Agallochum*, ou le *Gingembre*, ou le *Caſia*. 3°. Le *Spica Nardi*. 4°. Le *Safran*. 5°. Le *Coſtus*. Outre ces Aromates, *R. Juda Leon* en met encore de deux ſortes, qu'il appelle *Kilupha* & *Kinamom*; *Buxtorf* trois, ſavoir, *Kilupha*, *Kane*, & *Kinamon*; *Rittangelius* en ajoute quatre, *Kilupha*, *Kinamom*, *Maale Aſchan*, & *Ambram*. Effectivement, l'on a des raiſons pour croire qu'il y avoit encore d'autres Aromates qui entroient dans la compoſition du Parfum ſacré, outre les quatre qui ſont marqués dans le Texte. *Joſeph* lui-même, qui étoit Prêtre, en met pluſieurs autres en général dans ſon L. III. c. 9. des *Antiq. Jud.* car après avoir rapporté dans cet endroit les quatre Ingrédiens dont l'Huile ſacrée étoit compoſée, il ajoute: *On offroit enſuite ſur l'Autel d'or une grande quantité d'excellens Parfums, dont, pour ne pas ennuyer le Lecteur, je ne ferai point mention en particulier.* L'Auteur de l'Eccléſiaſtique, Chap. XXIV. 17. 18. faiſant la comparaiſon de la Sageſſe Divine, avec le Parfum ſacré, nomme auſſi quelques eſpeces d'Aromates dont nous n'avons point encore parlé. *J'ai répandu une odeur aromatique, comme le Cinnamome & l'Aſpalath* (ἀσπάλαθος); *& j'ai donné une odeur douce, comme la plus excellente Myrrhe, comme le Galbanum, comme l'Ongle, comme le Stacten; & l'odeur de l'Encens eſt répandue dans tout mon Tabernacle.* Ou: *J'ai répandu une ſenteur de parfum comme la Canelle, & comme le Baume le plus précieux; & une odeur comme celle de la Myrrhe la plus excellente: J'ai parfumé ma demeure comme le Storax, le Galbanum, l'Onyx, la Myrrhe, comme la goutte d'Encens tombée d'elle-même; & mon odeur eſt comme celle d'un Baume très pur & ſans mêlange.* Dans notre Texte même il eſt fait mention deux fois des Aromates, par où l'on peut fort bien entendre ceux dont nous venons de parler en dernier lieu. Il paroît preſque démontré qu'il entroit auſſi du *Calamus* dans le Parfum, par le Paſſage d'Iſaïe XLIII. 23. 24. où DIEU reproche à ſon Peuple la tiédeur avec laquelle ils lui rendoient leur Culte: *Je ne t'ai point aſſervi pour me faire des oblations, & je ne t'ai point travaillé pour me préſenter de l'Encens. Tu ne m'as point acheté à prix d'argent du Roſeau aromatique.* Ou: *Vous ne m'avez point offert vos Beliers en holocauſte, vous ne m'avez point glorifié par vos victimes: Je ne vous ai point contraint en eſclave de m'offrir des oblations; je ne vous ai point donné la peine de m'aller chercher de l'Encens. Vous n'avez point donné votre argent pour m'acheter du Calamus aromaticus.*

Pour éclaircir encore davantage notre Texte, il eſt à propos de rapporter ce que dit *Dioſcoride* L. I. c. 24. des *Parfums des Egyptiens*, & particulierement du *Cuphi*, dont leurs Prêtres ſe ſervoient & dont voici la compoſition: *Un demi-Setier de Souchet* (Cyperus), *avec une pareille quantité de graine de Genievre déjà grand: douze Mines de Raiſins ſechés, mais gras, & dont on a ôté les pepins; cinq Mines de Réſine purifiée; du Calamus, du Jonc odoriferant, & de l'Aſpalath, de chacun une Mine; douze de Myrrhe; neuf Setiers de Vin vieux, avec deux Mines de Miel. Mettez les Raiſins ſecs, après en avoir ôté les pepins, avec le Vin & la Myrrhe; pêtriſſez le tout enſemble; pilez & tamiſez le reſte, & mêlez le tout; laiſſez cette compoſition tremper pendant un jour, & enſuite faites cuire le Miel juſqu'à ce qu'il devienne épais comme de la glu; faites auſſi fondre la Réſine & mêlez la bien avec tout le reſte, après qu'il aura été ſoigneuſement broyé; & enfin mettez votre compoſition dans un pot de terre. Plutarque* (*De Iſide & Oſiride*) ajoute que les Prêtres, en faiſant cuire cette compoſition conſacrée à leurs Dieux, obſervoient quantité de Cérémonies ſuperſtitieuſes, & pendant ce tems-la récitoient de certaines Prieres propres à leur Culte.

PLANCHES CCXVII. A. CCXVIII. CCXIX.

L'Idolatrie du Veau d'or.

EXODE, Chap. XXXII. verſ. 4.

Qui les ayant reçues de leurs mains, forma l'Or avec un burin, après qu'il en eut fait un Veau de fonte. Alors ils dirent: Ce ſont ici tes Dieux, ô Iſraël, qui t'ont fait monter hors du Païs d'Egypte.

Aaron les ayant pris les jetta en fonte, & il en forma un Veau. Alors les Iſraëlites dirent: Voici vos Dieux, ô Iſraël, qui vous ont tiré de l'Egypte.

C'Eſt ainſi que le Peuple chéri de DIEU, abuſant honteuſement des Créatures, tombe dans l'Idolatrie, *change ſa gloire en la figure d'un Bœuf qui mange l'herbe*, Pſ. CVI. 20. Ou: *ſubſtitue* à DIEU qui étoit *leur gloire, la reſſemblance d'un Veau qui mange de l'herbe;*) & *change la gloire de* DIEU *incorruptible, en la reſſemblance -- des Bêtes à quatre pieds.* Le plus parfait & le plus noble des Métaux eſt changé en *Baal*, & même en בֹּשֶׁת, en *honte* & *confuſion*, qui ſont les épithetes que Jeremie III. 24. donne aux Idoles. Ces miſerables Iſraëlites, non contens de ſe dépouiller de tout ſentiment de Religion, renoncent encore à tous les principes de la Raiſon, en adorant comme un DIEU l'ouvrage de leurs mains. Ce qu'il y a de plus ſurprenant encore, c'eſt que le Grand-Prêtre de DIEU, Aaron lui-même donne des avis au Peuple touchant cette abominable Idolatrie: *Mettez en pieces*, dit-il, verſ. 2. *les bagues d'or qui ſont aux oreilles de vos Femmes, de vos Fils & de vos Filles, & apportez-les moi*, pour que j'en faſſe une Idole. Il écoute un Peuple inſenſé, ſoit par crainte ou par quelque autre motif, malgré la Loi expreſſe de l'Exod. XX. 23. *Vous ne vous ferez point avec moi de Dieux d'argent, & vous ne vous ferez point de Dieux d'or.*

L'ambiguité qui ſe trouve dans ces deux mots *Tſur* & *Cheret*, eſt cauſe qu'on les a traduit de deux manieres differentes. *Tſur* ſignifie *lier* & *former; Cheret* eſt pris pour une *Bourſe*, ou pour un *Burin*. C'eſt ce qui fait que quelques-uns traduiſent ainſi notre Texte: *Et il lia*, (*il renferma*) l'Or *dans ſa Bourſe:* D'autres, (*Il le forma*, (*il le figura*) *avec un Burin;* la plupart traduiſent ainſi, d'après les *Septante*. *Jonathas*, & après lui *Bochart* (*Hieroz.* P. I. L. II. c. 34.) préferent la prémiere Verſion, & pour ſoutenir leur opinion, ils rapportent le Paſſage d'Eſaïe XLVI. 6. *Ils tirent l'or de la Bourſe, & peſent l'argent à la balance, & louent un Orfevre pour en faire un* DIEU *fort*. Ou: *Vous qui tirez l'or de votre bourſe, & qui peſez l'argent dans la balance, & qui prenez un Orfevre pour vous faire un* DIEU. L'on trouve auſſi dans le Livre des Juges VIII. 24. & le 2. des Rois V. 23. que ces mots ſont pris dans le même ſens & dans la même conſtruction. Je ne m'arrêterai point aux fables des Juifs Aſtrologues, qui prétendent que ce Veau avoit été fait ſous le Signe du Taureau & qu'il peſoit 125 Talens d'Or. C'eſt refuter ces folies, que de les rapporter.

Mais on demande pourquoi Aaron choiſit plutôt la figure d'nn Veau, que celle d'aucun autre Animal; puiſque l'on dit ordinairement d'un homme ſtupide, que c'eſt un Veau? Pourquoi ne fit-il pas plutôt la figure du Soleil, cet Aſtre ſi brillant? ou de la Lune, le ſecond Flambeau du Ciel? Eſt-ce parce qu'on choiſiſſoit particulierement les Bœufs pour les Sacrifices? Etoit-ce pour faire ſentir aux Iſraëlites l'abſurdité de leur Idolatrie, en leur donnant un DIEU d'une figure ſi ridicule? Ne ſeroit-ce point auſſi parce qu'il avoit vu DIEU aſſis ſur un *Chérubin*, que *Moncejus* prétend être un Veau, comme il tâche de le prouver dans un Livre entier qu'il a fait ſur ce ſujet? Seroit-ce enfin parce que l'on avoit mis la figure d'un Veau en Egypte près du Tombeau de Joſeph, à cauſe qu'il avoit beaucoup favoriſé l'Agriculture? C'eſt le ſentiment de l'Auteur des *Merveilles de l'Ecriture*, attribué à S. *Auguſtin*, L. I. c. 15. Ce qui pourroit favoriſer cette opinion, c'eſt que pluſieurs anciens Ecrivains ont cru que

Joſeph

EXODI Cap. XXXII. v. 2.
Israelitæ ἐνωτιοδώται.

II. Buch Mosis Cap. XXXII. v. 2.
Beytrag zum Kälber-Dienst.

G.D. Heidmon sculps.

Exodi Cap. XXXII. v. 4.
Aaron μοσχοποιος.

II. Buch Mosis Cap. XXXII. v. 4.
Aaron bildet ein Kalb.

M. Tyroff sculps.

Exodi Cap. XXXII. v. 4.
ΜΟΣΧΟΛΑΤΡΕΙΑ Ægyptiorum.

II. Buch Mosis Cap. XXXII. v. 4.
Egyptischer Kälber-Dienst.

G. D. Heüman sculps.

Joſeph étoit l'objet du Culte que l'on rendoit à *Serapis* ou *Sarapis*, qu'ils diſent être le même qu'*Apis*. Ces Auteurs ſont *Julius Firmicus* (*De error. profan. Relig.* c. 14) *Ruffin* (*Hiſt.* L. II. c. 23.) *Suidas* (*in* Σάραπις.) Il y a encore un autre ſentiment à ce ſujet, c'eſt celui de *Philon*, qui croit que le *Veau* d'or étoit la figure de *Typhus* ou de *Typhon*, qui étoit en grande vénération parmi les Egyptiens. *Bochart*, dans l'endroit que nous avons déja cité, rapporte avec ſon érudition ordinaire, tout ce que l'on peut dire pour ou contre toutes ces opinions; & enfin il ſe range du côté de *Philon*, & tire l'origine de l'Idolatrie des Iſraëlites, de l'Egypte, c'eſt à dire, des *Memphites*, qui reconnoiſſoient *Apis* pour leur DIEU; des *Héliopolites* qui rendoient un Culte religieux à *Mnevis*; & des *Momemphites*, qui adoroient la Vache, ſelon *Strab.* L. XVII. Cette explication s'accorde non-ſeulement avec l'Hiſtoire profane, mais avec l'Ecriture Sainte, comme Exod. VIII. 26. Joſ. XXIV. 14. Ezech. XX. 7. 8. Act. VII. 39.

La Fig. A. peut beaucoup ſervir pour appuyer le ſentiment de ceux qui diſent que l'Idolatrie des Iſraëlites avoit été empruntée des Egyptiens. C'eſt l'*Iſis* à pluſieurs mamelles, des Grecs-Egyptiens, ou *Cybele*, la grande Mere des Dieux. Elle eſt repréſentée ſous la figure d'une Femme couronnée de Tours comme d'une triple Couronne, qui va en étréciſſant par le haut. Ses cheveux ſont épars, & ſon voile pendant. Elle a devant ſon eſtomac une Guirlande dans laquelle ſont renfermées deux Figures humaines, qui portent ſur leurs têtes un Cancre, & un Capricorne. Ses bras ſont chargés de quatre Lions. Son ventre & ſon eſtomac ſont remplis de pluſieurs mamelles. Ses jambes & ſes cuiſſes ſont dans un Vaſe de figure conique, & garni d'un triple rang d'Animaux. Au prémier rang il y a de côté & d'autre deux Idoles Egyptiennes, & enſuite trois Têtes de Cerf, accompagnées de deux Fleurs & de deux Abeilles. Le ſecond rang de cette eſpece de caleçons contient deux Dragons, entre leſquels il y a trois Têtes de Bœuf. Le troiſieme rang eſt compoſé de deux Têtes de Lion, entre leſquelles il y a pareillement trois Têtes de Bœuf, & au-deſſous deux Abeilles de côté & d'autre. Enfin le bas de l'Idole eſt couvert d'une Tunique de lin, excepté que l'extrémité des pieds ſe voit à découvert. Cette Figure eſt tirée de *Kircher*, *Oedip. Ægypt.* T. I. Synt. III. p. 190.

La Fig. B. repréſente l'Idole d'*Apis* avec des Cornes de Lune, une tache blanche & quarrée à l'eſtomac, & ſur ſon dos la figure d'un Aigle. Du même, p. 200.

La Fig. C. eſt un fragment de l'Obéliſque de *Pſammetique*, où l'on voit tout autour douze Bœufs, c'eſt à dire, trois à chacun des quatres côtés. *Oedip.* cit. T. III. p. 213.

La Fig. D. *Apis*, tiré du Cabinet de *Welſer*, (apud *Bornmeiſter de Errorib. Hiſtoricor. Gentil.* p. 12.)

La Fig. E. *Apis*, tiré du Cabinet d'*Ebner*, (*apud eundem.*)

La Fig. F. Une Médaille frappée en l'honneur d'*Antinoüs*, par les habitans d'*Adrianothere*, Ville de Mœſie, bâtie par *Adrien*. Sur l'un des côtés de cette Médaille on voit la repréſentation d'*Antinoüs*, avec cette Inſcription: ΑΓΑΘΟC ΗΡΩC ΑΝΤΙΝΟΟC, c'eſt à dire, *Le bon Héros Antinoüs*. De l'autre côté, *Apis* & une Lune en croiſſant, avec cette Inſcription: ΑΔΡΙΑΝΟΘΗΡΙΤΩΝ. Tirée de *Spanheim* (*Diſſ. de Præſt. Numiſm.* p. 654.)

La Fig. G. repréſente un *Apis* du Cabinet de *Jaques de Wilde* (*Signor. Antiq.* Tab. XII.) qui porte un Siſtre ſur ſon front. (1)

La Fig. H. eſt une Médaille de *Julien*, qui porte auſſi au Revers un *Apis*. De *Beger*, (*Theſ. Brand.* p. 281.)

(1) *Nilotica Siſtris*
Ripa ſonat, Phariosque modos Ægyptia ducit
Tibia, ſubmiſſis admugit cornibus Apis.
Claud. de 4 Conſ. Honor.

PLANCHE CCXX.

Moïse détruit le Veau d'Or.

EXODE, Chap. XXXII. verſ. 20.

Après, il prit le Veau qu'ils avoient fait, & le brula au feu, & le moulut juſqu'à ce qu'il fut en poudre: enſuite il répandit cette poudre dans les eaux, & il en fit boire aux Enfans d'Iſraël.

Et prenant le Veau qu'ils avoient fait, il le mit dans le feu & le réduiſit en poudre; il jetta cette poudre dans l'eau, & il en fit boire aux Enfans d'Iſraël.

L'*Or potable*, tant vanté dans le monde, & qui a donné occaſion à tant de diſputes, eſt de trois eſpeces. La prémiere eſt l'Or fondu au feu, comme celui que les Habitans du Perou firent avaler aux Eſpagnols. Ces pauvres Peruviens, réduits à un juſte deſeſpoir par les cruautés que cette Nation avide d'Or avoit exercées ſur eux, employerent ce cruel remede contre la ſoif inſatiable des richeſſes, qui avoit été le ſujet de leur malheur. La ſeconde eſpece eſt la Teinture Chymique, c'eſt à dire, l'Or diſſous dans un Menſtrue univerſel & non-nuiſible; cet Or dont les Chymiſtes, & principalement les Alchymiſtes, font tant de bruit; cet Or qui eſt la *Toiſon d'Or* des Adeptes, & le Remede ou la Medecine univerſelle, qui guérit, ſi on veut les en croire, toutes ſortes de Maux. La troiſieme eſpece d'*Or potable* eſt celle dont il eſt parlé dans notre Texte; dont Moïſe, cet Homme de DIEU, cet homme ſi verſé dans toutes les Sciences des Egyptiens, fit la diſſolution & la donna à boire aux Iſraëlites, afin de les punir par où ils avoient péché. Ils avoient péché par l'Or; ainſi ces Adorateurs du Veau d'or devoient avaler le même Or réduit en poudre très fine, afin qu'ils euſſent honte d'eux-mêmes, & qu'ils ſe reſſouvinſſent de leur abominable Idolatrie.

Il y a beaucoup de Rabbins qui ſont perſuadés que ce Breuvage étoit un Breuvage d'épreuve, c'eſt à dire, qu'il ſervoit à faire faire la diſtinction des Idolatres d'avec ceux qui ne l'étoient pas; tout comme les *Eaux ameres* ſervoient à convaincre la Femme adultere de ſon crime, ou à lever les ſoupçons injuſtes que l'on avoit formés contre une innocente, Nombr. V. 27. Ils diſent encore que ceux qui ſe trouverent coupables d'Idolatrie, étoient ces 3000 hommes qui furent tués par les Lévites. Ils ajoutent, que le ventre enfla aux Coupables, comme il faiſoit aux Adulteres dont nous venons de parler; que leurs levres ſe collerent, & que leurs barbes devinrent toutes d'Or. Mais ce ſont des Fables, que je renvoye à leurs Auteurs. Il s'agit d'examiner l'Opération Chymique par laquelle Moïſe fit diſſoudre l'Or, & le rendit potable. L'*Or* eſt de tous les Métaux, & de tous les Mineraux, celui qui a donné le plus d'exercice & de travail aux Phyſiciens & aux Chymiſtes. C'eſt le Métal dont les pores ſont les plus ſerrés; c'eſt le Corps le plus peſant, car il va à fond dans le Mercure même; avec cela il eſt ſi maniable, qu'il ſe réduit plus qu'aucun autre Métal en feuilles minces & en fil menu. En effet, le celebre *Halley* (*Tranſact. Philoſoph.* n. 194.) démontre qu'un ſeul grain d'Or peut ſe diviſer en 10000 parties viſibles: d'où *Keill* (*Introduct. ad Phyſ.* p. 40.) fait voir qu'un pouce cube d'Or eſt diviſible en 47619047 parties viſibles auſſi. Selon le compte du même *Halley* que nous venons de citer, une de ces feuilles d'Or dont on dore les fils d'argent, n'eſt épaiſſe que de $\frac{1}{154500}$. partie d'un pouce; par conſéquent le Cube d'un $\frac{1}{100}$ de pouce contient 243000000 de ces parties ſubtiles. Il eſt donc évident que l'extrême ſolidité de l'Or, auſſi-bien que ſa *denſité*, qui le font réſiſter à toute la violence du feu, n'empêchent cependant pas qu'il ne puiſſe ſe réſoudre en particules très ſubtiles. Le celebre *Newton* (*Opt.* pag. 228.) prétend même qu'il ſe trouve entre les parties de l'Or plus d'eſpaces vuides qu'il n'y a de parties ſolides, ce que l'on peut expérimenter en renfermant de l'eau dans un Globe d'or exactement fermé de toutes parts, car on verra l'eau tranſpirer. Il ne s'eſt encore trouvé que le Miroir ardent de *Tſchirnhaus*, qui ait pu ſurmonter en quelque façon la force de l'Or, invincible juſqu'alors:

EXODI Cap.XXXII. v. 20.
MOSES ΜΟΣΧΟΛΕΤΩΡ.

II. Buch Moſis Cap.XXXII. v. 20.
Das zerſtörte Götzen-Kalb.

G.D.Heümann sculps

qu'alors: car ce Miroir raſſemble avec tant de force les rayons du Soleil, que lorſqu'on expoſe de l'Or dans ſon foyer, il s'en évapore quelque choſe, & le reſte ſe change en Verre, d'un violet pourpré, qui perd de la peſanteur naturelle à l'Or; & il eſt fort difficile de le faire retourner à ſa prémiere forme par le ſeul ſecours du feu ordinaire. On peut voir ſur cela l'*Hiſtoire de l'Acad. Roy. des Sciences*, 1702. p. 36. & les *Mémoir.* p. 145.

Il eſt certain par tout ce que nous venons de dire, & par les Expériences que l'on a faites, que l'Or eſt compoſé de parties ſéparables les unes des autres, & que chacune de ces parties eſt encore diviſible en une infinité d'autres plus ſubtiles. Pour en être perſuadé, l'on n'a qu'à faire attention à la maniere dont les Orfevres, & ceux qui travaillent aux Monnoyes, font diſſoudre l'Or dans l'Eau-Régale: car cette diviſion ſe fait en parties ſi petites, qu'elles deviennent abſolument imperceptibles; mais on les retrouve toutes, ſans aucune diminution du poids, ſi l'on fait évaporer l'Eau peu à peu. Ce n'eſt cependant point encore cette ſolution dans l'Eau-Régale, que les Chymiſtes cherchent avec tant d'empreſſement; c'eſt une Poudre ou une Liqueur faite purement d'Or, mais qui ne puiſſe plus retourner en Or. Celui qui poſſede ce Secret divin, eſt qualifié entre les Philoſophes, du glorieux titre d'*Adepte*. Il faut encore, pour que la ſolution de l'Or ſoit telle qu'ils la demandent, qu'elle ne ſe faſſe point par un Menſtrue âcre, corroſif; mais par des choſes inſipides, nullement nuiſibles, ou par d'autres manieres ſemblables. Ces Faiſeurs, ou ces Deſtructeurs d'Or prétendent que Moïſe s'eſt ſervi de ce grand Secret de la Chymie; & ils entreprennent de le prouver, non-ſeulement par notre Texte, mais encore plus par Deuter. IX. 21. *Puis je pris votre péché que vous aviez fait, ſavoir le Veau, & je le brulai au feu, & je le moulus juſqu'à ce qu'il fût réduit en poudre; & j'en jettai la poudre au Torrent qui deſcendoit de la Montagne.* Ou: *Je pris alors votre péché, c'eſt à dire le Veau que vous aviez fait; & l'ayant brulé dans le feu, je le rompis en morceaux, je le réduiſis tout à fait en poudre, & je le jettai dans le Torrent qui deſcend de la Montagne.*

La Queſtion eſt donc ici de ſavoir comment Moïſe, le plus grand des Adeptes, s'y prit pour faire l'Operation qu'il témoigne lui-même avoir faite. Et cela nous conduit naturellement à pluſieurs Operations Chymiques, & particuliérement à celles dont on trouve des traces dans les Livres de cet Homme inſpiré de DIEU. L'on peut bien voir d'abord qu'il ne ſuffiſoit pas de faire *fondre* ſeulement le Veau, car c'eût été ſimplement faire perdre à l'Or la figure de cet Animal. Le but de Moïſe étoit de détruire entierement l'Idole, pour en effacer, s'il étoit poſſible, juſqu'à la moindre idée de l'eſprit des Iſraëlites, & pour leur ôter l'occaſion de retomber en quelque Idolatrie Egyptienne, en faiſant de nouvelles Idoles de l'Or qui en eût reſté.

Il ne ſuffiſoit pas non plus de *limer* le Veau d'Or; car quoique par ce moyen on puiſſe réduire l'Or en poudre très ſubtile, il eſt fort aiſée de la réduire en maſſe en la faiſant refondre. Cette poudre, quelque ſubtile qu'elle ſoit, va d'abord au fond de l'eau, à cauſe de ſa peſanteur naturelle, qui eſt par rapport à l'Eau comme de 19 à 1. C'eſt ſur ce fondement que l'on ſe règle pour laver l'Or dans les Rivieres qui roulent du Sable d'Or, & dans les Forges.

Ce n'eût point été aſſez non plus pour cette Operation, de tirer l'Or en feuilles, quelque minces qu'on les ſuppoſe; car cette maniere de proceder eût été trop laborieuſe & trop longue pour tout le Veau, qui néceſſairement devoit être d'une grandeur conſiderable. Ceci peut ſe prouver par l'expérience rapportée dans une Lettre de *Joël Langelot*. Il fit piler pendant longtems & avec beaucoup de peine des feuilles d'Or dans un mortier, juſqu'à ce qu'il fût réduit en une certaine poudre très fine & de couleur noire. Il mit cette poudre dans la Retorte, & en tira un Teinture peu de rouge, qui étant diſſoute dans l'Eſprit de Vin, avoit fait croire d'abord que c'étoit le véritable Or potable.

On trouve dans notre Texte trois circonſtances, qui peuvent ſervir de fondement à nos raiſonnemens. Moïſe *brûla* le Veau d'Or, il le *pila*, il le *moulut*, & enfin il en *jetta* la poudre. La prémiere de ces Operations eſt la plus difficile de toutes à expliquer; mais elle facilite cependant l'explication des deux autres, & elle nous fait voir aſſez clairement, que la ſolution de l'Or ne ſe fit pas par la *Voie humide*, comme les Philoſophes Chymiſtes parlent ordinairement, ou par des Diſſolvans ſalins & corroſifs; mais par la *Voie ſeche*, c'eſt à dire, par le Feu. Cette prémiere ſolution n'auroit abſolument point été potable, car elle auroit rongé ſur le champ l'Eſtomac & les Inteſtins, comme auroit pu faire le Poiſon le plus actif & le plus violent. Or il n'eſt point parlé du tout dans l'Hiſtoire ſacrée, que ce Breuvage ait cauſé des douleurs aiguës ni des morts ſubites. Et Moïſe n'auroit pas pu ſe ſervir de ce qu'on appelle *l'Or fulminant*; car cet Or va d'abord au fond de l'Eau, à cauſe de ſa peſanteur. D'ailleurs, d'où les Iſraëlites auroient-ils pu prendre aſſez d'Eau-Régale dans un Déſert, pour faire cette Operation? Cette ſeule circonſtance du Lieu prouve que Moïſe s'y prit d'une maniere bien plus ſimple & plus prompte. Peut-être qu'outre le Feu, il ajouta encore quelque autre matiere propre à ſéparer les particules d'Or les unes des autres. C'eſt-là le Chef-d'œuvre de l'Alchymie, & ce Secret eſt reſervé aux ſeuls Adeptes, ſuppoſé qu'il y en ait: mais comme l'Ecriture ne dit rien de la voie dont ſe ſervit Moïſe, nous n'en pouvons rien dire de certain. Le même ſilence de l'Ecriture Sainte empêche que nous ne puiſſions décider ſi la *deſtruction de l'Or fut complete*, ou *incomplete*; c'eſt à dire, ſi la Pouſſiere de cet Or préparée par Moïſe pouvoit retourner en Or, ou non? Les Alchymiſtes prétendent qu'elle ne le pouvoit

point. Nous ne ſaurions non-plus déterminer ſi la matiere dont ſe ſervit Moïſe pour cette diſſolution, étoit de la nature du Souphre, du Sel, du Mercure, ou du Plomb. Car avec toutes ces matieres, principalement ſi l'on en fait un Amalgame, on peut pulveriſer l'Or, le moudre & le rendre potable. *Bochart* (*Hieroz.* P. I. L. II. c. 34.) croit que le Veau d'Or fut limé en poudre très ſubtile; & il cite l'autorité de *Joſeph* (*Antiq.* L. VIII. c. 2.) qui parle des Cavaliers de Salomon qui ſe ſervoient de ψῆγμα χρυσίου, de *Poudre d'Or*, pour poudrer tous les jours leurs cheveux, comme nous nous ſervons de Poudre d'Amidon, de *Pied-de-loup* &c. ce qui rendoit la chevelure de ces Cavaliers luiſante lorſqu'elle étoit frappée par les rayons du Soleil. Il cite encore l'exemple de *Gallien*, dont *Trebellius* dit qu'*il poudroit ſes cheveux avec de la Poudre d'Or*; & de *Commode* qui, ſelon *Spartien*, *avoit toujours ſa chevelure teinte & luiſante*. *Bochart* explique auſſi ce qui eſt dit dans le Texte, que Moïſe *moulut* cet Or, en ſuppoſant qu'il lima peu à peu le Veau d'Or, & pila tellement la Limaille, que les particules de l'Or devinrent auſſi menues que ce qui eſt moulu dans un moulin.

Nous rejettons comme impie ce que diſent certains Athées, qu'Aaron, du conſentement de Moïſe, ſe ſervit de ce ſtratagème pour tirer tout l'Or des Iſraëlites, & pour s'approprier ces Richeſſes par une fraude pieuſe; qu'il avoit à la vérité fait d'abord un Veau d'Or, mais que dans la ſuite il en fit un ſemblable qui n'étoit que de Bois doré; que ce fut celui-là que Moïſe brûla; & qu'ainſi il ne fit boire aux Iſraëlites que des cendres de Bois, au-lieu de cendres d'Or.

PLANCHE CCXXI.

Le viſage de Moïſe rayonnant de lumiere.

EXODE, Chap. XXXIV. verſ. 28-30. 34. 35.

Et Moïſe demeura là avec l'ETERNEL quarante jours & quarante nuits, ſans manger du pain & ſans boire de l'eau.

Or lorſque Moïſe deſcendoit de la montagne de Sinaï, tenant en ſa main les deux Tables du Témoignage, lors, dis-je, qu'il deſcendoit de la montagne, il ne s'apperçut point que la peau de ſon viſage étoit toute rayonnante pendant qu'il parloit avec DIEU.

Mais Aaron & tous les Enfans d'Iſraël ayant vu Moïſe, & s'étant apperçus que la peau de ſon viſage étoit toute rayonnante, ils craignirent d'approcher de lui.

Et quand Moïſe entroit vers l'ETERNEL pour parler avec lui, il ôtoit le Voile juſqu'à ce qu'il ſortît du Tabernacle: & étant ſorti, il diſoit aux

Moïſe demeura donc quarante jours & quarante nuits ſur la montagne avec le SEIGNEUR. Il ne mangea point de pain, & il ne but point d'eau, dans tout ce tems.

Après cela Moïſe deſcendit de la montagne de Sinaï, portant les deux Tables du Témoignage; & il ne ſavoit pas que de l'entretien qu'il avoit eu avec le SEIGNEUR, il étoit reſté des rayons de lumiere ſur ſon viſage.

Mais Aaron & les Enfans d'Iſraël voyant que le viſage de Moïſe jettoit des rayons, craignirent d'approcher de lui.

Lorſqu'il entroit dans le Tabernacle, & qu'il parloit avec le SEIGNEUR, il ôtoit ce Voile juſqu'à ce qu'il en ſortît, & il rapportoit aux Enfans d'Iſraël toutes les

choſes

EXODI Cap. XXXIV. v. 29-35.
Moſes ΜΑΡΜΑΡΙΤΩΔΗΣ.

II. Buch Moſis Cap. XXXIV. v. 29. 35.
Der glänzende Moſe.

G. D. Heuvrian sculps.

Enfans d'Iſraël ce qu'on lui avoit commandé.

Or les Enfans d'Iſraël avoient vu que le viſage de Moïſe, ſavoir la peau de ſon viſage, étoit rayonnante; c'eſt pourquoi Moïſe remettoit le Voile ſur ſon viſage, juſqu'à ce qu'il retournât pour parler avec l'ETERNEL.

choſes que DIEU lui avoit commandé de leur dire.

Lorſque Moïſe ſortoit du Tabernacle, les Iſraëlites voyoient que ſon viſage jettoit des rayons; mais il le voiloit de nouveau, toutes les fois qu'il leur parloit.

JE ne parlerai point ici du Jeûne miraculeux de Moïſe: ſi DIEU me fait la grace de pouſſer mon travail juſqu'au Nouveau Teſtament, j'aurai une occaſion plus favorable de traiter cette matiere, lorſqu'il ſera queſtion de parler du Jeûne de JESUS-CHRIST, qui fut de 40 jours, auſſi-bien que celui de Moïſe qui n'en étoit que la figure.

On peut dire ſans exception, que tout ce que l'on remarque dans l'Homme eſt merveilleux. On n'apperçoit en lui que la Peau, encore eſt-elle opaque; cependant, on peut diſtinguer à travers, comme ſi elle étoit diaphane, l'intérieur de l'Homme: & ce qu'il y a encore de plus merveilleux, c'eſt que l'on peut y reconnoitre l'Eſprit même, les Penſées, la Volonté, & les Paſſions. Le *Viſage*, & la Peau qui le couvre, ſont ſur-tout le Miroir de l'Ame: les obſtructions & les autres maladies de l'Eſtomac, du Foye, de la Rate, & des autres Parties-nobles, ſont en quelque façon écrites ſur le Viſage, qu'elles rendent pâle, jaune, tiré, abattu. La Mort même, quand elle eſt proche, s'y peint, en le rendant livide & décharné: les Poutres, pour ainſi dire, de l'Edifice s'écroulent, les yeux s'enfoncent, les joues & tout le viſage ſe rétréciſſent, & enfin toute la Machine mortelle ſe détruit. Mais, comme je l'ai déja dit, ce qu'il y a de plus admirable, eſt que le Viſage ſoit le *Miroir de l'Ame*, de cet Etre ſpirituel, qui eſt plus different du Corps que le Ciel ne l'eſt de la Terre. Car les traits du Viſage ſont autant de Caracteres, qui repréſentent au naturel les penſées de l'Homme & les mouvemens de ſon Ame.

C'eſt ce qui paroîtra encore avec plus d'évidence, ſi l'on deſcend dans le particulier de chaque Paſſion. Dans la *Triſteſſe*, non-ſeulement cette aimable couleur de Roſe qui ſe répand ſur le viſage dès que la joye eſt dans le cœur, s'efface auſſi-tôt, mais cette couleur même qui eſt la marque d'une chair vivante, diſparoît; les Paupieres, les Joues, les Levres ſemblent ne tenir plus qu'à un fil, comme ſi elles étoient prêtes à tomber; enfin tout le Viſage devient ſombre. Nous en rapporterons pour exemple les *Nazaréens*, dont il eſt parlé dans les Lamentations de Jérém. IV. 8. *Leur viſage eſt plus obſcur que la noirceur; on ne les connoit point par les rues; leur peau tient à leurs os, elle eſt devenue ſeche comme du bois.* Ou: *Leur viſage eſt devenu plus noir que les charbons. Ils ne ſont plus connoiſſables dans les rues: leur peau eſt collée ſur leurs os, elle eſt toute deſſechée & elle eſt devenue comme du bois.* La raiſon de ces changemens n'eſt pas fort difficile à trouver. Il a plu au Créateur d'établir entre l'Ame & le Corps une union auſſi étroite qu'inexplicable. Dans la Triſteſſe, l'action du ſuc nerveux l'emporte; toute la Peau ſe retire, comme ſi elle vouloit fuir le mal; le Cœur, qui eſt la maitreſſe-roue de notre machine, eſt accablé par le poids du ſang: de-là, la lenteur de la circulation dans les extrémités, l'épaiſſiſſement du ſang, la pâleur qu'on remarque ſur la Peau; ſymptomes qui menacent tout le Corps d'obſtructions.

Dans la *Joye*, au contraire, le Cœur prend le deſſus, l'Ame eſt à ſon aiſe & s'élargit, pour ainſi dire au-delà de ſes propres limites; le Sang eſt pouſſé avec impétuoſité juſques dans les plus petits Vaiſſeaux des extrémités du Corps, le Front ſe déride, le Viſage devient ſerein & s'enflâme en quelque façon, les yeux deviennent brillans. C'eſt ce que l'on voit encore dans un exemple tiré du même Chap. des Lament. de Jérémie, verſ. 7. *Les Nazaréens étoient plus nets que la neige, plus blancs que le lait, leur teint plus vermeil que des pierres précieuſes, & ils étoient polis comme un Saphir.* Ou: *Ses Nazaréens étoient plus blancs que la neige, plus purs que le lait, plus rouges que l'ancien ivoire, & plus beaux que le Saphir.* Et dans l'Eccléſiaſte VIII. 1. il eſt dit, que *la ſageſſe de l'homme luit ſur ſon viſage, & que le Tout-puiſſant le lui change comme il lui plait.* Ou: *La ſageſſe de l'homme fait reluire ſa face, & ſon regard farouche en eſt changé.* Car le Sage ſe réjouït dans la recherche de la Vérité; tranquille, & toujours ſoumis à la Providence, il ſe met par une pieuſe indifference au-deſſus de toutes les Adverſités, de la Triſteſſe, & des Calamités humaines. *L'Affection* & la *Bienveillance* font le même effet ſur le Sang & ſur les Eſprits, que la Joye. Ceux qui nous veulent du bien, nous regardent d'un air gai, & nous rendent gais comme eux. C'eſt ce qui fait que le Roi-Prophete ſe glorifie ſi ſouvent de la *lumiere de la Face divine ſur ſon ſerviteur, & de la joye de ſon cœur.* Pſ. IV. 7. XXXI. 17. LXXX. 4. 8. Ou: *La lumiere de votre viſage eſt gravée ſur nous, Seigneur; vous avez fait naitre la joye daus mon cœur.*

Dans les Paſſions qui ſont plus vives que celles dont nous venons de parler, comme dans la *Colere*, & le *Zèle*, le Viſage s'enflâme encore davantage, le Front eſt brûlant, & les yeux étincelans. On pourroit dire de Moïſe dans cette occaſion, que la ferveur de ſa dévotion étoit ſi grande, que le feu qu'il ſentoit intérieurement devoit rejaillir ſur ſon front & ſur tout ſon viſage, après qu'il eut converſé familierement avec DIEU, & lorſqu'il lui adreſſoit les Prieres ardentes que le zèle de ſa Gloire lui inſpiroit.

Mais tout cela ne ſuffit pas encore pour expliquer notre Texte. Les circonſtances qui y ſont marquées ſemblent inſinuer quelque choſe de plus qu'humain; & l'on apperçoit dans l'état reſplendiſſant où ſe trouva Moïſe, la figure de l'heureux état où ſe trouveront les Elus dans la Gloire éternelle, où, pénétrés des rayons de l'Amour de DIEU, embraſés d'un Amour réciproque & du zèle pour ſa Gloire, ils brilleront comme le Soleil. C'eſt peut-être ce qui a donné occaſion à l'Egliſe Romaine de repréſenter leurs *Saints* & leurs *Saintes* avec des Rayons ou des *Nimbes* ſur leurs têtes. De-là vient auſſi que les Peintres, les Sculpteurs & les Médailliſtes ont repréſenté Moïſe avec des *Cornes* au front, pour marquer les Rayons de lumiere qui ſortoient de la tête de cet Homme de DIEU. *Carpzovius* en parle fort au long, *in Diſſ. de Nummis cornutum Moſen exhibentibus.* Les Payens donnoient auſſi à leurs Dieux *un viſage glorifié*, (expreſſion dont ſe ſont ſervi les *Septante* dans notre Texte, où ils employent le mot δεδόξαδαι): comme on le voit dans *Nonnus* (*Dionyſ.* L. VIII. verſ. 341.) où il dit que Jupiter avoit (1) *les yeux étincelans, & le viſage & la barbe reſplendiſſans.* Peut-être même les Perſes ont-ils emprunté de l'Hiſtoire de Moïſe ce qu'ils ont dit de leur Zoroaſtre, au rapport de *Dion Chryſoſtome*; que *ce Philoſophe s'étant retiré ſur une Montagne pour s'appliquer à l'étude de la Sageſſe & de la Juſtice, la Montagne parut tout enflâmée; & que le Roi s'en étant approché avec les plus grands Seigneurs de Perſe, Zoroaſtre ſortit du feu ſans en être offenſé, & leur ordonna d'offrir des Sacrifices à la Divinité.*

J'ai fait repréſenter dans cette Planche une Médaille, tirée de mon propre Cabinet, & que les Amateurs peuvent conférer avec celles de *Waſerius* & de *Carpzovius*.

(1) Βλεφάρων ἀκτῖνα στεγασφέρον
Πρωσώπε μαρμαρυγὰς, καὶ ἀστράπτουσαν ὑπήνην.

PLAN-

EXODI Cap. XXXVIII. v. 24. ad fin.

Tekupha.

II. Buch Mosis Cap. XXXVIII. v. 24. ad fin.

Heiligthums Steuer.

M. Tyroff sculps.

PLANCHE CCXXII.

Le Sicle du Sanctuaire.

EXODE, Chap. XXX. verſ. 13.

Tous ceux qui paſſeront par le Dénombrement, donneront un demi-Sicle, ſelon le Sicle du Sanctuaire, qui eſt de vingt Oboles: le demi-Sicle donc ſera l'oblation à l'ETERNEL.

Tous ceux qui ſeront comptés dans ce Dénombrement, donneront un demi-Sicle, ſelon la meſure du Temple. Le Sicle à vingt Oboles. Le demi-Sicle ſera offert au SEIGNEUR.

EXODE, Chap. XXXVIII. verſ. 24–31.

Tout l'Or qui fut employé pour l'ouvrage, ſavoir, pour tout l'ouvrage du Sanctuaire, qui étoit de l'or d'oblation, fut de vingt-neuf Talens, & de ſept-cens trente Sicles, ſelon le Sicle du Sanctuaire.

Et l'Argent de l'Aſſemblée de ceux qui furent comptés, fut de cent Talens, & mille ſept-cens ſoixante & quinze Sicles, ſelon le Sicle du Sanctuaire.

Un demi-Sicle par tête, la moitié d'un Sicle, ſelon le Sicle du Sanctuaire. Tous ceux qui paſſerent par le Dénombrement, depuis l'âge de vingt ans & au deſſus, furent ſix-cens trois-mille cinq-cens cinquante.

Il y eut donc cent Talens d'Argent pour fondre les ſoubaſſemens du Sanctuaire, & les ſoubaſſemens du Voile, ſavoir, cent ſoubaſſemens de cent Talens, un Talent pour chaque ſoubaſſement.

Mais des mille ſept-cens ſoixante & quinze Sicles il fit les crochets pour les piliers, & il couvrit leurs chapiteaux, & il en fit des filets à l'entour.

Tout l'Or qui fut employé pour les ouvrages du Sanctuaire, & qui fut offert à DIEU dans les dons volontaires du Peuple, étoit de vingt-neuf Talens, & de ſept-cens trente Sicles, ſelon la meſure du Sanctuaire.

Le Verſ. 25. manque dans la Vulgate.

Ces oblations furent faites par ceux qui entrerent dans le Dénombrement, ayant vingt ans & au-deſſus, & qui étoient au nombre de ſix-cens-trois-mille cinq-cens cinquante hommes portant les armes.

Il y eut de plus cent Talens d'Argent, dont furent faites les baſes du Sanctuaire, & l'entrée où le Voile étoit ſuſpendu.

Il fit cent baſes de cent Talens; chaque baſe étoit d'un Talent. Il employa mille ſept-cens ſoixante & quinze Sicles d'argent aux chapiteaux des colomnes de lames d'argent.

L'Airain d'oblation fut de ſoixante & dix Talens, & deux-mille quatre-cens Sicles.

Dont on fit les ſoubaſſemens de la porte du Tabernacle d'Aſſignation, & l'Autel d'airain avec ſa grille d'airain, & tous les uſtenciles de l'Autel.

Et les ſoubaſſemens de la porte du Parvis, & tous les pieux du Pavillon, & tous les pieux du Parvis à l'entour.

On offrit auſſi ſoixante & dix Talens d'Airain, & deux-mille quatre-cens Sicles.

Qui furent employés à faire des baſes à l'entrée du Tabernacle du Témoignage, & l'Autel d'airain avec ſa grille, & tous les vaſes qui devoient ſervir à ſon uſage.

Et les baſes du Parvis qui étoient tout autour & à l'entrée, avec les pieux qui s'employoient autour du Tabernacle & du Parvis.

NOus avons déja parlé ailleurs du Sicle & de ſa valeur. Mais le Texte préſent m'engage à parler du *Sicle du Sanctuaire*, dont il eſt expreſſément parlé dans cet endroit, & Lev. XXVII. 25. Nombr. III. 47. Pluſieurs Savans ont établi là-deſſus deux ſortes de Sicles, ſavoir, le *Commun* & le *Sacré*; & font celui-ci double de celui-là, c'eſt à dire, celui-ci d'une demie once poids d'Argent, & l'autre de deux dragmes. La preuve qu'ils donnent pour appuyer leur ſentiment eſt tirée des Paſſages que nous venons de rapporter, & ils y ajoutent celui de 2. Sam. XIV. 26. où il eſt parlé des *Sicles du poids de Roi*, & il eſt marqué qu'il y en avoit *deux-cens*, ce que quelques Verſions Grecques ont traduit par ἑκατὸν, *cent*, par où ils entendent cent Sicles Sacrés, dont cent valoient, ſelon eux, deux-cens Sicles communs, ou profanes. Mais d'autres répondent à cette objection par le Paſſage du Levitique XXVII. 25. où quelques Verſions Grecques ont traduit les *Sicles du Sanctuaire* par δίδραχμος, *deux Dragmes*, au-lieu de τέτραδραχμοι, *quatre Dragmes*, comme il auroit falu traduire ſi ces Sicles euſſent été doubles des autres. Ils citent encore d'autres Exemplaires Grecs, qui au 2. Sam. XIV. 26. ſe ſont ſervis du mot διακόσιοι, *deux-cens*, pour marquer le poids des cheveux d'Abſalon. Il y a longtems que l'on a réfuté le ſentiment de ceux qui établiſſent deux ſortes de Sicle: voyez entre autres, *Villalpand*, (Tom. III. *Libr.* II. *Diſp.* 4. c. 28. p. 397.) & particulierement *Schickhard*, (*Diſſ. de Num. Hebr.* §. 13. p. 15.) Il eſt évident par notre Texte même, que les Juifs avoient des *demi-Sicles*; & qu'ainſi il n'étoit pas néceſſaire d'avoir de deux ſortes de Sicles entiers. Il s'enſuivroit même de cette opinion, que les Hébreux auroient dû avoir deux ſortes de *Gerah*, dont il faloit 20 pour faire un Sicle; il eût falu un *Gerah* double pour le poids du Sanctuaire, & un ſimple pour le poids commun: cependant on ne trouve aucun indice de cette diverſité. Au contraire, dans la plupart des endroits de l'Ecriture le nom de Sicle eſt mis tout ſimplement; de ſorte que l'on auroit bien de la peine à deviner s'ils ſont ſacrés ou profanes. Il eſt donc plus ſûr de ſe ranger du côté de ceux qui n'admettent qu'une ſorte de Sicle, dont on gardoit les Originaux dans le *Sanctuaire*, ou dans le *Tréſor Royal*; & qui prétendent que c'eſt pour cela qu'on diſoit, un Sicle au *poids du Sanctuaire*, ou au *poids du Roi*. C'eſt encore aujourd'hui la coutume de garder dans les Archives des Princes ou des Etats, les Etalons des Poids & des Meſures, pour y confronter & ajuſter ceux qui ſervent au Public.

Le *Gerah*, ou *Obole*, eſt préciſément $\frac{1}{20}$. de Sicle. Si l'on aſſigne à celui-ci la valeur de 45 *Creutzers*, le *Gerah* vaudra $2\frac{1}{4}$ *Creutzers*; ce qui eſt auſſi la valeur de l'*Obole Attique*. Si l'on veut faire la réduction du poids de l'Obole, on trouvera $11\frac{44}{100}$. grains, poids de Medecine ou de Veniſe; 13. 92. poids de Strasbourg, 14. 81. poids de Cologne; 13. 40. poids de Paris: (*Eiſenſchmid Pond.* & *Menſ.* p. 158.) Je réſerve au XXXVIII. 26. de l'Exode, à parler du total de la Capitation des Iſraëlites; ce qui ſera plus en ſa place.

La Diſſertation de *Schikhard*, dont j'ai parlé ci-deſſus, n'étant pas entre les mains de tout le monde, il ne ſera pas inutile de rapporter ici le paſſage où il combat le ſentiment de ceux qui reconnoiſſent deux ſortes de Sicle. C'eſt dans l'endroit que nous avons déja cité. *Le Sicle Sacré*, dit-il, *n'étoit pas different du Profane. Ce grand paradoxe applanit pluſieurs difficultés, où s'eſt jettée cette foule d'Auteurs qui ont ſoutenu qu'il y avoit deux ſortes de Sicle. Ils prétendent que le Profane étoit plus petit de la moitié que le Sacré; mais ils ne ſavent quand il faut entendre celui-ci, ou celui-là. Cependant lorſque j'examine de près leurs raiſons, je n'en trouve que deux, encore ſont-elles très foibles. La prémiere eſt, que l'Ecriture appelle le Sicle, tantôt* Saint, *comme* Exode XXX. 13. *tantôt* Royal, *comme* 2. Sam. XIV. 26. *L'autre raiſon que je trouve, eſt, que les Grecs ont traduit par un moindre poids* δίδραχμα, *deux Dragmes, comme* 2. Sam. XIV. 26. *&* cent *pour* deux-cens; *car dans l'Edition Royale, l'Hébreu* באבן חמלך מאתים שקלים *eſt traduit par* ἑκατὸν σίκλων ἐν γαθμῷ τῷ βασιλικῷ. *Pour le prémier je réponds, que le Sicle eſt appellé quelquefois* Saint, *quelquefois* Royal, *parce*

parce que l'on conſervoit publiquement le Modele authentique du Sicle dans le Sanctuaire, & une Pierre du même poids dans le Palais du Roi, ce qui ſervoit de règle aux autres dont on ſe ſervoit dans tout le Païs. Pour le ſecond, je dis que c'eſt ici une faute dans la Verſion des Septante, *où il y en a un grand nombre d'autres; mais qu'elle ne préjudicie point à la verité du Texte Hébreu: & je trouve même dans une Edition que j'ai* in 8°. *imprimée à Strasbourg en* 1526. *cet endroit rendu très bien par* deux-cens Sicles: Διακοσίας σίκλας ἐν τῷ βασιλικῷ. *Outre cela les Interpretes Grecs ne s'accordent pas avec eux-mêmes; car au* Levit. XXVII. 25. *ils ont fait les Sicles du Sanctuaire auſſi de deux Dragmes. Mais nous avons des raiſons bien plus fortes pour ne pas admettre deux ſortes de Sicle, contre le ſens de l'Ecriture.* 1°. *Elle dit poſitivement qu'il y avoit un demi-Sicle. Il faudroit donc que cette moitié fût auſſi grande qu'un Tout, & deux Parties deviendroient plus grandes qu'un Tout, en dépit de l'Axiome reçu de tout l'Univers.* 2°. *Par la même raiſon, l'Obole, le Gerah, le Quarteron, le Tiers, & le Talent même, auroient dû être doubles, puiſqu'ils étoient formés ou de la diviſion du Sicle, ou de ſa multiplication; il eût falu que tout eût été double; ce qui produiroit une grande confuſion, & ſeroit cauſe qu'on ne pourroit rien établir de certain.* 3°. *Le Texte ne fait nulle-part cette diſtinction. Souvent lorſqu'il s'agit des choſes ſacrées, comme dans l'Exod.* XXI. 32. *Jug.* IX. 4. *l'épithete* du Sanctuaire *n'y eſt point ajoutée; & quand il s'agit des choſes profanes, comme* 2. *Rois* XV. 20. *l'épithete de* Royal *y eſt également omiſe. Qui eſt-ce qui pourroit donc aſſurer alors de quel Sicle l'Ecriture veut parler? C'eſt ce qui fait que les Auteurs mêmes qui ſont de ce ſentiment, différent tant dans leurs explications.* Schindlerus, *par exemple, dans les Racines de* בכר *& de* שקל, *ſe contredit viſiblement: à moins qu'on ne veuille dire que ces bévues ont été faites par celui qui a procuré l'édition de cet Ouvrage poſthume.* 4°. *L'on a encore l'autorité d'un Scholiaſte du Talmud, qui au* L. *Bechor* c. 1. p. 5. a. *dit expreſſément à la marge, que les Sicles Profanes & Sacrés ſont les mêmes.* Juſqu'ici, c'eſt *Schikkard* qui parle.

Outre ce que nous venons d'expliquer, il ſe trouve encore dans le Texte dont il s'agit, pluſieurs choſes qui demandent le ſecours de l'Arithmetique; pour faire, par exemple, le compte juſte de l'Or, de l'Argent & de l'Airain, que Moïſe ramaſſa parmi les Iſraëlites. Il eſt marqué que la Collecte de l'Or ſe montoit à 29 Talens, 730 Sicles. Le *Kikar*, (*Talent*) étoit le plus grand Poids parmi les Hébreux; il peſoit 3000 Sicles. C'eſt ce qui paroît évidemment par notre Texte, & par les nombres marqués dans l'Ecriture. Le prémier de ces nombres eſt le compte de ceux qui devoient contribuer, c'eſt à dire, de ceux *qui paſſerent par le Dénombrement depuis l'âge de vingt-ans & au deſſus*, Exod. XXX. 13. 603550 perſonnes, qui devoient donner chacun un demi-Sicle; & par conſéquent il devoit y avoir 301775 Sicles entiers, ce qui fait le ſecond nombre déterminé dans l'Ecriture. Le troiſieme nombre marqué eſt la ſomme de l'Argent, de 100 Talens & 1775 Sicles. Cela poſé, ſi l'on diviſe les 301775 Sicles par 100 Talens & 1775 Sicles, l'on trouvera que le Talent vaut 3000 Sicles. On peut prouver que le *Kikar* eſt le véritable Talent, par ce que dit *Joſeph*, (*Antiq.* L. III. c. 7.) *Ce que les Hébreux appellent* Kikar, *les Grecs le nomment un* Talent.

Le poids du *Sicle* étant une fois connu, il ſera facile de connoître le poids du *Talent* ou de 3000 Sicles. Voici le Compte qu'en fait *Eiſenſchmid*.

Poids de Paris.

Livres.		Onces.		Gros.		Grains.
87.	—	3.	—	6.	—	48,00.

Poids de Cologne.

Marcs.		Demi-Onces.		Dragmes.		Mont.
182.	—	10.	—	1.	—	17,64.

Poids de Strasbourg.

Livr.		Demi-onces.		Dragmes.		Grains.
90.	—	19	—	3	—	46,03.

Poids de Medecine, ou de Veniſe.

Livr.		Onces.		Dragmes.		Scrup.		Grains.
119.	—	2.	—	4.	—	2.	—	9,89.

Sur ce fondement, quiconque ſaura la Multiplication, verra que 29 Talens & 730 Sicles d'Or valent

Poids de Paris.

La Livre étant de 16 Onces, l'Once de 8 Gros ou Dragmes, la Dragme de 72 Grains.

Livr.		Onces.		Dragmes.		Grains.
2551.	—	2.	—	6.	—	45.

Poids de Cologne.

Dont le Marc a 16 Demi-Onces, la Demi-Once 4 Dragmes, & la Dragme 72 Grains.

Marcs.		Demi-Onces.		Dragmes.		Grains.
5342.	—	14.	—	1.	—	$17\frac{20}{100}$.

Poids de Strasbourg.

Dont la Livre contient 32 Lots ou Demi-Onces, la Demi-Once 4 Dragmes, la Dragme 72 Grains.

Livres.		Demi-Onces.		Dragmes.		Grains.
2650.	—	3.	—	0.	—	$6\frac{70}{100}$.

Poids de Medecine.

Dont la Livre a 12 *Onces, l'Once* 8 *Dragmes, la Dragme* 3 *Scrupules, le Scrupule* 20 *Grains.*

Livres.	Onces.	Dragmes.	Scrup.	Grains.
4486.	— 3.	— 5.	— 0.	— $3\frac{81}{100}$.

Si l'on veut réduire cette Somme d'Or en monnoye, on trouvera, ſelon *Eiſenchmid*, qu'un *Talent d'Or* vaut 12220 Ducats d'Or, & le Sicle $4\frac{11}{150}$. de Ducat: par conſéquent 29 Talens 730 Sicles valent $357353\frac{8}{15}$ Ducats. Il y en a qui comptent autrement. Par exemple *Goerée*, cité par *Witſius*, met 130 Tonnes d'Or, 5950 Florins de Hollande, ou en tout (1) 219325 Florins. *Ed. Bernard* compte pour chaque Talent 5400 Livres ſterling, ce qui fait en tout 157914 Livres ſterling; leſquelles étant réduites en Florins de Hollande, font 1737054 Florins, en comptant onze Florins pour chaque Livre ſterling: Calcul qui eſt bien different de celui de *Goerée*. *Rich. Cumberland* fait encore un autre Compte, mettant 5076 Livr. ſterling pour un Talent; deſorte que la ſomme totale ſeroit, ſelon lui, de 148719 Livr. ſterling. Le Calcul de *Lundius* approche beaucoup plus du nôtre, & de celui d'*Eiſenſchmid:* car il met 701840 Ecus d'Allemagne.

Pour ce qui regarde le Calcul de l'*Argent*, il eſt dit qu'il y avoit 100 Talens & 1775 Sicles; qui étant réduits, font

Poids de Paris.

Livres.	Onces.	Dragmes.	Grains.
8775.	— 9.	— 1.	— 24.

Poids de Cologne.

Marcs.	Onces.	Dragmes.	Grains.
18398.	— 10.	— 1.	— $6\frac{75}{100}$.

Poids de Strasbourg.

Livres.	Demi-Onces.	Dragmes.	Grains.
9115.	— 26.	— 2.	— $65\frac{55}{100}$.

Poids de Medecine.

Livr.	Onces.	Dragmes.	Scrup.	Grains.
11992.	— 2.	— 6.	— 2.	— $6\frac{50}{100}$.

Si l'on fait valoir le Talent 1500 *Ecus* d'Allemagne, & le Sicle 45 *Creutzers*; le Total de l'Argent ſe montera à 150887 Ecus, & 45 Creutzers: ce qui eſt conforme au Calcul de *Lundius*.

Enfin la Collecte de l'*Airain* étoit de 70 Talens, 2400 Sicles. Ce qui fait

Poids de Paris.

Livres.	Onces.	Dragmes.	Grains.
6177.	— 10.	— 2.	— 64.

Poids de Cologne.

Marcs.	Demi-Onces.	Dragmes.	Grains.
12932.	— 13.	— 3.	— $19\frac{80}{100}$.

Poids de Strasbourg.

Livres.	Demi-Onces.	Dragmes.	Grains.
6416.	— 1.	— 2.	— $30\frac{10}{100}$.

Poids de Medecine.

Livres.	Onces.	Dragmes.	Scrup.	Grains.
8440.	— 6.	— 6.	— 0.	— $12\frac{30}{100}$.

Je laiſſe volontiers à d'autres à décider comment le Peuple Iſraëlite, qui s'étoit vu ſi pauvre en Egypte qu'il avoit été, pour ainſi dire, obligé de mendier ſon pain, avoit pu amaſſer une auſſi grande quantité d'Or, d'Argent, & d'Airain, qu'il en falut pour la conſtruction du Sacré Tabernacle, & pour tous les Uſtenciles dont les Lévites ſe ſervoient dans leurs Cérémonies. Qu'ils forment là-deſſus des conjectures; qu'ils diſent, par exemple, que les Iſraëlites en avoient hérité de leurs Ancêtres, ce que l'on pourroit penſer en particulier des deſcendans de Joſeph. Mais ces ſuppoſitions ſont très inutiles: l'Hiſtoire Sacrée dit expreſſément, que *les Iſraëlites firent ſelon ce que Moïſe leur avoit dit, & demanderent aux Egyptiens des vaiſſeaux d'argent & d'or, & des vêtemens;* Exod. XII. 35. & ils les obtinrent avant leur ſortie. Outre cela, il eſt aſſez vraiſemblable qu'ils avoient profité des précieuſes dépouilles des Egyptiens, engloutis dans les flots & jettés ſur les bords de la Mer-Rouge. D'ailleurs, le Deſert même pouvoit fournir quelque choſe, particulierement du Bois, pour la conſtruction du Tabernacle. *Abarbanel* dit auſſi que pluſieurs Nations voiſines portoient differentes choſes à vendre au Camp des Iſraëlites. Mais l'Ecriture n'en parle point, & elle ne fait même mention d'aucun Etranger qui ſoit venu au Camp, excepté *Jéthro.*

(1) Il y a ſans doute une faute ici dans l'Original. Car une Tonne d'or vaut cent-mille Florins.

Avant

Avant que de finir mon Commentaire ſur l'Exode, je prie le Lecteur de vouloir bien agréer le petit Supplément que j'y vais ajouter.

EXODE, Chap. I. verſ. 5.

Toutes les perſonnes qui étoient ſorties de la hanche de Jacob étoient ſoixante-dix, avec Joſeph qui étoit en Egypte.

Tous ceux qui étoient ſortis de Jacob étoient donc en tout ſoixante & dix perſonnes. Et Joſeph qui étoit en Egypte.

Voyez ſur GENESE, XLVI. 8.

EXODE, Chap. I. verſ. 14.

Tellement qu'ils leur rendirent la vie amere, par une dure ſervitude, en les employant à faire du mortier, des briques, & toute ſorte d'ouvrage qui ſe fait aux champs: tout le ſervice qu'on tiroit d'eux étoit avec rigueur.

Et ils leur rendoient la vie enuiyeuſe, en les employant à des travaux pénibles de mortier & de brique, & à toutes ſortes d'ouvrages de terre dont ils étoient accablés.

NOus avons vu ſur Geneſe XI. 3. au ſujet de la conſtruction de la Tour de Babel, que le mot *Chomer* ſignifie du *Bitume*; mais dans cet endroit il veut dire de la *Terre graſſe*, ou de l'*Argile*, dont on ſe ſert pour faire les Briques & les Tuiles.

EXODE, Chap. II. verſ. 7.

Alors la Sœur de l'Enfaut dit à la Fille de Pharaon: Irai-je appeller une Nourrice d'entre les femmes des Hébreux, & elle t'allaitera cet Enfant?

La Sœur de l'Enfant s'étant approchée, lui dit: Vous plait-il que je vous aille querir une femme des Hébreux, qui puiſſe nourrir ce petit Enfant?

IL paroît que la coutume des Hébreux étoit de donner leurs Enfans, d'abord qu'ils étoient nés, à des Nourrices pour les allaiter; comme font encore aujourd'hui les François, les Italiens & d'autres Nations de l'Europe. Nous avons ici l'exemple de Moïſe; & Gen. XXXV. 8. il eſt parlé de *Débora* Nourrice de *Rebecca*; 2. Sam. IV. 4. de la Nourrice de *Mephiboſith*; 2. Rois XI. 2. II. Chron. ou Paral. XXII. 11. il eſt auſſi fait mention de *Joſabeath*, ou *Joſabee*, qui mit *Joas* à couvert de la fureur d'*Athalie*. Outre cela DIEU même eſt comparé aux *Nourrices*, Pſ. XLVIII. 15. Iſaï. LXVI. 12. Les Princes ſont auſſi comparés aux *Nourrices*, Iſaï. XLIX. 23. LX. 16. de même que la Ville de Jeruſalem, Iſaï. LXVI. 11; Moïſe, Nombr. XI. 12. & les Apôtres, 1. Theſſ. II. 7. Certainement, il paroît que la meilleure nourriture & la plus naturelle que l'on puiſſe donner à un Enfant, c'eſt le Lait de ſa Mere; car il a déja été nourri pendant 9 mois, pour ainſi dire, de la même liqueur, c'eſt à dire du même ſang.

Or le Lait eſt une liqueur qui a tant d'analogie avec le Sang, que l'on pourroit l'appeller du *Sang blanc*; & le Sang, du *Lait rouge*. Lorſque la Mere manque de Lait, elle a coutume de faire allaiter ſon Enfant par une Nourrice, qui eſt une Femme comme elle; & l'on a ſoin de la nourrir des meilleurs alimens, afin qu'elle ſoit d'autant plus propre à s'acquitter de ſon emploi. Mais il faut uſer ici de précaution. Car ſi les Nourrices ſont Querelleuſes, portées à la Colere, à l'Amour, au Vin, ou ſujettes à quelque autre Paſſion, (comme il n'y a perſonne qui en ſoit exempt;) cette tache, ou plutôt ce Venin ſe communique auſſi-tôt à l'Enfant, qui porte miſerablement la peine des défauts de ſa Nourrice, qui lui cauſent ſouvent des maladies convulſives, des diarrhées, & la mort même. Je pourrois, s'il étoit néceſſaire, en rapporter de triſtes exemples, que j'ai vus dans la pratique de Medecine où je ſuis depuis longtems. Ce qui m'a ſouvent fait penſer, s'il ne ſeroit pas beaucoup plus ſalutaire de nourrir l'Enfant de Lait de Vache, qui eſt exempt de toutes les mauvaiſes qualités cauſées par les Paſſions, qui eſt toujours le même, & de plus une excellente nourriture. C'eſt aſſez la pratique parmi nous autres Suiſſes. Nous ne faiſons ordinairement allaiter nos Enfans, ni par leur Mere, ni par aucune Nourrice; nous ne leur donnons que de la Bouillie, compoſée ſeulement de Lait de Vache & de Farine. C'eſt ce que je puis appuyer par l'exemple de ma Famille, & de mes Enfans dont il en reſte encore quatre en vie, & dont aucun n'a avalé une ſeule goutte de Lait de Femme.

EXODE, Chap. III. verſ. 8.

Auſſi ſuis-je deſcendu pour le délivrer de la main des Egyptiens, & pour le faire remonter de ce païs-là, en un païs bon & ſpacieux, en un païs où coulent le Lait & le Miel; au lieu où ſont les Cananéens, les Héthiens, les Amorrhéens, les Phéréziens, les Héviens, & les Jébuſiens.

Et ſachant quelle eſt ſa douleur, je ſuis deſcendu pour le délivrer des mains des Egyptiens, & pour le faire paſſer de cette terre en une terre bonne & ſpacieuſe; en une terre où coulent des ruiſſeaux de Lait & de Miel; au païs des Chananéens, des Hétéens, des Amorrhéens, des Phéréſéens, des Hévéens & des Jébuſéens.

LA Judée eſt appellée dans ce verſet, & dans pluſieurs autres endroits de l'Ecriture, une Terre découlante de Lait & de Miel; ce qui eſt encore répété dans le même Chapitre, afin que Moïſe ne pût douter de la vérité de la Promeſſe, verſ. 17. XIII. 5. XXXIII. 3. Levit. XX. 24. Nombr. XIII. 27. XIV. 8. XVI. 14. Deut. VI. 3. XI. 9. XXVI. 9. 15. XXVII. 3. XXXI. 20. Joſ. V. 6. Jer. XI. 5. XXXII. 22. Ezech. XX. 6. 15. Cette maniere de parler eſt même aſſez familiere aux Poëtes profanes, comme on peut le voir dans les Paſſages rapportés ci-deſſous (1). On ne peut douter que la Judée n'ait été exraordinairement abon-

(1) *Euripides*, in *Bacchis*, vſ. 142.

Ρεῖ δὲ γάλακτι πέδον,
Ρεῖ δ' οἴνῳ, ῥεῖ δὲ μελισσῶν
Νέκταρι ———

Virgil. Eclog. 3.

Melle fluant illi, ferat & Rubus aſper Amomum.

Ovid. Metam. L. I. en parlant de l'Age d'Or:

Flumina jam Lactis, jam flumina Nectaris ibant.

L'on doit entendre ici, par le mot de *Nectar*, le *Miel*; comme il paroît auſſi par l'endroit d'*Euripide* que nous venons de citer.

Horace L. II. Od. 19.

- - - - *Lactis & uberes*
Cantare rivos, atque truncis
Lapſa cavis iterare mella.

Claudian L. I. *de laude Stiliconis.* v. 84.

Tunc & Solis equos, tunc exultaſſe choreis
Aſtra ferunt, Mellisque lacus, & flumina Lactis
Erupiſſe ſolo ———

bondante en Lait. Les Animaux qui ruminent & ceux qui donent le Lait, ſervoient au Peuple Juif pour leur nourriture, & pour leurs Sacrifices, ainſi qu'il leur étoit preſcrit par la Loi. Ce Païs, qui ne conſiſte qu'en Montagnes & en Vallées, étoit auſſi très abondant en *Miel*, non ſeulement de celui que l'on récueille des Abeilles domeſtiques, mais encore de ce *Miel ſauvage*, qui ſervoit de nourriture à Jean-Baptiſte dans le Déſert, Matth. III. 4. Nous en parlerons plus au long dans ſon lieu.

EXODE, Chap. III. verſ. 17.

Et j'ai dit: Je vous ferai remonter de l'Egypte où vous êtes affligés, au païs des Cananéens, des Hétiens, des Amorrhéens, des Phéréſiens, des Héviens, & des Jébuſiens, dans ce païs où coulent le Lait & le Miel.

J'ai réſolu de vous tirer de l'oppreſſion des Egyptiens, & de vous faire paſſer au païs des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phéréſéens, des Hévéens, & des Jébuſéens, en une terre où coulent des ruiſſeaux de Lait & de Miel.

Voy. le Verſ. 8.

EXODE, Chap. IV. verſ. 9.

Et s'il arrive qu'ils ne croyent point à ces deux Signes ici, & qu'ils n'obeïſſent pas à ta parole, tu prendras de l'Eau du fleuve, & tu la répandras ſur la terre; & les Eaux que tu auras priſes du fleuve, deviendront du Sang ſur la terre.

Que ſi à ces deux Miracles, ils ne croyent point encore & qu'ils n'écoutent point votre voix, prenez de l'Eau du fleuve, répandez-la ſur la terre, & tout ce que vous en aurez puiſé ſera changé en Sang.

MOïſe vit, & opera lui-même, deux Miracles, qui étoient comme le prélude du grand Rôle qu'il alloit jouer. La prémiere de ces Merveilles ſe fit ſur la Verge de Moïſe; la ſeconde ſur lui-même; & la troiſieme devoit encore être operée avant le paſſage de la Mer-Rouge, & dans l'Egypte même où Dieu alloit faire éclater ſa Puiſſance par tant de Prodiges; ce devoit être ſur le Fleuve du Nil, duquel Moïſe n'avoit pas d'Eau pour-lors. Mais lorſque nous expliquerons les Merveilles que ce *Thaumaturge* fit en Egypte, nous parlerons plus au long de ce changement d'Eau en Sang.

EXODE, Chap. XI. verſ. 4. 5.

Et Moïſe dit: Ainſi a dit l'ETERNEL; Environ le minuit je paſſerai au travers de l'Egypte.

Et tout Prémier-né mourra au païs d'Egypte, depuis le Prémier-né de Pharaon qui devoit être aſſis ſur le Trône, juſqu'au Prémier-né de la ſervante qui eſt au moulin, même tout Prémier-né des bêtes.

Et il lui dit: Voici ce que dit le SEIGNEUR; Je ſortirai ſur le minuit, & je parcourrai l'Egypte;

Et tous les Prémiers-nés mourront dans les terres des Egyptiens, depuis le Prémier-né de Pharaon qui eſt aſſis ſur ſon Trône, juſqu'au Prémier-né de la ſervante qui tourne la meule dans le moulin, & juſqu'aux Prémiers-nés des bêtes.

Voy. ſur EXOD. XII. 29.

EXODE, Chap. XII. verſ. 1. 2.

Et l'ETERNEL avoit parlé à Moïſe & à Aaron au païs d'Egypte, diſant:

Ce Mois vous ſera le commencement des Mois, il vous ſera le prémier des Mois de l'année.

Le SEIGNEUR dit auſſi à Moïſe & à Aaron dans l'Egypte:

Ce Mois-ci ſera pour vous le commencement des Mois: ce ſera le prémier des Mois de l'année.

DE tout ce que nous avons dit juſqu'à préſent des Miracles operés pour la punition des Egyptiens, l'on peut tirer des indices certains qu'ils ont été faits au Printems, environ l'Equinoxe. Cette Hiſtoire méritoit d'être gravée, non ſur l'Airain ou ſur le Marbre, avec des burins d'acier; mais imprimée dans l'eſprit de tous les Juifs, & de leur ſervir d'*Ere* & d'*Epoque*. Cet Evenement ſi mémorable devoit être transmis à la poſtérité, par l'inſtitution de la Solemnité de Pâques que l'on devoit célébrer tous les ans. Nous avons vu, dans l'explication de Gen. VII. 11. 24. & VIII. 4. que les Patriarches ſe ſervoient de l'Année Solaire de 365 jours, avant & après le Déluge, & même juſqu'au tems que le Peuple d'Iſraël devoit être délivré de la Servitude des Egyptiens. Je n'examinerai point ici en quel tems avoit commencé cette Année, ſi c'étoit en Automne, ou au Printems.

Il y a aſſez longtems que les Iſraëlites ſont ſoumis au joug des Etrangers; ils ſont même déja réduits aux dernieres extrémités. Il eſt tems que la ſituation de ce Peuple change, & qu'il prenne une nouvelle face, tant pour les choſes Politiques, que pour les Eccléſiaſtiques. La ſervitude de Canaan dura 215 ans, & celle d'Egypte tout autant. Voy. Gen. XV. 13-16. A préſent l'on voit s'élever parmi les Iſraëlites une nouvelle forme de Gouvernement, dont aucun autre Peuple n'a jamais pu ſe glorifier; c'eſt une *Théocratie*, c'eſt à dire, un Gouvernement Divin. Ce changement ſi extraordinaire donna occaſion à l'Ere des Juifs, comme la venue de JESUS-CHRIST a ſervi d'Epoque aux Chrétiens, comme la fondation de Rome á fixé l'Ere des Romains, & enfin comme certaines choſes très mémorables parmi d'autres Peuples leur ont ſervi d'Epoque; il n'eſt pas beſoin d'en faire ici l'énumération.

Les Juifs vont avoir deſormais deux ſortes d'*Années*, la *Civile* & la *Sacrée*. Ils tenoient la Civile de leurs Ancêtres, c'étoit la Solaire de 12 Mois Solaires, auxquels on ajoutoit à la fin cinq jours. Cette Année étoit pour l'uſage Politique, & pour les Années de Sabbath ou de Jubilé; elle commençoit au Mois de *Thiſri*, qui arrivoit en Automne. L'Année *Eccléſiaſtique* ſervoit pour la célébration des Fêtes, & elle commençoit, ſuivant l'ordre exprès de DIEU, rapporté dans notre Texte, au Mois *Niſan* ou *Abib*, qui répond en partie à notre Mois de *Mars*, & en partie au Mois d'*Avril*. Ou pour mieux dire, elle commençoit préciſément avec la Nouvelle Lune qui ſuit l'Equinoxe du Printems. C'eſt de-là qu'on doit compter deſormais toutes les autres Fêtes, ſelon les Nouvelles Lunes.

Mais ſavoir ſi cette *Année Eccléſiaſtique* étoit *Lunaire*, ou *Solaire*, ou l'un & l'autre en même

me tems, c'eſt de quoi les Savans ne conviennent pas entre eux. Les plus habiles Chronologiſtes ſont pour le dernier. Il eſt évident que les Juifs faiſoient attention au mouvement du Soleil, puiſque le commencement de leur Année, comme nous venons de le voir, ſe prenoit de la prémiere Nouvelle Lune après l'Equinoxe. Cela paroît encore de ce que leurs Mois étoient compoſés de 30 jours complets; meſure plus commode pour l'uſage Civil, que celle des Mois Lunaires. Chaque Mois avoit donc 30 jours, excepté le dernier qui en avoit 35: mais s'ils ſe ſervoient des Lunaiſons, il faloit que tous les deux ou trois ans ils intercalaſſent un Mois tout entier, ou une Lune, pour pouvoir rattraper le mouvement du Soleil. De-là vient que *l'Année Judaïque commune* avoit 12 Lunes; & l'Année *Intercalaire* en avoit 13. *L'Année commune*, ou *ordinaire*, ou *moyenne*, avoit 354 jours; ou la *plus grande* 355, & la *moindre* 353. L'*Année intercalaire* étoit auſſi de trois ſortes, ſavoir, de 383, 384, & de 385 jours.

EXODE, Chap. XII. verſ. 6.

Et vous tiendrez (l'Agneau) *en garde juſqu'au quatorzieme jour de ce mois, & toute la Congrégation de l'Aſſemblée d'Iſraël l'égorgera entre les deux vêpres.*

Vous le garderez juſqu'au quatorzieme jour de ce mois; & toute la multitude des Enfans d'Iſraël l'immolera au ſoir.

IL eſt très important d'éclaircir ce Verſet, tant à cauſe de la Chronologie, que pour réſoudre pluſieurs Queſtions ſur la Pâque des Juifs & des Chrétiens. Nous voyons dans notre Texte, que DIEU marque le tems précis où il faloit préparer & immoler la Pâque; il détermine le Mois, le Jour, & pour ainſi dire, l'Heure même, puiſqu'il ordonne de l'immoler *entre les deux Vêpres*.

On ſait d'ailleurs, & cela eſt certain par l'Hiſtoire même de la Création, que le *Jour* des *Juifs*, auſſi bien que celui des Italiens modernes, commençoit le Soir, & finiſſoit le Soir d'enſuite; ou, ſuivant notre maniere de compter, depuis ſix heures d'un Soir juſqu'à ſix heures du Soir ſuivant. De plus, il eſt ordonné aux Juifs de garder le Sabbath depuis un *Soir juſqu'à l'autre Soir*, Levit. XXIII. 32.

Mais on demande quel eſt ce Tems dont il eſt parlé ici, *entre les deux Vêpres?* Si nous conſultons les Juifs, qui étoient obligés d'obſerver très exactement cette Loi, nous les trouverons diviſés en deux principaux ſentimens; ſavoir, celui des *Rabbanites* & celui des *Karaïtes*, dont *Trigland* parle fort au long, (*in Diatribe de Secta Karæorum.*) Les *Rabbanites*, & particulierement la famille de *Hillel*, ſoutiennent que ce tems d'entre les *deux Vêpres*, eſt celui d'entre le Midi & le Soir du même Jour, depuis Midi & demi juſqu'à ſix heures, ſuivant notre maniere de compter; ou depuis ſix heures & demie juſqu'à douze, ſuivant la maniere de compter des Juifs. Ces mêmes Rabbanites comptent la *prémiere Vêpre* lorſque le Soleil a paſſé le Midi, ou qu'il commence à tendre vers le Couchant. La *ſeconde Vêpre*, ſelon eux, eſt le tems que nous nommons le *Soir*, c'eſt à dire, lorſque le Soleil eſt proche de ſon Couchant. Suivant cette opinion, les Juifs devoient immoler leur Pâque le 14e. jour du Mois de *Niſan*, entre midi & demi & ſix heures du Soir. Un grand nombre de Savans ſont de ce ſentiment, qui s'accorde auſſi avec la maniere de compter des anciens Auteurs profanes. Suivant *Heſychius*, δείλη πρωΐα ἡ μετ' ἄριστον ὥρα, *la prémiere Vêpre eſt le tems qui ſuit immédiatement le dîner*; & δείλη ὀψία ἡ περὶ δύσιν ἡλίου, *la Vêpre du ſoir, ou la derniere, eſt vers le coucher du Soleil. Euſtathe* (*in* 17. *Odyſſ.*) dit: *Selon les Anciens, il y a de deux ſortes de Vêpres; c'eſt à dire, la Vêpre du Soir, qui eſt la fin de la ſoirée; & la prémiere Vêpre, qui commence immédiatement après midi.* L'on peut auſſi rapporter à ceci ce que dit *Varron* dans la *Satyre Menippée*; *Neſcis quid veſper ſerus vehat.* A quoi l'on peut ajouter une preuve tirée de l'Ecriture Sainte même, ſavoir, qu'entre ces deux Vêpres on faiſoit continuellement des Sacrifices, les Lampes étoient allumées, & l'on brûloit des Parfums; Exod. XXIX. 39. XXX. 8. On peut voir la maniere dont tout cela s'obſervoit, dans *Maimonides* (*Tract. de Paſch. C.* 1. *Sect.* 4.) & dans le *Miſna* (*in Peſachim* c. 5.) Selon *Joſeph* (*Bell. Jud.* L. VII. c. 17.) les Agneaux de Pâque étoient immolés depuis trois heures juſqu'à cinq du Soir, ſuivant notre maniere de compter.

Les *Karaïtes* prétendent au contraire, que l'on devoit immoler la Pâque après le Coucher du Soleil, entre le Soir du 13e. Jour précédent, & le Soir du 14e. Jour. *Ferrand*, entre autres, dans ſes *Remarques ſur la Religion Chrétienne*, a renouvellé cette Opinion. Nous avons jugé à propos de la mettre ici dans tout ſon jour, parce quelle le mérite; mais en même tems, nous la réfuterons par les raiſons contraires.

1. Les Iſraëlites ſortirent d'Egypte après avoir célébre la Pâque: Or il eſt marqué, que DIEU *les fit ſortir de nuit hors de l'Egypte*, Deut. XVI. 1. *auſſi-tôt que le Soleil eſt couché*,

dans le même tems que tu ſortis de l'Egypte. Verſ. 6. Et ce départ des Iſraëlites arriva *le quinzieme jour du prémier Mois, le lendemain de la Pâque*; Nombr. XXXIII. 3. Par conſéquent, il n'eſt pas poſſible qu'ils ayent célébré la Pâque le ſoir du même jour qu'ils ſont ſortis au Soleil couchant, mais il faut qu'ils l'ayent célébrée le ſoir qui commençoit le quatorzieme jour, entre le Soir du 13e. jour, & le Soir du 14e. Mais l'on peut répondre que cette expreſſion, *Entre les deux Vêpres*, eſt ſuperflue, ou du moins qu'elle n'eſt pas néceſſaire; & qu'on pouvoit mettre ſimplement le 14e. jour, en établiſſant que le jour entier, compoſé du jour & de la nuit, étoit deſtiné à l'immolation & à la célébration de la Pâque. Et, comme le remarque fort bien le célébre *Witſius* (*Melet. Leid. Diſſ.* XI.) par le mot de *Sortie*, l'on doit non-ſeulement entendre le commandement, la liberté & l'intention de ſortir; mais encore les préparations néceſſaires à cette *Sortie*, & même le commencement. Car il faloit que les Iſraëlites s'aſſemblaſſent, qu'ils mangeaſſent la Pâque, & qu'ils convinſſent tous de ſortir. Bien plus, il faloit avoir la permiſſion, ou pour mieux dire, le commandement de Pharaon, & il faloit du tems pour que les Egyptiens eux-mêmes l'y portaſſent. Ainſi, les Iſraëlites furent prêts pour le voyage vers la nuit, & partirent en effet le matin ſuivant. C'eſt ce que ſignifie ce Paſſage des Nombr. XXXIII. 3. *Les Enfans d'Iſraël partirent donc de Raemſes au quinzieme jour du prémier Mois, dès le lendemain de la Pâque, & ſortirent à main levée, à la vue de tous les Egyptiens; & les Egyptiens enſeveliſſoient ceux que* L'ETERNEL *avoit frappés d'entre eux, ſavoir, tous les Prémiers-nés.* Ou: *Ils partirent donc de Rameſſés le quinzieme jour du prémier mois, le lendemain de la Pâque, par un effet de la main puiſſante du* SEIGNEUR, *à la vue de tous les Egyptiens, qui enſeveliſſoient leurs Prémiers-nés que le* SEIGNEUR *avoit frappés. Ferrand* a donc tort d'avancer que les Iſraëlites ſortirent au Soleil couchant; & ces paroles du Deut. XVI. 6. *dans le même tems que*, doivent s'entendre du Jour même, & non pas de l'Heure préciſe du Jour. C'eſt ce qui paroît clairement par Exode XII. 17. *Vous prendrez garde aux Pains ſans levain: car en ce même jour-là j'aurai retiré vos Armées du païs d'Egypte. Vous obſerverez ce jour-là en vos âges, par ordonnance perpétuelle.* Ou: *Vous garderez donc cette Fête des Pains ſans levain; car en ce même jour je ferai ſortir toute votre Armée de l'Egypte, & vous obſerverez ce jour de race en race par un culte perpétuel*; & par Exode XIII. 3. *Souvenez-vous de ce jour-là auquel vous êtes ſortis de l'Egypte.* Outre cela, ce mot מועד du Texte que l'on a traduit par *le même tems*, ſignifie ailleurs l'eſpace de ſept jours. *Aben-Ezra*, dans ſon *Comm.* ſur Exod. XII. 31. explique ſi bien cette matiere, que j'ai cru devoir rapporter ſes paroles. *Ils commencerent à ſortir le matin: c'eſt à dire, au tems que la Colomne de l'Aurore commence à s'élever, quand le Soleil commence à montrer ſa lumiere ſur les Nuées. Or entre le commencement de ce moment, & le lever du Soleil, il y a une heure juſte, & un tiers d'heure: & c'eſt ce que nous appellons le matin, quoiqu'il faſſe encore tout à fait obſcur. Il y eut donc des Iſraëlites qui ſortirent depuis le commencement de la Colomne de l'Aurore, quoiqu'il fût encore nuit, ſuivant qu'il leur avoit été ordonné, juſqu'au Lever du Soleil. Ceux-ci étoient proche de l'Egypte. Mais comme l'Aſſemblée étoit très nombreuſe, ceux qui étoient plus éloignés ſortirent pendant le jour même. Or d'un bout de Rameſſes à l'autre il y a plus de 8 Paraſanges. C'eſt pourquoi il eſt écrit au Deut.* XVI. 1. L'ETERNEL ton DIEU t'a fait ſortir de nuit hors d'Egypte; *Et dans un autre endroit, ſavoir Exode* XIII. 4. Vous ſortez aujourd'hui. *Et dans l'endroit des Nombr.* XXXIII. 3. *où il eſt dit que* les Enfans d'Iſraël ſortirent à main levée; *l'Ecriture ajoute auſſi-tôt*, dans le tems que les Egyptiens enſeveliſſoient leurs Prémiers-nés: *Or, ils enſeveliſſoient leurs Morts, de jour.*

2. *Ferrand* pourſuit ſes preuves en diſant, qu'il étoit défendu aux Iſraëlites de ſortir même de leurs maiſons la nuit de leur Pâque; *Et nul de vous ne ſortira de la porte de ſa maiſon, juſques au matin.* Exod. XII. 22. A plus forte raiſon, il leur étoit défendu d'entreprendre un voyage. Mais l'on répond, que cette défenſe n'eſt point par rapport à la Sortie; c'eſt ce qui eſt expliqué au verſ. 23. où la raiſon de cette défenſe eſt marquée. *Car* L'ETERNEL *paſſera pour frapper l'Egypte, & il verra le ſang ſur le linteau, & aux deux pôteaux; &* L'ETERNEL *paſſera par-deſſus la porte, & ne permettra point que le Deſtructeur entre dans vos maiſons pour frapper.* Le commandement de ne point ſortir ne s'étendoit donc que juſqu'à ce que cette Plaie fût achevée d'infliger; & auſſi-tôt que l'Ange exterminateur eut achevé de tuer les Prémiers-nés des Egyptiens, les Iſraëlites ſortirent de grand matin de l'Egypte, c'eſt à dire, auſſi-tôt que le jour commença à paroître.

3. *Ferrand* ſe ſert encore de la narration même de la Sortie des Iſraëlites, pour faire voir qu'après qu'ils eurent célébré la Pâque, ils avoient tant de choſes à faire avant qu'ils puſſent partir, qu'un ſeul jour pouvoit à peine ſuffire pour les exécuter. Car l'ETERNEL avoit frappé les Prémiers-nés des Egyptiens au milieu de la nuit. Pharaon ſe leva de ſon lit, & fit venir Moïſe & Aaron. Le Roi étoit dans ſon Palais; & la Terre de Goſcen ou Raemſes, où il y a bien de l'apparence que les Iſraëlites avoient célébré la Pâque, étoit peut-être éloignée de 12 ou 15 lieues de la Cour. Par conſéquent, il faloit quelques heures pour que le Courier pût aller de la Cour vers Moïſe & Aaron, & pour les amener à Pharaon; il faloit encore quelques autres heures, pour que ces deux ſaints Perſonnages puſſent retourner vers le Peuple Iſraëlite. Ajoutez, qu'il faloit encore un tems aſſez conſide-

ſiderable pour que les Iſraëlites puſſent emprunter des Egyptiens les Vaſes d'or & d'argent, & les habits, qu'ils leur demanderent. Tout cela prouve, ſelon *Ferrand*, que les Iſraëlites ne purent pas ſortir de l'Egypte la même nuit qu'ils avoient célébré la Pâque, d'autant plus que cette célébration ne s'étoit faite qu'au Soleil couchant. Il eſt ſûr que ſi l'on s'en rapporte au compte de *Ferrand*, les Iſraëlites ne purent pas même ſortir le 15e. jour ; ainſi ce ſeroit trop prouver, & ſes preuves concluroient non ſeulement contre l'Ecriture, mais contre lui-même. *Witſius* conjecture avec aſſez de fondement, que Pharaon pouvoit être pour-lors dans quelque Palais voiſin de la Terre de Goſcen ; tout comme Herode demeuroit ſouvent à *Herodion*, ou *Maſſada*, qui eſt un lieu montueux proche de l'Arabie, ſuivant *Joſeph* (*Bell. Jud.* L. I. c. 16. & L. VII. c. 28.) comme *Jotham*, qui avoit *des Villes ſur les montagnes de Juda, & des Châteaux & des Tours dans les Bois*, 2. Chron. ou Paralip. XXVII. 4. & *Salomon*, la *Maiſon du Bois de Liban*, 1. Rois VII. 2. Les raiſons même d'Etat demandoient que le Roi fût avec ſon Armée proche des Iſraëlites, qui ſembloient ſi fort diſpoſés à la revolte. Cela ſuppoſé, il faudra tout d'un coup rabattre ces heures que *Ferrand* ſuppoſe avoir été néceſſaires à Moïſe & à Aaron pour aller à la Cour & pour s'en retourner : peut-être même que ces ſaints Hommes logeoient près de là, afin d'être plus à portée de parler au Roi quand il étoit néceſſaire. Outre cela il paroît par le Texte, qu'ils ne reſterent pas longtems pour cette fois avec Pharaon. Car ce Prince prononça une Sentence définitive & en peu de mots, Exod. XII. 31. *Levez-vous, ſortez du milieu de mon Peuple, tant vous que les Enfans d'Iſraël ; & vous en allez ſacrifier à* L'ETERNEL, *comme vous en avez parlé.* Ou : *Levez-vous, retirez-vous promptement d'avec mon Peuple, vous & les Enfans d'Iſraël ; allez ſacrifier au* SEIGNEUR, *comme vous le dites.* L'on peut encore rabattre les heures que *Ferrand* ſuppoſe avoir été néceſſaires pour emprunter des Egyptiens les Vaſes d'or & d'argent. Car DIEU avoit déja auparavant donné cet ordre à Moïſe, Exod. XI. 2. *Parle maintenant, le Peuple entendant, afin que chacun demande à ſon voiſin, & chacune à ſa voiſine, des vaiſſeaux d'argent, & des vaiſſeaux d'or.* Ou : *Vous direz donc à tout le Peuple ; Que chaque Homme demande à ſon ami & chaque Femme à ſa voiſine, des vaſes d'argent & d'or.* Les Iſraëlites avoient donc bien pu exécuter ce commandement, avant que les Prémiers-nés des Egyptiens euſſent été mis à mort. *Cela s'étoit fait* (l'Emprunt) *avant la mort des Prémiers-nés des Egyptiens. Mais l'Ecriture repete ici ce commandement, comme par récapitulation. Il n'eſt point marqué dans quel tems les Iſraëlites firent cet emprunt. Mais comment pourroit-on s'imaginer que les Egyptiens, dans la prémiere déſolation de la perte de leurs Enfans, euſſent voulu prêter tant de choſes aux Iſraëlites ?* Ce ſont les paroles de S. *Auguſtin* (*Quæſt.* XLV. *in Exod.*) Il faloit abſolument un certain tems pour faire cette demande aux Egyptiens ; & il n'eût été guere convenable de la faire pendant qu'ils étoient tous dans le deuil & l'affliction. Outre cela, les Iſraëlites n'ignoroient pas qu'ils devoient ſortir cette nuit-là même ; ils ſe tenoient même tout prêts, avec leurs chauſſures aux pieds & leurs bâtons à la main ; enfin les Egyptiens eux-mêmes les preſſoient par toutes ſortes de moyens, de ſortir promtement de leurs Terres.

4. Si l'on en veut croire *Ferrand*, ce commandement du Deut. XVI. 6. qui ordonne au Peuple d'immoler la Pâque, *au ſoir, auſſi-tôt que le Soleil ſera couché, dans le même tems que le Peuple ſortit de l'Egypte*, eſt une Loi toute nouvelle, & qui abolit la prémiere qui eſt marquée dans notre Texte. Il ſe ſert de ce ſubterfuge, ne pouvant dans ſon Syſtême accorder ces deux Paſſages enſemble. Il eſt néanmoins évident que la Loi portée dans l'Exode XII. 14. pour immoler & pour célébrer la Pâque, obligeoit les Iſraëlites pour toujours & d'une maniere immuable : *Ce jour vous ſera en mémorial, & vous le célébrerez comme une Fête ſolemnelle à* L'ETERNEL *en vos âges ; vous le célébrerez comme une Fête ſolemnelle par ordonnance perpétuelle.* Ou : *Ce jour vous ſera un monument éternel : & vous le célébrerez de race en race, par un culte perpétuel, comme une Fête ſolemnelle à la gloire du* SEIGNEUR. Et verſ. 42. *C'eſt la nuit qu'on doit obſerver à l'honneur de* L'ETERNEL, *parce qu'alors il les retira du Païs d'Egypte : Cette nuit-là doit être obſervée à l'honneur de l'Eternel, par les Enfans d'Iſraël en leurs âges.*

JESUS-CHRIST, qui étoit ce véritable Agneau Paſchal, lequel *à la conſommation des ſiecles a paru une fois pour l'abolition du péché, par le ſacrifice de ſoi-même* ; JESUS-CHRIST, dis-je, fut immolé auſſi au milieu du mois de Niſan, dans la Pleine Lune, entre les deux Vêpres, à la neuvieme heure du jour, c'eſt à dire à trois heures. Matth. XXVII. 46-50.

EXODE, Chap. XII. verſ. 7.

Et ils prendront de ſon Sang, & ils le mettront ſur les deux poteaux, & ſur le linteau de la porte des maiſons où ils le mangeront.

Ils prendront de ſon Sang, & ils en mettront ſur l'un & l'autre pôteau & ſur le haut des portes où ils le mangeront.

ZUz eſt le *Jambage*, & *Mezuzoth* les *Jambages* de la Porte; ce que les Grecs nomment σταθμοὶ & ωδαξάδες. (1) *Maſchkoph* ſignifie le *Linteau* du haut de la Porte; mot qui dérive peut-être de *Schakaph*, (*il a regardé*) à cauſe des Barreaux ou des Grilles que l'on avoit coutume de mettre au haut des Portes, pour voir à travers, avant que d'ouvrir, ceux qui frappoient. *Polybe* appelle ces ſortes de Portes, θύρας ἀμφανεῖς δικτύωτας, *des Portes percées à treillis en forme de filet*. Et *Paulin* (*Epiſt.* 12. *ad Severum*) les appelle *pellucens tranſenna*, (*une Jalouſie à barreaux*;) *Caſſiodore*, *tralucidas fores*, (*des Portes à travers deſquelles on peut regarder.*) On peut auſſi expliquer *Maſchkoph* par *Veſtibule*, l'endroit qui regarde ſur la rue, en Grec προθύρον, προπύλαιον; ce qui a peut-être donné occaſion aux Interpretes Grecs de traduire dans cet endroit par τὴν φλίαν: car, ſuivant *Heſychius*, φλία eſt la même choſe que πρόθυρον. Quoi qu'il en ſoit, les Iſraëlites devoient arroſer avec le Sang de l'Agneau les deux pôteaux de la Porte, & le Linteau; mais non pas le Seuil, de peur qu'en entrant & en ſortant on ne foulât aux pieds ce Sang ſacré, qui étoit regardé comme un Sacrifice & comme un Sacrement. Et pourquoi la véritable Religion ne les auroit-elle pas empêché de faire, ce dont les *Aſçodiens* s'abſtenoient par ſuperſtition? car en entrant dans le Temple de *Dagon*, ils ne marchoient point ſur le Seuil de la Porte, depuis que cette Idole étoit tombée deſſus. 1. Sam. V. 5. Sophon. I. 9. (*Bochart*, Hieroz. P. I. L. II. c. 50.)

(1) Σταθμοὶ δὲ τὰ ἑκατέρωθεν ξύλα κατὰ πλευρὰν τῶν θυρῶν, ἃ καὶ παραστάδας φασίν. Pollux.

EXODE, Chap. XII. verſ. 12.

Car je paſſerai cette nuit-là par le païs d'Egypte, & je frapperai tout Prémier-né au païs d'Egypte, depuis les Hommes juſques aux Bêtes; & j'exercerai des Jugemens ſur tous les Dieux de l'Egypte. Je ſuis l'ETERNEL.

Je paſſerai cette nuit-là par l'Egypte; je frapperai dans les terres des Egyptiens tous les Prémiers-nés, depuis l'Homme juſqu'aux Bêtes; & j'exercerai mes jugemens ſur tous les Dieux de l'Egypte, moi qui ſuis le SEIGNEUR.

Voy. Verſ. 29.

EXODE, Chap. XII. verſ. 13.

Et le Sang ſera pour ſigne ſur les maiſons où vous ſerez, car je verrai le Sang, & je paſſerai par-deſſus vous; & il n'y aura point de Plaie à deſtruction parmi vous quand je frapperai le païs d'Egypte.

Or le Sang dont chaque maiſon où vous demeurerez ſera marqué, ſervira de ſigne à votre égard. Je verrai ce Sang, & je paſſerai vos maiſons; & la Plaie de mort ne vous touchera point lorſque j'en frapperai toute l'Egypte.

LE Signe dont il eſt parlé ici, n'eſt pas un Signe naturel; c'eſt un Signe tout à fait ſurnaturel, divin & arbitraire. DIEU n'avoit pas beſoin du Sang de l'Agneau, pour pouvoir diſtinguer les ſiens d'avec les autres; & s'il eût voulu, il eût pu ſervir d'un Signe tout different, ou même n'en employer aucun. *Le fondement de* DIEU *demeure ferme, ayant ce ſceau: Le* SEI-

SEIGNEUR *connoit ceux qui ſont ſiens*, 2. Tim. II. 19. JESUS-CHRIST *connoit ſes Brebis:* Jean X. 14. 27. DIEU n'employoit pas ce Signe pour lui-même, mais pour les Hébreux, afin qu'ils fuſſent ſûrs par-là de leur délivrance. *C'eſt par la Foi qu'il célébra la Pâque, & qu'il fit l'aſperſion du ſang de l'Agneau, afin que l'Ange qui tuoit tous les Prémiers-nés, ne touchât point aux Iſraëlites.* Hébr. XI. 28. Le ſens myſtique eſt, que la Juſtice de DIEU n'épargne que ceux qui ont la conſcience arroſée du Sang de JESUS-CHRIST, qui ſont élus par *l'aſperſion* de ce Sang précieux.

EXODE, Chap. XII. verſ. 18.

Au prémier Moïs, au quatorzieme jour du Mois, vous mangerez au ſoir des Pains ſans levain, juſqu'au vingt-unieme jour du Mois au ſoir.

Depuis le quatorzieme jour du prémier Mois ſur le ſoir, vous mangerez des Pains ſans levain, juſqu'au ſoir du vingt-unieme jour de ce même Mois.

LEs *ſept Jours de Pains ſans levain*, qui ſont marqués ici, ne doivent pas être comptés depuis le commencement du 14e. jour, mais depuis la fin de ce jour-là, juſqu'à la fin du 21e. Car ſi l'on commençoit à compter ces ſept jours par le matin du 14e., il ſe trouveroit 8 jours au-lieu de 7. Les Iſraëlites devoient manger la Pâque à la fin du 14e. jour; & le lendemain, qui étoit le 15e. fut le jour de leur départ. Par conſéquent il faut entendre ce que dit notre Texte, du Soir, ou de la fin tant du 14e. jour que du 21e. Ainſi, dans ces 7 jours de Pain ſans levain, le 14e. ne doit point être compté; mais le 21e. y eſt renfermé.

EXODE, Chap. XXXV. verſ. 5-9.

— De l'Or, de l'Argent & de l'Airain.

De la (Soye couleur) *d'Hyacinthe, de l'Ecarlate, du Cramoiſi, du fin Lin, des Poils de Chevres.*

Des Peaux de Moutons teintes en rouge, & des Peaux de couleur d'Hyacinthe, du bois de Sittim.

De l'Huile pour le Luminaire, des choſes aromatiques pour l'Huile de l'Onction, & pour le Parfum des choſes aromatiques.

Et des Pierres Schoham, & des Pierres de remplage pour l'Ephod, & pour le Pectoral.

— L'Or, l'Argent, l'Airain.

L'Hyacinthe, la Pourpre, l'Ecarlate teinte deux fois, le fin Lin, les Poils de Chevres.

Les Peaux de Mouton teintes en rouge, des Peaux violettes, des bois de Sétim.

De l'Huile pour entretenir les Lampes, & pour compoſer des Onctions, & des Parfums d'excellente odeur.

Les Pierres d'Onyx, & les Pierres précieuſes pour orner l'Ephod & le Rational.

Voyez ſur EXOD. XXV. 3-7.

EXODE, Chap. XXV. verſ. 23-28.

Tout homme auſſi chez qui ſe trouvoit de l'Hyacinthe, de l'Ecarlate, du Cramoiſi, du fin Lin, des Poils de Chevres, des Peaux de Moutons teintes en rouge, & de couleur d'Hyacinthe, les apporta.

Ceux qui avoient de l'Hyacinthe, de la Pourpre, de l'Ecarlate teinte deux fois, du fin Lin, des Poils de Chevres, des Peaux de Mouton teintes en rouge, des Peaux violettes,

Tout homme qui avoit dequoi faire une Offrande d'Argent, & d'Airain, l'apporta pour l'Offrande de l'ETERNEL: tout homme auſſi chez qui fut trouvé du bois de Sittim, pour tout l'ouvrage du Service, l'apporta.

De l'Argent, & de l'Airain, les offrirent au SEIGNEUR, avec des bois de Sétim pour les employer à divers uſages.

Toute femme auſſi qui avoit de l'induſtrie, fila de ſa main, & apporta ce qu'elle avoit filé de ſoye couleur d'Hyacinthe, de l'Ecarlate, du Cramoiſi, & du fin Lin.

Les femmes auſſi qui étoient habiles, donnerent ce qu'elles avoient filé d'Hyacinthe, de Pourpre, d'Ecarlate, de fin Lin,

Toutes les femmes auſſi dont le cœur fut porté à travailler de leur induſtrie, filerent du Poil de Chevre.

Et de Poils de Chevres; & donnerent tout de grand cœur.

Les Principaux auſſi de l'Aſſemblée apporterent des Pierres Schoham, & des Pierres de remplages pour l'Ephod, & pour le Pectoral.

Les Princes d'entre le Peuple offrirent des Pierres d'Onyx, & des Pierres précieuſes pour l'Ephod & le Rational.

Et des Aromates, & de l'Huile, tant pour le Luminaire, que pour l'Huile d'onction, & pour le Parfum des choſes aromatiques.

Des Aromates, & de l'Huile pour entretenir les Lampes, & pour préparer des Onctions & compoſer le Parfum d'excellente odeur.

Voyez ſur EXODE, XXV. 3-7.

EXODE, Chap. XXXV. verſ. 35.

Et il les a remplis d'induſtrie pour faire toute ſorte d'ouvrage d'Ouvrier, même d'Ouvrier en ouvrage exquis, & en broderie, en Hyacinthe, en Ecarlate, en Cramoiſi, & en fin Lin; & d'ouvrage de Tiſſeran; tellement qu'ils ſont toute ſorte d'Ouvrages, & qu'ils ſont heureux en inventions.

Il les a rempli tous deux de ſageſſe, pour faire toutes ſortes d'ouvrages qui ſe peuvent faire en bois, en étoffes de differentes couleurs, & en broderie, d'Hyacinthe, de Pourpre, d'Ecarlate teinte deux fois, & de fin Lin; afin qu'ils travaillent à tout ce qui ſe fait avec la tiſſure, & qu'ils y ajoutent tout ce qu'ils pouront inventer de nouveau.

Voyez l'endroit cité ci-deſſus.

EXODE, Chap. XXXVI. verſ. 8-fin.

Tous les hommes donc induſtrieux, d'entre ceux qui faiſoient l'Ouvrage, firent le Pavillon; ſavoir, dix Pieces de fin Lin retors, (de Soye couleur) d'Hyacinthe, d'Ecarlate, & de Cra-

Tous ces hommes, dont le cœur étoit rempli de ſageſſe pour travailler aux ouvrages du Tabernacle, firent donc dix Rideaux de fin Lin retors, d'Hyacinthe, de Pourpre, & d'Ecarlate teinte

moiſi; & ils les firent ſemés de Chérubins, d'un ouvrage exquis.

La longueur d'une Piece étoit de vingt-huit coudées, & la largeur de la même Piece de quatre coudées: toutes les Pieces avoient une même meſure.

Et ils joignirent cinq Pieces l'une à l'autre, & cinq autres Pieces l'une à l'autre.

Et ils firent des lacets d'Hyacinthe ſur le bord d'une Piece, ſavoir, au bord de celle qui étoit attachée, ils en firent ainſi au bord de la derniere Piece, dans le ſecond aſſemblage.

Puis on fit cinquante crochets d'or, & on attacha les Pieces l'une à l'autre avec les crochets; ainſi il n'y eut qu'un Pavillon.

Puis on fit des Pieces de poils de Chevres pour ſervir de Tabernacle par deſſus le Pavillon. On fit donc onze de ces Pieces.

La longueur d'une Piece étoit de trente coudées, & la largeur de la même Piece de quatre coudées; & les onze Pieces avoient une même meſure.

Et on aſſembla cinq de ces Pieces à part, & les ſix autres Pieces à part.

On fit auſſi cinquante lacets ſur le bord de l'une des Pieces, ſavoir, à la derniere qui étoit attachée; & cinquante lacets ſur le bord de l'autre Piece qui étoit attachée.

On fit auſſi cinquante crochets d'airain pour attacher le Tabernacle, afin qu'il n'y en eût qu'un.

Et on fit pour le Tabernacle une couverture de Peaux de Mouton teintes en rouge, & une couverture de couleur d'Hyacinthe par-deſſus.

Et on fit pour le Pavillon des ais de bois de Sitim, qu'on fit tenir debout.

teinte deux fois; le tout en broderie, & d'un ouvrage excellent de differentes couleurs.

Chaque Rideau avoit vingt-huit coudées de long, & quatre de large: & tous les Rideaux étoient d'une même meſure.

Cinq de ces Rideaux tenoient l'un à l'autre, & les cinq autres étoient de même joints enſemble.

L'un des Rideaux avoit des cordons d'Hyacinthe ſur le bord des deux côtés; & l'autre Rideau avoit de même des cordons au bord,

Afin que les cordons ſe trouvant vis à vis l'un de l'autre, les Rideaux fuſſent joints enſemble.

C'eſt pourquoi ils firent auſſi fondre cinquante anneaux d'or, où ſe puſſent attacher les cordons des rideaux, afin qu'il ne s'en fît qu'un ſeul Tabernacle.

Ils firent auſſi onze Couvertures de poils de Chevres, pour ſervir de couverture & de toit au Tabernacle.

Chacune de ces Couvertures avoit trente coudées de long, & quatre de large: & elles étoient toutes de même meſure.

Ils en joignirent cinq enſemble, & les ſix autres ſéparément. Ils firent auſſi cinquante cordons au bord de l'une des couvertures, & cinquante au bord de l'autre, afin qu'elles fuſſent jointes enſemble.

Ils firent encore cinquante boucles d'airain pour les tenir attachées, afin qu'il ne s'en fît qu'un toit & qu'une ſeule couverture.

Ils firent de plus une troiſieme couverture du Tabernacle, de Peaux de Mouton teintes en rouge: & par deſſus encore une quatrieme, de Peaux teintes en bleu céleſte.

Ils firent auſſi des ais de bois de Sétim pour le Tabernacle, qui ſe tenoient debout étant joints enſemble.

La longueur d'un ais étoit de dix coudées, & la largeur du même ais d'une coudée & demie.

Il y avoit deux tenons à chaque ais, en façon d'échelons, l'un après l'autre: on fit ainsi de tous les ais du Pavillon.

On fit donc les ais pour le Pavillon; savoir, vingt ais au côté qui regardoit droit vers le Midi.

Et au-dessous des vingt ais on fit quarante soubassemens d'argent: deux soubassemens sous un ais, pour ses deux tenons; & deux soubassemens sous l'autre ais, pour ses deux tenons.

On fit aussi vingt ais à l'autre côté du Pavillon, du côté du Septentrion,

Et leurs quarante soubassemens d'argent: deux soubassemens sous un ais, & deux soubassemens sous l'autre ais.

Et pour le fond du Pavillon vers l'Occident, on fit six ais.

Et on fit deux ais pour les encoignures du Pavillon, aux deux côtés du fond:

Qui étoient égaux par le bas, & qui étoient joints & unis par le haut avec un anneau: & on fit ainsi des deux ais qui étoient aux deux encoignures.

Il y avoit donc huit ais & seize soubassemens, d'argent: savoir, deux soubassemens sous chaque ais.

Et on fit cinq barres de bois de Sitim pour les ais de l'un des côtés du Pavillon;

Et cinq barres pour les ais de l'autre côté du Pavillon; on fit aussi cinq barres pour les ais du Pavillon pour le fond, vers le côté de l'Occident.

Et on fit que la barre du milieu passoit par le milieu des ais, depuis un bout jusques à l'autre.

Et on couvrit les ais d'or; & on fit leurs anneaux d'or, pour y faire passer les barres, & ils couvrirent les barres d'or.

Chacun de ces ais avoit dix coudées de long, & une coudée & demie de large.

Chaque ais avoit une languette & une rénure, afin qu'ils entrassent l'un dans l'autre. Tous les ais du Tabernacle étoient faits de cette sorte.

Or il y en avoit vingt du côté Méridional, qui regarde le vent du Midi;

Avec quarante bases d'argent. Chaque ais étoit porté sur deux bases de chaque côté des angles, à l'endroit où l'enchassure des côtés se termine dans les angles.

Ils firent aussi pour le côté du Tabernacle qui regardoit l'Aquilon, vingt ais.

Avec quarante bases d'argent, deux bases pour chaque ais.

Mais pour le côté du Tabernacle qui est à l'Occident, & qui regarde la Mer, ils n'y firent que six ais;

Et deux autres qui étoient dressez aux angles du derriere du Tabernacle.

Ils étoient joints depuis le bas jusqu'au haut, & ne composoient qu'un corps tous ensemble. Ils garderent cette disposition dans les angles des deux côtés.

Il y avoit huit ais en tout, qui avoient seize bases d'argent, y ayant deux bases pour chaque ais.

Ils firent aussi de grandes barres de bois de Sétim, cinq pour traverser & tenir ensemble tous les ais d'un des côtez du Tabernacle,

Cinq autres pour traverser & tenir ensemble les ais de l'autre côté: & outre celles-là cinq autres encore pour le côté du Tabernacle qui est à l'Occident & qui regarde la Mer.

Ils firent aussi une autre barre qui passoit par le milieu des ais, depuis un coin jusqu'à l'autre.

Ils couvrirent de lames d'or tous ces ais, soutenus sur des bases d'argent qui avoient été jettées en fonte. Ils y mirent de plus des anneaux d'or, pour y faire entrer les barres de bois, qu'ils couvrirent aussi de lames d'or.

Ils

On fit auſſi le Voile de (Soye couleur) d'Hyacinthe, d'Ecarlate, de Cramoiſi, & de fin Lin retors; on le fit d'ouvrage exquis ſemé de Chérubins.

Ils firent un Voile d'Hyacinthe, de Pourpre, d'Ecarlate, de fin Lin retors, le tout en broderie, & d'un ouvrage admirable par ſon excellente varieté.

Et on lui fit quatre piliers de bois de Sitim, qu'on couvrit d'or, ayant leurs crochets d'or: & on fondit pour eux quatre ſoubaſſemens d'argent.

Ils firent quatre colomnes de bois de Sétim, qu'ils couvrirent de lames d'or, avec leurs chapiteaux; & leurs baſes étoient d'argent.

On fit auſſi à l'entrée du Tabernacle une Tapiſſerie de (Soye couleur) d'Hyacinthe, d'Ecarlate, de Cramoiſi, & de fin Lin retors, d'ouvrage de broderie.

Ils firent encore le Voile pour l'entrée du Tabernacle, qui étoit d'Hyacinthe, de Pourpre, d'Ecarlate, de fin Lin retors, le tout en broderie.

On fit auſſi ſes cinq piliers avec leurs crochets; & on couvrit d'or leurs chapiteaux, & leurs filets: mais leurs cinq ſoubaſſemens étoient d'airain.

Ils firent auſſi cinq colomnes avec leurs chapiteaux: ils les couvrirent d'or; & leurs baſes furent jettées en fonte & faites d'airain.

Voyez ſur EXODE, XXVI.

EXODE, Chap. XXXVII. verſ. 1.

Puis Bethſaléel fit l'Arche de bois de Sitim: ſa longueur étoit de deux coudées & demie, & ſa largeur d'une coudée & demie, & ſa hauteur d'une coudée & demie.

Beſéléel fit auſſi l'Arche de bois de Sétim. Elle avoit deux coudées & demie de long, une coudée & demie de large, & une coudée & demie de haut.

EXODE, Chap. XXXVII. verſ. 6.

Il fit auſſi le Propitiatoire de pur or, dont la longueur étoit de deux coudées & demie, & ſa largeur d'une coudée & demie.

Il fit encore le Propitiatoire, c'eſt à dire l'Oracle, d'un or très pur, qui avoit deux coudées & demie de long, & une coudée & demie de large.

Voyez ſur EXODE, XXV. 17.

EXODE, Chap. XXXVII. verſ. 10.

Il fit auſſi la Table de bois de Sitim; ſa longueur étoit de deux coudées, & ſa largeur d'une coudée, & ſa hauteur d'une coudée & demie.

Il fit encore une Table de bois de Sétim, qui avoit deux coudées de long, une coudée de large, & une coudée & demie de haut.

Voyez ſur EXODE, XXV. 23.

EXODE, Chap. XXXVII. verſ. 12.

Il lui fit auſſi à l'environ une clôture d'une paume, & il fit à l'entour de ſa clôture un couronnement d'or.

Il appliqua ſur la bordure une couronne d'or de ſculpture à jour, haute de quatre doigts, & il mit encore au deſſus une autre couronne d'or.

Voy. ſur EXODE, XXV. 25.

EXODE, Chap. XXXVII. verſ. 24.

Et il le fit avec toute ſa garniture, d'un Talent de pur or.

Le Chandelier, avec tout ce qui ſervoit à ſon uſage, peſoit un Talent d'or.

Voyez ſur EXODE, XXV. 39.

EXODE, Chap. XXXVII. verſ. 25.

Il fit auſſi l'Autel du Parfum, de bois de Sitim: ſa longueur étoit d'une coudée, & ſa largeur d'une coudée; il étoit quarré: mais ſa hauteur étoit de deux coudées; & ſes cornes procedoient de lui.

Il fit encore l'Autel des Parfums, de bois de Sétim; qui avoit une coudée en quarré, & deux coudées de haut; & d'où ſortoient quatre cornes aux quatre angles.

Voyez ſur EXODE, XXX. 1. 2.

EXODE, Chap. XXXVIII. verſ. 1. 2.

Il fit auſſi l'Autel des Holocauſtes de bois de Sitim; & ſa longueur étoit de cinq coudées, & ſa largeur de cinq coudées; il étoit quarré; & ſa hauteur étoit de trois coudées.

Et il fit l'Autel des Holocauſtes de bois de Sétim, qui avoit cinq coudées en quarré, & trois de haut.

Et il fit ſes cornes à ſes quatre coins, ſes cornes ſortoient de lui: & il le couvrit d'airain.

Quatre cornes s'élevoient de ſes quatre coins: & il le couvrit de lames d'airain.

Voyez ſur Exode, XXVII. 1.

EXODE, Chap. XXXVIII. verſ. 9-18.

Il fit auſſi un Parvis, ſavoir, pour le côté qui regarde vers le Midi; &

Voici la maniere dont il fit le Parvis: Au côté du Midi il y avoit des rideaux

des courtines pour le Parvis, de fin Lin retors, de cent coudées.

Et leurs vingt piliers avec leurs vingt ſoubaſſemens, d'airain; mais les crochets des piliers & leurs filets étoient d'argent.

Et pour le côté du Septentrion il fit auſſi d'autres courtines de cent coudées; & leurs vingt piliers & leurs vingt ſoubaſſemens, d'airain; mais les crochets des piliers & leurs filets étoient d'argent.

Et pour le côté de l'Occident il y avoit des courtines de cinquante coudées, leurs dix piliers, & leurs dix ſoubaſſemens: les crochets des piliers & leurs filets étoient d'argent.

Et pour le côté de l'Orient droit vers le Levant, il y mit des courtines qui avoient cinquante coudées.

Il fit pour l'un des côtés quinze coudées de courtines, & leurs trois piliers avec leurs trois ſoubaſſemens.

Et pour l'autre côté il fit auſſi quinze coudées de courtines, (afin qu'il y en eût autant deçà que delà de la porte du Parvis) & leurs trois piliers avec leurs trois ſoubaſſemens.

Il fit donc toutes les courtines du Parvis qui étoient tout à l'entour, de fin Lin retors.

Il fit les ſoubaſſemens des piliers, d'airain; les crochets des piliers, & les filets, d'argent; & leurs chapiteaux furent couverts d'argent, & tous les piliers du Parvis furent ceints à l'entour d'un filet d'argent.

deaux de fin Lin retors, dans l'eſpace de cent coudées.

Il y avoit vingt colomnes d'airain avec leurs baſes: & les chapiteaux de ces colomnes avec tous leurs ornemens étoient d'argent.

Du côté du Septentrion il y avoit des rideaux qui tenoient le même eſpace. Les colomnes avec leurs baſes & leurs chapiteaux étoient de même meſure, de même métail, & travaillés de même.

Mais au côté du Parvis qui regardoit l'Occident, les rideaux ne s'étendoient que dans l'eſpace de cinquante coudées: il y avoit ſeulement dix colomnes d'airain avec leurs baſes; & les chapiteaux des colomnes avec tous leurs ornemens étoient d'argent.

Du côté de l'Orient il mit de même des rideaux, qui occupoient cinquante coudées de long:

Dont il y avoit quinze coudées d'un côté, avec trois colomnes & leurs baſes:

Et quinze coudées auſſi de l'autre côté, avec les rideaux, trois colomnes & leurs baſes: (car au milieu entre les deux, il fit l'entrée du Tabernacle.)

Tous ces rideaux du Parvis étoient tiſſus de fin Lin retors.

Les baſes des colomnes étoient d'airain: leurs chapiteaux avec tous leurs ornemens étoient d'argent; & il couvrit les colomnes même du Parvis, de lames d'argent.

Voyez ſur EXODE, XXVII. 9.

EXODE, Chap. XXXVIII. verſ. 18. 19. 20.

Et la Tapiſſerie de la porte du Parvis étoit de (Soye couleur) d'Hyacinthe, d'Ecarlate, & de Cramoiſi, & de fin Lin retors, d'ouvrage de bro-

Il fit le grand Voile qui étoit à l'entrée du Parvis, d'un ouvrage de broderie, d'Hyacinthe, de Pourpre, d'Ecarlate, & de fin Lin retors. Il

derie, de la longueur de vingt coudées, & de la hauteur (qui étoit à la largeur) de cinq coudées, répondant aux courtines du Parvis.

Et ſes quatre piliers avec leurs ſoubaſſemens étoient d'airain, & leurs crochets étoient d'argent: la couverture auſſi de leurs chapiteaux, & leurs filets, étoient d'argent.

Et tous les pieux du Tabernacle & du Parvis à l'entour, étoient d'airain.

avoit vingt coudées de long, & cinq coudées de haut, ſelon la hauteur de tous les rideaux du Parvis.

Il y avoit quatre colomnes à l'entrée du Tabernacle, avec leurs baſes d'airain; & leurs chapiteaux, ainſi que leurs ornemens, étoient d'argent.

Il fit auſſi des pieux d'airain, pour mettre tout autour du Tabernacle & du Parvis.

Voyez l'endroit cité ci-deſſus.

EXODE, Chap. XXXIX. verſ. 1-6.

Ils firent de (Soye couleur) d'Hyacinthe, d'Ecarlate & de Cramoiſi, les vêtemens du Service, pour faire le Service au Sanctuaire; & ils firent les vêtemens ſacrés qui étoient pour Aaron, comme l'ETERNEL avoit commandé à Moïſe.

Il fit auſſi d'Hyacinthe, de Pourpre, d'Ecarlate & de fin Lin, les vêtemens dont Aaron devoit être revêtu dans ſon Miniſtere ſaint, ſelon l'ordre que Moïſe en avoit reçu du SEIGNEUR.

On fit donc l'Ephod d'Or, d'Hyacinthe, d'Ecarlate, de Cramoiſi, & de fin Lin retors.

Il fit donc l'Ephod d'Or, d'Hyacinthe, de Pourpre, d'Ecarlate teinte deux fois, & de fin Lin retors.

Or on étendit des lames d'Or, & on les coupa par filets, pour les brocher parmi l'Hyacinthe, parmi l'Ecarlate, parmi le Cramoiſi & parmi le fin Lin d'ouvrage exquis.

Le tout étant d'un ouvrage tiſſu de differentes couleurs. Il coupa des feuilles d'Or fort minces, qu'il réduiſit en fil d'Or pour les faire entrer dans la tiſſure de ces autres fils de pluſieurs couleurs.

Et le Ceinturon exquis duquel il étoit ceint, étoit tiré de lui, & de même ouvrage, ſavoir, d'Or, d'Hyacinthe, d'Ecarlate, de Cramoiſi, & de fin Lin retors, comme l'ETERNEL avoit commandé à Moïſe.

Et il fit la Ceinture du mélange des mêmes couleurs, ſelon l'ordre que Moïſe en avoit reçu du SEIGNEUR.

Voyez ſur EXODE, XXV. 2.3.4.

EXODE, Chap. XXXIX. verſ. 6-13.

On agença auſſi les Pierres Schoham environnées de leurs chatons d'Or,

Il tailla deux Pierres d'Onyx, qu'il enchaſſa dans de l'Or, ſur leſquelles les noms

& ayant les noms des Enfans d'Iſraël gravés de gravûre de cachet.

Et on les mit ſur les épaulieres de l'Ephod, afin qu'elles fuſſent des Pierres de mémorial pour les Enfans d'Iſraël, comme l'ETERNEL l'avoit commandé.

On fit auſſi le Pectoral d'ouvrage exquis, comme l'ouvrage de l'Ephod, ſavoir, d'Or, de (Soye couleur) d'Hyacinthe, d'Ecarlate, de Cramoiſi, & de fin Lin retors.

On fit le Pectoral quarré, & double. Sa longueur étoit d'une paume, & ſa largeur d'une paume d'une part & d'autre.

Et on le remplit de quatre rangs de Pierres: au prémier rang on mit une Sardoine, une Topaze, & une Emeraude.

Et au ſecond rang, une Eſcarboucle, un Saphir, & un Jaſpe.

Et au troiſieme rang, un Ligure, une Agathe, & un Améthyſte.

Et au quatrieme rang, un Chryſolithe, un Onyx, & un Béril; leſquelles furent environnées de leurs chatons d'or, dans leurs remplages.

noms des Enfans d'Iſraël furent écrits ſelon l'art du Lapidaire.

Il les mit aux deux côtés de l'Ephod, comme un monument pour les Enfans d'Iſraël, ſelon que le SEIGNEUR l'avoit ordonné à Moïſe.

Il fit le Rational tiſſu du mêlange de fils differens comme l'Ephod, d'Or, d'Hyacinthe, de Pourpre, d'Ecarlate teinte deux fois, & de fin Lin retors.

Dont la forme étoit quarrée, l'étoffe double, & la longueur & la largeur de la meſure d'un palme.

Il mit deſſus quatre rangs de Pierres précieuſes. Au prémier rang il y avoit la Sardoine, le Topaze, & l'Emeraude.

Au ſecond rang, l'Eſcarboucle, le Saphir, & le Jaſpe.

Au troiſieme, le Ligure, l'Agathe & l'Améthyſte.

Au quatrieme, le Chryſolithe, l'Onyx, & le Béril; & il les enchaſſa dans l'or chacune en ſon rang.

Voyez ſur EXODE, XXVIII. 9-15.

EXODE, Chap. XXXIX. verſ. 22. 24.

On fit auſſi le Rochet de l'Ephod d'ouvrage tiſſu, & entierement d'Hyacinthe.

Et aux bords du Rochet on fit des grenades de (Soye couleur) d'Hyacinthe, d'Ecarlate, & de Cramoiſi, à fil retors.

Ils firent auſſi la Tunique de l'Ephod toute d'Hyacinthe.

Au bas de la Robe vers les pieds il y avoit des grenades faites d'Hyacinthe, de Pourpre, d'Ecarlate, & de fin Lin retors.

Voyez ſur Exode, XXVIII. 31. 33.

EXODE, Chap. XXXIX. verſ. 27. 28. 29.

On fit auſſi à Aaron, & à ſes Fils, des Chemiſes de fin Lin, d'ouvrage tiſſu.

Ils firent encore pour Aaron & pour ſes Fils, des Tuniques tiſſues de fin Lin.

Et la Tiare de fin Lin, & les ornemens des Calottes de fin Lin, & les Hauts de chauſſes de Lin, de fin Lin retors.

Et le Baudrier de fin Lin retors, de (Soye couleur) d'Hyacinthe, d'Ecarlate, de Cramoiſi, d'ouvrage de broderie, comme l'ETERNEL l'avoit commandé à Moïſe.

Des Mitres de fin Lin, avec leurs petites Couronnes: & des Caleçons qui étoient de fin Lin;

Avec une Ceinture d'un mêlange de fils differens d'un fin Lin retors, d'Hyacinthe, de Pourpre & d'Ecarlate teinte deux fois, ſelon que le SEIGNEUR l'avoit ordonné.

Voyez ſur EXODE, XXV. 4.

EXODE, Chap. XXXIX. verſ. 34.

La couverture de Peaux de Moutons teintes en rouge, & la couverture de Peaux de couleur d'Hyacinthe, & le Voile pour tendre devant (le Lieu Très Saint.)

La couverture de Peaux de Moutons teintes en rouge, & l'autre Couverture de Peaux violettes.

Voyez ſur EXODE, XXV. 5.

EXODE, Chap. XL. verſ. 38.

Car la Nuée de l'ETERNEL étoit ſur le Pavillon le jour, & le Feu y étoit la nuit, devant les yeux de toute la Maiſon d'Iſrael, dans toutes leurs traites.

Car la Nuée du SEIGNEUR ſe repoſoit ſur le Tabernacle durant le jour, & une flâme y paroiſſoit pendant la nuit, tous les Peuples d'Iſraël la voyant de tous les Lieux où ils logeoient.

Voyez ſur EXODE, XIII. 21.

LEVITICI Cap. I. v. 2. 3.
BOOΘTΣIA Gentilium.

III. Buch Mosis Cap. I. v. 2. 3.
Der Heyden reine Ochsen-Opfer.

M. Tiroff sculps.

Levitici Cap. I. v. 2. 3.
Sacrificia ex mundis.

III. Buch Mosis Cap. I. v. 2. 3.
Opfer von reinen Thieren.

M. Tyroff sculps.

PLANCHES CCXXIII. CCXXIII. A.

Les Animaux ſans tache, deſtinés pour les Sacrifices.

LEVITIQUE, Chap. I. verſ. 2. 3.

Parle aux Enfans d'Iſraël, & leur di: Quand quelqu'un d'entre vous fera une Offrande à l'ETERNEL, il fera ſon Offrande de gros & de menu bêtail.

Si ſon Offrande eſt de gros bêtail pour l'Holocauſte, il offrira un (Veau) mâle ſans tache, & il l'offrira à l'entrée du Tabernacle d'Aſſignation, de ſon bon gré, en la préſence de l'ETERNEL.

Vous parlerez aux Enfans d'Iſraël, & vous leur direz: Lorſque quelqu'un d'entre vous offrira au SEIGNEUR une hoſtie de bêtes à quatre pieds, c'eſt à dire, des Bœufs & des Brebis, lors, dis-je, qu'il offrira ces victimes;

Si ſon oblation eſt un Holocauſte, & que ce ſoit un Bœuf; il prendra un mâle ſans tache, & l'offrira à la porte du Tabernacle du Témoignage, pour ſe rendre favorable le SEIGNEUR.

LAiſſons les Sacrifices impurs aux Dieux impurs; que l'on immole les Chevaux au *Soleil*, les Loups à *Mars*, les Anes à *Priape*, les Pourceaux à *Cérès*, les Chiens à *Hecate*. Le DIEU ſaint ne ſe réſerve, de toutes les differentes eſpeces d'Animaux, que ceux qui ſont purs, comme les *Bœufs*, les *Brebis*, & les *Chevres*; car le mot *Tſon* ne ſignifie pas ſeulement des *Brebis*, comme on le prend ordinairement dans le ſens propre; mais ici il ſe prend encore pour des *Chevres*. Voyez ce que nous avons dit ſur Gen. XII. 16. Ces trois ſortes d'Animaux étoient réputés purs chez les Payens mêmes, & ils s'en ſervoient pour leurs Sacrifices. Dans l'*Iliade*, (Liv. I.) Achille ſemble croire qu'*Apollon* pourroit bien avoir envoyé la Peſte ſur les Grecs, pour les punir de ce qu'ils ne lui avoient pas fait ces ſortes de Sacrifices: (1) *Qu'il nous déclare ſi Apollon ſe plaint qu'on ne lui ait pas rendu quelques vœux, ou qu'on ait oublié de lui offrir des Hécatombes promiſes; & ſi ce Dieu, appaiſé par les Sacrifices de nos plus beaux Agneaux & de l'élite de nos Chevres, voudra bien éloigner de nous cet horrible fleau.*

Le *Bœuf* tient le prémier rang parmi les Animaux deſtinés pour les Sacrifices. *Tite-Live* l'appelle *major Hoſtia, Victime de la plus grande eſpece*; & *Pline* (L. VIII. c. 45.) *la plus excellente Victime: Victimæ opimæ, & lautiſſima Deorum placatio.* De-là vient cette façon de parler proverbiale, βεβυτεῖν, qui ſignifioit chez les Anciens, *faire une magnifique dépenſe*; & βεβυσία, *un appareil ſplendide*. Eraſm. Adag. 2150.

Si le Bœuf étoit la plus excellente de toutes les Victimes; l'*Holocauſte* étoit le plus excellent de tous les Sacrifices. Il étoit en uſage auſſi parmi les Payens. On trouve le mot ὁλοκαυτεῖν, *bruler entierement*, ou *offrir en Holocauſte*, dans *Xenophon* (L. VII. & VIII. *Cyrop.*) où il parle des Taureaux que l'on immoloit à Jupiter, & des Chevaux qu'on offroit au Soleil: on lit la même choſe dans *Strabon* (L. IV.) dans l'endroit où il parle des Sacrifices de toutes ſortes de Bêtes, & même d'Hommes; & dans *Plutarque* (*Sympoſ.* L. VI. Probl. 8.) Les Payens donnoient le nom d'*Holocauſtes* à ces ſortes de Sacrifices, quoiqu'ils ne brulaſſent pas entierement les Victimes, & qu'ils en réſervaſſent les plus

(1) Εἰτ' ἄρ' ὄγ' εὐχωλῆς ἐπιμέμφεται, εἴτ' ἑκατόμβης.
Αἰ κέν πως ἀρνῶν κνίσσης, αἰγῶν τε τελείων
Βούλεται ἀντιάσας ἡμῖν ἀπὸ λοιγὸν ἀμῦναι.

plus conſiderables parties pour les Feſtins qui ſuivoient les Sacrifices. C'eſt ainſi qu'*Homere* dit en parlant d'*Eumée*, Odyſſ. XIV. vers 429. (1) *Il en jetta une partie dans le feu, avec de la fleur de farine: le reſte ayant été découpé, fut mis à la broche.* Le ſouverain Légiſlateur demande pour Holocauſte, *un Bœuf* (2) *mâle & parfait*, ou *entier*. C'eſt auſſi ce qu'obſervoient les *Egyptiens*, ſuivant *Herodote* (L. II. c. 41.) *Tous les Egyptiens immolent des Bœufs, ou des Veaux, purs & mâles; mais il leur eſt défendu d'offrir des femelles:* ce qui étoit permis aux Hébreux, dans d'autres Sacrifices. Les *Septante* ont traduit le *Thamim* des Hébreux, dans quelques endroits par ἄμωμον, *ſans tache*; & en d'autres par τέλειον, *parfait, entier*. L'on peut voir tout ce que nous en avons dit ſur Exod. XII. 5. *Bochart*, *Hieroz.* L. II. c. 32.

Dans la Planche CCXXIII. a. nous avons donné des Médailles qui repréſentent les Sacrifices de Bœufs que les Payens offroient à leurs Dieux. Ces Médailles ſont du plus grand module, & elles ont été tirées du Cabinet du Roi de France. La prémiere eſt d'*Antonin le Pieux*, la ſeconde de *Marc-Aurele*, la troiſieme de *Gordien III*, & la quatrieme de *Trebonien*.

(1) Καὶ τὰ μὲν ἐν πυρὶ βάλλε, παλύνας ἀλφίτῳ ἀκτῇ,
Μίσυλλον τ' ἄρα τ' ἄλλα, καὶ ἀμφ' ὀβελοῖσιν ἔπειραν.

(2) Le mot de *Bœuf* eſt pris ici pour l'Eſpece.

PLANCHE CCXXIV.

La Graiſſe & les Oiſeaux offerts en Holocauſte.

LEVITIQUE, Chap. I. verſ. 8. 14.

*Savoir, la Tête & la Freſſure, * ſur le bois qu'on a mis au feu ſur l'Autel.*

Et arrangeant (ſur le bois) les membres qui auront été coupés; ſavoir, la Tête & tout ce qui tient au Foye.

Que ſi ſon Offrande eſt d'Oiſeaux pour l'Holocauſte à l'ETERNEL, il fera ſon offrande de Tourterelles, ou de Pigeonneaux.

Que ſi l'on offre en Holocauſte au SEIGNEUR des Oiſeaux, ſavoir, des Tourterelles, ou des petits de Colombes.

* Quelques-uns au-lieu de la *Freſſure* ont traduit le *Tronc*.

LE mot *Peder*, qui ſe trouve ici aux verſ. 8. & 12. auſſi-bien qu'au Chap. VIII. 20. n'eſt pas traduit de la même maniere par tous les Interpretes. *Pagninus* prétend que c'eſt la *Graiſſe*; *Caſtalio*, le *Suif*; & *Junius*, les *Inteſtins*. Pour notre Verſion Latine, elle traduit ce mot Hébreu par *Exta*, les *Entrailles*, ou la *Freſſure*. *Schindlerus* a traduit, *Diaphragme*; *Mercerus*, le *Tronc du Corps, quand on en a coupé la tête & les cuiſſes*; *Munſterus*, le *Rets, ou Filet que l'on trouve ſur le Foye*. Les Anciens différent autant entre eux ſur ce mot, que les Modernes; *Jonathan* l'explique par *guph*, le *Corps*: *S. Jerôme* par, *tout ce qui tient au Foye*. La Traduction Arabe imprimée à Paris porte, *le Tuyau*, c'eſt-à-dire, celui du Foye, τὴν ἧπατος σύριγγα, comme on lit dans *Hippocrate* (*Lib. de Nat. Muliebr.*) ce qui n'eſt autre choſe que la *Veine Cave*, ou plutôt la *Veine Porte*; de ſorte que ſi l'on y joint les parties d'où elle ſort, & celles qu'elle traverſe, ſavoir, l'Eſtomac, les Inteſtins, la Rate, le Méſentere, l'Epiploon, le Pancréas, le Foye, l'on trouvera que cette Interprétation eſt peut-être la meilleure de toutes, & ſert plus qu'aucune autre à concilier la plupart des differentes opinions. Cependant, le plus grand nombre des Interpretes croyent que ce mot ſignifie de la *Graiſſe*; & même (à cauſe de la racine פָּרַד qui veut dire *ſéparer*) de la *Graiſſe* ſéparée des Inteſtins. Conferez Levit. III. 9. IV. 35. Séparation qui ſe faiſoit afin que la Graiſſe entretînt la flâme, & fît brûler plus promptement la Victime, ſur-tout lorſqu'on la met-

LEVITICI Cap. I. v. 8. 14.
Holocausta ex Adipe et Avibus.

III. Buch Mosis Cap. I. v. 8. 14.
Opfer von Fett und Vögeln.

G. D. Heuman sculps.

mettoit par-deſſus. C'eſt auſſi ce que faiſoient les Grecs, lorſqu'ils ſacrifioient à Jupiter : (1) *Après en avoir coupé les Cuiſſes, ils les couvroient avec la Graiſſe : Homere* (*Iliad.* II. vers 423.) *Bochart*, *Hieroz.* L. II. c. 45. Cependant, on trouvera plus facilement & plus naturellement l'étymologie du mot *peder*, en le faiſant dériver du mot Arabe *parada*, qui ſignifie particulierement la *Graiſſe* & l'*Embonpoint* d'un Corps.

Il eſt ſouvent parlé dans l'Ecriture, des *Colombes*. Ici au verſ. 14. il eſt fait mention du Sacrifice que l'on faiſoit de ces Animaux ; il en eſt parlé auſſi très fréquemment dans le reſte du Levitique ; comme au Chap. V. 7. 11. XII. 6. XIV. 22. XXV. 14. 29. & au Liv. des Nombr. VI. 10. Avant la Loi même, DIEU avoit ordonné à Abraham de lui offrir une *Tourterelle* & un *Pigeonneau*, Gen. XV. 9. Les Payens ſacrifioient auſſi des Colombes, comme il paroît par les paſſages cités au bas de la page. (2) On prétend que DIEU avoit choiſi ces Animaux préférablement aux autres, à cauſe de leur propreté, de leur chaſteté, de leur ſimplicité, de leur douceur, & de leurs autres vertus. Cependant, tout cela ne peut être que l'ombre de ces vertus, les Bêtes n'en pouvant avoir, à proprement parler, de réelles. Il faut encore remarquer, que ces Sacrifices de *Colombes* n'étoient que pour les Pauvres, comme on le voit au Levit. V. 7. XII. 6. Et par-là on peut juger de la pauvreté de la Sainte Vierge, qui offrit après ſa Purification, *une couple de Tourterelles, ou deux Pigeonneaux*, Luc II. 24. Voyez *Bochart*, (*Hieroz.* P. II. L. I. c. 5.)

(1) Μηρούς τ' ἐξέταμνεν, κατὰ δὲ κνίσσῃ ἐκάλυψαν.

(2) *Sed cape torquatæ, Venus ô Regina, Columbæ,*
Ob meritum ante tuos guttura ſecta focos.

Propert. L. IV. El. ad Lenam.

Ergo ſæpe ſuo conjux adducta marito
Uritur in calidis alba columba focis.

Ovid. Faſt. L. I.

PLANCHE CCXXV.

Les Reins & la Taye du Foye.

LEVITIQUE, Chap. III. verſ. 4. 16. 17.

Et les deux Rognons avec la Graiſſe qui eſt ſur eux, juſques ſur les flancs; & il ôtera la Taye qui eſt ſur le Foye, pour la mettre avec les Rognons.

Et le Sacrificateur fera fumer toutes ces choſes-là ſur l'Autel; c'eſt une viande d'offrande faite par feu, en bonne odeur. Toute Graiſſe appartient à l'ETERNEL.

C'eſt une Ordonnance perpétuelle dans vos âges, & dans toutes vos demeures, que vous ne mangerez point de Graiſſe ni de Sang.

Les deux Reins avec la Graiſſe qui couvre les Flancs, & la Taye du Foye avec les Reins.

Et le Prêtre les fera brûler ſur l'Autel, afin qu'ils ſoient la nourriture du feu, & une oblation d'agréable odeur. Toute la Graiſſe appartiendra au SEIGNEUR,

Par un droit perpétuel de Race en Race, & dans toutes vos demeures: & vous ne mangerez jamais ni Sang ni Graiſſe.

LEs Interpretes ſont fort embaraſſés ſur ce mot *Ceſalim*, que l'on trouve au verſ. 4. & aux verſ. 10. 15. auſſi-bien qu'au Chap. IV. 9. VII. 4. où il eſt parlé du Bœuf, du Mouton & de la Chevre; & au Liv. de Job XV. 27. Pſ. XXXVIII. 8. où il eſt parlé de l'Homme. Les Hébreux modernes traduiſent, les *Flancs*, les *Inteſtins*. *Aquila* a auſſi traduit λαγόνας, qui ſignifie les flancs; *Symmaque*, ψόας ou ψυάς, qui ſont les parties muſculeuſes des Reins: c'eſt ce que les Anatomiſtes appellent le Muſcle *Pſoas*, qui eſt un des meilleurs morceaux de tout le Bœuf; on le nomme communément le *Filet*. Les *Septante* ont traduit, dans Job & ailleurs, μηρὸς & μήρια, les *Cuiſſes*: S. *Jerôme*, dans le Levit. les *Flancs*; dans Job, les *Hanches*; & dans les Pſeaumes, les *Lombes* ou les *Reins*; & nos Verſions Françoiſes ont auſſi traduit les *Reins*. Il eſt ſûr que *Ceſalim* ſignifie les parties graſſes les plus proches des Reins. C'eſt ce qui paroît par le Texte. *Bochart* (*Hieroz.* P. I. L. II. c. 46.) fait dériver le mot Grec ἰξὺς, qui ſignifie *Lombe* ou *Rein*, de l'Hébreu *Ceſel*. Cela étant, l'on peut entendre par *Ceſalim*, toutes les parties qui ſont dans la cavité du bas-Ventre, qui s'étendent depuis les Reins juſqu'à la crête de l'Os *Ilium* & au Baſſin, & ſur leſquelles on trouve ordinairement de la Graiſſe: & c'eſt cette Graiſſe que l'on devoit arracher pour le Sacrifice.

J'ai parlé de l'excellence de la *Graiſſe*, ſur Exode XXIX. 13. Mais il s'agit de lever une contradiction apparente, qui ſe préſente ici. Il eſt dit, que *toute Graiſſe appartient à* L'ETERNEL; & Levit. VII. 23. *Vous ne mangerez aucune Graiſſe, de Bœuf, de Mouton, ni de Chevre.* Le verſ. 25. contient même une ſevere menace contre les transgreſſeurs. *Car ſi quelqu'un mange de la Graiſſe d'une Bête, de laquelle on offre le Sacrifice fait par feu à* L'ETERNEL, *que cette perſonne qui en aura mangé, ſoit retranchée d'entre ſes Peuples.* Ou: *Si quelqu'un mange de la Graiſſe qui doit être offerte & brulée devant le* SEIGNEUR, *comme un Encens, il périra du milieu de ſon Peuple.* Or il ſemble que la Bénédiction que DIEU accorde à ſon Peuple, Deut. XXXII. 13. 14. eſt contraire à ceci; car il eſt dit, qu'il lui a fait manger *la Graiſſe des Agneaux & des Moutons nés à Baſçan, & des Boucs.* Les Docteurs Juifs cherchent là-deſſus pluſieurs ſubterfuges. Ils prétendent que la Loi ne rend pas coupables ceux qui mangent de la Graiſſe par ignorance; mais ſeulement ceux qui la mangent

LEVITICI Cap. III. v. 4-16.17.
Renes cum pinguedine et omento.

III. Buch Mosis Cap. III. v. 4-16. 17.
Nieren mit Fett und Netze.

M. Tyroff sculps.

LEVITICI Cap. IX. v. 24.
Ignis facer ΟΥΡΑΝΟΠΕΤΗΣ.

III. Buch Mosis Cap. IX. v. 24.
Heiliges Himmel-Feuer.

H. Sperling sculps.

gent par orgueil. Outre cela, ils diſent que toute ſorte de Graiſſe n'eſt pas défendue; qu'il n'y a que celle du Bœuf, du Mouton & de la Chevre; & encore celle-là ſeulement, qui couvre les Entrailles, les Reins, & les Flancs; parce qu'elle doit être offerte à DIEU, ſuivant le commandement rapporté Levit. III. 9. 10. D'où ils concluent, que la Graiſſe qui environne la chair, eſt défendue; mais que celle qui eſt environnée de chair, eſt permiſe. Voilà ſur quoi eſt fondé cet Axiome des Rabbins: *Il eſt permis de manger de la Graiſſe, quelque-part qu'on la trouve, pourvu qu'elle ſoit ſous la chair; c'eſt à dire, qu'elle ſoit tellement environnée de chair, que l'on ne puiſſe la découvrir qu'en déchirant ou en coupant la chair.* Voyez *Maimon.* (*Tract. de vetitis cib.* c. 7. §. 1. 5. 8.) Il faut encore remarquer ici, que toute la Graiſſe n'eſt pas dans le Ventre, puiſqu'il s'en trouve auſſi ſous la peau, par-deſſus les Muſcles; ſouvent même cette Graiſſe eſt tellement attachée & entrelacée avec les Muſcles, que les plus adroits Anatomiſtes ont une peine extrême à la détacher: d'où l'on peut inferer, qu'il n'eſt pas probable que les Iſraëlites ayent été obligés d'employer tant d'adreſſe & de travail, pour ſéparer toute la Graiſſe des Animaux deſtinés à leur nourriture, & pour empêcher que l'on n'en ſervît ſur leurs tables. DIEU même explique diſtinctement, Levit. IV. 8. 9. la Graiſſe qu'il veut avoir; de peur qu'un Précepte trop général ne jettât des ſcrupules dans les conſciences, & qu'on n'en fît l'application à la Graiſſe qui ſe trouve dans toutes les parties du Corps. *Et il levera toute la Graiſſe du Veau de l'Offrande pour le péché, ſavoir, la Graiſſe qui couvre les entrailles, & toute la Graiſſe qui eſt ſur les entrailles: Et les deux Rognons avec la Graiſſe qui eſt ſur les entrailles: Et les deux Rognons avec la Graiſſe qui eſt deſſus, juſques ſur les flancs; & il ôtera la Taye qui eſt ſur le Foye, pour la mettre ſur les Rognons.* Ou: *Il prendra la Graiſſe du Veau offert pour le péché, tant celle qui couvre les entrailles, que toute celle qui eſt au dedans: Les deux Reins, la Taye qui eſt ſur les Reins près des flancs, & la Graiſſe du Foye avec les Reins.*

PLANCHE CCXXVI.

Les Victimes conſumées par le Feu du Ciel.

LEVITIQUE, Chap. IX. verſ. 24.

Car le Feu ſortit de devant l'ETERNEL, & conſuma ſur l'Autel l'Holocauſte & les Graiſſes; ce que tout le Peuple ayant vu, ils s'écrierent de joye, & tomberent ſur leurs faces.

Car un Feu ſorti du SEIGNEUR dévora l'Holocauſte & les Graiſſes qui étoient ſur l'Autel. Ce que tout le Peuple ayant vu, ils louerent le SEIGNEUR, en ſe proſternant le viſage contre terre.

DIEU, qui eſt l'Auteur & le Souverain SEIGNEUR de la Nature, opere des Miracles par le *Feu*, qui tantôt *brûle*, tantôt ne *brûle* point; & cela d'une maniere ſurnaturelle. ç'a été par Miracle, que le Feu épargna les Compagnons de Daniel dans la fournaiſe, puiſqu'ils devoient être naturellement conſumés dans un inſtant, par le mouvement impétueux des parties du Feu. L'on trouve peu de Miracles pareils à celui-là dans les Livres ſacrés; mais il s'en eſt fait beaucoup de ſemblables dans le moyen Age de l'Egliſe, s'il en faut croire ce que les Hiſtoriens racontent des Epreuves qui ſe faiſoient par le Feu. Nous trouvons au contraire dans l'Ecriture Sainte pluſieurs exemples du Feu dont il s'agit ici, envoyé du Ciel par le Créateur même du Feu, pour brûler & pour conſumer, dans des endroits où cet Elément vorace ne devoit pas ſe trouver ſuivant les Loix de la Nature. C'eſt de quoi l'on ne peut douter, ſi l'on fait attention à toutes les circonſtances de cette Hiſtoire, qui ſont rapportées dans ce Chapitre. Aaron met ſur l'Autel l'Offrande pour le Péché, l'Holocauſte & le Sacrifice de proſperité, ſavoir, les Bœufs, les Boucs & les Beliers, dont les corps étoient tout humectés de Sang & de Lymphe: il faloit donc pour les conſumer, que l'Elément du Feu fût em-

employé. DIEU promet à ſes Serviteurs qu'il manifeſtera ſa Gloire; & voici tout d'un coup, que *le Feu ſort de devant* L'ETERNEL, *& conſume ſur l'Autel l'Holocauſte & les Graiſſes.* DIEU voulut encore par ce Miracle confirmer & ratifier le Culte Cérémoniel, & l'Ordre Sacerdotal qu'il avoit établi. La même choſe arriva au Sacrifice que David offrit pour faire ceſſer la Peſte, 1. Chron. ou Paral. XXI. 26; lorſque Salomon fit la Dédicace du Temple, 2. Chron. ou Paral. VII. 1. 2. 3; & au tems d'Elie, lorſqu'il s'agiſſoit de ſoutenir le Culte du vrai DIEU, contre les Prêtres de Baal, 1. Rois XVIII. 38. 39.

Ce Feu envoyé du Ciel étoit regardé comme ſacré, & DIEU avoit ordonné qu'on le gardât à perpétuité, ſans le laiſſer éteindre. Levit. VI. 12. 13. *Et quant au Feu qui eſt ſur l'Autel, on l'y tiendra allumé, on ne le laiſſera point éteindre. Et le Sacrificateur allumera du bois au feu tous les matins, & arrangera deſſus l'Holocauſte. On tiendra le Feu continuellement allumé ſur l'Autel, & on ne le laiſſera point éteindre.* Ou: *Le Feu brûlera toujours ſur l'Autel, & le Prêtre aura ſoin de l'entretenir en y mettant le matin de chaque jour du Bois. C'eſt-là qu'il brûlera toujours ſur l'Autel, ſans qu'on le laiſſe jamais éteindre.* Ce Feu fut même conſervé juſqu'à la Captivité de Babylone.

Les Gentils avoient auſſi un Feu perpétuel, qu'on ne laiſſoit jamais éteindre, & qu'ils entretenoient avec beaucoup de ſoin. Les *Grecs* avoient à Delphes & à Athenes, πῦρ ἄσβεστον, un Feu qui ne s'éteignoit point, ſelon *Denys d'Halicarn.* L. II. & dans le Temple d'*Ammon*, ſelon *Silius* L. III.

Inreſtincta focis ſervant altaria flammæ.

Les *Romains* avoient leur Feu perpétuel, confié aux ſoins des Veſtales. *Ammian Marcellin* dit auſſi des *Brachmanes*, que *ſi on veut les en croire, ils avoient chez eux du Feu tombé du Ciel, qu'ils conſervoient ſans le laiſſer jamais éteindre.* Je paſſe ſous ſilence d'autres exemples de cette nature, que l'on peut voir dans *Bochart*, (*Hieroz.* P. I. L. II. c. 35.)

PLANCHE CCXXVII.

Nadab & Abihu punis par le Feu du Ciel.

LEVITIQUE, Chap. X. verſ. 2.

Et le Feu ſortit de devant l'ETERNEL, & il les dévora, & ils moururent devant l'ETERNEL.

Et en même tems le Feu étant ſorti du SEIGNEUR, les dévora; & ils moururent devant le SEIGNEUR.

NOus venons de voir le *Feu* conſumer par Miracle les Sacrifices agréables à DIEU. Ici, ce rapide Elément dévore les Prêtres mêmes, qui au mépris de ce Feu ſacré, veulent en introduire d'étranger. Le prémier étoit le ſymbole de la Grace Divine; le ſecond le fut de la Colere de DIEU; & l'un & l'autre étoit miraculeux. Ce Feu, qui fut fatal à Nadab & à Abihu, Fils d'Aaron, *ſortit*, ſelon le témoignage de Moïſe leur Oncle, *de devant* L'ETERNEL, & tomba ſubitement ſur ces tranſgreſſeurs de la Loi Divine, ſi-tôt qu'*ils eurent apporté devant* L'ETERNEL *du Feu étranger, que* L'ETERNEL *ne leur avoit point ordonné*, verſ. 1; & cela, afin de faire périr ſur le champ par le Feu, ceux qui avoient péché par le Feu. De quelque nature que ce Feu ait été, ou de Foudre, comme il y a bien de l'apparence, ou d'une autre eſpece, ce devoit être un Feu étouffant, & non pas un Feu conſumant. Car il paroît par le verſ. 4. qu'ils ne furent point réduits en cendres, puiſque *Moïſe appella Miſçael & Elzaphan, & leur ordonna d'emporter leurs Freres de devant le Sanctuaire hors du Camp.* Et au verſ. 2. il eſt dit, qu'*ils moururent devant* L'ETERNEL; mais il n'eſt point marqué qu'ils ayent été réduits en cendres.

LEVITICI Cap. X. v. 2.
Igne peccantes igne necantur.

III. Buch Mosis Cap. X. v. 2.
Himel-Feuer tödtet fremdes Feuer.

LEVITICI Cap. X. v. 9. 10. 11.
ΠΑΡΟΙΝΙΑ Sacerdotum.

III. Buch Mosis Cap. X. v. 9. 10. 11.
Trunckene Priester.

G. D. Heüman sculps.

PLANCHE CCXXVIII.

L'uſage du Vin & des Liqueurs fortes défendu aux Sacrificateurs, pendant leur Miniſtere.

LEVITIQUE, Chap. X. verſ. 9. 10. 11.

Tu ne boiras point de Vin, ni de Cervoiſe, toi, ni tes Fils avec toi, quand vous entrerez au Tabernacle d'Aſſignation; afin que vous ne mouriez point: C'eſt une Ordonnance perpétuelle dans vos âges:

Et afin que vous puiſſiez diſtinguer entre ce qui eſt ſaint ou profane, entre ce qui eſt ſouillé ou net:

Et afin que vous enſeigniez aux Enfans d'Iſraël toutes les Ordonnances que l'ETERNEL leur aura prononcées par Moïſe.

Vous ne boirez point, vous & vos Enfans, de Vin, ni rien de ce qui peut enivrer, quand vous entrerez dans le Tabernacle du Témoignage; de peur que vous ne ſoyez punis de mort: parce que c'eſt une Ordonnance éternelle dans toute votre poſterité:

Afin que vous ayez la ſcience de diſcerner ce qui eſt ſaint ou profane, ce qui eſt pur ou impur:

Et que vous appreniez aux Enfans d'Iſraël toutes mes Loix & mes Ordonnances, que je leur ai preſcrites par Moïſe.

CE n'eſt pas le Vin ſeulement, qui a la vertu d'enivrer; le Suc de tous les Végétaux, de toutes les Plantes, de toutes les Graines, étant exprimé & fermenté, produit le même effet. Telles ſont en général les Liqueurs que notre Verſion Françoiſe comprend ſous le nom de *Cervoiſe*, & la Latine ſous celle de *Sicera:* comme le Cidre, le Poiré, le Vin de Palme, la Biere &c. Les Philoſophes modernes attribuent l'Ivreſſe à la compreſſion de l'Air qui eſt renfermé dans ces Liqueurs. Cet Air venant à être dilaté par la chaleur du Sang, dilate auſſi les Vaiſſeaux du Corps, & particulierement ceux du Cerveau, qui ont moins de réſiſtance & ſont plus déliés que les autres Arteres. Leur diametre étant élargi, la circulation du Suc nerveux ſe fait plus lentement vers les extrémités du Corps; ce qui eſt fondé ſur les Loix du Mouvement. De-là vient l'Aſſoupiſſement dans ceux qui ſont ivres; de-là le Sommeil même; de-là ces mouvemens ſi divers & ſi tumultueux dans le Cerveau, ces Penſées ſans ordre, enfin ces Délires; & par une ſuite néceſſaire, celui qui ſe trouve dans cette ſituation, eſt porté à faire pluſieurs actions indécentes, & ſe trouve dans l'impoſſibilité de remplir ſes devoirs. Car pour agir raiſonnablement, il faut avoir le corps ſain; il faut que la circulation du Sang ſe faſſe avec règle, que les fibres ſoient dans une tenſion proportionnée à l'effort du Sang, & que le cours des Eſprits animaux ne ſoit point dérangé. *Verdries* (*in Æquilib. Ment. & Corp.* p. 62.) ſe ſert du même raiſonnement, pour montrer comment l'Ivreſſe *affoiblit non-ſeulement les parties du Corps, & en particulier les Muſcles; mais le Cerveau même & ſes Fibres, qui étant appeſanties, preſſees & frappées continuellement par le mouvement irrégulier des Arteres, la vigueur de l'Ame, qui demande une tenſion de Cerveau naturelle & temperée, s'éteint; & les impreſſions que le Cerveau reçoit venant à ſe dérègler, ce dérangement ſe communique à l'Ame. Enſuite de quoi les organes des Sens ſe relâchent, par le défaut de la liqueur qui avoit coutume d'y être portée; d'où réſulte le Sommeil, mais un Sommeil troublé par une infinité de Rêves & d'imaginations ridicules; parce que les fibres du Cerveau étant dans l'agitation & dans la confuſion, par le mouvement extraordinaire des Arteres, il faut néceſſairement que les Penſees de l'Eſprit ſoient dans le même deſordre.*

Il n'eſt donc pas ſurprenant que DIEU, ce Légiſlateur ſouverainement ſage, ait défendu à ſes Sacrificateurs toute Liqueur capable d'enivrer; de peur qu'ils ne ſe laiſſaſſent aller à l'Ivrognerie, qui eſt la Peſte la plus dangereuſe pour l'Eſprit. Il preſcrivoit un Culte très ſaint & très pur; qu'il vouloit que l'on obſervât de point en point, juſqu'aux moindres circonſtances. Ainſi, des Hommes ſujets au Vin n'auroient pas été capables de remplir ce Culte, ni d'en obſerver toutes les Cérémonies; il faloit qu'ils fuſſent très ſobres, & toujours à eux-mêmes; ils devoient *conſerver l'eſprit, l'ame & le corps, ſans tache*; 1. Theſſ. V. 23. Or cette Loi étoit d'autant plus néceſſaire aux Iſraëlites, qu'ils avoient vêcu fort longtems parmi les Egyptiens, qui buvoient beaucoup de Vin, &, ſelon toutes les apparences, beaucoup de Biere: comme il paroît par le témoignage de *Dion*, dans *Athenée*, vers la fin du 1. Livre.

Dans les Etats Chrétiens, il n'y a point de Loi Civile qui défende l'Ivrognerie: elle n'eſt punie que par le mépris. La Coutume, ce Tyran du Genre-humain, la permet; peu s'en faut même qu'elle ne l'ordonne: juſques-là que l'on voit des Prêtres & des Miniſtres de l'Egliſe monter ivres dans la Chaire, des Juges s'aſſeoir ſur leurs Sieges, des Medecins aller viſiter leurs Malades, & d'autres enfin s'acquitter des differens devoirs de leur Emploi, dans ce honteux état. Les Payens étoient à cet égard beaucoup plus ſages que nous, puiſque ces excès ne leur étoient pas permis. Chez les *Carthaginois*, les Soldats devoient s'abſtenir de Vin dans leur Camp; les Serviteurs & les Servantes n'en pouvoient boire dans la maiſon de leurs Maitres; les Perſonnes publiques, les Magiſtrats, les Juges, les Sénateurs, pendant qu'ils étoient en exercice, étoient obligés de s'en priver; & il n'y avoit que la Maladie qui pût les diſpenſer d'obſerver cette Loi. *Platon* (*de Legibus* II.) a beaucoup donné de louanges à cette Loi publique; il a même interdit le Vin aux Nourrices, & aux Enfans juſqu'à l'âge de 18 ans. On peut voir dans *Euſebe* (*de Præp. Evang.* L. XII. c. 25.) cette Loi des Carthaginois. Pour les Prêtres & les Miniſtres de l'Evangile, qui ſont ſujets au Vin, & dont le nombre ne laiſſe pas d'être aſſez grand, je me contenterai de leur propoſer l'exemple des Prêtres *Egyptiens*, qui, ſelon le témoignage de *Porphyre* (*de Abſtin.* L. III. §. 6.) ou s'abſtenoient abſolument de Vin, ou du moins étoient fort ſobres; de peur que l'uſage immoderé de cette Liqueur ne leur débilitât les Nerfs, la Tête, & l'Eſprit, ou qu'il ne les entrainât dans le deſordre & la diſſolution. Je leur citerai *Lucrece*, qui non-ſeulement étoit Payen, mais qui paroît même n'avoir point eu de Religion; & je les renvoyerai à ſon III. Livre *de la Nature des choſes*, pour y voir la deſcription des malheurs & des incommodités que l'Ivreſſe entraine après elle.

Mais ce n'étoit pas du Vin ſeulement, que devoient s'abſtenir ceux qui étoient deſtinés aux fonctions ſacrées; ils devoient encore ſe priver de tout ce qui eſt exprimé par le mot Hébreu *Schecar*, c'eſt à dire, de toute ſorte de boiſſon qui pût enivrer; ce que les Grecs ont auſſi exprimé par un mot à peu près ſemblable, Σίκερα; & les Latins par *Sicera*. Il eſt fait mention de ce Breuvage dans pluſieurs endroits, tant de l'Ancien que du Nouveau Teſtament. Nombr. VI. 3. Juges XIII. 4. Prov. XXXI. 6. Eſai. XXIX. 9. Luc I. 15. & dans tous ces Paſſages, cette Liqueur eſt diſtinguée du Vin. Le ſens que nous avons donné au mot *Schecar*, Σικέρα, *Sicera*, *Cervoiſe*, eſt appuyé non-ſeulement ſur les circonſtances de notre Texte; mais encore ſur le témoignage de *S. Baſile*, qui entend par le mot *Sicera*, πᾶν τὸ δυνάμενον μέθην ἐκποιῆσαι, tout ce qui peut cauſer l'Ivreſſe; & ſur l'autorité de *Tertullien*, qui (*Lib. de Jejun.*) appelle *Sicera*, toute Liqueur propre à enivrer; & de *S. Jerôme* (*ad Nepotian. de vitâ Clericor.*) qui aſſure que *les Hébreux donnent le nom de* Sicera *à toute ſorte de Boiſſon qui peut enivrer, ſoit qu'on la faſſe avec du Grain, ou avec des Fruits, ſoit qu'elle ſe faſſe de Miel que l'on fait cuire, & dont on tire une Liqueur douce & d'un goût étranger; ſoit enfin la Liqueur que l'on tire des fruits de Palmier, ou de fruits cuits dont on fait une Liqueur épaiſſe & colorée.* A toutes ces autorités on pourroit encore ajouter celles de S. *Iſidore* (*Orig.* L. XX. c. 2.) de *Zonaras* (*ad Canon. Apoſt.* III.) & de *Heſychius* dans ſon *Lexicon*. Il eſt donc ſûr que par le nom de *Sicera* l'on peut entendre la Biere, le Cidre, le Poiré, le Vin de Palme, l'Hydromel, & toute autre Liqueur ſemblable. On peut lire, entre autres, ſur ce ſujet, *Joh. Henr. Meibomii, de Cereviſiis Potibuſque & Ebriaminibus extra Vinum aliis, Commentarius. Helmſt.* 1671. 4°. *Hiller. Hierophyt.* P. I. p. 321. Cet Auteur, ſous le nom général de *Sicera*, comprend auſſi le Vin.

PLAN-

LEVITICI Cap. XI. v. 2.
Animantia munda et immunda.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 2.
Reine und unreine Thiere.

Catharina Sperlingen sculps.

PLANCHE CCXXIX.

Des Animaux purs & impurs, en général.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 2.

Parlez aux Enfans d'Iſraël, & dites-leur: Ce ſont ici les Animaux dont vous mangerez, d'entre toutes les Bêtes qui ſont ſur la Terre.

Déclarez ceci aux Enfans d'Iſraël: Entre tous les Animaux de la Terre, voici quels ſont ceux dont vous mangerez.

LA difference entre les Animaux *purs* & *impurs* mérite bien d'être examinée ici; puiſque c'eſt une Loi expreſſe, que DIEU a donnée aux Juifs; & que les Interpretes de l'Ecriture Sainte ne s'accordent pas ſur ce ſujet. Si l'on en veut croire Mr. *Le Clerc* & quelques autres, cette Loi eſt fondée ſur des raiſons purement politiques; & Moïſe dans cette occaſion, comme dans beaucoup d'autres, agiſſant en Légiſlateur politique, ne fait qu'ajuſter ſes Loix aux Mœurs & aux Coutumes que les Iſraëlites avoient contractées en Egypte. Or il eſt certain que les *Egyptiens*, de tems immémorial, avoient coutume de regarder certains Animaux comme purs, & d'autres comme impurs; & que même, pour des raiſons politiques, ils n'avoient aucun commerce avec les Peuples qui mangeoient ou qui touchoient des choſes impures. C'eſt ce qui paroît par Gen. XLIII. 32. *Les Egyptiens ne peuvent manger du pain avec les Hébreux: car c'eſt une abomination aux Egyptiens.* Ou: *Il n'eſt pas permis aux Egyptiens de manger avec les Hébreux, & ils croyent qu'un Feſtin de cette ſorte ſeroit profane.* Car, ſuivant le témoignage d'*Herodote* (L. II. c. 78.) ils étoient fort attachés à leurs anciennes Coutumes, & ennemis de toutes nouveautés, πατρίοισι δὲ χρειόμενοι νόμοισι ἄλλον ἀδένα ἐπικτέωνται. Ces Loix ſont fondées ſur ce que, ſi on laiſſe introduire dans un Etat des Cérémonies étrangeres, il eſt à craindre qu'il ne s'y gliſſe auſſi des mœurs étrangeres, d'autres manieres de vivre, des vices juſqu'alors inconnus dans le Païs, & même une nouvelle Religion, ou une nouvelle forme de Gouvernement. D'où l'on peut juger, en paſſant, combien il eſt facile & ordinaire qu'une Loi, ou de Politique, ou de Santé, ſe gliſſe dans la Religion, & vienne à aſſujettir des Peuples entiers; car il n'y a point de lien plus fort, que celui de la Religion. Nous en avons des exemples dans le Chriſtianiſme même. La maniere de vivre des Egyptiens, qui n'avoit peut-être été établie au commencement que pour conſerver la ſanté, ou pour les diſtinguer des autres Peuples, devint dans la ſuite un Article fondamental de Religion; de ſorte que quiconque mangeoit d'un Animal impur, ou même quiconque le touchoit, étoit déclaré impur, & exclus de la Societé. C'eſt ainſi que les choſes les plus differentes en elles-mêmes, paſſent, par une certaine métamorphoſe inſenſible, en Dogmes & en Loix. De ſorte, ajoute Mr. *Le Clerc*, que Moïſe n'eut d'autre intention que de preſcrire, en Légiſlateur prudent, de certaines Règles de vie à ſon Peuple, afin de le détourner par-là du commerce des autres Nations, & ſurtout pour l'empêcher de tomber dans l'Idolatrie. Cela paroît s'accorder avec ce qui eſt dit Levit. XX. 24. 25. & 26. *Je ſuis* L'ETERNEL *votre* DIEU, *qui vous ai ſeparés d'avec les autres Peuples. C'eſt pourquoi, ſéparez la Bête nette d'avec la ſouillée, l'Oiſeau net d'avec le ſouillé; & ne rendez point abominables vos perſonnes, en mangeant des Bêtes & des Oiſeaux, ou aucune choſe qui rampe ſur la Terre, ſavoir, ce que je vous ai ſeparé comme une choſe impure. Vous me ſerez donc ſaints: car je ſuis Saint, moi* L'ETERNEL; *& je vous ai ſéparés d'avec les autres Peuples, afin que vous ſoyez à moi.* C'eſt ainſi que cette Loi, purement Cérémonielle, devint Politique ou Civile.

Si la choſe étoit comme Mr. *Le Clerc* le prétend, c'eſt à dire, ſi cette diſtinction des Animaux purs d'avec les impurs ne conſiſtoit que dans l'opinion ou le choix des Egyptiens ou des Iſraëlites, & n'étoit point fondée ſur la nature même de la choſe, je pourrois fort bien me diſpenſer de faire un Commentaire ſur ce Chapitre; ne m'étant pas propoſé d'écrire en Politique, mais en Philoſophe. Mais ce qu'avance ce Commentateur, que le Souverain Légiſlateur

s'eſt accommodé à l'ancien uſage des Egyptiens, auquel les Iſraëlites s'étoient conformés, ſouffre de grandes difficultés. Car, quand on ſuppoſeroit que les mêmes Animaux ont été purs ou impurs pour les deux Nations, l'on n'en pourroit pas conclure ce qu'il prétend; puiſqu'il pouvoit y avoir des Cauſes naturelles qui euſſent déterminé & les Egyptiens & les Iſraëlites, à regarder tel Animal comme pur, & tel autre comme impur. Et quand même il y auroit quelques Animaux dont la *pureté* ou l'*impureté* ne nous fût pas encore aſſez connue par les Cauſes naturelles, faudroit-il pour cela nier l'exiſtence de ces Cauſes; & ne devrions-nous pas plutôt nous en prendre à notre ignorance, ou à notre négligence dans leur recherche? Mais nous ferons voir, à l'égard de la plupart des Animaux, & particulierement de ceux qui ruminent, que cette diſtinction eſt fondée ſur des raiſons établies par la Phyſique moderne: raiſons auſſi claires que le Soleil, & qui pour cela même pourroient bien avoir été connues des prémiers Habitans de la Terre. On voit du moins, que ceux qui vivoient avant le Déluge, mettoient de la difference entre les Animaux *purs*, & les *impurs*. Gen. VII. 2. il eſt ordonné à Noé, *de prendre de toutes les Bêtes nettes, ſept de chaque eſpece, le mâle & la femelle; mais des Bêtes qui ne ſont point nettes, une couple, le mâle & la femelle.* Les Egyptiens avoient fort bien pu apprendre cette difference par tradition, des Deſcendans de Cham; & les Iſraëlites, de ceux de Sem. Pluſieurs autres Peuples ont fait la même diſtinction. Les Romains, par exemple, ne mangeoient ni ne ſacrifioient certains Animaux qu'ils appelloient *profanes* & *immondes*, (*profani* & *fœdi.*) Ce que je dis ici en général, s'éclaircira à meſure que nous avancerons; le deſſein de mon Commentaire m'engageant à chercher les veſtiges de pureté ou d'impureté, & de tâcher d'en découvrir les prémiers principes dans la Nature même.

J'avoue qu'il eſt très difficile de faire l'Analyſe de ce Chapitre, d'une maniere dont tout le monde puiſſe être ſatisfait, ſans qu'il reſte aucun doute; & de paſſer ſans danger à travers les écueils qui s'y rencontrent. Car ſi l'on s'en tient uniquement aux Cauſes naturelles, & qu'on les regarde comme les ſeules raiſons de la diſtinction du *pur* & de l'*impur*, les Loix que nous allons examiner l'une après l'autre, devront être conſiderées comme des Règles pour ce qu'on appelle en Medecine la *Diete*, ou le *Régime de vivre:* ce ſeront, encore aujourd'hui, autant de Règles inviolables pour tous ceux qui veulent conſerver ou rétablir leur Santé: il faudra s'abſtenir de tous les Animaux impurs, comme d'un Poiſon, & n'uſer que de ceux qui ſont reconnus purs. D'un autre côté, je ne me borne pas aux ſeules Cauſes morales ou myſtiques. J'adore Dieu, non-ſeulement comme un Pere infiniment bon, & veillant pour la Santé de ſon Peuple; mais encore, comme un Légiſlateur & comme un Maitre, qui peut avoir eu differens motifs pour faire telle ou telle Ordonnance, dont il ſe peut qu'un grand nombre nous ſoit encore inconnu. Il me ſemble que c'eſt trop donner au ſens moral, que de dire, comme a fait le Pontife *Eleazar* avant la naiſſance de Jesus-Christ, & depuis ce tems-là pluſieurs Peres de l'Egliſe, tels que *S. Irenée*, *S. Clement d'Alexandre*, *S. Auguſtin* & *S. Cyrille*, que Dieu avoit défendu l'uſage des Animaux impurs, de crainte que ſon Peuple ne contractât, par une eſpece de contagion, la férocité du Lion, la voracité du Loup & de l'Epervier, ou les autres défauts des Bêtes. C'eſt auſſi trop donner dans l'Allégorie, que d'expliquer ces Défenſes comme ont fait *Franc. Junius*, *Cunæus*, & d'autres, qui ne ſe ſont attachés qu'au ſens myſtique ou typique. Le plus ſûr eſt de tenir le milieu entre ces differentes méthodes; & c'eſt ce que je me propoſe de faire. A l'égard de ce qui n'eſt point de mon reſſort, je laiſſe de bon cœur à d'autres la gloire de l'expliquer.

PLAN-

LEVITICI Cap. XI. v. 3.
Ventriculi quatuor Caprilli.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 3.
Vierfache Ziegen-Magen.

I. G. Pintz sculps.

PLANCHE CCXXX.

Des Animaux qui ruminent, & qui ont le pied fourché.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 3.

Vous mangerez d'entre les Bêtes à quatre pieds, de toutes celles qui ont l'ongle diviſé, & qui ont le pied fourché, & qui ruminent.

De toutes les Bêtes à quatre pieds, vous pourrez manger celles dont la corne du pied eſt fendue, & qui ruminent.

DAns l'examen que nous nous propoſons de faire des Animaux purs & impurs, nous commencerons par les Genres, après quoi nous deſcendrons aux Eſpeces. A prendre les choſes dans le ſens métaphyſique, tout ce que DIEU a créé eſt parfait: ainſi tous les Animaux, même les plus venimeux, peuvent être appellés purs dans ce ſens, puiſque leurs organes ſont diſpoſés d'une maniere convenable à leur nature, qu'ils prennent la nourriture qui leur eſt propre, & font les fonctions qu'ils doivent faire. On ne les appelle venimeux & impurs, que par rapport à l'Homme, à qui ils ſont nuiſibles quand il les mange, quand il les touche, ou qu'il en eſt mordu.

Moïſe donne avec raiſon la préférence aux Animaux purs, pour ſervir à la nourriture & aux Sacrifices; &, comme un habile Phyſicien, il les déſigne & par les marques extérieures expoſées à la vue de tout le monde, & par les marques intérieures. Par exemple, rien n'eſt plus viſible que l'*Ongle ſeparé*, ou *fendu:* mais la *Rumination* eſt plus cachée; & la méchanique de cette Rumination, & les Inſtrumens par leſquels elle ſe fait, le ſont encore davantage. Pour bien entendre ceci, il faut ſavoir que tous les *Quadrupedes* ſe peuvent réduire à deux Claſſes, ſavoir, ceux qui ont de *grands Ongles* ou de la *Corne*, aux pieds, (*Ungulata*); & ceux qui ont de *petits Ongles* ou des *pattes*, (*Unguiculata*). La prémiere eſpece a les doigts ou l'extrémité des pieds, couverts d'un Ongle ou Corne. Cet Ongle eſt un corps dur, de ſubſtance de Corne, creux, & qui couvre l'extrémité des doigts, ſur leſquels l'Animal étant debout s'appuye en partie. La ſeconde eſpece, qui a de *petits Ongles*, ou des *pattes*, eſt de ceux dont les bouts des doigts ſont découverts; excepté qu'ils ſont armés d'Ongles qui naiſſent de l'extrémité des doigts. Les Animaux à *grands Ongles* ſe diſtinguent encore en ceux qui ont *l'Ongle ſolide*, ou *d'une ſeule piece*, appellés en Grec μώνυχα, ou μονόχηλα, comme le Cheval, l'Ane &c; & en ceux qui l'ont *fourchu*, δίχηλα, c'eſt à dire, qui ont l'Ongle fendu depuis le haut juſqu'en-bas. Ceux-ci ſe diviſent encore en ceux qui *ruminent*, comme l'Eſpece du Bœuf, du Mouton, du Bouc, & du Cerf, deſquels parle notre Texte; & ceux qui *ne ruminent point*, comme le Porc. Il ſe trouve d'autres Animaux qui ont l'Ongle diviſé en quatre, comme le Rhinoceros, l'Hippopotame; on les nomme en Grec τετράχηλα. Enfin, les Quadrupedes à *petits Ongles* les ont, ou fendus en deux, δισχιδέα; ou en pluſieurs, πολυσχιδέα. Voyez *Rai, Synopſ. Animal. Quadrup.* p. 56. On lit dans le Texte Hébreu, שֹׁסַעַת פַּרְסָה שְׁסֻעָה, ce qui ſignifie mot à mot, *fendant la fente des Ongles*, c'eſt à dire, le diviſant en deux eſpeces de Sabots: car les Ongles ſervent à ces Animaux, à peu près comme les Souliers ou les Sabots aux Hommes. Les *Septante* ont traduit avec emphaſe, ὀνυχιστῆρας ὀνυχίζοι δύο χηλῶν, *fendant les fentes des deux Ongles.* Mais Mr. *Le Clerc* a mal traduit par, *Un Ongle qui n'eſt joint d'aucun côté, ni par aucune membrane.* Il faut remarquer ici avec *Rai*, que les Animaux qui ont le pied fourchu, ont, à proprement parler, quatre Ongles à chaque pied, ſavoir, deux devant & deux derriere; mais qu'il n'y a que ceux de devant & ſur leſquels l'Animal s'appuye en marchant, que l'on puiſſe appeller *fourchus* ou *fendus*, ceux de derriere étant éloignés les uns des autres, & ne touchant point la terre. Au-lieu que dans les Animaux qui ont véritablement quatre Ongles, ces quatre Ongles ſont dans la même circonference, & l'Animal s'appuye ſur tous les quatre, en ſe tenant debout & en marchant.

La *Rumination* eſt l'action par laquelle certain Quadrupedes, que l'on nomme *ruminans*, font revenir dans leur gueule la Nourriture qu'ils avoient avalée, pour la remâcher, & l'avaler derechef; ce qu'ils réitérent pluſieurs fois, & juſqu'à ce que la Nourriture ſoit digerée &

entierement cuite. *Peyerus* (*Merycolog.* p. 201.) en donne une autre Définition: *C'eſt une action*, dit-il, *ou un mouvement naturel, intermittent & alternatif, du Ventricule, des Mâchoires, & des autres parties organiques qui concourent au même uſage; par lequel mouvement, l'Animal fait revenir peu à peu de l'Eſtomac à la gueule la nourriture qu'il avoit avalée avant qu'elle fût aſſez mâchée; & il la remâche & la broye encore ſous les dents, & enſuite il la ravale. C'eſt une proprieté que* DIEU *a donnée à certains Animaux pour leur propre ſanté, en facilitant leur nourriture; pour l'utilité de l'Homme; & afin de faire admirer dans la varieté des choſes ſa Sageſſe infinie.*

Entre les Organes qui ſervent à la Rumination, il y en a de principaux, & d'autres qui ne ſont qu'aider à cette action. Le *Ventricule*, ou l'*Eſtomac*, tient le prémier rang entre les Organes principaux; & dans les Animaux dont le pied eſt fourchu, ce Ventricule eſt diviſé en quatre, & d'une ſtructure tout à fait admirable. La prémiere & la plus grande partie du Ventricule ſe nomme par excellence, κοιλία, le *Ventre*, & même *Ariſtote* (*Hiſt.* L. II. c. 27.) l'appelle κοιλία μεγάλη, le *grand Ventre*. *Severinus* le nomme *Pera*, *Perula*, & quelquefois *Rumen*. Les François diſent la *Panſe*; les Italiens, *la Trippa*; les Anglois, *the Cud*, ou, ſelon *Rai*, *the Paunch*, *or Inward*; & les Allemands *der Wanſt*. Il eſt ſi grand, qu'étant encore dans le Bœuf, il peut contenir juſqu'à 50 livres de nourriture. Sa figure eſt preſque ronde. Par dehors il eſt partagé en deux par une eſpece de ſillon, & intérieurement par une petite éminence. Il a, auſſi-bien que les autres Ventricules, quatre Tuniques ou Membranes; ſavoir, celle de dehors ou la prémiere, qui eſt unie à l'extérieur, & de ſubſtance membraneuſe. La ſeconde eſt muſculeuſe, & faite avec tant d'artifice, que tant par rapport à ſa ſtructure, que par rapport à ſon office, on peut fort bien la comparer au Cœur. Elle eſt compoſée de fibres ſpirales, qui ſe croiſent, & dont le mouvement de contraction & les ſecouſſes ſervent particulierement à faire revenir peu à peu la nourriture de l'Eſtomac à la gueule. La troiſieme Tunique eſt de ſubſtance membraneuſe, & nerveuſe en même tems, tiſſue d'une infinité de petis tuyaux de Vaiſſeaux ou de Nerfs, qui ſe terminent en mammelons: ceux-ci, qui ſont en très grande quantité, s'inſerent dans la quatrieme Tunique, dite *cruſteuſe*, s'y cachent & s'en retirent, comme d'autant de petits fourreaux. Cette Tunique cruſteuſe ſert, pour ainſi dire, de cuiraſſe à la Tunique nerveuſe, & la garantit de la rudeſſe & de l'âpreté des Alimens; outre cela, elle eſt comme un Couloir, à travers lequel paſſe une certaine humeur ſubtile, propre à macerer & à diſſoudre les Alimens. Ce prémier Ventricule dont nous parlons, eſt le principal Inſtrument de la *Rumination*; c'eſt lui qui reçoit l'aliment, qui le retient, qui l'amollit en le détrempant, qui le broye, qui par ſes ſecouſſes réiterées le repouſſe à la gueule; & enfin qui renvoye au ſecond Ventricule la portion d'Aliment qui ſe trouve aſſez mâchée, ruminée & digerée.

Le ſecond *Ventricule* des Animaux ruminans ſe nomme en Grec κεκρύφαλος; *Théodore Gaza* l'appelle *Reticulum*; *Severinus*, *Ollula media teſſerata*; les Allemands, *die Haube*, *Hülle*; les Hollandois, *de Huyve*; les Anglois, *the Paunch*, ou plutôt, ſuivant *Rai*, *the Honey-comb*; & les François, le *Rézeau*, ou le *Bonnet*, à cauſe de ſa parfaite reſſemblance avec le Bonnet à rézeau dont les Femmes enveloppent leurs cheveux: les Italiens l'appellent auſſi *la Scuffia*. Ce Ventricule eſt bien moins grand que le prémier. Il eſt compoſé d'une infinité de petites cellules angulaires, & reſſemble aſſez à un Rayon de Miel, étant diviſé de même en petites cellules, dans leſquelles le ſuc qui ſort de la nourriture ſe digere de plus en plus par la maceration & la fermentation. Outre cela, l'on y remarque encore des ſoupapes charnues, ou des levres épaiſſes, & ridées, entre leſquelles eſt un Canal qui ſert à faire paſſer juſqu'au troiſieme Ventricule le Lait que les jeunes Animaux tettent, & la boiſſon de ceux qui ſont ſevrés: ce Canal ſert auſſi à abſorber la partie la plus liquide des Alimens, auſſi-bien qu'à boucher le paſſage à ceux qui ne ſont pas encore liquéfiés.

Le troiſieme *Ventricule* s'appelle en Grec ἐχῖνος, *Hériſſon*, parce qu'il eſt garni par dedans de pointes, comme un Hériſſon, & qu'il a la faculté de ſe rider extraordinairement. *Théodore Gaza* le nomme *Omaſus*, nom que les Romains donnoient autrefois à tous les Ventricules avec les Entrailles. *Severinus* le nomme, *Conclave cellulatum*, *Chambre celluleuſe*, à cauſe de la quantité qu'il y a de petites loges ſéparées les unes des autres par des membranes. Les Allemands le nomment *der Manigfalt*, à cauſe des membranes pliées que l'on y voit en grande quantité: c'eſt pourquoi les Latins l'appellent *Centipellio*; les François, le *Mille-feuillet*, le *Feuillet*, le *Millet*, le *Livre*, le *Mélier*, ou le *Pſeautier*; les Italiens, *Centopelle*; les Hollandois, *het Boek*; les Anglois, *the Tripe*, & ſelon *Rai*, *the Manifold*. Il reſſemble en quelque façon à un Croiſſant; & ſes parois intérieures, comme nous l'avons dit, ont pluſieurs cellules dont les membranes ſont comme des murs de ſéparation; l'on en compte 36 dans les Brebis auſſi-bien que dans les Chevres, & 88 dans les Bœufs. Ces ſéparations ſont rudes comme des Limes: elles ſervent à preſſurer les Alimens que le *Bonnet* y envoye: la liqueur qui en eſt exprimée, coule dans le quatrieme Ventricule; car celui dont nous parlons ne ſert pas tant à la Rumination, qu'à achever la Digeſtion.

Enfin le quatrieme Ventricule eſt appellé en Grec ὑῆυστρον. *Gaza* le nomme *Abomaſus*; & *Severinus*, le *Ventricule proprement dit*, à cauſe du rapport qu'il a avec le Ventricule des autres Animaux, & avec celui de l'Homme même.

LEVITICI Cap. XI. v. 3.
Fibræ primi ventris bovini.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 3.
Der erste Ochsen-Magen.

I. A. Corvinus sculps.

me. Les Romains le nommoient peut-être *Faliſcus* ; c'eſt du moins la conjecture de *Jul. Cæſ. Scaliger*, (*in Ariſt. Hiſt. de Animal.* L. II. c. 19.) & il le nomme encore *Aſellus*. Les Allemands l'appellent *der Mägen*, & les François la *Caillette*, à cauſe de ſa vertu coagulative, qui fait qu'on s'en ſert à faire du Fromage. Les Italiens le nomment *il Quaglio*; les Hollandois, *de Rode*; & les Anglois, *the Honey-Tripe*.

Il ſuffit de jetter ſeulement les yeux ſur l'arrangement merveilleux de ces quatre Ventricules, pour remarquer que c'eſt l'ouvrage d'une Sageſſe & d'une Toute-puiſſance infinies ; & pour juger qu'il ne pouvoit y avoir rien de plus propre à travailler & à perfectionner le Chyle qui ſe tire des Alimens, comme une eſpece de Quinteſſence, par tant de *preſſures*, de *mouvemens violens*, de *Ruminations*, de *Digeſtions*, & peut-être de *Fermentations*, pour être enſuite converti en bonne Chair, & en Graiſſe abondandante. Cette Chylification ſe fait non-ſeulement par le moyen des quatre Ventricules dont nous venons de parler, mais encore par le ſecours de pluſieurs autres parties, qui les ſecondent dans cette operation : ce ſont les *Muſcles de la Poitrine & du Ventre*; & le *Diaphragme*; leſquels étant d'autant plus tendus, que le Ventre eſt plus rempli de nourriture, le preſſent auſſi d'autant plus fortement, & aident ainſi à faire remonter les alimens. Le Diaphragme en particulier y contribue beaucoup, non-ſeulement par ſes ſecouſſes, mais encore en ſerrant de tems en tems l'Oeſophage, pour empêcher qu'il ne monte trop de nourriture à la fois, comme il arrive dans les vomiſſemens. Enfin, la ſtructure de l'Oeſophage y contribue encore, par ſes fibres muſculeuſes qui ſe croiſent en ſpirale, & qui non-ſeulement repouſſent & font deſcendre la nourriture, mais quelquefois auſſi ſe lâchent tellement, que ce Canal peut s'élargir d'une maniere extraordinaire. J'ai cru qu'il étoit à propos, pour faire comprendre cette Machine, dont la ſtructure eſt tout à fait merveilleuſe & divine, d'en donner la Figure, telle qu'on la trouve dans la *Merycologie* de *Peyerus*.

La Planche CCXXX. repréſente d'abord une *Chevre*, qui eſt du nombre des Animaux *ruminans*; & à la Fig. I. l'on voit tous les quatre Ventricules, placés de telle façon que ce qui eſt à droite dans l'Eſtampe, eſt à gauche dans le Ventre de la Chevre. AAA, repréſente le *grand* ou le *prémier Ventricule*, la *Panſe* ou l'*Herbier*. BB, le *Reticulum*, le *ſecond Ventricule*, le *Bonnet* ou le *Rézeau*. C, l'*Omaſus*, le *troiſieme Ventricule*, *Feuillet*, *Millet Mélier*, *Pſautier*, *Livre*. DD, l'*Abomaſus*, le *quatrieme Ventricule*, la *Caillette*. E, le *Pylore*. F. une portion de l'Inteſtin *Duodenum*. GG, une portion de l'*Oeſophage*. H, la Veine *Céliaque*. I. L'Artere *Céliaque*.

PLANCHE CCXXXI.

Les Fibres du prémier Ventricule, ou de la Panſe du Bœuf.

LA Fig. II. repréſente le prémier Ventricule en particulier, dont on a ôté les Vaiſſeaux & la Membrane extérieure, afin qu'on y puiſſe remarquer les fibres charnues extérieures. A, le bas de l'Oeſophage. BB, le côté droit du prémier Ventricule, coupé par la moitié. CC, le côté gauche. D, le haut du côté droit du prémier Ventricule, qui finit en poire, & aux fibres duquel on attribue principalement l'action de repouſſer en-haut la nourriture. E, le côté gauche, qui ſert au même uſage. F, les Sillons, où les fibres ſont cordées enſemble. G, le Sillon fibreux lateral. H, l'autre Sillon fibreux. I. Le grand Sinus ou Conduit, qui ſert de paſſage du prémier Ventricule au ſecond.

A la Fig. III. on voit le prémier Ventricule du Bœuf, dont on a ôté la Membrane extérieure, & les fibres muſculeuſes externes. A, une partie de l'Oeſophage. BB, le côté droit du Ventricule coupé en deux, & ſes fibres intérieures diſpoſées en ligne ſpirale, & qui croiſent les fibres extérieures. CC, le côté gauche. D, le ſommet du côté droit, terminé en poire. E. Celui du côté gauche. FF, les Sillons, où les fibres tant extérieures qu'intérieures ſe lient & ſe cordent enſemble. GG, le Sillon & la Corde du côté gauche. H, du côté droit. I. Le Sinus ou Conduit, qui ſert de paſſage du prémier au ſecond Ventricule.

PLANCHE CCXXXII.

Les quatre Ventricules du Bœuf, ſéparés.

LA Fig. IV. repréſente l'intérieur du grand Ventricule, rempli de petites éminences creuſes, dans leſquelles les languettes nerveuſes s'inſerent, comme dans autant de petits étuis.

La Fig. V. fait voir les Fibres muſculeuſes & intérieures du *Rézeau* ou *Bonnet*. AA, le Bonnet, avec ſes Fibres annulaires internes. B, la grande Porte ou le grand Orifice, qui ſert de communication avec le grand Ventricule. C, le petit Orifice, qui va du côté du troiſieme Ventricule nommé le *Livre*, *Millet*, *Mélier*, *Pſeautier*, ou *Feuillet*. D, la place du Canal qui va de l'Oeſophage dans le *Bonnet*, & de-là dans la *Caillette*.

Fig. VI. la face intérieure du *Bonnet*, qui eſt faite à rézeau, & diviſée en cellules.

La Fig. VII. l'*Omaſus*, ou le *Livre* du Bœuf, dépouillé en partie de ſes fibres extérieures. A, l'Orifice qui répond du *Bonnet* au *Livre*. BB, les Fibres du *Livre*, qui ſont preſque circulaires. C, une partie des fibres extérieures. D, l'Orifice qui répond à la *Caillete*.

Fig. VIII. la ſubſtance membraneuſe ou feuilletée de la *Caillette*. A, une de ſes feuilles, entière. B, la moitié d'une, ou une de ces Feuilles qui ne paroît que de la moitié de ſa grandeur. C, une des plus petites & des plus étroites. D, les fibres du *Feuillet*, attachées aux Feuilles membraneuſes.

PLANCHE CCXXXIII.

Le troiſieme Ventricule, & l'Oeſophage.

LEs Fig. IX. & X. repréſentent les Feuilles entieres du *Feuillet*, avec ſes fibres.

Fig. XI. La ſtructure muſculeuſe de l'Oeſophage, avec ſes fibres qui ſe croiſent en ſpirale.

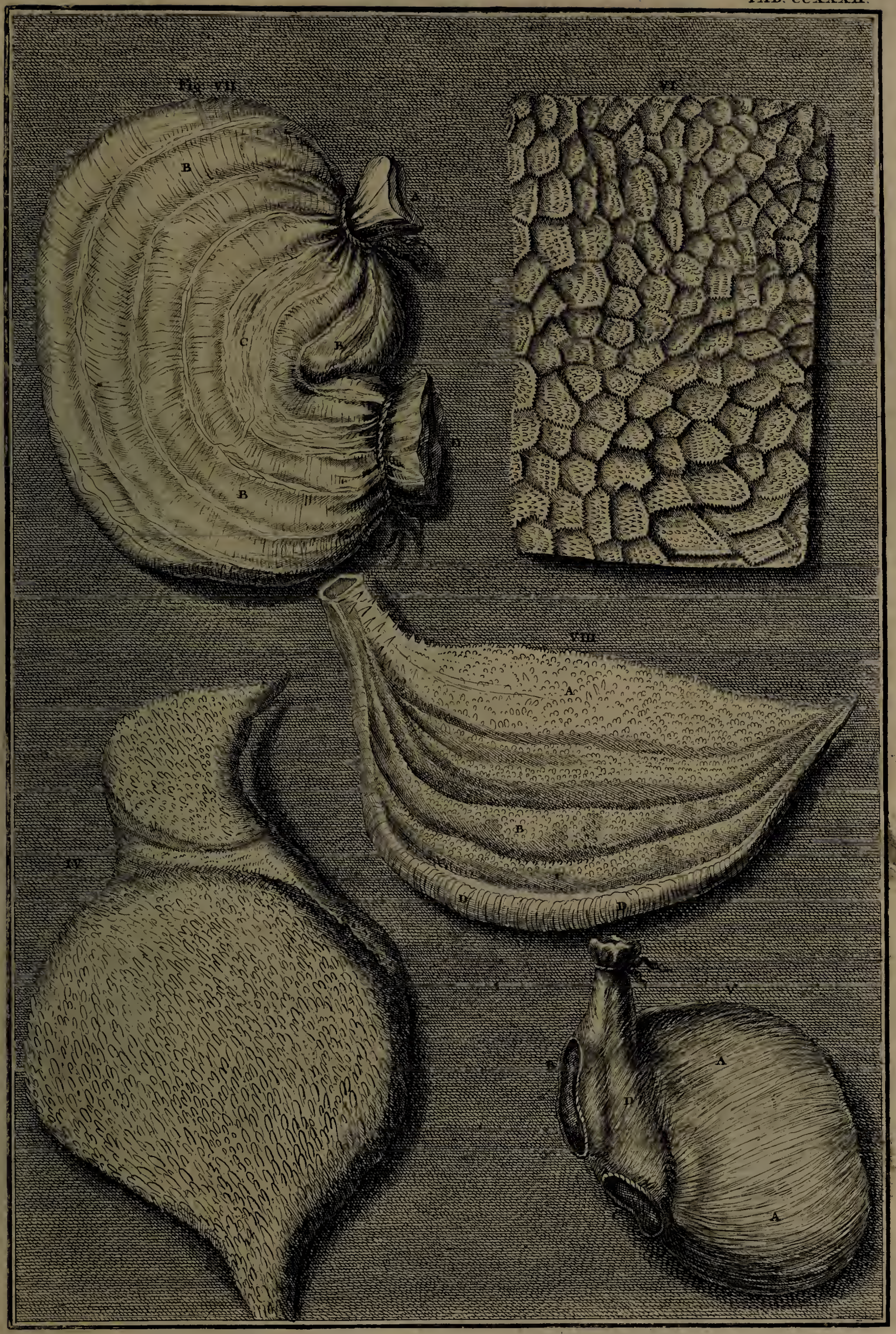

LEVITICI Cap. XI. v. 3.
Ventres Bovilli separati.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 3.
Vier abgesonderte Ochsen-Wänste.

I. A. Corvinus sculp.

LEVITICI Cap. XI. v. 3.
Omasus et gula.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 3.
Fetter Darm und Speis-Röhre.

M. Tyroff sculps.

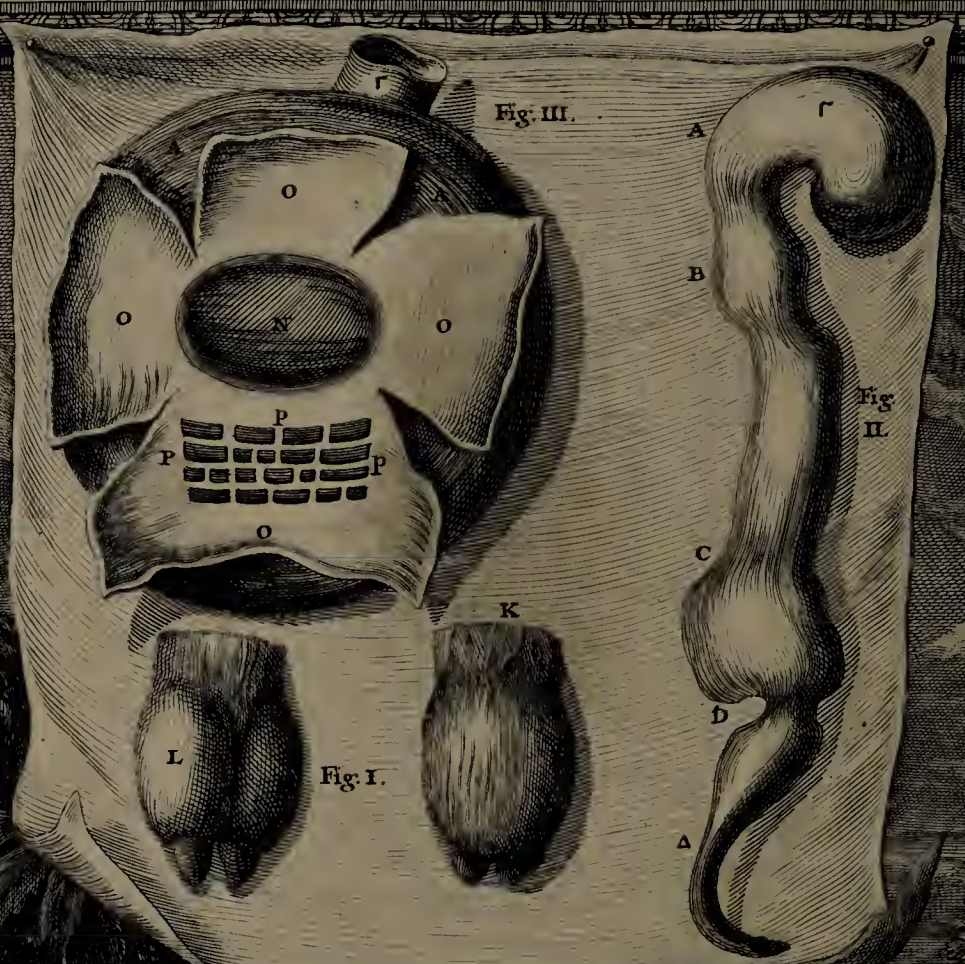

LEVITICI Cap. XI. v. 4.
Camelus.

III Buch Mosis Cap. XI. v. 4.
Das Cameel.

M. Tyroff sculps.

PLANCHE CCXXXIV.

Le Chameau.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 4.

Mais vous ne mangerez point de celles qui ruminent ſeulement, ou qui ont l'ongle diviſé ſeulement : comme le Chameau ; car il rumine bien, mais il n'a point l'ongle diviſé : il vous eſt ſouillé.

Quant à celles qui ruminent, mais dont la corne du pied n'eſt point fendue, comme le Chameau & les autres, vous n'en mangerez point, & vous les conſidererez comme impurs.

LE *Chameau*, à proprement parler, n'a point le pied fourchu ; il n'eſt point δίχηλον, mais δίχιδες, c'eſt à dire, qu'il n'a pas le pied entierement fendu, comme il eſt marqué au verſ. 3. mais ſeulement juſqu'à la peau de deſſous, qui eſt toute entiere & qui s'étend par-deſſous l'ongle, auquel elle ſert de baſe. C'eſt ainſi que l'on doit accorder le Texte, qui dans l'Original ſemble d'abord ſe contredire : car il eſt défendu de manger des Animaux qui ont *l'ongle diviſé* ; & auſſi-tôt après, le Chameau eſt mis au nombre des Animaux impurs, parce qu'*il n'a pas l'ongle diviſé*. Quelques Verſions ont évité cette contradiction apparente, en ajoutant le mot, *ſeulement*. Voyez la deſcription du pied du Chameau, dans *Ariſtote* (*Hiſt. Animal.* L. II. c. 1.) A quoi l'on peut ajouter ce qu'en dit *Pline* (L. XI. c. 45.) *Le Chameau a le pied fourchu par deſſous, mais cette fourche ne paroît guere, puiſque ſa piſte marque qu'il a le pied charnu comme un Ours ; ce qui fait que n'étant point ferré, il ſe fatigue bien-tôt ſi on lui fait faire trop de chemin tout de ſuite.* En un mot, le Chameau a le pied diviſé, mais il ne l'a pas fendu : il ne l'a pas dur & garni de corne, comme les Animaux qui ruminent & qui ſont purs ; mais il l'a mou, & en quelque façon charnu : c'eſt pourquoi il ne s'uſe pas ſi facilement dans les chemins rudes & ſabloneux, que s'il étoit garni de corne.

Il *rumine* cependant, comme dit Moiſe ; & il a quatre Ventricules : *Le Chameau rumine comme les Bêtes à corne, parce qu'il a le Ventricule fait de la même façon.* (*Ariſtot.* L. III. c. 14.) A la vérité, la diſpoſition de ces Ventricules dans le Chameau n'eſt pas tout à fait la même que dans les Animaux purs ; car dans celui-là, ils ſont ſéparés les uns des autres par une certaine élevation ou une ſoupape. Le prémier Ventricule eſt le plus grand ; le ſecond eſt fort petit ; le troiſieme eſt long, & plus grand que le ſecond ; & le quatrieme eſt égal au ſecond. Ce qu'il y a de remarquable, eſt que dans le ſecond Ventricule on trouve entre les Tuniques une vingtaine de Sacs ou de Creux, ouverts par dedans. Il ſemble que ces Sacs ſervent aux Chameaux comme de Réſervoirs pour garder l'Eau, ce qui leur eſt fort commode quand ils traverſent des Deſerts arides, parce qu'ils n'ont de longtems beſoin de boire. *Pline* aſſure au L. VIII. c. 18. & l'expérience nous le fait voir, que les Chameaux *peuvent être quatre jours ſans boire, & que quand ils en trouvent l'occaſion, ils ſe rempliſſent d'Eau, non-ſeulement pour la ſoif préſente, mais encore pour la ſoif à venir ; mais avant que de le faire, ils troublent l'Eau avec leurs pieds, ſans quoi ils auroient bien de la peine à boire.* Ces Réſervoirs d'Eau qui ſont dans le ventre du Chameau, ſervent quelquefois de derniere reſſource à ceux qui voyageant dans les Deſerts, ſont prêts à périr de ſoif ; car alors ils ouvrent le ventre du Chameau, & boivent l'Eau qui s'y trouve renfermée. Aux Fig. I. II. & III. on peut voir la ſtructure des *Ventricules* & des *Pieds* du *Chameau*, & en particulier du *Dromadaire*, que j'ai empruntée des *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences*, de l'An 1671. imprimés en Papier Royal, & portant pour titre : *Mémoire pour ſervir à l'Hiſtoire Naturelle des Animaux. Blaſius* a auſſi inſeré ces Figures, dans ſon *Anatomie des Animaux*, p. 352.

La Fig. I. *K*, repréſente la Plante du pied en ſon entier, & couverte d'une peau molle & charnue.

L. La partie ſupérieure de l'extrémité du Pied, qui eſt diviſée.

Les Fig. II. & III. *AAA*, le prémier & le plus grand des Ventricules.

Γ. L'Oeſophage, coupé à l'entrée du Ventricule.

B. Le ſecond Ventricule.

C. Le troiſieme Ventricule.

D. Le quatrieme Ventricule.

Δ. Le Pylore.

O. Le ſecond Ventricule coupé en quatre, pour le faire voir de tous les côtés.

N. Le Paſſage du prémier Ventricule dans le ſecond.

P.P.P. Les Creux ou les Sacs qui ſont entre les Tuniques du ſecond Ventricule, & qui ſervent à réſerver l'Eau.

Il ne faut que conſiderer l'arrangement de ces quatre Ventricules du Chameau, pour juger que le Chyle, le Sang, & la Chair doivent s'y perfectionner bien plus que dans les Animaux qui n'ont qu'un Ventricule; d'où il s'enſuit que ſa Chair eſt bonne à manger. C'eſt le ſentiment d'*Ariſtote* (*Hiſt.* L. VI. c. 26.) qui dit que *le Chameau, juſqu'au tems qu'il conçoit, à la Chair délicieuſe, auſſi bien que le Lait. Pline* dit auſſi la même choſe (L. XI. c. 41.) *Les Chameaux femelles conſervent leur lait, juſqu'à ce qu'elles deviennent encore pleines. On dit qu'il eſt de fort bon goût, ſi on le prend avec trois parties d'eau.* Et *Diodore* (L. II.) *Entre les Femelles des Chameaux, les unes donnent du Lait, & les autres fourniſſent une Chair excellente à manger. S. Jerôme* (*in Jovinian.* L. II. c. 6.) dit *des Arabes, des Sarazins, & preſque de tous les Barbares, qu'ils vivent du Lait & de la Chair des Chameaux. Thevenot* dans ſes *Voyages* (P. II. L. II. c. 22.) dit la même choſe des Arabes modernes. *Antiphanes* (*apud Athenæum*, L. IV. *in Oenomao aut Pelope*,) témoigne que l'on ſervoit autrefois ſur la Table des Rois mêmes, de la chair de Chameau:

- - - - - - - - ὁ Μάγειρος ὅλον
Τέρας ὀπτήσας, μεγάλῳ βασιλεῖ θερμὸν παρέθηκε
Κάμηλον.

Le Cuiſinier de ce grand Roi lui ſervit un Chameau monſtrueux, & cuit tout entier.

Lampridius dit auſſi d'*Heliogable*, qu'*il mangeoit ſouvent, à l'exemple d'Apicius, des pieds de Chameau.*

Mais il étoit défendu aux Juifs de manger du Chameau. La Tradition des Arabes porte, que Jacob, pour en avoir trop mangé, avoit contracté la Sciatique; & qu'à cauſe de cela, il avertit ſes Deſcendans de prendre garde que la même choſe ne leur arrivât. Mais cela ſent bien la Fable. Il eſt plus ſûr de croire que Dieu, par cette défenſe, vouloit empêcher les Juifs d'avoir commerce avec les Arabes. Outre cela, ſi nous en cherchons les raiſons phyſiques, nous verrons qu'à la vérité le Chameau rumine; mais qu'il approche beaucoup de la nature de ceux qui n'ont point le pied ſéparé; il eſt d'une ſtructure forte; & puiſqu'il eſt accoutumé à une nourriture rude & fort dure à digerer, ſans doute ſa Chair doit être auſſi fort dure. Ce que nous venons de dire donnera peut-être à d'autres, qui connoîtront plus parfaitement cet Animal que nous ne faiſons, l'occaſion de rechercher plus exactement les raiſons de cette défenſe.

PLAN.

LEVITICI Cap. XI. v. 5.
Cuniculus, mus alpinus.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 5.
Caninchen, Wurmel-Thier.

M. Tyroff sculps.

PLANCHE CCXXXV.

Le Lapin.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 5.

Et le Lapin: car il rumine bien, mais il n'a point l'ongle diviſé: il vous eſt ſouillé.

Le Lapin qui rumine, mais qui n'a point la corne fendue, eſt impur.

TOut le monde n'explique pas également l'Animal *Schaphan*, dont il eſt parlé tant ici, que Deut. XIV. 7. Pſ. CIV. 18. & Prov. XXX. 26. La plupart des Interpretes modernes, auſſi-bien que notre Verſion, ont traduit par *Cuniculus*, un *Lapin*. Et voici à peu près les raiſons qu'ils en ont eu. 1°. Dans cette Ordonnance, l'Animal *Schaphan* eſt joint deux fois avec le Lievre, comme étant de même genre. 2°. Les *Septante* mêmes traduiſant ce mot שְׁפַנִּים dans l'endroit du Pſeaume que nous venons de citer, ont mis λαγωὸς, des *Lievres*, quoique quelques Exemplaires portent χοιρογρυλλίδες, *Hériſſons*. 3°. La Vulgate dans les Proverbes a rendu par *Lepuſculus*, *Levraut*, ſuivant un certain Interprete Grec, qui a traduit par λαγιδεῖς, nom que les Grecs donnoient ordinairement aux Lapins. 4°. Le Livre des Noms, qui eſt très ancien, & que l'on attribue à *Philon*, porte ces mots: *Saphan*, *Chœrogryllius*, *Lepus*, *vel Hericius*: c'eſt-à-dire, le mot Hébreu *Saphan*, en Grec *Chœrogryllius*, ſignifie un *Lapin* ou un *Hériſſon*. 5°. Le Lexicon de *Giggey* traduit le mot *Saphan*, par *Cuniculus*, un *Lapin*. 6°. Le mot Hébreu ſemble faire alluſion à סָפַן ou צָפַן, qui ſignifie *couvrir*, *cacher*; ce qui convient fort au *Lapin*. 7°. Il y a quelques Siecles que les Hébreux appelloient les Lapins שְׁפַנִּים. 8°. L'Etymologie du mot Σπανία, *Spania*, *Eſpagne*, favoriſe encore cette opinion; car ce Païs eſt abondant en Lapins. Et nous voyons par des Médailles, que cet Animal étoit le Symbole des Eſpagnols. Voy. Fig. B.

Voyons à préſent les raiſons que *Bochart* (*Hieroz.* P. I. L. III. c. 32.) apporte pour combattre ceux qui traduiſent par *Lapin*; & examinons ſes preuves d'une maniere deſintereſſée. La prémiere eſt, que ſuivant le témoignage de *Porta Cœli* (f. 20. b.) cet Animal ne rumine point. Mais *Bochart* élude ce témoignage, en corrigeant le Texte, ou en ſe ſervant d'une Leçon differente. A quoi nous répondons avec bien plus de fondement: Qu'à la vérité, ces Animaux qui ont des doigts, ne ruminent pas auſſi évidemment que ceux qui ont le pied fourchu, & que leurs Ventricules ne ſont pas ſi diſtingués que ceux des autres: qu'ils ne ſont pas non plus quadruples; mais qu'auſſi ils ne ſont pas ſimples, comme ceux des Animaux impurs; deſquels les Lapins ſont encore diſtingués par l'inſertion de l'Oeſophage, & par une Soupape membraneuſe qui a une élevation de chaque côté. Nous en donnons la repréſentation à la Fig. I. Mais outre cela, l'expérience nous apprend que ces Animaux mâchent encore, une demie heure après avoir mangé; & c'eſt aſſez de deux Ventricules, pour pouvoir ruminer, puiſqu'on lit que certains Hommes ont ruminé, quoique tous en général n'ayent qu'un Ventricule. Cela étant, il n'eſt pas néceſſaire de dire, comme *Hier. Mercurial. Var. Lect.* L. I. c. 15. que dans les Lievres & les Lapins, qui ſont de même genre, les Inteſtins grêles & le Cœcum tiennent la place de Ventricules, & produiſent le même effet. Cette raiſon a paru bonne à *Waldungus* (*Lagograph.* c. 33): mais il eſt évident que ce n'eſt qu'un ſubterfuge, qui n'eſt fondé ſur aucune expérience. Ces deux Auteurs ne ſeront pas d'un grand poids chez les Anatomiſtes modernes, qui ſavent fort bien que le *Cœcum* ne ſert de rien ni à la digeſtion de la nourriture, ni à la repouſſer en-haut avant qu'elle ſoit digerée, & bien moins juſqu'à la gueule. Car ſi cela étoit, ces Animaux rumineroient auſſi bien les excrémens qui ſont contenus dans les Inteſtins grêles, que la nourriture; & il leur arriveroit la même choſe qui à ceux qui ont le *Miſerere*.

Bochart tire ſa ſeconde Objection, du Paſſage des Proverbes XXX. 26. où il eſt marqué que les שְׁפַנִּים *habitent dans les Rochers*; ce qui ne convient point aux Lapins, qui ſe logent ſous la Terre. Mais cette Objection n'eſt d'au-

cun poids: car quoiqu'un Animal habite dans des lieux pierreux & montagneux, (comme les Lapins ſont en Eſpagne & dans d'autres Païs) cela n'empêche point qu'il n'y vive dans la Terre.

La troiſieme & derniere Objection eſt, que le Lapin, ſelon *Bochart*, étoit autrefois un Animal particulier à l'Eſpagne, qui étant extrêmement éloignée de la Judée, il n'étoit pas néceſſaire d'en d'interdire aux Juifs l'uſage du Lapin. Ce qui eſt appuyé ſur le témoignage de *Varron* (*De Re Ruſt.* L. III. c. 12.) de *Pline* (L. VIII. c. 55.) d'*Elien* (*Hiſt. Animal.* L. XIII. c. 15.) de *Galien* (L. III. *de Alim.*) L'on voit auſſi dans les Médailles de l'Empereur *Hadrien*, l'Eſpagne repréſentée ſous la figure d'une Femme, qui porte dans ſa main droite une branche d'Olivier, & qui a un Lapin à ſes pieds. Ce qui fait que *Catulle* appelle l'Eſpagne *Cuniculoſa*, *le Païs des Lapins*. Il paroit que cette raiſon a été la plus forte pour engager *Bochart* à chercher un autre Animal que le Lapin. Cependant, cet Argument ne me paroît pas concluant. Car quand on ſuppoſeroit que l'Eſpagne eſt le Païs des Lapins, & même que les Lapins ont tiré leur nom de l'Eſpagne, il ne s'enſuivroit pas néceſſairement, qu'il n'y en eût point dans les autres Païs. Nous ſavons par expérience qu'ils peuvent vivre, & qu'ils vivent réellement, partout. *Bochart* trouve tant d'obſcurité dans cet endroit (quoique, comme nous l'avons vu, ſes Objections ne ſoient pas fortes,) qu'il a de la peine à ſe déterminer en faveur des Lapins; d'autant plus que les Chaldéens, les Syriens, & les Samaritains les plus anciens, au-lieu du mot *Schaphan*, nous ont donné des noms tout à fait inconnus; comme *Onkelos*, *Taphza*; *Jonathan*, *Tauza*; la *Samaritaine*, *Taphſa*; la *Syriaque*, *Chagaſa*, l'*Ethiopienne*, *Legiche*. Mais ce qu'il y a contre *Bochart*, c'eſt que les Turcs & les Arabes appellent encore aujourd'hui le *Lapin*, *Ada tawſani*, *Ada tawſanghigg*, ſuivant le *Lexicon* de *Meninzk.* 107. 3145.

Tout ce que j'ai dit juſqu'à préſent contre le ſentiment de *Bochart*, ne tend pas à prouver que par *Saphan* on doive entendre un *Lapin*; mais ſeulement, à faire voir que ſes Argumens n'ont pas beaucoup de force. Car je ne ſuis pas fort éloigné de croire avec lui, que ce pourroit être un *Rat des Alpes*, ou *de Montagne*, connu ſous le nom de *Marmote*. En effet, les Arabes diſent en Proverbe *Alwebro*, & dans la Loi *Alpheneco*; & de la maniere que les Auteurs Arabes décrivent ces Animaux, ce pourroit bien être une *Marmote*, ou un *Ecureuil*, ou une eſpece de *Hériſſon*. De ſorte que, ſelon les Arabes mêmes, ni ſelon les Verſions Grecques qui ſe contrediſent beaucoup, on ne peut rien dire de certain ſur cet Animal. Il y a des Interpretes Grecs qui traduiſent λαγωνὸς, des *Lievres*: *Clément d'Alexandrie*, une *Hiène*: les *Septante*, *Aquila*, *Symmaque*, *Theodotion*, χοιρογρυλλίδες, mot dont on ne trouve point au juſte la ſignification dans les meilleurs & les plus anciens Auteurs qui ont écrit des Animaux, comme *Ariſtote*, *Pline*, *Elien*, *Oppien*, *&c.* mais ceux du moyen Age, comme *Héſychius*, *Suidas*, l'ont expliqué par *Erinaceus*, un *Hériſſon*; *S. Jerôme*, qui a traduit Pſ. CIV. *Herinaceus*, dans l'Epitre à *Sunias* appelle le χοιρογρύλλιος, ἀρκτομῦν, *Rat-Ours*, nom qui reſſemble aſſez à l'Arabe *aljarbuo*. Selon la deſcription des anciens Grecs & Arabes, cet Animal marche ſur ſes deux pieds de derriere, comme l'Ours; & ſe ſert des deux pieds de devant qui ſont plus courts, comme ſi c'étoient des mains: il eſt de l'Eſpece des Rats; il habite dans les Rochers & dans les Cavernes; il rumine; il eſt bon à manger; il va par bandes. Toutes ces particularités conviennent à la *Marmote*, dont on peut encore dire à juſte titre, que c'eſt *un Peuple qui n'eſt guere puiſſant*, comme il eſt marqué dans l'endroit des Prov. que nous avons déja cité.

L'Animal *Saphan* eſt déclaré immonde par la Loi Divine, & les raiſons que nous en avons apportées ſont aſſez claires, & prouvent évidemment que le *Lapin* & la *Marmote* ſont immédiatement au-deſſous des Animaux *ruminans* proprement dits. Nous avons vu que le Lapin rumine, mais que ce n'eſt que par le moyen d'un ſeul Ventricule, qu'on peut regarder en quelque façon comme double. Les Arabes & nos Montagnards n'ont point de répugnance à manger des *Marmotes*; mais leur chair, qui eſt couverte d'une graiſſe fade, a le goût à peu près de celle du Cochon: c'eſt peut-être ce qui lui a fait donner le nom de χοιρογρύλλιος. Il s'agiroit principalement de ſavoir comment eſt fait ſon Ventricule, mais nous n'avons encore pu l'examiner. Il eſt cependant certain que le Chyle dans ces Animaux ne peut pas ſe perfectionner auſſi bien que dans ceux qui ruminent; & par conſéquent, que la chair n'en eſt pas ſi ſaine à manger. *Cunæus* (*de Rep. Hebr.* L. II. c. 24.) fait bien voir qu'il n'étoit guere habile dans l'Anatomie, quand il dit: *Que l'on me diſe, ſi on le ſait, pourquoi* Dieu *a déclaré impurs les Animaux quadrupedes qui n'ont pas l'Ongle fendu. Car il eſt permis à toutes les Nations de manger les Lapins & les Lievres, ſans qu'il y ait aucune Loi qui les en empêche: il n'y a que les Hébreux à qui cela eſt défendu.*

La Fig. A. repréſente le Ventricule d'un *Rat des Alpes*, ou d'une *Marmote*.

PLAN-

LEVITICI Cap. XI. v. 6.
Arnebeth, Lepus.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 6.
Der Haase.

Catha. Sperlingen sculps.

PLANCHE CCXXXVI.

Le Lievre.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 6.

Et le Lievre; car il rumine bien, mais il n'a point l'Ongle diviſé: il vous eſt ſouillé.

Le Lievre eſt auſſi impur; parce que, quoiqu'il rumine, il n'a point la corne fendue.

ARnebeth. Ce mot ſe trouve encore au Deut. XIV. 7. & il n'y a point de doute qu'il ne ſignifie un *Lievre*. Les Hébreux & tous les Interpretes, tant anciens que modernes, ſont d'accord là-deſſus. Les Arabes d'aujourd'hui appellent encore cet Animal *Arneb*, *Erneb*, *Eraneb*. (*Meninzk. Lex.* 151. 3144.) Nous avons encore les autorités des Fables de *Locman*, & celle *d'Avicenne*, de *Damis*, & d'*Abenbitar*. La ſeule difficulté qui ſe trouve dans cette interpretation, c'eſt que les *Septante* ont traduit *Arnebeth* par Δασύπους, Animal dont *Ariſtote* L. I. c. 1. & *Pline* L. VIII. c. 55. X. c. 63. ſemblent avoir fait une deſcription differente de celle du Lievre. Je dis, qu'ils ſemblent y mettre de la difference; car, à regarder la choſe de plus près, l'on voit aſſez par ces Auteurs mêmes, par pluſieurs autres, & par tous les Lexicographes, que δασύπους eſt la même choſe que le *Lievre*. C'eſt ce que *Bochart* (*Hieroz.* P. I. L. III. c. 32.) démontre par pluſieurs bonnes raiſons. Outre cela, il eſt certain que les Juifs ont toujours eu de l'averſion pour la chair de Lievre: comme on peut le voir dans *Plutarque* (*Sympoſ.* L. IV. c. 5.) *Quelques-uns diſent que ces gens* (les Juifs) *ne mangent point de Lievre, parce qu'ils le regardent comme un Animal ſouillé & impur.* Je ne rapporterai point ce qu'en diſent les autres Auteurs, & en particulier les Interpretes.

Moïſe dit que le Lievre rumine. Nous n'en avons point d'autres témoignages, parmi les Anciens. Au contraire, pluſieurs en doutent, & il y en a même qui le nient tout à fait. De-là vient que l'on a corrompu la Verſion Grecque, & qu'au-lieu de ὅτι ἀνάγει μηρυκισμὸν, l'on a mis οὐκ ἀνάγει. Cependant, les meilleurs Exemplaires Grecs ne portent point cette négation. Ce qui pourroit faire croire que le Lievre ne rumine point, c'eſt qu'il n'a qu'un Ventricule, auſſi-bien que le Lapin. Mais nous avons remarqué plus haut, en parlant du Lapin, qu'un Animal peut ruminer, quoiqu'il n'ait qu'un Ventricule; & même, que dans ces deux Animaux le Ventricule eſt plutôt double, que ſimple; ou du moins, qu'il eſt diſtingué par une Soupape membraneuſe, & aſſez élevée. *Peyerus* (*Ruminat.* L. II. c. 6.) fait, à ſon ordinaire, une deſcription fort exacte de la ſtructure de ce Ventricule. Une autre marque de la Rumination du Lievre eſt, la Préſure que l'on trouve dans ſon Eſtomac, auſſi-bien que dans les autres Animaux ruminans, & dont parle *Ariſtote* (*Hiſt.* L. III. c. 22.) L'on pourroit encore ajouter, que l'on voit des Lievres cornus, quoique cela ſoit rare. On peut en voir un au bas de la Planche, que j'ai emprunté de *Velſch. Hecatoſt.* I. p 34.

Il eſt encore dit dans le Texte, que le Lievre *n'a pas l'Ongle ſéparé.* Sur quoi il faut remarquer, que l'Ongle ou le Pied *fourché* n'eſt point mis ici en oppoſition avec le Pied ou la Corne *ſolide*, ou *non-fendue*; mais avec le pied *partagé en pluſieurs doigts.* Tel celui du Lievre: au-lieu que les autres Animaux ruminans ont l'Ongle ou la Corne d'une piece, mais fendue en deux.

Voyons cependant, ſi nous pourrons trouver quelques raiſons phyſiques de ce Précepte. Si nous en voulons croire les anciens Médecins, tant Grecs qu'Arabes, comme *Galien*, *Aëtius*, & *Raſes*, la chair de Lievre engendre un ſang épais & mélancolique. Il n'y a pas de doute que l'on n'ait formé un jugement ſi desavantageux de la chair de Lievre, ſur ſa couleur noire, & ſur la ſauce qu'on y fait; car cette couleur porte avec elle je ne ſai quoi de ſuſpect. Mais nous allons voir comment *Swalve*, dans ſes ingénieuſes *Plaintes du Ventricule*, p. 149. repouſſe cette accuſation. *Il ne paroît pas croyable*, dit-il, *que tout ſon ſuc ſoit noir & mélancolique: Outre que l'argument que l'on tire de la couleur, eſt toujours bien douteux. Ce que l'on dit de la pareſſe & du ſang épais du Lievre;*

ne prouve pas plus contre lui, que contre tous les autres Animaux qui ſont encore moins d'exercice que lui. Si ſa chair plongée dans une ſauce toute noire de poivre, eſt mal-ſaine, qu'on ne s'en prenne point au Lievre; c'eſt à la gourmandiſe ſeule que l'on doit attribuer le mal que produit ce ragoût. A quoi ſert-il donc de décrier par tant de ſots raiſonnemens la chair du Lievre? Si elle étoit auſſi mélancolique qu'on veut le faire croire, il y a longtems que la Mélancolie auroit déſolé toutes les Familles, car rien n'eſt plus commun que de manger du Lievre. Il paroît auſſi par la XIII. Epigramme de *Martial*, que les Romains faiſoient beaucoup de cas de la chair de Lievre:

Inter Quadrupedes gloria prima Lepus.

On lit dans *Plutarque* (*Sympoſ.* L. IV. *Qu.* 5.) un Conte ridicule à ce ſujet; ſavoir, que les Juifs ne mangeoient point de Lievre, non pas qu'ils le crûſſent impur, mais parce qu'il eſt fait tout comme un Ane, & que l'Ane eſt fort eſtimé chez eux, pour leur avoir montré autrefois avec le pied une Fontaine, dans un tems qu'ils étoient fort preſſés de la ſoif. Les Peres, qui négligeant la Philoſophie ont voulu moraliſer ſur tout, prétendent que Moïſe n'a défendu le Lievre qu'à cauſe de ſa luxure, parce qu'il eſt très fécond & s'accouple ſouvent. D'autres ont dit que c'étoit à cauſe de ſa timidité. D'autres enfin, parce qu'ils ont prétendu que cet Animal eſt Hermaphrodite. Mais toutes ces prétendues raiſons ne ſont pas d'un grand poids. Nous nous contenterons de remarquer, que le Ventricule du Lievre étant preſque ſimple, il ne peut pas digerer ſi bien la nourriture que les Animaux qui en ont pluſieurs; & que par conſéquent, il ne fait pas de ſi bon ſang.

L'on voit dans cette Planche,

Fig. A. Un ſquelete de Lievre.

Fig. B. Un Lievre cornu, qui eſt aſſez rare.

Fig. C. Les Cornes de ce Lievre.

PLANCHE CCXXXVII.

Le Pourceau.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 7.

Et le Pourceau; car il a bien l'Ongle diviſé, & le pied fourché, mais il ne rumine nullement: il vous eſt ſouillé.

Le Pourceau auſſi eſt impur; parce que, quoiqu'il ait la corne fendue, il ne rumine point.

MOïſe parle enſuite des *Pourceaux*. Cet Animal, ſi odieux à la Nation Juive, qu'ils l'ont en exécration, ſe nomme en Hébreu *Chazir*. C'eſt pour cela que les Syriens & les Turcs d'aujourd'hui le nomment *Chænazir*, un Sanglier *Chynzir*, des Cochons de Lait *Chœnanys*, qui eſt le Plur. de *Chynnewos* & *Chyrnœwos*. (Meninzk. Lex. 1947. 1952. 1954. 3149. 6052.)

Les Interpretes donnent la torture à leur eſprit, pour trouver les raiſons de l'impureté attachée à toute l'Eſpece des Pourceaux, & qui les rend ſi odieux aux Juifs. Mais il leur étoit bien facile de les trouver, ſoit dans les entrailles mêmes de ces Animaux, s'ils en euſſent conſideré l'arrangement, ſoit dans leur maniere de vivre. Il eſt vrai qu'ils ont l'Ongle fendu, & même tout à fait ſéparé, *dividens Ungulam ipſe, & findens fiſſuram Ungulæ*. Mais ils n'ont qu'un Ventricule, & ils ne ruminent point du tout; ainſi, ils doivent encore être plus impurs qne le Chameau, le Lapin, la Marmote; ainſi, leur Chyle ne ſe cuit pas ſi bien que celui des Animaux qui ruminent. Outre cela, quiconque fera attention à la maniere de vivre des Cochons, ne ſera pas ſurpris que l'on ait défendu à un Peuple dont la Loi ne reſpire qu'une extrême propreté, l'uſage d'un Animal qui mange les choſes les plus viles & les plus ſales. Nous autres, nous nous ſervons beaucoup de chair de Cochon, & tous les ans, particulierement au commencement de l'Hiver, nous tuons un nombre prodigieux de ces Animaux, *que l'on ne nourrit que pour tuer*, pour me ſervir de l'expreſſion de *Lactance* (*Inſt.* L. IV. c. 17.) Mais on peut dire par rapport aux Juifs, que les Pourceaux

LEVITICI Cap. XI. v. 7.
Chazir, porcus.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 7.
Das Schwein.

M. Tyroff sculps.

ceaux chargeoient inutilement la Terre, puiſque cette Nation ne s'en ſervoit ni pour les Sacrifices, ni pour ſa Nourriture, ni enfin à aucun autre uſage.

Les autres motifs que l'on allegue de cette défenſe, ou ſont appuyés ſur de fauſſes Traditions, ou ne s'accordent point avec la Philoſophie, ou enfin, ſont inſuffiſans. Nous liſons dans *Tacite* (Hiſt. V.) *que les Juifs s'abſtenoient de la chair de Porc, en mémoire d'une Galle qui les avoit déſolés autrefois, & à laquelle cet Animal eſt ſujet. Calliſtrate* (dans *Plutarque*, *Sympoſ.* L. IV. c. 5.) dit que les Juifs & les Egyptiens rendoient leur culte au Pourceau, parce qu'il avoit enſeigné aux Hommes à labourer la Terre, en la renverſant comme il fait avec ſon grouin, qui a donné la prémiere idée du Soc de Charrue; & que c'eſt pour cela que les Grecs ont appellé un *Soc* ὖς, de ὗς un *Cochon. Lampridius*, dans le même endroit, rapporte quatre raiſons, qui toutes enſemble n'en valent pas la moitié d'une bonne. 1°. Parce qu'ordinairement le Cochon a ſous le ventre, *beaucoup de Lepre & de puſtules galleuſes.* 2°. Que cet Animal plus qu'aucun autre *ſe veautre dans la boue, & ſe plait dans les lieux ſales.* 3°. Qu'il ne voit jamais le Ciel, que lorſqu'il eſt ſur le dos. 4°. Parce qu'*Adonis* fut tué par un Cochon; & que quelques-uns diſent que cet *Adonis* étoit le Mignon de *Bacchus*, d'autres que c'étoit *Bacchus* même, qui étoit révéré des Juifs.

De toutes ces raiſons de *Lampridius*, il n'y a que la ſeconde qui ait quelque poids; à quoi l'on peut rapporter ce que dit *Maimonides* (*in More Nevochim* P. III. c. 8.) *La principale raiſon*, dit-il, *pour laquelle la Loi nous a défendu de manger de la chair de Pourceau, c'eſt à cauſe de leur extrême ſaleté, & parce qu'ils mangent tant d'ordures. Car l'on ſait aſſez avec combien de ſoin & d'exactitude la Loi a défendu toutes les ordures & la ſaleté, même dans les Champs & dans le Camp, pour ne rien dire des Villes. Or s'il eût été permis de manger des Cochons, les Places publiques & les Maiſons euſſent été plus ſales que les lieux où l'on ramaſſe le Fumier, & les Latrines mêmes.* Ce n'eſt pas non plus ſans raiſon, que les Talmudiſtes ont dit qu'il étoit à craindre pour ceux qui mangent trop de Cochon, de devenir Lépreux. Car nous liſons dans *Plutarque* (*de Iſide*) que *ceux qui boivent du Lait de Truye, deviennent Lépreux & Galleux. Elien* (L. X. c. 16.) fait dire auſſi à *Manethon*, que *celui qui mange du Lait de Truye, ſe trouve bien-tôt couvert de Gratelle & de Lepre.* Cette remarque des Talmudiſtes eſt d'autant plus juſte, que nous autres Medecins nous ſavons combien l'uſage de la chair de Porc eſt dangereuſe à la ſanté, & combien elle eſt contraire particulierement aux Scorbutiques, aux Goutteux, aux Galleux, aux Lépreux, & en général à tous ceux qui ont le ſang trop ſalé ou trop acre: car dans ce cas, nous défendons ordinairement l'uſage de la chair de Cochon, ſur-

tout de celle qui eſt ou fumée ou ſalée. Et l'on doit faire d'autant plus attention à ceci, que le Païs eſt plus chaud; comme par exemple dans la Judée, ou les Sels des Corps doivent s'exalter & s'aigrir davantage que dans un Climat plus tempéré.

De tout ce que nous venons de dire, je croi qu'il eſt clair que cette défenſe faite aux Juifs eſt fondée ſur des raiſons phyſiques. Et ſi les Peres n'en ont point parlé, c'eſt ou parce qu'ils ont négligé la bonne Philoſophie, ou qu'ils ſe ſont trop abandonnés aux Allégories, & qu'ils ont voulu tout appliquer à la Morale. C'eſt ainſi que *Clement d'Alexandrie* (*Pædag.* L. III.) entend par les *Pourceaux*, des Hommes *qui ſe livrent aux plaiſirs des ſens, à une infame gourmandiſe, & qui ſe laiſſant enflâmer par les impudiques aiguillons de la chair, s'abandonnent aux plus infames & aux plus pernicieuſes voluptés.* Le même (dans ſes *Stromates* L. II.) dit que *la chair de Porc étant fort nourriſſante, eſt bonne pour ceux qui font des exercices de corps violens*, (les Athletes); *mais qu'elle n'eſt pas propre à ceux qui veulent s'exercer & s'augmenter l'Eſprit, parce que l'uſage de cette chair le rend peſant & hébêté. Novatien* (*de Cibis Judaicis* c. 3.) entend par le *Cochon*, *une vie que l'on ſouille dans la boue & le limon des vices du Siecle; & lorſqu'on fait conſiſter tout ſon bonheur dans la Chair, plutôt que dans la force de l'Eſprit. Lactance* dit à peu près la même choſe dans ſes *Inſtitutions*, L. IV. c. 17. & *Procope* ſur le *Levitique.* Ces Allégories ſervent ſouvent pour la Chaire, où l'on doit plutôt diſtribuer au Peuple une bonne Morale, que des Principes de Phyſique. Le grand *Bochart* lui-même, L. II. c. 57. faiſant l'application des raiſons que Moïſe a rapportées de ce Précepte, a dit que par un Animal ruminant, l'on devoit entendre celui qui, par une méditation continuelle, mâche & digere la nourriture de l'Ame, qui eſt la Parole de DIEU, & de cette maniere la convertit en ſa propre ſubſtance. Et pour ce qui regarde l'Ongle fendu, il dit que c'eſt l'Homme Spirituel, qui ſait faire la difference de tout & qui en juge, de ſorte qu'ayant tout éprouvé, il ne retient que ce qu'il y a de bon. C'eſt ainſi que chacun a ſon inclination; l'un eſt pour l'Allégorie; l'autre, qui ſera Phyſicien, aimera mieux les raiſons priſes de l'Hiſtoire-Naturelle. On peut même dire que celles-ci influent ſouvent ſur les Mœurs, en les changeant, ou du moins en les mettant dans la diſpoſition de changer; à quoi l'on peut fort bien appliquer ce que j'ai rapporté ci-deſſus de *Clément d'Alexandrie.* Il eſt certain que les Alimens gras, comme par exemple la chair de Cochon, augmentent la graiſſe & l'huile de celui qui les mange. Or ſi la graiſſe abonde dans le corps, elle ſerre & comprime les Muſcles, & les autres parties qui ſervent au mouvement; ce qui empêche de néceſſité ce mouvement & les autres ſécrétions. Voilà d'où vient que les Perſonnes trop graſſes ne ſont pas propres aux exercices du Corps, ni même à ceux de l'Eſprit. Et le Proverbe eſt très

véritable, qui dit que la Chair de Cochon convient plutôt aux Païſans & aux Bucherons, qu'aux Perſonnes délicates.

La Loi qui défend de manger de la Chair de Pourceau eſt ſi préciſe, que de tout tems on a puni avec une extrême ſévérité ceux qui l'ont transgreſſée. C'eſt ce que l'on peut voir par les reproches que fait le Prophete Iſaïe, LXV. 3. 4. ou plutôt DIEU même, à ſon Peuple: *Ils ſacrifient dans les Jardins, & font des parfums ſur des Autels de briques. Ils ſe tiennent dans les Sépulcres, & paſſent la nuit dans les lieux déſolés. Ils mangent la chair de Pourceau, & le jus des choſes puantes eſt dans leur vaiſſeaux*, c'eſt-à-dire, dans leurs marmites, où ils font bouillir la chair de Pourceau: Ou: *Ils immolent des Hoſties dans les Jardins, & ſacrifient ſur des Autels de brique. Ils habitent dans les Sépulcres, & dorment dans les Temples des Idoles. Ils mangent de la chair de Pourceau, & mettent dans leur vaſes une liqueur profane.* Et au Chap. LXVI. 17. *Ceux qui ſe ſanctifient & ceux qui ſe purifient au milieu des Jardins, l'un après l'autre, qui mangent de la chair de Pourceau & des choſes abominables*, comme *des Souris, ſeront enſemble conſumés.* Ou: *Ceux qui croyoient ſe ſanctifier & ſe rendre purs dans leurs Jardins, en fermant la porte ſur eux; qui mangeoient de la chair de Pourceau, des Souris & d'autres ſemblables abominations; périront tous enſemble.* Le Peuple Juif, en obſervant ſi rigoureuſement cette Loi, a donné occaſion à ſes ennemis de le traiter ou de ſuperſtitieux, ou d'inſenſé; & ç'a été le prétexte des railleries piquantes que l'on a faites contre ce Peuple, & même d'une partie des perſécutions qu'il a ſouffertes. On lit dans *Joſeph*, au Livre des *Maccabées*, qu'*Antiochus* diſoit à *Eléazar: Pourquoi avez-vous en abomination la chair de Cochon, puiſque la Nature nous l'a donnée comme une fort bonne nourriture? C'eſt une pure folie, de ſe priver des plaiſirs qui n'ont rien de honteux; & c'eſt être injuſte, que de refuſer les préſens de la Nature.* Ce n'eſt pas tout; ce même Tyran, après avoir fait égorger des Cochons dans le Temple même de Jéruſalem, après avoir fait élever dans chaque Ville des Temples & des Autels pour ces ſortes de Sacrifices, contraignit les Juifs de participer à ces Myſteres impurs, ſous peine de mort. Liſez I. *Maccab.* I. 50. II. *Maccab.* VI. 18. VII. 1. *Joſeph*, *Antiq.* L. XII. 7. *Bell. Jud.* L. I. c. 1. Mais toutes les railleries des Profanes, ni même toutes les menaces des Tyrans, ne furent pas capables d'engager les Juifs à transgreſſer leur Loi. On peut voir dans les endroits que nous venons de citer, les combats & le courage d'Eléazar, de ſes ſept Freres, & de leur Mere. Il s'en eſt trouvé qui avoient une ſi grande horreur pour cet Animal, qu'ils ne daignoient pas même le nommer autrement que דָּבָר אַחֵר, *autre choſe.*

Il faut encore remarquer, que les Juifs n'ont pas été les ſeuls qui ſe ſont abſtenus de la chair de Pourceau. Il y a eu d'autres Nations qui n'en mangeoient point; comme les *Arabes*, ſuivant le témoignage de *Pline* (L. VIII. c. 52.) & de *Solin* (*cap. de Arabia.*) *S. Jerôme* (L. II. *contre Jovinien* c. 6.) dit la même choſe des *Sarazins*. *Hérodien* L. V. parlant des *Phéniciens*, dit d'*Héliogabale*, que *ſuivant la Loi des Pheniciens, il s'abſtenoit de Cochon*; quoique *Lampridius* en donne une autre raiſon. *Hérodote* (L. II. c. 47.) dit des *Egyptiens*, qu'*ils regardent le Cochon comme un Animal impur & ſouillé; & que ſi quelqu'un y touche ſeulement en paſſant, il va ſe plonger avec tous ſes habits dans le Fleuve. Plutarque* (*de Iſide*) croit que la raiſon de l'impureté de cet Animal eſt, qu'il *s'accouple ordinairement dans le décours de la Lune. Elien* (*Hiſt.* L. X. c. 16.) dit que c'eſt plutôt à cauſe de ſa cruelle & ſale voracité, *qui fait qu'il n'épargne pas ſes propres Petits, ni même le Corps humain, qu'il dévore quand il en peut rencontrer.* A toutes ces Nations qui s'abſtenoient du Cochon, l'on peut encore ajouter ces Femmes du Royaume de Barca dans l'Afrique Cyrenaïque, deſquelles parle *Hérodote* L. IV. c. 186; les *Ethiopiens*, ſelon *Porphyre*; les *Indiens*, ſelon *Elien* L. XVI. c. 37; & les Caraïbes, dont il eſt parlé dans *l'Hiſt. des Iles Antilles*, p. 401.

PLAN-

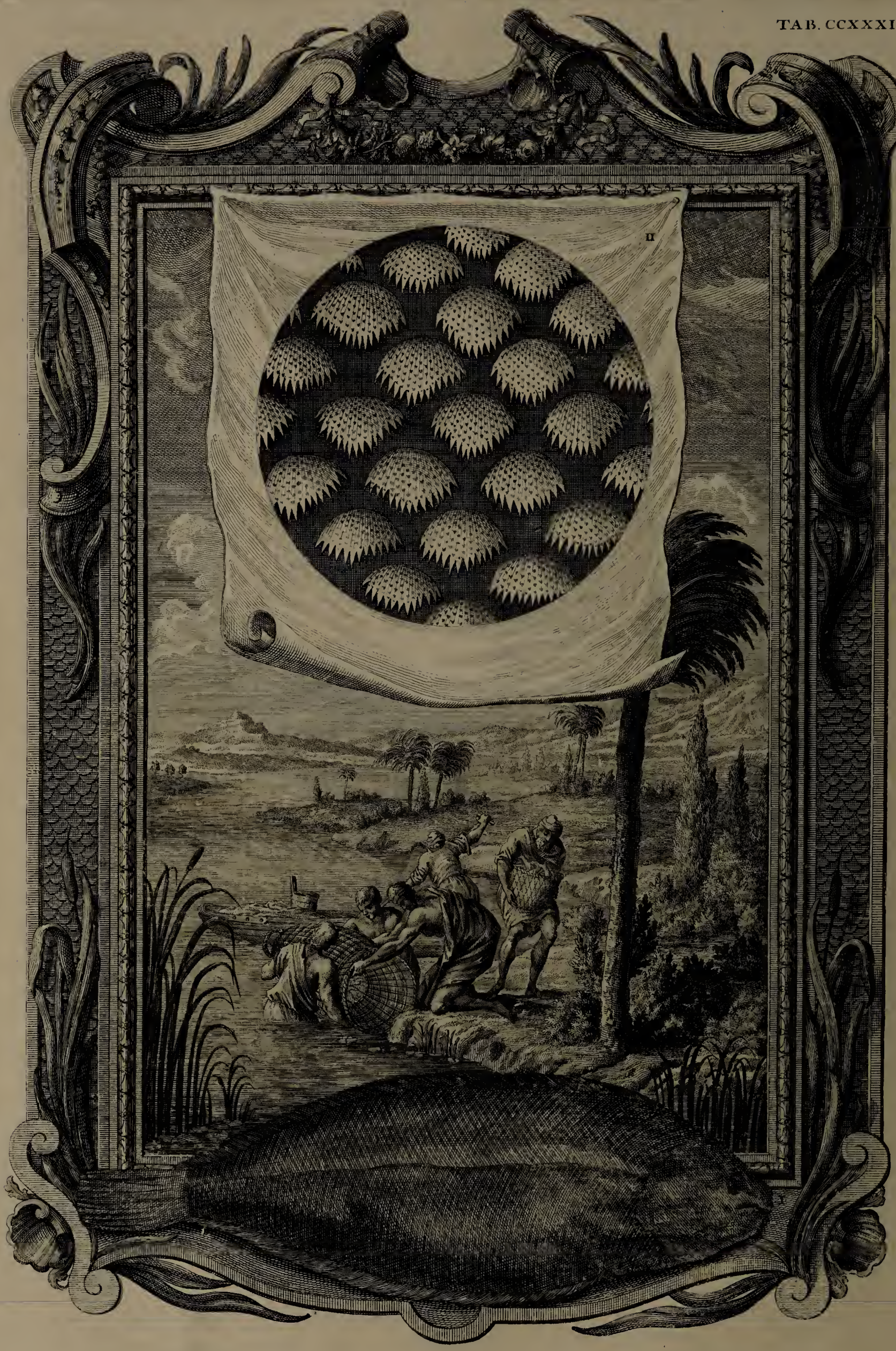

LEVITICI Cap. XI. v. 9-12.
Solea cum squamis.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 9-12.
Die Sole mit deren Schuppen

G. D. Heuman sculps.

LEVITICI Cap. XI. v. 9-12.
Anguilla, Muræna, Lampetra.

III. Buch Moſis Cap. XI. v. 9-12.
Aal, Neun-Aug.

I. A. Fridrich sculps.

PLANCHES CCXXXVIII. CXXXIX.

L'Anguille, la Lamproye, & la Sole avec ſes écailles.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 9. 10. 11. 12.

Vous mangerez de ceci d'entre tout ce qui eſt dans les eaux. Vous mangerez de tout ce qui a des nageoires & des écailles dans les eaux, ſoit dans la mer, ſoit dans les Fleuves.

Mais vous ne mangerez pas de ce qui n'a point de nageoires & d'écailles, ſoit dans la Mer, ſoit dans les Fleuves, tant de tout Reptile des eaux, que de toute choſe vivante qui eſt dans les eaux: cela vous ſera en abomination.

Elles vous ſeront donc en abomination, vous ne mangerez point de leur chair, & vous tiendrez pour une choſe abominable leur chair morte.

Tout ce donc qui vit dans les eaux, & n'a point de nageoires & d'écailles, vous ſera en abomination.

Voici celles des Bêtes qui naiſſent dans les eaux, dont il vous eſt permis de manger: Vous mangerez de tout ce qui a des nageoires & des écailles, tant dans la Mer que dans les Rivieres & dans les Etangs.

Mais tout ce qui ſe remue & qui vit dans les eaux, ſans avoir de nageoires ni d'écailles, vous ſera en abomination & en exécration.

Vous ne mangerez point de la chair de ces Animaux, & vous n'y toucherez point lorſqu'ils ſeront morts.

Tous ceux qui n'ont point de nageoires ni d'écailles dans les eaux, ſeront impurs.

NOus venons de parler des Quadrupedes qui marchent ſur la Terre: il s'agit à préſent des Animaux qui vivent dans l'Eau, c'eſt à dire des *Poiſſons*. Si j'avois deſſein de donner un Traité d'*Ichthyologie*, dans la vue de prouver l'Exiſtence & la Sageſſe de Dieu, je pourrois rapporter bien des choſes ſur les Dents, les Yeux, les Ouïes, les Ventricules, les Arrêtes, les Muſcles des Poiſſons, & la Veſſie qui leur ſert à nager. Il y a cependant deux choſes que je ne puis me diſpenſer d'examiner ici, parce que le Souverain Légiſlateur en fait mention; ce ſont les *Nageoires*, & les *Ecailles*.

סְנַפִּיר *Senaphir*, *Pinna*, πτερύγιον, *Nageoire*. Cette partie tire ſon nom en pluſieurs Langues, de la reſſemblance qu'elle a avec les Ailes, & parce qu'on a cru que les Nageoires ſervoient aux Poiſſons pour nager, tout comme les Ailes ſervent aux Oiſeaux pour voler. Mais quoique cette opinion ſoit fort ancienne, elle n'en eſt pas plus véritable, ni plus fondée. Voyez ce qu'en dit *Borellus*, (*de motu Animal.* Prop. 212.) Trop courtes pour ſervir de Leviers, trop étroites pour tenir lieu d'Avirons, cartilagineuſes d'ailleurs & flexibles, elles ne ſont nullement propres à pouſſer l'eau avec la force néceſſaire pour produire un mouvement auſſi vif que celui du Poiſſon. Bien plus, quand les Poiſſons nagent, ils ne remuent pas leurs Nageoires comme ſi c'étoient des Avirons; au contraire, ils les tiennent collées contre leur corps; & quand ils les étendent, c'eſt plutôt pour s'arrêter, comme l'on étend les Avirons dans un bateau pour l'empêcher d'avancer: outre cela, que l'on coupe les Nageoires d'un Poiſſon, il ne laiſſera pas de nager fort vîte. Le véritable uſage des Nageoires dans les Poiſſons, & particulierement des doubles nageoires qui ſont au bas du Ventre, eſt donc de les tenir droits, de les empêcher de

chanceler ni d'un côté ni d'autre, ou même de tourner ſur le dos, comme l'on voit qu'il arrive à ceux à qui l'on a coupé les Nageoires. Et le véritable & ſeul principe de ce mouvement ſi vif qu'ils font en nageant, eſt dans leur Queue, & dans leur chair muſculeuſe. *Borellus* (*Prop.* 214.) explique fort bien la maniere dont ce fait ce mouvement.

קַשְׂקֶשֶׂת, *Kaskeſeth*, les *Ecailles*, ſervent aux Poiſſons, comme la Cuiraſſe & le Bouclier ſervent au Soldat, & comme l'Epiderme ſert à l'Homme: elles couvrent la chair, & l'empêchent d'être incommodée par l'eau. Ces Ecailles ſont d'une ſtructure très artificieuſe; elles ont des Vaiſſeaux très ſubtils qui pénetrent juſqu'à leurs extrémités, ce qui fait qu'on ne doit pas les comparer aux Ongles des Hommes ni des Bêtes. Les Poiſſons qui n'ont point d'Ecailles, ont en la place beaucoup de glaire dont ils ſont tout enduits, ce qui les rend très gliſſans & difficiles à tenir dans les mains. Je donne dans la Planche CCXXXIX. la figure des Ecailles, telles qu'on les voit par le Microſcope: je l'ai tirée de *Hoock* (*Micrograph.* p. 162) Ces Ecailles ſont d'une *Sole*. Et à la Fig. I. l'on voit la Sole entiere, auſſi-bien que ſes Ecailles à la Fig. II.

Les *Nageoires* entrent dans la diſtinction que l'on fait des Poiſſons en differentes Claſſes. Par exemple, ceux qui n'ayant point de Nageoires au Ventre, ni d'Arrêtes, ont trois Nageoires ſur le dos, ou deux, ou une ſeulement: ceux qui ayant des Arrêtes, n'ont qu'une Nageoire ſur le dos, ceux qui en ont deux &c. Suivant le détail que Moïſe fait des Poiſſons, nous pourrions en faire quatre Claſſes. La 1e. de ceux qui ſont garnis de Nageoires & d'Ecailles. La 2e. de ceux qui ont des Nageoires, mais qui n'ont point d'Ecailles. La 3e. de ceux qui ont des Ecailles, ſans Nageoires. La 4e. enfin, de ceux qui n'ont ni Nageoires ni Ecailles. De ces quatre Claſſes, il n'y a que ceux de la prémiere qui fuſſent purs.

Ce n'eſt pas dans l'Ecriture ſeule, qu'on trouve cette diſtinction des Poiſſons, en purs & impurs. Les Romains ne mangeoient dans leurs Feſtins ſacrés qu'ils appelloient *Pollu&tum*, que des Poiſſons *à Ecailles*. *Pline* (L. XXXII. c. 2.) rapporte d'après *Caſſius Hemina*, cette Loi expreſſe: *Numa conſtituit, ut Piſces, qui ſquamoſi non eſſent, ne pollucerent*; c'eſt à dire: *Numa défendit de manger dans les repas que l'on feroit en l'honneur des Dieux, aucun Poiſſon qui n'eût des Ecailles*. *Feſtus* excepte cependant du nombre des Poiſſons à écailles, le *Scare*, parce qu'il étoit fort rare & qu'on l'achetoit bien cher. Les Prêtres Egyptiens étoient véritablement des *Anti-Chartreux*, car ils avoient de l'averſion pour toutes ſortes de Poiſſons, comme nous l'apprenons de *Porphyre* (*de Abſtin.* L. II. c. 37.) & d'*Herodote* (L. II. 37.) Mais pour le Peuple on lui permettoit de manger du Poiſſon, & même, ſuivant *Hérodote* (L. II. c. 93.) & *Diodore* (L. I.) les Poiſſons tenoient le ſecond rang après les Légumes & les Racines, pour la nourriture du Peuple Egyptien. L'on ſait que l'Egypte eſt plus abondante en Poiſſon qu'aucun autre Païs, ce qui paroît par ſa ſeule ſituation. On peut encore en juger, entre autres, par le Lac *Mœris*, dont la Pêche produiſit pendant ſix ſemaines un Talent par jour au Tréſor Royal.

Les Interpretes ne diſent rien, que je ſache, des cauſes phyſiques de cette défenſe. Pour moi je ne paſſerai pas cet article ſans y faire quelques remarques. Dans le Catalogue des *Poiſſons* défendus, ſont compris tous ceux qui ont la *figure d'Anguilles*, parce qu'ils n'ont point d'Ecailles, & qu'ils ſont liſſes & gliſſans. Leur propre eſt plutôt de ramper dans les eaux, que d'y nager avec vîteſſe comme les autres Poiſſons; outre cela ils ne ſe trouvent guere que dans les eaux croupies, troubles, bourbeuſes, & ſales. Ces ſortes de Poiſſons, comme la Lamproye & l'Anguille, ne ſont pas ſains, ſuivant les Medecins; ce qui vient peut-être de ce qu'ils ſont trop pleins d'une certaine graiſſe molle, reſſemblant aſſez à celle du Porc, qui eſt auſſi un Animal immonde. La Loi dont nous parlons défend en général tous les Animaux qui marchent ou ſe trainent lentement dans les eaux, ſoit dans les Etangs, dans les Rivieres, ou dans la Mer; parce qu'ils ne digerent pas bien leur nourriture, à cauſe de leur mouvement trop lent: en quoi l'on peut les comparer avec les Quadrupedes qui n'ont qu'un Ventricule. Il me ſemble qu'il y a de l'emphaſe dans les paroles que nous liſons au Vers. 10. וּמִכֹּל נֶפֶשׁ הַחַיָּה אֲשֶׁר בַּמָּיִם מִכֹּל שֶׁרֶץ הַמָּיִם. *De tout reptile des Eaux; & de toute choſe vivante qui eſt dans les Eaux.* Par où je croi que la Loi ne défend pas ſeulement les Poiſſons dont nous venons de parler; mais encore tout ce qui vit dans les Eaux ſans avoir du Sang, *Exanguia aquatica*, les Cruſtacées, les Teſtacées, les Coquillages, les Limaçons &c. dont il y en a beaucoup que l'on ne mange dans aucun lieu de la Terre, & d'autres en grand nombre qui ſont venimeux de leur nature.

La Fig. A de la Planche CCXXXVIII. repréſente une *Anguille*.

B. Repréſente une *Lamproye* de Salvianus.

C. Une autre *Lamproye* plus petite.

PLAN-

LEVITICI Cap. XI. v. 13.
Girfalco et Haliætus.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 13.
Geyer-Falck, See-Adler.

M. Ian. f. sculp.

I

A

N

II

Q·CAECIL·MIGRO
C·HELIO·ILVIR

A

B

LEVITICI Cap. XI. v. 13.
Nescher, Aquila.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 13.
Der Adler.

M. Tyroff sculps.

PLANCHES CCXL. CCXLI.

L'Aigle, le Gerfaut, & l'Aigle marin.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 13.

Et d'entre les Oiſeaux vous tiendrez ceux-ci pour abominables, on n'en mangera point, ils ſont en abomination: ſavoir, l'Aigle, l'Orfraye, le Faucon.

Entre les Oiſeaux, voici quels ſont ceux dont vous ne mangerez point, & que vous aurez ſoin d'éviter: l'Aige, le Grifon, le Faucon.

NOus allons examiner ce qui regarde les Oiſeaux, de la même maniere que nous avons fait pour les Poiſſons: c'eſt à dire, que ce que nous en dirons ne regardera pas tant la Théologie naturelle, que la défenſe ou la permiſſion du Souverain Légiſlateur. Nous aurons dans la ſuite une occaſion plus favorable de démontrer l'exiſtence de DIEU, par la ſtructure merveilleuſe des Oiſeaux, en examinant leur Bec, leur Tête, leurs Yeux, leur Col, leurs Ailes, leurs Pieds, leurs Plumes, leur Queue, leurs Muſcles, les parties qui ſervent au Vol, leur Cerveau, leurs Poûmons, leur Ventricule, leurs Inteſtins, leurs Reins, leur Génération, leur Grandeur, leurs Nids, leur amour pour leurs Petits. Pour le préſent, je demeurerai dans les bornes de mon ſujet.

Tous les Oiſeaux en général ſont en quelque façon des Animaux ruminans; non pas qu'ils ruminent proprement, en rappellant la nourriture du Ventricule à la gueule; mais parce qu'ils digerent mieux que ceux qui ne ruminent pas. Selon *Ariſtote* (*Anim.* L. III. c. 14.) il y a deux indices de la rumination des Oiſeaux; ſavoir, le défaut de Dents, & la pluralité des Ventricules: pluralité ſans laquelle les Animaux qui n'ont point de Dents, n'auroient jamais pu faire une bonne digeſtion. Les Oiſeaux ont donc trois *Ventricules:* le prémier eſt ce que les Latins appellent, *Ingluvies*, & *Ariſtote* πρόλοβος. Le ſecond eſt le *Jabot*, *Guttur*, μέρος ὀγκώδες. Le troiſieme eſt le *Géſier*, que *Pline* appelle *venter carnoſus calloſuſque*, & les Grecs κοιλία σαρκώδης, ἡ γυφρὰ, ou le *Ventricule* proprement dit. *Peyerus* a parfaitement bien décrit la ſtructure de tous ces Ventricules. L'uſage du prémier eſt de recevoir & d'amollir tant ſoit peu; du ſecond, de préparer & de digerer un peu mieux; du troiſieme enfin, de moudre & de réduire en bouillie la Nourriture des Oiſeaux, qui ordinairement n'a pas beaucoup de ſuc: de ſorte que pour aider à la moudre, l'Animal avale ſouvent de petites Coſſes, ou quelque choſe de rude & d'âpre. Cette ſtructure des Ventricules dont nous venons de parler eſt bien plus parfaite dans les *Oiſeaux purs*, & dans ceux qui mangent du Grain, que dans les *impurs* & dans les Carnaſſiers, qui ont les Ventricules bien plus minces & plus membraneux, cette ſtructure étant ſuffiſante pour digerer de la chair, qui encore eſt ſouvent corrompue.

C'eſt de-là qu'on doit tirer la raiſon phyſique de la diſtinction que Moïſe a faite entre les Oiſeaux purs & les impurs, pour permettre les uns & défendre les autres; à quoi l'on peut encore ajouter la raiſon tirée de ce que ces Oiſeaux carnaſſiers mangent des Cadavres, qui eſt une nourriture immonde, & dont l'uſage étoit défendu auſſi aux Prêtres Egyptiens, ſuivant le témoignage de *Porphyre* (*de Abſtin.* L. IV. §. 7.)

Avant que d'entrer dans une énumeration plus particuliere des *Oiſeaux* défendus, je dirai en paſſant, que le Créateur a proportionné le corps des *Oiſeaux de proye* au genre de vie qu'ils devoient mener; il leur a donné *une grande Tête, un Col court, un Bec & des Ongles crochus, forts & aigus, toujours prêts à ſaiſir & à déchirer: les Cuiſſes fermes & muſculeuſes, propres à frapper & à abattre la proie: — la vue excellente, pour pouvoir diſtinguer de loin la proie. — Comme les femelles doivent non ſeulement avoir ſoin d'elles-mêmes, mais encore de leurs Petits, ce même Créateur les a douées d'un Corps plus gros que ceux des mâles, elles ſont d'une figure plus agréable, d'une conſtitution plus forte, & d'un naturel plus courageux ou plus féroce.* (*Willoughby, Ornithol.* p. 25.) Il faut encore remar-

quer, que la chair de ces Oiſeaux quand ils ſont morts ſe corrompt bien plus facilement, que celle des autres Animaux; d'où l'on peut conclure que cette viande ſeroit pour nous une fort mauvaiſe nourriture.

Par cette Deſcription générale des Oiſeaux de proie mis au nombre des Animaux immondes, qui regarde particulierement la ſtructure intérieure de l'Eſtomac, il eſt clair qu'on ne ſauroit diſtinguer du prémier coup d'œil les Oiſeaux purs d'avec ceux qui ne le ſont pas; au-lieu que par rapport aux Poiſſons, tout le monde peut reconnoitre ceux qui ont des écailles, ou ceux qui n'en ont point. C'eſt apparemment la raiſon pourquoi le Légiſlateur n'a pas fait une énumeration exacte des Poiſſons, comme il l'a faite des Oiſeaux.

Le prémier de ces Oiſeaux immondes eſt *Neſcher*, l'*Aigle*, le plus grand de tous les Oiſeaux de proie, & le Roi des Oiſeaux.

Ἀιετὸς οἰωνῶν προφερέστατος.

L'Aigle, le plus excellent des Oiſeaux.

(*Quint. Smyrn.* L. III. verſ. 353.) L'on pourroit dire pluſieurs choſes de l'excellence de l'Aigle, tant ſur l'autorité des Auteurs profanes, que ſur celle des Auteurs qui ont écrit des Oiſeaux. Voyez ce qu'en dit *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. II. c. 1.) *Philon* appelle l'Aigle πτηνοκράτωρ, *Roi des Volatiles*. R. *Bechai* (*in Gen.* II.) dérive ſon nom Hébreu de *neſar*, qui ſignifie *tomber*, parce qu'il s'éleve dans les airs juſqu'à la Région Ignée, & de là ſe précipite dans la Mer. Mais c'eſt-là une des rêveries de la Philoſophie Scholaſtique d'Ariſtote. Les autres dérivent ce nom de נָשַׁר, qui ſignifie *découler*; les autres, de שׁוּר *voir*. Mais *Bochart* croit plutôt qu'il deſcend de l'Arabe *naſara*, qui veut dire, *déchirer avec le bec*, parce que l'Aigle eſt plus rapace que tous les autres Oiſeaux, & que c'eſt avec ſon bec crochu qu'il prend, plume, & déchire ſa proie, avec plus de force que tous les autres. Entre les Synonymes dont ſe ſervent les Arabes & les Turcs d'aujourd'hui, je n'en trouve aucun dans les Lexicographes, & particulierement dans *Meninzki*, qui ait rapport au mot נֶשֶׁר. mais j'y trouve ſeulement que *Neſr* ſignifie un *Vautour*, (*Lex.* p. 5513.) J'aurai occaſion dans plus d'un endroit, de parler des qualités de cet Oiſeau. Je me contenterai à préſent d'en remarquer ce qui convient à notre ſujet: ſavoir, que l'Aigle a la vue extrèmement perçante; qu'il eſt armé d'ongles très forts, & d'un bec crochu; qu'il ſent très mauvais, & de telle maniere que tous les corps qu'il a touché ſe corrompent facilement; qu'il eſt fort avide de proie, & preſque inſatiable.

Le ſecond des Oiſeaux impurs eſt nommé *Peres*, mot que les *Septante* ont rendu par Γρὺψ; mais par ce mot Grec on ne doit pas entendre le *Gryphon*, cet Oiſeau fabuleux qui n'exiſta jamais que dans l'imagination de certains Hommes, comme le remarque *Origene* (L. IV. *contre Celſe.*) Il y a longtems que l'on a retranché cette Fable de l'Hiſtoire-naturelle, & du tems même de *Pline* on la regardoit comme telle. L'on doit donc entendre par *Peres*, cet Animal que les Grecs nomment proprement Γρυπαίετος, une certaine eſpece d'Aigle qui a le bec extrèmement crochu, & qui eſt armée d'ongles très forts. Cependant les Interpretes ne s'accordent pas, quand il s'agit de déterminer l'eſpece particuliere de cet Oiſeau. L'Interprete Samaritain l'exprime par *Bezaa*, qui ſignifie en François un *Vautour*: *Munſterus*, *Schindlerus*, & nos deux Verſions de Zurich, employent le même mot. Les Arabes l'appellent *Okab*, μελαναίετος, *Aigle noir*. Les Juifs Allemands בלאבו, *Blafuſs*, *Blaufuſs*, qui eſt une eſpece de *Faucon* dont les pattes ſont bleues, & que les Italiens, ſelon *Geſner*, appellent *Zafiro*, parce que ſes pattes ſont de couleur de Saphir. *Deodati* dans ſa Verſion Italienne a traduit *Faucon*, & dans ſa Verſion Françoiſe, *Gerfaut*. *Munſterus* rapporte le ſentiment de quelques-uns qui diſent que cet Oiſeau eſt originaire de Perſe, fondés ſur le rapport qu'il y a entre *Peres* & *Perſe*; mais il n'y a nulle apparence, puiſque le nom de *Perſe* n'a été uſité que plus de 900 ans après Moïſe, c'eſt à dire ſous Cyrus, qui a enſeigné le prémier à ſes Peuples l'Art de monter à cheval; ce qui les a fait appeller פרסים *Perſes*, ou *Cavaliers*; car avant ce tems-là ils s'appelloient *Cuthéens*, *Ciſſiens*, *Suſiens*, *Elamites*. *Junius* interprete ce mot *Peres* par *Orfraye*; & *Caſtalion* par *Anataria*, qui eſt une eſpece d'Aigle. L'un & l'autre de ces Interpretes n'eſt fondé que ſur l'étymologie du mot *Peres*, qu'ils dérivent de *paras*, c'eſt à dire *ſéparer*, *diviſer*, *rompre*. L'opinion la mieux fondée, ou ſi vous voulez, la meilleure conjecture que l'on ait faite juſqu'à préſent, eſt celle de *Bochart*, (*Hieroz.* P. II. L. II. c. 5.) qui ſoutient, avec pluſieurs autres Interpretes, que l'on doit prendre ici l'Aigle en général; d'autant plus que les Macédoniens qui avoient enrichi leur Langue de pluſieurs mots Orientaux, appelloient l'Aigle παραὸς; & ſelon *Heſychius*, παραὸς eſt un *Aigle chez les Macedoniens*: παραὸς, ἀετὸς ὑπὸ Μακεδόνων. Mais lorſqu'il s'agit de déterminer l'Eſpece, *Bochart* eſt obligé, faute d'autres ſecours, de recourir lui-même à l'Etymologie, & il ſe détermine pour *l'Orfraye*, qui s'appelle *Oſſifraga*, comme qui diroit *Briſe-Os*, ce qui ſe rapporte à la Racine Hébraïque פָּרַם ou פָּרַשׂ, *rompre*, *briſer*; mot que le Prophete Michée III. 3. employe particulierement quand il parle de briſer les Os. L'on trouve dans un certain Gloſſaire: *Oſſifragus*, ὀστεοκόπος, ὀστοκλάστης, ὀστοκατάκτης, ὀστοκόραξ, *eſt le* φῖνις *de Diocoride*. *Le* φῖνις, dit-il, *Oiſeau que les Romainsappellent Oſſifragus*. Les plus anciens Grecs diſoient φήνη, & les Arabes *Phena*, *Mechalepha*. *L'Orfraye* de Suiſſe, que l'on nomme *Beinbrecher*, *Steinbruchel*, dans la Langue du Païs, eſt décrite de la maniere ſuivante par *Geſner* (*De Avib.* p. 181.) *Cet Oiſeau à la tête ſans*

ſans plumes, & de couleur jaune; ſon bec eſt recourbé, & ſes plumes ſont blanches: il a parci par-là des plumes noires aux ailes, à peu près comme la Cigogne: il eſt environ de la grandeur d'un Vautour. Mais celle d'*Aldrovandus* eſt le *Häliætus* ou l'Aigle de Mer de *Willoughb. Ornithol.* 29. Dans le *Lexicon* de *Meninzki* il ne ſe trouve aucun mot pour ſignifier un Aigle, un Vautour, ou un Faucon, qui ait aucun rapport avec le *Peres* Hébreu; ce qui, à ce que je croi, mérite d'être remarqué.

Le troiſieme des Oiſeaux de proie s'appelle *Azniah*, ἀλιαίετος, comme ont traduit les Septante; *Haliætus*, *Aigle marin*, ſuivant *S. Jerôme*, *Munſterus*, *Caſtalion*, *Pagninus*, *Arias*, *Junius*, *Deodati*, & la Verſion de Zurich. Les Anglois ont traduit *Oſpray*, *Sea-Eagle*; les Allemands, *Fiſcharn*, *Fiſch Adler*; mais la Verſion de Geneve à mis mal à propos *Faucon*. Les Chaldéens en retranchant la lettre ד ont fait עזיה *aziah*. L'Arabe *Ghæzen*, qui dans le *Lexicon* de *Meninzki* p. 3403. ſignifie un Aigle, a beaucoup de rapport avec l'Hébreu. *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. II. c. 6.) dérive ce mot de עז *oz*, qui ſignifie *la force*; & l'on peut en conclure que le μελαναίετος, *l'Aigle noir*, quoique la plus petite de toutes les eſpeces d'Aigles, eſt cependant la plus forte. C'eſt celle que les Romains appelloient. *Valeria*. C'eſt auſſi celle dont parle *Homere Iliad.* XXI. vers 252.

Αἰετῷ ὄιματ' ἔχων μέλανος, ὃ θηρητῆρος,
Ὅς ῥ' ἅμα κάρτιστός τε ἠ ὠκιστος πετέεινῶν.

Ayant la rapidité d'un Aigle noir, de cet Oiſeau de proie qui eſt en même tems le plus fort & le plus vîte de tous les Oiſeaux.

Ariſtote (L. IX. c. 32.) en fait la deſcription, & entre autres qualités, il lui attribue beaucoup de force. *Pline* la décrit auſſi L. X. c. 3. Voici encore la deſcription de l'*Aigle noir*, telle qu'on le trouve dans *Willoughby* (*Ornithol.* p. 30.) d'après ceux qu'il avoit vus dans la Zélande. Cet Oiſeau, dit-il, *eſt deux fois plus gros qu'un Corbeau, mais plus petit que le Pygargue. Il n'a point de plumes ſur ſes mâchoires ni ſur ſes paupieres, & les unes & les autres ſont de couleur rougeâtre. Il a la Tête, le Col, & la Poitrine noirs. — Il a au milieu du dos, ou entre les deux Ailes, une grande tache triangulaire, d'un blanc tirant ſur le roux; la queue & le derriere rouges. Les petits rangs de mailles qu'il a ſur les ailes, ſont de la même couleur qu'aux Büſes; après quoi vient une bande noire transverſale, enſuite une blanche; & ce qui reſte depuis cette bande juſqu'au bout des plumes, eſt d'un cendré obſcur. Aldrovandus* ajoute à cela, que *ſon bec eſt de couleur de corne, & tirant ſur le bleu, le devant & le derriere de la tête couleur de fer & obſcur; que ſes jambes ſont preſque toutes couvertes de plumes, qu'il n'en reſte pas le travers d'un doigt qui ſoit nud, & que cet endroit eſt jaune. Willoughby.* p. 29. prétend que le véritable *Aigle marin*, & *l'Orfraye* d'*Aldrovandus*, ſont la même choſe. Il faut cependant remarquer que le *Azniah* eſt pris par quelques-uns pour le *Gryphon*. Quoique cet Oiſeau ſoit fabuleux, j'ai cru devoir donner ici deux Médailles qui le repréſentent. La prémiere, qui eſt frappée par les Panormitains, offre aux yeux une Tête barbue & toute hériſſée; & au revers un *Gryphon* ou un demi *Pégaſe*, avec un *Dauphin*. La ſeconde, frappée par les *Corinthiens* de la Famille *Cæcilia*, repréſente une Tête de *Venus*, & un *Pégaſe* ſur lequel eſt monté *Bellerophon* combattant contre un Lion; avec cette Inſcription: Q. CAECIL. NIGRO C. HEIO. II. VIR. Cette Médaille eſt au Num. 43. des Conſulaires de *Vaillant*. J'ai cru auſſi devoir repréſenter à l'honneur de l'Aigle, une autre Médaille que j'ai dans mon Cabinet; elle eſt d'un des *Ptolomées* Rois d'Egypte, du plus grand module, & repréſente un Aigle qui porte le Foudre. Fig. III.

Les Figures ſuivantes pourront ſervir beaucoup à l'intelligence du Texte.

A. Repréſente un Aigle de Scythie. - 240.
B. Une Orfraye. - - - - 240.
C. Le *Haliætus*, Aigle Marin; ou *Melanætus*, Aigle noir. - - - - - 41.
D. Le Gerfaut. - - - - 241.
E. L'Epervier. - - - - 241.
F. Le Squelete d'un Aigle. - - 241.
G. Le Ventricule d'un Aigle, ſuivant *Blaſius* (*Anat. Anim.* p. 440.)

PLANCHE CCXLII.

Le Milan, le Vautour, l'Emérillon.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 14.

Le Vautour & le Milan ſelon leur Eſpece.

NOus trouvons enſuite dans notre Texte, deux autres Oiſeaux de proie, qui ſont auſſi impurs. Le prémier eſt nommé דָּאָה *Daah*, ou comme il eſt marqué dans le Deuteronome, רָאָה *Raah*, car ſouvent ces deux Lettres ד & ר ſont priſes l'une pour l'autre, parce qu'elles ſe reſſemblent beaucoup. Cependant, ſi l'on fait attention à l'Etymologie, *Daah* & *Raah* ſont fort differens, puiſque *daah* ſignifie *voler*; & *raah*, *voir*. La prémiere dérivation eſt en faveur du *Milan*; c'eſt auſſi de cette maniere que l'ont traduit *S. Jerôme*, les *Arabes*, *Munſterus*, *Caſtalion*, *Junius*, *Deodati*, *Buxtorff*, *Schindler*, & d'autres: car cet Oiſeau ſe tient plus longtems ſuſpendu en l'air, & vole plus haut, qu'aucun autre. *Martial* (L. IX. *Epigr.* 55.) le fait voler juſqu'aux Aſtres:

Hinc prope ſumma rapax Milvus in Aſtra volat.

Du mot Hébreu *daah*, il ſemble que les Arabes ayent fait *Hida*, *Alhida*, où, comme on lit dans *Andreas Bellunenſis*, *Alhada*. Les Arabes d'aujourd'hui appellent encore un Milan *Hædæet*, *Hædat*, *Heidele*, comme on peut le voir dans *Meninzki*, *Lex.* p. 1573. Les *Septante* ont traduit *daah* par γὺψ, & les Verſions de Zurich, *Geir*, un *Vautour*, mais je ne ſai pas pour quelle raiſon. Or le *daah*, (le *Milan*) que les Grecs nomment ἰκτῖνος, ἴκτινος, ἴκτις; les Latins, *Milvus*; les Allemands *Wey*, *Weihe*; les Anglois, *Kit*, ou *Glead*, eſt un Oiſeau de proie avec de longues ailes, ſauvage, & que l'on ne peut apprivoiſer. Le Milan ordinaire, qui à la queue fourchue, eſt décrit par *Willoughby*, *Ornithol.* pag. 41.

Le Milan, le Vautour & tous ceux de ſon Eſpece.

Le ſecond de ces Oiſeaux de proie eſt אַיָּה *Ajah*, que les *Septante* ont traduit par ἰκτῖνος. *S. Jerôme*, *Munſterus*, *Pagninus*, *Caſtalion*, les *Anglois* & les *Italiens* ont traduit *Vautour*; les Allemands, *Milan*, après le Livre de Job en Arabe, qui a auſſi été ſuivi par *Schindlerus*, & la Verſion de Geneve. *Jonathan* a rendu ce mot par דייתא אוכמתא, un *Vautour noir*; le Paraphraſte de Jeruſalem, אבו *Ibbu*; *Onkelos*, טרפיתא, qui ſignifie en général un *Oiſeau de proie*. Les Arabes dans les Livres de Moïſe ont mis un *Hibou*; & cet Oiſeau, que l'on trouve ſous pluſieurs noms dans le *Lexicon* de *Meninzki*, eſt appellé p. 5976. *Buh*, & la femelle *Bu het*: & en Perſan *Hu hu*, ce qui répond aſſez au nom Hébreu de notre Texte. *Junius* & *Buxtorff*, après *Kimchi*, prétendent que c'eſt une *Pie* ou une *Corneille*: *Arias Montanus*, un *Oiſeau de differentes couleurs*: *Pomarius*, un *Vautour*, ou un *Epervier*: *Aben-Ezra*, un *Oiſeau Inſulaire* de l'Ile de א. Les autres Hébreux, comme R. *Levi*, *Mardochée*, & *Aquinas*, ne déterminent rien. *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. II. c. 8.) eſt pour cet Oiſeau que les Arabes nomment *Aljuju*, & dont le cri eſt *ja ja*, ce qui fait qu'on l'appelle encore, *Al-ja jao*: il eſt de l'Eſpece des Eperviers; les Egyptiens le nomment *Algelem*, les Allemands *Smirle*, les Italiens *Smerlo*, *Smeriglio*, les François *Emérillon*, les Anglois *Merlin*. Il eſt petit; il a la queue courte, & le vol très prompt. C'eſt l'Æſalon des Anciens, dont on voit la deſcription dans *Willoughby*, *Ornithol.* p. 50. & qui eſt du nombre des *Oiſeaux de proie à longues ailes*, & l'un des meilleurs que l'on puiſſe choiſir pour la Fauconnerie.

A. Repréſente un *Vautour*.
B. L'Æſalon, ou *Emérillon*.
C. Le *Milan*.

PLAN-

LEVITICI Cap. XI. v. 14.
Milvus, Vultur, Æsalon.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 14.
Weihe, Geyer, Hutiele.

I. G. Pintz sculp.

LEVITICI Cap. XI. v. 15.
Genus Corvinum.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 15.
Das Raben-Geschlechte.

I. G. Pintz sculps.

PLANCHE CCXLIII.

Le Corbeau, la Pie, la Corneille.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 15.

Tout Corbeau, ſelon ſon Eſpece.

Le Corbeau, & tout ce qui eſt de la même Eſpece.

IL n'y a pas de difficulté au ſujet de cet Oiſeau, comme il y en a pour les autres. Tous les Interpretes conviennent que *Oreb* ſignifie un *Corbeau*; tout comme en Chaldéen *Orba*, & en Arabe *Gerah* & *Ghurah*, veut dire la même choſe, ſuivant *Meninzki Lex.* p. 3386: d'où les Latins ont emprunté le mot *Corvus*, & peut-être les Allemands leur *Rab*, & les Anglois leur *Raven.* C'eſt auſſi un Oiſeau de proie, mais du nombre de ceux qui ont le bec épais, long & droit: & il eſt évidemment de la Claſſe des impurs, puiſque non-ſeulement il mange de la chair, mais qu'il aime ſur-tout les Animaux morts, & les Cadavres des Quadrupedes, des Poiſſons, des Oiſeaux, des Hommes; ſouvent même il prend des Oiſeaux tout en vie, & les déchire. Dans notre Texte il eſt défendu expreſſément de manger aucun Corbeau ſelon ſon Eſpece, c'eſt à dire, tout ce qui eſt de l'Eſpece du Corbeau, quoique parmi ceux-là il s'en trouve qui mangent de tout, comme des Inſectes, des fruits, & de la chair: tels ſont les *Pies*, les *Piverts*, les *Corneilles*, & les *Hupes.* La couleur noire du *Corbeau* a donné occaſion aux Hébreux de l'appeller *Oreb*, car *erab* ſignifie le *ſoir*; & *arah*, *s'obſcurcir.*

A. Un *Corbeau.*

B. Une *Pie* de differentes couleurs, ou à longue queue.

C. Une *Corneille.*

D. Une Médaille de Domitien, au revers de laquelle on voit un Corbeau (ou une Corneille) ſur une branche d'Olivier ou de Laurier. (*Ex Begeri Theſ.* p. 107. Vol. III.)

PLANCHES CCXLIV. CCXLV.

L'Autruche, le Hibou, l'Epervier, &c.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 16.

Le Chathuant, la Hulotte, le Coucou, & l'Epervier, ſelon leur Eſpece.

L'Autruche, le Hibou, le Larus, l'Epervier & toute ſon Eſpece.

LE prémier des Oiſeaux qui ſont rapportés ici & mis au nombre des impurs, c'eſt *Bath jaanah*, la *Fille du Cri*, ou ſimplement *jaanah*, le *Cri*. Ce nom a cruellement tourmenté les Interpretes, d'autant plus que les Prophetes s'en ſont ſervis pour exprimer un Oiſeau qui n'habite que les Deſerts, & qui ne fait que ſe plaindre. Jer. L. 39. Iſaï. XIII. 21. XXXIV. 13. XLIII. 20. Lament. IV. 3. Mich. I. 8. Job XXX. 29.

Il n'eſt donc pas ſurprenant que les Commentateurs & les Traducteurs en ayent écrit differemment. Les *Septante* ont traduit dans les Prophetes Michée, Jérémie & Iſaïe, Σειρῆνας, des *Sirenes*, qui, ſelon *Cyrille*; *couvent leurs œufs dans les Golfes de la Mer, & lorſque leur nid a été emporté par les flots, elles font entendre leur lugubre mélodie, & font en quelque façon des lamentations ſur la perte de leurs Petits.* Si l'on examine ſuivant les principes de la Phyſique moderne, ce qu'en diſent les Poëtes, l'on verra bien que cet Oiſeau eſt une pure fable. C'a été pour éviter cette chimere, que les Peres ont cherché *quelque Oiſeau dont le chant fût mélodieux, & en même tems lamentable*, πτηνὰ θρηνητικὰ. *Cyrille*, ſur Iſaïe XIII. 21. ſuivant la penſée des Hébreux, croit que ce pourroit être le *Hibou*; & ſur le Prophete Michée I. 8. le *Roſſignol:* ſur quoi il faut remarquer, que cet Oiſeau n'a rien de commun avec la Mer ni avec ſes flots; ce qui fait que *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. II. c. 14.) au-lieu de ἀηδόνας, *des Roſſignols*, a lu ἀλκυόνας, *des Alcyons*; en quoi il a ſuivi S. *Chryſoſtome* ſur Job XXX. 29. dont voici les paroles: *Il appelle Syrenes certains Oiſeaux qui chantent, comme par exemple les Alcyons, ou les Hibous, qui les uns & les autres ont un chant plaintif.* Mais *l'Alcyon* ou *Halcyon* eſt un Oiſeau de Mer, au-lieu que les *Enfans* de *jaana*, (des *cris*) habitent dans les Deſerts, & même dans ceux qui ſont les plus éloignés de la Mer, comme aux environs de Babylone, & de Botsra dans l'Idumée, Jer. L. 39. Iſaïe XIII. 21. XXXIV. 13. On peut encore ajouter à cela, que l'Oiſeau *Jaanah* eſt cruel & inhumain, Lament. IV. 3. au-lieu que l'Alcyon a *plus d'amour pour ſes Petits que l'Hirondelle même; & plus d'amour pour ſa Compagne que la Colombe*, ſuivant le témoignage de *Plutarque*, (*Libr. utra Anim.*)

Le mot *Jaanah* ſignifie *Noctua*, (Chouette) ſuivant *Pagninus*, *Arias*, *Junius*, *Tremellius*, *Schindler*, *Buxtorff*; ou *Bubo*, c'eſt à dire, *Chathuant*, *Hibou*. *Fullerus* (*Miſc.* L. VI. c. 7.) tient pour cet Oiſeau, & encore plus particulierement pour la *Freſaye*, ὀλολυγὼν, *Strix*, qui eſt une eſpece de *Hibou*, & qui à cauſe de ſon cri lugubre a été nommée en Hébreu יַעֲנָה, de עָנָה *anah*, *crier*, ou *retentir*. Mais les preuves & les autorités que l'on apporte en faveur de *l'Autruche*, l'emportent. Les *Septante* ſe ſont ſervis des mots στρουθὸς, & στρουθίος, *Autruche*, en traduiſant le Paſſage dont il s'agit, auſſi-bien que dans Job XXX. 29. Iſaïe XXXIV. 13. XLIII. 20. Lament. IV. 3. Preſque tous les Anciens ont traduit de même, comme *S. Chryſoſtome* ſur Job, *Euſebe*, *S. Baſile*, *S. Jerôme*, *Theodoret*, *Procope* ſur Iſaïe, *Olympiodore* ſur Jérémie, *Aquila*, *Symmaque*, *Theodotion* & la *Vulgate*. L'on fait cependant une objection contre l'*Autruche*, nommée en Latin *Struthio*, ou *Struthio-camelus*; ſavoir, que στρουθὸς ſignifie un *Moineau* auſſi-bien qu'une *Autruche*; & que *Novatien* (*de cibis Jud.* c. 3.) & *Fullerus* entre les Modernes, ont cru que l'on devoit traduire ici par *Moineau*. Mais il faut remarquer que ce petit Oiſeau n'a rien de commun avec l'Autruche que le nom, & par toutes les circonſtances des Paſſages où il eſt parlé dans l'Ecriture du στρουθὸς, il eſt facile de juger qu'il n'eſt pas queſtion d'un petit Oiſeau, mais d'un Oiſeau fort grand.

Fullerus rapporte deux Argumens contre la *Freſaye*, ou le *Hibou*; mais qui ſont de peu de poids. Le prémier eſt, qu'on lit dans *Suidas* στρουθίζων pour τρίζων, *faire un bruit aigre & perçant*, ce qui convient particulierement aux

Fre-

LEVITICI cap. XI. v. 16.
Struthio, Noctua, Accipiter.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 16.
Straüsse, Eule, Habich.

I. A. Fridrich sculps.

LEVITICI Cap. XI. v. 16.
Struthio.

III. Vitch Moſis Cap. XI. v. 16.
Der Straußſe.

I. A. Friderich sculp.

Freſayes, ſuivant *Ovide* Faſtor. L. VI.

Eſt illis ſtrigibus nomen, ſed nominis hujus
Cauſa, quod horrendum ſtridere nocte ſolent.

D'un autre côté, il eſt ſûr par le paſſage d'*Homere* (Iliad. II. vers. 314.) que le mot τρίζειν convient auſſi aux Moineaux: car il rapporte qu'un Dragon *dévora impitoyablement huit Moineaux qui jettoient des cris aigres, avec leur Mere.*

- - - ἐλεεινὰ κατέσθιε τετριγῶτας.

Le ſecond Argument eſt tiré du Gloſſaire où il dit que le *Hibou*, *Ulula*, eſt non ſeulement appellé ὀλολυγών, mais encore τρηθὸς, *Freſaye* (*Strix.*) Mais *Bochart* fait voir que c'eſt une faute de Copiſte ou d'Imprimeur, & que τρηθὸς ne convient qu'à l'*Autruche*, τρηθοκάμηλος.

Les trois Verſions *Chaldaïques*, *Onkelos*, *Jonathan*, & la Paraphraſe de *Jeruſalem* au-lieu de יַעֲנָה portent נַעֲמָא *naama*, ou נַעֲמִיתָא *naamitha*. La Syriaque, *naama*. Les Arabes *naam*, *naama*, *ne-amet*: *Meninzk. Lex.* 5207: noms qui ſignifient tous une *Autruche*. Ce qui eſt encore confirmé par tous les Lexicographes, les Hiſtoriens, les Géographes, les Medecins, & les Philoſophes Arabes. Les plus ſavans même d'entre les Hébreux donnent le nom de יַעֲנָה à l'*Autruche*, entre autres, *Maimonides* (*de cib. vet.* c. 3.) les Gloſſateurs du *Talmud*, *Abr. Peritſol*, *Chazkunus* ſur le Levitique, & *David de Pomis*. C'eſt ce qui fait que les Juifs ont toujours regardé l'*Autruche* comme un Animal impur, & que la Loi leur défend de manger.

Paſſons aux cauſes phyſiques de cette défenſe. L'Autruche eſt un Oiſeau qui fait ſon nid à terre, & qui dévore tout ce qu'il trouve, ſans diſtinction. Ses Oeufs, auſſi-bien que ſa Chair, ſont *de dure & difficile digeſtion, & ſe changent preſque tous en excrémens.* (*Gal. de cib. bon. & prav. ſucc.* c. 6. & *de Alim. Fac.* L. III. c. 20.) Il dit des Oeufs en particulier, au Chap. XXII. qu'ils ſont *très mauvais*. Les Medecins Arabes ſont du même ſentiment, comme, *Aetius* (*Tetrab.* L. I. Serm. 2. c. 131. 134.) *Sim. Sethi*, & *Rhazes*. Mais il faut chercher la raiſon pour laquelle l'Autruche & ſes Oeufs ſont une ſi mauvaiſe nourriture, & pour cet effet examiner, comme nous avons fait à l'égard de pluſieurs autres Animaux, la conſtruction des Entrailles & des Ventricules de cet Oiſeau. L'Anatomie de l'*Autruche*, qu'a donnée Mr. *Valliſnieri* dans ſes *Eſperienze & Oſſervazioni ſpettante alla Naturale e Medica Storia*, p. 155. ſervira beaucoup à éclaircir cette matiere. Cet Auteur a trouvé dans l'Autruche un grand Ventricule double, & fait en forme de Sac; le prémier deſquels contenoit tout ce que l'Autruche avoit avalé, ou plutôt englouti, avec une extrême avidité, comme des Herbes, des Légumes, des Pierres, des Cloux, des Cordes, du Verre, des Pieces de monnoye, du Plomb, de l'Etain, du Cuivre, des Os d'Animaux, des Fruits, du Bois. La ſtructure de ce Ventricule eſt en quelque façon mixte, reſſemblant en partie à celui des Quadrupedes ruminans, & en partie à celui des Oiſeaux. Le ſecond eſt muſculeux, épais & fort, excepté ſa tunique intérieure, qui n'eſt point dure & rude au toucher, comme dans l'Eſpece des Poules, mais tendre, velue, & diviſée en quantité de cellules, comme dans les Animaux ruminans. Le Ferment que l'Autruche a dans l'eſtomac eſt extrêmement corroſif; & ſelon notre Auteur, c'eſt à ce Ferment, plutôt qu'à la trituration des Muſcles, ou aux choſes rudes que cet Oiſcau avale, que l'on doit attribuer la proprieté qu'il a de digerer les corps les plus durs: il attribue même plutôt aux matieres métalliques & pierreuſes la vertu de temperer ce violent corroſif, & particulierement au Fer celle de condenſer le Sang, & d'endurcir la Chair. Notre Anatomiſte a encore obſervé, que la Chair de l'Autruche eſt ſi desagréable au goût, que les Chiens & les Chats n'en veulent pas ſeulement tâter.

Pour éclaircir davantage ce que nous avons dit juſqu'à préſent de l'Autruche, j'ai jugé à propos de donner la figure de ſes Ventricules à la Planche CCXLV. où aa, repréſente le prémier Ventricule: h, ſes Glandes avec leurs orifices excrétoires par où coule ce Ferment ſi acre dont j'ai parlé: i, une partie de la Membrane intérieure glanduleuſe du Ventricule, repréſentée à l'envers: l, la même Membrane ſans ſes Glandes: m, la partie extérieure du prémier Ventricule: o, la partie de l'Eſophage qui entre dans le Ventricule: g, l'endroit où ſe joignent les deux Ventricules: r r, le ſecond Ventricule: c. c. c, ſes Membranes repréſentées à l'envers: d d, la partie intérieure, ridée & diviſée en petites cellules: e e, un Clou de fer que l'Anatomiſte trouva enfoncé dans la ſubſtance même du Ventricule: s, une Tumeur compoſée de pluſieurs fibres ramaſſées enſemble, qui étoit tout autour de ce Clou: f, une autre Tumeur à l'oppoſite de la prémiere: t, le trou que ce Clou avoit fait dans la Tumeur: u, le Pylore: n, une partie de l'Inteſtin Duodenum.

Quoique la Chair d'Autruche ſoit défendue dans l'Ecriture, & qu'elle ſoit mauvaiſe de ſa nature, il ſe trouve cependant dans l'Afrique & dans l'Arabie des Peuples qui en mangent, & qui pour cela ont été nommés τρηθοφάγοι, par *Agatharchide*, *Diodore* & *Strabon*. L'on a même ſervi ſur la table des Rois de Perſe *des Autruches d'Arabie*, ſuivant le rapport d'*Athenée*, (L. IV. c. 9.) On lit auſſi dans *Elien* (*Hiſt.* L. XIV. c. 13.) que l'on ſervoit au Roi des Indes des œufs d'Autruche pour deſſert. *Lampridius* & *Vopiſcus* rapportent auſſi que dans la Syrie, *Héliogabale* & *Firmus* étoient tellement habitués à manger des Autruches, que le prémier *en faiſoit quelquefois ſervir au ſouper*. Un ſoir même, *il en fit ſervir 60 têtes dans un ſeul repas, mais ſur pluſieurs tables,*

pour que l'on en pût manger la cervelle. Pour *Firmus*, ces mêmes Auteurs diſent qu'*il mangeoit tous les jours une Autruche.*

Nous ne devons pas paſſer ſous ſilence, que Moïſe a défendu très particulierement de manger בְּת יַעֲנָה *des Enfans de jaana*, ou *des cris.* Cette Epithete a ſi fort embaraſſé les Docteurs Hébreux, que quelques-uns, ſuivant *Aben-Ezra*, ont cru que c'étoit une eſpece d'Animal qui n'avoit point de mâle. *Rabbi Moſes Maimonides* le Fils dit que par *Enfans de Jaana* l'on doit entendre les *œufs d'Autruche. Aben-Ezra* lui-même prétend, qu'il n'y a que la femelle de l'Autruche qui ſoit bonne à manger, encore faut-il qu'elle ne ſoit pas dans un âge mûr. Mais ce ſont-là des Contes ordinaires de Rabbins, qui n'ont aucun fondement. Il faut remarquer que les Chaldéens mettent les mots d'*Enfans*, de *Fils* ou de *Filles*, avant les noms des Oiſeaux, ſans aucune diſtinction d'âge ou de ſexe. Levit. XI. 13. le *Gryphon* eſt appellé *bar geza*, (*le Fils de la force*;) Deut. XIV. 13. l'*Epervier* blanc, *bar churia*, (*le Fils de la blancheur.*) Et dans le Talmud (*Tract. Bechoroth* c. 9.) cet Oiſeau fabuleux & d'une prodigieuſe groſſeur eſt nommé *Bar jucne.* Les Arabes appellent auſſi le *Canard*, *Fils de l'Eau*; le *Corbeau*, *Fils du Col*; ſans parler de pluſieurs autres exemples ſemblables. Il faut encore ſavoir qu'en général l'on eſtime toujours davantage les femelles d'Autruche, que les mâles, à cauſe de ſes Oeufs que l'on vend fort cher: cependant il eſt plus facile & plus ordinaire de prendre les femelles que les mâles, qui s'échapent mieux des Chaſſeurs. Peut-être même l'Autruche femelle eſt-elle plus forte que le mâle, comme cela eſt ordinaire parmi les autres Oiſeaux, & particulierement ceux de proie.

La ſeconde eſpece des Oiſeaux que nous nous ſommes propoſés d'examiner ici eſt nommée *Thachmas*, ἄρπη, qui doit être mis au nombre des Oiſeaux de rapine proprement dits, ſuppoſé que le nom Hébreu vienne de *chamas* qui ſignifie *ravir*, *faire violence.* Cette dérivation eſt adoptée par les Docteurs Juifs, *Kimchi*, *Aquinas*, & *Pomarius*, qui prétend que c'eſt un Faucon, ou quelque autre Oiſeau ſemblable; au-lieu qu'*Arias* ſoutient que ce doit être un *Epervier. Jonathan* & le Paraphraſte de *Jeruſalem*, ne s'éloignent pas non plus de cette Etymologie, car ils mettent *chataphitha*, ou *chatophitha*, qui vient de חָטַף, *ravir.* Les *Septante* ont traduit Γλαῦξ, *Hibou*; *S. Jérôme*, *Noctua*, une *Chouette*; & *Fullerus* (*Miſc.* L. VI. c. 9.) appuye cette Verſion de tout ſon pouvoir. Peut-être que le mot *tſitſa* que l'on trouve dans *Onkelos*, ſignifie auſſi un *Hibou*, comme en Grec τυτὼ, car, ſelon *Heſychius*, τυτὼ ἡ γλαῦξ: τυτὼ *ſignifie un Hibou.* Mais ſuivant *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. II. c. 15.) cette erreur a ſa ſource dans le mot *chamas*, qui ſelon lui ne ſignifie pas *ravir*, mais *agir injuſtement:* ce qui l'a engagé à chercher au-lieu d'un Oiſeau de proie & de rapine, un Oiſeau qui ſoit dénaturé, injuſte; & il trouve l'*Autruche*; *qui abandonne ſes œufs à terre, & les fait échauffer ſur la poudre: & elle oublie que le pied les ecraſera, ou que les bêtes des champs les fouleront. Elle ſe montre cruelle envers ſes Petits, comme s'ils n'étoient pas ſiens.* Job XXXIX. 17. 18. 19. Ou: *Lors qu'elle abandonne ſes œufs ſur la terre, ſera-ce vous qui les échaufferez dans la pouſſiere? Elle oublie qu'on les foulera peut-être aux pieds, ou que les bêtes ſauvages les écraſeront: Elle eſt dure & inſenſible à ſes Petits, comme s'ils n'étoient point à elle.* Les Arabes appellent auſſi l'*Autruche*, ſuivant *Meninzki* Lex. 3175, *Dtalim*, *Zælim*, qui ſignifie *impie*, *injuſte.* Ainſi *Thachmas* ſignifie une *Autruche*, & le mâle en particulier; & ce mot a beaucoup de rapport avec *Tewmet*, *Tüwmet*, *Tümet*, dont les Arabes modernes ſe ſervent pour ſignifier un *Oeuf d'Autruche*, Meninzk. p. 1480. L'on ne doit pas s'étonner ſi dans le même verſet de l'Original, on trouve le mâle & la femelle de l'Autruche. On rencontre dans l'Ecriture pluſieurs exemples ſemblables, comme Gen. XXXII. 14. *les Chevres & les Boucs, les Brebis & les Beliers*; Gen. XLV. 23. *les Anes & les Aneſſes.* Il ſuffiſoit de mettre, en parlant des autres Oiſeaux de proie, נֶשֶׁר & עוֹרֵב, parce que ces deux mots renferment toute l'Eſpece de l'*Aigle* & du *Corbeau.* Mais en Hébreu, l'*Autruche* n'a point de nom générique; & même parmi tous les Auteurs modernes qui ont écrit des Oiſeaux, on n'en trouve point de deſcription plus caracteriſée que celle-ci, qui eſt de *Willoughby* (*Ornith.* 104.) *L'Autruche eſt un Oiſeau terreſtre, fort grand, & incapable de voler, à cauſe de la grandeur de ſon corps & de la petiteſſe des ſes ailes.*

En pourſuivant le Catalogue des Oiſeaux impurs, nous trouvons le *Schachaph*, que les Verſions Chaldaïques nomment *Schachpha*, les Arabes *Saph*, & la Samaritaine *Sopha.* Tous les Interpretes varient extraordinairement ſur l'explication de ce mot. Les *Septante*, *S. Jerôme*, *Munſter*, & *Caſtalion*, ont traduit *Larus*; *Junius*, *Æſalon*; *Deodati*, *Fulica*, *Foulque*, en Italien *Folica*; l'on trouve dans quelques-unes de nos Verſions Françoiſes, *Mouette*, qui eſt le *Larus*; la Verſion de Geneve, l'Angloiſe & l'Allemande ont mis un *Coucou.* C'eſt auſſi le ſentiment d'*Olaüs Rudbeck* dans ſon *Nora Samolad*, ou *Laponie illuſtrée*; & il remarque entre autres choſes particulieres au Coucou, qu'il change de plumage en Automne, & que pour-lors il reſſemble à *l'Aigle de Mer. Arias* appelle le *Coucou*, *Phitica Avis*, faiſant alluſion à la maladie *Schachepheth*, dont il eſt parlé Levit. XXVI. 16. Deut. XXVIII. 22. qui eſt la *Phthiſie*, ou l'*Atrophie.* C'eſt pour cette raiſon que *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. II. c. 18.) dit que le *Schachaph* pourroit bien avoir pris ſon nom de la maladie *Schachepheth* le *Larus*, la *Mouette*, étant le plus leger de tous les Oiſeaux à proportion de ſa groſſeur, & ſur-tout celui que l'on nomme κέπφος, *Cepphus*, qui a beaucoup de plume & très peu de chair.

Il

LEVITICI Cap. XI. v. 17.
Ardea, Ibis.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 17.
Reiger, Ibis.

M. Tyroff sculps.

LEVITICI Cap. XI. v. 17.
Bubo, Noctua, Onocrotalus.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 17.
Eule, Kauz, Kropf-Gans.

I.A.Fridrich sculps.

Il eſt ſûr que le nom Grec κέπφος, approche beaucoup de l'Hébreu *Schachaph*; & κεπφῶσθαι, que l'on trouve Prov. VII. 22. ſignifie non-ſeulement *ſe laiſſer emporter*, mais encore *ſe laiſſer aller à tous vents*, comme l'Oiſeau *Cepphus*; il ſignifie auſſi *ſe laiſſer facilement tromper*, & *prendre à l'appât*. Quoique tous ceux qui ont traité des Oiſeaux, ne s'accordent pas au ſujet du *Cepphus*, il faut le mettre, comme tous les *Larus*, dans la Claſſe des *Oiſeaux palmipedes, qui ont quatre doigts au pied, & celui de derriere ſéparé*, & qui outre cela, *ont le bec étroit par le bout ſans être crochu, les ailes longues & très propres à voler*. Tous ces Oiſeaux ne diffèrent entre eux que par la couleur de leur plumage, ou par la figure de leurs queues, que quelques-uns ont toute unie, les autres fourchue; comme on peut le voir dans *Willoughby*, *Ornithol.* p. 261.

Le dernier des Oiſeaux marqué dans notre Texte eſt appellé *Nets*, qui de l'aveu de tous les Interpretes eſt un *Epervier*. Les Syriens ont traduit *Natſa*, *Nitſa*; les Chaldéens, *Netſatſa*, auſſi bien que les Samaritains. Ce nom dérive de *natſah*, qui ſignifie *voler*: car cet Oiſeau eſt un de ceux qui volent le mieux. On lit dans *Homere* Iliad. XV. vers. 237. qu'il eſt ὠκιστος πετεηνῶν, *le plus vîte de tous les Oiſeaux*; & dans *Heſiode* (*Apolog.*) ὠκυπέτης, *vîte, leger*.

Vix credas parvo quam tempore longa locorum
Intervalla volans ſuperet, quam multa peragret
Æquora.

L'on ne ſauroit croire combien ces Oiſeaux font de chemin en peu de tems, & combien ils traverſent de Mers. C'eſt ce que *Thuanus* (*de Re Accipitraria* L. II.) dit en général des Eperviers. Voilà ce qui fait que les Egyptiens ont pris cet Oiſeau pour le Symbole des *Vents*: (Voyez *Horus Apollo* L. II. c. 14.) & chez les *Tentyrites* il l'étoit du *Feu*, ce qui fait qu'ils l'avoient conſacré au Soleil, διά τε τὸ ὀξὺ τῆς κινήσεως, à cauſe de la promptitude de ſon vol: (*Euſtath. in* Odyſſ. ὁ.) Cet Oiſeau étoit ſi ſacré en Egypte, que celui qui en tuoit un, étoit puni de mort. Nous avons là-deſſus le témoignage d'*Herodote* (*in Euterpe*) qui dit: *Quiconque avoit tué un Ibis, ou un Epervier, ſoit que cela fût arrivé volontairement, ou ſans y penſer, étoit condamné à mort ſans remiſſion.* Le *Niſus*, qui ſe trouve dans notre Verſion Latine, eſt une eſpece d'Epervier. Effectivement, il paroît que *Niſus* dérive de l'Hébreu *Nets*; auſſi bien que *Nehſel* qui ſignifie la même choſe en Arabe, ſuivant *Meninzki* Lex. p. 5291.

Dans la Planche CCXLIV. l'on voit
A. L'*Autruche*.
B. Le *Hibou*.
C. La *Chouette*.
D. L'*Epervier*.
E. La *Foulque*.
F. Le *Coucou*.

Dans la Planche CCXLV.
La Fig. I. repréſente le Ventricule de l'*Autruche*.
Fig. II. Le Squelete de l'*Autruche*.
Fig. III. Un Oeuf du même Oiſeau.

PLANCHES CCXLVI. CCXLVII.

Le Hibou, la Chouette, l'Onocrotale, le Héron, l'Ibis.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 17.

La Chouette, le Plongeon, le Hibou.

SUit le *Chos*, que les *Septante*, *Aquila*, *Theodotion*, *S. Jerôme*, & la plupart de nos Verſions Latines, ont traduit par *Nycticorax*, *Chouette*; *Symmaque*, *Upupa*, *Hupe*; la plupart des autres ont imité *S. Jerôme* (Epiſt. 135.) qui a traduit *Noctua* & *Bubo*, *Chathuant*, *Hibou*. Les Arabes ont rendu par *Album*, qui dans leur Langue ſignifie auſſi un *Oiſeau de*

Le Chathuant, le Cormorant, l'Ibis.

Nuit, ou un *Hibou*, qui eſt auſſi appellé *par Damir*, *Corbeau de nuit*. *Jonathan* met *Tſajera*; *Onkelos*, *Kadia*; *Joſeph* l'aveugle, *Kiphupha*; le Syrien *Auda*; le Samaritain, *Tſadia*; noms qui ſignifient tous un *Hibou* ou *Chathuant*. Les Rabbins ne s'éloignent pas de cette interpretation, quoique quelques uns-d'eux ayent traduit par *Faucon*, d'autres *Coucou*,

d'autres la *Chauve-ſouris*, d'autres le *Pélican*. *Kimchi*, dans ſon *Lexicon*, dit formellement que *Chos* eſt un Oiſeau inconnu. A quoi l'on peut encore ajouter du Lexicon de *Meninzki*, p. 699. 1918. 4084, le *Baikus*, *Baikuſi*, *Beikus*, des Arabes & des Turcs, le *Kuf*, *Kautz*, *Kutz*, *Kaüzlin* des Allemands. Tous ces noms qui ſignifient un *Oiſeau de Nuit*, un *Hibou*, approchent beaucoup, comme on le voit, de l'Hébreu *Chos*. Ainſi il paroît que l'autorité des Interpretes & des differentes Nations, qui donnent à peu près le même nom à cet *Oiſeau de nuit*, doit décider en ſa faveur. La Chouette & le Hibou en général, avec toutes leurs differentes eſpeces, doivent être mis dans la Claſſe des Oiſeaux de proie, mangeant de la chair, & nocturnes; leſquels ſe ſubdiviſent encore en ceux qui ont des oreilles, & ceux qui n'en ont point. Cette deſcription ſuffit pour faire comprendre la raiſon pour laquelle ces Oiſeaux ont été mis au nombre des impurs.

Bochart (*Hieroz.* P. II. L. II. c. 21.) croit que *Chos* pourroit bien être l'*Onocrotale*, que les Romains ont appellé *Truo*, par alluſion à cette eſpece de Vaſe qu'ils nommoient *Trua*. Les Arabes ont auſſi nommé cet Oiſeau *Alhauſal*, qui ſignifie *Jabot*, comme s'il étoit tout *Jabot*; car *Elien* (L. XVI. c. 4.) dit de cet Animal, qu'*il a un fort grand Jabot, ſemblable à une poche*: c'eſt ce qui fait que les Grecs l'ont nommé Κήλας, à cauſe de Κήλη, ou βρογχοκήλη, qui ſignifie une Tumeur ſemblable à un Goitre qu'il porte à la gorge. Les Allemands le nomment auſſi par la même raiſon, *Kropfgans*. *Bochart* remarque encore, que *Chos* ſignifie auſſi un Vaſe, une Coupe, ou ce que les Romains appelloient *Trua*. Et l'on ne peut pas dire que cet Oiſeau fût inconnu aux Juifs, puiſqu'il eſt fort commun aux environs d'Antioche de Syrie, de Gaza en Paleſtine, & dans toute l'Egypte. Cet Auteur croit encore que les *Septante* peuvent avoir traduit par νυκτικόραξ, parce qu'au-lieu de *Chos*, ils auront lu *Bum*, qui ſignifie un *Corbeau de nuit*, ou une *Chouette*. Ce qui favoriſe la conjecture de *Bochart*, c'eſt que les Perſes appellent l'*Onocrotale*, auſſi-bien que l'*Autruche* & l'*Aigle*, du nom de *Senkchor*, *Senkchore*, comme on peut le voir dans *Meninski Lex.* 2688. & qu'il eſt très facile de changer *Chos* en *Chor*. Mais ſoit que l'on choiſiſſe le *Hibou*, ou l'*Onocrotale*, il eſt toujours certain que ce dernier Oiſeau ſe nourrit de Chair & de Poiſſon, & qu'il eſt par conſéquent impur, quoiqu'il ſoit *palmipede* ou qu'il ait la patte d'Oye, avec quatre doigts, à cauſe qu'il vit dans les eaux.

Il eſt encore plus difficile de déterminer au juſte quel eſt l'Oiſeau *Selach* qui ſuit, & que les Grecs ont appellé καταῤῥάκτης, mot qui n'eſt qu'une Epithete commune à tous les Oiſeaux de rapine qui fondent avec impétuoſité ſur leur proie, comme font les Aigles & les Eperviers, qui par cette raiſon ſont auſſi nommés καταῤῥάκτα. Mais ici *Selach* doit être une Eſpece d'Oiſeau differente de ceux-là. Suidas dit καταῤῥακτης εἶδος ὀρνέου θαλασσίου: *Le Catarrhacte eſt une eſpece d'Oiſeau de Mer*. *Ariſtote* (*Hiſt.* L. IX. c. 12.) ajoute, qu'*il eſt plus petit que l'Epervier*. *Voſſius* (*in Melam* p. 73.) rapporte un paſſage d'*Oppien* (*in Ixeuticis*) d'où l'on peut apprendre que le *Catarrhactes* ſe poſe ordinairement ſur les Rochers qui bordent la Mer, que là il demeure à l'affut, & ſi-tôt qu'il apperçoit un Poiſſon dans l'eau, il s'éleve fort haut, & ſerrant toutes ſes plumes, ſe précipite dans la Mer avec plus de vîteſſe qu'un trait, & s'y plonge à la profondeur d'une braſſe, juſqu'à ce qu'il ait attrapé le Poiſſon. Il ajoute, que cet Oiſeau *ſe jette*, ἑαυτὸν καταῤῥάσσειν, ſur des Poiſſons en peinture, & que c'eſt de cette maniere qu'on le prend. *Onkelos* & *Jonathan* ont traduit ce mot par *Salenuna*, auſſi-bien que le *Syrien*; mais celui-ci en fait deux mots, *Sale nuna*, ce que l'on traduit par *Voleur de Poiſſon*, du Verbe שלל qui ſignifie *voler*. Les Arabes ont rendu, *Zummag*, dont il y a deux Eſpeces: l'une de celles-là convient à notre ſujet; on l'appelle en Egypte *Nauras*, & elle ne vit que du Poiſſon qu'elle prend. *S. Jerôme* a traduit *Mergulus*, un *Plongeon*, & après lui *Pagninus*, *Arias*, *Caſtalion*, *Junius*, *Buxtorff*, les Verſions *Italiennes*, de *Geneve*, & la Latine de *Zurich*: *Munſterus* & *Schindlerus* ont rendu par *Ardea*, un *Heron*; *Ferrarius* par *Larus*, la *Mouette*, *Galvia*, *Fulica*, la *Foulque*. Il eſt ſûr que l'on doit rapporter aux *Mouettes*, & particulierement aux plus grandes, brunes & griſes, le *Catarrhactes* des Anglois nommé *Gannet*, & le *Catarrhactes d'Aldrovandus*, dont il eſt parlé dans *Willoughby* (*Ornithol.* p. 265.) Les Anglois nomment cet Oiſeau *Cormorant*, c'eſt à dire, *Corbeau de Mer*, ou *aquatique*. La plus mauvaiſe interpretation de toutes eſt celle de *Pomarius*, qui a traduit en Italien le *Mergulus* Latin, par *Merlo*, comme ſi c'étoit un *Merle*.

On trouve enſuite le *Janſuph*, & *Janſoph*, qui eſt encore interpreté fort differemment. Les Samaritains le nomment *Barbari*, c'eſt à dire, un Oiſeau de Barbarie; mais cela ne ſignifie rien de poſitif. Les *Septante* & *S. Jerôme* ont traduit ἶβις, *Ibis*, qui, ſelon Iſaïe XXXIV. 11. ſe trouve dans l'Idumée. Or l'*Ibis* eſt un Oiſeau particulier à l'Egypte, comme nous l'apprenons d'*Herodote*, de *Strabon*, de *Pline*, de *Solin* & d'*Ammien Marcellin*. La Verſion Syriaque, les deux Chaldéennes, *Jonathan* & *Onkelos* ont rendu par *Kiphupha*, qui ſignifie *Hibou*, ou *Oiſeau de nuit*. C'eſt auſſi l'interpretation qui paroît la meilleure à *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. II. c. 22.) La Verſion Latine de Zurich a traduit par *Bubo*, un *Hibou*, & l'Allemande par *Hubu*, que nous appellons autrement *Eül*, *Heüel*. Cette Verſion eſt appuyée par l'Etymologie, car *Janſuph* vient de *Neſeph*, qui ſignifie le *Crépuſcule* ou les *Ténebres*. Pour ce qui eſt des qualités du *Hibou*, c'eſt un Oiſeau de

LEVITICI Cap. XI. v. 18.
Ardea Stell: Merops, Vultur aur:

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 18.
Rohr-dommel, Kranich, Gold-Geyer.

I. A. Corvinus sculps

LEVITICI Cap. XI. v. 18.
Cygnus, Vespertilio, Pelecanus.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 18.
Schwan, Fledermaus, Löffel-Gans.

I. G. Pintz sculps.

de proie, nocturne, ce qui fait qu'on le regarde comme funeſte & de mauvais préſage. Les Arabes ont interpreté *Albaſak*, une eſpece d'*Epervier*; & dans Iſaïe, *Alhubara*, ce qui ne ſignifie pas proprement un *Hibou*, comme l'a prétendu *Gabriel Sionita*, mais un Oiſeau que les Latins appellent *Tarda* ou *Otis*; les Allemands, *Trapp*, *Akertrapp*; & les François *Outarde*.

On trouve dans ces Planches:

A. Un *Hibou*: en Anglois, (*the great Horn-Oul, or Eagle-Owl.* 246. —

C. Une *Chouette* fort rare, petite, & dont le plumage eſt de couleur pâle, mêlé de roux. Nous l'avons priſe de l'illuſtre *Sloane* (*Nat. Hiſt. of Jamaica*, Vol. II. p. 296. Tab. 255.) C'eſt le *Caprimulgus*, ou *Noctua Sylvatica Jamaicenſis minor*. *Raji Syn.* p. 180. —

C. L'*Onocrotale*. —

D. Le *Héron*, de la grande eſpece, & de couleur cendrée. 247. —

E. Le Squelete du même. —

F. L'*Ibis*. —

G. Une Main votive, offerte par un Pere pour la ſanté d'un Fils qu'il avoit eu de ſa Femme. Sur cette Main l'on voit l'Oiſeau *Ibis* conſacré à Iſis, avec d'autres Hiéroglyphes. Elle eſt priſe de *Bergerus*, (*Theſaur. Brandenb.* Vol. III. p. 404. —

H. Une Médaille d'*Hadrien*, ſur le revers de laquelle on voit l'Egypte tenant de la main droite le *Siſtre d'Iſis*, & ayant le bras gauche appuyé ſur un Panier rempli d'Epis, avec un *Ibis* à côté: (*Id. Theſ. Elect.* p. 654.) —

I. Deux Médailles des Athéniens, où l'on voit repréſentée la Chouette qui eſt le Symbole de cette Ville, & Minerve qui en eſt la Patrone. (*Id.* p. 470. Tab. 246.) —

PLANCHE CCXLVIII. CCXLIX.

Le Cygne, la Chauve-Souris, le Pélican, le Héron étoilé, le Merops, le Vautour doré.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 18.

Le Cygne, le Cormorant, le Pélican. *Le Cygne, le Butor, le Porphyrion.*

VOici encore trois autres Oiſeaux impurs, mais ſur leſquels il y a beaucoup de difficultés. Le prémier eſt appellé dans le Texte *Thinſemeth*; & il en eſt parlé ici comme d'un Oiſeau, quoiqu'au verſ. 30. il ſoit mis au nombre des Reptiles. Les Grecs ont traduit πορφύριων *Porphyrion*, qui eſt un Oiſeau aquatique, commun dans la Libye & dans la Comagene en Syrie. Ce nom lui a été donné à cauſe de la couleur azurée de ſon bec, de ſes pieds & de ſes plumes. S. Jerôme a traduit par *Cygnus*, un *Cygne*: Jonathan, *Otia*, ou *Otus*, en Grec ὠτὸς, *Oiſeau de nuit*, dont parle *Ariſtote* L. VIII. c. 12. diſant qu'*il reſſemble à la Chouette*; qu'*il a autour des oreilles de petits ailerons*; *& que quelques-uns le nomment Corbeau de nuit*. *Onkelos* met *Bautha*, ou *Bauetha*, βύας; *Bubo*, *Hibou*: en Arabe *Al buho*, à cauſe de ſon cri. Le Syrien a traduit *Cocabi*, c'eſt à dire ἀστερίας, *étoilé*, ce qui vient de ἄστρον, *Etoile*. Or ce mot ἀστερίας ſert quelquefois d'épithete à l'*Aigle*, comme dans *Elien* (*Hiſt.* L. II. c. 39.) Quelquefois auſſi c'eſt le nom d'une eſpece d'*Epervier*, comme dans *Ariſtote* (Hiſt. L. IX. c. 36.) Quelquefois il déſigne le *Héron*, comme on le voit dans le même *Ariſtote* L. IX. c. 11. & dans *Pline* L. X. c. 60. Ou bien l'on pourroit dire que *Cocabi* eſt la même choſe que *Cocabenum* ou *Cocabænatum*, qui eſt le nom de pluſieurs Villes en Syrie & en Arabie. *Bochart* (*Hieroz.* L. II. c. 23.) applique encore ce nom Syrien *Cocabi* à la *Chouette*, ce que la Verſion Allemande de Zurich a auſſi conſervé. Effectivement, l'Auteur de la *Philomele* ſe ſert du mot *cucubare*, pour marquer le cri du *Chathuant*:

Noctua lucifuga cucubat in tenebris.

Ariſtophane dans la Comédie des *Oiſeaux*, exprime le cri de la Chouette par ce mot redoublé, κικκαβᾶν, *kikkabân*; ſon Scholiaſte appelle ces Oiſeaux mêmes, κικκαβαὶ; & *Heſychius*, κοκκαβάρη γλαῦξ, ou plutôt κοκκαβὰ ἡ γλαῦξ. Peut-être que c'eſt à cela que ſe rapporte le Samaritain *Kaphapha*, & le Chaldéen *Kephupha*.

Il me paroît cependant plus vraiſemblable, que le nom de cet Oiſeau vient de ſa couleur. L'*Aluco minor d'Aldrovandus* donne lieu de former cette conjecture, & ſemble l'autoriſer. C'eſt une eſpece de *Strix*, ou de *Hibou*, qui mérite à juſte titre le nom d'*étoilé*, par la beauté de ſes couleurs, & par les points brillans dont il eſt parſemé; & qui par conſéquent répond fort bien au *Cocabi* des Syriens. En 1723, nous avons vû un pareil Oiſeau faire ſon nid dans la Priſon publique nommée *Wellenberg*, & épouvanter pendant quelque tems les Voiſins par ſon cri affreux. Les Anglois l'appellent *Common Ban-Owl*, *White Owl*; *Church-Owl*; les Allemands, *Kirch Eül*, *Schleyer Eül*.

Les Arabes, au-lieu de *Thinſemeth*, ont mis *Sahin*, ce qui ne ſignifie pas un *Cygne*, comme l'a prétendu *Giggejus*; ni un *Porphyrion*; mais un Oiſeau de proie, de ceux qui ont les ongles crochus, & plus particulierement un *Faucon*. Entre les Juifs, *R. Selomo* a mis קלבא שורין, *Calveſouris*, c'eſt à dire, une *Chauveſouris*. Mais *Kimchi* dans ſon *Lexicon* dit, après *R. Salomon Jarchi*, que c'eſt un *Chathuant*, & il dérive ce mot de שמם, *admirer*, *être étonné*, parce que tous ceux qui voyent cet Oiſeau, l'admirent & demeurent étonnés. Il eſt ſûr que pluſieurs anciens Auteurs diſent que les Oiſeaux demeurent étonnnés à la vue d'un Hibou. Je ne rapporterai que le témoignage d'*Ariſtote* (Hiſt. L. IX. c. 1. *Les autres petits Oiſeaux volent autour du Hibou, étant, à ce que l'on dit, étonnés de le voir; & en volant ils le picottent. C'eſt pourquoi les Oiſeleurs ſe ſervent du Hibou pour attraper de petits Oiſeaux de toutes les eſpeces.*

Le ſecond Oiſeau de ce verſet eſt nommé *Kaath*, que les *Septante* ont traduit ici par *Pélican*, de même qu'au Pſ. CII. 7. *S. Jerôme*, au même endroit des Pſeaumes, a auſſi mis *Pélican*; mais ailleurs il s'eſt déclaré pour l'*Onocrotale*. *Jonathan* & la Verſion Syriaque portent *Kaka*; l'Arabe d'*Erpenius*, *Alkuk*. De même, quelques Rabbins ont mis *Kuk*, d'autres *Kik*. Mais ces deux noms ſont fort differens en Arabe; car *Kuk* eſt un Oiſeau aquatique à long col; & *Kik*, une *Corneille*. *Bochart* (L. II. c. 24.) croit que l'on doit s'en tenir aux Oiſeaux aquatiques & à long col, & qu'entre ceux-là on doit choiſir le *Pélican*, comme l'ont traduit les *Septante* & *S. Jerôme*. Ce qui l'a engagé à ſe déterminer en faveur de cet Oiſeau, c'eſt l'Etymologie du mot *Kaath*, qui vient de *kaah*, *vomir*, parce que cet Oiſeau revomit les Coquillages qu'il avoit déja avalés, après qu'ils ſe ſont cuits & entr'ouverts dans ſon Eſtomac, & qu'il mange enſuite le Poiſſon, & laiſſe les écailles. Nous avons pluſieurs témoignages de ce fait, comme *Ariſtote* (Hiſt. L. IX. c. 10. & *Lib. Mirabilium*); *Antigonus Caryſtius* (*Hiſt.* 47); *Pline* (L. X. c. 40.) *Elien* (*Hiſt. Anim.* L. III. c. 20); *Apoſtolius* (*Cent.* XV. *Prov.* 93.) *Euſtathe* (*in Hexaem.*); *Phile* (*de Animal.* c. 8.) Le mugiſſement ou le hurlement du Pélican ſert encore beaucoup à expliquer le Pſeaume que nous venons de citer. Mais l'une & l'autre de ces raiſons convient également au Héron, qui revomit, auſſi-bien que le Pélican, ce qu'il a déja avalé, ſuivant *Plutarque* (*Lib. utra Anima*) & *Elien* (L. III. c. 24), & qui crie ou mugit comme un Bœuf, ſuivant *Ariſtote* (*Hiſt.* L. IX. c. 1.) & *Pline* (L. I. c. 60). C'eſt même à cauſe de ſon mugiſſement (*propter boatum*) qu'on l'a nommé *Butaurus*, *Botaurus*, *Butorius*, en François *Butor*. *Pline* l'appelle *Taurus* (*Taureau*), ou *Ardea Stellaris*, *Heron étoilé*. Les Anglois le nomment *Bittern*, *Mire-drum*; & les Allemands, *Lorind*, *Rohrdommel*. Il n'eſt cependant pas difficile de concilier ces deux ſentimens. Tous les *Hérons* ſont de la Claſſe des Oiſeaux aquatiques, qui ont les doigts des pieds ſéparés, & qui vivent de Poiſſon. Le *Pélican* eſt du même genre, non pas celui à qui on donne le ſurnom d'*Onocrotale*, mais celui que l'on nomme *Platea*, *Leucorodius*, *Albardeola*, en Allemand *Löffelgans*, & en Hollandois *Lepelaer*; & cet Oiſeau peut fort bien être rangé ſous l'Eſpece des Hérons. C'eſt ainſi qu'on peut accorder les Verſions qui portent *Héron*, & celles qui portent *Ibis*, car ce dernier doit être auſſi compris dans le Genre des Hérons. *Munſterus* a traduit, une *Hupe*; *Arias*, un *Coucou*; *Caſtalion*, *Onocrotale* & *Ibis*; la Verſion de Geneve, un *Cormorant*, qui eſt le *Phalacrocorax*.

Le dernier Oiſeau de ce verſet eſt nommé *Racham*, ou *Rachamah*, comme il eſt écrit au Deut. XIV. 17. ſur lequel il y a encore beaucoup de difficultés. *Jonathan* & l'Interprete Syriaque ont traduit *Serakreka*; *Onkelos*, *Jerakreka*; le Talmud, *Serakrak*. C'eſt un Oiſeau de bon augure pour les Juifs, & auquel le ſifflement qui lui eſt propre a fait donner le nom de *Serakrak*: ils croyent même qu'il doit leur annoncer quelque jour la venue du Meſſie, ſelon la Prophetie de Zacharie X. 8. *Je ſifflerai ſur eux*, אשרקה, *& je les raſſemblerai* de toutes les parties du Monde. Il n'eſt donc pas ſurprenant que les Juifs ayent tenté toutes les voyes imaginables pour découvrir quel eſt cet Oiſeau. Les Juifs Allemands, ſuivant le témoignage de *Munſterus* & de *Fagius*, croyent que c'eſt la *Pie*, que *Munſterus* a auſſi choiſi dans ſa Verſion Latine, de même que *Deodati* dans ſa Verſion Italienne, & la Verſion Suiſſe de Zurich. Le nom καρακάξα (*karakaxa*) que les Grecs modernes ont donné à la *Pie*, approche aſſez de l'Hébreu. On lit encore dans le *Lexicon* de *Meninzki*, p. 2803. 2835. que les Arabes la nomment *Sirikrak*, *Sikirrak*, *Siriſak*, *Sirkrak*, *Sikyrrak*, *Sækyrrak*. Les Perſans l'appellent *Caſina*. Mais ſuivant la deſcription qu'en font les Arabes, il eſt certain que cet Oiſeau n'eſt pas une *Pie*; ce doit plutôt être une eſpece de *Pivert*, dont le plumage eſt de differentes couleurs. La Paraphraſe Samaritaine s'eſt ſervie du mot *Naamitha*, qui ſignifie une

Autru-

Autruche: les *Septante* ont traduit Κύκνος, un *Cygne*: *S. Jerôme*, & quelques Verſions Latines après lui, un *Pélican*, parce que cet Oiſeau a beaucoup d'amour pour ſes Petits, & que *rechem* ſignifie la *miſericorde*: or on ſait que les Anciens ſe ſont imaginés que le *Pélican* tuoit ſes Petits, après quoi il étoit trois jours à ſe plaindre de leur mort; mais qu'au bout de ce tems-là, il ſe déchiroit le corps avec le bec, & les faiſoit revivre en les arroſant de ſon ſang. Voyez là-deſſus *Epihan. Phyſiologus* c. 8. *Euſtathe* (*in Hexaem.*) *Auguſtin* (*in Pſalm.* c. 1.) *Iſidore* (*Orig.* L. XII. c. 7.) & pluſieurs autres. *Junius* & *Tremellius* croyent que c'eſt l'Oiſeau *Merops*, dont *Elien* (*Hiſt.* L. II. c. 30.) dit que c'eſt le *plus juſte & le plus tendre de tous les Oiſeaux*.

De tous ces differentes opinions, il n'y en a aucune qui ſatisfaſſe *Bochart*, qui au L. II. c. 26. ſe détermine pour le *Vautour*; d'autant plus que dans la Langue Arabe cet Oiſeau eſt très connu ſous le nom de *Racham*, *Rachama*, ce qu'il prouve par le témoignage de pluſieurs Auteurs. Dans le *Lexicon* de *Meninzki* je ne trouve aucun ſynonyme qui approche de *Racham*, pour ſignifier un *Vautour*; mais à la p. 2298. on lit que *Ræcham* en Langue Turque ſignifie un Oiſeau de la figure d'un Vautour, & de la grandeur d'un Corbeau; que ce mot eſt un ſynonyme de *Pélican*; & à la p. 5572. que le Mâle ſe nomme *Jerchum*. Si cet Oiſeau n'eſt que de la grandeur d'un Corbeau, ce ne doit pas être un Vautour proprement dit, mais un autre Oiſeau de proie, ou qui vit de chair. Ce n'eſt point à moi d'examiner les Objections & les Réponſes que le ſavant *Bochart* ſe fait à lui-même, au c. 27. au ſujet du Vautour. Je me contenterai d'ajouter, que dans le Deuteronome on lit *Rachamah* au féminin, & qu'on le trouve plus ſouvent dans l'Arabe avec la même terminaiſon, au féminin, qu'au maſculin. C'eſt ainſi qu'on lit dans la Verſion Grecque de *Horus Apollo*, ἡ γὺψ, au féminin: ſur quoi il faut remarquer, que pluſieurs Egyptiens ont cru que tous les Vautours étoient femelles, & qu'elles concevoient en ſe tournant du côté du Midi ou du Levant, lorſque les Vents ſouffloient de ces côtés-là. Nous en avons des témoignages dans *Horus* (*Hierogl.* L. I. c. II.) *Plutarque* (*Quæſt. Roman. Qu.* 93.) *Ammien Marcellin* (L. XVII.) *Tzetzes* (*Chiliad.* XII. *Hiſt.* 439.) Cette opinion, quoique fauſſe, s'étoit tellement enracinée par tradition & par le peu de connoiſſance de l'Hiſtoire-naturelle, que pluſieurs Peres de l'Egliſe ont donné pour certain, que les Vautours femelles concevoient ſans accouplement; & ce qu'il y a de plus pitoyable, ils ſe ſont ſervis de ce bel argument contre ceux qui nioient que JESUS-CHRIST eût pu naitre d'une Vierge. On n'a qu'à lire *Tertullien* (*in Valentinianos* c. 10.) *Origene* (*contra Celſum* L. I.) *S. Baſile* (*in Hexaem. Hom.* 8.) *S. Ambroiſe* (*in Hexaem.* L. V. c. 20.) *Euſtathe* (*in Hexaem.* pag. 27.) *Procope* (*in Eſaï.*) *Iſidore* (*Orig.* L. XII. c. 7.) *Theophylacte Simocatta* (*Quæſt. Phyſ.* 8.)

La Planche CCXLVIII. repréſente,

A. Un *Cygne*.
B. Son Squelete.
C. L'*Aluco minor* d'*Aldrovandus*. Eſpece de Hibou.
D. La *Chauveſouris*.
E. Le *Pélican*.

La Planche CCXLIX.

F. Le *Héron étoilé*.
G. Le *Merops*.
H. Le *Vautour doré*.

PLANCHE CCL.

Le Héron bleu, la Foulque de la grande eſpece, le Milan couleur de rouille.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 19.

La Cigogne, & le Héron, ſelon leur Eſpece; & la Hupe, & la Chauveſouris.

Le Héron, la Cigogne, & tout ce qui eſt de la même Eſpece; la Hupe & la Chauveſouris.

NOuveau Oiſeaux, nouvelles difficultés. Le prémier, appellé dans le Texte *Chaſidah*, a été traduit de tant de differentes manieres, que *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. II. c. 28.) a cru néceſſaire de diviſer tous les ſentimens au ſujet de cet Oiſeau; en autant de Claſſes. 1°. Les *Septante* ont traduit ἐρωδιὸς, (*Herodios*,) & la Vulgate *Herodium*, *Herodion*, c'eſt-à-dire, un *Héron*. Le *Pſaultier Ethiopien* porte auſſi *Herodios*. C'eſt pour la même raiſon que les Arabes ont mis *Alheirandi*, *Albalſun*, *Albalſan*, *Malich Alhazin*; tous noms qui ſignifient un *Heron*, du moins ſelon la deſcription qu'en font *Damir* & d'autres Auteurs Arabes. 2°. *S. Auguſtin*, & *Arnobe*, (*ſur les Pſeaumes*) croyent que c'eſt la *Foulque*, qui eſt auſſi un Oiſeau aquatique, ſouvent confondu par les Anciens avec le *Héron*, ἐρωδιὸς. 3°. *Symmaque* (*ſur Job*) traduit κύκνος, un *Cygne*; mais *Bochart* croit qu'au-lieu de κύκνος, il faut lire ἰκτῖνος, un *Milan*. 4°. *S. Jerôme* (ſur le Pſ. CIV. 17. Jer. VIII. 7. Zach. V. 9.) a auſſi interpreté un *Milan*; & cet Oiſeau s'appelle encore aujourd'hui en Arabe *Hædeet*, *Hædat*, *Heidele*, ſuivant *Meninz. Lex.* 1573. 2189. ce qui a quelque rapport avec l'Hébreu. 5°. Les plus anciens Hébreux ont mis *Deja lebana*, qui ſignifie, ſelon *S. Jerôme*, un *Milan*; & ſelon *Bochart*, un *Vautour blanc*. 6°. La Verſion Chaldéenne interprete le mot *Chaſida*, qui ſe trouve au Chap. V. verſ. 9. de Zacharie, par *Aigle*, de même que *Pagninus* qui dans ſon *Lex.* a traduit, *Aquila Herodiana*. Sur quoi l'on peut remarquer, que chez les Ecrivains de la Baſſe Latinité, le *Herodius* eſt nommé *Aquila major*, ou bien *Hierofalco*, *Girfalco*, un *Gerfaut*. 7°. L'Interprete Samaritain a traduit *Hirondelle*. 8°. Quelques Arabes ont mis dans cet endroit, un *Epervier*; 9°. dans les Pſeaumes, un *Chathuant*; 10°. dans les Prophetes, *Alkoko*, ce que *Gabriel Sionite* traduit tantôt par *Grue*, tantôt par *Pie*. 11°. L'Interprete Syrien traduit, une *Cigogne*, & dans Job, un *Otus*. 12°. Les *Septante* dans Zacharie, ἔποψ, une *Hupe*. 13°. Suivant les Lexicographes, *Cyrille* & *Phavorin*, ἀσίδα (*Aſida*) ſignifie στρουθοκάμηλος, *Autruche*.

Parmi tant & de ſi differentes conjectures ou opinions, *Bochart* c. 29. croit que la plus probable eſt celle qui traduit par *Cigogne*. Le mot *Chaſidah* ſignifie *pieuſe* & *bénigne*. (*Cheſed*, *benignité*; *Chaſid*, *bénigne*.) Or ſi les Oiſeaux peuvent avoir quelques vertus, la *Bénignité* convient plus à la Cigogne qu'à aucun autre. Les Romains l'appelloient *l'Oiſeau pieux*, ſuivant *S. Ambroiſe* (*in Hexaem* L. V. c. 16. *Publius* dans *Petrone* dit,

Ciconia etiam grata, peregrina, hoſpita,
Pietati-cultrix, gracili-pes, crotaliſtria.

Elle ſait reconnoitre les bienfaits de ceux qui l'ont miſe au monde, comme l'ordonne S. Paul I. Tim. V. 4. On peut encore voir ce qu'en diſent *Platon* ſur la fin du prémier *Alcibiade*; *Ariſtote* (*Hiſt. Anim.* L. IX. c. 13.) *Ariſtophane* (*in Avibus*) *Pline* (L. X. c. 23.) *Solin*, *Elien* (L. III. c. 23. X. c. 16.) *Apoſtolius* (*Prov.* 1161.) où l'on voit que les ſept Sages regardoient les *Cigognes* comme *les plus heureux de tous les Oiſeaux*; & *Origene* (*contre Celſe* L. IV.) les appelle *plus pieuſes que les Hommes mêmes*. (*Horus Hierogl.* L. II. c. 55.) C'eſt pourquoi les Anciens ſe ſont ſouvent ſervi du mot ἀντιπελαργεῖν, pour ſignifier *rendre la pareille*, *un bienfait pour un autre*. Mais les Cigognes ne ſe contentent pas de nourrir leurs Peres & Meres dans leur vieilleſſe; leur naturel bienfaiſant s'étend encore ſur les étrangers, du moins ſi l'on en croit *Elien* (*Hiſt.* L. VIII. c. 22.) qui dit qu'une Femme de Tarente nommée *Heraclide*,

LEVITICI Cap. XI. v. 19.
Ardea Cocrul. Fulica, Milvus arug.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 19.
Reyher Corvus, Wollen, Weyhe.

I.G. Pinz sculps.

de, ayant raccommodé la jambe d'une Cigogne qui l'avoit caſſée, l'année d'après cet Oiſeau, pour lui témoigner ſa reconnoiſſance, lui apporta une *Pierre précieuſe* (nommée *Lychnis*, *Lychnides*, *Lychnitis*) dont l'éclat éclairoit toute la maiſon pendant la nuit. Outre ces belles qualités, la *Cigogne* aime encore extrêmement ſes Petits, juſques là même que pour les nourrir, elle leur fait manger la nourriture qu'elle avoit priſe le jour précédent, ſelon *Elien*. Le caractere d'impureté, que Moïſe attribue au *Chaſidah*, convient auſſi à la Cigogne. Car tout le monde ſait qu'elle mange les Serpens & les autres Animaux venimeux, & qu'elle en nourrit ſes Petits (1). C'eſt pour cette raiſon auſſi, qu'il eſt défendu aux Mahometans de manger des Cigognes, qu'ils appellent en leur Langue *Leklek*, ou *Legleg*; & ſelon *Meninzki* (*Lex.* p. 1735.) *Lækläk*, p. 4183, en Arabe *Lægh lægh*. p. 4190. en Turc *Lækläk*, au plur. *Lekalyk*; Vulg. *Leklek*. p. 4219. en Arabe *Leiklek*. Mais de tous les noms que les Orientaux donnent à la Cigogne, je choiſirois plutôt le *Chu-hudeigh* des Turcs, que je trouve à la p. 1735. parce qu'il approche davantage du *Chaſidah* de notre Texte; & je remarquerai en paſſant, que le rapport que l'on trouve entre les Noms de la Langue Hébraïque & ceux des Langues Orientales, ſert beaucoup davantage à faire connoitre les choſes, que la ſimple *Etymologie*, ſur laquelle le ſavant *Bochart* ſe fonde le plus ſouvent. L'on peut encore tirer des preuves en faveur de la Cigogne, de pluſieurs Paſſages de l'Ecriture, comme de Job XXXIX. 13. Pſ. CIV. 17. Jer. VIII. 7. Zach. V. 9. Enfin la plupart des Interpretes ſont de ce ſentiment, entre autres, les Syriens qui ont traduit le mot *Chaſidah* par *Hurba*, ce qui ſignifie, ſelon les plus ſavans Maronites, une Cigogne. Les Arabes ont auſſi traduit dans Jérémie & dans Job, *Alkoko*, ce qui ſignifie auſſi Cigogne, ſuivant les deſcriptions que l'on fait de cet Oiſeau. Les plus fameux Rabbins depuis plus de 600 ans ont auſſi interpreté le *Chaſidah* de la même maniere. Voyez R. *Selomo*, (*in Legem*); *Kimchi* (*in Jerem.*) *Pomarius* (*in Lexico*); & *Pagninus*, *Munſterus*, *Arias*, *Caſtalion*, *Junius*, *Piſcator*, les Verſions Angloiſe, Hollandoiſe, Italienne, Suiſſe; enfin, *Santes*, *Schindlerus* & *Buxtorff*.

Nous trouvons enſuite l'Oiſeau nommé *Anaphah*, qui eſt bien moins connu que le précédent; mais ſuivant l'Etymologie, il doit être fort colere, car אַנַף ſignifie *la Colere*, & אָנַף *il s'eſt mis en colere*. C'eſt ce qui a donné occaſion à *Bochart* de dire au commencement du Chap. 30. que ce pourroit être une eſpece d'*Aigle* nommée par les Arabes *Zummag*, *Zumach*, *Zimiech*, de *zamigia* qui ſignifie *ſe mettre en colere*, & de *zamag*, *Colere*. Cependant, je ne trouve point dans le Lexicon de *Meninzki*, que ce nom ſignifie *Aigle*; mais j'y trouve à la p. 2462, *Zümmah*, qui parmi les Turcs veut dire un Oiſeau qui enleve les Enfans de leur berceau; & *Zümmeg*, *Zümmeng*, *dü buradran* en Perſan, pour dire un Oiſeau de rapine, p. 2464. Le mot ἀνόπαια, que l'on trouve dans *Homere* (Odyſſ. I. vers 320.) & qui ſignifie, ſelon *Euſtathe*, une eſpece d'*Aigle*, approche aſſez de l'Hébreu *Anaphah*. Si l'on ne conſideroit que le naturel porté à la colere, on pourroit choiſir le *Faucon de montagne*, *Falco montanus* ou *montanarius*, en Allemand *Bergfalk*, qui, ſuivant le témoignage d'*Albert*, eſt *d'un naturel féroce, de très mauvaiſes mœurs, ſujet à la colere, & inconſtant même dans ſa colere*. Le mot *Anaphah* eſt interpreté ſi diverſement, que dans le ſeul *Tréſor* de *Pagninus*, augmenté par *Mercerus*, l'on en trouve dix traductions differentes. *Cet Oiſeau*, dit-il, *eſt appellé par quelques-uns* Pivert, *par d'autres* Milan; *& S. Jerôme qui a ſuivi les Septante, l'a nommé* Charadrium. *R. Selomo dit que le Milan (& même le Vautour) eſt fort ſujet à la colere. Et il me ſemble*, dit-il, *que ce pourroit être ce que les Hébreux nomment* הירון, Heron, *en Latin* Ardea. *Le Targum porte* Ibbu, *que quelques-uns traduiſent* Milan. *L'on peut dire auſſi en quelque façon, que la* Pie *eſt ſujette à la colere. Les uns diſent que c'eſt un* Pigeon Ramier, *les autres un* Pivert, *& les autres un* Geai. *Certains Auteurs modernes ont cru que c'étoit* l'Otus, *dont parle Ariſtote* (*Hiſt. Anim.* L. VIII. c. 12.) *qui a deux petits bouquets de plume autour des oreilles, & qui pour cette raiſon a été nommé* Otus, *nom qui en Grec marque des oreilles. Enfin, quelques-uns croyent que c'eſt la* Hupe, *qui approche fort du* Charadrium, *parce qu'il ſemble qu'elle ait une crête ſur la tête*. A toutes ces interpretations on peut encore ajouter la Verſion Syriaque, qui a retenu le mot Hébreu que *Ferrarius* dans ſon Lexicon Syriaque a traduit par *Porphyrion*; la Samaritaine, qui a traduit par *Hirondelle*; entre les Interpretes Arabes, deux qui ſont imprimés portent *Albabga*, *Albabgia*, un *Perroquet*, mot très ſemblables au Grec moderne παπαγὰς & à l'Allemand *Papegey*; & deux Manuſcrits, qui ont *Alokab*, une *Aigle*; enfin la *Paraphraſe de Jeruſalem*, qui traduit *Abnitha*; & *Jonathan*, un *Vautour noir*. Entre tant de differens Oiſeaux, le *Héron* a été préféré par *Caſtalion*, *Junius*, *Tremellius*, les Anglois, les François & les Italiens, peut-être parce qu'ils ont lu dans *Elien* (*Hiſt.* L. V. c. 36.) que le *Héron étoilé* que l'on apprivoiſe en Egypte, ſe fâche quand on l'appelle *ſerviteur* comme par injure: εἴ τὶς αὐτὸν ὀνειδίζων δοῦλον εἴποι. La Verſion de Zurich porte

(1) *Serpente Ciconia pullos*
Nutrit, & inventa per devia rura Lacerta.
Juvenat. Sat. 14.

porte, *der Häher*, *Hätzler*, un *Geai*, ce qui approche aſſez de la *Pie* ou du *Pivert*.

Mais, quelque inclination à la colere que l'on ſuppoſe dans le Pivert ou dans le Héron, elle n'approchera pas de celle que l'on remarque dans les Oiſeaux de proie. Il n'eſt pas facile de deviner la raiſon qui a engagé les Juifs à mettre l'*Outarde* dans cette Claſſe d'Oiſeaux impurs, puiſqu'elle eſt ſurement de même eſpece que les Poules qui ſont des Animaux purs, & que c'eſt même un manger très délicat. Outre cela, l'Outarde eſt d'un naturel fort timide & bien éloigné de la colere. *Bochart* croit que les Grecs ont interpreté χαράδριον, parce qu'au-lieu de *Anaphim* ils ont lu *Agaphim*; or *agaph* ſignifie par rapport à l'Oiſeau, l'*Aile*; par rapport à l'Homme, le *Bras*; & par rapport à un Fleuve, le *Rivage*; & χαράδραι ſignifie des trous autour des Rivieres & des Torrens, où le *Charadrion* fait ſon nid. Il ſemble auſſi que les Arabes qui ont traduit un *Perroquet*, ont fait dériver *Anaphah* de *Anaph*, qui veut dire une *Branche*, parce que le Perroquet fait ſon nid de façon qu'il eſt ſuſpendu aux branches des arbres. Mais comme c'eſt un Oiſeau particulier aux Indes, il ne peut pas avoir été connu du tems de Moïſe.

Il n'y a guere moins de difficulté au ſujet de l'Oiſeau qui ſuit, *Dukiphath*, qui ſelon *Pagninus* eſt la même choſe que s'il y avoit *Dukephoth*, *qui a deux Crêtes*. Mais l'on ne trouve aucun Oiſeau à deux Crêtes; & la *Crête* en Hébreu s'exprime par *Kirbelah*, & non pas par *Kephah* ou *Kephath*. Rabbi *Selomo* & les *Talmudiſtes*, avec plus de fondement, le dérivent de *hodo kaphuth*, une *élevation* ou *une Crête attachée*, car הוֹד ſignifie *ornement*, *élévation*; & כָּפַת *lier*, *attacher*. Cependant *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. II. c. 31. rejette cette étymologie, parceque *hod* ſignifie à la vérité *éminence*, *élevation*, mais jamais une *Crête*: d'ailleurs, on ne dit point d'un Oiſeau crêté, qu'il a la Crête *liée*, *attachée*, puisqu'elle lui eſt naturelle. Les Arabes appellent le *Coq*, *Dik*; ce qui fait croire que *Dukiphath* pourroit être la même choſe que *Duk Kepha*, un *Coq de Rocher*. Effectivement, quelques Docteurs Hébreux ont traduit *Coq de montagne*, ou *de bois*; & *Elias Levite*, אוירהאן *Averhan*. C'eſt de cette maniere auſſi que l'ont rendu les Paraphraſes Chaldéennes, celle de Jeruſalem, *Jonathan* & *Onkelos*. On pourroit encore traduire *Dukiphath*, un *Coq monſtrueux*, *de mauvais augure*, ou ſimplement *augural*; de *Duk* un *Coq*, & de *japhath*, *préſager*. Voilà ce que nous avions à dire de l'Etymologie du mot; venons maintenant à la choſe ſignifiée.

Les Sadducéens ont traduit une *Poule ordinaire*, & pour cette raiſon ils n'en mangent point. *Elias*, comme nous l'avons vu ci-deſſus, a choiſi le *Coq de montagne*, *Urogallus*, *Tetrao major* d'*Aldrovandus*. *Junius* & *Tremellius* ont mis *Attagen*, le *Francolin*. Mais tous ces Oiſeaux étant de l'Eſpece des Poules, & vivant de Grain, doivent être mis dans la Claſſe des Animaux purs. Il reſte à examiner l'interpretation des *Septante*, qui ont traduit ἔποψ, *Hupe*: ce qui a été le plus généralement ſuivi, comme c'eſt auſſi le plus raiſonnable. La *Vulgate* a rendu de cette maniere, & les quatre Verſions Arabes ont traduit *Alhudud*: or on trouve dans *Meninzki* (*Lex.* p. 5450) *Hüdhüd*, *Hüdehid*, *Hüdahid*, au plur. *Hedahid*; Oiſeau auquel on peut donner le nom de *Coq*, à cauſe de ſa Crête. L'on trouve dans *Heſychius*, ἀλεκτρυὼν ἅγριος; & dans *Eſchyle*, πετραῖος ὄρνις, un *Coq* ou un *Oiſeau de Rocher*, ou *ſauvage*. Car les Anciens ont appellé ὄρνις, tout ce qui étoit de l'Eſpece des *Poules*. Mais les Grecs nomment ordinairement le *Coq ſauvage* ἀγριοκόκορος. L'on ſait que la *Hupe* demeure ordinairement ſur la cime des Rochers les plus eſcarpés, & dans les endroits les plus déſerts des Forêts. C'eſt ce qui fait dire à *Ariſtote* (*Hiſt.* L. I. c. 1.) ὄρειον (ζῶον) ἔποψ, *La Hupe eſt un Oiſeau de Montagne*. Outre cela *Ovide* (*Met.* L. VI. Fab. 7.) regarde le *Coq de Hupe* comme de mauvais préſage, prodigieux & augural, même par ſa ſeule figure.

— — — — — — — — — — qui ſtant in vertice criſtæ,
Prominet immodicum prælongâ cuſpide roſtrum,
Nomen Epops volucri, facies armata videtur.

Iſidore (*Orig.* L. XII. c. 7.) dit de la *Hupe*, *que ſi quelqu'un en prend du ſang, & qu'il s'en frotte en ſe couchant, il verra pendant ſon ſommeil des Démons qui ſembleront l'étouffer.* Les Arabes en diſent auſſi des merveilles; ils croyent que cet Oiſeau ſert dans les operations magiques, & qu'il eſt en même tems un préſervatif contre les Enchantemens. Mais tout cela n'eſt que ſuperſtition, auſſi bien que les rêveries des Juifs à ce ſujet. Si l'on veut en croire ces derniers, ce fut la *Hupe* qui apporta le *Samir*, ce *Vermiſſeau* dont la vertu étoit ſi grande, que Moïſe s'en ſervit pour graver toutes les Pierres précieuſes de l'Ephod, & Salomon pour tailler toutes les pierres qui entrerent dans la conſtruction du Temple, ſans que l'on eût beſoin d'aucun ferrement. Il y a encore une forte raiſon en faveur de la *Hupe*, que les deux Verſions de Zurich ont choiſi; c'eſt que cet Oiſeau eſt appellé en Egyptien *Kukupha*, qui approche fort de l'Hébreu *Dukiphath*, auſſi-bien que le Syrien *Kikupha*, ſelon *Ferrarius* (*in Lexic.*) Le *Pandectaire*, par une métamorphoſe ſurprenante, a changé la *Hupe* en *Alouette*, trompé par le mot Arabe *Alhudud*; ce qui eſt une mépriſe groſſiere.

Le dernier des Oiſeaux eſt nommé *Atalleph*, qui ſignifie ſans contredit une *Chauveſouris*. Il étoit juſte de placer au dernier rang cet Animal,

mal, dont la nature équivoque tient de l'Oiſeau & du Quadrupede (1). *Boch.* L. II. c. 32. croit que le mot Hébreu עָטֵלֵף ou le Chaldaïque עָטַלְפָּא ont été faits par tranſpoſition de lettres de עפטלל *Aphtaleh*, ou *Ophtaleh*, qui ſignifie un *Oiſeau de ténèbres*. Car *Oph* veut dire un *Oiſeau*; & *tſel* ou *tſelal*, l'*ombre*, les *ténèbres*. Les Chaldéens ont dit *tul* & *telal*; & par la même raiſon les Grecs appellent cet Oiſeau νυκτερὶς, ἀπὸ τῆς νυκτὸς; les Latins *Veſpertilio*, de *Veſpera*, comme le dit *Ovide* (*Met.* L. IV. *Fab.* 12.)

Nocte volant, ſeroque tenent à veſpere nomen.

Quoique dans le nombre des Oiſeaux défendus, il s'en trouve quelques-uns dont l'impureté phyſique n'eſt pas évidente; cependant on peut dire en général, que ce ſont des Oiſeaux de rapine, qu'ils ſe nourriſſent de chair, & même de cadavres; en un mot, qu'ils vivent d'alimens impurs: & même, que la ſtructure de leur eſtomac eſt proportionnée à leur nourriture, differente par conſéquent de celle des Oiſeaux qui ſe nourriſſent de grain. D'où l'on peut conclure, que l'on trouve dans ces Oiſeaux mêmes, & des cauſes naturelles, & des marques, de la défenſe que DIEU a faite aux Juifs, & une preuve que le Créateur infiniment bon a eu en vue la ſanté & la conſervation de l'Homme. Les Rabbins eux-mêmes ont cru devoir aſſigner certaines marques par où l'on pût diſcerner les Oiſeaux purs d'avec les impurs, pour ôter tout doute quand on en trouve qui ne ſont point aſſez connus. Dans le *Talmud*, (*Tractat. Cholin.* fol. 63. b.) on trouve trois marques des Oiſeaux purs. 1°. S'ils ont au pied un doigt inutile, c'eſt à dire l'Eperon, tel que l'ont les Coqs. 2°. S'ils ont la Poche ou Jabot, que les Hébreux nomment *mureah*. 3°. Si le Ventricule ou Géſier peut être dépouillé avec la main & ſans couteau. Car un tel Géſier étant d'une conſiſtence ferme, & muni de muſcles très forts, ayant d'ailleurs la figure à peu près ronde & la ſubſtance ſolide, s'apperçoit d'abord; un Aveugle même pourroit le diſtinguer au toucher, & le dépouiller de la membrane adipeuſe. Nous avons remarqué plus haut, que la ſtructure de ce double Ventricule ſert beaucoup à cuire les Alimens.

Lors que j'ai tâché d'établir mon Hypotheſe, qui eſt celle de pluſieurs autres Phyſiciens, ſur les Animaux purs & impurs, je n'ai pas prétendu combattre ceux qui donnent à la Loi un ſens myſtique, pourvu qu'il s'accorde avec la Raiſon: car j'avoue que je ne ſaurois me ranger du côté de ceux qui, comme *Bochart*, prétendent que le *motif de la Loi eſt tout myſtique*; quoique le même Auteur dans ſon excellent Ouvrage, qui eſt plutôt philologique qu'il n'eſt phyſique, rapporte pluſieurs raiſons phyſiques, & tirées de la Medecine. Les vues ſubordonnées n'ont rien de contraire au but principal. Nous révérons DIEU, comme le véritable Medecin de notre Corps & de notre Ame, comme notre Sauveur; mais nous le révérons auſſi comme notre Créateur tout-puiſſant, & notre Conſervateur infiniment bon.

Mais voyons les réflexions myſtiques du grand *Bochart*. 1°. DIEU, dit-il, *a défendu les Oiſeaux de proie, l'Aigle, par exemple, l'Orfraye, le Milan, le Vautour, l'Epervier, le Corbeau &c. pour donner aux Juifs de l'averſion pour tout ce qui s'appelle rapine.* Mais ſi je démontrois que les Oiſeaux de proie, dans le ſens métaphyſique, ne ſont point véritablement Oiſeaux de rapine? Je dirois, par exemple, que ces Animaux vivent de ce que le Créateur leur a accordé pour leur nourriture, qu'ils mangent de ce qui eſt conforme à la ſtructure de leur corps, & propre à leur conſervation; ſouvent même de ce qui pourroit nuire à l'Homme, puiſqu'ils purgent la Terre & l'Air, d'Inſectes, de Serpens, d'Araignées, de Rats &c. 2°. DIEU *a défendu les Oiſeaux de nuit, comme le Hibou, la Chauveſouris; pour engager les Juifs à fuir les œuvres de ténèbres, & afin qu'ils ſe montraſſent Enfans de Lumiere.* J'aurois encore ici à dire, qu'il n'eſt pas moins naturel à ces ſortes d'Oiſeaux de voler la nuit, qu'aux Oiſeaux de jour de voler le jour, & à l'Homme de travailler le jour. Le Créateur, toujours infiniment ſage, a conſtruit tout leur Corps, & particulierement leurs Yenx, de façon qu'ils ne voyent que la nuit pour ſe conduire & pour trouver leur nourriture, & qu'ils ſont aveugles pendant le jour. Par conſéquent, leurs œuvres ſont bonnes, quoiqu'ils les faſſent dans les ténèbres; parce qu'elles ſont conformes à la nature que DIEU leur a donnée, & aux Loix qu'il a établies: au-lieu que les œuvres que nous faiſons dans les ténèbres ſont mauvaiſes, entant qu'elles ſont contraires à la Loi divine. 3°. DIEU *a défendu les Oiſeaux de Lacs & de Rivieres, comme l'Onocrotale, le Catarrhactes, le Pélican, la Cigogne, parce qu'ils ſe nourriſſent de choſes très ſales; & la Huze, parce qu'elle fait ſon nid dans l'ordure; & cela pour donner aux Hommes de l'averſion pour toute ſouillure & toute impureté.* Il faut encore remarquer à ce ſujet, que toute cette nourriture que *Bochart* appelle ſale & impure, ne l'eſt que relativement à nous; & qu'au contraire, par rapport aux Animaux qui s'en nourriſſent, elle eſt pure & même très pure. 4°. Enfin, DIEU *a défendu l'Autruche, parce qu'elle ne s'éleve jamais de la Terre; afin de nous enſeigner à mépriſer les choſes terreſtres, pour*

(1) Ἐπαμφοτερίζων τοῖς πτηνοῖς καὶ πεζοῖς, ἀμφοτέρων τε μετέχων, καὶ ὀδετέρων. *Ariſt. de Part. Anim.* L. IV. c. 13. Et *Varro* in *Agathone*:

Quid multa? factus ſum Veſpertilio, neque
In Muribus planè, neque in Volucribus ſum.

pour nous élever à celles qui ſont en-haut. Mais je trouve encore ici une difficulté. On peut dire de l'Autruche, ce que nous avons dit des yeux des autres Oiſeaux dont nous venons de parler. La ſtructure de tout ſon corps & de ſes ailes eſt telle, qu'une maſſe ſi peſante ne peut s'élever avec de ſi foibles ſoutiens. Si nous avons envie d'exhorter les Hommes à élever leurs cœurs en-haut, que ne nous ſervons-nous, à l'imitation de l'Ecriture même, de l'exemple des Aigles, des Eperviers, des Faucons, des Aigles de Mer, qui s'élevent bien plus haut que tous les autres Oiſeaux, quoiqu'ils ſoient impurs, & qu'ils vivent de rapine? Les Peres, qui pouſſent ordinairement trop loin l'Allégorie, ſont pleins de ces comparaiſons myſtiques: tels ſont *Clément d'Alexandrie* (*Stromat.* L. V. & dans ſon *Pædagog.* L. III. c. 11.) *Origene* (*ſur le Levit. Hom.* VIII.) *Novatien* (*de Cibis Judaicis* c. 3.) *Cyrille* (L. IX. *Contra Julian.* L. XIV. *de Adoratione.*) *Bochart* approuve ſur-tout la penſée de *Thomas d'Aquin*, dont voici les paroles (1. 2. 9. 102. Art. 6.) DIEU, *en défendant de manger de l'Aigle, défend l'Orgueil, parce que cet Oiſeau vole fort haut. En défendant le Gryphon, il condamne la cruauté dans les Grands; parce que le Gryphon incommode beaucoup les Chevaux & les Hommes. Ceux qui vexent les Pauvres, ſont déſignés par l'Aigle de Mer, qui ſe nourrit de petits Oiſeaux. Les Trompeurs ſont marqués par le Milan, qui uſe de fineſſe & tend des embûches. Le Vautour qui ſuit les Armées, dans l'eſperance de manger les cadavres, eſt l'image de ceux qui machinent les ſéditions, la ruïne & la mort des Hommes, pour en retirer du profit.* De peur cependant que l'on ne m'accuſe de vouloir exclure tout ce qui s'appelle ſens myſtique, je voudrois que, ſans s'éloigner du ſens propre de l'Ecriture, les Prédicateurs fiſſent entendre, à moi & aux autres, que DIEU ordonne en général d'éviter tout ce qui eſt impur, tout ce qui ferme la porte à la félicité temporelle & ſpirituelle; & qu'il nous ordonne de travailler de toutes nos forces à joüir du ſouverain-Bien qui eſt infiniment pur: de la même maniere que nous ſommes obligés de nous abſtenir de toutes les Viandes qui ſont contraires à notre ſanté, & d'où il pourroit naitre pluſieurs dangereuſes maladies.

On voit dans les Planches qui ont été gravées pour le préſent verſet 19:

Planche CCL.

A. *Ardea cœrulea.* Le *Héron bleu.* (*Sloane*, Nat. Hiſt. of. Jamaica Vol. II. pag. 314. Tab. 264.) En Anglois, *the Heron.*

B. *Fulica major*, la *Foulque de la grande eſpece.*

C. *Milvus æruginoſus*, le *Milan couleur de rouille.* Ce pourroit être le *Circus Bellonii.* (*Willoughby* Ornithol. pag. 42.)

PLANCHE CCLI.

Autres Eſpeces d'Oiſeaux impurs.

D. *Vultur, Gallinæ Africanæ facie.* Un *Vautour*, qui reſſemble à la *Poule d'Afrique.* (*Sloane*, Nat. Hiſt. of Jamaica Vol. II. pag. 294. Tab. 254.) *Urubu Braſilienſibus* (*Marcgr.* p. 207.) *Tzopilotle ſive Aura*, (*Hernandez* pag. 331.) En Anglois, *the Carion Crow.*

E. Un *Gerfaut.* (*Willoughby* Ornithol p. 44.)

F. *Chryſætos*, (*Aldrov.* Ornith. L. II. c. 2.) *Aquila fulva ſeu aurea*, (*Willoughby* Ornithol. pag. 27.) Un *Aigle doré.*

LEVITICI Cap. XI. v. 19.
Vultur. Girfalco, Chryſaetos.

III. Buch Moſis Cap. XI. v. 19.
Americam. Geyer, Geyerfalck, Bold-Æder.

I.G.Pinz sculps.

LEVITICI Cap. XI. v. 19.
Attagen, Upupa, Vespertilio.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 19.
Hasselhuhn, Widhopf, Fledermaus.

I. G. Pinz sculps.

LEVITICI Cap. XI. v. 19.
Charadrios, Psittacus, Urogallus.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 19.
Triel, Papagey, Auerhun.

I.G. Pintz sculps.

LEVITICI Cap. XI. v. 19.
Ciconia, Hirundo, Graculus, Falco.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 19.
Storch, Schwalbe, Dole, frembder Falck.

I. G. Pinx. sculps.

PLANCHE CCLII.

Autres Eſpeces d'Oiſeaux impurs.

G. Une *Cigogne blanche.* (*Willoughby* Ornith. p. 210.)

H. A l'occaſion de la Cigogne, j'ai mis à la bordure deux Médailles de la Famille *Antonia*, dans l'une deſquelles eſt repréſentée une Cigogne (Symbole de la Pieté), qui ſe tient aux pieds d'une Femme vêtue d'une Robe trainante que les Romains nommoient *Stola.* Dans l'autre on voit deux Cigognes, ſur une Corne d'abondance, que porte en ſa main gauche une Femme vêtue comme la prémiere. *Vaillant*, (Num. Famil. p. 94.)

I. Une *Hirondelle domeſtique.* (*Willoughby* Ornith. p. 155.)

K. *Graculus. Monedula ſeu Lupus Aldrov.* (*Will.* p. 85.) Un *Geai*, ou *Choucas.*

L. Un *Faucon* de paſſage.

PLANCHE CCLIII.

Autres Eſpeces d'Oiſeaux impurs.

M. Un *Charadrios.*

N. Un *Perroquet.*

O. Le Squelete d'un Perroquet, tiré de *Blaſius*, (Anat. Anim. p. 444. fig. 3.)

P. Un *Urogallus: Coq de Bois* ou *de Bruyere.*

PLANCHE CCLIV.

Autres Eſpeces d'Oiſeaux impurs.

Q. Un *Attagen: Francolin*, ſorte de *Faiſan.*

R. Une *Hupe.*

S. Une *Chauveſouris.*

T. Le Squelete d'une Chauveſouris.

PLANCHES CCLV. CCLVI. CCLVII.

Les Sauterelles.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 20. 21. 22.

Et tout Reptile volant qui marche ſur quatre pieds, vous ſera en abomination.

Toutefois vous mangerez ce qui s'enſuit; de tout Reptile volant qui marche à quatre pieds, qui a des jambes ſur ſes pieds, pour ſauter avec elles ſur la terre.

Ce ſont ici ceux dont vous mangerez, ſavoir, Arbe ſelon ſon Eſpece, Solham ſelon ſon Eſpece, Slargol ſelon ſon Eſpece, & Hagab ſelon ſon Eſpece.

Tout ce qui vole & qui marche ſur quatre pieds, vous ſera en abomination.

Mais pour tout ce qui marche ſur quatre pieds, & qui ayant les pieds de derriere plus longs, ſaute ſur la terre,

Vous pourrez en manger; comme le Bruchus ſelon ſon Eſpece, l'Artacus, l'Ophiomacus, & la Sauterelle, chacun ſon Eſpece.

PAſſons avec Moïſe aux Animaux de la plus petite Eſpece, ces Inſectes qu'on appelle en Grec ἔντομα. On a ceſſé de les regarder avec mépris, depuis l'invention des Microſcopes: on les conſidere au contraire comme très utiles à la Théologie-naturelle. *S. Jerôme* avoit reconnu cette utilité. Voici comme il en parle, (Epiſt. 22. L. II.) *Nous n'admirons pas ſeulement le Créateur dans les ouvrages du Ciel, de la Terre, du Soleil, de l'Océan, dans la forme des Eléphans, des Chameaux, des Chevaux, des Bœufs, des Léopards, des Ours, des Lions; mais auſſi dans la plus petite Eſpece d'Animaux, comme la Fourmi, le Moucheron, les Mouches, & tous ceux du même ordre dont nous connoiſſons mieux la figure que les noms. Enfin*, ajoute-t-il, *nous admirons en tout la ſageſſe induſtrieuſe du divin Ouvrier.* Ce que *Pline* a écrit (L. XI. c. 2.) mérite d'être ici rapporté, à la confuſion de pluſieurs Chrétiens, & même de ceux de leurs Savans qui ne font pas aſſez de cas de la Théologie-naturelle. *Nous admirons*, dit-il, *les monſtrueuſes épaules des Eléphans, la roideur du col des Taureaux, & l'uſage terrible qu'ils font de leurs cornes, la cruauté des Tigres qui ne vivent que de rapine, les crins hériſſez des Lions. Cependant, la Nature en tout cela eſt moins grande & moins admirable, que dans l'ouvrage des plus petits Inſectes. La Matiere dans ces grands corps ſe prête, & ſemble plus facile à manier & à conduire aux effets que nous en voyons: mais dans ces petits Animaux qui nous ſemblent preſque rien, il eſt impoſſible de comprendre les proportions, la force, & les perfections que la Nature y a miſes. Où peuvent repoſer, par exemple, tous les Sens qui paroiſſent manifeſtement dans le Moucheron? Il y a néanmoins d'autres Animaux incomparablement plus petits. Mais pour ne parler que de celui-ci, où réſide ſa Vue, où loge ſon Goût, par où paſſe le ſentiment qu'il a des Odeurs? Mais ſur-tout, comment eſt-il capable du grand bruit qu'il fait, ayant un corps ſi peu proportionné? Eſt-il rien de ſi délié que les ailes qui tiennent à ſon dos, & de ſi mince que ſes jarrets longs & étendus? Il eſt vrai que la Nature lui a donné une eſpece de petit ventre affamé; mais qu'eſt-ce qui le rend ſi fort alteré de ſang, & ſur-tout de celui des Hommes? Avec quelle dextérité n'a-t-elle pas placé cet aiguillon qui lui ſert à percer la peau la plus dure? Quoique ſon extrême petiteſſe nous empêche de le voir, il faut néceſſairement qu'il ſoit pointu pour piquer, & creux pour recevoir le ſang qu'il a tiré. Il en eſt de même de ces Vers que nous entendons ronger le bois, quoiqu'ils n'ayent aucune apparence de dents.* Mais ce n'eſt point ici l'endroit de s'étendre ſur un ſujet ſi relevé. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt qu'il faut rapporter à la Sageſſe divine, la forme, la variété, la beauté, la génération, le changement de figure, l'agilité, les travaux,

LEVITICI Cap. XI. v. 20. 21. 22.
Locuſtæ.

III. Buch Moſis Cap. XI. v. 20. 21. 22.
Heuſchrecken.

G. D. Heiman sculp.

LEVITICI Cap. XI. v. 20. 21. 22.
Locuſtæ.

III. Buch Moſis Cap. XI. v. 20. 21. 22.
Heuſchrecken.

I. A. Fridrich sculps.

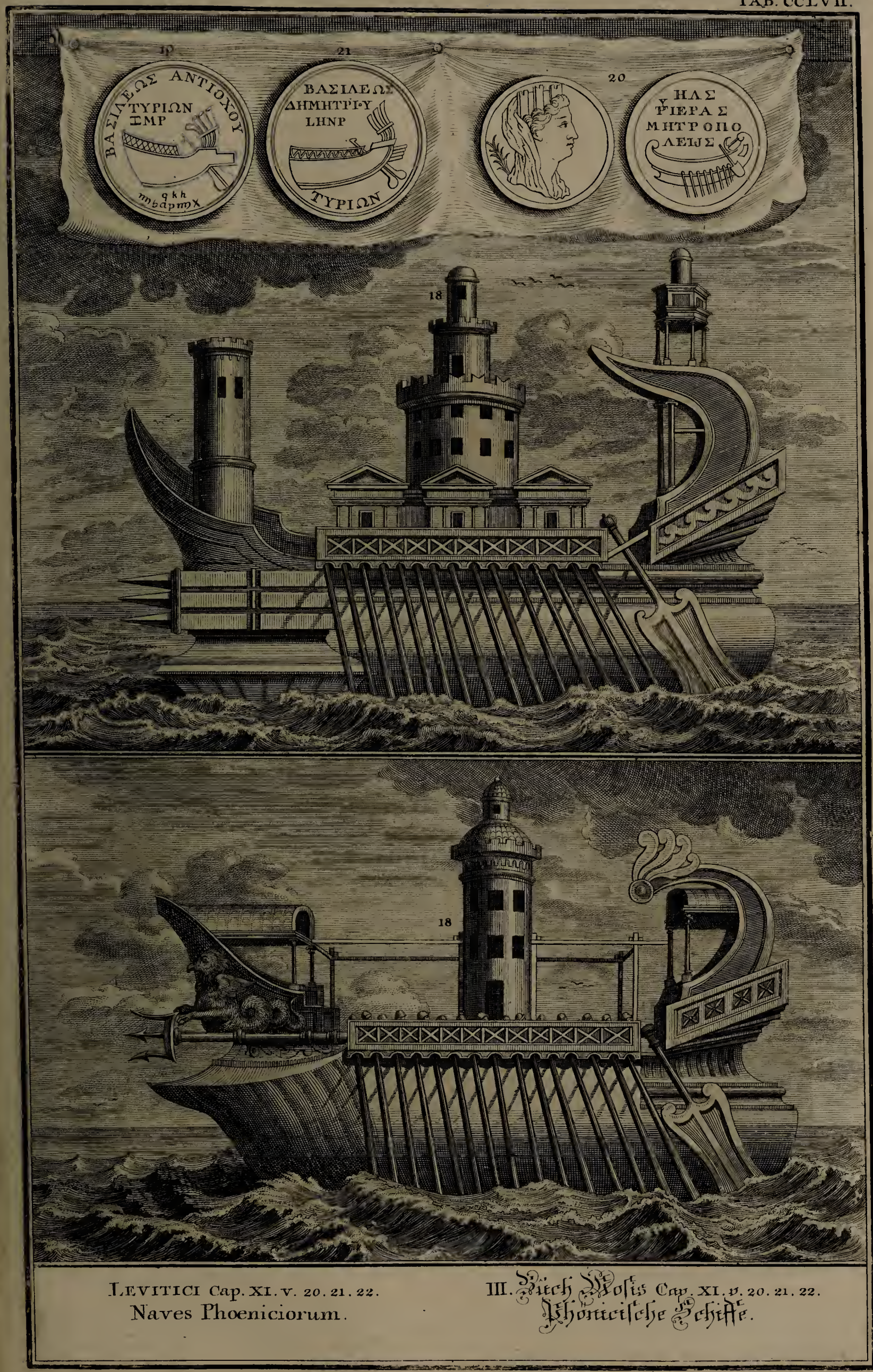

LEVITICI Cap. XI. v. 20. 21. 22.
Naves Phoeniciorum.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 20. 21. 22.
Phönicische Schiffe.

B. S. Sedlezki sculp.

vaux, les mouvemens de tous les Insectes, & du plus petit des Animaux; il faut, dis-je, rapporter toutes ces merveilles à la Sageſſe de Dieu, & s'en ſervir comme de degrés pour s'élever à ſa connoiſſance. Je reviens à mon Texte.

Tout ce qui vole & qui marche ſur quatre pieds, vous ſera en abomination. Ainſi parle l'Ecrivain Sacré, le fidele Interprete du Souverain Légiſlateur. C'eſt à dire; Que tous ces Inſectes ailés, qui vont d'un lieu à un autre par le ſecours de leurs ailes, vous ſoient immondes, & ſoient exclus de votre cuiſine & de votre table. Il y a ici quelques Obſervations à faire, pour expliquer le Texte & éclaircir cette matiere. 1°. Quoique Moïſe nomme particulierement les Inſectes à quatre pieds, il n'exclud point du nombre des Animaux immondes, ceux qui n'en ont point, ni ceux qui en ont mille, (tels que ſont certaines Eſpeces de Chenilles velues,) ni tous ceux, en un mot, qui en ont un nombre different de quatre: mais il défend en général de manger toutes ſortes d'Inſectes, excepté cependant ces Eſpeces de Sauterelles dont il parle peu après, verſ. 22. 2°. Il faut faire attention que Moïſe appelle les Inſectes, des Animaux à quatre pieds, quoiqu'il ſoit certain que la plupart en ayent ſix, juſqu'aux Sauterelles mêmes qu'il excepte: c'eſt ce qui eſt prouvé par l'expérience, & ce que les Philoſophes ont reconnu dans tous les tems. Mais l'Hiſtoire-naturelle ſert à excuſer Moïſe, & en même tems à l'expliquer. Des ſix pieds des Sauterelles, les deux derniers qui ſont les plus longs, ne leur ſervent point pour marcher, mais pour ſauter; ainſi, à parler proprement, ce ne ſont point des pieds: ils méritent quelque autre nom, ſi l'on en peut trouver qui leur convienne mieux. Moïſe même les diſtingue des pieds, & leur donne un nom particulier. Voici le Texte, ſuivant notre Verſion Latine, vſ. 21. *Veruntamen iſtud comedetis ex omni reptili pennato, quod graditur ſuper quatuor* (pedes), *cui ſcilicet ſunt ſuffragines* (בְּרָעַיִם *Keraaim*, crura) *ſuper* (præter) *pedes ejus* (לְרַגְלָיו) *quibus ſaltare poteſt ſuper terram.* On voit la même explication dans *S. Auguſtin* (L. II. *Retractation* c. 15.) où il dit, que *la Loi ne met point au nombre des pieds, ces eſpeces de cuiſſes que les Sauterelles ont par derriere, & dont elles ſe ſervent pour ſauter.* *Ariſtote* (*de Partib.* L. IV. c. 6.) les appelle ἁλτικὰ μόρια, *ſaltatoriæ partes*, *Parties propres à ſauter*, parce que la Sauterelle s'en ſert à cet uſage. Et le même (L. IV. c. 9.) les nomme πηδάλια, ce que *Scaliger* rend par ces mots, *ſaltatoria crura*, du Latin *ſalire* qui ſignifie *ſauter*. Si nous comparons ce Philoſophe avec lui-même, nous trouverons que ces parties propres à ſauter, qu'il appelle πηδάλια, ſeront plutôt des *Gouvernaux*, parce qu'elles en ont effectivement la forme. On peut les comparer aux Vaiſſeaux des Anciens qui avoient deux Gouvernaux, ainſi qu'*Elien* le remarque des Vaiſſeaux *Carthaginois*, (*Varior.* L. IX. c. 40.) Δύο μὲν πηδάλια ἔχειν, καὶ δύο κυβερνήτας. *S. Luc* en fait auſſi mention, ſans en définir le nombre, en parlant du Vaiſſeau où étoit S. Paul: τὰς ζευκτηρίας τῶν πηδαλίων. *Les attaches des Gouvernaux.* (Act. XXVII. 40.) Il eſt certain que les Sauterelles par le moyen de ces cuiſſes dirigent leurs ſauts & leur vol, s'appuyant ſur la cuiſſe gauche pour s'élancer à droite, & ſur la droite pour s'élancer à gauche. Les Mouches même que nous voyons tous les jours voler à nos yeux, n'ont pas à proprement parler ſix pieds, elles n'en ont que quatre; les deux prémiers leur ſervant comme de mains pour nettoyer leurs yeux, pour manger, & pour lever en-haut ce qu'elles veulent prendre. La même choſe ſe peut dire des Frêlons, des Abeilles, & des Guêpes. Voici ce que *Lucien* rapporte de la Mouche. *Quoiqu'elle ait ſix pieds*, dit-il, *elle ne marche que ſur quatre, & les deux autres qu'elle a par devant, lui ſervent de mains. Auſſi eſt-il fort ordinaire de la voir marcher ſur quatre pieds, tandis que ſes mains ſoutiennent ſa nourriture, à peu près comme nous faiſons lorſque nous nous ſervons des nôtres.* *Pline* remarque la même choſe (L. XI. c. 46.) Voyez *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. IV. c. 9.)

Cette interpretation eſt ſi claire, que ſi elle étoit venue à *François Junius*, & avant lui à *Jean Piſcator*, ils n'auroient pas tant trouvé de difficulté à traduire ce Paſſage, ni renverſé, comme a fait *Junius*, le ſens du Texte. Voici de quelle maniere il l'explique. *Hoc comedetis ex omni reptili volucri, quod ambulat quatuor pedibus, quod non habet crura ſupra pedes ſuos, quibus ſaliat ſuper terram.* (*De tout Reptile, vous mangerez ce qui marche ſur quatre pieds, ce qui n'a point de jambes au deſſus des pieds, pour ſauter ſur la terre.*) Ce qu'il prétend donc qu'il ne faut pas manger, eſt juſtement ce que la Loi permet; changeant mal à propos l'affirmative en négative. Mais un peu après il ſe contredit. *Parmi ceux-ci*, continue-t-il, *vous mangerez la Sauterelle &c.* qui a cependant des cuiſſes pour ſauter. Il a pris ſans doute לֹא pour *non*, quoiqu'il ſignifie en cet endroit la même choſe que לוֹ, *ei*, & que ſelon la remarque des Maſorethes, לֹא ſoit mis en pluſieurs endroits pour לוֹ. C'eſt de-là qu'ils ont ajouté dans la Gloſe marginale, לוֹ. Dans l'Exemplaire Hébreu des Samaritains, il y a dans le Texte même לוֹ.

Mais cherchons les cauſes phyſiques de ce Précepte, ſur leſquelles les Interpretes ſe taiſent ordinairement, ou ne s'étendent point aſſez, faute ſans doute de ſavoir l'Hiſtoire-naturelle, ou pour vouloir rapporter tout au ſens myſtique, & pour s'occuper trop des remarques critiques. Comme les Inſectes en général, à cauſe de leur extrême petiteſſe, n'ont point de proportion avec nos Sens extérieurs & ſur-tout avec notre Vue; ils n'en ſauroient avoir non plus avec notre Corps, à cauſe de leurs particules déliées & volatiles, qui loin d'être propres à ſervir de nourriture, ſont acres, cauſtiques, & pernicieuſes. On peut le voir par l'Analyſe chymique des Fourmis, des Cantharides, des Vers qui s'engendrent dans la Terre ou dans les Inteſtins, des Vers-à-ſoye, & par les Eſprits forts & pénétrans qu'on en tire,

les Huiles acres, & les Sels volatils. D'ailleurs, il eſt notoire qu'il y en a pluſieurs qui ne vivent que de choſes impures, comme de la chair pourrie des autres Animaux; il y en a auſſi qui ſe plaiſent dans le fumier, & qui par leurs excrémens cauſent une certaine fermentation dans tout ce qu'ils touchent Ceux-ci, ſi nous en mangions, pourroient cauſer quelques dérangemens dans notre corps. Perſonne n'ignore combien les Mouches, ou par leurs oeufs, ou par leurs excrémens, gâtent & corrompent le Miel, le Syrop & toutes les choſes de cette nature. C'eſt à quoi l'Eccléſiaſte fait alluſion, X. 1. *Les Mouches qui meurent dans le Parfum, en gâtent la bonne odeur: ainſi une imprudence legere & de peu de durée l'emporte ſur la ſageſſe & la gloire.* Enfin, il faut faire cette Obſervation, que dans les Païs Orientaux où il y a des Inſectes de toute eſpece, plus on approche de la Zone torride, plus on les trouve d'une nature acre & venimeuſe, & par conſéquent moins ils ont de cette force & de cette vertu nourriſſante qui convient à notre Corps. Mais cette remarque n'empêche pas que les Sauterelles ne puiſſent être miſes au nombre des Animaux purs: on verra ci-après, les preuves que nous tirons des alimens, & que parmi les Sauterelles on peut diſtinguer deux Eſpeces; l'une impure, de celles qui s'attachent aux excrémens & aux cadavres; l'autre pure, de celles qui ne s'attachent qu'aux végétaux & aux corps vivans.

Il y a eu des Préceptes plus négatifs ou plus *prohibitoires*, touchant l'uſage des Bêtes à quatre pieds, des Poiſſons, & des Oiſeaux. Celui que l'on voit au v. 22. & que nous allons maintenant examiner, eſt affirmatif, ou *conceſſoire*, parce que, du nombre infini des Inſectes, il n'y avoit que ce peu d'Eſpeces de Sauterelles dont il y eſt fait mention, qui pûſſent être regardées comme pures. Il ſeroit difficile, & preſque impoſſible, de les faire connoitre & d'expliquer leur nature, non-ſeulement parce qu'on n'a gueres d'idée de cette ſorte d'Inſectes en Europe, mais parce qu'on a perdu leurs véritables noms & l'application qu'on en faiſoit. Elles ont eu le même ſort que les Pierres précieuſes qui ornoient le Pectoral. Les noms nous ſont demeurés, mais leur ſignification eſt abſolument incertaine. Cependant, nous allons faire tout ce qui ſera en notre pouvoir, pour démêler quelque choſe dans cette obſcurité; & notre bonne volonté nous tiendra lieu de forces.

La prémiere Eſpece s'appelle *Arbe*, qu'*Aben-Ezra* fait dériver de *rabah*, qui veut dire *être en grand nombre, être multiplié.* Et il eſt vrai qu'il n'y a point Animal plus fécond que la Sauterelle, nous le ſavons par expérience; l'Ecriture Sainte même l'atteſte en pluſieurs endroits, Exod. X. 5. Jug. VI. 5. VII. 12. Pſ. CV. 34. Jer. XLVI. 23. LI. 14. Joel I. 6. Nahum III. 15. Judith II. 11. Mais cette interpretation générale convient également à toutes les Eſpeces de Sauterelles, & c'eſt ce qui fait que nous ne pouvons pas déſigner en particulier celle qui eſt nommée ici *Arbe*. A moins que l'on ne tire quelque lumiere, du rapport que ce nom a avec le mot *Renb*, qui, ſelon *Meninzki* Lex. p. 2364. ſignifie chez les Turcs, une Sauterelle a courte queue. Il eſt certain que, ſelon les Talmudiſtes, l'*Arbe* n'en a point du tout. Nous en parlerons plus amplement dans la ſuite.

La ſeconde Eſpece eſt nommée *Solam*, ou *Saleam*. Elle s'appelle ainſi, ſelon *Aben-Ezra*, du mot *Sela*, qui veut dire, *Roche*, parce qu'elle grimpe ſur les Roches, ou plutôt du Chaldéen סלעם *dévorer, conſumer.* Mais il n'y a perſonne qui ne voye que ces étymologies ne donnent pas une idée diſtincte de cette Eſpece de Sauterelles. La derniere, ſurtout, ne décide pas grand' choſe, car *dévorer, conſumer*, eſt une choſe commune à toute l'Eſpece; & les Régions ſur leſquelles elles ſont tombées, en ont reſſenti le triſte effet. Le *Soliotta* des Italiens a du rapport à ce mot.

La troiſieme Eſpece s'appelle *Chargol.* De là vient peut-être *chagala* en Arabe, qui ſignifie *s'étendre en long, avoir une longue ſuite*; ce qui déſigne en particulier cette prodigieuſe quantité de Sauterelles qui, ſelon *Cadamuſtus*, (*Navigat.* c. 13.) s'étendent quelquefois l'eſpace de douze lieues. Mais ceci n'indique pas encore une Eſpece particuliere de Sauterelles, qui ſoit diſtinguée de l'Eſpece générale.

La quatrieme ſe nomme *Chagab.* Ce nom leur vient peût-être du mot Arabe *chaga*, qui veut dire, *voiler*; parce les Sauterelles volant par compagnie, elles couvrent ou obſcurciſſent la lumiere du Soleil. Ces mots *giabi, ehu giuchad*, y ont du rapport: ce ſont ceux que la Langue Arabe employe aujourd'hui pour ſignifier les Sauterelles en général. *Meninzk.* Lex. 6017. 6020.

Juſqu'ici l'on ne peut rien conclure de certain, même par les Ecrits des Juifs, ſur la difference des Sauterelles. Il eſt cependant clair que ce ſont des Eſpeces diſtinctes, ou même des Genres particuliers d'Animaux, avec les Eſpeces qui en dépendent. On le voit évidemment dans Joël I. 4. *La Sauterelle a brouté le reſte du Hanneton . . . . . & le Hurbec a brouté le reſte de la Sauterelle . . . . . & le Vermiſſeau a brouté le reſte du Hurbec.* On doit remarquer ici, que l'on attribue ces quatre noms aux Sauterelles: nous nous étendrons davantage là-deſſus, quand il en ſera tems.

Chez les Interpretes Grecs, l'on trouve par ordre les quatre noms ſuivans. 1°. Le prémier, Βρῦχος (*Brouchos*), ou Βρῦκος (*Broukos*) comme les Ioniens l'écrivoient. Βρῦκας (*Broukas*) chez les Cypriots, ſignifioit *la Sauterelle verte*, & chez les Tarentins l'*Attelabe*, ou la Sauterelle ſans queue. Voici ce qu'on en trouve dans *Heſychius*. Βρῦκος, ἀκρίδων εἶδος Ἴωνες, Κύπριοι δὲ τὴν χλωρὰν ἀκρίδα Βρῦκαν. Ταραντῖνοι δὲ Ἀττέλεβον, i. e. Ἀττέλαβον. De-là vient, que la Vulgate a traduit en pluſieurs endroits, le *Bruchus.* 2°. Le ſecond nom eſt Ἀττάκις (*Attakis*) ou Ἀττακὸς (*Attakos*), qui vient peut-être du mot ἄττειν (*attein*) qui ſignifie *ſauter*; comme le nom *Saltarella* vient de *ſaltare.* Dans

les

les meilleurs Gloſes, il y a ἀκρὶς, ἀϛακὸς (*Akris*, *Aſtakos*). 3°. Le troiſieme eſt Ὀφιομάχης (*Ophiomachès*); comme s'il vouloit dire une Eſpece de Sauterelle qui combat contre les Serpens. *Ariſtote* l'aſſure (L. IX. c. 6.) Πολλοὶ δὲ καὶ τὴν ἀκρίδα ἑωράκασιν ὅτι ὅταν μάχηται τοῖς ὄφεσι, λαμβάνεται τῆ τραχήλε τῶν ὄφεων. Et on le trouve auſſi dans *Pline* (L. XI. c. 29.) *Une ſeule Sauterelle vient*, dit-il, *à bout de tuer un Serpent, lorſqu'une fois elle le tient à la gorge avec ſes dents.* Mais parce que l'on ſubſtitue Ὀφιομάχης à la place de *Chargol*, & que l'on peut facilement écrire *Argol* pour *Chargol*, *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. IV. c. 6.) prétend que c'eſt ce qui a donné naiſſance à la fable des Argoliens qui combattirent contre des Serpens, dont *Suidas* fait mention dans ſon *Lexicon.* 4°. Le quatrieme nom eſt, Ακρὶς (*Akris*), nom commun à toutes les Sauterelles. Mais tous ces noms Grecs ne diſſipent point l'obſcurité de cette matiere, & nous n'y voyons point de caracteres diſtinctifs qui faſſent connoitre les Sauterelles.

Si nous voulons établir quelque choſe de certain ſur un ſujet ſi douteux, il faut avoir recours à la Tradition des Juifs, & à ce que les Talmudiſtes ont écrit; mais particulierement au Traité *Cholin*, c. 3. f. 65. & 66. où l'on diſtingue l'Eſpece & l'on fait la deſcription des quatre ſortes de Sauterelles dont Moïſe a fait mention. L'*Arbe* y eſt appellé *Gobat*; le *Solam*, *Raſon*; le *Chargol*, *Niphul*; & le *Chagab*, *Gadian*. On ajoute enſuite, que *l'Arbe* eſt de la même Eſpece que le *Tſipporeth cheramim*, (*l'Oiſeau des vignes*); que le *Solam* eſt de celle du *Jochana de Jeruſalem*; que le *Chargol* eſt de la même Eſpece que l'*Artſubia*; & le *Chagab*, de la même que le *Hartsabith*. D'où l'on ne peut encore rien conclurre, mais on peut tirer quelque lumiere de leurs differentes deſcriptions. Le *Chargol* a une boſſe & une queue. L'*Arbe* n'a ni l'un ni l'autre. Le *Solam* a une boſſe ſans queue; & le *Chagab* une queue ſans boſſe. L'on aſſure en même tems, que les Sauterelles pures ont quatre pieds, quatre ailes, les cuiſſes longues, & que leurs ailes leur couvrent tout le corps. Toutes ces quatre marques conviennent auſſi au *Grillon*. Il y en a une cinquieme qui ne lui convient point, c'eſt d'avoir la tête fort longue. Cependant les plus ſavans Rabbins, entre autres R. *Selomo*, avouent qu'on ne ſauroit déterminer ſur les marques que l'on vient de rapporter, quelles ſont préciſément ces Sauterelles pures: quoiqu'on ne puiſſe douter qu'elles n'ayent été connues juſqu'au tems de Jesus-Christ, puiſque Jean-Baptiſte ſe nourriſſoit de celles qui étoient permiſes par la Loi. *Bochart* même avoue là-deſſus ſon ignorance. Une ſource de laquelle on ne doit pas deſesperer de tirer quelque choſe de certain, c'eſt l'Hiſtoire-naturelle des Sauterelles, telles qu'on en trouve ramaſſées de toutes les Parties de la Terre, dans les Cabinets des Savans de l'Europe; & la deſcription exacte de chaque Eſpece en particulier, ſur-tout de celles que l'on mange aujourd'hui en Afrique. On pourroit tirer encore beaucoup de ſecours de la connoiſſance des noms qu'elles ont chez les differentes Nations, en tâchant d'y découvrir quelque rapport avec ceux que nous leur donnons. Mr. *Jean Henri Link* de Leipſig, un des mes meilleurs Amis, grand Amateur des Curioſités naturelles, & qui en a recueilli avec ſoin de toutes les Parties de la Terre, s'eſt hazardé de faire un Eſſai là-deſſus, dans les *Breſſlau. Samlung.* XVI. *Verſuch.* p. 543. Il nous donne, ſur la deſcription des Talmudiſtes, la figure de pluſieurs Sauterelles, parmi leſquelles on trouve celle des Sauterelles pures, que l'on fera voir ci-après.

Car tout ce que nous avons dit juſqu'à préſent des Sauterelles de l'Ecriture, ſeroit imparfait, ſi nous ne tirions point de l'Hiſtoire-naturelle moderne, ce qui peut ſervir à les faire connoitre plus particulierement. C'eſt à quoi nous ne doutons point que nos Lecteurs ne s'attendent. Il ſeroit trop long d'entreprendre ici une Hiſtoire complete de ces petits Animaux; mais ce ſeroit auſſi nous propoſer des bornes trop étroites, que de nous arrêter préciſément à ce qui eſt néceſſaire à l'intelligence de notre Texte.

On ſait que l'on met une difference entre les Sauterelles Etrangeres, qui ſont ordinairement plus délicates & plus grandes, & les Sauterelles de l'Europe. L'on diſtingue auſſi celles qui ont des ailes, & celles qui n'en ont pas; celles qui ſont ſans queue, ou avec des queues; les muettes, & celles qui font du bruit. Pour ce qui regarde leur ſexe, on les partage en Mâles & en Femelles. Elles ont pour la plupart des têtes qui reſſemblent preſque à celles des Chevaux, avec un capuchon de Moine derriere, qui tantôt eſt uni, tantôt raboteux; & plain, ou convexe: mais elles ont avec cela deux Antennes, qui diffèrent en force & en longueur. Elles font du bruit en mangeant, parce qu'elles raclent la nourriture avec deux dents. Elles ont le dos tantôt uni, tantôt boſſu, & le ventre bigarré. Elles ont les pieds courts; mais ceux de derriere ſont toujours plus longs. Pour ce qui regarde leur façon d'engendrer, le Mâle monte ſur le dos de la Femelle, & avec deux grands aiguillons qu'il lui enfonce dans la matrice par l'extrémité du dos, il la rend féconde. S'étant ainſi accouplés, la Femelle fait ſes œufs dans un terrein doux, ſablonneux & qui forme des ouvertures: en ayant amaſſé une bonne quantité, ils demeurent là tout l'Hiver. Au Printems ils ſe transforment en Vers, qui demeurent enfermés dans une membrane, juſqu'à ce qu'il s'en ſe forme des Sauterelles.

Enfin pour finir, je repréſente ici dans les Planches quelques Sauterelles, ou pures ou impures, que j'ai tirées du celebre *Kanold*, (*in Miſcellaneis Phyſico-Medicis Vratiſlavienſibus*) dont nous avons déja parlé, & du riche Cabinet de Mr. *Link*.

Fig. 1. *Locuſta Talpa Capenſis*: (*Sauterelle-Taupe, du Cap de Bonne Eſperance*). Sauterelle dont la couleur eſt brune & obſcure,

qui a le capuchon, le dos, & les pieds armés de piquans. Elle a la couleur du dos plus foncée que celle du ventre. On tient que celle-ci eſt le *Chargol.*

Fig. 2. Autre Sauterelle du Cap, priſe pour le *Solam.* Elle a le capuchon dentelé, ſon corps gros & épais: ſa couleur eſt brune, un peu plus claire à la tête, & fort claire aux ailes, & à l'extrémité du capuchon. Elle a les pieds de derriere garnis de piquans, & d'un rouge jaunâtre juſqu'au milieu.

3. *Locuſta minor flavicans.* Petite Sauterelle jaunâtre, priſe pour le *Chagab*, & qui eſt bonne à manger.

Fig. 4. *Locuſta fuſco-griſea Capenſis.* (*Sauterelle d'un gris-brun, du Cap.*) Elle a le capuchon replié, & a les pieds hériſſés de piquans, de côté & d'autre.

Fig. 5. Autre Sauterelle du Cap, ornée d'une double crête, dont la couleur eſt d'un blanc jaunâtre. Elle a les ailes tirant ſur le verd, & le corps ramaſſé.

Fig. 6. Sauterelle de *Batavia* dans les Indes Orientales, & que l'on y connoit ſous le nom de *Cheval vert.* Elle a la tête faite en Perle: ſes ailes de deſſus ſont vertes; celles de deſſous ſont vertes auſſi ſur le devant, & pourprées ſur le derriere, avec des taches plus pâles, mais tout le reſte du corps eſt pourpré.

Fig. 7. Sauterelle verte de *Tunis*, & de *Tripoli.* Elle a la tête comme peinte de rayes couleur de pourpre éclatante, ce qui lui donne quelque reſſemblance avec le Bonnet des Janniſſaires. Elle a auſſi de petits trous vers les Antennes, la bouche près des pieds de devant, & le col couvert d'une eſpece de capuchon de Moine.

Fig. 8. Sauterelle de *Surinam.* C'eſt la plus belle de toutes. Elle a les yeux noirâtres, le corps tout entouré d'anneaux violets, jaunes & rouges. Ses deux ailes de devant ſont fort vertes, & peintes de petites taches jaunes: celles de derriere ſont vertes par le haut, enſuite violettes, & d'un rouge de cinnabre vers le bout; elles ſont auſſi marquetées d'une couleur jaune & violette. Enfin, elle a les pieds d'un rouge pâle, avec des ſtries ou canelures d'un rouge éclatant.

Fig. 9. Sauterelle de *Sumatra*, que l'on nomme *Arbe*; preſque ſemblable à la précédente, mais un peu plus petite. Elle a la tête brune, auſſi-bien que les ailes de devant, qui ont des taches encore plus obſcures; & les pieds rouges.

Fig. 10. Sauterelle de *Saxe.* Elle a le corps, la tête, & les pieds d'une couleur noirâtre, mêlée de taches jaunes; la tête plus petite que les précédentes; les yeux noirs, & brillans; les ailes de devant tachetées de brun; celles de derriere couleur de cinnabre, & noires vers le bout.

Fig. 11. Cette Sauterelle eſt une des plus grandes qui ſe voyent dans la Chine & en Tartarie. Elle a ſur les ailes, des taches qui reſſemblent aux caracteres Hébreux & Arabes. Sa couleur eſt preſque tout à fait brune, & elle a une crête ſur le capuchon.

Fig. 12. Sauterelle du *Breſil*, (*Locuſta Braſilienſis Gaayara Moufeto* p. 118.) nommée *Mantis*, & par les Hollandois, *la feuille ambulante.* On croit que d'Inſecte, elle devient Plante. Elle a un colier; ſes ailes de deſſus ſont de couleur d'herbe, celles de deſſous ſont jaunâtres; ſon corps & ſes pieds, d'un vert clair. *Mantis minor viridis.* (*Sloane Nat. Hiſt. of Jamaica* Vol. II. p. 202. Tab. 236. fig. 5.

Fig. 13. Sauterelle, dont la tête, les cuiſſes, & le ventre ſont comme couverts de feuilles; qui a auſſi les ailes ſemblables à des feuilles pleines de fibres, qui lui couvrent ſeulement les trois quarts du derriere du corps; le reſte en eſt raboteux, parce qu'elle ſemble être couverte d'un ornement de feuilles.

Fig. 14. *Locuſta maxima cinereo-purpurea maculis brunis.* (Grande Sauterelle de couleur pourpre cendré, avec des taches brunes.) *Sloane Nat. Hiſt. of Jamaica.* Vol. I. p. 29. Tab. I. fig. 5. Vol. II. p. 20. *Locuſta roſſa egialla. Cadamoſto*, p. 17. 109. Ou: *Locuſta Hiſpanica maxima è fuſco cineraſcens, alis punctis nigris maculatis.* (Sauterelle d'Eſpagne très grande, d'un brun-cendré, ayant les ailes pointillées de noir.) *Raji Hiſt. Inſect.* p. 62. La *Sauterelle d'Afrique rayée ſur les épaules* eſt de la même eſpece. Les Ethiopiens s'en nourriſſent, & Ludolfe la reconnoit pour la Sauterelle que l'Ecriture nomme *Selan.*

Fig. 15. *Locuſta maxima viridis, alis latiſſimis.* (Grande Sauterelle verte, avec des ailes larges.) *Sloane Nat. Hiſt. of Jamaica.* Vol. II. p. 201. Tab. 236. fig. 1. 2. *Tucurubi Braſilienſibus.* (*Marcgrav.* p. 246.)

Fig. 16. *Locuſta viridis media.* (Sauterelle verte de la moyenne Eſpece.) *The middling ſort of green Locuſt. Sloane* Vol. cit. p. 202. Tab. 236. fig. 3.

Fig. 17. Une Sauterelle verte, mais plus petite. *The common Green Locuſt.* (*Sloane* Vol. cit. p. 202. Tab. 236. fig. 4.)

Fig. 18. Cette figure eſt tirée de *Nicolas Witſen*, (*Aeloude en hedendaegſche Scheeps-Bouw.* p. 16.) Je la place ici à l'occaſion du raiſonnement que j'ai fait plus haut ſur les jambes des Sauterelles. Elle repréſente une *Galere à l'antique, avec des Tours*, & ayant deux Gouvernaux.

Fig. 19. Une Médaille frappée par Antiochus Roi de Syrie, la 147e. année de l'Ere des Seleucides, & la 166e. avant l'Ere Chrétienne. Cette Piece fait voir que les Vaiſſeaux Tyriens étoient conſtruits de la même maniere que celui de la Figure précédente. *Noris Epoch. Syro Maced.* Diſſ. II. p. m. 74.

Fig. 20. C'eſt ce que nous apprend encore une autre Médaille des Tyriens, frappée l'an 237 de l'Ere des Tyriens, ſous le VI. Conſulat de Trajan, qui avoit pour Collegue T. Sextius Africanus. (Id. p. 394.)

Fig. 21. Une Médaille de Demetrius Soter I, de l'an 158 de l'Ere des Tyriens, & 155 avant JESUS-CHRIST.

On peut lire ſur cette matiere, un Ouvrage que je n'ai point encore vu, intitulé:

Olai

LEVITICI Cap. XI. v. 24. 25.

Εἱματολυσία

III. Zitch Mosis Cap. XI. v. 24. 25.

Kleider-Waschung.

G. D. Heüman sculp.

Olai Rudbekii Philologema Etymologicum Biblici Nominis DEI, Schaddai, nec non Talmudici Nominis Meſſiæ, Metatron, unà cum vindiciis Avium Arbeh, Solam, Chargol & Chagab Levit. XI. *quæ, ſuppreſſo veri Authoris nomine, Schediasmate quodam prodierunt per* And. Norrelium Suecum. Amſtelod. ap. Sam. Schoonwald. 1720. 8°. *Adjecta huic Schediasmati Oratione de iisdem Avibus, Upſaliæ pro deponendo Rectoratu Academico habita,* A. 1715.

PLANCHE CCLVIII.

Souillure des Vêtemens.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 24. 25.

Vous vous ſouillerez donc en mangeant de ces bêtes. Quiconque touchera leur chair morte, ſera ſouillé juſqu'au ſoir.
Quiconque auſſi portera de leur chair morte, lavera ſes vêtemens & ſera ſouillé juſqu'au ſoir.
Quiconque y touchera lorsqu'ils ſeront morts, en ſera ſouillé, & il demeurera impur juſqu'au ſoir.
Que s'il eſt néceſſaire qu'il porte quelqu'un de ces Animaux quand il ſera mort, il lavera ſes vêtemens, & il ſera impur juſqu'au coucher du Soleil.

CEs Loix regardent indifferemment les Cadavres de tous les Animaux, même des Animaux purs qui ſont morts ou de maladie, ou de quelque contagion. (Il faut conferer avec ce verſet le 27. 28. 39. 40.) Mais le Légiſlateur met dans la façon de les toucher & de ſe purifier une difference, fondée ſur la raiſon. Autre choſe eſt de toucher un Cadavre, ou de le porter. Ce n'eſt pas la peau ſeulement qui ſe ſouille, en le portant, mais les vêtemens auxquels la contagion s'attache très facilement, & où elle ſe conſerve longtems; ſoit qu'elle vienne des Inſectes infiniment petits qui s'engendrent dans les Cadavres, ou qu'elle ſe communique par d'autres particules venimeuſes. Ce que nous obſervons de certaines Maladies contagieuſes qui ſe répandent dans les Troupeaux, donne du jour à cette matiere. Avec quelle facilité, par exemple, les Gardiens des Beſtiaux ne transferent-ils pas la Peſte d'un Troupeau & d'une Etable à une autre, par le moyen de leurs vêtemens? Avec quelle promtitude ne ſe communique-t-elle pas auſſi, par l'approche de ces mêmes Beſtiaux, par le moyen des Chiens qui courent de tous côtés, & par les eaux mêmes qui la portent en s'écoulant? Ce qui prouve qu'un des meilleurs remedes contre ces Maladies eſt de s'éloigner, ou de laver & de changer ſes habits, ainſi que la Loi le preſcrit.

PLANCHE CCLIX.

Le Chien, le Lion, le Chat, le Singe.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 26. 27. 28.

Toute Bête qui a l'ongle diviſé, & qui n'a point le pied fourché, & ne rumine point, vous ſera ſouillée. Quiconque les touchera, ſera ſouillé.

Et tout ce qui marche ſur ſes pattes, entre tous les Animaux qui marchent à quatre pieds, vous ſera ſouillé. Quiconque touchera leur chair morte, ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Et qui portera de leur chair morte, lavera ſes vêtemens, & ſera ſouillé juſqu'au ſoir. Elles vous ſont ſouillées.

Tout Animal qui a de la corne au pied, mais dont la corne n'eſt point fendue, & qui ne rumine point, ſera impur: & celui qui l'aura touché après ſa mort, ſera ſouillé.

Entre tous les Animaux à quatre pieds, ceux qui ont comme des mains ſur leſquelles ils marchent, ſeront impurs: celui qui y touchera lorſqu'ils ſeront morts, ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Celui qui portera de ces Bêtes lorſqu'elles ſeront mortes, lavera ſes vêtemens, & il ſera impur juſqu'au ſoir: parce que tous ces Animaux vous ſeront impurs.

CE que nous avons dit ſur le verſ. 4. ſert à expliquer le verſet 26; & les verſ. 24 & 25. ſervent de même pour le verſet 28. Mais au verſ. 27. le Légiſlateur parle des *Animaux qui ont le pied fourchu*, que les Grecs appellent πολυοχιδῆ, & leſquels marchent ſur les *mains*, ou ſur *les pieds*, עַל כַּפָּיו, comme les *Chiens*, les *Lions*, les *Chats* & les *Singes*. L'autre expreſſion עַל אַרְבַּע marque ſimplement, *ſur quatre*; c'eſt ce que nous appellons *marcher à quatre pattes*. Il n'étoit pas même permis de toucher de ces ſortes de Cadavres, ſans ſe ſouiller d'impureté; mais ſelon les Talmudiſtes, on pouvoit les trainer dans un filet.

PLAN-

LEVITICI Cap. XI. v. 26. 27. 28.
Canis, Leo, Felis, Simia.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 26. 27. 28.
Hund, Löwe, Katze, Affe.

I. G. Pinz sculps.

LEVITICI Cap. XI. v. 29.
Scincus, Testudo, Bufo, Rana.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 29.
Land-Crocodil, Schildkröte, Kröte, Frosch.

I.G. Pinz sculps

LEVITICI Cap. XI. v. 29.
Muſtela, Talpa, Mus, Glis.

III. Buch Moſis Cap. XI. v. 29.
Wieſelein, Schärmauß, Mauß, Ratte.

I. G. Pintz sculps.

PLANCHES CCLX. CCLXI.

La Belette, la Taupe, le Rat, le Loir, la Grenouille, le Crapaud, la Tortue, le Scinc.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 29.

Ceci auſſi vous ſera ſouillé entre les Reptiles, qui rampent ſur la terre: ſavoir, la Belette, la Souris, & la Tortue, ſelon leur Eſpece.

Entre les Animaux qui ſe remuent ſur la terre, vous conſidererez encore ceux-ci comme impurs: la Belette, la Souris, & le Crocodile, chacun ſelon ſon Eſpece.

IL faut d'abord obſerver ici, que le mot Hébreu *Scherez*, a dans les Livres de Moïſe une ſignification plus étendue que le mot Latin *Reptile* & que le mot Grec ἑρπετὸν. Car il ne comprend pas ſeulement les Inſectes ailés, & volatiles, ou ceux qui n'ont point de pieds, & qui rampent; mais auſſi tous ceux d'entre les Quadrupedes, dont les jambes ſont ſi courtes qu'ils paroiſſent moins marcher que ramper. Ainſi les *Reptiles* dont parle Moïſe peuvent être diſtingués en deux Claſſes: les uns *qui ont du ſang*, ἔναιμα, comme les Serpens, les Belettes, les Rats; les autres *qui n'ont point de ſang*, ἄναιμα, comme les Inſectes, & les Reptiles proprement dits.

Des Animaux qui ont le pied fourchu, le prémier qui ſe trouve dans le Texte eſt le *Choled*, que les *Septante* appellent γαλῆ; *S. Jerôme* & les Verſions Latines, *Muſtela*, la *Belette*. *Jonathan* entend la même choſe par *Carcuſtha*, & les Syriens par leur *Cacauſtho*. Dans le Lexicon de *Meninzki* pag. 3997, on trouve le mot Arabe *Keled*, qui approche beaucoup du mot Hébreu. Tous les ſavans dans la Langue Hébraïque s'accordent ſur cette ſignification; tels ſont *Baal Aruch*. R. *Selomo*, *Kimchi*, *Pomarius*, *Aquinas*, *Pagninus Arias*, *Caſtalion*, *Junius*, *Tremellius*, les Verſions Françoiſe, Italienne, Angloiſe, Hollandoiſe, Allemande, & les Lexicographes.

Malgré tant d'Autorités, *Bochart* (*Hieroz.* P. I. L. III. c. 35.) ne convient point que ce ſoit la *Belette*. Voici ſur quel fondement il en doute. Il eſt certain que le mot Syriaque *Chuldo*, qui vient évidemment de חֹלֶד, ſignifie une *Taupe*, auſſi bien que *Chuld* parmi les Turcs, plur. *Chyldan*; *Meninzk*. Lex. p. 1929. & ſelon le même, p. 6025. *Giüld* en Arabe, ou *Chold* comme il ſe lit dans *Alcamus*, & *Giagid*, ſignifient tous deux manifeſtement une Taupe, ſi l'on en juge par leurs deſcriptions. Enfin, il y a dans le *Talmud Babylonien* (*Tract. Moed Katon* c. 1. f. 6. b.) le mot חאישות, c'eſt à dire la *Taupe* ou les *Taupes*; & dans le *Talmud de Jeruſalem* on trouve le mot חולדה *Chulda*. Dailleurs, il eſt certain que la Taupe ſemble plutôt ramper, que marcher; & outre cela, elle fait un grand nombre de Petits; deux caracteres qui ſe rapportent parfaitement au mot Hébreu שְׁרֵץ. Ajoutez, que la Taupe eſt une eſpece de *Rat*, & de-là vient que les Allemands l'appellent *Schärmaus*. C'eſt pourquoi auſſi elle ſe trouve jointe au mot *Achbar*, qui ſignifie *Rat*. Enfin *Bochart* tire une autre preuve, de ſon étymologie qui vient du mot *chalad*, qui ſignifie *pénétrer*, *fouïr*, parce que la Taupe creuſe ſans ceſſe ſous la Terre, & que ſes pieds, ſur-tout ceux de devant, ſemblent faits pour ce travail. Cependant, cette derniere raiſon ne prouveroit pas moins en faveur de la *Belette*, qui creuſe dans les maiſons comme l'autre fait dans les champs. Ainſi, chacun peut prendre le parti qui lui plaira davantage.

L'Animal qui vient enſuite, eſt appellé par les Hébreux *Achbar*, c'eſt à dire *Rat* ou *Mulot*. Les Chaldéens le nomment *Achalbar*, de *achal* qui veut dire *ravager*, & de *bar* ou *bara*, qui ſignifie *champ*: ce qui le déſigne comme ravageur des champs. *Ariſtote* en parle de même (*Hiſt.* L. VI. c. 37.) *Pline* (L. X. c. 65.) *Horus Apollo* (L. I. c. 47.) Nous en liſons un exemple dans les Livres ſacrez, I. Sam. V. 6. où l'on voit dans la Verſion Grecque μέσον τῆς χώρας αὐτῆς ἀνεφύησαν μύες, & dans la Vulgate: *Ebullierunt villæ & agri in medio regio-*

nis illius, & nati ſunt mures; & au Ch. VI. 1. il y a encore dans la même Verſion Grecque, καὶ ἐξέζεσεν ἡ γῆ αυτῶν μύας. On peut certainement conclurre par le Ch. VI. v. 5. où il fut ordonné de *faire des images des Rats qui avoient ravagé la terre*, que les champs des Philiſtins avoient été déſolés par ces Animaux. Il eſt inutile de rapporter une infinité d'autres exemples de ces ſortes de ravages, dont l'Hiſtoire ancienne & moderne ſe trouve remplie.

Les Arabes appellent auſſi *Achbar*, une Eſpece de Rat de campagne qui eſt le mâle de l'*Aljarbui*: ſelon *Alcamus*, *Alachabiro*, les mâles *Aliarabii*, qui eſt le pluriel de *Aljarbuo*, Animal dont la femelle s'appelle *Alatiuta*. Les Portugais appellent ces Animaux, *Ratones del mato*, c'eſt à dire, *Rats de buiſſon*; & voici la deſcription qu'on en trouve dans *Texeira* (*Itinerar. Ind. c.* 4.) *Son eſtos Ratones del grandor de los grandes nueſtros communes; tienen el pelo pardo, tirante al blanco. Tienen de Raton las orejas, manos, y la cola cuya punta, y los ojos, y cabeça ſon conejo: es las piernas como de gazela. Corren mucho ſaltando, hazen cuevu como conejo. Yay dellos grande quantitad per aquel deſierto. Les Arabes los comen, y diſen que ſon muy buenos. Olearius* s'exprime ainſi dans ſon *Itin. Perſ.* L. VI. p. 64.: *Nous avons vu*, dit-il, *proche de Terkin* (dans la Circaſſie) *une eſpece de Mulot appellé en Arabe* Jerbua, *de la grandeur & de la forme d'un Ecureuil: il a néanmoins la couleur du poil plus foncée & plus ſombre, la tête d'un Rat, les oreilles longues, les jambes de devant courtes, & celles de derriere plus longues. On dit que la Babylonie & l'Arabie en ſont remplies, & que les Habitans s'en nourriſſent. Bochart* veut que ce dernier Animal ſoit le même que le שְׂפָן. On peut conſulter là-deſſus ce que nous avons dit ſur le Ch. XI. 5. du Levit. où nous nous ſommes étendus davantage. Il eſt certain, comme on peut le recueillir des témoignages qu'on a rapportés, que les Arabes mangent communément ces ſortes de Rats. Iſaïe même, LXVI. 17. reproche aux Juifs de manger des *Achbar*, ce que la Verſion Arabe a rendu par *Aljarbuo*. On voit à la vérité dans l'Hiſtoire du Siege de Jeruſalem par les Romains, que les Juifs mangerent les Rats de leurs maiſons; mais on ſait qu'ils y furent contraints par la derniere néceſſité. Il n'en eſt pas moins vrai que la Loi avoit défendu *toute Eſpece de Rat*, & que le mot Hébreu *Achbar* les comprend *toutes* en général. *Jonathan* dans ſa Paraphraſe ſur notre Texte l'a certainement entendu de même, lorſqu'il parle des *Rats noirs*, *roux* & *blancs*. Les raiſons phyſiques pour leſquelles le Rat doit être mis au nombre des Animaux impurs, peuvent être priſes de la façon dont il vit. C'eſt un Animal qui mange de tout, qui ronge tout ce qu'il rencontre, qui aime ſur-tout la chair de Porc laquelle étoit en abomination chez les Juifs, & qui n'a pas même de dégoût pour ce qu'il y a de plus ſale. Nous ne ſavons pas ſi l'uſage de ſa chair fait perdre la mémoire, comme le prétendent les Rabbins dans le *Avodazera*, & dans le *Beth Jacob* f. 181. Mais nous n'avons pas beſoin de recourir aux raiſons myſtiques, puiſque nous voyons évidemment que c'eſt un Animal non-ſeulement inutile, mais pernicieux, & la vraye image de ceux qui diſent:

Nos numerus ſumus, & fruges conſumere nati.

Le troiſieme Animal dont parle Moïſe, ſe nomme *Tſab*, ſur lequel les opinions ſont ſi differentes, que les uns le mettent au nombre des *Vivipares*, les autres au nombre des *Ovipares*. Les Interpretes Grecs l'appellent κροκόδειλος ὁ χερσαῖος, *Crocodile de terre*; *S. Jerôme* & notre Verſion Latine le nomme ſimplement *Crocodile*. Il y en a auſſi qui prétendent que cet Animal eſt la *Tortue*. *Caſtalion* le prend pour un *Animal teſtacée*; & d'autres, dont nous ſommes du nombre, veulent que ce ſoit une *Grenouille venimeuſe* ou un *Crapaud*. Le prémier qui a prétendu que ce fût un *Crapaud*, eſt *R. Selomo*, Juif François, qui a écrit que le *Tſab* eſt un Animal ſemblable à la Grenouille, & dont le nom eſt פּוּיוֹט, mot qu'il faut plutôt lire פְּרוֹט *Frot*, qui eſt le nom du Crapaud en Allemand, & qui étoit alors en uſage en France, comme le rapporte *Bochart* (L. IV. c. 1.) Mais *Kimchi* a rendu en Eſpagnol le nom *Tſab* par *Graiſſant*, qui ſignifie auſſi *Grenouille venimeuſe*, comme en François *Graiſſet* & *Croiſſet*; & en Allemand *Gras-Frosch*. Il faut obſerver ici, que ce dernier nom ne ſignifie point un *Crapaud*, mais une *Grenouille de Bois* ou une *petite Grenouille verte*. Il eût certainement été mieux de mettre la *Grenouille* au-lieu du *Crapaud*; parce que celui-ci répugne à la nature, & que l'autre au contraire eſt un mets friand pour bien des perſonnes, ſur-tout ſes pieds de derriere, & que parmi ceux mêmes qui ordonnent le Carême, les plus rigides en permettent l'uſage. Ajoutez, que *Zaba* en Eſclavon ſignifie Grenouille, de même que *Zab* en Polonois, & chez les Arabes modernes *Zæfdæ*, *Zyfdy*, *Zufdu*, au plur. *Zæfady*, *Zæfadi*, comme on le peut voir dans *Meninzki* Lex. 853. 3046. 3047. Rien ne ſeroit plus favorable pour notre Verſion, que cette citation, ſi au-lieu du *Crapaud* il y avoit la *Grenouille*; ſur-tout *Bochart* étant du ſentiment, comme nous le verrons bientôt, de mettre le *Tſab* au nombre des Animaux ovipares. Pour moi je me déclarerois certainement pour la *Grenouille* plutôt que pour la *Tortue*, qu'*Elias*, Juif Allemand, nous veut faire reconnoitre ſous le nom de שלטרוט *Schiltfrot*, pour *Schiltkrot*, parce que les écailles de la Tortue ont la forme d'un chariot couvert, qui s'appelle en Hébreu *tſabim*. Pluſieurs autres ſont pour la Tortue, comme *Junius*, *Tremellius*, *Schindler*, les Verſions *Angloiſe*, *Italienne*, *Genevoiſe*. *Buxtorff* balance entre le *Crapaud* & la *Tortue*.

Bochart, à l'endroit cité, tâche de trouver dans les monumens des Arabes, la véritable ſignification du mot *Tſab*. Il remarque que *Dhab*,

LEVITICI Cap. XI. v. 30.
Cordylus, Lacerta, Cæcilia.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 30.
Eyder, Blindschleich.

I.G. Pintz sculp.

LEVITICI Cap. XI. v. 30.

III. Buch Moſis Cap. XI. v. 30.

Erinac. Stellio, Viverr. Chamæl. Salamandra. Igel, Ff. Eyder, Ilis, Chamäl, Salamander.

I.G. Pintz sculps.

Dhab, qui fait au plur. *Dhibab*, ou *Adhab*, & dont la femelle ſe nomme *Dhabba*, eſt un Animal reptile de campagne, ſemblable au *Guaril* ou au *grand Lézard*. On voit la même choſe dans *Damir* & dans *Avicenne* L. II. Chap. *Dhab*, & dans le Chap. *Chardaun*. Ce dernier mot (*Chardaun*) & *Dhab*, ou *Tſab*, ſont ſynonymes. C'eſt le *Chardona* des Chaldéens, le *Chadrona*, & l'*Adrona* des Samaritains. Autant qu'on peut le recueillir des deſcriptions des Arabes, cet Animal eſt une eſpece de *Lézard*, de la même claſſe que le *Lézard tacheté*, le *Caméléon*, & la *Salamandre*, dont il eſt parlé dans le Verſet ſuivant. Il nait dans l'Arabie, & il ne pouvoit par conſéquent être inconnu aux Juifs. Il eſt ſûr que le mot *Tſab* a été pris pour cet Animal, par quatre Arabes, deux Chaldéens, & même par les anciens Hébreux: cela paroît évidemment par le Traité *Cholin*, c. 9. f. 127. a. & par le *Bereſchith Rabba* Sect. 83. Or cet Animal eſt le *Scinc d'Egypte*, *terreſtre*, que les Talmudiſtes appellent *Ben nephilim*, *Fils des Géans*, comme né dans la Terre, de la ſemence du Crocodile. C'eſt pour cela qu'on lit dans la Verſion Grecque, Κροκόδειλος ὁ χερσαῖος; & dans la Vulgate, *Crocodile*. On remarque encore, que les Ioniens appelloient *Crocodile* une Eſpece de Lézard qui ſe tenoit ordinairement dans les haies & dans les mazures (1). Les Anciens diſtinguoient auſſi deux ſortes de Crocodiles, les uns terreſtres, & les autres aquatiques, χερσαίους καὶ ποταμίους. *Ariſt.* (L. V. c. 33.) *Dioſcoride* décrit ainſi le *Scinc*; Κροκόδειλον χερσαῖον ἰδιογενῆ, *Crocodile de terre d'une Eſpece particuliere.* Le *Scinc* eſt nommé par les Arabes *Sykænkur*, & *Iskænkur*, & par les Perſes *Sekenkur*, ce qui approche beaucoup de *Scinc*. Mais le mot *Tſab* revient mieux au nom Arabe *Zæbb*, dont le féminin eſt *Zæbbet*, & qui ſignifie un *Crocodile terreſtre*, c'eſt à dire le mâle du *Lézard Lybique*. Voy. *Meninzki* Lex. p. 1744. 2635. 2644. 3026. 5734. Il ne faut pas oublier ici le *Scincus maximus fuſcus* de *Sloane*, (*Nat. Hiſt. of Jamaica* Vol. II. Tab. 237. fig. 9.) le *Mabouya*, ou *Scinc de terre*, de *Du Tertre* p. 314. le *Brochet de terre*, de *Rochefort*, (*Iſl. Antill.* p. 149.) nommé *Galliwasp*, par les Anglois.

Planche CCLX.

A. La *Belette*. Le Squelete eſt à la Planche CCLXIII.
A. La *Taupe*, avec ſon Squelete.
C. Le *Rat*, avec ſon Squelete.
D. Le *Loir*.
E. La *Grenouille*.

Planche CCLXI.

F. Le *Crapaud*.
G. La *Tortue*.
H. Le *Scinc*.
I. Le *Scincus fuſcus maximus*, ou le grand Scinc brun.

(1) *Herodotus* L. II. Κροκοδείλους δὲ Ἰώνες ὠνόμασαν, ἐικάζοντας αὐτῶν τὰ εἴδεα τοῖσι παρὰ σφίσι γενομένοισι Κροκοδείλοισι, τοῖσιν ἐν τῇσιν αἰμασιήσι. Et Grammaticus apud *Etymologum* & *Phavorinum*: ὁ Κροκόδειλος ζωύφιόν ἐστι μικρὸν.

PLANCHES CCLXII. CCLXIII.

Le Hériſſon, le Lézard étoilé, le Furet, le Caméléon, la Salamandre, &c.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 30.

Le Hériſſon, le Crocodile, le Lézard, la Limace, & la Taupe.

La Muſeraigne, le Caméléon, le Stellion, le Lézard, & la Taupe.

CEs cinq Animaux qui ſont les derniers du nombre des impurs, ne donnent pas moins d'embaras que ceux dont on a parlé juſqu'ici. Le prémier s'appelle *Anakah*, en Grec μυγάλη, & en Latin ſelon *S. Jerôme*, *Mus araneus*, *Muſeraigne*. Selon *Aetius* (*Tetrab.* L. IV. Serm. 4. c. 14.) il eſt de la grandeur du Rat, & de la couleur de la Belette, d'où lui vient en Grec le nom de μυγάλη compoſé du mot μῦς & γαλὴ. Les Hébreux l'ont nommé *Anakah*, à cauſe de ſes cris très aigus que l'on prendroit pour des gémiſſemens & des hurlemens. *Onkelos* l'appel-

le *Jala* ou *Pala*, *Phala*, mot qui veut dire en Arabe *Muſeraigne*. On trouve dans les Talmudiſtes deux Animaux très differens du nom de ילא; la *Sangſue*, & le *Hériſſon*: mais il ne s'agit ici ni de l'un ni de l'autre, car ils ont des noms plus connus, & ne peuvent entrer dans le nombre des Reptiles dont il eſt ici queſtion. Il y a apparence néanmoins que c'eſt pour cela que la Verſion de Zurich s'eſt déterminée pour le *Hériſſon*.

On découvre par ce qui ſuit, que les *Anakah* ſont plutôt une eſpece de Lézard. La Verſion Syriaque met *Amaktha* ou *Amkatha*, qui ſignifie un *Lézard*, ſelon *Gabriel Sionite*. Dans l'Arabe d'*Erpenius*; on lit *Alwarlo*, & dans l'Arabe de l'Edition de Paris; *Alwarco*; qui eſt une ſorte de Lézard appellé *Guaril*. La ſuite du Texte ſemble demander que ce ſoit un Lézard: on a vu d'abord le *Tſab* ou le Crocodile terreſtre, qui eſt ſuivi immédiatement de quatre autres Eſpeces de Lézards. Si l'on examine d'ailleurs l'étymologie du nom Hébreu, on trouvera que l'*Anakah* eſt un Lézard tacheté ou étoilé, qui jette des cris aigus. On peut tirer quelque jour pour l'éclairciſſement de cette matiere, du Livre XXIX. de Pline, c. 4. où il traite du Lézard tacheté de la Grece: *Les Grecs*, dit cet Auteur, *le nomment* Colotes, *&* Aſcalabotes, *&* Galeotes. *Il ne nait point en Italie. Il eſt couvert de taches rouſſes; & ſes cris ſont aigus.* L'étymologie du nom Arabe *Alwarlo*, conduit auſſi à la même interpretation.

Nous ne paſſerons pas ſous ſilence les autres interpretations differentes, quoiqu'au prémier coup d'œil on reconnoiſſe qu'il ne faut pas s'y arrêter. La prémiere ſe voit dans les Paraphraſes Arabes MS. où *Anakah* eſt rendu par *Ancabuths*, c'eſt à dire *Araignée*, qu'on appelle autrement en Hébreu *Accabiſch*. La ſeconde eſt de *R. Mardochai* dans les *Concordances Hébraïques*, lequel définit cet Animal comme les autres Docteurs du Talmud ont défini la *Sauterelle*, c'eſt à dire, que c'eſt un Reptile qui vole. La troiſieme eſt de *R. Selomo*, qui veut que ce ſoit le *Caſtor*, Animal amphibie. La quatrieme eſt de *Junius* & de *Buxtorff*, qui ſont pour l'*Attelabus*, ou la Sauterelle ſans ailes. La cinquieme enfin eſt d'*Arias*, qui ſe déclare pour le *Furet*.

L'Animal qui ſuit s'appelle *Coach*. Selon les *Septante* & *S. Jerôme*, c'eſt le *Caméléon*. Deux Arabes, & avec eux *R. Jonas* & *David*, le nomment *Chardaun*, c'eſt à dire *Crocodile terreſtre*; *R. Selomo*, *Arias* & *Junius*, un *Lézard*; l'Interprete Syriaque, *Chulda*; les MSS. Arabes, *Alchuld*, qui veut dire *Taupe*. Entre les Modernes, *Pagninus*, *Munſterus*, *Caſtalion*, les Verſions *Angloiſe* & *Italienne*, ſuivent la Verſion Grecque. *Pierre Robert* eſt pour la *Tortue*. *Pomarius* & la Verſion Latine de Zurich mettent le *Limaçon*; l'Allemande, *der Molch*, qui eſt la *Salamandre*. *Geſner* prétend que, ſelon quelques Juifs, c'eſt *l'Ecureuil*; & la Verſion de Geneve met le *Crocodile*. Mais enfin le plus grand nombre des Auteurs les plus approuvez eſt pour le *Lézard*. Si l'on deſire d'en connoitre l'Eſpece, on peut s'inſtruire dans *Bochart*, qui (L. IV. c. 3.) fait voir que c'eſt le *Guaril* des Arabes; Animal extrêmement fort, & dont la force eſt marquée & par le nom Arabe, & par le mot Hébreu כח. On aſſure auſſi que le *Guaril* ou *Alwarlo* eſt remarquable par la façon dont il combat le Serpent ou le Crodile de terre. *Alkazuin*, *Algiahid*, *Damir*, Ecrivains Arabes, s'accordent ſur ce point, quoiqu'ils ne ſoient point d'accord ſur ſa deſcription. *Abdollatif* le confond avec le *Chardaun*; *Algiahid* y met de la difference; il eſt, ſelon lui, tacheté de diverſes couleurs; il a des mains comme les Hommes, & les doigts diviſés en jointures. Ce qui fait beaucoup à notre ſujet, c'eſt ce que diſent *Alcamus* & *Alkazuin*; que ſa chair eſt très chaude & fait beaucoup engraiſſer, ſur-tout les Femmes; ſans compter qu'elle ſert aux uſages de la Medecine, de même que ſon poil, ſa fiente & ſon ſang. *Bochart* lui-même veut que le *Lézard vert* des Italiens reſſemble au *Guaril*, parce qu'il eſt d'une bonne grandeur, & qu'il combat & tue même les Serpens, ce qui lui a fait donner le nom d'ὀφιόμαχος, & d'ὀφιοφάγος, comme l'appelle le *Pandectaire*. Nous avons là-deſſus le témoignage d'*Eraſme*, dans ſon Dialogue de l'Amitié: *J'ai vu un jour*, dit-il, *un grand Lézard vert qui combattoit contre un Serpent à l'entrée d'un trou. Nous fumes ſurpris d'abord de ce que ce pouvoit être; car nous ne voyions pas le Serpent. Un Italien nous dit que l'ennemi étoit dans le trou. Un moment après nous vimes venir à nous le Lézard, comme pour nous montrer ſes bleſſures; & nous demander du ſoulagement. — Le Serpent lui avoit preſque rongé tout le côté, & de vert qu'il étoit, l'avoit rendu rouge.* Pline & *Marcellus* aſſurent que ce Lézard vert eſt un remede excellent pour ceux qui ſont atteints de la Phthiſie. *Ludolfe* (*Hiſt. Æthiop.* L. I. c. 11. & *Comm.* p. 106.) prétend que le *Coach*, ou le *Waril*, eſt un Lézard qui frappe avec la queue, appellé par les Grecs *Uromaſtix*, & par les Ethiopiens *Angueg*: il eſt plus grand que le Lézard vert, il a la queue ronde, & diviſée en pluſieurs cercles qui ont la forme d'écailles, & qui en ont la dureté; elles lui ſervent de couverture, à peu près dans le même arrangement que les tuiles qui couvrent une maiſon. (*Rai*, *Syn. Quadr.* 263.) Il y a dans les Indes Occidentales un Lézard qu'on nomme *Iguana*, ou Lézard Indien, *Grand Lezard* ſelon *du Tertre* p. 308; *Gros Lézard nommé Iguane*, ſelon *Rochefort Iſl. Antill.* p. 144. *Gyouanna*, *a Snake ſeven foot long* (*Col.* 56.) Nous remarquerons ici, que ce *Lézard* a la chair graſſe & délicate, & qu'il a le même gout que l'Ecreviſſe. On verra ci-après dans nos Planches la figure d'une autre Eſpece de *Lézard*, dont la chair peut ſe manger. Mais lorſque nous traiterons de la Lèpre, nous aurons occaſion de parler de

tout

tout ce que cette nourriture a de mauvais, & de ſa proprieté particuliere qui eſt de cauſer la Maladie Vénérienne.

Le *Letaa* a auſſi differentes ſignifications. Quelques-uns le font dériver du Grec λὼτ, *Taupe*, ou de λάταξ, Animal amphibie, ſelon *Ariſtote* (*Hiſt.* L. VIII. c. 5.) & de la même Eſpece que le *Caſtor* & la *Loutre*. D'autres prétendent que c'eſt la *Muſeraigne*, en laquelle on feint que Λητὼ (*Latone*) fut changée. Voyez *Antonius Liberalis Metam.* 28. Mais je croi que le meilleur parti eſt de dire avec les Anciens, que le *Letaa* eſt une eſpece de Lézard. Car les *Septante* ont traduit καλαβώτης ou ἀσκαλαβώτης; S. Jerôme, & la Verſion de Zurich, *Stellio*; Jonathan, *Semamitha*, ce qui revient au même; l'Interprete Syriaque, *Tſeruritha*, c'eſt à dire *Salamandre*; les Arabes, *Aladha*, *Aladhaja*, un *Lézard*; R. *Selomo*, *Kimchi*, *Pomarius*, ſont du même ſentiment; & dans la Verſion Allemande on ſe ſert du nom général *Heidex*. Mais il eſt difficile d'en définir l'Eſpece. *Pagninus*, *Arias*, *Junius*, *Caſtalion*, ſont pour la *Salamandre*; avec l'Interprete Syriaque. *Munſterus*, *Schindlerus*, les Verſions de *Geneve*, *Angloiſe*, *Italienne*, & celle *de Zurich*, prétendent que c'eſt le *Stellion* ou le *Lézard*. *Bochart* (L. IV. c. 4.) veut que ce ſoit un certain Lézard appellé par les Arabes *Wachra* ou *Wachara*, que l'on dit être de couleur rouge, ſemblable au *Stellion*, qui ſe tient ſur la Terre, & qui empoiſonne les choſes ſur leſquelles il paſſe. On trouve dans le Lexicon de *Meninzki*, p. 5345. *Wæhæret*, *Wæhret*, en Arabe: „ Animal qui „ eſt de couleur rouge & qui reſſemble au Lé„ zard ou au Stellion." Nous n'avons rien juſqu'à préſent de plus certain.

Chomet ſignifie un *Limaçon*, ſuivant les Rabbins modernes, *Selomo*, *Kimchi*, *Pomarius*, & *Aquinas*. Les Rabbins Eſpagnols, s'accordent là-deſſus avec eux; car on voit dans *Kimchi*, qu'au-lieu de כַּרְכּוֹ ils ſont plutôt pour כַּרְכּוֹל *Caracol*. On peut joindre à ceux-ci *Arias*, *Munſterus*, *Pierre Robert*, les Verſions *Genevoiſe* & *Angloiſe*. Mais ſelon les *Septante* & *S. Jerôme*, que nous ſuivons dans notre Verſion Latine, il ſignifie σαῦρα, *Lézard*. On voit dans les Editions Arabes *Chirba*, le *Caméléon*; & dans les MSS. *Sammabras*, le *Stellion*. *Chaulmata* dans les Paraphraſes Syriaques ſignifie la même choſe, quoique *Bapt. Ferrarius* prétende fauſſement que ce ſoit un Oiſeau qui porte ſur le dos des plumes noires & pourprées. Que ſi l'on veut avoir égard à l'origine du mot, il faudra chercher ici une eſpece de Lézard qui vit dans le ſable; car *Chometon*, ſelon les Talmudiſtes, veut dire *ſable*; & c'eſt de-là peut-être que les Grecs ont pris leur ἄμαθον ou ψάμαθον. Or un tel Lézard ſeroit, ſelon *Bochart* L. IV. c. 5. ce que les Arabes appellent *Chulca*, *Lucha*, *Luchacea*, *Chulaca*, Animal de couleur azurée, & dont *Alcamus*, *Damir*, & les autres Arabes font mention. *Alazhari* parle encore d'un autre Animal appellé *Aladha*, qui vit dans le ſable, & qui eſt tout à fait ſemblable au *Sammabras* ou *Stellion*; mais plus beau. Pour nous, nous conſervons dans notre Verſion Latine le nom général de Lézard. Il en a un fort different dans la Verſion Allemande, & je confeſſe que j'en ignore l'origine; c'eſt *den Blindſchleich*, *Cæcilia* en Latin, eſpece de petit Serpent qui paroît aveugle. Ce Lézard, pour parler franchement, eſt d'une eſpece qui nous eſt abſolument inconnue.

Le dernier Animal s'appelle *Thinſchemeth*. Les *Septante*, *S. Jerôme*, *Onkelos*, *Selomo*, *Kimchi*, *Pomarius*, *Aquinas*, *Pagninus*, *Munſterus*, *Arias*, les Verſions *Genevoiſe*, *Angloiſe*, & l'*Allemande* de Zurich, prétendent que c'eſt la *Taupe*, de laquelle nous avons déja parlé ſous le nom de *Choled*; l'Interprete *Samaritain* veut que ce ſoit la *Belette*, appellée par les Chaldéens *Carcuſtha*; le Syriaque l'appelle *Jodaida*, une *Chenille*; les MSS. Arabes *Albedal*, au-lieu duquel il faut lire *Nedal*, ou *Nedel*, Animal qui a quarante-quatre pieds, c'eſt à dire le *Julus* ou le *Scolopendre*. Les Chaldéens & les Talmudiſtes l'expliquent de même. *Thinſemeth*, ſelon *Jonathan*, ſignifie סלמנדרא une *Salamandre*; l'Arabe d'*Erpenius* met *Senabras* pour *Sammabras*. Ces deux mots, & *Thinſemeth* même, ſelon *Bochart* L. IV. c. 6. doivent être pris pour le *Caméléon*. L'origine du mot תִּנְשֶׁמֶת qui vient de נָשַׁם *reſpirer*, lui a donné lieu de ſe déterminer pour cet Animal, parce que l'on croit que le Caméléon vit de l'air qu'il reſpire. *Pline* L. VIII. c. 33. rapporte que *c'eſt le ſeul des Animaux qui ne boit ni ne mange. Il ſe tient debout, la bouche toujours ouverte; & l'air lui ſert d'aliment.* *Ovide*, *Metam.* L. XV. en parle de même:

Id quoque, quod ventis animal nutritur & aurâ.

Mr. *Valliſnieri*, dans ſon ſavant Traité *du Caméléon*, montre clairement que c'eſt une fable, de prétendre que cet Animal ſe nourrit d'air & de vent: on a même obſervé avant lui, que cet Animal a la langue fort longue, & gluante par le bout, & qu'elle lui ſert à prendre des Mouches & des Moucherons, en la dardant de deſſus une branche d'arbre où il ſe place. Le *Caméléon* eſt mis auſſi pour *Thinſemeth* dans notre Verſion Latine de Zurich.

Les Figures deſtinées à éclaircir ce Texte, ſont:

Planche CCLXII.

A. Le *Hériſſon.*
B. Le *Stellion*, Lézard étoilé ou tacheté.
C. Le *Furet*, (eſpece de Belette.)
D. Le *Caméléon.*
E. La *Salamandre.*

Planche CCLXIII.

F. Le *Lézard caudiverbere*, ou qui frappe de la queue.

G. *Lézard vert*, que les Boulonnois appellent *Liguro*; avec ſon Squelete.

H. Le *Cæcilia*, petit Serpent qui paroît aveugle.

I. Le Lézard appellé *Iguane*: (*Sloane Nat. Hiſt. of Jamaica* Vol. II. Tab. 271. fig. 1.)

K. L'*Iguana Luzonenſis*, bon à manger, & qui a la tête bleuâtre, nommé *Cagaſagam* & *Layagan* par *Petiver* (*Gazoph.* T. XL. fig. 1.)

PLANCHE CCLXIV.

Souillure contractée par l'attouchement d'une Charogne.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 31-40.

Ces choſes vous ſont ſouillées entre les Reptiles; quiconque les touchera mortes, ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Auſſi s'il en tombe quelque choſe quand elles ſeront mortes, ſur quoi que ce ſoit, il ſera ſouillé, ſoit vaiſſeau de bois, ſoit vêtement, ſoit peau, ou ſac: quelque vaiſſeau que ce ſoit dont on ſe ſert à faire quelque choſe, ſera mis dans l'eau, & ſera ſouillé juſqu'au ſoir, & après cela ſera net.

Mais s'il en tombe quelque choſe dans quelque vaiſſeau de terre que ce ſoit, tout ce qui ſera dans ce vaiſſeau ſera ſouillé, & vous caſſerez le vaiſſeau.

Et toute viande qu'on mange, ſur laquelle il y aura de l'eau, ſera ſouillée: tout breuvage qu'on boit dans quelque vaiſſeau que ce ſoit, en ſera ſouillé.

Et s'il tombe de leur chair morte ſur quoi que ce ſoit, cela ſera ſouillé. Le four & le foyer ſeront abattus, ils ſont ſouillés, & ils vous ſeront ſouillés.

Toutefois la fontaine, ou le puits, ou quelque autre amas d'eau, ſeront nets. Qui touchera donc leur chair morte, ſera ſouillé.

Tous ces Animaux ſont impurs. Celui qui y touchera lorſqu'ils ſeront morts, ſera impur juſqu'au ſoir.

Et s'il tombe quelque choſe de leurs corps morts ſur quoi que ce ſoit, il ſera ſouillé, ſoit que ce ſoit un vaiſſeau de bois, ou un vêtement, ou des peaux & des cilices: tous les vaſes dans leſquels on fait quelque choſe, ſeront lavés dans l'eau, ils demeureront ſouillés juſqu'au ſoir, & après cela ils ſeront purifiés.

Mais le vaiſſeau de terre dans lequel quelqu'une de ces choſes ſera tombée, en ſera ſouillé; c'eſt pourquoi il le faut caſſer.

Si l'on répand de l'eau de ces vaiſſeaux ſouillés ſur la viande dont vous mangerez, elle deviendra impure; & toute liqueur qui ſe peut boire ſortant de quelqu'un de tous ces vaiſſeaux impurs, ſera ſouillée.

S'il tombe quelque choſe de ces bêtes mortes ſur quoi que ce ſoit, il deviendra impur; ſoit que ce ſoit des fourneaux, ou des marmites, ils ſeront cenſés impurs, & ſeront rompus.

Mais les fontaines, les citernes & tous réſervoirs d'eaux, ſeront purs. Celui qui touchera les charognes des Animaux dont on a parlé, ſera impur.

Et

LEVITICI Cap. XI. v. 31-40.
Immundi ex Cadaveribus.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 31-40.
Unreine von Berührung des Aases.

I.G.Pinz sculp.

Et s'il eſt tombé de leur chair morte ſur quelque ſemence qui ſe ſeme, elle ſera nette.

Mais ſi on avoit mis de l'eau ſur la ſemence, & que quelque choſe de leur chair morte tombe ſur elle, elle vous ſera ſouillée.

Et quand quelque bête de celles qui vous ſont pour viande, ſera morte d'elle-même, celui qui en touchera la chair morte, ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Et celui qui aura mangé de la chair morte, lavera ſes vêtemens, & ſera ſouillé juſqu'au ſoir: Celui auſſi qui portera la chair morte de cette bête-là, lavera ſes vêtemens juſqu'au ſoir.

Sil en tombe quelque choſe ſur la ſemence, elle ne ſera point ſouillée.

Mais ſi quelqu'un répand de l'eau ſur la ſemence, & qu'après cela elle touche à une charogne, elle en ſera auſſi-tôt ſouillée.

Si un animal, de ceux qu'il vous eſt permis de manger, meurt de lui-même, celui qui en touchera la charogne, ſera impur juſqu'au ſoir:

Celui qui en mangera, ou qui en portera quelque choſe, lavera ſes vêtemens, & ſera impur juſqu'au ſoir.

NOus avons déja vu ci-deſſus, que non-ſeulement les Cadavres ſont impurs, & font contracter l'impureté à ceux qui les mangent; mais qu'ils produiſent auſſi cet effet ſur ceux-mêmes qui les touchent. La Philoſophie en général, & ſur-tout la Philoſophie moderne des Corpuſcules, nous enſeigne que les Corps en pourriſſant ſe diſſolvent, & que tant que dure cette diſſolution, ils exhalent ce qu'ils ont de plus leger & de plus volatile, comme les particules de ſel & de ſouphre, qui ſe ſéparent de celles qui ſont plus fixes, plus ſeches & plus terreſtres. C'eſt ce qui fait qu'un corps qui ſe pourrit, répand de la puanteur juſqu'à une certaine diſtance, & que par conſéquent il peut facilement infecter les *Vaſes*, les *Vêtemens*, les *Peaux*, les *Sacs*, les *Viandes*, en un mot, tout ce qui eſt atteint par ces petites parties *cadavereuſes*, & ſouvent arſénicales. C'eſt pourquoi auſſi il eſt marqué au v. 33. que *tout vaſe de terre cuite ſur lequel tomboit un Cadavre, devoît être caſſé.* Je croi que le Légiſlateur entendoit ſurtout les vaſes de terre qui n'étoient point verniſſés, parce qu'alors les pores en ſont plus ouverts, & que les particules impures y pénetrent plus facilement & s'y fixent, ſans qu'il ſoit preſque poſſible de les bien nettoyer. Car on peut entendre ici à la lettre ce qu'un Auteur ancien applique à la Morale:

Quo ſemel eſt imbuta recens ſervabit odorem
Teſta diu.

Les vaſes verniſſés ſont plus faciles à nettoyer, à cauſe que le vernis a les pores très ſerrés, & qu'il forme une ſurface polie qui laiſſe plus de facilité à en ôter les ordures ou les impurctés. C'eſt ce qui me fait douter ſi les Iſraëlites n'avoient ſimplement que l'uſage des vaſes de terre cuite, ſans aucune incruſtation; ou s'ils en avoient qui fuſſeut incruſtés de verre. L'affirmative aura lieu, ſi l'on fait remonter juſqu'au tems des Iſraëlites ces petites Images de la Déeſſe Iſis, qui étoient enduites d'une matiere extrèmement polie, & qui ſe voyoient ordinairement auprès des Momies.

Les Gloſſateurs du *Talmud*, qu'il eſt toujours bon de confronter avec les Interpretes *Scholaſtiques*, qui ayant plutôt rccours à l'autorité qu'à des raiſons ſolides, ne répandent pas ordinairement beaucoup de jour ſur les endroits obſcurs de l'Ecriture; les Gloſſateurs, dis-je, du Talmud, entendent par *Maim*, de l'*Eau de pluye*, prétendant qu'elle ſouilloit les viandes lorsqu'elle tomboit deſſus. Ce qui pourroit encore ſervir à confirmer cette opinion, c'eſt que ſi on laiſſe croupir pendant quelques jours de l'Eau de pluye, il s'y engendre de petits Vers. Cependant le mot *Maim* peut s'entendre auſſi de cette matiere purulente & corrompue, dans laquellc les corps ordinairement ſe changent en pourriſſant. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il n'y a point d'Eau ni de boiſſon qui, par les raiſons que nous venons d'apporter, ne pûſſent amaſſer de l'impureté dans les vaſes dont nous avons parlé.

Ce que l'on voit au v. 36. *Les Fontaines, les Puits, & tous Réſervoirs d'eaux ſeront purs*, doit s'entendre ſur-tout des Eaux courantes, qui entrainent toutes les ordures avec elles; car on auroit de la peine à croire que des Eaux croupies, telles que ſont celles des Puits proprement dits, des Citernes, & des Etangs, pûſſent demeurer purcs après qu'un Cadavre y ſeroit tombé. Mais peut-être doit-on regarder cela comme une diſpenſe; car quoique dans les Païs Orientaux, ſur-tout en Arabie, il y ait des Fontaines d'Eau vive & courante, elles nc ſont pas ſi communes que dans les Païs montagneux de l'Europe; & il ſe pourroit bien qu'elles nc le fuſſent point aſſez pour que les Iſraëlites ayent dû ſe paſſer d'Eau plutôt que de ne pas remplir à la rigueur le Précepte de la Pureté. Il faut obſerver d'ailleurs, que les Eaux ſe purifient d'elles-mêmes; toutes les particules impures, ſul-

phureuſes, ou bourbeuſes ſe ſéparant & ſe dégageant facilement des particules d'Eau, à cauſe de la difference de leur figure & de leur poids, qui fait qu'elles ſe précipitent au fond, ou qu'elles s'attachent aux parois. Au reſte, pour ce qui regarde l'Eau des Etangs, tout le monde ſait qu'on n'en boit gueres, & qu'elle ne ſert ordinairement qu'à laver, ou à abreuver les Bêtes.

Il en eſt a peu près de même pour ce qui regarde la *Semence*, v. 37. 38. Eût-il été naturel que pour un peu d'Eau impure qui ſe feroit amaſſée, ou pour un Cadavre qui eût tombé deſſus un Champ ſemé, on eût arraché la Semence juſqu'aux racines, & qu'on eût dépouillé ainſi les Campagnes & privé les Laboureurs de leurs moiſſons? Au contraire, l'expérience nous apprend qu'il y a certaines Eaux extrèmement puantes, qui font croître & qui engraiſſent les Végétaux des Jardins & de la Campagne; qu'elles ont un ſuc nourricier, qui non-ſeulement ſe filtre & ſe purifie en paſſant par les pores de la Terre, mais dont il n'y a que les parties les plus pures qui s'inſinuent par les orifices étroits des racines. Remarquons là-deſſus, que le verſ. 37. doit s'entendre de la Semence qui eſt déja dans la Terre, & le verſ. 38. de celle qui n'y eſt point encore; c'eſt celle-ci que le Légiſlateur veut qui ſoit *impure. Si l'on a repandu de l'Eau deſſus, & qu'après cela elle ait touché à une Charogne.* Ou: *Mais ſi quelqu'un a répandu de l'Eau ſur la Semence, & qu'après cela elle touche à une Charogne, elle en ſera auſſi-tôt ſouillée.* Mr. *Le Clerc* a mis dans un beau jour le ſens de ce verſ. 38. Voici ce qu'il dit dans ſon Commentaire ſur ce paſſage: *Si l'on a répandu ſur la Semence qui n'eſt point encore en terre, de l'humeur qui a découlé de ces Cadavres, vous regarderez cette Semence comme impure.* Et dans la *Paraphraſe* de ce verſet: *L'eau des Citernes* &c. *Ou ſi la Semence touche à leur Cadavre avant qu'elle ait été jettée en terre, elle vous ſera ſouillée.*

Le verſ. 40. parle des Bêtes mortes d'elles-mêmes, & qui étoient les Cadavres de ces Animaux dont l'uſage étoit permis, c'eſt à dire, les Bœufs, les Brebis, les Chevres, & les Cerfs, qui mouroient de quelque maladie, ou de quelque accident violent. Cependant, il y a une grande difference entre l'un & l'autre; car l'uſage des Animaux morts d'une chute, ou d'une bleſſure, pouvoit être quelquefois accordé, pourvu qu'ils n'euſſent rien de gâté dans les inteſtins. Il paroît même que la Loi favoriſe cette diſtinction, puiſque ſelon le verſ. 40. *celui qui avoit mangé de la chair morte*, & *celui qui avoit porté un cadavre*, n'avoient que le même degré d'impureté; & qu'il eſt ſimplement dit de l'un & de l'autre, *qu'il lavera ſes vêtemens & ſera ſouillé juſqu'au ſoir.*

PLANCHE CCLXV.

Inſectes & Reptiles impurs.

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 41. 42.

Tout Reptile donc, qui rampe ſur la terre, vous ſera en abomination, & on n'en mangera point.

Vous ne mangerez point de tout ce qui marche ſur la poitrine, ni de tout ce qui marche ſur les quatre pieds, ni de tout ce qui a pluſieurs pieds, entre tous les Reptiles qui ſe trainent ſur la terre: car ils ſont en abomination.

Tout ce qui rampe ſur la terre ſera abominable, & on n'en prendra point pour manger.

Vous ne mangerez rien de ce qui ayant quatre pieds, marche ſur la poitrine, ni de ce qui a pluſieurs pieds, ou qui ſe traine ſur la terre; parce que ces Animaux ſont abominables.

TOut Reptile qui rampe ſur la terre. La Loi entend par-là les *Inſectes*. *Tout ce qui marche ſur la poitrine*, ce ſont les *Serpens*. *Ce qui marche ſur quatre pieds*, ce ſont les *Lézards*; *ce qui en a pluſieurs*, c'eſt à dire au-deſſus de quatre, ce ſont les *Scolopendres*, & les autres *Inſectes* de cette Eſpece. Il eſt très certain que dans les Païs Orientaux, il y a des Ser-

LEVITICI Cap. XI. v. 40. 41.
Insecta, reptilia immunda.

III. Buch Mosis Cap. XI. v. 40. 41.
Unreine Insecten u. kriechende Thiere.

I.G. Pinz sculp.

LEVITICI Cap. XII. v. 2-5.
Puerperarum immunditiæ.

III. Buch Mosis Cap. XII. v. 2-5.
Unreinigkeit der Kindbetterin.

P. G. Harder sculp.

Serpens bons à manger; & il ne l'eſt pas moins, qu'il y avoit autrefois des Peuples qui s'en nourriſſoient, & qu'il s'en trouve même encore aujourd'hui. Pourquoi ſeroit-il impoſſible qu'il y en eût eu auſſi qui mangeaſſent des Lézards & des Inſectes? Nous avons au II. L. de *S. Jerôme* contre *Jovinien*, un témoignage touchant les Inſectes qui rongent le bois: *Dans la Phrygie & dans le Pont, un Pere de famille eſtime d'un grand revenu certains Vers blancs & gras qui ont la tête noirâtre, & qui naiſſent dans la vermoulure du bois; c'eſt un régal chez eux; comme chez nous le Francolin, le Becfigue, le Scarre & le Barbeau ou le Surmulet. Ariſtote* (*Hiſt. Anim.* L. V. c. 32.) donne la deſcription de ce Ver.

PLANCHE CCLXVI.

Impureté des Accouchées.

LEVITIQUE, Chap. XII. verſ. 2-5.

Parle aux Enfans d'Iſraël, & leur di: Si la Femme après avoir conçu, enfante un Mâle, elle ſera ſouillée ſept jours: elle ſera ſouillée comme au tems de ſes Mois.

Et au huitieme jour, on circoncira la chair du prépuce de l'Enfant.

Et elle demeurera pendant trente-trois jours pour être purifiée de ſon ſang, & elle ne touchera aucune choſe ſainte, & ne viendra point au Sanctuaire, juſqu'à ce que les jours de ſa purification ſoient accomplis.

Que ſi elle enfante une Fille, elle ſera ſouillée deux ſemaines, comme au tems de ſes Mois, & elle demeurera ſoixante-ſix jours pour être purifiée de ſon ſang.

Parlez aux Enfans d'Iſraël, & dites leur: Si une Femme ayant uſé du mariage enfante un Mâle, elle ſera impure pendant ſept jours, ſelon le tems qu'elle demeure ſéparée à cauſe de ſes purgations accoutumées.

L'Enfant ſera circoncis le huitieme jour.

Et elle demeurera encore trente-trois jours, pour être purifiée de la ſuite de ſes couches. Elle ne touchera à rien qui ſoit ſaint, & elle n'entrera point dans le Sanctuaire, juſqu'à ce que les jours de ſa purification ſoient accomplis.

Que ſi elle enfante une Fille, elle ſera impure pendant deux ſemaines, comme lorſqu'elle eſt ſéparée à cauſe de ſes purgations accoutumées; & elle demeurera ſoixante & ſix jours pour être purifiée de la ſuite de ſes couches.

LA Bonté infinie de DIEU, & ſa divine Sageſſe qui reluit de toutes parts dans ſes ouvrages, ſe manifeſte auſſi dans la diſtinction des deux Sexes & dans leur differente conſtitution. Elle paroît ſur-tout dans la matiere dont il s'agit ici, au ſujet du Sexe le moins noble. La Femme fut deſtinée d'abord aux douleurs de l'Accouchement; mais afin qu'elle pût mettre au monde des Enfans aſſez formés pour vivre, il étoit néceſſaire qu'elle les conſervât pendant neuf mois entiers dans ſa propre matrice, & qu'ils demeuraſſent, ſans pouvoir même reſpirer, dans cette priſon tenebreuſe, juſqu'à ce qu'ils fuſſent aſſez grands & qu'ils euſſent acquis aſſez de force pour réſiſter à l'impreſſion de l'air, & juſqu'à ce qu'ils fuſſent en état de pouvoir digerer les alimens qu'ils ſeroient obligés de prendre enſuite par la bouche. Pour cet effet le Créateur ayant égard à la délicate complexion de la Femme, lui a donné plus d'humeur ſanguine qu'à

l'Homme, & préciſément autant qu'il lui en faloit pour que le Fœtus pendant tout ce tems pût ſe nourrir, ſans accident, du tendre aliment que la Mere lui communique par le moyen de cette abondance de ſang. Mais de peur que hors le tems de la Groſſeſſe la Mere ne ſe trouvât peut-être incommodée, & que les Vaiſſeaux étant trop remplis, elle n'en reſſentît quelque douleur; le Créateur a permis qu'elle eût tous les mois une évacuation d'humeurs & de ſang qui pût la ſoulager de ce ſuperflu qu'elle rend par les conduits du ventre ou du vagin, & qui pût ſervir à mettre l'équilibre entre la maſſe des fluides, & les ſolides. Lorsque la Femme eſt enceinte, cette portion de ſang qu'elle a de trop ſe trouve employée à la nourriture de l'Enfant, & elle n'a plus ſes Mois. Les Vaiſſeaux d'où découle le ſang ne ſe fermant point immédiatement après que l'Enfant eſt venu au monde, le flux dure encore pendant huit jours ou davantage, juſqu'à ce qu'enfin les fibres du ventre ſe rejoignent & que le ſang ſe retire dans ſes limites: c'eſt alors que, par une Loi du Créateur pleine de ſageſſe, le ſuperflu retourne aux mammelles, où il ſe change en Lait, pour donner au Fœtus qui vient de naitre une nouvelle nourriture qui lui ſoit convenable.

Ce que j'ai tiré de l'Ecole de Medecine & de Phyſique peut ſervir à l'explication du Texte. Une *Femme*, tant que ſon Flux & ſes Mois duroient, étoit *impure*, n'oſoit *rien toucher de ſaint*, ni *entrer dans le Sanctuaire*. Il faut encore faire ici cette remarque, que le ſang tandis qu'il coule & qu'il circule dans ſes vaiſſeaux, n'eſt pas impur. En effet, ce n'eſt point la qualité qui en eſt mauvaiſe, mais la quantité; ce qui n'eſt, pour ainſi parler, qu'un excès de bonté. Car ce Paſſage regarde les Femmes ſaines & vigoureuſes, & non pas celles qui ſont malades, qui ont le ſang acre, ſcorbutique, plein de parties ſalines ou vénériennes, & dont la Lymphe même, pour parler en Medecin, péche dans ſa qualité. Mais le ſang devient impur auſſi-tôt qu'il ſe répand & qu'il eſt ſorti des veines; il ſe pourrit alors, à cauſe de la fermentation de ſes parties; c'eſt pourquoi une Femme peut faire aiſément fermenter les viandes ou les autres choſes qui ſe préſentent, ſi elle les touche dans le tems de ſon Flux ou de ſes Mois. Cela ſe peut encore plus aiſément dans les Païs Orientaux, que dans des Climats plus froids, parce que, quelque ſang que ce ſoit, dès qu'il eſt hors de ſes vaiſſeaux, le mouvement & la chaleur de l'air peuvent le réſoudre plutôt & le réduire en pourriture. Il paroît donc par cette œconomie de l'ancienne Loi, que non-ſeulement le Culte intérieur devoit être pur, mais auſſi l'extérieur, comme en étant l'image; & qu'il défendoit avec ſoin tout ce qui pouvoit communiquer le moindre degré d'impureté.

Voici une remarque que j'ai déja fait entrevoir plus d'une fois: c'eſt que dans le ſens métaphyſique il n'y a rien d'impur, pas même du ſang extravaſé, fût-il déja converti en pus; mais relativement à l'Homme & à ſa ſanté, il y a des choſes pures, d'autres impures. C'eſt de-là peut-être que les Gentils, par un inſtinct naturel, avoient parmi eux des règles de Pureté, ſur-tout dans le Culte ſacré. Voyez *Marsham* (*Collect. ad Sec. IX. Rer. Ægipt.*) touchant les *Egyptiens*, & *Spencer* (L. I. c. 1. *de Leg. Rit.*) Chez les *Grecs* même, ſans remonter ſi loin, les Femmes nouvellement accouchées étoient impures pour un tems; peut-être avoient-ils emprunté cette Loi des Phéniciens & des Egyptiens. Nous avons un témoignage de cet uſage des Grecs, dans l'Iphigénie d'*Euripide*, v. 380.

Τὰ τῆς θεᾶς δὲ μέμφομαι σοφίσματα,
Ἥ, τις βροτῶν μὲν ἦν τις ἅψηται φόνου,
Ἢ καὶ λοχείας, ἢ νεκρᾷ θίγῃ χερῶν;
Βωμῶν ἀπείργει, μυσαρὸν ὡς ἡγουμένη.

Mais je n'approuve point la ruſe myſterieuſe de la Déeſſe, qui regarde comme impurs & qui éloigne de ſon Autel, ceux qui ont commis quelque meurtre, ou qui ont touché une Femme nouvellement accouchée, ou un Cadavre.

Il n'y a point de doute que *Pythagore* n'ait très ſouvent *égyptiſé* dans ſes Dogmes. Il dit que c'eſt un devoir de Pureté, de *ſe purifier de l'attouchement des Cadavres & des Femmes nouvellement accouchées*. *Theophraſte*, dans le Caractere du *Superſtitieux*, lui attribue ceci, entre autres choſes: *de ne point monter, ni entrer dans un Sepulcre; de ne point approcher d'un Mort, ou d'une Femme nouvellement accouchée*. *Chryſippe* prétend que ce n'eſt point un Précepte conforme à la Raiſon, que de défendre l'entrée d'un Temple à ceux qui ont approché d'un Mort ou d'une nouvelle Accouchée. Τὸ προελθεῖν ἀπὸ λέχους, ἢ θανάτου πρὸς ἱερὸν, ἀλόγως διαβέβληται. Je ne ſai pas bien ſi ces ſortes de Loix, ou poſitives, ou de ſimple uſage, qui ſe trouvoient chez pluſieurs Nations differentes, n'étoient point l'effet d'une impreſſion générale de l'Auteur de la Nature; ou ſi c'étoit ſeulement une coutume établie en faveur & pour la commodité des Femmes nouvellement accouchées, & de celles qui ont leurs Mois; à cauſe que dans cet état elles ont beſoin de repos, & d'être libres de toutes ſortes d'embaras. Nous voyons par expérience, que la tranquillité leur eſt utile, & que les fréquentes viſites & les converſations les incommodent beaucoup.

La Loi met une difference conſiderable entre une Femme qui accouche d'un Enfant mâle, & celle qui accouche d'une Fille. La prémiere eſt déclarée *impure pendant ſept jours*, & devoit *demeurer encore trente trois-jours pour être purifiée de la ſuite de ſes Couches*: la ſeconde *étoit impure pendant deux ſemaines, & demeuroit ſoixante & ſix jours pour être purifiée de la ſuite de ſes Couches*. C'eſt ici que les Interpretes ſe donnent la torture. *Valleſius*, *Grotius* & quantité d'autres donnent des cauſes phyſiques à ce Précepte, & tâchent de les appuyer par de bonnes raiſons; ſans compter l'autorité d'*Ariſtote* & d'*Hippocrate*. *Valleſius* (*Philoſ.*

Philoſ. Sacr. p. 123.) dit à ce ſujet, que *les Mâles reçoivent plutôt que les Femelles, la forme, & la force de ſe mouvoir; & que les Femmes qui ont conçu des Mâles, ſe purgent & ſe nettoyent plus vîte. Car*, ajoute cet Auteur, *étant plus humides & plus remplies d'excrémens que les Hommes, & leurs principes l'étant auſſi davantage, il eſt certain que ce ſont celles qui ſont le plus remplies de ces impuretés, ſoit naturellement ſoit par quelque autre cauſe, qui doivent concevoir des Femelles; & qu'elles ont beſoin par conſéquent d'une plus longue purification.* Ces raiſonnemens n'ont pas beaucoup de ſolidité; car il n'eſt pas bien prouvé que l'Enfant Mâle reçoive en effet la forme & le mouvement avant la Femelle; & quoiqu'on ſoit perſuadé que les Femmes ſont d'une nature plus froide & plus humide, & même ſi on le veut plus remplies d'excrémens que les Hommes, cela ne regarde uniquement que la Mere; c'eſt par conſéquent d'elle à ſon Enfant qu'on doit chercher quelque relation. Mais cet argument même pourroit être tourné d'une maniere tout oppoſée. Si le Sexe féminin en général eſt plus froid, plus humide, & s'il a plus de ſang que le maſculin, le Fœtus femelle doit recevoir davantage de ce ſang froid & humide de la Mere, que le Fœtus mâle; & par conſéquent il ſemble qu'une Femme qui accouche d'une Fille devroit être moins de tems à ſe purifier, que celle qui accouche d'un Enfant mâle. Il ne ſuffit pas de dire que les Femmes portent plus longtems les Filles que les Garçons; car l'expérience nous apprend qu'il n'y a point de diſtinction certaine là-deſſus, & que les difficultés qui retardent l'accouchement dépendent de differentes cauſes qui ne ſont point de notre Sujet. Il n'arrive pas toujours non plus, que l'écoulement de ſang dure plus longtems après la naiſſance d'une Femelle, que d'un Mâle. On voit quelquefois le contraire. Pour moi, juſqu'à ce que l'on ait fait de meilleures découvertes, je ſerois volontiers du ſentiment de *Reyher* (*Math. Moſ.* p. 324.) & de *Valentin Henri Vogler* (*Sacra Phyſ.* & *Medic. ad Lev.* XII.) qui s'arrêtent plutôt au *cérémonial* qu'au *phyſique*, & qui *pretendent que ce tems redoublé regarde en partie la Mere, & en partie la Femelle nouvellement née.* L'Enfant mâle circoncis au huitieme jour, partageoit & rempliſſoit par l'effuſion de ſon propre ſang, une partie de la Purification : mais après la naiſſance d'une Femelle, la Mere devoit ſubir une double longueur de Séparation. La Purification s'achevoit en 2 ſemaines; mais la Séparation duroit 66 jours. L'Enfant mâle une fois circoncis ſatisfait entierement à la Loi, mais la Femelle parvenue à l'adoleſcence ſubit tous les mois une Purification & une Séparation nouvelle.

Ceux qui ſont pour la Théologie & la Philoſophie myſtiques, tâchent de trouver des myſteres dans le nombre *Sept*, & dans ſa duplication. Ils prétendent que par les ſept prémiers jours, on doit entendre la Vie de l'Homme; que le ſeptieme Mois, ſelon le témoignage même d'*Hippocrate*, eſt heureux pour l'Accouchement, & le huitieme fatal; que le ſeptieme Jour marque une bonne conception; & que, ſelon *Ariſtote*, le progrès & le terme des Fievres eſt ſeptenaire. Ils ajoutent, que tous les ſept ans l'Homme change; qu'en ſept jours le Monde fut créé; & qu'au ſeptieme, le Sabbath fut inſtitué. Ils font quantité d'autres raiſonnemens pareils, que je laiſſe aux amateurs des Myſteres.

On peut mettre dans ce rang *S. Auguſtin*: voy. les Queſt. 27. & 81. *in octoginta tribus Quæſtion.* où il s'exerce ſur les nombres quaternaire & quadragenaire, & où il ſe forme des difficultés & des myſteres ſans fondement.

PLANCHE CCLXVII.

Le Sacrifice d'une Femme relevée de couche.

LEVITIQUE, Chap. XII. verſ. 6-8.

Après que le tems de ſa Purification ſera accompli, ſoit pour Fils ou pour Fille, elle préſentera au Sacrificateur un Agneau d'un an, & un Pigeonneau, ou une Tourterelle, en offrande pour le péché, à l'entrée du Tabernacle d'Aſſignation.

Que ſi elle n'a pas le moyen de trouver un Agneau, alors elle prendra deux Tourterelles, ou deux Pigeonneaux, l'un pour l'holocauſte, & l'autre en offrande pour le péché: Et le Sacrificateur fera propitiation pour elle, & elle ſera ainſi nettoyée.

Lorſque les jours de ſa Purification auront été accomplis, ou pour un Fils ou pour une Fille, elle portera à l'entrée du Tabernacle du Témoignage un Agneau d'un an pour être offert en holocauſte, & pour le péché, le Petit d'une Colombe, ou une Tourterelle, qu'elle donnera au Prêtre.

Que ſi elle ne trouve pas le moyen de pouvoir offrir un Agneau, elle prendra deux Tourterelles, ou deux Petits de Colombes, l'un pour être offert en holocauſte, & l'autre pour le péché; & le Prêtre priera pour elle, & elle ſera ainſi purifiée.

NOtre Verſion Latine a ſuivi *S. Jerôme* & les *Septante*, en traduiſant: *Lorſque les jours auront été remplis*. Le ſens eſt, que les nouvelles Accouchées ne faiſoient leurs oblations, qu'après le tems marqué par le Légiſlateur; c'eſt à dire, 40 jours après l'Accouchement lorſque c'étoit d'un Mâle, & 80 ſi c'étoit une Fille. C'eſt de-là que *Maimonides* (*Libr. de iis qui non egent ſacrificio expiatorio*, c. 1.) dit que *la nouvelle Accouchée n'offre pas ſon oblation le quarantieme ou le quatre-vingtieme jour, ſi ce n'eſt après le Soleil couché* (du dernier jour, c'eſt-à-dire, après le jour entierement fini.) *Elle n'offre donc ſon oblation que le jour d'après, c'eſt à dire, le quarante & unieme pour un Garçon, & le quatrevingt-unieme pour une Fille.* Pour ce qui regarde les Animaux qui ſervoient d'hoſties, voyez ce que nous en avons dit ailleurs, ſur-tout ſur Levit. I. 14. touchant les Tourterelles & les Colombes.

LEVITICI Cap. XII. v. 6-8.
Puerperæ ſacrificium.

III. Dritch Moſis Cap. XII. v. 6-8.
Opfer der Sechswochnerin.

H. Sperling sculp.

LEVITICI Cap. XIII. v. 8-28.
Lepra.

III. Buch Mosis Cap. XIII. v. 8-28.
Aussatz.

I.A. Friderich sculp.

PLANCHE CCLXVIII.

La Lèpre.

LEVITIQUE, Chap. XIII. verſ. 2-28.

Lorſqu'il y aura dans la peau de la chair d'un homme, de la Tumeur, ou de la Gale, ou un bouton, & que cela paroîtra dans la peau de ſa chair comme une plaie de Lèpre, on l'amenera à Aaron Sacrificateur, ou à un de ſes Fils Sacrificateurs.

Alors le Sacrificateur regardera la plaie dans la peau de la chair de cet homme: & ſi le poil de la plaie eſt devenu blanc, & ſi la plaie, à la voir, eſt plus enfoncée que la peau de ſa chair, il déclarera que c'eſt une plaie de Lèpre. Ainſi le Sacrificateur le regardera, & le jugera ſouillé.

Mais ſi le bouton eſt blanc dans la peau de ſa chair, & qu'à le voir il ne ſoit point plus enfoncé que la peau, & ſi ſon poil n'eſt pas devenu blanc, le Sacrificateur fera renfermer pendant ſept jours celui qui a la plaie.

Et le Sacrificateur la regardera au ſeptieme jour, & s'il apperçoit que la plaie ſe ſoit arrêtée & qu'elle n'ait point crû dans la peau, le Sacrificateur le fera renfermer pendant ſept autres jours.

Et le Sacrificateur la regardera encore au ſeptieme jour d'après. Et s'il apperçoit que la plaie eſt retirée, & qu'elle ne s'eſt point plus répandue ſur la peau, le Sacrificateur le jugera net; c'eſt de la Gale: & il lavera ſes vêtemens, & il ſera net.

Mais ſi la Gale a crû en quelque ſorte que ce ſoit ſur la peau, après qu'il

L'homme dans la peau ou dans la chair duquel il ſe ſera formé une diverſité de couleur, ou une puſtule, ou quelque choſe de luiſant qui paroiſſe la plaie de la Lèpre, ſera amené au Prêtre Aaron, ou à quelqu'un de ſes Fils.

Et s'il voit que la Lèpre paroiſſe ſur la peau, que le poil ait changé de couleur & ſoit devenu blanc, que les endroits où la Lèpre paroît ſoient plus enfoncés que la peau & que le reſte de la chair, il déclarera que c'eſt la plaie de la Lèpre, & le fera ſéparer de la compagnie des autres.

Que s'il paroît une blancheur luiſante ſur la peau, ſans que cet endroit ſoit plus enfoncé que le reſte de la chair, & que le poil ſoit de la couleur qu'il a toujours été, le Prêtre le renfermera pendant ſept jours.

Et il le conſiderera le ſeptieme jour: & ſi la Lèpre n'a pas crû davantage, & n'a point pénétré dans la peau plus qu'auparavant, il le renfermera encore ſept autres jours.

Au ſeptieme jour il le conſiderera, & ſi la Lèpre paroît plus obſcure, & ne s'eſt point plus répandue ſur la peau, il le déclarera pur, parce que c'eſt la Gale, & non la Lèpre: cet homme lavera ſes vêtemens, & il ſera pur.

Que ſi après qu'il aura été vu par le Prêtre & déclaré pur, la Lèpre croît

aura été regardé pour la ſeconde fois par le Sacrificateur;

Le Sacrificateur le regardera encore, & s'il apperçoit que la Gale ait crû ſur la peau; le Sacrificateur le jugera ſouillé; c'eſt de la Lèpre.

Quand il y aura une plaie de Lèpre en un homme, on l'amenera au Sacrificateur,

Qui le regardera: & s'il apperçoit qu'il y ait une tumeur blanche dans la peau, & que le poil ſoit devenu blanc, & qu'il paroiſſe de la chair vive dans la tumeur;

C'eſt une Lèpre invéterée dans la peau de ſa chair, & le Sacrificateur le jugera ſouillé, & ne le fera point renfermer; car il eſt jugé ſouillé.

Si la Lèpre boutonne fort dans la peau, & qu'elle couvre toute la peau de la plaie depuis la tête de cet homme-là juſqu'à ſes pieds, autant qu'en pourra voir le Sacrificateur,

Le Sacrificateur le regardera, & s'il apperçoit que la Lèpre ait couvert toute la chair de cet homme, alors il jugera net celui qui a la plaie. La plaie eſt devenue toute blanche, il eſt net.

Mais le jour auquel on aura apperçu de la chair vive, il ſera tenu pour ſouillé.

Alors le Sacrificateur regardera la chair vive & le jugera ſouillé: La chair vive eſt ſouillée; c'eſt de la Lèpre.

Que ſi la chair vive ſe change, & devient blanche, alors il viendra vers le Sacrificateur;

Et le Sacrificateur le regardera, & s'il apperçoit que la plaie ſoit devenue blanche, le Sacrificateur jugera net celui qui a la plaie: il eſt net.

Si la chair a eu dans ſa peau un ulcere, qui ſoit guéri;

Et qu'au lieu où étoit l'ulcere il y ait u-

de nouveau, on le lui ramenera,

Et il ſera condamné comme impur.

Si la plaie de la Lèpre ſe trouve en un homme, on l'amenera au Prêtre;

Et il le conſiderera; & lorſqu'il paroîtra ſur la peau une couleur blanche, que les cheveux auront changé de couleur, & qu'on verra même paroître la chair vive;

On jugera que c'eſt une Lèpre très invéterée & enracinée dans la peau. C'eſt pourquoi le Prêtre le déclarera impur, & il ne le renfermera point, parce que ſon impureté eſt toute viſible.

Que ſi la Lèpre paroît comme en fleur, en ſorte qu'elle coure ſur la peau, & qu'elle la couvre depuis la tête juſqu'aux pieds, dans tout ce qui en peut paroître à la vue;

Le Prêtre le conſiderera, & il jugera que la Lèpre qu'il a, eſt la plus pure de toutes; parce qu'elle eſt devenue toute blanche: c'eſt pourquoi cet homme ſera déclaré pur.

Mais quand la chair vive paroîtra dans lui,

Alors il ſera regardé impur par le jugement du Prêtre, & il ſera mis au rang des impurs. Car ſi la chair vive eſt mêlée de Lèpre, elle eſt impure.

Que ſi elle ſe change & devient encore toute blanche, & qu'elle couvre l'homme tout entier;

Le Prêtre le conſiderera, & il déclarera qu'il eſt pur.

Quand il y aura eu dans la chair ou dans la peau de quelqu'un, un ulcere qui aura été guéri;

Et qu'il paroîtra une cicatrice blanche

ou

ne tumeur blanche, ou une puſtule blanche rouſſâtre, il ſera regardé par le Sacrificateur:

Le Sacrificateur donc le regardera, & s'il apperçoit qu'à le voir, elle ſoit plus enfoncée que la peau, & que ſon poil ſoit devenu blanc; alors le Sacrificateur le jugera ſouillé; c'eſt une playe de Lèpre, la Lèpre a boutonné dans l'ulcere.

Que ſi le Sacrificateur la regardant apperçoit que le poil ne ſoit point devenu blanc, & qu'elle ne ſoit point plus enfoncée que la peau, mais qu'elle ſe ſoit retirée; le Sacrificateur le fera renfermer pendant ſept jours.

Que ſi elle s'eſt étendue en quelque ſorte que ce ſoit ſur la peau, le Sacrificateur le jugera ſouillé; c'eſt une plaie.

Mais ſi le bouton s'arrête en ſon lieu, ne croiſſant point, c'eſt un feu d'ulcere: ainſi le Sacrificateur le jugera net.

Que ſi la chair a dans ſa peau une inflammation de feu, & que la chair vive de la partie enflâmée ſoit un bouton blanc rouſſâtre, ou blanc ſeulement;

Le Sacrificateur la regardera: & s'il apperçoit que le poil ſoit devenu blanc dans le bouton, & qu'à le voir il ſoit plus enfoncé que la peau, c'eſt de la Lèpre, elle a boutonné dans l'inflammation. Le Sacrificateur donc le jugera ſouillé; c'eſt une plaie de Lèpre.

Mais ſi le Sacrificateur le regarde, & apperçoit qu'il n'y a point de poil blanc au bouton, & qu'il n'eſt point plus bas que la peau, & qu'il s'eſt retiré, le Sacrificateur le fera renfermer pendant ſept jours.

Et le Sacrificateur le regardera au ſeptieme jour, & s'il a crû en quelque ſorte que ce ſoit dans la peau, le Sacrificateur le jugera ſouillé: c'eſt une plaie de Lèpre.

Que ſi le bouton s'arrête en ſon lieu, ſans croître ſur la peau, & s'il eſt retiré, c'eſt une tumeur d'inflammation, & le Sacrificateur le jugera net; c'eſt un feu d'inflammation.

ou tirant ſur le roux, au lieu où étoit l'ulcere, on amenera cet homme au Prêtre:

Qui voyant que l'endroit de la Lèpre eſt plus enfoncé que le reſte de la chair, & que le poil s'eſt changé & eſt devenu blanc, il le déclarera impur; car c'eſt la plaie de la Lèpre qui s'eſt formée dans l'ulcere.

Que ſi le poil eſt de la couleur qu'il a toujours eu & la cicatrice un peu obſcure, ſans être plus enfoncée que la chair d'auprès, le Prêtre le renfermera pendant ſept jours.

Et ſi le mal croît, il déclarera que c'eſt la Lèpre.

Que s'il s'arrête dans le même lieu, c'eſt ſeulement la cicatrice de l'ulcere, & l'homme ſera déclaré pur.

Lorſqu'un homme aura été brulé en la chair, ou ſur la peau, & que la brulure étant guérie, la cicatrice en deviendra blanche ou rouſſe;

Le Prêtre la conſiderera; & s'il voit qu'elle ſoit devenue toute blanche, & que cet endroit ſoit plus enfoncé que le reſte de la peau, il le déclarera impur, parce que la plaie de la Lèpre s'eſt formée dans la cicatrice.

Que ſi le poil n'a point changé de couleur, ſi l'endroit bleſſé n'eſt pas plus enfoncé que le reſte de la chair, & ſi la Lèpre même paroît un peu obſcure, le Prêtre le renfermera pendant ſept jours;

Et il le conſiderera le ſeptieme jour. Si la Lèpre eſt crûe ſur la peau, il le déclarera impur.

Que ſi cette tache blanche s'arrête au même endroit, & devient un peu plus ſombre, c'eſt ſeulement la plaie de la brulure; c'eſt pourquoi il ſera déclaré pur; parce que cette cicatrice eſt l'effet du feu qui l'a brulé.

LE Légiſlateur au Chapitre XI. a fait à ſon Peuple la diſtinction des *Animaux purs* & des *impurs*, & il lui a preſcrit, comme nous l'avons vu, une Diete, c'eſt à dire, un régime de vie, qui pouvoit ſervir tout à la fois à la Santé & à la Pureté. Dans le Chapitre où nous ſommes, il s'agit de l'Homme même, de celui qui eſt pur, & de celui qui ne l'eſt pas. L'Homme y eſt diſtingué de l'Homme; il l'eſt auſſi de lui-même, ſelon les divers changemens qui peuvent lui arriver. Sur quoi il faut faire attention d'abord, au rigoureux examen que l'on devoit pratiquer. Si à cet égard nous obſervions dans la nouvelle Alliance la même méthode pour les Ulceres puans, les Cheveux blancs, les Taches qui s'y rencontrent; ſi nous examinions de près les Croûtes de corruption de notre Entendement & de nos Affections dérèglées, & que nous nous ſéparaſſions enſuite de la corruption du Siecle, pour nous guérir par l'onction de la Parole de Dieu; nous verrions ſans doute plus de gens dans la vraye Pieté, plus de Chrétiens qui vivroient dans la connoiſſance & la crainte de DIEU, & qui marcheroient dans la voye de Sainteté & de Charité. La matiere que j'ai maintenant à traiter eſt difficile & embaraſſante, & elle a juſqu'ici donné beaucoup de peine & de torture aux Interpretes. Il paroit ſuivant les Règlemens preſcrits par l'ancienne Loi, que DIEU deſiroit un Culte très pur, & qu'il vouloit auſſi que le Peuple le fût. Il veut de même dans la Loi nouvelle, *une Egliſe qui n'ait ni tache, ni ride, ni rien de ſemblable; mais ſainte & irrépréhenſible.* Eph. V. 27.

Il n'y a nul doute que les Prêtres Juifs n'euſſent une parfaite connoiſſance des Maladies dont il eſt ici queſtion, puisque DIEU leur en avoit donné l'inſpection, & leur avoit commis le pouvoir d'en juger ſelon la Loi. Les Ecrits des Rabbins nous fourniront peut-être là-deſſus les meilleurs ſecours que nous pouvons trouver. *Maimonides*, qui eſt ſans contredit un des Rabbins les plus ſavans, a fait un Traité entier ſur la *Lèpre*. Les Docteurs Juifs en comptent juſqu'à trente ſortes: mais il y a apparence qu'ils ont compris en général, ſous ce nom, toutes les Maladies qui paroiſſent ſur la peau, du moins les plus impures, dont l'origine vient d'une matiere ſalée, acre, qui perce la peau après s'être diſtribuée par les petits rameaux des arteres, & qui ſe ramaſſent ſous une eſpece de petite écaille, & s'élevant en croûtes, en tumeurs, & en petites veſſies, change de tems à autre de couleur. *Luther* (*Gloſſ. marg. ad Levit.*) *Cunæus*, & *Valleſius* ont été de ce ſentiment. D'autres ont compris par le nom de *Lèpre Judaïque*, une eſpece ſinguliere d'*Elephantiaſis* ou de Ladrerie, envoyée immédiatement de DIEU, & que lui ſeul pouvoit guérir; tels ſont *Beze*, *à Rejes* &c.

Ce n'eſt pas ici le lieu, ni le tems, de faire l'énumeration de toutes les eſpeces de Lèpre, ou de Maladies qui paroiſſent ſur la peau. Je me renferme donc dans les bornes de mon Texte. La prémiere de ces Maladies dont il eſt fait mention, eſt marquée au verſ. 2. par le nom de *Seeth*, que les *Septante* ont traduit οὐλὴ, *Cicatrice*; la Vulgate, *diverſe couleur*; *Onkelos*, *hameka*, qui veut dire cavité. Les Interpretes Allemands ont rendu ce mot par, *Tumeur*, (*Geſchwulſt*). Selon Mr. Le *Clerc* il ſignifie *tache*. Tous ces ſentimens ne diffèrent pas aſſez, pour qu'on ne puiſſe aiſément les concilier. Il n'y a point de Maladie ſur la peau, point de Tumeur, qui ne ſe manifeſte par quelque couleur, ou quelque tache particuliere: il n'y en a pas même qui ne forme quelque cavité, ſi la matiere eſt rongeante, ſur-tout les Tumeurs qui ſe changent en croûtes lèpreuſes.

La ſeconde Maladie s'appelle *Saphahhath*. Les *Septante* ont traduit ἀλὴ σημασίας τηλαυγὴς, *Tache luiſante*. S. *Jerôme* veut que ce ſoit une *Puſtule*, ou *quelque choſe de luiſant*. Dans notre Verſion Latine il y a *Scabies ſerpens*, en François *Galle*, & en Allemand *ein Geſchwär*. Mr. *Le Clerc* prétend que ce mot ſignifie *Dartre vive*. Les Talmudiſtes prennent pour un ſigne diagnoſtique, le blanc, la couleur de plâtre & de chaux, ou ce qui eſt de la couleur de la membrane qui eſt au dedans de la coque d'un œuf. Telles ſont les *Puſtules galeuſes* qui s'élevent ſur la peau, & qui ſont remplies d'un Pus cuit qui paroît a travers la peau.

La troiſieme Maladie s'appelle *Bahereth*, qui eſt, ſelon les Allemands, une tache tirant ſur le blanc, *eine weiſſe Blater*, ou peut-être encore mieux *ein weiſſer Flecke*.

Ces trois Maladies pourroient bien n'être que la même, dans trois differens états; ce qui peut s'entendre ainſi. La prémiere, *Seeth*, ſeroit une Puſtule rougeâtre qui s'éleve ſur la peau. La ſeconde, *Saphahhath*, ſeroit la même Puſtule pleine d'un Pus cuit. La troiſieme enfin, *Bahereth*, une tache blanche ſans apparence de tumeur; les Grecs l'appellent ἄλφος, les Latins *Vitiligo*, & les Arabes *Morphea*. Peut-être auſſi doit-on entendre par cette Maladie, (mais en ſuppoſant que le fonds en eſt le même) les croûtes de Gale, de Lèpre, ou de Petite-vérole, qui demeurent ſur la peau après que les puſtules ſe ſont mûries, ſe ſont ouvertes, & ſe ſont ſechées d'elles-mêmes.

Le Prêtre ayant examiné une Maladie qu'il ſoupçonnoit, & s'étant apperçu *que le poil de la plaie étoit devenu blanc, & que la tache paroiſſoit plus enfoncée que la chair*, il jugeoit par ces ſignes que c'étoit le *Tſaraath*, la *Lèpre*. La Maladie que Moïſe décrit ici avec ſes ſignes diagnoſtiques, eſt celle que les Grecs appellent λεύκη, *Leuce*, & où il ſe trouve une plus grande acrimonie d'humeurs ſalées, qui non-ſeulement forme de petites tumeurs, mais qui ronge encore tout à la fois les petites glandes & les petits vaiſſeaux de la peau. De-là vient que *la chair ſe creuſe*, & que les *poils* même *blanchiſſent*; parce qu'étant ſouvent rongés juſqu'à la racine ou ſerrés par une croûte comme par une eſpece de plâtre, ils n'ont plus leur même nourriture. Il eſt cer-

certain que la blancheur des cheveux dans les Vieillards a la même cauſe, c'eſt à dire, le retréciſſement des petits tuyaux de la peau, qui ſe ride ordinairement à cet âge. Mr. *Jean Le Clerc*, (ou ſon Frere *Daniel*, Medecin & Conſeiller de Geneve) eſt du même ſentiment que moi, dans une *Diſſertation ſur la Lèpre*. Il appelle la Maladie dont nous parlons, *Vitiligo*, ou *Leuce*, taches qui paroiſſent ſemées ſur la peau. *Celſe*, l'Hippocrate Latin, en a fait une parfaite deſcription, L. V. c. 28. *Quoique la Lèpre*, dit-il, *ne ſoit pas dangereuſe par elle-même, c'eſt une Maladie ſale, qui vient d'une très mauvaiſe diſpoſition du corps. Il y en a de trois ſortes. La prémiere que les Grecs appellent* ἄλφος, Alphos, *c'eſt à dire* blanche, *eſt blanchâtre en effet, un peu rude & ſemée çà & là, de ſorte qu'elle paroît comme des gouttes diſperſées. Les taches en ſont pourtant plus larges en certains endroits, elles s'étendent davantage, laiſſant néanmoins quelques interſtices. La ſeconde s'appelle en Grec* μέλας, Melas, *c'eſt à dire*, noire. *Elle ne differe de l'autre que par ſa couleur. La troiſieme ſe nomme* λεύκη, Leuce, *c'eſt à dire* blanche. *Elle a quelque choſe de la prémiere, mais elle tire un peu plus ſur le blanc, & pénetre plus avant. C'eſt dans celle-ci que l'on voit des poils blancs, ſemblables au Coton. Elles s'étendent toutes trois, mais plus ou moins vîte les unes que les autres. La blanche & la noire ſe montrent & diſparoiſſent dans certains tems differens, mais celle qui eſt plus blanche & qui pénetre davantage ne s'en va pas facilement.* Il ſeroit inutile de rapporter tout ce qu'on trouve ailleurs, d'après les anciens Medecins & les Diſciples de *Celſe*, dans *Actuarius*, *Aetius*, *Oribaſius*, *Paul*, *Galien*, & *Avicenne*, qui s'accordent tous ſur cette matiere.

Si le bouton eſt blanc dans la peau de ſa chair, & qu'à le voir il ne ſoit pas plus enfoncé que la peau, & ſi ſon poil n'eſt pas devenu blanc, le Sacrificateur doit faire renfermer celui qui a la plaie. Ou: *Que s'il paroît une blancheur luiſante ſur la peau, ſans que cet endroit ſoit plus enfoncé que le reſte de la chair, & que le poil ſoit de la couleur qu'il a toujours été, le Prêtre le renfermera pendant ſept jours.* Juſqu'ici ce n'étoit qu'une *Alphus*, une *Lèpre blanche*; la peau n'avoit pas encore été rongée profondément, ni la racine des cheveux endommagée. Un Malade dans cet état, ſi au bout de deux ſemaines *la plaie ne s'étoit pas noircie ni accrue dans la peau*, étoit déclaré *pur* par le Prêtre; car c'étoit la Gale, comme il eſt marqué v. 5. 6. le mot Hébreu *Mispachath* ſignifiant, ſelon notre Verſion Latine, *Scabies ſerpens*, (*Gale qui ſe répand.*) *Aquila* l'appelle ἐξανάδοσις, une *Puſtule*; *Theodotion*, ἔκβεασμα; & notre Verſion Suiſſe, *Grind*, qui ſeroit mieux rendu par *eine ſchæbichte Auſſchlechte oder Raud.* On auroit pu le rendre auſſi par *Herpes*, en Allemand *Heerbrand.* La *Teigne*, proprement dite en Allemand *der Grind*, eſt une Maladie de la Tête, qui eſt immonde comme la troiſieme ſorte de *Lèpre*, & qui a à peu près les mêmes ſymptomes.

Il faut ſavoir que Moïſe ne parle point de la Lèpre comme d'un Mal nouveau, envoyé uniquement pour châtier les Iſraëlites; mais il en parle comme d'une Maladie déja connue, qui n'étoit pas rare en Orient, ni même tout à fait ignorée dans l'Europe Septentrionale. Je ne parlerai ici que de l'Orient, en ſuivant toujours les traces de Mr. *Le Clerc*, que je prens ici pour guide. Voici ce qu'on trouve dans *Hippocrate*, ſur la fin du Livre II. de ſes *Prorrhetiques*. Γίνονται δὲ Λεύκαι μὲν ἐκ τῶν θανατωδεστάτων νοσημάτων, οἷον καὶ ἡ νῆσος, ἡ φθινικὴ καλεομένη, αἱ δὲ λέπραι καὶ οἱ Λειχῆνες ἐκ τῶν μελαγχολικῶν. Les plus anciens Interpretes d'*Hippocrate* liſent φοινικὴ pour φθινικὴ: c'eſt ainſi que *Galien* dit: φοινικίη νόσος ἡ κατὰ Φοινίκην, καὶ κατὰ τὰ ἄλλα ἀνατολικὰ μέρη πλεονάζουσα, δηλοῦσθαι δὲ κἀν ταῦτα δοκεῖ ἡ ἐλεφαντίασις. On peut donc traduire ainſi le prémier de ces Auteurs: *La Lepre appellée* Leuce *eſt un effet des plus dangereuſes Maladies, telles que celle qu'on appelle Phénicienne; mais la Lèpre proprement dite, & les Dartres vives, ne viennent que des humeurs mélancoliques.* *Guy de Chauliac* & d'autres, il y a trois ou quatre ſiecles, appelloient cette même Maladie, la *Lèpre Tyrienne.* Il eſt aſſez ordinaire que les Maladies tirent leur nom des Païs où elles ont pris leur origine, ou bien des endroits où elles ſont communes; comme par exemple, on dit le *Mal François* ou la *Maladie de Naples*, le *Plica de Pologne*, la *Sueur Angloiſe*; *Noſtalgia Helvetiorum*, la *Maladie des Suiſſes.* *Pline*, L. XXVI. c. 1. dit que la *Lèpre* eſt commune en Egypte, & que c'eſt *un Mal qui eſt particulier à ce Païs.* *Galien* atteſte la même choſe, (*Meth. Med. ad Glauconem* L. II. c. 12.) Il dit que la Ladrerie eſt commune autour d'Alexandrie, à cauſe de la façon dont on y vit, & de l'ardeur du climat; & qu'au contraire elle eſt plus rare en Germanie & dans la Mœſie, & chez les Scythes *Galactophages*, ou *qui ſe nourriſſent de Lait.* Comme cet endroit eſt remarquable, je le rapporte au bas de la page, dans les termes mêmes de l'Original (1). On y voit non-ſeulement que la Lèpre étoit commune en Egypte, mais que les cauſes qui la produiſoient pouvoient auſſi s'appliquer à la Paleſtine. Ces cauſes ſont la chaleur du climat, qui fait que les ſels de la maſſe du ſang s'exaltent & ſont plus corroſifs, plus acres, lorſque les humeurs fluides ſe ſont exhalées par la tranſpiration; ajoutez à cela la façon de vivre, l'uſage des Légumes, des Lentilles, des Coquillages, des Vian-

(1) Κατὰ γὰν τὴν Ἀλεξάνδρειαν ἐλεφαντιῶσι πάμπολλοι, διὰ δὲ τὴν δίαιταν, καὶ τὴν θερμότητα τῦ χωρίυ. Κατὰ δὲ τὰς Γερμανίας τε καὶ Μυσίας σπανιώτατα τῦτο πάθος ὤπται γινόμενον. Καὶ παράγε τοῖς γαλακτοπόταις Σκύθαις ὀλίγοτε σχεδὸν φαίνεται γινόμενον. Ἀλλ' ἐν Ἀλεξανδρείᾳ παμπόλλη ἡ γένεσις αὐτῦ διὰ τὴν δίαιταν ἐστὶν. Ἀθάραν γὰρ ἐσθίουσι, καὶ φακὴν, καὶ κοχλίας, καὶ ταρίχη πολλά. Τινὲς δὲ καὶ ὄνεια κρέα καὶ ἄλλα τοιαῦτα παχὺν καὶ μελαγχολικὸν γεννῶντα χυμόν.

Viandes ſalées, de la chair d'Ane & quantité d'autres choſes qui engendrent une humeur groſſiere, ſalée & mélancolique. Peut-être même que le deſſein de Moïſe dans les Préceptes *Diététiques* que nous liſons au Levit. XI. a été de précautionner les Iſraëlites contre la Lèpre & les ſales Maladies de la même Eſpece. Il ſemble que ce ſoit pour cela ſur-tout qu'il a défendu la chair de Porc, & de toute ſorte de Serpens & de Lézards. Il eſt même certain, ſelon *Liſter*, (*Exercit. Med. de Lue Vener. & Diſſ. de Humorib*) que dans les Iles de l'Amerique le Mal Vénérien ſe gagne communément en mangeant des Lézards, appellés *Iguanes*: auſſi ſuis-je perſuadé que cette derniere Maladie doit être miſe au rang des impures, & de celles qui dégénerent en Lèpre; & le commerce des autres Nations pouvoit aiſément l'avoir communiqué aux Juifs. Les Medecins ont obſervé que cette Maladie, à force de ronger, peut par la longueur du tems ſe changer en Lèpre. On peut conſulter, comme un cas remarquable ſur ce ſujet, ce que rapporte *Dan. Fiſcher* Medecin Hongrois, dans les *Breſslau. Sammlung.* VIII. *Verſuch* p. 733. du celebre *Kanold. Lucrece*, Liv. VI. parle ainſi de l'Egypte:

Eſt Elephas morbus, qui propter flumina Nili
Gignitur Ægypto in media, neque præterea uſquam.

„ La Ladrerie (la Lèpre) eſt une Maladie qui „ nait dans le ſein de l'Egypte ſur le bord du „ Nil, & qui n'eſt point connue ailleurs". C'eſt ce qui a donné lieu peut-être à cette calomnie fabuleuſe d'Appion, que les Juifs furent chaſſés d'Egypte à cauſe de la Lèpre; ce qui eſt ſolidement refuté par *Joſeph* (L. I. & II. *contre App.*) *Juſtin* L. XXXVI. c. 2.

Ce n'eſt pas ſeulement parmi les Juifs, que la Lèpre a été en abomination; elle ne l'étoit pas moins chez les autres Nations: & la raiſon ſans doute en eſt, que non-ſeulement elle eſt d'une ſaleté qui bleſſe la vue, & qu'elle eſt incommode à celui qui en eſt atteint; mais qu'elle eſt avec cela contagieuſe. On lit dans *Herodote* L. I. c. 12. *Si un Citoyen eſt attaqué de quelque eſpece de Lèpre, on ne le laiſſe point entrer dans la Ville, & il ne lui eſt pas permis de ſe mêler parmi les autres Perſes. Ceux qui ſont atteints de ce Mal, ſont cenſés avoir péché contre le Soleil. Il y a bien des endroits, où l'on ne permet point l'entrée du Royaume à des Etrangers Lèpreux, & par précaution l'on n'y ſouffre pas même des Pigeons blancs.* On peut voir dans une Lettre d'*Eſchine*, quelque choſe de plus fort encore touchant les Habitans de l'Ile de *Delos*, qui devinrent tous Lèpreux par un effet de la colere d'*Apollon*. Il ne paroît pas néanmoins qu'*Artaxerxe* ait été ſi délicat, lui qui épouſa *Atoſſa* ſa propre Fille, quoiqu'elle fût Lèpreuſe, ſuivant *Theophraſte*, dans le Caractere du *Fâcheux*. Il eſt certain, comme il paroît par *S. Matth.* VIII. 2. X. 8. XI. 5. qu'il y a eu des Lèpreux parmi les Juifs juſqu'au tems de Jesus-Christ. Pour prévenir la contagion parmi les Chrétiens, l'on a bâti par-tout, & l'on a fondé avec le ſecours des Perſonnes pieuſes, des *Hôpitaux* pour la *Lèpre*.

Le Légiſlateur, au v. 9. & ſuivans, donne un ſigne infaillible d'une Lèpre complete. La matiere acre agiſſant, dans ce degré extrême de la Maladie, non-ſeulement endommage fort la ſuperficie de la peau & fait blanchir les poils dont elle eſt garnie; mais elle mine auſſi davantage, elle ronge par ſa violence tous les petits vaiſſeaux qu'elle trouve en ſon chemin, & elle dérange la circulation du ſang, lequel étant extravaſé ſe change en Pus. Les extrémités des fibres mêmes & les petits tuyaux s'incorporant avec le Pus, s'élevent en petites croûtes. Celui qui étoit dans cet état, n'étoit plus retenu dans la Priſon où l'on examinoit les Malades; mais il étoit ſur le champ déclaré impur, & comme incurable on le banniſſoit de la Societé des Hommes: ainſi que c'eſt encore la coutume.

Les v. 12 & ſuivans ſemblent paradoxes, & le ſont en effet pour pluſieurs. On déclare impur celui qui a quelque marque de Lèpre par-ci par-là, telles qu'on en voit en particulier aux genoux, aux coudes ou dans les autres jointures, & au viſage; & l'on regarde comme pur celui qui n'étoit que Lèpre, pour parler ainſi, & dont toute la peau étoit couverte des marques de cette Maladie. Comment, je vous prie, pourra-t-on dans un ſens myſtique, regarder comme pur, celui qui *depuis la plante des pieds juſqu'à la tête n'a rien d'entier en lui: mais qui n'a que bleſſure, meurtriſſure & plaie pourrie?* Iſaïe Ch. I. v. 6. Ou: *qui depuis la plante des pieds, juſqu'au haut de la tête, n'a rien de ſain dans lui, qui n'a que bleſſure, que contuſion, que plaie enflâmée.* Cette difficulté donne extrêmement d'embaras aux Interpretes. Mr. *Le Clerc* dans ſa *Diſſert. ſur la Lèpre* ne touche point à cette difficulté; & il avoue dans ſon *Commentaire*, qu'il ne peut rien trouver là-deſſus qui le ſatisfaſſe. *Il n'eſt pas naturel*, dit-il, *de s'imaginer qu'un Lèpreux qui ne l'eſt qu'à demi, ſoit impur, lorsque celui qui a tout le corps infecté de cette puante Maladie, eſt déclaré pur. J'avoue, que je ne comprends pas mieux la raiſon de cette difference, que ſi Moïſe avoit dit que celui qui n'a qu'une Eſpece d'Impureté eſt impur, & que celui qui les a toutes ne l'eſt point. C'eſt pourquoi il me ſemble que le Légiſlateur a voulu faire entendre autre choſe. Son ſens eſt peut-être, que s'il ſe trouvoit quelqu'un dont le corps fût tout à fait blanc, ce n'étoit pas un ſigne que la Lèpre fût répandue par-tout, c'en étoit un au contraire d'une meilleure ſanté; c'eſt pourquoi on devoit juger pur un homme qui étoit dans cet état: mais ſi la couleur ne paroiſſoit pas la même par tout le corps, & que la chair fût plus rougeâtre en certains endroits, & plus blanche en d'autres, c'étoit une marque que cette blancheur devoit être regardée comme un véritable effet de la Lèpre.*

Je veux auſſi tenter le gué, quoique je ne pro-

promette point de réſoudre pleinement cette difficulté. Si après quelque grande Maladie, après une Fievre aiguë ſur-tout, on apperçoit ſur la peau quelque efflorescence, ou de Gale, ou de Lèpre, cela nous ſignifie que toute la matiere peccante, acre, & ſalée a été pouſſée au dehors, que la maſſe du ſang eſt purifiée, & que le Malade ſe rétablira, ou de lui-même les croûtes venant une fois à tomber, ou par le moyen de quelque Bain doux. Nous appellons *Criſe parfaite*, celle qui fait quelquefois peler tout le corps, qui fait tomber les cheveux, & qui rend un Homme tout autre qu'il n'étoit auparavant; & nous diſons qu'elle eſt *imparfaite*, ſi l'on apperçoit ſeulement çà & là des taches, des puſtules, ou des croûtes; & nous croyons alors, que le reſte des humeurs peccantes eſt demeuré dans le corps, qu'elles tranſpirent en differens endroits par les pores, & qu'elles infectent tout ce qui ſe trouve dans la ſphere de leur mouvement. Cette ſorte de Lèpre pure étoit, non pas tant dans le tiſſu vaſculeux de la peau, qu'entre l'épiderme & la peau même; la peau n'étoit point rongée & il n'y paroiſſoit ni croûtes, ni excroiſſances de chair pourrie; mais étant toute entiere elle laiſſoit au ſang une circulation libre. Cependant il ne faut pas nier que les cas où la peau blanchit entierement par la multitude des taches lèpreuſes, ſont ſi rares, qu'à peine ceux qui ſe mêlent de traiter les Lèpreux en voyent-ils un dans le cours de leur vie. Dans le ſens myſtique, celui qui ſe reconnoit tout couvert de Lèpre & d'impureté, eſt déclaré pur. La comparaiſon que les Juifs font de la Lèpre à un Fleuve, eſt très juſte: s'il ſe répand fort au large dans la campagne, il a moins de profondeur; mais s'il coule dans un lit étroit, il en a beaucoup: de même la Lèpre eſt moins corroſive, ſi elle ſe manifeſte également par tout le corps; & elle l'eſt davantage, ſi elle ne ſe déclare que dans un, ou peu d'endroits. *Luther* (*Gloſſ. ad Lev.* XIII.) dit à peu près la même choſe. *Es iſt ein geſunder Leib, der ſich ſelbſt alſo reiniget, als mit Pocken, Maſern und Krätze geſchihet, dadurch den gantzen Leib das böſe heraus ſchlägt, wie wir Teutſche ſagen, es ſeye geſund*, &c.

Les verſ. 18 & ſuiv. doivent s'entendre de tous les *Ulceres* & *Apoſtumes* : des *Ulceres phlegmoneux*, *éréſipelateux*, *gangreneux*, *chancreux*, ou *phagédéniques:* de toutes les differentes Eſpeces d'*Apoſtumes*, comme le *Theriome*, la *Paronychie*, la *Parotide*, le *Charbon*, l'*Exulceration de la racine des ongles*, les *Aphthes*, la *Petite-Verole*, les *Bubons Vénériens* & *Peſtilentiels*. Toutes ces Maladies étoient ſoumiſes à l'Examen des Sacrificateurs, afin que le Malade pût être déclaré pur ou impur: Pur, *ſi le poil n'étoit pas blanchi, & ſi la tache s'étoit arrêtée en ſon lieu, ſans croître:* Impur, *ſi la plaie ſe trouvoit plus enfoncée que la peau, & que le poil fût devenu blanc.* Dans le prémier cas, toutes choſes ſe diſpoſoient à la guériſon, la cavité s'étant remplie peu à peu par de nouvelles fibres & la mauvaiſe matiere s'étant diſſipée. Mais dans le dernier cas, c'étoit toujours un nouvel écoulement de matiere corrompue qui ſe dégageoit du ſang; ou c'étoit le ſang-même qui après avoir rongé les orifices des vaiſſeaux, exudoit continuellement & ſe changeoit en Pus; & la *Fiſtule* demeuroit toujours ouverte.

On lit au verſ. 19. *Si au lieu où étoit l'ulcere, il y a une tumeur blanche, ou une puſtule blanche, mais rouſſâtre,* בַּהֶרֶת לְבָנָה אֲדַמְדֶּמֶת. Ce dernier mot Hébreu אֲדַמְדֶּמֶת donne de l'embaras aux Interpretes. Dans le Texte original ces trois mots ſignifient *ſplendeur blanche, fort rouſſe, extrèmement rouſſe.* Il ſemble qu'il y ait ici quelque choſe de contradictoire, c'eſt pour cela que les *Septante* ont traduit, τηλαυγὴς λευκαίνουσα ἢ πυρρίζουσα; *S. Jerôme*, une *cicatrice blanche ou tirant ſur le roux.* Les Allemands, au lieu de la particule alternative *ou*, ſe ſont ſervis du mot *Jedoch*, (*toutefois*). *Bochart* & Mr *Le Clerc* levent la difficulté en donnant au mot אָדָם *Adam* ſon interpretation naturelle. Ils diſent qu'on ne doit pas le traduire par *rutilare*, qui ſignifie, *être de couleur rouge, luiſante*; mais par *ſplendere*, qui veut dire ſimplement *reluire.* Ce dernier ſens s'accmodant également au roux & au blanc, ils l'appliquent à la blancheur de la Lèpre, prétendant qu'on doit entendre ici la couleur blanche & luiſante de cette Maladie. *Jonathan* dans ſa *Paraphraſe* veut que ce ſoit une couleur blanche, mêlée de roux. *Maimonides* (*de Lepra*) *R. Selomo*, & *Kimchi* ſont du même ſentiment. Mais ſi notre Texte comprend toutes les differentes ſortes d'Ulceres & d'Apoſtumes dont nous avons parlé ci-deſſus, les oppoſitions de ſentimens pourront aiſément ſe concilier. Il ſuffit de donner la deſcription de quelque Froncle que ce ſoit, pour réſoudre cette difficulté. En effet, dès qu'un Froncle vient à ſe manifeſter, il paroît d'abord d'un roux ardent, qui eſt cauſé par l'inflammation de la peau qui s'éleve en tumeur: il eſt même brillant & luiſant, parce qu'il a la ſuperficie unie & polie, étant rempli d'un ſang qui ne circule plus, ou qui eſt déja extravaſé. Mais auſſi-tôt qu'il eſt mûr, il prend une couleur blanche éclatante, qui vient du Pus dont il eſt rempli. Il eſt même tout à la fois *blanc* & *roux*; blanc au ſommet, & roux ſur les côtés ou vers ſa racine. En expliquant le Texte de cette maniere, il peut demeurer ſans violence dans l'état où il eſt, & il ſera libre aux Interpretes, ou de joindre ces couleurs enſemble, ou de ſéparer les mots à l'aide de la particule ἢ, *ou*, comme ont fait les *Septante* & *S. Jerôme.*

Moïſe parle enſuite du *Feu d'inflammation*, au v. 24. & ſuiv. C'eſt une autre Eſpece de Maladie de la peau, cauſée par la flâme du Feu, par de l'Eau bouillante, de l'Huile, ou quelque autre matiere ardente, qui bleſſe, ronge, & ride tellement la peau, que le ſang ceſſe entierement de circuler, & que l'extrémité des petits vaiſſeaux ſe retrécit. Il arrive même que les petites parties du feu les détruiſent de telle ſorte, que les fluides extravaſés çà & là s'élevent en puſtules.

La *Gangrène* & le *Sphacele* ſont les ſuites fâcheuſes de cet accident. Car alors la circulation du Sang ceſſe preſque tout à fait, ou même entierement; la partie bleſſée n'a plus de vie & on eſt obligé de la couper, de peur que celles qui ſont encore ſaines ne tombent dans le même danger. Les Signes de Pureté ou d'Impureté dans cette Maladie, ſont les mêmes que ceux dont nous avons parlé, de ſorte qu'il eſt inutile d'en faire encore mention.

Le Légiſlateur parle auſſi de l'Empriſonnement; mais il ne parle point du ſoin que l'on prenoit ſans doute pendant ce tems-là pour la guériſon du Malade. En effet, s'il y a des Maladies où les remedes ſoient néceſſaires, c'eſt ſurtout dans celles qui viennent d'Inflammation, de peur que le mal n'empire en le négligeant.

Pour répandre plus de jour ſur ce qui regarde la Lèpre, & les Maladies de cette eſpece; je joins à ce Chapitre quelques Figures des objets, tels qu'on les apperçoit avec le Microſcope.

La I. Figure repréſente des Poils de blancheur tranſparente, d, e, qui naiſſent d'une matiere qui eſt auſſi tranſparente que le Cryſtal, auſſi blanche que la Neige, & de ſurface inégale, qui forme comme autant de petits rochers, a, b, c.

La II. Figure repréſente auſſi des Poils blancs; mais tels qu'ils ſont ordinairement, c'eſt à dire, rudes, comme épineux, & rompus vers leurs extrémités.

Voyez, *Jean Le Clerc*, *Diſſ. de Lepra Moſaica*: elle eſt jointe aux Livres hiſtoriques du V. T.

Jenkinus Thomaſius, *Diſſ. de Lepra Græcorum & Judæorum*. Baſ. 1708. 4°.

Maimonides, *de Lepra*.

PLANCHE CCLXIX.

La Lèpre de la Tête, ou la Teigne.

LEVITIQUE, Chap. XIII. verſ. 29-37.

Et ſi l'homme ou la femme a une plaie en la tête, ou l'homme en la barbe;

Le Sacrificateur regardera la plaie; & ſi à la voir, elle eſt plus enfoncée que la peau, ayant en ſoi du poil jaunâtre délié, le Sacrificateur le jugera ſouillé: c'eſt de la Teigne, c'eſt de la Lèpre de la tête ou de la barbe.

Et ſi le Sacrificateur regardant la plaie de la Teigne, apperçoit qu'à la voir elle n'eſt point plus enfoncée que la peau, & n'a aucun poil noir, le Sacrificateur fera enfermer par ſept jours celui qui a la plaie de la Teigne;

Et au ſeptieme jour, le Sacrificateur regardera la plaie: & s'il apperçoit que la Teigne ne s'eſt point étendue, & qu'elle n'a aucun poil jaunâtre, & qu'à voir la Teigne, elle ne s'eſt pas plus enfoncée que la peau;

Si la Lèpre paroît & pouſſe ſur la tête d'un homme ou d'une femme, ou à la barbe d'un homme, le Prêtre les conſiderera;

Et ſi cet endroit eſt plus enfoncé que le reſte de la chair, & le poil tirant ſur le jaune & plus délié qu'à l'ordinaire, il les déclarera impurs; parce que c'eſt la Lèpre de la tête & de la barbe.

Mais s'il voit que l'endroit de la tache eſt égal à la chair d'auprès, & que le poil de l'homme ſoit noir, il le renfermera pendant ſept jours;

Et il le conſiderera le ſeptieme jour: Si la tache ne s'eſt point agrandie, ſi le poil a retenu ſa couleur, & ſi l'endroit du mal eſt égal à tout le reſte de la chair;

LEVITICI Cap. XIII. v. 29-37.
Psora, Tinea.

III. Buch Mosis Cap. XIII. v. 29-37.
Grind.

G.D.Heüman sculps.

Celui qui a la plaie de la Teigne ſe raſera: mais il ne raſera point l'endroit de la Teigne; & le Sacrificateur fera renfermer ſept autres jours celui qui a la Teigne.

On raſera tout le poil de l'homme, hors l'endroit de cette tache; & on le renfermera pendant ſept jours.

Puis le Sacrificateur regardera la Teigne au ſeptieme jour; & s'il apperçoit que la Teigne ne s'eſt point étendue ſur la peau, & qu'à la voir elle n'eſt point plus enfoncée que la peau, le Sacrificateur le jugera net; & cet homme-là lavera ſes vêtemens, & ſera net.

Le ſeptieme jour, ſi le mal ſemble s'être arrêté dans le même endroit, & s'il n'eſt point plus enfoncé que le reſte de la chair, le Prêtre le déclarera pur; & ayant lavé ſes vêtemens, il ſera tout à fait pur.

Mais ſi la Teigne croît en quelque ſorte que ce ſoit dans la peau, après ſa Purification;

Que ſi après qu'il aura été jugé pur, cette tache croît encore ſur la peau;

Le Sacrificateur le regardera, & s'il apperçoit que la Teigne ait crû dans la peau, le Sacrificateur ne cherchera point de poil jaunâtre; il eſt ſouillé.

Il ne recherchera plus ſi le poil aura changé de couleur, & ſera devenu jaune; parce qu'il eſt viſiblement impur.

Mais s'il apperçoit que la Teigne ſe ſoit arrêtée, & qu'il y ſoit venu du poil noir, la Teigne eſt guérie; il eſt net, & le Sacrificateur le jugera net.

Mais ſi la tache demeure dans le même état, & ſi le poil eſt noir; qu'il connoiſſe par-là que l'homme eſt guéri, & qu'il prononce ſans rien craindre qu'il eſt pur.

IL eſt queſtion à préſent d'examiner la *Gale de la tête*, tant celle qui eſt *humide*, que celle qui eſt *ſeche*. Si elle dure & qu'elle ſoit opiniâtre, c'eſt une marque de *Teigne*, que l'on appelle en Allemand, *Grind*, *Erbgrind*. Les cauſes & les ſymptomes de cette Maladie ſont les mêmes que ceux dont nous avons déja parlé, & nous n'avons rien à y ajouter. Outre les ulceres, & l'enfoncement de la peau, les poils rouſſâtres, ou preſque rouges & fort déliés, ξανθίζουσα, étoient la marque de la Lèpre; mais ſi les cheveux étoient noirs, & que le mal n'eût pas pénétré fort avant, c'étoit un ſigne de ſanté, par où l'on jugeoit de la Pureté. Il faut remarquer à cet égard, que preſque tous les Juifs avoient les cheveux noirs; ce qui eſt une marque que la cavité des cheveux étant remplie d'une ſuffiſante & bonne nourriture, les rayons y trouvent une entrée & un paſſage libre. Notre Verſion Allemande au v. 31. a traduit le mot Grec ξανθίζουσα, par *falb*: elle auroit pu le rendre plus clairement par *ſchwarz*. Elle ſe ſert du même mot au v. 37; & la Verſion Latine a dans l'une & dans l'autre des deux Verſets que nous venons de citer, *niger*, *noir*. Dans les Maladies précédentes, la couleur blanche paſſoit pour être une des marques de la Lèpre; mais dans la Maladie dont il eſt ici queſtion, c'eſt la couleur rouſſâtre qui en eſt la marque Nous ne devons pas négliger d'en chercher la cauſe. Les cheveux & le poil, tant de la tête que de la barbe, ſont plus gros que les autres, plus remplis, & par conſéquent plus longs. On ſait par les règles du Mouvement, que les Carotides internes portent au cerveau le ſang le plus ſubtil, d'où ſe forment les Eſprits qui coulent dans les nerfs; & que les externes portent aux parties extérieures de la tête un ſang plus groſſier, plein d'humeurs onctueuſes, huileuſes, & ſemblables à du ſuif, qui communiquent une couleur rouſſâtre aux cheveux & aux croûtes mêmes, dans la Maladie dont nous parlons. Dès que quelqu'un étoit ſoupçonné d'être atteint de ce Mal, le Prêtre ordonnoit qu'il fût raſé, juſqu'à la ſurface des puſtules & des croûtes, ſans toucher aux poils qui ſe trouvoient entre les croûtes, afin que l'Inſpecteur pût juger exactement au ſeptieme jour, du changement de la couleur, & de l'état même de la Maladie.

PLANCHE CCLXX.

Continuation du même Sujet.

LEVITIQUE, Chap. XIII. verſ. 38-44.

Et ſi l'homme ou la femme ont dans la peau de leur chair, des boutons, des boutons blancs;

Le Sacrificateur les regardera, & s'il apperçoit que dans la peau de leur chair, il y ait des boutons qui ſe ſoient retirés & blancs, c'eſt une tache blanche qui a boutonné dans la peau. Il eſt donc net.

Et ſi l'homme a la tête pelée, il eſt chauve, & néanmoins il eſt net.

Et ſi la tête eſt pelée du côté de ſon viſage, il eſt chauve, & néanmoins il eſt net.

Mais ſi dans la partie pelée ou chauve, il y a une plaie blanche rouſſâtre, c'eſt une Lèpre qui a bourgeonné dans ſa partie pelée ou chauve.

Et le Sacrificateur le regardera, & s'il apperçoit que la tumeur de la plaie ſoit blanche rouſſâtre dans ſa partie pelée ou chauve, ſemblable à la Lèpre de la peau de la chair;

L'homme eſt Lepreux: il eſt ſouillé. Le Sacrificateur ne manquera pas de le juger ſouillé: ſa plaie eſt en ſa tête.

S'il paroît une blancheur ſur la peau d'un homme, ou d'une femme;

Le Prêtre les conſiderera: & s'il reconnoit que cette blancheur, qui paroît ſur la peau, eſt un peu ſombre; qu'il ſache que ce n'eſt point la Lèpre, mais ſeulement une tache d'une couleur blanche, & que l'homme eſt pur.

Lorsque les cheveux tombent de la tête d'un homme, il devient chauve, & il eſt pur.

Si les cheveux tombent du devant de la tête il eſt chauve par devant, & il eſt pur.

Que ſi ſur la peau de ſa tête ou du devant de la tête, qui eſt ſans cheveux, il ſe forme une tache blanche ou rouſſe;

Le Prêtre l'ayant vue, le condamnera indubitablement, comme frappé d'une Lèpre qui s'eſt formée au lieu d'où ſes cheveux ſont tombés.

DAns les v. 38. 39. autant que je puis comprendre, par *beharoth beharoth lebanoth*, qui ſignifie *des blancheurs des blancheurs blanches*, on doit entendre les Puſtules ou petites Tumeurs ſimples, ſemblables à celles qui paroiſſent dans la *Gale* ou dans la *Petite-Vérole*. Elles ne ſont qu'élever la peau, & lorsqu'elles deviennent *cehoth*, un peu obſcures, c'eſt à dire lors qu'elles ſe changent en croûtes, elles ſont la marque d'une prochaine guériſon. C'eſt pourquoi un tel Homme pouvoit & devoit même être déclaré pur par le Prêtre. Il y a ici de l'obſcurité dans nos Verſions de Zurich, qui ont traduit *Lentigo*, *einen weiſſen Grind*. *Lentigo*, tache rouſſâtre qui vient ſur la peau, en Grec φακὸς, qui ſignifie *Lentille*, eſt proprement ce que nous nommons en Allemand *Leberfleken*, *Sommerfleken*; & en François, *Rouſſeurs*. C'eſt auſſi une Maladie du nombre de celles qui viennent ſur la peau. Elle conſiſte en taches, de la couleur & de la grandeur des Lentilles. C'eſt un effet de la chaleur du Soleil, lorsqu'on y demeure

LEVITICI Cap. XIII. v. 38-44.
Ulcerosa Cutis asperitas.

III. Buch Mosis Cap. XIII. v. 38-44.
Unreine rauhe Haut.

H. Sperling sculp.

LEVITICI Cap. XIII. v. 47- ad fin.
Lepra Vestium.

III. Buch Mosis Cap. XIII. v. 47-ad fin.
Kleider-Aussatz.

G.D.Heüman sculps.

meure trop longtems expoſé. Il eſt certain que les noms de *beharoth*, *beharoth*, *lebanoth*, ne conviennent point à cette Maladie. Le mot de notre Verſion Allemande, *der weiſſe Grind*, n'a aucune ſignification.

Ce qui ſuit regarde uniquement la *Calvitie* ou le *manque de cheveux*, que les Grecs appellent φαλάκρωσις, φαλάκρωμα, μαδάρωσις, μαδαρότης, μάδισις. Si la *Calvitie* étoit accompagnée de petits *Ulceres*, le Légiſlateur la déclaroit impure; s'il n'en paroiſſoit point, elle étoit pure. Dans le dernier cas, les pores de la peau ne ſont plus ouverts, lors que la cicatrice ſe trouve guérie; de ſorte que les cheveux ne ſauroient pulluler davantage. Ils tombent d'eux-mêmes, faute de nourriture, & parce que les pores ſe ſont dilatés dans la violence de la Maladie. Que ſi au contraire la peau eſt rongée, & que l'humeur ait attaqué les racines des cheveux, alors non-ſeulement les cheveux tombent, mais il s'éleve de petites tumeurs, galeuſes, lèpreuſes, & impures.

PLANCHE CCLXXI.

La Lèpre des Vêtemens.

LEVITIQUE, Chap. XIII. verſ. 47. juſqu'à la fin.

Et ſi le vêtement eſt infecté de la plaie de la Lèpre, ſoit vêtement de laine, ſoit vêtement de lin;

Si un vêtement de laine, ou de lin, eſt infecté de Lèpre,

Ou dans la chaine, ou dans la trame du lin, ou de la laine; ou auſſi dans la peau, ou dans quelque ouvrage que ce ſoit de pelleterie;

Dans la chaine, ou dans la trame, ou ſi c'eſt une peau, ou quelque choſe fait de peau;

Et ſi cette plaie eſt fort verte ou fort rouſſâtre dans le vêtement, ou dans la peau, ou dans la chaine, ou dans la trame, ou dans quelque choſe que ce ſoit; ce ſera une plaie de Lèpre, & elle ſera montrée au Sacrificateur.

Quand on y verra des taches blanches ou rouſſes, on jugera que c'eſt la Lèpre, & on les fera voir au Prêtre,

Et le Sacrificateur regardera la plaie, & fera enfermer ſept jours ce qui a la plaie.

Qui les ayant conſiderés, les tiendra enfermés pendant ſept jours.

Et au ſeptieme jour il regardera la plaie. Si la plaie eſt crûe au vêtement, ou en la chaine, ou en la trame, ou en la peau, ou en quelque ouvrage que ce ſoit de pelleterie, la plaie eſt une Lèpre rongeante, elle eſt ſouillée.

Le ſeptieme jour il les conſiderera encore, & s'il reconnoit que ces taches ſont crûes, ce ſera une Lèpre enracinée, il jugera que ces vêtemens, & toutes les autres choſes où ces taches ſe trouveront, ſont ſouillées.

Il brulera donc le vêtement, la chaine ou la trame, de laine ou de lin, & toutes les choſes de peau qui auront cette plaie: car c'eſt une Lèpre rongeante: cela ſera brulé au feu.

C'eſt pourquoi on le conſumera par le feu.

Mais ſi le Sacrificateur regarde, & apperçoit que la plaie n'eſt point crûe au vêtement, ou en la chaine, ou en la trame, on en quelque autre choſe qui ſoit faite de peau;

Que s'il voit que les taches ne ſoient point crûes,

Le Sacrificateur commandera qu'on lave l'endroit où eſt la plaie, & le fera enfermer pendant ſept autres jours.

Il ordonnera qu'on lave ce qui eſt infecté de Lèpre; & il le tiendra enfermé pendant ſept autres jours.

Que ſi le Sacrificateur, après qu'on aura fait laver la plaie, la regarde, & apperçoit que la plaie n'a point changé ſa couleur, & qu'elle n'eſt point crûe; c'eſt une choſe ſouillée. Tu le bruleras au feu, c'eſt une enfonçure en ſon envers, ou en ſon endroit pelé.

Et voyant qu'il n'a point repris ſa prémiere couleur, quoique la Lèpre ne ſe ſoit pas augmentée, il jugera que ce vêtement eſt impur, & il le brulera dans le feu; parce que la Lèpre s'eſt répandue ſur la ſurface, ou l'a même tout pénétré.

Que ſi le Sacrificateur regarde & apperçoit que la plaie s'eſt retirée après qu'on l'a fait laver, il le déchirera du vêtement, ou de la peau, ou de la chaine, ou de la trame.

Mais ſi après que le vêtement aura été lavé, l'endroit de la Lèpre eſt plus ſombre, il le déchirera & le ſéparera du reſte.

Que ſi elle paroît encore au vêtement, ou dans la chaine, ou dans la trame, ou dans quelque choſe que ce ſoit de peau, c'eſt une Lèpre qui a boutonné: vous brulerez au feu la choſe où eſt la plaie.

Que ſi après il paroît encore une Lèpre vague & volante dans les endroits qui étoient ſans tache auparavant; le tout doit être brulé.

Mais ſi tu as lavé le vêtement, ou la chaine ou la trame, ou quelque autre choſe de peau, & que la plaie s'en ſoit allée, il ſera encore lavé, & ſera net.

Si ces taches s'en vont, on lavera une ſeconde fois avec l'eau qui eſt pure, & il ſera purifié.

Telle eſt la Loi de la plaie de la Lèpre du vêtement de laine, ou de lin, ou de la chaine, ou de la trame, ou de quelque autre choſe que ce ſoit qui ſoit faite de peau, pour la juger nette ou ſouillée.

C'eſt la Loi touchant la Lèpre d'un vêtement de laine ou de lin, de la chaine ou de la trame, & de tout ce qui eſt fait de peau; afin qu'on ſache comment on le doit juger ou pur ou impur.

LE Texte que nous allons examiner, eſt long & clair; mais le ſujet eſt un des plus obſcurs. Ce ſont tous les ſignes de la *Lèpre*, dans les *Vêtemens* & dans les *Etoffes de laine*. Cependant les plus habiles Interpretes avouent qu'ils n'entendent rien à cette Maladie Voici ce que dit à ce ſujet le célebre Mr. *Le Clerc*. *On ne trouve rien*, dit-il, *de ſemblable ni d'approchant dans tous les Ecrits des Anciens, & en effet, les habits & les murailles ne pouvoient pas avoir la même Maladie que la peau des Hommes*. Cependant cet Auteur, craignant qu'on ne l'accuſât de n'avoir rien avancé, ajoute en forme de conjecture, que cette Lèpre pouvoit venir de quelque contagion de l'Air. D'autres avancent que cette Lèpre, & même toutes les autres Eſpeces, avoient été envoyées à la Nation Juive, comme un châtiment particulier, & qu'elles étoient même miraculeuſes, comme le prétend *Maimonides* (*Tr. de Lepra* c. 16.) Je vais expoſer ce que je penſe là-deſſus, ſans prétendre néanmoins marquer du mépris pour le ſentiment des autres.

DIEU vouloit que ſon Peuple acquît la Sainteté morale, qui rend le cœur pur; & qu'il fût en même tems pur de corps. Il lui défendit l'uſage & l'attouchement de tout ce qui eſt impur; & il voulut que cette même Loi qui ſervoit à l'entretenir dans la Pureté, ſervît auſſi à le préſerver de pluſieurs Maladies.

Pour

Pour cet effet, il enjoignit à ſon Peuple de s'abſtenir de tous les Animaux impurs & malſains, & de ſe précautionner contre toute ſorte de Lèpre, & preſque contre toutes les Maladies de la peau; mais ſur-tout, de ſe garantir de celles qui étoient accompagnées d'ulceres, & qui ſe communiquent facilement. Le Légiſlateur parle enſuite de la Lèpre des *Vêtemens*, ſoit qu'ils fuſſent de Laine, de Lin, ou de Peau; & certainement, il me ſemble que cette Loi a beaucoup de rapport avec la prémiere. Le linge & les vêtemens d'un Lèpreux ſont auſſi contagieux, & même plus, que le commerce que l'on pourroit avoir avec lui. Cette Sanie purulente qui s'attache au linge & aux habits, infecte par un attouchement immmédiat, ceux qui couvrent leur corps de ces ſortes de vêtemens. L'humeur s'y attache comme une eſpece de glu, & remplit les petits intervalles qui ſont entre les fils. Son acrimonie ronge le tiſſu même, de ſorte que l'expérience nous apprend qu'on a bien de la peine à les laver comme il faut ſans les déchirer; & que ce n'eſt que difficilement que l'on en peut effacer les taches. Ce n'eſt pas ſeulement dans les vêtemens des *Lèpreux*, que l'on apperçoit ces couleurs jaunâtres, rougeâtres ou verdâtres, dont il eſt fait mention dans le Texte: on voit la même choſe aux habillemens de ceux qui ſont infectés du Mal-Vénérien, & ſur-tout de ceux qui ont eu quelque Gonorrhée virulente. C'eſt pourquoi l'attention du Légiſlateur s'étendoit juſques ſur les vêtemens, afin qu'ils fuſſent guéris. Car de quoi eût ſervi la guériſon d'un Lèpreux, s'il eût repris immédiatement après, des habillemens infectés d'une Sanie virulente? C'eſt un ſoin même que prennent tous les Medecins: lorsqu'on traite une perſonne qui a la Teigne, on ne manque pas de jetter & de mettre en pieces ce qui a ſervi à lui couvrir la tête: quand on a guéri quelqu'un du Mal-Vénérien, on lui donne une nouvelle chemiſe, de peur que l'attouchement de celle dont il s'eſt ſervi dans la Maladie, ne lui cauſe une rechute. Je ſoumets volontiers cette conjecture au jugement des plus ſavans. Elle me paroît confirmée par ce que nous avons remarqué tant à l'égard de la contagion, qu'à l'égard des précautions qui ſervent à la prévenir. Tout le monde ſait que rien ne favoriſe tant les progrès de cette cruelle Maladie, que les habits, le linge, & les étoffes; & que pour cette raiſon tous les Magiſtrats défendent ſoigneuſement de tranſporter hors des Lieux infectés, ni Laine, ni Lin, ni Peau. La rigueur va même juſques-là chez les Venitiens, que s'il ſe trouve un ſeul fil renfermé dans une Lettre, on a coutume, par une Ordonnance de la Séréniſſime République, de bruler & la Lettre & le fil qu'elle contient. On ſait encore, que le venin de la Peſte, quel qu'il ſoit, demeure ſi fortement attaché aux fils & aux draps que l'on en fait, que l'on a vu ſouvent une Peſte éteinte depuis longtems ſe réveiller peu à peu par ce moyen, & cauſer de nouveaux ravages. Ce que Moïſe preſcrit dans la Loi au ſujet du lavement des Etoffes que l'on devoit renouveller au ſeptieme jour, nous nous ſouvenons de l'avoir vu pratiquer avec tant de ſoin, dans le tems que regnoit la cruelle Peſte de Marſeille, que tout ce qui étoit de Laine, de Soye, ou de Lin, devoit être lavé ou leſſivé avant que de pouvoir être porté hors des limites de cette Ville, ou avant que d'être employé à quelque uſage. Je trouve dans le tems même que je ſuis occupé à écrire ſur cette matiere, qu'*Abarbanel*, Juif ſavant, eſt preſque dans le même ſentiment que moi, & qu'il a été perſuadé que les Prêtres ne ſe bornoient pas ſeulement à viſiter les corps des Lèpreux, mais qu'ils viſitoient encore leurs habits; ce qui même paroît clairement par le Texte de la Loi.

L'on trouve, v. 55. ces mots *bekarachtho o begabbachtho*, que nous traduiſons en Latin, *in calvitie occipitis aut recalvaſtri loco*; en François proprement, *dans la calvitie du derriere ou du devant de la tête.* Ces expreſſions figurées ſont priſes de la *Calvitie* de la tête, & ſignifient les parties des vêtemens qui n'ont point de poil. Ces ſortes d'expreſſions doivent être réduites à l'uſage commun, & rapportées à leurs véritables objets; c'eſt à dire, aux vêtemens ou à l'étoffe, dont on entend ici les deux côtés, le côté ſupérieur & l'inférieur, *pars recta & inverſa:* ce qu'on appelle en Allemand, *die rechte oder obere*, *und letzte oder untere ſeite*, & en François proprement, *l'endroit & l'envers.* Voy. *Bochart* (*Hieroz.* P. I. L. II. c. 45.

PLANCHE CCLXXII.

Purification des Lèpreux.

LEVITIQUE, Chap. XIV. verſ. 4. 5. 6. 7.

Le Sacrificateur commandera qu'on prenne pour celui qui doit être nettoyé, deux Paſſereaux vivans & nets, avec du bois de Cedre, ou du Cramoiſi, & de l'Hyſſope.

Il ordonnera à celui qui doit être purifié d'offrir pour ſoi deux Paſſereaux vivans, dont il eſt permis de manger; du bois de Cedre, de l'Ecarlate, & de l'Hyſſope.

Et le Sacrificateur commandera qu'on coupe la gorge à l'un des Paſſereaux ſur un vaiſſeau de terre, ſur de l'eau vive.

Il ordonnera de plus, que l'un des Paſſereaux ſoit immolé dans un vaiſſeau de terre, ſur de l'eau vive.

Après il prendra le Paſſereau vivant, le bois de Cedre, le Cramoiſi, & l'Hyſſope; & il trempera toutes ces choſes avec le Paſſereau vivant dans le ſang de l'autre Paſſereau qui aura été égorgé ſur de l'eau vive.

Il trempera l'autre Paſſereau qui eſt vivant, avec le bois de Cedre, l'Ecarlate & l'Hyſſope, dans le ſang du Paſſereau qui aura été immolé.

Et il en fera aſperſion ſept fois ſur celui qui doit être nettoyé de la Lèpre, & il le nettoyera; & il laiſſera aller le Paſſereau vivant par les champs.

Il fera ſept fois les aſperſions avec ce ſang ſur celui qu'il purifie, afin qu'il ſoit légitimement purifié. Après cela, il laiſſera aller le Paſſereau, afin qu'il s'envole dans les champs.

DAns la cérémonie qui regarde la Purgation des Lèpreux, il eſt ordonné entre autres choſes, de prendre *deux Moineaux purs & vivans. Origene* (*in Levit. Homil.* 8.) explique le mot *Tſipporim*, que l'on trouve dans l'Original, par *Gallinas*, des *Poules*; & il entend par-là Jesus-Christ, qui dans ſon Evangile ſe compare à une Poule. Dans le IX Tome des Ouvrages de *S. Jerôme*, l'Auteur de l'*Epitre* 39. *de diverſis Leprarum generibus*, ſouſcrit à ce ſentiment. Il eſt certain que du tems des Peres, le mot ὀρνίθιον (*Ornithion*) & celui de *Poule*, étoient ſynonymes. Ce que dit *Athenée*, en parlant des Poules, (L. IX. c. 4.) a donné lieu à cette opinion *A préſent*, dit-il, *c'eſt un uſage reçu, de donner ſeulement aux Poules le nom d'*ὄρνιθες & *d'*ὀρνίθια.

Le mot *Tſippor* peut s'entendre naturellement, tant du Genre, que de l'Eſpece. Dans le prémier ſens, il comprend les Oiſeaux de toute Eſpece; & dans l'autre, les Paſſereaux. Dans le *Lexicon* de *Schindler*, le mot *Tſippor* ſignifie, *un petit Oiſeau qui vole & qui s'éleve dans l'air en tournant. Ce mot*, dit-il, *comprend tous les petits Oiſeaux, & le plus commun de tous, qui eſt le Paſſereau. Philon*, au Livre qu'il a compoſé ſous le titre, *Quis rerum divinarum ſit hæres?* dit que *Sephora* eſt un petit Oiſeau, ὀρνίθιον. *Kimchi* & *Pomarius* prétendent que *Tſippor* eſt un nom commun à tous les Oiſeaux. Il eſt certain qu'il eſt pris dans ce ſens général, Deut. IV. 17. XIV. 11. XXII. 6. Pſ. VIII. 9. CXLVIII. 10. & ailleurs. Cependant *S. Jerôme* prend *Tſippor* pour un Paſſereau; de même que l'ancien Interprete Pſ. X. 1. LXXXIII. 4. CIII. 16. CXXIII. 7. Il ſuit en cela les *Septante*, qui ont traduit par στρθίον (*Struthion*), mot qui eſt mis pour Paſſereau par S. Matth. XII.

LEVITICI cap. XIV. v. 4-7.
Leprosorum purgatio.

III. Buch Moſis Cap. XIV. v. 4-7.
Reinigung der Ausſätzigen.

G.D. Heüman sculp.

LEVITICI Cap. XIV. v. 10.
Sacrificium Leprosi purgatorium.

III. Buch Mosis Cap. XIV. v. 10.
Reinigungs-Opfer der Aussätzigen.

G. D. Heümann sculps.

XII. 29. Luc. XII. 6. L'Interprete Syriaque a mis *Tſipparin*, & l'Arabe, *Atſaphiro*, *Otsphur*. Dans le *Lexicon* de *Meninszki*, il y a *Usfur*, plur. *Æsfir* p. 3275. *Æsfur* p. 2394. Le nom du Paſſereau chez les Turcs eſt *Safaryel*, ſelon le même p. 2964. Tous ces noms ont beaucoup de rapport au mot Hébreu *Tſippor*. Voy. *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. I. c. 21.)

A l'égard des mots אֵזוֹב *Ezob*, (l'*Hyſſope*) שְׁנִי תוֹלַעַת (*Cramoiſi* ou *Ecarlate*) & עֵץ אֶרֶז (*Bois de Cedre*), nous en avons parlé ailleurs. Ce n'eſt pas à moi à donner le ſens figuré de ces paroles. Je conſens que l'immolation du Paſſereau ait été le Type de Jesus-Christ crucifié; & le Paſſereau qu'on laiſſoit échaper vivant, la figure de la Réſurrection du Sauveur: ou bien, que celui-ci ſignifioit l'Ame de Jesus-Christ; ou la Nature divine; ou Barrabas; ou le Genre-humain ſauvé par la mort du Rédempteur. *Bochart* (P. I. L. II. c. 54.)

PLANCHE CCLXXIII.

Sacrifice ordonné pour la Purification des Lèpreux; & la Meſure nommée LOG.

LEVITIQUE, Chap. XIV. verſ. 10.

Et au huitieme jour, il prendra deux Agneaux ſans tache, (1) & une Brebis d'un an ſans tache, & trois dixiemes de fine farine à faire le gâteau, pétri en l'huile, & un Log d'huile.

Le huitieme jour, il prendra deux Agneaux ſans tache, & une Brebis de la même année, qui ſoit auſſi ſans tache; & trois dixiemes de fleur de farine mêlée d'huile, pour être employée au ſacrifice, & de plus une chopine d'huile à part.

On trouve ici une des Meſures creuſes des Hébreux, appellée *Log*, Chopine. Selon la Tradition des Rabbins, elle contenoit $\frac{1}{12}$ d'un *Hin*, ce qui eſt égal au *Sextarius* des Romains ou à la Meſure de 6 coques d'œuf. *Eiſenſchmid* (*Menſ.* p. 88.) la réduit à $28\frac{1}{12}$ pouces cubiques de Paris. Réduction faite à la Meſure de Zurich, elle donne $\frac{12}{54}$ de la demie Meſure ou $\frac{38}{54}$ du quart de la Meſure de campagne, $\frac{41}{48}$ du quart de la Meſure de Ville. L'extraction de la Racine cubique donne pour le côté du Cube du *Log*, 36 lignes de Paris, ou 3 pouces, & un peu plus. Pour ce qui regarde les trois Dixiemes de fine Farine qu'on devoit ajouter au Sacrifice, on doit ſans doute entendre par-là trois Dixiemes d'Epha, ou trois *Homer*. Qu'on voye là-deſſus notre Commentaire ſur Exode XVI. 36. On y trouvera le *Homer*, égal à $202\frac{1}{2}$ pouc. cub. de Paris, & par conſéquent les $\frac{3}{10}$ d'Epha produiront $606\frac{3}{5}$. Si l'on eſt curieux de réduire cette quantité à la forme du Cube, l'on trouvera pour le côté $8''.\ 5'''$. A cauſe du peu d'eſpace, j'ai pris au-lieu de 36 lignes, 18 lignes de Paris pour le côté du Cube.

(1) *Animal ſans tache*, c'eſt à dire *qui n'a point de défaut.*

PLANCHE CCLXXIV.

La Lèpre des Maiſons.

LEVITIQUE, Chap. XIV. verſ. 34-48.

Quand vous ſerez entré au Païs de Canaan que je vous donne en poſſeſſion, ſi j'envoye une plaie de Lèpre en quelque maiſon du Païs que vous poſſederez;

Celui à qui la maiſon appartient, viendra & le fera ſavoir au Sacrificateur, diſant: Il me ſemble que j'apperçois comme une plaie en ma maiſon.

Alors le Sacrificateur commandera qu'on vuide la maiſon, avant qu'il y entre pour regarder la plaie; de peur que tout ce qui eſt en la maiſon ne ſoit ſouillé. Après cela le Sacrificateur entrera pour voir la maiſon:

Et il regardera la plaie; & s'il apperçoit que la plaie qui eſt aux parois de la maiſon ait quelques foſſettes tirantes ſur le verd, ou rouſſâtres, qui ſoient à les voir plus enfoncées que la paroi;

Le Sacrificateur ſortira hors de la maiſon, & ſe tiendra à l'entrée, & fera fermer la maiſon pendant ſept jours.

Et au ſeptieme jour, le Sacrificateur retournera & la regardera; & s'il apperçoit que la plaie ſe ſoit étendue aux parois de la maiſon,

Alors il commandera d'arracher les pierres infectées de la plaie, & de les jetter hors de la Ville dans un lieu ſouillé.

Il fera auſſi racler l'endroit de la maiſon par dedans tout à l'entour; & en jettera l'enduit qu'on aura raclé, hors

Lors que vous ſerez entrés dans le Païs de Chanaan, que je vous donnerai afin que vous le poſſediez, s'il ſe trouve une maiſon frappée de la Lèpre;

Celui à qui appartient la maiſon ira en avertir le Prêtre, & il lui dira: Il ſemble que la plaie de la Lèpre paroiſſe dans ma maiſon.

Alors le Prêtre ordonnera qu'on emporte tout ce qui eſt dans la maiſon, avant qu'il y entre & qu'il voie ſi la Lepre y eſt; de peur que tout ce qui eſt dans cette maiſon ne devienne impur. Il entrera après dans la maiſon, pour conſiderer ſi elle eſt frappée de Lèpre:

Et s'il voit dans les murailles comme de petits creux, & des endroits défigurés par des taches pâles ou rougeâtres, & plus enfoncés que le reſte de la muraille;

Il ſortira de la porte de la maiſon, & la fermera auſſi-tôt, ſans l'ouvrir pendant ſept jours.

Il reviendra le ſeptieme jour, & la conſiderera; & s'il trouve que la Lèpre ſe ſoit augmentée,

Il commandera qu'on arrache les pierres infectées de Lèpre, qu'on les jette hors de la Ville dans un lieu impur;

Qu'on racle au dedans les murailles de la maiſon tout autour, qu'on jette toute la pouſſiere qui en ſera tombée

en

LEVITICI Cap. XIV. v. 34 - 48.
Lepra ædium.

III. Buch Moſes Cap. XIV. v. 34 - 48.
Häuſer-Ausſatz.

G. D. Heiman sculp.

de la Ville en un lieu ſouillé.

Et on prendra d'autres pierres, & on les apportera au lieu des prémieres pierres, & on prendra d'autre mortier pour r'enduire la muraille de la maiſon.

Mais ſi la plaie retourne & boutonne dans la maiſon, après qu'on aura arraché les pierres, & après qu'on l'aura raclée & r'enduite;

Le Sacrificateur y entrera & la regardera; & s'il apperçoit que la plaie ſoit crûe dans la maiſon, c'eſt une Lèpre rongeante dans la maiſon, elle eſt ſouillée.

On démolira donc la maiſon, ſes pierres, ſon bois avec tout ſon mortier, & on les tranſportera hors de la Ville dans un lieu ſouillé.

Et ſi quelqu'un eſt entré dans la maiſon pendant tout le tems que le Sacrificateur l'avoit fait fermer, il ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Et celui qui dormira dans cette maiſon-là, lavera ſes vêtemens. Qui mangera auſſi dans cette maiſon-là, lavera ſes vêtemens.

Mais quand le Sacrificateur y ſera entré, & qu'il aura apperçu que la plaie n'a point crû dans cette maiſon-là après l'avoir fait r'enduire, il jugera la maiſon nette; car la plaie eſt guérie.

en les raclant, hors de la Ville dans un lieu impur.

Qu'on remette d'autres pierres au-lieu de celles qu'on aura ôtées; & qu'on crépiſſe de nouveau avec d'autre terre les murailles de la maiſon.

Mais ſi après qu'on aura ôté les pierres des murailles, qu'on en aura raclé la pouſſiere, & qu'on les aura crépies avec d'autre terre,

Le Prêtre entrant trouve que la Lèpre y ſoit revenue, & que les murailles ſoient gâtées de ces mêmes taches; il jugera que c'eſt une Lèpre enracinée, & que la maiſon eſt impure.

Elle ſera détruite auſſi-tôt, & on en jettera les pierres, le bois, toute la terre & la pouſſiere, hors de la Ville en un lieu impur.

Celui qui entrera dans cette maiſon lorſqu'elle a été fermée, ſera impur juſqu'au ſoir.

Et celui qui y dormira, ou mangera quelque choſe, lavera ſes vêtemens.

Que ſi le Prêtre entrant en cette maiſon voit que la Lèpre ne ſe ſoit point répandue ſur les murailles, après qu'elles auront été enduites de nouveau; il la purifiera, comme étant devenue ſaine.

CE Texte roule ſur un ſujet ſi rare & ſi extraordinaire, qu'il ſurpaſſe les bornes d'un Commentaire. J'ai à faire la deſcription d'une Maladie qui n'attaque ni les Hommes, ni les Brutes, ni les Plantes; mais ſeulement les Corps inanimez, les Pierres & les Murs. Le Peuple de DIEU ne devoit pas ſeulement vivre ſelon les règles de la Diététique, c'eſt à dire, ſe nourrir de choſes ſaines; il ne devoit pas ſeulement ſe vêtir d'habits purs & qui ne fuſſent point infectés; mais il devoit encore ſe loger dans des maiſons, où il n'y eut pas la moindre marque de contagion. Car le régime de vivre que l'on doit obſerver, comprend non-ſeulement la nourriture & les vêtemens; mais encore le logement. Il eſt certain que des murs bien entiers, & bâtis de bonnes pierres, élevés perpendiculairement, & couverts d'un toit ſolide, ne ſervent pas ſeulement à embellir un bâtiment & à le rendre ſolide, mais contribuent encore à la ſanté de ceux qui l'habitent. Au contraire, une muraille rongée par des particules de Sel, de Nitre, de Souphre, d'Huile, ou même d'Arſenic, peut non-ſeulement tomber en ruïne, mais elle eſt outre cela fort mal-ſaine. Tout ce que l'air a d'impur s'y amaſſe; de ſorte que les pierres ſont rongées de plus en plus, comme par une eſpece de Galle, ou par un Chancre; & leur corruption ſe communique aux meubles; & à ceux qui font leur demeure dans de pareilles maiſons. On remarque quelque choſe de ſemblable dans les Latrines, dont les parois ſe trouvent quelquefois tellement rongées par le ſel armoniac de l'urine, que des pierres auparavant très dures tombent enfin & peuvent ſe briſer avec les doigts. Lorsque nos *Moilons* ſont une fois pénétrés par quelque

matiere ſaline, il n'y a plus moyen d'y remédier, à moins de les ratiſſer profondément; parce que ces particules de Sel, diſſoutes ſur-tout par un air humide, paſſent continuellement dans les intervalles des pores, & ſéparent les ſables. Les Hiſtoires que nous avons de la Peſte, font voir que la contagion ne s'attache pas ſeulement aux habits de laine, de lin, ou de peau; mais encore aux parois & aux murailles, & qu'elle ſéjourne longtems dans les cavités & les petites foſſes qui s'y trouvent. On lit dans *Paul Warnefrid* (L. II. *de geſtis Longobardor.*) quelque choſe qui approche de cette Lèpre des maiſons dont il eſt parlé dans notre Texte. *On rapporte*, dit cet Auteur, *que du tems de Narſes il ſe manifeſta, ſur-tout dans la Province de Ligurie, une Peſte très violente, & que l'on vit paroître tout à coup ſur les murailles, ſur les portes, ſur les vaſes & ſur les habits, certaines taches, qui augmentoient à meſure qu'on s'efforçoit de les laver.* Tout ce que j'ai dit juſqu'ici, eſt pris du ſein même de la Nature. Je n'ignore pas d'ailleurs, que les plus ſavans Interpretes de l'Ecriture ont preſque tous ici recours au miracle, & qu'ils expliquent ceci comme une Peine particuliere que DIEU avoit infligée à ſon Peuple. Le Légiſlateur ſemble les autoriſer lui-même, v. 34. *J'envoyerai*, dit-il, *la tache de la Lèpre ſur vos maiſons.* Et ce tour de phraſe eſt familier dans l'Ecriture. C'eſt DIEU, & non pas la Matiere impuiſſante, ni une certaine Nature chimérique, qui donne la Pluye, la Roſée, la Grêle, & la Fécondité. C'eſt DIEU, qui envoye tout cela: pourquoi ne croiroit-on pas de même qu'il envoya cette Lèpre? On pourroit encore faire ſervir à l'éclairciſſement de cette matiere, une eſpece de Charbon foſſile que les Carriers Allemands nomment *Steingalle*, comme qui diroit *Fiel des pierres.* Ce Charbon ronge aiſément les pierres, à cauſe d'un Sel vitriolique dont il eſt impregné, lequel ſe diſſout par l'humidité de l'air.

PLANCHE CCLXXV.

Impureté cauſée par le Flux de la Semence.

LEVITIQUE, Chap. XV. verſ. 2-13. 16-18.

Parlez aux Enfans d'Iſraël, & dites-leur: Tout homme à qui la chair découle, ſera ſouillé à cauſe de ſon flux.

Et telle ſera la ſouillure de ſon flux. Quand ſa chair laiſſera aller ſon flux, ou que ſa chair retiendra ſon flux, c'eſt ſa ſouillure.

Tout lit ſur lequel aura couché celui qui découle, ſera ſouillé: & toute choſe ſur laquelle il ſe ſera aſſis, ſera ſouillée.

Quiconque auſſi touchera ſon lit, lavera ſes vêtemens, & ſe lavera d'eau, & ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Et qui s'aſſeyera ſur quelque choſe ſur laquelle celui qui découle ſe ſoit aſſis, lavera ſes vêtemens, & ſe lavera d'eau, & ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Parlez aux Enfans d'Iſraël, & dites-leur: L'homme qui ſouffre ce qui ne devroit arriver que dans l'uſage du mariage, ſera impur.

Et on jugera qu'il ſouffre cet accident, lorſqu'à chaque moment il s'amaſſera une humeur impure, qui s'attachera à ſa perſonne.

Tous les lits où il dormira, & tous les endroits où il ſe ſera aſſis, ſeront impurs.

Si quelque homme touche ſon lit, il lavera ſes vêtemens; & s'étant lui-même lavé dans l'eau, il demeurera impur juſqu'au ſoir.

S'il s'aſſied où cet homme ſe ſera aſſis, il lavera auſſi ſes vêtemens, & s'étant lavé dans l'eau, il demeurera impur juſqu'au ſoir.

Celui

LEVITICI Cap. XV. v. 2-18.
Purgatio Gonorrhœorum.

III. Buch Mosis Cap. XV. v. 2-18.
Reinigung vom Saamen-Fluß.

G.D.Heüman sculp.

Et celui qui touchera la chair de celui qui découle, lavera ſes vêtemens, & ſe lavera d'eau, & ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Et ſi celui qui découle crache ſur celui qui eſt net, celui qui étoit net lavera ſes vêtemens, & ſe lavera d'eau, & ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Toute monture auſſi, que celui qui découle aura monté, ſera ſouillée.

Et quiconque touche quelque choſe qui aura été ſous lui, ſera ſouillé juſqu'au ſoir; & quiconque portera telles choſes, lavera ſes vêtemens; & ſe lavera d'eau, & ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Et quiconque aura été touché par celui qui découle, ſans qu'il ait lavé ſes mains dans l'eau, lavera ſes vêtemens, & ſe lavera d'eau, & ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Et le vaiſſeau de terre, que celui qui découle aura touché, ſera caſſé; mais tout vaiſſeau de bois ſera lavé d'eau.

Or quand celui qui découle ſera purgé de ſon flux, il comptera ſept jours pour ſa purification, & lavera ſes vêtemens, & lavera ſa chair d'eau vive.

L'homme auſſi duquel ſera ſortie de la ſemence, lavera d'eau toute ſa chair, & ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Et tout habit ou toute peau, ſur laquelle il y aura de la ſemence, ſera lavé d'eau, & ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Même la femme dont un tel homme aura la compagnie, ſe lavera d'eau avec ſon mari, & ſera ſouillée juſqu'au ſoir.

Celui qui aura touché la chair de cet homme, lavera ſes vêtemens, & s'étant lui-même lavé dans l'eau, il demeurera impur juſqu'au ſoir.

Si cet homme jette de ſa ſalive ſur celui qui eſt pur, celui-ci lavera ſes vêtemens: s'étant lavé dans l'eau, il demeurera impur juſqu'au ſoir.

La ſelle ſur laquelle il ſe ſera aſſis, ſera impure;

Et tout ce qui aura été ſous celui qui ſouffre cet accident, ſera impur juſqu'au ſoir. Celui qui portera quelqu'une de ces choſes, lavera ſes vêtemens; & après avoir été lui-même lavé avec l'eau, il ſera impur juſqu'au ſoir.

Que ſi un homme en cet état, avant que d'avoir lavé ſes mains, en touche un autre, celui qui aura été touché lavera ſes vêtemens, & ayant été lavé dans l'eau, il ſera impur juſqu'au ſoir.

Quand un vaiſſeau aura été touché par cet homme, s'il eſt de terre, il ſera briſé; s'il eſt de bois, il ſera lavé dans l'eau.

Si celui qui ſouffre cet accident eſt guéri, il comptera ſept jours après en avoir été délivré; & ayant lavé ſes habits & tout ſon corps dans des eaux vives, il ſera pur.

L'homme à qui il arrive ce qui eſt l'effet de l'uſage du mariage, ſe lavera d'eau tout le corps, & il ſera pur juſqu'au ſoir.

Il lavera dans l'eau la robe & la peau qu'il aura eue ſur lui, & elle ſera impure juſqu'au ſoir.

La femme dont il ſe ſera approché ſera lavée d'eau, & elle ſera impure juſqu'au ſoir.

IL ſemble que le Légiſlateur parle au v. 2. de tous les Ulceres ou Fiſtules qui coulent, parce qu'il ne fait ſimplement mention que de *la chair qui découle.* Mais ſi l'on examine bien le Texte en ſon entier, l'on verra que l'on doit entendre par cette expreſſion, *le flux de la ſemence*, ou la *Gonorrhée.* Les *Septante* ont traduit, à la vérité, ῥῦσιν ἐκ τῦ σώματος; mais dans la Vulgate l'on trouve clairement, *le flux de la Semence*; & tous les Interpretes conviennent que *baſar* ſignifie les parties honteuſes, comme on le voit dans Ezech. XXIII. 20. *Et elle s'eſt rendue amoureuſe de débauchés, la chair deſquels eſt comme la chair des Anes, &*

le flux deſquels eſt comme le flux des Chevaux. Ou: *Et elle s'eſt abandonnée avec fureur à l'impudicité, pour ſe joindre à ceux dont la chair eſt comme la chair des Anes, & dont l'alliance eſt comme celle qu'on auroit avec les Chevaux.* Or dans ce paſſage, le mot *baſar* eſt celui que nous rendons par *la chair.* C'eſt ainſi pareillement qu'on lit dans Ariſtophane, κρέας μέγα, *grande chair*, dans le même ſens.

Cette infame Maladie, qui eſt le fruit d'un honteux libertinage, ſuffiſoit toute ſeule pour rendre un Homme impur. Mais ſi cette Semence, ou la liqueur même qui coule des Proſtates & qui eſt comme le véhicule de la Semence, a contracté de l'acrimonie, ſur-tout de celle qui vient d'une contagion impure, cette acrimonie augmentée par des particules de ſel que la maſſe du ſang jette dans ces mêmes parties, produit un venin capable d'infecter celui ou celle à qui elle s'attache. Nous ſavons par expérience, avec quelle facilité le Virus paſſe d'un Sexe à un autre, & qu'il ſuffit même quelquefois de coucher dans un lit où aura repoſé un Homme qui a la Gonorrhée.

Nous ne ſommes pas aſſurément ſi délicats aujourd'hui, que l'ont été les Iſraëlites par l'ordre de DIEU; on ne regarde pas comme impure parmi nous, *toute choſe ſur quoi s'eſt aſſis celui qui découle*, v. 4. 6. ni *celui qui a touché ſon lit*, v. 5. ou *qui a touché la chair de celui qui découle*, v. 7. ou *celui ſur qui il a craché*, v. 8. *Toute monture qui lui a ſervi* n'eſt pas *ſouillée*, comme il eſt marqué au v. 9. On ne l'eſt pas non plus pour avoir ſimplement *touché ce qui a été ſous lui*, v. 10. Enfin *tout vaiſſeau de terre ou de bois* n'en eſt pas *moins pur*, quoiqu'il *l'ait touché*, v. 12. Il paroît ici, comme dans toute la Loi cérémonielle, que DIEU vouloit enſeigner à ſon Peuple, à ſe précautionner contre toute Impureté; & même contre tout ſoupçon & toute crainte de pouvoir être ſouillé. Mais il faut obſerver de plus, que ces ſortes de Maladies dont il eſt ici queſtion, ſont beaucoup plus violentes, plus virulentes, & ſe communiquent bien plus facilement dans l'Orient, que dans les régions temperées de l'Occident. Et c'eſt de-là peut-être, ou du moins en partie, qu'eſt venue cette grande & ſuperſtitieuſe propreté des Turcs, qui outre qu'ils ont recours aux Bains dans une infinité d'occaſions, ſont encore obligés, par un précepte de *Mahomet*, de ſe laver pour une ſeule goutte d'urine qui ſera tombée ſur eux.

Le v. 3. exprime deux Maladies differentes, ou deux differens états de la même Maladie. *Si la chair laiſſe aller ſon flux*, c'eſt la *Gonorrhée*, dont il y a deux Eſpeces, la *bénigne*, & la *virulente*. Mais on la diſtingue encore d'une autre maniere, ſavoir, ſelon qu'elle eſt plus ou moins enracinée: *Si la chair retient ſon flux*, c'eſt une *Gonorrhée qui eſt arrêtée*; telle eſt la Maladie qu'on appelle *Hernie ſéminale*, & qui eſt pire qu'une Gonorrhée coulante. Le *Mal Vénérien*, ou le *Mal François* comme on l'appelle, qui eſt toujours accompagné de la Gonorrhée, doit être mis auſſi au nombre des Maladies impures. Il arrive ſouvent dans la Gonorrhée, que le flux ceſſe pendant quelques jours; mais ſi elle n'eſt pas parfaitement guérie, il revient bientôt, avec plus de violence qu'auparavant. Et c'eſt pour cela, que celui qui *découloit devoit être renfermé, & compter ſept jours pour la purification, après avoir été purgé.* v. 13.

Si l'on examine bien une choſe après l'autre, & que l'on pénétre le ſens de ces Loix & ſurtout la ſévérité de celle-ci, v. 16. & ſuiv. l'on découvrira facilement que le ſeul but du Légiſlateur n'étoit pas la Pureté extérieure, ſi néceſſaire dans les Païs Orientaux: il tendoit encore à la Pureté intérieure; il vouloit une abſtinence des œuvres de la Chair, & la moderation à l'égard des choſes permiſes.

Tant d'ablutions, tant de ſéparations & de clôtures après un acte laſcif, ne pouvoient gueres produire d'autre effet que l'abſtinence de ces petits péchés, ſi tant eſt qu'il y en ait de tels dans ce genre-là. Et certainement, dans une vie honnête & conjugale l'on aimoit à prendre ſoin des affaires de ſon commerce, & il faloit néceſſairement tenir une conduite chaſte & pure. Car les Purifications, la Séparation, & le Sacrifice qui ſuivoient immédiatement le péché, demandoient du tems, cauſoient de l'embaras, & ſouvent de l'ennui.

Je n'entends pas toujours, à la vérité, une ſimple ſéparation de la Societé des Hommes; mais j'entends ſur-tout & en particulier, celle du Culte ſacré. Et la *Semence ſortie* (*Schichbath Zæra*,) ne ſignifie pas tant, *pollution nocturne*, ou *Semence qui ſort pendant la nuit*, comme les Gloſſateurs l'expriment à la marge; cette expreſſion, dis-je, ne ſignifie pas ſeulement cela, mais elle comprend encore toutes les approches d'une Femme qui pourroient faire éjaculer la Semence. Il eſt certain que d'autres Nations, ſur-tout celles de l'Orient, ont pratiqué ces ſortes de purifications, après la conjonction. Voici ce qu'on lit dans *Herodote*, L. I. c. 198. touchant les Babyloniens, & les Arabes. (1) *Toutes les fois qu'un Babylonien s'eſt approché de ſa Femme, il offre en ſacrifice un parfum au Feu; la Femme en fait autant, & l'un & l'autre ſe lavent dès que le jour commence à paroître; car il ne leur eſt pas permis de toucher aucun vaſe avant de s'être lavés. Il en eſt de même chez les Arabes.* Et touchant les *Egyptiens*, on lit dans le même Auteur, L. II. c. 64. (2) qu'*il n'étoit pas permis à perſonne, après la copulation, de s'aſſembler dans le Temple*

(1) Ὁσάκις δ' ἂν μιχθῇ γυναικὶ τῇ ἑαυτοῦ ἀνὴρ Βαβυλώνιος πυρὶ θυμίαμα κατάγιζόμενον ἵζει, ἑτέρωθι δὲ ἡ γυνὴ τ' ὠὐτὸ τὸ τοῦτο ποιέει. Ὄρθρου δὲ γενομένου, λοῦνται ἀμφότεροι. Ἄγγεος γὰρ ἁδενὸς ἅψονται, πρὶν ἂν λόσωνται. Ταῦτά δὲ πάντα καὶ Ἀραβίοισι ποιήσουσι.

(2) Τὸ μὴ μίσγεσθαι γυναιξὶ ἐν ἱροῖσι, μηδὲ ἀλύσας ἀπὸ γυναικὸς ἐς ἱρὰ ἰέναι, ἔτοι ἴσασι οἱ πρῶτοι θρησκεύσαντες.

LEVITICI Cap. XV. v. 19-28.
Purgatio menstruatarum.

III. Buch Mosis Cap. XV. v. 19-28.
Monatliche Weiber-Reinigung.

P. G. Harder sculps.

ple ni d'y entrer, ſans être lavé. Cette coutume regnoit auſſi parmi les *Grecs*. C'eſt de-là que les Prêtres Egyptiens, particulierement lorſque les Fêtes ſacrées approchoient, devoient entre autres & ſur-tout s'abſtenir du commerce de leurs Femmes, πρὸ δὲ πάντων ἀφροδισίων καὶ ὁμιλίας γυναικείας; ce ſont les paroles de *Chæremon*, dans *Porphyre* (*de Abſtinent.* L. IV. c. 7.) Pour ce qui regarde les coutumes des *Grecs* à cet égard, il faut lire *Joh. Meurſius* (*in Eleuſiniis* c. 7.) Voici ce que *Tibulle* dit des Romains, L. II. Eleg. 1.)

Vos quoque abeſſe procul jubeo (diſcedite ab aris)
Queis tulit heſterna gaudia nocte Venus.
Caſta placent Superis, pura cum veſte venite,
Et manibus puris ſumite fontis aquam.

„ Eloignez-vous des Autels, vous qui vous li-
„ vrates hier aux plaiſirs de Vénus. Les Dieux
„ aiment la Chaſteté: préſentez-vous à eux a-
„ vec des vêtemens purs, & ayez les mains pu-
„ res lorsque vous prendrez de l'eau de la fontaine.

Pluſieurs prétendent que les autres Nations avoient tiré cette pratique des Juifs. Mr. *Le Clerc* au contraire ſoutient que les Juifs ont pris cette coutume des Payens; parce qu'avant la Loi même, cette eſpece de Purification a été en uſage. Pour moi, il me ſemble que c'eſt l'ouvrage de la Nature, qui nous porte d'elle-même à la Pureté extérieure du Corps, comme à celle des Mœurs. Quoi qu'il en ſoit, les Chrétiens trouveront ici dequoi s'inſtruire, ſur-tout ceux qui font ſi peu de cas de cette chaſte Pureté, & qui ſe ſouillent de je ne ſai combien de manieres, tant à l'égard des Mœurs qu'à l'égard du Corps. Il faut certainement avouer, comme je l'ai déja montré ci-devant, que dans les climats ardens de l'Orient, la Pureté a été & eſt encore très néceſſaire & très utile à la ſanté: car les Medecins n'ignorent pas que la mal-propreté dans les cas dont il s'agit, eſt la ſource de pluſieurs Maladies.

PLANCHE CCLXXVI.

Purification des Femmes après leurs Règles.

LEVITIQUE, Chap. XV. verſ. 19-28.

Et quand la femme ſera découlante, ayant ſon flux de ſang en ſa chair, elle ſera ſéparée ſept jours. Et quiconque la touchera, ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

La femme qui ſouffre ce qui dans l'ordre de la nature arrive chaque mois, ſera ſéparée pendant ſept jours.

Et toute choſe ſur laquelle elle aura couché durant ſa ſéparation, ſera ſouillée; & toute choſe ſur laquelle elle aura été aſſiſe, ſera ſouillée.

Quiconque la touchera, ſera impur juſqu'au ſoir.

Quiconque auſſi touchera le lit de cette femme, lavera ſes vêtemens, & ſe lavera d'eau, & ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Et toutes les choſes ſur leſquelles elle aura dormi, & où elle ſe ſera aſſiſe, pendant les jours de la ſéparation, ſeront ſouillées.

Et quiconque touchera quelque choſe ſur laquelle elle ſe ſera aſſiſe, lavera ſes vêtemens & ſe lavera d'eau, & il ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Celui qui aura touché à ſon lit, lavera ſes vêtemens; & après s'être lui-même lavé dans l'eau, il ſera impur juſqu'au ſoir.

Même ſi la choſe que quelqu'un aura

Quiconque aura touché à toutes les cho-

touché ſur le lit, ou ſur quelque choſe ſur laquelle elle étoit aſſiſe; quand quelqu'un aura touché cette choſe-là, il ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Et ſi quelqu'un a habité avec elle, tellement que ſes fleurs ſoient ſur lui, il ſera ſouillé ſept jours; & toute couche ſur laquelle il dormira, ſera ſouillée.

Quand auſſi la femme découle par flux de ſon ſang pluſieurs jours, ſans que ce ſoit le tems de ſes mois, ou quand elle découlera plus longtems que le tems de ſes mois, tout le tems du flux de ſa ſouillure, elle ſera ſouillée comme au tems de ſa ſéparation.

Toute couche ſur laquelle elle couchera tous les jours de ſon flux, lui ſera comme la couche de ſa ſéparation; & toute choſe ſur laquelle elle s'aſſied, ſera ſouillée, comme pour la ſouillure de ſa ſéparation.

Et quiconque aura touché ces choſes-là, lavera ſes vêtemens, & ſe lavera d'eau, & il ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Mais ſi elle eſt purgée de ſon flux, elle comptera ſept jours, & après elle ſera nette.

ſes ſur leſquelles elle ſe ſera aſſiſe, lavera ſes vêtemens; & s'étant lui-même lavé dans l'eau, il ſera ſouillé juſqu'au ſoir.

Si un homme s'approche d'elle lorſqu'elle ſera dans cet état qui vient chaque mois, il ſera impur pendant ſept jours; & tous les lits ſur leſquels il dormira, ſeront ſouillés.

La femme qui hors le tems ordinaire ſouffre pluſieurs jours cet accident qui ne doit arriver qu'à chaque mois, ou dans laquelle cet accident ordinaire continue lors même qu'il auroit dû ceſſer, demeurera impure, comme elle eſt chaque mois, tant qu'elle ſera ſujette à cet accident.

Tous les lits ſur leſquels elle aura dormi, & toutes les choſes ſur leſquelles elle ſe ſera aſſiſe, ſeront impures.

Quiconque les aura touchées, lavera ſes vêtemens, & après s'être lui-même lavé dans l'eau, il demeurera impur juſqu'au ſoir.

Si cet accident s'arrête, & n'a plus ſon effet, elle comptera ſept jours pour ſa purification.

Mr. *Le Clerc* prétend que dans ces Loix pénibles, & celles qui leur reſſemblent, Dieu a renfermé des choſes moins fondées ſur la Nature, que ſur l'opinion, l'habitude, ou l'imagination du Peuple Juif; & il fait valoir là-deſſus, ſi je m'en ſouviens bien, ce que dit Ezech. XX. 25. *Je leur ai donné des Statuts qui n'étoient point bons, & des Ordonnances par leſquelles ils ne vivroient point.* Je ne nierai point que bien des choſes, tous ces Lavemens par exemple, ces Purifications, ces Séparations, ces Interdictions de la Societé des Hommes, n'ayent été à charge. Cependant, je ſuis très perſuadé que le but du Légiſlateur a été très bon, très ſaint, & extrêmement utile & à la ſanté du Corps & au bien ſpirituel de l'Ame. Ce Peuple chéri de Dieu étoit non-ſeulement enclin à l'Idolatrie, mais encore à la lubricité & à tous les *péchés de la chair*; & il ne pouvoit être retenu ni maintenu dans les bornes de la Raiſon, que par la rigueur des Loix. Et ſi l'on conſidere la nature de ce qui eſt ordonné, ou ſi l'on fait attention à l'ardeur du climat, on ne peut s'empêcher d'avouer que ceux qui ſe ſoumettoient aux Loix exprimées dans le Texte, ont été d'autant plus ſains, qu'ils étoient éloignés de toute ſorte d'impureté où il y a du péché, & qu'ils ont mené une vie honnête, tranquille, & agréable à Dieu. Pour ce qui regarde le ſang extravaſé, tout le monde ſait qu'il fermente aiſément, qu'il ſe pourrit, qu'il eſt à charge à la Femme, préjudiciable à l'Homme, & qu'il eſt incommode à l'un & à l'autre, & leur cauſe des peines & des maladies. C'eſt pourquoi nous voyons, ſoit par Raiſon ou Inſtinct de Nature, que non-ſeulement les Nations policées, mais encore les Barbares, obſervent au moins une grande partie des Loix qui ſont ici preſcrites. On attribue aux Menſtrues pluſieurs effets très pernicieux; mais ces effets ne conſiſtent que dans l'imagination, & n'ont rien de réel. Cependant, il y en a que l'on ne ſauroit nier. Les Femmes mêmes qui en ſont malades, ſe donnent de garde de toucher des choſes qui ſoient ſujettes à ſe fermenter. Ecoutons là-deſſus *Pline*, L. VII. c. 15. *Il ſemble que l'on ne puiſſe rien trouver de plus horri-*

LEVITICI Cap. XVII. v. 7.
Τραγο-σατυρολατρεία.

III. Buch Mosis Cap. XVII. v. 7.
Bock-Affen- und Waldgötter-Dienst.

I. A. Fridrich sculps.

horrible que les Menſtrues des Femmes. Si dans le tems de leurs Mois, elles approchent du Vin nouveau, il devient aigre; elles font ſecher les Bleds en les touchant; les Entes & les Herbes des Jardins meurent ſous leurs pas. Si elles prennent le frais ſous un Arbre, elles en font tomber le fruit. Elles tachent les Miroirs de leur regard, l'Acier même & l'Yvoire. Les Mouches à miel meurent, le Fer & l'Acier ſe rouillent, l'Air même en eſt infecté. Les Chiens qui goûtent des fleurs d'une Femme, deviennent enragés, & font des morſures incurables. Le Bitume qui flotte en certain tems de l'année ſur le Lac de Sodome, ou Mer morte, & qui par ſa viſcoſité file comme de la glu, & ſe colle à tout ce qu'il rencontre, ne s'attachera point à un fil qui ſera teint de ce ſang venimeux. Les Fourmis, qui ſont de petites bêtes prudentes, ſentent ce ſang corrompu, & jettent le bled qui en eſt infecté, ſans que jamais elles en tâtent. Je m'imagine que c'eſt ſur-tout pour cette raiſon, que les Habitans des Alpes ſe ſervent d'Hommes au-lieu de Femmes, pour travailler leurs Laitages.

PLANCHE CCLXXVII.

Défenſe de ſacrifier aux Démons, (ou aux Satyres).

LEVITIQUE, Chap. XVII. verſ. 7.

Et qu'ils n'offrent plus leurs ſacrifices aux Diables, (1) qu'ils ont adorés. Que ce leur ſoit une Ordonnance perpétuelle dans leurs âges.

Et ainſi ils n'immoleront plus à l'avenir leurs hoſties aux Démons, au culte desquels ils ſe ſont abandonnés. Cette Loi ſera éternelle pour eux, & pour leur Poſterité.

Sair, au plur. *Seirim*, eſt un mot qui a pluſieurs ſignifications. Dans l'Hiſtoire-naturelle il marque parmi les Animaux velus & qui ont les poils hériſſés, le *Bouc*: (de *ſaar*, *ſe hériſſer*, *ſe dreſſer*.) Il eſt certain que les Egyptiens adoroient cet Animal, & c'eſt peut-être auſſi le même que les Iſraëlites adoroient dans leur Camp. Voici des témoignages ſur ce ſujet, touchant les Egyptiens. *Hérodote* L. II. c. 46. Σέβονται δὲ πάντες τὰς αἶγας οἱ Μενδήσιοι, καὶ μᾶλλον τοὺς ἔρσενας τῶν θηλεῶν. *Les Mendeſiens adorent toutes les Chevres, mais ils rendent encore plus de culte aux Boucs.* *Diodore* L. I. p. 55. en parle en ces termes. Τὸν δὲ τράγον ἀπεθέωσαν, κατάπερ καὶ περὶ τοῖς ἕλλησι τετιμῆσθαι λέγουσι τὸν Πρίαπον, διὰ τὸ γεννητικὸν μορίον; c'eſt à dire: *Ils ont déifié le Bouc, à l'imitation des Grecs, diſent-ils, qui adorent Priape, à cauſe de ſa partie génitale.* *Strabon* L. XVII. rapporte qu'à *Mendes ils adoroient Pan & un vieux Bouc.* Et le mot Μένδης, *Mendes*, ſignifie également une *Ville*, un *Bouc*, & le Dieu *Pan*. Cette dépravation ou Fornication des Egyptiens a été ſi loin, que les Femmes mêmes ſe ſoumettoient à des Boucs ſacrés, comme le témoigne *Pindare* (2) cité par *Strabon* & *Elien*, Hiſt. L. VII. c. 19. *Herodote* a été témoin de ce mêlange impur. On trouve ſouvent dans leurs Hiéroglyphes, la tête d'un Bouc, poſée ſur un bâton ou ſur une eſpece d'Autel: voyez la Fig. A. *L'Aſima* des *Emathites* ou des *Samaritains* étoit une Idole qui repréſentoit de même la figure d'un Bouc, & qui leur étoit venue des Egyptiens, En effet, les Egyptiens avoient transmis à cette Nation le Culte du Bouc, ſelon *Kircher* (*Oedip. Ægypt.* I. p. 369). L'on égorgeoit un Bouc ſur les Autels de Bacchus. On voit de même dans *Pauſanias* (*Eliac.* II.) une *Vénus* populaire de la main du Sculpteur *Scopa*, aſſiſe ſur un Bouc: c'eſt pourquoi *Plutarque* dans ſes *Paralleles* l'appelle ἐπιτράγια. La Figure B, repréſente une *Chevre d'Egypte* gravée ſur du Jaſpe; elle eſt tirée de *Leon. Agoſtino*, *Gemm. Antich* 177. La figure C, dans une Médaille de la Famille *Pom-*

(1) *Sairim*, ſignifie auſſi des Boucs velus, tels que l'on feint les Satyres. Il comprend ici les Démons que les Hommes adoroient dans les Forêts, & qui ſe jouoient d'eux ſous ces ſortes de figures.

(2) Μένδητα παρὰ Κρημνὸν θαλάσσης,
Νεῖλε κέρας, αἰγιβατοι
Ὅθι τράγοι γυναιξὶ μίσγονται.

Pomponia, repréſente une Vénus marine, en pierre d'Azur, portée ſur une Chevre. Le même Auteur P. II. T. 19, donne la figure d'une Chevre conſacrée à Junon, & menée à l'Autel par le Sacrificateur. La Figure D, eſt une autre Médaille de la Famille *Fonteja*, qui repréſente une Chevre conſacrée à Jupiter, ſur laquelle eſt un petit Enfant, avec les chapeaux des *Dioſcures*. La Figure E, mérite auſſi d'être conſiderée. C'eſt une Médaille de la Famille *Lucretia*, où l'on voit une tête de la Déeſſe *Junon*, couverte de la peau d'une Chevre; & de l'autre côté, une Colomne entre deux Chevres, ſur laquelle eſt une figure tenant une pique dans ſa main droite. Il ſe trouve auſſi dans les Montagnes des Indes, dans l'Afrique, de même qu'entre la *Sierra Liona* & le *Promontoire de la Montagne*, un Animal appellé *Orang-Outang*, dont j'ai déja fait mention dans l'Hiſtoire d'Eſaü, lequel a plus de rapport avec les Faunes & les Satyres des Anciens, qu'avec le Bouc. Il s'accorde auſſi avec notre Texte, par ſa laſciveté. On trouve cet Animal décrit au long dans *Tulp. Obſ. Med.* L. III. c. 56. qui l'applique aux paſſages des Livres Sacrez, où il eſt fait mention des *Seirim*. Il y avoit autrefois des Singes ſacrés; témoin ce vers de *Juvenal*, *Sat.* 15.

Effigies ſacri nitet aurea Cercopitheci.

Et *André Bajer*, (*ad Selden. de Diis Syris* p. 306.) montre que le Culte des Singes eſt commun dans les Indes Orientales.

Le Légiſlateur défend ſous le nom de *Seirim*, toutes les repréſentations en forme de Bouc, que les Egyptiens adoroient. Tel étoit le Dieu *Pan* qu'ils repréſentoient avec la face d'une Chevre & les jambes d'un Bouc, comme nous l'apprend *Herodote*. Tel étoit encore le *Jupiter Thebain*, peint en figure de Belier; *Anubis* peint en Chevre, & *Diane* en Chatte. Les *Septante* ont ſans doute voulu parler de ces ſortes d'Idoles, puiſqu'ils ont traduit notre Texte, ὃ θύουσιν ἔτι τὰς θυσίας αὐλῶν τοῖς ματαίοις; ce dernier mot ſignifie *vaines*, c'eſt à dire *Idoles*. En effet, elles ne ſont rien. On lit I. Cor. VIII. 4. que *les Idoles ne ſont rien*; & Act. XIV. 15. *Se convertir de ſes vaines ſuperſtitions*, c'eſt à dire *renoncer aux Idoles*. On lit encore dans la Verſion Grecque, 2 Chron. ou Paral. XI. 5. que Jéroboam établit des Sacrificateurs des Hauts-Lieux, τοῖς εἰδώλοις καὶ τοῖς ματαίοις, *aux Idoles & aux choſes vaines*.

Rien n'eſt plus certain, que les *Seirim* ſont les *Démons* mêmes qu'on adoroit dans les Idoles. C'eſt ainſi que l'entendent les Interpretes Chaldéens, le Syrien, & l'un & l'autre Arabe, *S. Jerôme* & tous les Rabbins. Cela paroît auſſi par Iſa. XIII. 21. XXXIV. 14. & c'eſt ainſi que l'entend encore *Aquila*. On a cru dans les tems plus reculés, que les Démons apparoiſſoient en forme de Boucs & de Satyres; & maintenant encore, au moins parmi les Superſtitieux, on eſt dans cette croyance. Peut-être que les Peres, afin de mieux diſſuader les nouveaux Chrétiens du Culte des Pans, des Faunes, & des Satyres, ont inculqué le plus fortement qu'ils ont pu, que c'étoit rendre un culte aux Démons mêmes.

C'eſt pourquoi notre Verſion Latine a bien traduit *Seirim* par *Satyros*, des *Satyres*; ſoit que l'on entende les naturels ſi communs dans les Indes, & qui ſont ſi lubriques, qu'ils attaquent ſouvent les Femmes qui paſſent par les Bois; ſoit que l'on entende les Démons qui paroiſſent ſous cette forme. Voici ce qu'on lit dans Pline L. VII. c. 3. touchant le Satyre. *C'eſt un Animal à quatre pieds, qui ſe tient dans les Montagnes Orientales des Indes. Il court très vîte. Il a la figure d'un Homme, mais ſes jambes & ſes pieds reſſemblent à ceux d'une Chevre. Il eſt velu par tout le corps. Ses manieres ne tiennent en rien de celles de l'Homme. Il ſe plait dans les lieux les plus retirés des Bois, & il fuit le commerce des Hommes.* Il faut convenir, qu'il y a dans cette deſcription certaines choſes qui auroient beſoin d'être retouchées.

PLAN-

LEVITICI Cap. XIX. v. 19.
Ετεροζυγία prohibita.

III. Buch Mosis Cap. XIX. v. 19.
Ungleich-artige Vermischung.

I.A.Friderich sculp.

PLANCHE CCLXXVIII.

Mêlange d'Eſpeces défendu.

LEVITIQUE, Chap. XIX. verſ. 19.

Vous garderez mes Ordonnances. Tu n'accouplera ſpoint tes Bêtes avec d'autres de diverſes Eſpeces; tu ne ſemeras point ton champ de diverſes ſortes de graine; & tu ne mettras point ſur toi de vêtemens de diverſes étoffes, comme de laine & de lin.

Gardez mes Loix. Vous n'accouplerez point une Bête domeſtique avec des Animaux d'une autre Eſpece. Vous ne ſemerez point votre champ de ſemence differente. Vous ne vous vêtirez point d'une robe tiſſue de fils differens.

IL ſemble, ſi cette Loi doit être priſe à la lettre, qu'il étoit défendu aux Juifs de permettre ce mêlange d'Animaux qui produit les Mulets; de ſemer dans une même couche de Jardin, des Choux & des Pois; ni de faire des Draps moitié laine, moitié fil, ce qui eſt aujourd'hui ſi fort en uſage. Les *Septante* traduiſent le mot Hébreu *Cilhaim* par ἑτερόζογον, *Eſpece étrangere*; *S. Jerôme*, par *Animaux d'un autre genre*; les deux Verſions Arabes, par *deux Eſpeces*; & notre Verſion Latine, qui s'accorde avec la Syriaque, par *mixtim*, ce qui marque l'accouplement de deux Eſpeces differentes. On trouve la même expreſſion dans l'*Eneïde* de *Virgile* L. VII.

Miſta Deo mulier ——

Il y avoit un châtiment chez les Juifs, non-ſeulement pour celui qui faiſoit accoupler deux Animaux de differente Eſpece, ſoit domeſtiques ſoit ſauvages, mais encore pour celui qui excitoit ſeulement le Mâle à s'accoupler avec la Femelle. Si cependant dans une Etable, où il étoit permis d'enfermer enſemble differentes ſortes d'Animaux, on voyoit les uns couchés parmi les autres, on n'étoit pas obligé de les ſéparer. Si le Pere & la Mere étoient du nombre des Animaux purs, on pouvoit manger le fruit qui en provenoit. La Loi regardoit non-ſeulement les Eſpeces, mais auſſi les Genres; de ſorte qu'il n'étoit pas permis dans le Genre du Chien d'accoupler une Chienne avec un Loup; dans celui des Chevres, la domeſtique avec le Bouc ſauvage; ni un Cheval avec une Mule, ni un Mulet avec une Aneſſe, ni un Ane privé avec une Aneſſe ſauvage. Il eſt vrai néanmoins, que dans la même Eſpece l'on pouvoit joindre enſemble le Taureau domeſtique avec la Geniſſe ſauvage. *R. Moſes* (*in Tract. Cilaim* c. 9.) ajoute encore à ceux-ci pluſieurs autres Animaux du même genre; auſſi bien que *Maimonides* (*Lib. Jad.* Tom. III. f. 72.73) *R. Iſaac* (*in Ammude Gola* c. 163.) *Philon* (Liv. *de Specialibus legibus*. Celui-ci dit entre autres choſes, τράγον ὐδεὶς, &c. *Qu'aucun Paſteur Juif ne permettra qu'un Bouc s'accouple avec une Brebis, ni un Taureau avec une Jument: ou s'il le permet, il ſera puni. Il y en a*, continue-t-il, *qui préfèrent les Mulets à toutes les autres Bêtes de ſomme, parce qu'ils ont le corps trapu & nerveux. Ceux-là nourriſſent dans les pâturages, & les Ecuries à Chevaux, de grands Anes qui ſervent d'Etalons pour couvrir les Cavales. Il nait de cet accouplement un Mulet, Animal qui tient des deux Eſpeces, & dont Moïſe interdit abſolument la génération, comme contraire à la Nature.* C'eſt pourquoi *Lira*, *Cajetan*, & d'autres ſe ſont trompés, en prétendant qu'il ne falloit point prendre cette défenſe à la lettre.

Tous les ſentimens ne s'accordent pas, ſur les cauſes & ſur le but de cette défenſe. *Philon* a recours à ce qu'il appelle, τὸ παρὰ φύσιν, expreſſion qui a differens ſens. On la peut admettre, ſi par-là on entend ſimplement, ce qui eſt hors des voyes ordinaires de la Nature. En effet, les mêlanges des Eſpeces ſont aſſez rares, & on n'en voit ordinairement qu'entre les Chevaux & les Anes. Mais l'expreſſion ſera outrée, ſi on lui fait ſignifier que cela eſt contre tout ordre de Nature; car ces ſortes de générations ne ſont nullement contraires aux loix de la Nature, que Dieu a introduites dans le Monde. Et R. *Menachem* (*in Levit.*) tire une con-

ſéquence trop étendue, en déclarant preſque criminels de Leze-Majeſté, ceux qui admettent ces ſortes de mêlanges. Voici ce qu'il dit: *Si quelqu'un procure la génération entre deux Animaux de differente Eſpece, c'eſt comme s'il croyoit que le* DIEU *ſaint & béni a omis quelque choſe de ce qui étoit néceſſaire, & qu'il voulût ainſi aider à la création en ajoutant dans le Monde de nouvelles Créatures. -- Celui qui change les Eſpeces, & qui fait accoupler les Animaux de different Genre, altere en quelque ſorte le Coin du Souverain.*

Il y en a d'autres qui donnent à ce Précepte des cauſes morales, myſtiques, & figurées. Ils prétendent qu'il a été donné pour détourner les Hommes d'un mêlange illicite de concubinage, ὁμιλίᾳ εκνόμῳ, ou ἐκθέσμῳ: c'eſt, ſelon *Philon* pour les empêcher de tomber dans un mêlange illégitime. Cela regarde auſſi, ſelon *Theodoret* Qu. 27. *in Levit.* le mêlange des Fideles avec les Infideles. L'Apôtre, 2. Cor. VI. 14. parle ainſi: *Ne vous attachez point à un même joug avec les Infideles. Heſychius* prétend que cela regarde les Fideles qui ne devoient pas joindre enſemble la Circonciſion & le Batême. On forme encore là-deſſus d'autres allégories, car ceux qui ſont dans le goût du ſens allégorique, affectent d'y rapporter tout.

Spencer (*Leg. Moſ. Ritual.* L. II. c. 20.) prétend que cette Loi n'interdit pas ſeulement aux Juifs, de joindre les Anes & les Bœufs pour les uſages de l'Agriculture, comme il eſt marqué au Deut. XXII. 10. *Vous ne labourerez point avec le Bœuf & l'Ane;* mais qu'elle leur défend encore le culte de Vénus & de Priape, tout ce qui eſt contraire à l'honnêteté des Mœurs, le Culte du Démon, & une certaine coutume des Idolatres qui leur faiſoit joindre des Animaux de different genre, ſous certaines Conſtellations. Mr. *Le Clerc* refute ce ſentiment (*Comm. in Lev.*) Le ſien eſt, que cette Loi défend au Peuple Juif les accouplemens contre nature, & le mariage avec les Idolatres; & il répond à toutes les difficultés qu'on pourroit former contre cette explication. Mais nous avons vu ci-deſſus, que cette Loi n'étoit pas purement ſymbolique, ou figurée, & qu'elle devoit être obſervée à la lettre.

Tu ne ſemeras point ton champ de diverſes ſortes de graines. Les raiſons par leſquelles les Phyſiciens prétendent expliquer cette partie du Texte, ſont trop frivoles, pour qu'elles puiſſent ſatisfaire pleinement. A la vérité, il y a des Plantes qui ne croiſſent pas facilement, lorsqu'elles ſe trouvent auprès de certaines autres; comme ſi l'une détruiſoit l'autre par une eſpece de haine antipathique: il y en a d'autres au contraire qui croiſſent mieux, lorsqu'elles ſont enſemble; comme ſi l'une aidoit l'autre par quelque rapport ſympathique. La Vigne, par exemple, ne s'accommode point du voiſinage du Chou, parce que celui-ci ayant les pores fort ouverts, lui dérobe tout le ſuc qui doit lui ſervir d'aliment. Les Habitans de ce païs en ſont ſi perſuadés, qu'ils portent le ſcrupule juſqu'à exclure de leurs Vignobles non-ſeulement les Choux, mais encore les Pois, & toutes ſortes de Légumes & d'Herbes potageres. Mais il faut convenir que ces differences dépendent beaucoup de la qualité du terroir. Lors qu'il eſt gras, & bien fumé, rien n'empêche qu'on ne puiſſe élever des Légumes & d'autres Plantes parmi les Vignes; comme c'eſt l'uſage dans la Valteline, en Italie, dans la Provence, & dans le Languedoc. *Spencer* oppoſe encore ici cette Loi à la coutume des Idolatres, qui conſacroient des Semences mêlées à differentes Divinités, dans l'eſperance d'une recolte plus abondante. C'eſt ainſi que les Zabéens ſemoient avec leur Orge des Raiſins cuits au ſoleil, à l'honneur apparemment de Cérès & de Bacchus. Voy. *Maimonid.* (*More Nevoch.* P. III. c. 37.) Mais peut-être que cette coutume des Zabéens n'avoit rien de ſuperſtitieux, & qu'ils faiſoient ſimplement ce que l'on voit faire aujourd'hui aux François & aux Italiens. C'eſt pour cette raiſon que Mr. *Le Clerc* a recours encore ici au ſens figuré, & qu'il explique ceci comme une défenſe d'avoir le moindre commerce avec les Etrangers qui étoient Idolatres.

La Philoſophie naturelle ſuffit encore moins pour expliquer ce qui eſt dit du *vêtement de laine & de lin*, (*Schaatnez*), c'eſt à dire, compoſé tout à la fois de laine & de lin, comme l'explique Moïſe *Deut.* XXII. II. dont la chaine ſoit de lin & la trame de laine, ou au contraire la trame de lin & la chaine de laine. Les *Septante* traduiſent Κίβδηλον, ce qui ſignifie proprement une piece de monnoye dont le fond eſt de cuivre, mais couvert d'une feuille d'argent. *Un tel vêtement*, dit Mr. *Le Clerc* dans ſon Commentaire, *ne mérite en lui-même, ni louange, ni blâme. Il étoit même en uſage pour les Souverains-Pontifes, qui portoient des habits d'un tiſſu de laine, de lin, & d'or.* Auſſi l'Hiſtorien *Joſeph* explique ainſi le ſens de cette Loi, L. IV. c. 8. *Que perſonne d'entre vous ne porte d'habit tiſſu de laine & de lin; car l'uſage n'en eſt permis qu'aux Prêtres.* Μηδεὶς δ' ἐξ ὑμῶν λινῆν ἐξ ἐρίου καὶ λίνου στολὴν φορείτω, τοῖς γὰρ ἱερεῦσι μόνοις ταύτην ἀποδεδείχθαι.

Je n'abandonnerai point cette matiere, ſans avoir fait connoitre au Lecteur la *Diſſertation* de *Theodore Battus*, *De modis ſeminandi diverſa ſemina Hebræorum veterum, ad illuſtrando commata Levit. XIX.* 19. *Deut. XXII.* 9. *Præſ. Theod. Daſſovio. Witemb.* 1695. 4°. Je rapporterai même ici ce qu'elle contient d'eſſentiel. Les Juifs diviſoient leurs Semences en trois principales claſſes. 1. La prémiere, qu'ils appelloient *Tebbua*, ou *Semence de revenu*, contenoit les Semences de Froment, d'Orge, d'Avoine, de Seigle, & de tout ce qui eſt compris ſous le nom général de Bled. 2. La ſeconde comprenoit les Semences des *Légumes*, comme les Pois, les Feves, les Lentilles, le Ris, le Millet, les Pois-chiches, le Pavot. Sur quoi il faut remarquer, que le Ris & le Millet ſemblent appartenir plus naturellement à la prémiere Claſſe, & le Pavot à la troiſieme. 3. Enfin la troiſieme Claſſe regardoit les Semences des *Herbes Potageres*, telles que les Oignons, les Porreaux, l'Ail, le Fenouil,

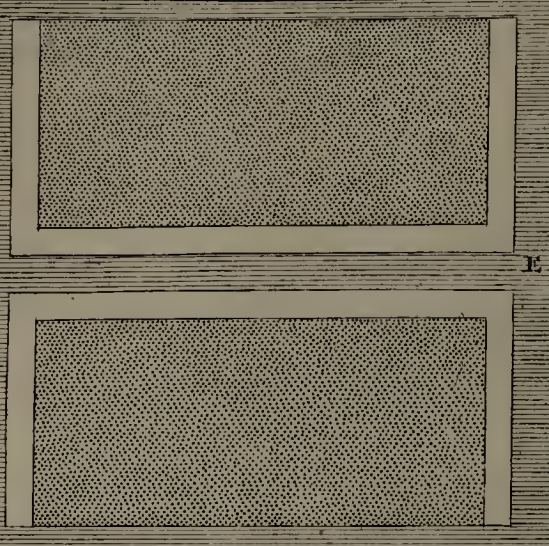
E

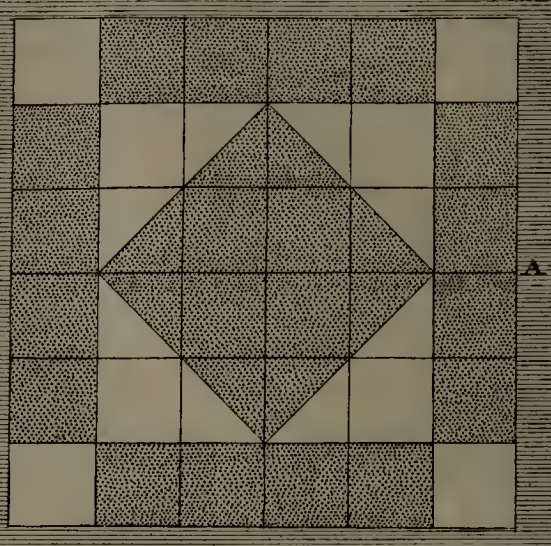
A

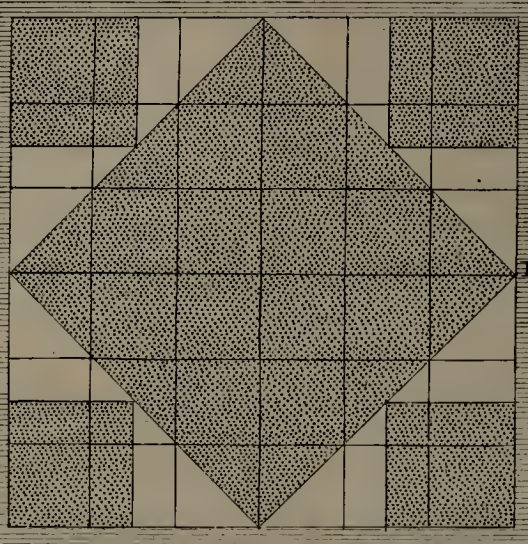
F

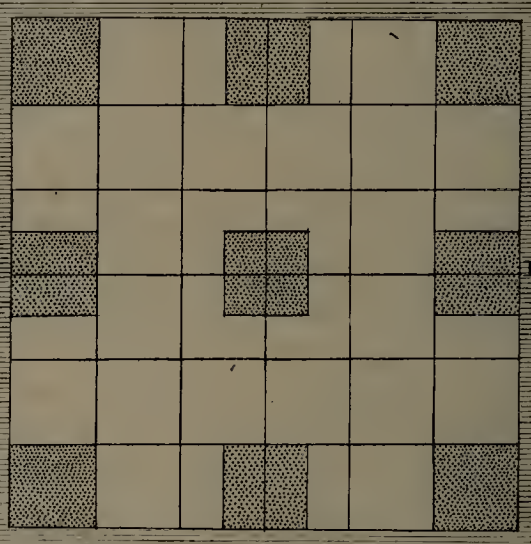
B

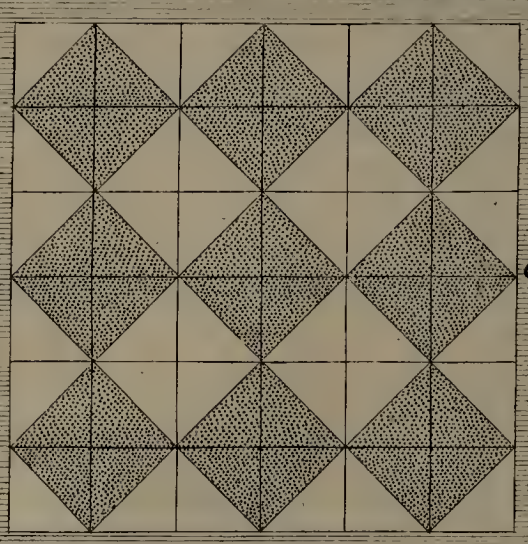
G

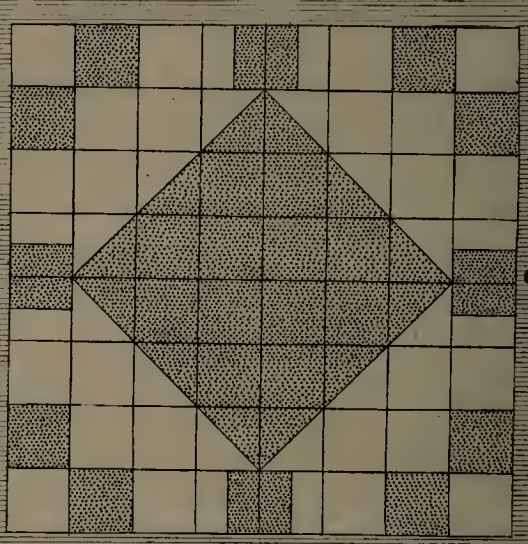
C

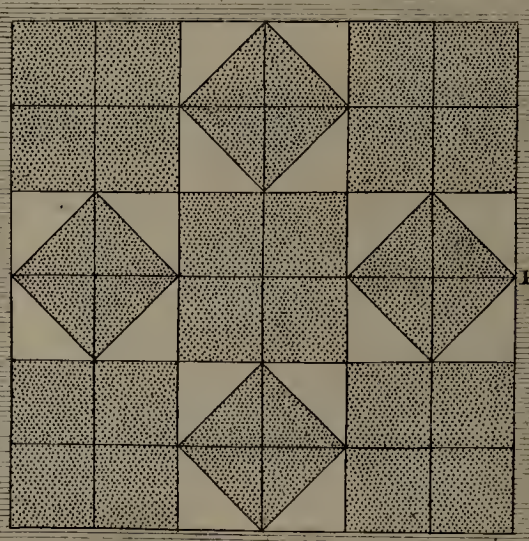
H

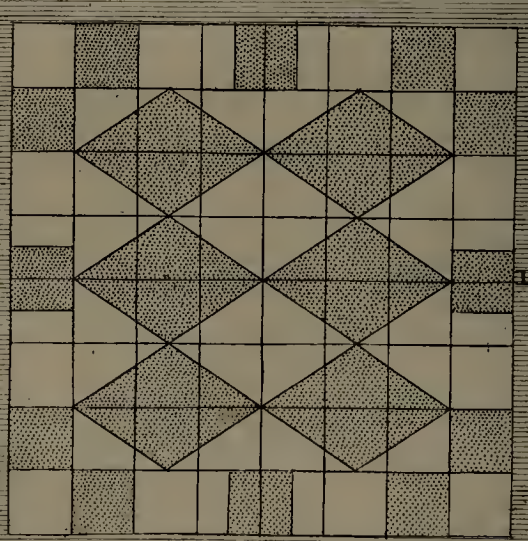
D

LEVITICI Cap. XIX. v. 19.
Σπορος licitus et prohibitus.

III. Buch Mosis Cap. XIX. v. 19.
Erlaubtes und verbottenes Säen.

I. Stridbeck sculps.

nouil, les Navets. Ce qu'ils appelloient *Cilhaim*, étoit lorsque des Semences de diverſes Claſſes avoient été mêlées, & jettées en terre confuſément; ou lorsqu'elles n'étoient point ſéparées par une diſtance aſſez grande pour empêcher une Plante de dérober l'aliment à ſa voiſine. S'il étoit arrivé par hazard que les Semences euſſent été mêlées, on étoit obligé de ſéparer une Eſpece de l'autre, en ſorte qu'on pût s'aſſurer qu'il ne reſtoit pas la vingt-quatrieme partie de l'une de ces Eſpeces, confondue avec l'autre. Si l'on y réuſſiſſoit, on étoit ſûr de n'avoir point violé la Loi. Il faloit auſſi apporter beaucoup d'attention pour mettre une diſtance ſuffiſante entre les Semences de differentes Eſpeces. Dans un champ, cette diſtance devoit être par-tout de dix aûnes; & dans un Jardin, de ſix palmes. On ne pouvoit pas non plus placer une rangée de Concombres auprès d'une rangée de Citrouilles; il faloit qu'il y eût deux rangées de Concombres l'une auprès de l'autre, & l'on étoit obligé de tirer un petit foſſé entre les Concombres & les Citrouilles. Nos Planches donneront une idée plus nette de cet arrangement.

PLANCHE CCLXXIX.

Règles qu'on obſervoit pour les Semailles.

Fig. A. Cette Figure repréſente la prémiere façon de ſemer qui étoit permiſe. On y voit quatre Eſpeces de Semences, aux quatre côtés, & la cinquieme au milieu.

Fig. B. Dans celle-ci, qui repréſente la ſeconde maniere de ſemer ou de planter, on voit neuf diverſes ſortes de Semences, qui ſont éloignées l'une de l'autre d'un palme & $\frac{1}{2}$.

Fig. C. C'eſt la troiſieme maniere, qui repréſente treize ſortes de Semences, à la diſtance d'un palme $\frac{1}{2}$.

Fig. D. Enfin celle-ci, qui eſt la quatrieme maniere dont il étoit permis de planter, repréſente dix-huit Eſpeces de Semences differentes, à la diſtance d'un palme $\frac{1}{2}$.

Fig. E. Cette Figure eſt la prémiere d'entre celles qui étoient défendues, *Cilajim*: ſi deux ſortes de Semences ſe trouvoient placées trop près l'une de l'autre, on pouvoit remédier à cet arrangement, en les ſéparant par un petit foſſé.

Fig. F. Cette ſeconde maniere repréſente cinq Semences differentes, qui ſont étendues au-delà de leur rayon.

Fig. G. La troiſieme repréſente neuf Semences differentes, qui ne ſont pas éloignées l'une de l'autre d'un palme $\frac{1}{2}$.

Fig. H. La quatrieme enfin repréſente encore neuf diverſes ſortes de Semences, ſemées dans l'eſpace de vingt-huit palmes quarrés, & qui ſelon la Loi, devoient être renfermées dans vingt-ſept.

PLANCHE CCLXXX.

Des Poids & des Meſures.

LEVITIQUE, Chap. XIX. verſ. 35-36.

Vous ne ferez point d'iniquitez dans les jugemens, ni dans ce qui ſert de règle, ni dans les poids, ni dans les meſures.

Vous aurez les Balances juſtes, les Pierres à peſer juſtes, l'Epha juſte, & le Hin juſte. Je ſuis l'ETERNEL votre DIEU, qui vous ai retirés du Païs d'Egypte.

Ne faites rien contre l'équité, ni dans les jugemens, ni dans ce qui ſert de règle, ni dans les poids, ni dans les meſures.

Que la Balance ſoit juſte, & les Poids tels qu'ils doivent être; que le Boiſſeau ſoit juſte, & que le Setier ait ſa meſure. Je ſuis le SEIGNEUR votre DIEU, qui vous ai tiré de l'Egypte.

Dieu, qui a tout fait dans le Monde avec poids, nombre, & meſure, & qui conſerve ſes Ouvrages dans le même ordre; Dieu, dis-je, a établi pour la conſervation de la Societé humaine, qu'il y auroit certaines règles dans le Commerce, par leſquelles, ſoit dans les Contrats de vente, ou d'achat, ou d'échange, chacun fût mis en poſſeſſion de ce qui lui appartient. Ainſi l'ordre de la Societé humaine eſt formé d'après celui de l'Univers. Cet ordre eſt tellement pris du fond même de la Nature, qu'on auroit peine à trouver une Nation, même entre les plus Barbares, où l'on n'en apperçoive les traces. Le mot Hébreu *Middab* ſignifie *meſure* ou *dimenſion*, qui ſe fait par pieds, par aûnes, ou par palmes. C'eſt l'objet de la Géometrie. On s'en ſert pour règler la grandeur des Champs, des Draps, des Lignes, des Surfaces & des Corps. *Miſchkal*, qui ſignifie *Poids*, ſert à connoître la peſanteur des Corps. *Meſurah*, eſt une meſure creuſe, ſoit pour les liqueurs, ſoit pour les choſes ſeches, qui ſert à meſurer les liquides, le Vin, l'Huile, le Bled, & les Légumes. Ces trois termes ont une ſignification générale, qui convient à toutes les Meſures de leur eſpece. Il y en a dont la ſignification eſt particuliere, telles que les *Abanim*, qui ſignifie proprement des *Pierres*, & dont l'origine vient peut-être de ce qu'on employoit des fragmens de pierres pour ſervir de Poids. C'eſt dans le même ſens que nous appellons nos Poids en Allemand, *Stein*, *Pfund-Stein*. Notre Verſion Latine porte auſſi *Lapides*, & l'Allemande *Pfund*. Il y a deux autres Meſures, dont la grandeur eſt determinée, le *Hin*, & l'*Epha*; la prémiere pour les Liquides, & l'autre pour les Solides. Nous en avons parlé dans un autre endroit.

LEVITICI Cap. XIX. v. 35. 36.
Suum cuique.

III. Buch Mosis Cap. XIX. v. 35. 36.
Einem jeden das Seine.

I.A. Friderich sculp.

LEVITICI Cap. XXI. v. 18. 19. 20.
Sacerdotii incapaces.

III. Buch Mosis Cap. XXI. v. 18 19. 20.
Untüchtige Priester.

C. Sperlingin sculp

PLANCHE CCLXXXI.

Défauts du Corps incompatibles avec le Miniſtere de l'Autel.

LEVITIQUE, Chap. XXI. verſ. 18. 19. 20.

Car aucun homme qui aura une tache, n'en approchera point : ſavoir, l'homme aveugle, ou boiteux, ou camus, ou qui aura quelque ſuperfluité dans les membres;

Ou l'homme qui aura quelque fracture aux pieds, ou aux mains;

Ou qui ſera boſſu, ou grêle, ou qui aura quelque ſuffuſion dans l'œil, ou qui aura de la rogne, ou de la gale, ou qui ſera rompu.

Et il ne s'approchera point du Miniſtere de ſon Autel, s'il eſt aveugle, s'il eſt boiteux, s'il a le nez ou trop petit, ou trop grand, ou tortu;

S'il a le pied ou la main rompue;

S'il eſt boſſu, s'il eſt chaſſieux, s'il a une taye ſur l'œil, s'il a une gale qui ne le quitte point, ou une gratelle répandue ſur le corps, ou une deſcente.

APrès tant de Règlemens qui regardoient la Pureté extérieure dans les choſes qui appartenoient au Culte de l'Ancien Teſtament, il convenoit auſſi qu'on obſervât quelque choix dans les Perſonnes chargées de l'Adminiſtration, de peur que le Culte divin ne devînt mépriſable, ſi les Prêtres n'euſſent pas eu toute la gravité qu'ils doivent avoir. Le Peuple, qui ſe conduit toujours par l'imagination, eſt ordinairement plus frappé de l'extérieur des choſes qui s'offrent à ſes yeux, que de l'eſſence que les choſes mêmes renferment. C'eſt ce qui fait qu'on voit encore ſubſiſter dans l'Egliſe Romaine, non-ſeulement les Loix qui regardent le vêtement des Prêtres & des Moines, mais encore celles qui regardent la ſanté & la bonne conſtitution du corps. Nous trouvons même que les Payens avoient des Préceptes & des Règlemens de cette nature. Les Athéniens avoient une Loi qui portoit, θαλλοφόρους τῇ Ἀθηνᾷ τοὺς καλοὺς γέροντας ἐκλέγεσθαι; c'eſt à dire, *que les Vieillards qui portoient les rameaux d'Olivier dans les Fêtes de Minerve, fuſſent choiſis beaux & bien faits.* Cette Loi ſe trouve dans *Xenophon* (*in Sympoſio.*) Une autre Loi ordonnoit que les Prêtres euſſent le corps ſain & entier. Voici ce qu'on trouve dans le grand *Etymologicon* ſur le mot, ἀφελὴς: ὁ ὑγιὴς τὸ σῶμα καὶ ὁλόκληρος. οὕτω παρὰ Ἀθηναίοις: *Sain de corps & entier : c'eſt l'uſage chez les Athéniens.* On lit enſuite dans le même Ouvrage, οἱ βασιλεῖς καὶ οἱ ἱερεῖς ἐδοκιμάζοντο Ἀθήνηθεν, εἰ ἀφελεῖς καὶ ὁλόκληροι: *On examinoit à Athenes les Rois (qu'on choiſiſſoit pour le ſaint Miniſtere) auſſi-bien que les Prêtres, afin de s'aſſurer s'ils étoient ſains & entiers de corps.* Mr. *Le Clerc* tire de ces endroits quelques lumieres, pour l'explication d'un paſſage de Joſeph, L. III. c. 10. où cet Auteur dit que l'ordre de DIEU étoit que *les Prêtres fuſſent parfaitement ſains de corps*, ἀφελεῖς εἶναι πᾶσαν ἀφέλειαν; & il leur oppoſe ceux qui n'étoient point entiers, τοὺς μὴ ὁλοκλήρους. Et certainement la Loi naturelle ſemble exiger elle-même la ſanté & l'intégrité du corps dans les Prêtres, de peur que quelque difformité extérieure dans le Culte ne le faſſe mépriſer.

Voyons en particulier quels étoient les défauts du Corps qui excluoient du Sacerdoce. Il ſemble qu'ils n'étoient pas tous ſuffiſans pour donner l'excluſion. En effet, on étoit beaucoup plus fondé à exclure un *Aveugle*, par exemple (*Iuver*), qu'un *Boiteux* (*Piſſeach*), parce que le défaut de celui-ci n'eſt qu'une ſimple difformité, au-lieu que l'autre eſt privé d'un Sens abſolument néceſſaire pour les fonctions ſacerdotales. Les *Septante* ont rendu le mot *Charym* par Κολοβόριν; la Vulgate, par *Naſo parvo vel grandi*, qui a *le nez grand ou petit*; la Verſion de Zurich porte, *Naſum habens depreſſum*, qui a *le nez plat*. Mr. *Le Clerc* veut que ce ſoit, *Naſo mutilus*, qui a *le nez coupé*; & les Talmudiſtes mettent *Camus*. Le mot Grec ἄριμος, a beaucoup de rapport avec le mot Hébreu. On lit dans *Heſychius*, ἄριμος, πίθηκος. *Strabon* fait dériver ce dernier mot des Tyrrhéniens, L. XIII. τοὺς πιθήκους φασὶ παρὰ τοῖς τυῤῥηνοῖς ἀρίμους καλεῖσθαι. *Onkelos* ſe ſert du mot חָרִם. Le Κολόβοριν des *Septante* ſignifie manifeſtement, *nez mutilé*

tilé, κολόβωμα τῆ ῥινὸς. Le mot Hébreu *Sarva* ſignifie, ſelon les *Septante*, ὠτότμητος, c'eſt à dire, *qui a l'oreille coupée*; ſelon la Vulgate, *Torto naſo*, *nez tortu*; & ſelon *Jonathan*, celui *qui a la cuiſſe déboîtée*. Mr. *Le Clerc* prétend que c'eſt quelque excroiſſance remarquable, parce que le mot Hébreu ſemble être ici oppoſé à cet autre mot חָרֻם *Charym*, & que pluſieurs dérivés de la Racine Arabe שרע marquent des choſes d'une longueur exceſſive. De ſorte que ſelon ce ſentiment, ni ce mot, ni le précédent, ne doivent point s'entendre d'un membre particulier du corps, mais en général de toutes les difformités qui peuvent ſe trouver dans les membres, ſoit qu'elles viennent de l'excès ou du défaut. C'eſt ainſi qu'ont auſſi penſé les Auteurs des deux Verſions de Zurich, qui ont rendu le mot שָׂרוּעַ, en Latin par *monſtroſus membris*, & en Allemand par *Glieder die ſich nicht ſchiken*. *Bochart* penſe auſſi de même (*Hieroz.* P. I. L. II. c. 46.) où en parlant des défauts des Brebis, il dit que cet Animal eſt nommé שָׂרוּעַ, lorsqu'une des parties de ſon corps qui ſont doubles, eſt plus longue & plus étendue que l'autre.

Le verſ. 19. exclud du Sacerdoce ceux qui ont le pied briſé, ou la main rompue. Mon opinion eſt, qu'il ne faut point entendre ici une ſimple fracture qui a été bien guérie, & qui s'eſt ſi bien raffermie par le moyen d'un calus, que le corps n'ait rien perdu de ſa beauté, ni de ſa force; mais une fracture avec contuſion, & qui a été ſuivie de quelque difformité; comme lorsqu'un membre eſt contrefait, ou écourté, ou bien encore quand il reſte après la fracture une fiſtule ou une carie. De-là vient que je trouve beaucoup plus de force dans les deux Verſions de Zurich, qui portent, *contritum pedem*, *manum confractam*; *Einen zerbrochenen Fuſs oder Hand*; que dans celle de Mr. *Le Clerc*, qui porte ſimplement, *pedem fractum*, *aut manum fractam*.

On trouve au verſ. 20. d'autres défauts qui rendoient inhabiles au Miniſtere גִּבֵּן *Gibben*, que les Septante ont traduit par Κυρτὸς, la Vulgate par *Gibbus*, *Boſſe*. *Onkelos* met *Gibin*, la Paraphraſe Samaritaine, *Gebi*. Quelques Chaldéens ont paraphraſé ce mot d'une maniere fort obſcure: *Celui*, diſent-ils, *dont les paupieres couvrent les yeux*. Mon opinion eſt, qu'il eſt ici queſtion de la *Boſſe*: c'eſt un défaut qui frappe les yeux, qui expoſe un homme au mépris, qui ôte les forces néceſſaires pour les fonctions d'un Lévite, & qui rend même ſouvent ſa reſpiration pénible & difficile. דַּק *Dak*, ſignifie, ſelon les *Septante*, ἔφηλος, *qui a des taches ſur le viſage*; ſelon la Vulgate, *Lippus*, *Chaſſieux*, comme s'il faloit lire dans l'Hébreu, דַּק *Rak*; ſelon *Onkelos*, דוקא; ſelon l'Interprete Samaritain, ננים *Nain*. Quelques Chaldéens traduiſent, *celui qui n'a point de poil aux paupieres*; mais דַּק ſignifie proprement, *minutus*, *mince* ou *menu*. C'eſt le mot qu'employe notre Verſion Latine. Quelques autres Verſions dans la même Langue portent, *tenuem & macilentum*, c'eſt à dire, un homme dont le corps eſt ſi mince qu'il en eſt foible & difforme. C'eſt le ſens que donne Mr. *Le Clerc* à cette expreſſion, que notre Verſion Allemande rend par *Rahn*. Je croirois plus volontiers qu'il eſt ici queſtion d'un *Nain*, ou d'un Homme de très petite taille; car les perſonnes maigres & minces ne paſſent point pour difformes, ſi elles ſont d'ailleurs bien conſtituées: elles ont même plus de facilité à faire leurs fonctions, que celles qui ont le ventre trop gros à force de graiſſe & d'embonpoint.

On trouve enſuite l'expreſſion ſuivante, תְּבַלֻּל בְּעֵינוֹ *theballyl beeno*, que les *Septante* ont rendu par Πτίλλος τὸς ὀφθαλμὸς; *S. Jerôme* par, *albuginem habens in oculo*, *qui a une taye dans l'œil*. Nos deux Verſions de Zurich portent, *Vitiato oculo*, *Der ein Fell auf dem aug hat*. *Onkelos* met *Chiliz*, & les autres Chaldéens *Chilzin*, *une fluxion ſur les yeux*. Peut-être que le χάλαζα, χαλαζίον des Grecs, vient du Chaldaïque. *Ægineta* en donne cette définition, ἄργε ὑγρᾶ σύϛασιν κατὰ τὸ βλέφαρον, *un amas d'humeurs blanches & viſqueuſes qui s'attachent aux paupieres*. *Galien* l'explique ainſi dans ſes Définitions: περιφηρή τινα ἔνδοθεν τῆ βλεφάρε ἐπάρματα γεγραμμένα, ἐοικότα τῆ χαλάζη, *de petites tumeurs rondes ſemblables à la grêle*, *dans la partie intérieure de la paupiere*. *Celſe* l'appelle, *quelque choſe de vicieux dans les paupieres*, *qui étant mobile peut être conduit çà & là*, *en le pouſſant avec le doigt*; *& qui reſſemble à ce que les Grecs appellent* κριτὴ. Pour moi, je croi qu'il faut moins entendre ici cette Maladie particuliere, appellée χάλαζα, qui n'incommode les yeux que lorsque la paupiere eſt renverſée, que la Taye même ou la Cataracte, qui eſt moins douloureuſe qu'incommode à l'œil; parce qu'elle en empêche les fonctions, & qu'elle rend même aveugle.

Le mot גָּרָב *Garabh*, eſt traduit par les Septante, ψώρα ἀγρία; par la Vulgate, *jugem habens ſcabiem*, (*qui eſt tout couvert de gale*); par *Onkelos*, *Garbon*; enfin par *Jonathan*, *qui eſt plein d'une Gale ſeche*. Pour nous, nous traduiſons, *celui qui eſt attaqué d'une Gale purulente*, car il nous ſemble qu'il s'agit ici d'une Gale humide qui s'éleve en puſtules pleines de pus, en Allemand, *eine flieſſende Raude*. Cette Maladie excluoit néceſſairement d'un Miniſtere ſi pur, ceux qui en étoient attaqués; auſſi-bien que cette Maladie fort approchante de celle-ci, appellée dans le Texte יַלֶּפֶת, *Jallepheth*, par les Septante λειχὴν, & *Impetigo* par la Vulgate. Elle étoit la même que cette Maladie Egyptienne dont Pline parle en ces termes, L. XXVI. c. 1. *Ils ont appellé*, dit-il, *la plus dangereuſe de ces Maladies*, Lichenas, *nom qui eſt Grec*; *& en Latin* Mentagra; *Dartre: ce nom qui lui fut donné d'abord pour babiner*, *paſſa enſuite dans l'uſage*; *il eſt tiré du mot* mentum, *menton*, *parce que le mal commençoit effectivement au menton*, *d'où il ſe répandoit ſouvent par tout le viſage*, *n'épargnant que les yeux. Il deſcendoit ſur le col*, *la poitrine*, *& les mains*,

LEVITICI Cap. XXII. v. 22. 23. 24.
Sacrificia rejicula.

III. Buch Mosis Cap. XXII. v. 22. 23. 24.
Verwerfliche Opfer.

I. A. Fridrich sculps.

mains; la peau ſe couvrant d'une eſpece de farine ſale & dégoûtante. *Celſe* fait mention de quatre Eſpeces de Dartres, l'une pire que l'autre: L. V. c. 28. Il ſeroit trop long de nous arrêter ici à les décrire. La Verſion Latine de Zurich traduit יַלֶּפֶת par *Scabiem aridam mordicantem*, c'eſt-à-dire, *une Gale ſeche & mordicante.* La Verſion Allemande traduit גָּרָב & יַלֶּפֶת, par *der eine dürre oder grüne fliſſende Raud hat.* Il ſemble que dans la prémiere de ces Verſions, on a eu en vue *la Gale ſeche* appellée en Allemand *der Mager*, & dans l'autre la *Gale humide*.

Enfin, la derniere Maladie qui excluoit du Miniſtere, étoit מָרוֹחַ אָשֶׁךְ, *Meroach aſchech*, que les Septante expriment par μονόρχις; la Vulgate, par *hernioſus*. Il y a ſans doute apparence qu'il eſt ici queſtion de celui qui avoit une Deſcente, particulierement une Deſcente des Inteſtins dans le Scrotum, ou de celle qui s'appelle *Epiplocele*, ou d'une autre Eſpece nommée *Omphalocele*, ou enfin d'une *Hernie ſeminale & charnue.* Il eſt vrai que toutes ces Maladies pouvoient être cachées ſous l'habit ſacerdotal; mais elles ne laiſſoient pas d'être un empêchement pour les fonctions ſacrées.

PLANCHE CCLXXXII.

Défauts, dont les Victimes devoient être exemtes.

LEVITIQUE, Chap. XXII. verſ. 22. 23. 24.

Vous n'offrirez point à l'ETERNEL ce qui ſera aveugle, ou rompu, ou mutilé, ou qui aura un poireau, ou de la rogne, ou de la gale: & vous n'en donnerez point pour le ſacrifice qui ſe fait par feu ſur l'Autel à l'ETERNEL.

Si c'eſt une Bête aveugle, ou qui ait quelque membre rompu, ou une cicatrice en quelque partie, ou des puſtules, ou la gale, ou le farcin: vous n'offrirez point des Bêtes de cette ſorte au SEIGNEUR, & vous n'en ferez rien bruler ſur l'Autel du SEIGNEUR.

Tu pourras bien faire une offrande volontaire d'un Taureau, ou d'une Brebis, ou d'une Chevre qui a quelque ſuperfluité ou défaut dans ſes membres; mais ils ne ſeront point agréés pour le vœu.

Vous pouvez donner volontairement un Bœuf, ou une Brebis, dont on aura coupé l'oreille, ou la queue; mais on ne peut pas s'en ſervir pour s'acquitter d'un vœu qu'on aura fait.

Vous n'offrirez point à l'ETERNEL, & vous ne ſacrifierez point en votre païs, une Bête qui ait quelque membre froiſſé, ou caſſé, ou arraché, ou taillé.

Vous n'offrirez au SEIGNEUR nul Animal qui aura ce qui a été deſtiné à la conſervation de ſon Eſpece, ou froiſſé, ou foulé, ou coupé, ou arraché; & gardez-vous abſolument de faire cela en votre païs.

LEs trois verſets précédens, 19. 20. 21. inſinuent qu'il ne faloit rien offrir en ſacrifice, qui ne fût ſans défaut; & la Raiſon ſuffit ſeule pour nous perſuader que DIEU ne pouvoit agréer des offrandes qui euſſent été mépriſables aux yeux même des Hommes. Les Payens avoient auſſi égard à cela: on lit dans *Herodote* L. II. c. 37. 38. que *parmi les Egyptiens*, le Prêtre devoit *examiner ſi la victime étoit pure*, &c. Les Athéniens examinoient auſſi avec grand

ſoin les Victimes qu'ils devoient offrir; & c'eſt de-là que Solon fait mention des *Victimes choiſies*, comme nous le liſons dans Plutarque qui a écrit la Vie de ce Légiſlateur. *Julius Pollux*, dans ſon *Onomaſticon* L. I. c. 1. nous donne une Liſte de toutes les marques par leſquelles on devoit juger de la bonté des Victimes (1). *Homere*, *Iliad.* I. verſ. 66. nous apprend que les Chevres que l'on immoloit à Apollon, devoient être parfaites. Sur quoi le Scholiaſte remarque, que cette perfection tomboit *ſur l'âge & ſur les membres: car*, dit-il, *on ne doit pas immoler des Victimes qui ayent des défauts; il faut qu'elles ſoient ſaines, pour être une offrande légitime.* Tout ceci eſt tiré du Commentaire de Mr. *Le Clerc.*

Pour faire connoitre aux Juifs quels étpient les défauts qui excluoient un Animal des Autels, Moïſe en fait un dénombrement exact, tel qu'il lui avoit été dicté par le ſuprème Légiſlateur. Nous allons les rapporter par ordre.

Le prémier défaut étoit d'être Aveugle, ou Borgne; car le mot Hébreu *Avværeth*, ſignifie ces deux choſes.

Le ſecond, d'avoir la cuiſſe ou la jambe caſſée; en Hébreu, *Schabur.*

Le troiſieme, d'être mutilé; en Hébreu *Charuz.* Les Septante ont rendu ce mot par γλωσσότμητον; la Vulgate porte, *cicatricem habens, qui a quelque cicatrice*; *Jonathan* traduit, *qui ont quelque contuſion aux yeux ou aux paupieres*; les Ferrarois, *Tajado*, c'eſt à dire, *mutilé*; notre Verſion Latine, *labiis ſciſſum, qui a les levres fendues*; l'Allemande, *wund.* Toutes ces explications diffèrent l'une de l'autre, comme le Genre de l'Eſpece. La meilleure eſt celle qui porte *mutilum*, *mutilé*, du mot Hébreu, *charats*, *couper*; pour marquer un Animal à qui l'on avoit coupé quelque partie du corps, comme la queue C'étoit un crime parmi les Athéniens, d'immoler des Victimes ſans queue. On voit dans *Ariſtophane*, (*in Acharnenſib.* v. 784.)

Ἀλλ' οὐδὲ θυσιμός ἐστιν αὐτηὶ. Μ. Σαμὰν,
Παῖδ' οὐχὶ θυσιμός ἐστι; Δ. Κέρκον οὐκ ἔχει.

D. *Mais elle ne ſauroit être ſacrifiée.* M. *Pourquoi, je vous prie, ne pourroit-elle pas être ſacrifiée?* D. *Elle n'a point de queue.*

Le quatrieme défaut s'appelloit *Jabbælæth*, mot que les Septante ont rendu par μυεμηκιῶντα. Ce mot ſignifie une eſpece de Verrue, dont *Celſe* nous donne la deſcription en ces termes, L. V. c. 28. *On appelle Myrmecia*, dit-il, *certaines verrues qui ſont moins élevées & plus dures que les cors; elles ont les racines plus profondes, & cauſent plus de douleur. Elles ſont larges par le bas; étant menues par le haut, il en ſort moins de ſang. Leur grandeur ſurpaſſe rarement celle d'un pois.* *Onkelos* rend le mot Hébreu par *Jablan.* L'Interprete Samaritain, par *Chabli.* *Jonathan* traduit, *qui a les yeux meurtris, & dans leſquels on apperçoit le blanc mêlé avec le noir.* La Vulgate, *papulas habens, qui a des puſtules*; en Grec, ψυδράκια. La plupart des Interpretes, & même les plus habiles, prétendent qu'il eſt ici queſtion de Verrues. Nos deux Verſions portent, l'une, *Verrucoſum*, l'autre, *voller Wartzen.*

Le cinquieme défaut eſt nommé *Garabh*, la *Gale*, dont nous avons parlé ſur le Chap. XXI. du Levit. v. 19.

Le ſixieme eſt marqué par le mot *Jallepheth*, dont nous avons auſſi parlé au même endroit. Ce ſont les Dartres. *Bochart* traduit *Porrigo*, *Teigne*, (*Hieroz.* P. I. L. II. c. 46.) Il ſuit *Avicenne* (L. IV. Fen. Tract. 2. capp. 24. 25.) Dans la Verſion Grecque il y a ψιτυρίασις, *Dartre farineuſe*, *Teigne*; & notre Verſion Allemande traduit *Grindig.*

Le ſeptieme défaut qui eſt nommé *Sarva*, étoit lorsqu'un Animal avoit les membres *énormes, enormibus membris, das ungleiche glieder hat.* C'eſt ce que portent nos Verſions de Zurich, mais elles ne s'accordent point. La Latine veut que cela s'entende de l'excès de la grandeur; ou, comme d'autres l'expliquent, de ce qu'il y a de ſuperflu. La Verſion Allemande eſt équivoque, pouvant convenir également à l'excès, ou au défaut de grandeur. On peut cependant nous excuſer par cette conſideration, que toutes choſes ſont relatives. Voy. Levit. XXI. 18.

Le huitieme défaut d'une Victime s'appelle *Kalut*, ſelon les *Septante*, Κολοβόκερκον, qui a *la queue coupée*, ou en général, qui a quelques parties trop courtes. Nos Verſions s'accordent ſur ce ſens. La Latine porte, *quod contractis eſt membris* c'eſt à dire, *qui a les membres raccourcis*; *Das zu kleine Glieder hat.* *Bochart* s'étend beaucoup ſur ce mot, & il obſerve que les Chiens de Malte ſont appellés *Kalaſſa* par les Arabes.

Le verſ. 24. réunit pluſieurs défauts, וְכָרוּת וּמָעוּךְ וְכָתוּת וְנָתוּק. Les *Septante* mettent, θλαδίαν καὶ ἐκτεθλιμμένον, καὶ ἐντομίαν, καὶ ἀνεσπασμένον. La Vulgate, *qui ont les teſticules froiſſés, ou écraſés, ou coupés & ſeparés du corps*; *Contritis, vel tuſis, vel ſectis ablatiſque teſticulis.* Notre Verſion Latine porte, *quod impulſu fractum eſt, aut contuſum, aut ruptum, aut exectum:* l'Allemande, *Zerſtoſſenes, oder zertruktes, oder zerriſſenes, oder aufgeſchnittenes.* En un mot, ces quatre expreſſions excluent les Animaux châtrés; elles marquent même la maniere de les châtrer. En Grec, מָעוּךְ *Mauk*, eſt proprement θλιβίας, *comprimé*; כָּתוּת *Cathuk*, θλαδίας, ou θλασίας, *froiſſé*, *meurtri*; נָתוּק *Nathuk*, σπάδων, *arraché*; כָּרוּת *Caruth*, τομίας, ἐκτομίας, *coupé.* Dans notre Verſion Allemande, au-lieu de *aufgeſchnittenes*, on tradui-

(1) Τὰ δὲ προσακτέα θύματα, ἱερεῖα, ἄρτια, ἄτομα, ὁλόκληρα, ὑγιῆ, ἄπηρα, παμμελῆ, ἀρτιμελῆ, μὴ κολοβὰ, μηδὲ ἤμπηρα, μηδὲ ἠκρωτηριασμένα, μηδὲ διάστροφα. Σόλων δὲ τὰ μὴ ἤμπηρα καὶ ἀφηλῆ ὠνόμασε.

LEVITICI cap. XXIII. v. 10.
Primitiæ frugum.

III. Buch Mosis Cap. XXIII. v. 10.
Erstling-Opfer.

I. Stridbeck sculps.

duiroit peut-être mieux en mettant *verſchnittenes*. On peut châtrer les Agneaux de ces quatre manieres, pour en faire des Moutons; comme il paroit par *Ariſtote* & par *Columelle*. Il y a des Interpretes qui prétendent, avec *Jonathan* & *Joſeph*, que par les derniers mots, *ne faites point cela dans votre païs*, toute ſorte de *Caſtration* étoient défendue aux Iſraëlites: *Qu'il ne ſoit permis*, dit ce dernier Auteur, *de châtrer ni Homme, ni aucun autre Animal.* Antiq. IV. ch. 8.

PLANCHE CCLXXXIII.

Prémices des Moiſſons.

LEVITIQUE, Chap. XXIII. verſ. 10.

Parle aux Enfans d'Iſraël, & di-leur: Quand vous ſerez entrés au Païs que je vous donne, & que vous en aurez fait la moiſſon, alors vous apporterez au Sacrificateur une poignée des prémiers fruits de votre moiſſon.

Parlez aux Enfans d'Iſraël & dites-leur: Lorſque vous ſerez entrés dans la Terre que je vous donnerai, & que vous aurez coupé les grains, vous porterez au Prêtre une gerbe d'épis, comme les prémices de votre moiſſon.

L'Oblation des Prémices des fruits, qui ſe faiſoit à DIEU en ſacrifice de reconnoiſſance, eſt ſans doute un uſage fort ancien, & né peut-être de la Raiſon même, qui naturellement doit conſerver la gratitude pour les bienfaits. Mr. *Le Clerc* (*in Comm.*) paroît perſuadé que cette coutume ne venoit, ni des Egyptiens aux Hébreux, ni des Hébreux aux Egyptiens; mais que ces deux Peuples la tenoient des prémiers Auteurs de leur origine. Quoi qu'il en ſoit, la Loi de DIEU eſt ici expreſſe, & elle doit être préferée à toutes les autres Coutumes & à toutes les autres Loix. L'Hiſtorien *Joſeph* nous décrit de quelle maniere ſe faiſoit, même de ſon tems, l'oblation du *Gomer*, c'eſt à dire de l'Orge, car c'étoit la prémiere moiſſon, *Ant.* L. III. c. 10. φρύξαντες τῶν ϛαχύων, &c. *Après avoir laiſſé ſecher, battu & purgé une poignée d'épis, ils offrent l'Orge à* DIEU *ſur l'Autel. Alors en en jettant une poignée, ils donnent le reſte aux Prêtres pour leur uſage, & il eſt permis enſuite de faire la moiſſon, ſoit en public, ſoit en particulier.* C'étoit un uſage fort ancien parmi les *Egyptiens*, de conſacrer à *Iſis* les Prémices des fruits. Voici ce qui ſe pratiquoit du tems de *Diodore*, comme il le rapporte lui-même, L. I. p. 13. *C'eſt la coutume aujourd'hui même*, dit-il, *qu'au tems de la moiſſon ces Peuples offrent les prémiers épis coupés, & qu'ils faſſent des lamentations auprès des gerbes en invoquant Iſis.* Il eſt clair que cette ſeule coutume devoit être un fonds de revenu très riche pour les Prêtres: c'eſt ce que nous marque *Philon* (*Lib. de præmiis Sacerdotum*) où après avoir expoſé la Loi des *Prémices*, il continue ainſi: *Le Païs étant extrèmement peuplé, il ſuit que les Prémices doivent être en très grand nombre; de ſorte que le plus pauvre même des Prêtres paroît très riche par cette abondance d'aliment qui lui revient.*

PLANCHE CCLXXXIV.

La Fête des Tabernacles.

LEVITIQUE, Chap. XXIII. verſ. 40.

Et au prémier jour vous prendrez du fruit d'un bel Arbre, des branches de Palme, & des rameaux d'Arbres branchus, & des Saules de riviere, & vous vous réjouïrez pendant ſept jours devant l'ETERNEL.

Vous prendrez au prémier jour, des branches du plus bel Arbre, avec ſes fruits, des branches de Palmier, des rameaux de l'Arbre le plus touffu, & des Saules qui croiſſent le long des torrens: vous vous réjouïrez devant le SEIGNEUR votre DIEU.

AU prémier jour de la Fête des Tabernacles, c'eſt à dire, quelques jours auparavant, car pour le jour même que cette Fête commençoit, l'on chommoit: le prémier jour donc, il étoit ordonné aux Iſraëlites de prendre *pri ets hadar*; ſelon les *Septante*, καρπὸν ξύλου ὡραίου, le fruit du plus bel Arbre, & ſelon notre Verſion Latine, *fructum ligni ſpecioſi*, ce qui ſignifie la même choſe. Ils étoient obligés de le prendre, de le porter, & d'en manger le fruit, en action de graces pour la recolte des Fruits de l'Automne. Parmi les Arbres dont on cueilloit le Fruit, étoient par exemple, les Citronniers, comme le prétend *Onkelos*. C'eſt ce qui paroît encore par le témoignage de Joſeph, *Ant.* III. c. 10. qui s'exprime ſur cet article en ces termes: *La Loi commandoit aux Juifs d'offrir des holocauſtes & de rendre à* DIEU *des actions de graces, en portant dans leurs mains des branches de Myrte & de Saule, avec un rameau de Palmier, auquel on avoit attaché des Pommes de Perſe*, c'eſt à dire, des Citrons. Ils prenoient auſſi pour couvrir leurs huttes, *ets aboth anaph*, ce que les *Septante* ont traduit, κλάδους ξύλου δασέος; la Vulgate, *ramos ligni denſarum frondium*; la Verſion Latine de Zurich, *ramos arboris denſæ, des rameaux d'arbres branchus*; & l'Allemande, *Meyen von diken Bäumen*, il ſeroit mieux, *Aeſte von diken Bäumen*. Tels étoient les *Myrtes*, en Hébreu *Hadaſſin*, comme l'aſſure *Onkelos*. Tout cela ſe confirme par ce qu'on lit dans Nehemie VIII. 15. qui parle ainſi de cette pratique. *Sortez dehors à la montagne, & apportez des rameaux d'Oliviers, & des rameaux d'autres Arbres huileux, des rameaux de Myrte, des rameaux de Palme, & des ramaux de Bois branchu, afin de faire des Tabernacles, ainſi qu'il eſt écrit.* Ou: *Allez ſur les montagnes, & apportez des branches d'Oliviers & des plus beaux arbres, des branches de Myrte, des rameaux de Palmiers, & des Arbres les plus touffus, pour en faire des couverts de branchages, ſelon qu'il eſt écrit.* Rien ne peut mieux ſervir d'explication à notre Texte, que ce paſſage. D'ailleurs, tout cela a beaucoup de rapport avec ce que dit *Joſeph.* Il eſt encore fait mention ici des *Cappoth Themarim*, des *branches de Palmiers*, & des *Arbe nachal*, des *Saules de riviere.* On trouve chez les Payens de ces ſortes de cérémonies, par où le Peuple ſe diſpoſoit à la joye; témoin *Strabon* L. X. qui dit: *Porter des rameaux, & danſer, ſont des cérémonies qui ſe pratiquent d'ordinaire à l'égard de ces Divinités, Bacchus, Appollon, Cérès, & les Muſes.* Les Athéniens celebroient leurs *Oſchophories* à l'honneur de Minerve, dans leſquelles on portoit des ὠσχαι, c'eſt à dire, *des branches de Palmiers avec leurs fruits.* On peut voir là-deſſus *Suidas.* Ceci eſt tiré de Mr. *Le Clerc.*

Joh. Baptiſt. Ottius, Achidiacre & Chanoine de Zurich, forme une très ſavante conjecture, dans ſa *Lettre à Reland ſur certaines Médailles Samaritaines*, laquelle eſt inſerée dans ſes *Diſſertations* ſur ce ſujet, p. 59. Il veut que dans la Médaille fig. A, ſoit exprimé ce dont il s'agit, c'eſt à dire ce *Lulaf* des Juifs, ou un faiſceau de Saule; & qu'on la reſtitue telle qu'on la voit Fig. B. Pour ce qui eſt du *Citronnier*, il n'y a point de doute qu'il ne ſoit d'un côté; & il eſt auſſi certain qu'on a repréſenté de l'autre côté tout un *Palmier*, dont on avoit arraché les Dattes.

PLAN-

LEVITICI Cap. XXIII. v. 40.
Δενδροφορίαι Iudæorum.

III. Buch Mosis Cap. XXIII. v. 40.
Jüdisches Laubhütten-Fest.

I. A. Fridrich sculps.

LEVITICI Cap. XXV. v. 15. 16.
Lex Iudæorum agraria.

III. Buch Mosis Cap. XXV. v. 15. 16.
Land- und Land-Ordnung.

G. D. Heümann sculps.

PLANCHE CCLXXXV.

Loi pour la vente des Terres.

LEVITIQUE, Chap. XXV. verſ. 15. 16.

Mais tu acheteras de ton prochain, à proportion des années qui ſe ſont écoulées depuis le Jubilé. On te fera de même la vente, ſelon le nombre des années de rapport.

Et il vous vendra à proportion de ce qui reſte de tems pour en recueillir le revenu.

Selon qu'il y aura plus d'années, tu augmenteras le prix de ce que tu achetes; & ſelon qu'il y aura moins d'années, tu le diminueras: car on te vend le nombre des recoltes.

Plus il reſtera d'années d'un Jubilé juſqu'à l'autre, plus le prix de la choſe augmentera; & moins il reſtera de tems juſqu'au Jubilé, moins s'achetera ce qu'on achetera; car celui qui vend, vous vend ce qui reſte de tems pour le revenu.

LA Science des Proportions répand beaucoup de jour ſur cette matiere. Le Légiſlateur diſtingue dans ce Chapitre, ſur-tout aux verſets 29. & 30. les *Héritages* des *Villes*, de ceux de la *Campagne*; ce que font les Juriſconſultes *Leg.* 198. *ff. de Verb. Sign.* Les *Héritages* de la *Campagne* doivent être comparés aux *Fiefs*, qui ne peuvent être aliénés ſans le conſentement du Seigneur. Ces ſortes de Terres devoient être eſtimées ſelon le nombre des années, qui ſe comptoient depuis le jour du Contrat, juſqu'au Jubilé. L'Héritage, par exemple, dont le revenu étoit de 10 *Stuk*, étoit vendu la prémiere année après le Jubilé, (les 7 années Sabbatiques étant déduites des 48 années utiles) pour le prix de 410 Muids, qui eſt ce que donnent 41 ans. La ſeconde année, l'Héritage ſe vendoit 400; la troiſieme, 390; & ainſi du reſte, diminuant à chaque année ſelon la progreſſion arithmétique,

410. 400. 390. 380. 370. 360. 350. &c.

A moins peut-être qu'on ne tirât encore l'Interêt de l'Uſure. L'an du Jubilé arrivant, le prémier Proprietaire rentroit dans l'Héritage, comme par droit de reverſion. Les Romains faiſoient auſſi des Contrats à peu près ſemblables. Ceux qui en voudront un exemple, peuvent conſulter le paſſage de Vitruve rapporté au bas de la page (1). Il y avoit, à l'égard des *Héritages des Villes* & des *Biens mobiliers*, un autre uſage. On pouvoit les aliéner, ſous condition de les dégager dans un an, lequel étant paſſé, les effets demeuroient à l'Acheteur par droit d'acquiſition & de preſcription. Il ſemble que ce ſoit à l'occaſion de ce Droit particulier des Héritages des Villes & des Maiſons, que fut donné ce Précepte du Décalogue, Exod. XX. 16. *Tu ne convoiteras point la maiſon de ton Prochain*; de peur qu'une Famille en s'agrandiſſant, n'en mît une autre à l'étroit. Les *Biens mobiliers* paſſoient ſur le champ, des mains du Vendeur, dans celles de l'Acquereur. La Vigne de *Naboth*, qu'il refuſa de vendre ou d'échanger au Roi Achab, étoit un Héritage de Ville, voiſin du Palais du Roi. Voyez ce qu'il répond à Achab lui-même, qui lui en fit la propoſition: *Que l'*Eternel *me garde de te donner l'Héritage de mes Peres*, 1. Rois XXI. 3. Voy. *Reyher*, (*Math. Moſ.* 522.) Mr. Le *Clerc* dans ſon *Commentaire* rapporte pluſieurs choſes ſur cette matiere, & compare cette Ordonnance avec les Loix des Nations, & en particulier avec la Loi *Agraire* des Romains.

(1) *Noſtri celeritati ſtudentes, erecta coria locantes, frontibus ſerviunt, & in medio farciunt fractis ſeparatim cum materia cæmentis, ita tres ſuſcitantur in ſtructura cruſtæ, duæ frontium, & una media ſtructuræ. Quæ ſunt è molli cæmento ſubtili facie venuſtatis, non eæ poſſunt eſſe in vetuſtatem non ruinoſæ. Itaque cum arbitraria communium parietum ſumuntur, non æſtimant eos, quanti facti fuerint, ſed cum ex tabulis inveniunt eorum locationes, pretio præteritorum annorum ſingulorum deducunt octogeſimas, & ita ex reliqua ſumma partem reddi jubent pro his parietibus, ſententiamque pronuntiant, eos non poſſe plus quàm annos* 80 *durare.* Vitruv. L. II. c. 8. §. 12. 15.

PLANCHE CCLXXXVI.

Maladies envoyées pour la punition des Rebelles.

LEVITIQUE, Chap. XXVI. verſ. 16.

Je commettrai ſur vous la frayeur, la langueur, & l'ardeur, qui vous conſumeront les yeux, & qui tourmenteront vos ames. Et vous ſemerez en-vain votre ſemence, car vos Ennemis la mangeront.

Je vous punirai bien-tôt par l'indigence, & par une ardeur qui vous deſſechera les yeux & vous conſumera. Ce ſera en-vain que vous ſemerez vos grains, parce que vos Ennemis les devoreront.

ENtre les Maladies les plus dangereuſes, dont le Peuple étoit menacé en cas de rebellion, la prémiere ſe nomme *Schachepheth*, dont il eſt auſſi parlé Deut. XXVIII. 22. Les Interpretes ne ſont pas ici tous d'accord. Les Docteurs Juifs, *Selomo*, *de Pomis*, *Jarchi*, définiſſent cette Maladie par une enflure de la chair, formant des puſtules de la groſſeur d'une pomme. C'eſt peut-être de-là que notre Verſion Latine traduit, *Tumor*, & l'Allemande *Geſchwulſt*. Mais il y a differentes ſortes de Tumeurs, auxquelles les Medecins donnent differens noms. Il y a des Apoſtumes, des Froncles, des Ecrouelles, & des Bubons les plus malins de tous. *Kimchi* (*in Lexic.*) s'appuyant ſur R. *Jonas* & le *Talmud*, dit que cette Maladie eſt *mathnunah*, mot qui marque l'*affoibliſſement*, le *deſſechement*, l'*exténuation*; & par-là il entend la *Phthiſie*, ou la *Conſomption*. Il prétend encore que le *Sochaph* des Arabes a quelque affinité avec le mot Hébreu. *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. II. c. 19.) croit que les Grecs ont rendu le mot Hébreu par celui d'ἀλροφία, qui eſt une eſpece de Conſomption, quoique les MSS. portent ἀπορία d'où *S. Jerôme* a traduit *Egeſtas*, (*Indigence.*) Mais la Conſomption eſt certainement la Maladie dont il eſt ici queſtion. Car il eſt ſûr que chez les Hébreux, *ſchachuph* ſignifie *deſſeché*, *exténué*. *Buxtorff* prouve par *Sota* f. 26. b. que le mot *Schachaph* ſignifie dans Kal, *ſecher de langueur*, dans Niphal, *devenir ſec*, dans Piel, *tomber en chartre*. C'eſt de-là que le *Larus*, Oiſeau très petit & très maigre, eſt appellé *Schachaph*. Les Septante ont traduit *Schachepheth* par φώξα. Tous ces Interpretes peuvent ſe concilier; car φώξα (la *Galle*) s'éleve auſſi en puſtules, & rend quelquefois maigre. Et le dernier ſymptome de la Phthiſie, & qui met fin à la maladie & à la vie, eſt ordinairement l'enflure des pieds.

La Maladie dont il eſt parlé enſuite, ſe nomme *Kaddachath*. Les Septante traduiſent ἴκτερος; la Vulgate, *Ardor*; notre Verſion Latine, *Febris ardens*; l'Allemande, *Fieber*; & la Françoiſe, *langueur* & *ardeur*.

Les mots ſuivans, *qui vous conſumeront les yeux, & qui tourmenteront vos ames*, ſemblent devoir plutôt ſe rapporter aux Maladies précédentes, comme en étant l'effet, qu'être regardeés comme un *affoibliſſement* particulier des *yeux*. Voici ce que dit *Celſe* à ce ſujet. L. VI. c. 6. *Il arrive auſſi que les deux yeux, ou l'un d'entre eux, deviennent plus petits que lorſqu'ils ſont dans leur état naturel.* Comme tout ſe conſume dans la Phthiſie, il faut de néceſſité que les yeux perdent auſſi de leur groſſeur ordinaire.

LEVITICI Cap. XXVI. v. 16.
Morbi Rebellium poenæ.

III. Buch Mosis Cap. XXVI. v. 16.
Der bestraffte Ungehorsam.

J. C. Thelot sculps.

SUPPLEMENT
AU COMMENTAIRE SUR LE
LEVITIQUE.

LEVITIQUE, Chap. II. verſ. 11.

Quelque gâteau que vous offriez à l'ETERNEL, il ne ſera point fait avec du levain: car vous ne ferez point fumer, dans aucune offrande faite par feu à l'ETERNEL, de levain, ni de miel.

Toute oblation qui s'offre au SEIGNEUR, ſe fera ſans levain, & vous ne brulerez point ſur l'Autel, ni de levain, ni de miel, dans le ſacrifice qu'on offre au SEIGNEUR.

LE *Miel* eſt recommandé dans l'Ecriture, à cauſe de ſes grandes proprietés & de ſes differens uſages; mais ce n'eſt pas ici le lieu de nous étendre ſur cet article. On l'employoit même tous les jours dans les Sacrifices. *Homere*, ou un autre, dans une Hymne faite en l'honneur de Mercure, appelle cette noble production de la Nature, *les délices des Dieux*; & dans ſa deſcription du combat des *Grenouilles* & des *Souris*, il dit, *que le Miel ſurpaſſe tout en douceur, & que les Dieux en font leurs délices.* Si l'on ſouhaite un plus grand nombre de témoignages, qu'on liſe *Pauſanias* en ſes prémieres *Eliaques*, *Strabon* L. X. & d'autres. L'uſage du Miel eſt ici défendu dans les Sacrifices. Il eſt bien difficile de rendre raiſon de cette défenſe. *R. Selomo* entend ſous le nom de *Miel*, la douceur des Fruits en général. Quelques-uns, ſelon *Aben Ezra*, entendent les Fruits du Palmier. Mais tous les autres Interpretes prétendent qu'on ne doit pas s'éloigner de la propre ſignification du mot. Il y en a pluſieurs qui alleguent diverſes cauſes de cette Loi, & qui vont pour cela juſqu'au myſtique. On lit chez *Philon*, que *l'Abeille qui le cueille, eſt un Animal impur, parce qu'on prétend qu'elle nait de la pourriture & de la corruption des Bœufs morts.* On lit auſſi chez *Theodoret*, ce qui eſt peut-être la meilleure raiſon qu'on puiſſe alleguer, *que l'Abeille ſe repoſe dans des lieux impurs, & qu'elle ramaſſe de tous les lieux la matiere de ſon Miel.* Cet Auteur ajoute, *que la production de l'Abeille n'eſt pas de notre travail, & que ſous l'emblème du Miel, la Volupté eſt défendue. S. Jerôme* (Epitre 19. à *Euſtochium*) dit que DIEU rejette tout ce qui approche de la Volupté, & que rien ne lui eſt plus agréable que ce qui renferme en ſoi quelque vérité piquante. *Plutarque* (*Sympoſ.* L. IV. c. 5.) croit que cette Loi n'a été établie que parce qu'il ſemble que le Miel gâte le Vin avec lequel on le mêle. Il dit ceci pour prouver que les Juifs révéroient Bacchus, & qu'ils ne vouloient pas l'irriter par un mêlange de Vin & de Miel. Cependant, il paroît par les Auteurs profanes, qu'on offroit à Bacchus du Miel, outre le Vin (1). Dans l'obſcurité de ce qui eſt ici en queſtion, *Bochart* (*Hieroz.* P. II. L. IV. c. 13.) panche à en attribuer la cauſe à ce que DIEU réputoit le Miel impur, parce qu'il ne vouloit pas qu'on lui offrît en ſacrifice des choſes qui s'offroient preſque tous les jours aux Démons.

(1) *Sic venias hodierne; tibi dem Thuris honores,*
Liba & Mopſopio dulcia melle feram.
Tibull. L. I. Eleg. 8.

Liba Deo fiunt, ſuccis quia dulcibus idem
Gaudet, & à Baccho mella reperta ferunt.
Ovid. Faſt. L. III. v. 735.

LEVITIQUE, Chap. III. verſ. 9.

Et il offrira du Sacrifice de proſperité une offrande faite par feu à l'ETERNEL, en ôtant la graiſſe & la queue entiere juſques contre l'échine, & la graiſſe qui couvre les entrailles, & toute la graiſſe qui eſt ſur les entrailles.

Et ils offriront de cette hoſtie pacifique en ſacrifice au Seigneur, la graiſſe & la queue entiere.

Voy. ſur EXOD. XXIX. 22.

LEVITIQUE, Chap. V. verſ. 11.

Que ſi celui qui aura péché, n'a pas le moyen de trouver deux Tourterelles ou deux Pigeonneaux, il apportera pour ſon offrande la dixieme partie d'un Epha de fine farine, & ne mettra ſur elle ni huile ni encens; car c'eſt une offrande pour le péché.

Que s'il n'a pas le moyen d'offrir deux Tourterelles ou deux Petits de Colombes, il offrira pour ſon péché la dixieme partie d'un Epha de fine farine. Il ne l'arroſera point d'huile, & ne mettra point d'encens deſſus, parce que c'eſt pour le péché.

Voy. ſur EXOD. XVI. 36.

LEVITIQUE, Chap. IX. verſ. 3.

Et tu parleras aux Enfans d'Iſraël, diſant: Prenez un jeune Bouc pour l'offrande pour le péché, un Veau & un Agneau, tous deux d'un an, qui ſoient ſans tache, pour l'holocauſte.

Vous direz aux Enfans d'Iſraël: Prenez un bouc pour le péché, un Veau & un Agneau d'un an, ſans tache, pour en faire un holocauſte.

CE Précepte regarde également le *Veau* & l'*Agneau*. Ils devoient être d'un an: cependant, on ne doit pas entendre préciſément qu'ils dûſſent avoir douze mois; mais on pouvoit les prendre depuis l'âge de huit jours, juſqu'à ce qu'ils euſſent un an accompli. Un Agneau de cet âge ſe nomme ici, & dans pluſieurs autres endroits de l'Ecriture, *Cebes*: s'il a plus d'un an, on le nomme *Ail*. Les Docteurs Hébreux diſtinguent de même le *Egel* du *Phar*, un Veau ou un Bœuf d'un an, de celui qui en a deux. Ces ſortes de Veaux & d'Agneaux ſe nomment *Bne ſchanah*, (*Fils de l'année.*) Ils ſont ainſi appellés, Mich. VI. 6. Voy. *Bochart* (*Hieroz.* P. I. L. II. c. 28.) Il y a beaucoup de rapport entre le mot Hébreu *Egel*, & celui des Arabes modernes, *Ygl*, *Yggewl*, plur. *Ægiagil* & *Ugiul*. fém. *Yglet*, plur. *Ygel*. (*Meninzk. Lex.* 3218. 3222. 3225.)

LEVITIQUE, Chap. XI. verſ. 23.

Mais tout autre Reptile volant qui a quatre pieds, vous ſera en abomination.

Tous les Animaux qui volent & qui n'ont que quatre pieds, vous ſeront en exécration.

Voy. ſur LEVIT. XI. 20.

LEVITIQUE, Chap. XVII. verſ. 10-14.

Si quelqu'un de la Famille d'Iſraël, ou des Etrangers qui font leur ſéjour parmi eux, mange de quelque ſang que ce ſoit, je mettrai ma face contre cette perſonne qui aura mangé le ſang, & je la retrancherai du milieu de ſon peuple.

Si un homme, quel qu'il ſoit, ou de la Maiſon d'Iſraël, ou des Etrangers qui ſont venus de dehors parmi eux, mange du ſang, j'arrêterai ſur lui l'œil de ma colere, & je le perdrai du milieu de ſon Peuple.

Car l'ame de la chair eſt dans le ſang;

Parce que la vie de la chair eſt dans le ſang:

auſſi je vous ai ordonné qu'il ſoit mis ſur l'Autel pour faire propitiation pour vos ames: car c'eſt le ſang qui fera propitiation pour l'ame.

C'eſt pourquoi j'ai dit aux Enfans d'Iſraël, Que perſonne d'entre vous ne mange du ſang; que l'Etranger même qui fait ſon ſéjour parmi vous, ne mange point de ſang.

Si quelqu'un des Enfans d'Iſraël, & des Etrangers qui font leur ſéjour parmi eux, a pris à la chaſſe une Bête ou un oiſeau qu'on mange, il répandra leur ſang, & il le couvrira de pouſſiere.

Car l'ame de toute chair eſt dans ſon ſang, il lui tient lieu d'ame: c'eſt pourquoi j'ai dit aux Enfans d'Iſraël, Vous ne mangerez point le ſang d'aucune chair: car l'ame de toute chair eſt ſon ſang; quiconque en mangera, ſera retranché.

ſang; & je vous l'ai donné, afin qu'il vous ſerve ſur l'Autel pour l'expiation de vos ames, & que l'ame ſoit expiée par le ſang.

C'eſt pourquoi j'ai dit aux Enfans d'Iſraël, Que nul d'entre vous, ni même des Etrangers qui ſont venus d'ailleurs parmi vous, ne mange du ſang.

Si quelque homme d'entre les Enfans d'Iſraël, ou d'entre les Etrangers qui ſont venus d'ailleurs parmi vous, prend à la chaſſe quelqu'une des bêtes, ou au filet quelqu'un des oiſeaux dont il eſt permis de manger, qu'il en répande le ſang, & qu'il le couvre de terre.

Car la vie de toute chair eſt dans le ſang; c'eſt pourquoi j'ai dit aux Enfans d'Iſraël, Vous ne mangerez pas du ſang de toute chair: parce que la vie de la chair eſt dans le ſang; & quiconque en mangera, ſera puni de mort.

CEtte Loi, qui eſt une des plus difficiles, a été expliquée Gen. IX. 4. ainſi je ne pourrois que répéter ce que j'en ai dit. J'ai fait voir que la cauſe pour laquelle cette défenſe a été faite, étoit plus morale & figurative, que phyſique. Le Légiſlateur ſuprême ſemble s'être réſervé ce qu'il y a de plus précieux dans un corps animé, c'eſt à dire le Sang, de la conſtitution & du mouvement duquel dépend ſans contredit la vie. Il ſemble auſſi qu'il a voulu éloigner par-là tout ce qui pouvoit porter à la cruauté & à l'homicide. C'eſt donc ſans raiſon que ceux qui défendent l'opinion de la Métempſycoſe, croyent que cette Loi n'a été établie que dans la vue d'empêcher que l'Ame des Bêtes ne paſſât avec leur ſang dans le corps de l'Homme. Les Philoſophes diſent beaucoup de choſes ſur l'Ame des Bêtes; mais tout ce qu'ils avancent à ce ſujet eſt fort incertain. Ce mot, qui a differens ſens, a donné lieu à pluſieurs diſputes de Philoſophie, toutes vaines & inutiles. On a dit quantité de choſes ſur l'Ame Vitale, ſur ſes Idées operantes, & ſur ſon harmonie avec l'Ame raiſonnable dans l'Homme: mais tous les raiſonnemens qu'on fait là-deſſus, partent plutôt de l'imagination, que du jugement. Il ſemble que Moïſe ne fait aucune difference entre l'*Ame* & la *Vie*: auſſi notre Verſion Allemande traduit le mot *Nepheſah* v. 11. par *Seel* (*Ame*), & v. 14. par *Leben* (*Vie*).

LEVITIQUE, Chap. XIX. verſ. 26.

Vous ne mangerez rien avec le ſang. Vous ne devinerez point & vous ne prédirez point le tems.

Vous ne mangerez rien avec le ſang. Vous n'uſerez point d'Augures, & vous n'obſerverez point les Songes.

Voy. ſur DEUT. XVIII. 10. 11.

LEVITIQUE, Chap. XXII. verſ. 4.

Tout homme de la poſterité d'Aaron, qui ſera lèpreux, ou découlant, ne mangera point des choſes ſaintes, juſqu'à ce qu'il ſoit nettoyé. Il en ſera de même de celui qui aura touché quelque homme que ce ſoit, qui ſera devenu ſouillé pour avoir touché un mort, ou celui qui aura un flux de ſemence.

Tout homme de la race d'Aaron, qui ſera lèpreux, ou qui ſouffrira ce qui ne doit arriver que dans l'uſage du mariage, ne mangera point des choſes qui m'ont été ſanctifiées, juſqu'à ce qu'il ſoit guéri. Celui qui touchera un homme devenu impur pour avoir touché à un mort, ou à un homme qui ſouffrira ce qui ne doit arriver que dans l'uſage du mariage,

Voy. ſur LEVIT. XV. 16.

LEVITIQUE, Chap. XXII. verſ. 19. 20.

Il offrira de ſon bon gré un mâle ſans tache, d'entre les Taureaux, d'entre les Brebis, & d'entre les Chevres.

Vous n'offrirez aucune choſe qui ait une tache: car elle ne ſeroit point agréée pour vous.

Si ſon oblation eſt de Bœufs, de Brebis, ou de Chevres, il faut que ce ſoit un mâle qui n'ait point de tache.

S'il a une tache, vous ne l'offrirez point, & il ne ſera point agréable au SEIGNEUR.

Voy. ſur EXOD. XII. 5. *LEV.* I. 2. 3.

LEVITIQUE, Chap. XXII. verſ. 27. 28.

Quand un Veau, ou un Agneau, ou une Chevre, ſeront nés, & qu'ils auront été ſept jours ſous leur mere, depuis le huitieme jour & les autres ſuivans après, ils ſeront agréables pour l'offrande du ſacrifice qui ſe fait par feu à l'ETERNEL.

Vous n'égorgerez point auſſi en un même jour, la Vache, ou la Brebis, ou la Chevre, avec ſon Petit.

Lorſqu'un Veau, ou une Brebis, ou une Chevre, ſeront nés, ils demeureront ſept jours à teter ſous leurs meres; mais le huitieme jour & les jours d'après, ils pourront être offerts au SEIGNEUR.

On n'offrira point en un même jour, ou la Vache, ou la Brebis, ou la Chevre avec leurs Petits.

LE Rite impur des Payens s'accorde ici avec le Rite très pur de la Loi. *Le Petit d'une Truye*, dit Pline L. VIII. c. 51. *eſt pur, & peut être ſacrifié le cinquieme jour; & celui d'une Brebis, le huitieme.* Il s'accorde auſſi avec la Loi de l'Exode XXII. 30. *Tu feras la même choſe de ton Bœuf, & de ta Brebis, ou de ta Chevre; il ſera ſept jours avec ſa mere, & au huitieme jour tu me le donneras.* Cette Loi, ainſi que d'autres ſemblables, dépend de la volonté du Légiſlateur; cependant, on peut en donner les raiſons qu'en allegue *Bochart* (*Hieroz.* P. I. L. II. c. 50.) Un Animal qui ne fait que de naître, eſt tellement tendre, qu'on n'eſt point aſſuré qu'il puiſſe vivre, & qu'avant huit jours on ne peut gueres le mettre au nombre des Animaux. Il eſt certain d'ailleurs, qu'il ne peut être délivré avant le huitieme jour, de cette ordure qui vient de la liqueur renfermée dans l'*Amnion*, & qui forme autour de lui comme une eſpece de croute. On ſait auſſi qu'avant ce tems, la chair de ces Animaux, n'eſt preſque pas mangeable,

à cauſe qu'elle eſt mollaſſe & viſqueuſe. On peut ajouter, que pour les tranſporter de toute la Judée au ſeul endroit où il étoit permis de les immoler, cela ne ſe pouvoit gueres avant ce terme, ſi ce n'eſt avec boaucoup de peine & d'incommodité.

L'autre Ordonnance, qu'on lit v. 28. étoit pour éloigner les Juifs de la cruauté.

LEVITIQUE, Chap. XXIII. verſ. 10.

- - - Quand vous ſerez entrés au Païs que je vous donne, & que vous en aurez fait la moiſſon, alors vous apporterez au Sacrificateur une poignée des prémiers fruits de votre moiſſon.

- - - Lorſque vous ſerez entrés dans la Terre que je vous donnerai, & que vous aurez coupé les grains, vous porterez au Prêtre une gerbe d'épis, comme les prémices de votre moiſſon.

Voy. ſur EXOD. XVI. 36.

LEVITIQUE, Chap. XXIII. verſ. 13.

Et ſon gâteau ſera de deux dixiemes de fine farine pétrie à l'huile, pour offrande faite par feu à l'ETERNEL en bonne odeur; & ſon aſperſion de vin ſera la quatrieme partie d'un Hin.

On préſentera pour offrande avec l'Agneau, deux dixiemes de pure farine mêlés avec l'huile, comme un encens d'une odeur très agreable au SEIGNEUR: l'on préſentera auſſi pour offrande de vin, la quatrieme partie de la meſure appellée Hin.

Voy. ſur EXOD. XXIX. 40.

LEVITIQUE, Chap. XXIV. verſ. 2.

Commande aux Enfans d'Iſraël, qu'ils t'apportent de l'huile vierge pour le luminaire, pour faire bruler les lampes (1) continuellement.

Ordonnez aux Enfans d'Iſraël, de vous apporter de l'huile d'Olive très pure & très claire, pour en faire toujours bruler dans les lampes.

Voy. ſur EXOD. XXVII. 20.

LEVITIQUE, Chap. XXIV. verſ. 5.

Tu prendras auſſi de la fine farine, & tu en feras cuire douze tourteaux, chaque tourteau ſera de deux dixiemes.

Vous prendrez auſſi de la pure farine, & vous en ferez cuire douze pains, qui ſeront chacun de deux dixiemes de farine.

IL entroit dans les Pains ſacrés, *deux dixiemes*, c'eſt à dire d'*Epha*, ou deux *Gomers*; ce qui par conſéquent les rendoit aſſez grands. Un *Gomer* ou *Homer* ſeul comprend $202\frac{1}{5}$ pouces de Paris; & ainſi la farine que l'on employoit pour chaque Pain, étoit de $404\frac{2}{5}$. Un Gomer réduit aux meſures de Zurich, fait $1\frac{35}{425}$ *Maſſlein*, & les deux par conſéquent $3\frac{277}{425}$. Voy. ſur *Exod.* XVI. 36.

LEVI-

(1) Continuellement, c'eſt à dire, depuis le ſoir juſqu'au point du jour.

LEVITIQUE, Chap. XXVI. verſ. 19.

Et je briſerai & j'abaiſſerai l'orgueil de votre force; & je ferai que le Ciel ſera pour vous un Ciel de fer, & votre Terre une Terre d'airain.

Et je briſerai la dureté de votre orgueil. Je ferai que le Ciel ſera pour vous comme de fer, & la Terre comme d'airain.

ON lit Deut. XXVIII. 23. *Et les Cieux qui ſont ſur ta tête ſeront d'airain, & la Terre qui eſt ſous toi ſera de fer.* Ou: *Le Ciel qui eſt au deſſus de vous ſera d'airain, & la Terre ſur laquelle vous marchez ſera de fer.* Moi, & non pas la Nature qui n'eſt qu'un vain Fantôme; Moi, Créateur éternel & tout-puiſſant; Moi, Auteur & Maitre de la Nature, *je ferai que le Ciel*, c'eſt à dire l'Air, que j'ai préciſément rendu propre à votre uſage, par ſa Gravité, ſa Rareté, ſa Denſité, ſon Elaſticité, & ſes autres qualités; je ferai que ce riche Réſervoir d'Eaux, c'eſt à dire, l'Atmoſphere que j'ai conſtruit ſur vos têtes, pour le bien des Plantes & des Animaux, *ſera pour vous comme de fer, & la Terre comme d'airain.* Cette menace a eu ſon effet, comme il paroît par le I. Livre des Rois, XVII. 1. car alors, par un juſte jugement de DIEU, on ne vit pendant tout un an, *tomber ni pluye ni roſée.* Par-là tous les Végétaux ſechent, les Fontaines ſe tariſſent, les Hommes & les Animaux deviennent languiſſans de ſoif, & la Terre enfin ſe durcit juſqu'à ne pouvoir plus être labourée. Car il faut remarquer, que dans les Païs Orientaux, ſur-tout ſous la Zone torride, elle ſeche d'ordinaire tous les ans pendant les mois de l'Eté, & elle devient tellement dure, qu'il n'y a pas moyen de la cultiver. Les Plantes auſſi ſe ſechent, à moins que pendant les mois d'Hiver la Terre ne ſoit ſuffiſamment & comme proviſionellement arroſée par des Pluyes preſque continuelles.

LEVITIQUE, Chap. XXVII. verſ. 25.

Le Sicle eſt de vingt Oboles. - - - *Le Sicle a vingt Oboles.*

Voy. ſur EXOD. XXX. 13.

PLAN-

NUMER. Cap. I. v. 45. 46.
Numerosa Iacobi posteritas.

IV. Buch Mosis Cap. I. v. 45. 46.
Jacobs zahlreiche Nachkommen.

M. Tyroff sculp.

PLANCHE CCLXXXVII.

Nombreuſe Poſterité de Jacob.

NOMBRES, Chap. I. verſ. 45. 46.

Ainſi tous ceux des Enfans d'Iſraël, dont on fit le dénombrement ſelon les maiſons de leurs Peres, depuis l'âge de vingt ans & au deſſus, tous ceux d'entre les Iſraëlites qui pouvoient aller à la guerre;

Tous ceux, dis-je, dont on fit le dénombrement, furent ſix-cens trois-mille cinq-cens cinquante.

Et le compte des Enfans d'Iſraël, qui avoient vingt ans & au deſſus, & qui pouvoient aller à la guerre, ayant été fait par maiſons, & par familles;

Il s'en trouva en tout, ſix-cens-trois-mille cinq-cens cinquante.

ON trouve dans les Ecrits de Moïſe trois Dénombremens du Peuple Juif, qui ſe ſuivent d'aſſez près. Le prémier qui ſe fit à la ſortie d'Egypte, Exod. XXII. 37, étoit de 600000
Un an après, il étoit de - 603550
En entrant dans la Terre de Canaan, il étoit de - - - - 601730

Nous avons expliqué au même endroit de l'Exode, comment une Famille ſi nombreuſe pouvoit être ſortie de 70 Perſonnes qui étoient entrées en Egypte avec Jacob. Que ſi nous ajoutons au nombre - - 603550
celui des Lévites qui eſt marqué Nomb. III. 39. & qui montoit à - 22000

nous aurons pour ſomme totale. - 625550
On trouve le même nombre en additionant celui de chaque Tribu, expoſé en particulier, ce qui eſt la meilleure preuve de la juſteſſe du Calcul. N'oublions pas d'avertir, qu'il s'eſt gliſſé une faute dans notre Verſion Latine de Zurich, où on lit 30000, au-lieu de 3000.

Je croi faire plaiſir au Lecteur, de lui préſenter ici un Dénombrement particulier des Tribus, en les reprenant depuis le ſein de leurs prémiers Peres. On verra par-là comment s'accomplit la promeſſe que DIEU avoit faite à Abraham, & de quelle utilité les Mathématiques ſont pour l'intelligence des Saintes Lettres. Je commencerai par une Table Généalogique de la Famille que DIEU bénit; & j'y joindrai enſuite chaque Tribu en particulier, en ſuivant le calcul de *Reyher* (*Math. Moſ.* p. 222.). Et l'on verra que la quatrieme Génération produit avec la troiſieme, le nombre marqué dans le Texte.

Enfans de Jacob.

- De Lea, Gen. XLVI 15.
  - Ruben — Hanoch, Pallu, Hezron, Charmi — 46500. Nomb. I. 21.
  - Simeon — Jemuel, Jamin, Ohad, Jachin, Zohar, Saul — 59300. Nomb. I. 23.
  - Levi
    - Gerſon — Libni, Simei — 7500. Nomb. III. 22.
    - Kahath — Amram, Jezehar, Hebron, Uſiel — 8600. Nomb. III. 28.
    - Merari — Maheli, Muſi — 6200. Nomb. III. 34.
  - Juda — Sela, Perez, Sera — Hezron, Hamul — 74600. Nomb. I. 27.
  - Iſſachar — Thola, Phua, Job, Semron — 54400. Nomb. I. 29.
  - Zabulon — Sered, Elon, Jahleel — 57400. Nomb. I. 31.
  - Dina
- De Silpa, Gen. XLVI. 18.
  - Gad. — Ziphion, Haggi, Suni, Hezbon, Eri, Arodi, Aroli — 45650. Nomb. I. 25.
  - Aſer — Jemna, Jeſua, Jeſui, Bria — Heber, Malchiel — 41500. Nomb. I. 41.
- De Rachel, Gen. XLVI. 22.
  - Joſeph — Manaſſe 32200. Ephraim 40500.
  - Benjamin — Bela, Becher, Asbel, Gera, Naaman, Ehi, Ros, Mupim, Hupim, Ard — 35400. Nomb. I. 37.
- De Bilha, Gen. XLVI. 25.
  - Dan. — Huſim. 62700. Nomb. I. 39.
  - Nephthali — Jahzeel, Gumi, Jetzer, Sillem — 53400. Nomb. I. 43.

I. RUBEN 46500.

Venons à préſent au dénombrement particulier de chaque Tribu. Ruben eut quatre Fils. Or ſi vous ſuppoſez que l'un de ces 4 Fils en ait eu 7, & que chacun des 3 autres en ait eu 8, vous trouverez le nombre de 32 pour la prémiere Génération d'Egypte. Si vous ſuppoſez enſuite que chacun de ces 32 ait eu 5 Fils, la ſeconde Génération montera à 155; qui multipliés par 15, produiront 2325 pour la troiſieme Génération; & ceux-ci multipliés par 19, feront 44175 pour la quatrieme; de ſorte que la troiſieme fera, avec la quatrieme, 46500. On aura le même produit, ſi l'on diviſe la ſomme donnée, 46500, par le nombre d'Enfans le plus probable, par exemple, par le nombre 19; on aura ainſi 2447 pour la troiſieme Génération, lequel nombre étant retranché de la ſomme totale, il reſtera 44053 pour la quatrieme Génération, qui eſt juſtement le nombre produit en multipliant 2440 de la troiſieme Génération par 18, & les autres 7 par 19. Que ſi l'on veut faire le même calcul par rapport aux Générations précédentes, c'eſt à dire les diviſer par le nombre d'Enfans le plus probable, on aura les ſommes ſuivantes:

Fils de Ruben. - - - - - -	4
I. Génération. - - - - -	32
II. - - - - - - -	215
III. - - - - - - -	2583
IV. - - - - - -	43917

II. SIMEON 59300.

Siméon eut ſix Fils. Suppoſons que chacun des trois prémiers en ait eu 6, & les trois autres chacun 7; nous aurons 39 pour la prémiere Génération. Si nous en multiplions 31 par 9, & 8 par 10, nous aurons pour la ſeconde Génération, 359; deſquels ſi l'on multiplie 355 par 11, & 4 par 12, la troiſieme Génération donnera 3953. Multiplions enſuite 3948 de ceux-ci par 14, & 5 par 15; nous aurons pour la quatrieme, 55347. La troiſieme & la quatrieme additionnées enſemble feront 59300.

III. LEVI 22300.

Gerſon prémier Fils de Levi eut deux Enfans: donnons en 16 à l'un des deux, & à l'autre 17; nous aurons 33 pour la ſeconde Génération: 28 deſquels multipliés par 15, & 5 par 16, produiront 500 pour la troiſieme. Multipliez chacun par 14, ceux-ci donneront 7000; & la troiſieme & la quatrieme jointes enſemble, 7500.

Kahath, ſecond Fils de Levi, eut quatre Fils, qui forment la prémiere Ligne. Donnez à l'un 10 Fils, & 11 à chacun des trois autres; vous aurez 43 pour la ſeconde Génération. Multipliez-les par 10, ce ſera 430 pour la troiſieme; leſquels multipliés par 19 pour la quatrieme, produiront le nombre de 8170. La troiſieme & la quatrieme jointes enſemble feront 8600.

Merari, troiſieme Fils de Levi, en eut deux Donnez-en 10 à chacun des deux, ce ſera 20 pour la ſeconde Génération. Or ſi vous accordez que dix d'entre ces 20 ayent eu chacun 15 Fils, & les dix autres chacun 16, vous aurez 310; qui multipliés par 19, donneront 5980 pour la quatrieme; & les deux dernieres enſemble 6200. Ce qui peut ſe voir de la maniere ſuivante;

Gerſonites.	Kahathites.	Merarites.
I. Génér. 2	- - 4	- - 2
II. - - - 33	- - - 43	- - - 20
III. - - 500	- - 430	- - - 310
IV. - 7000	; - 8170	- - 5890
7500	8600	6200

Nombre total des Lévites 22300.

IV. JUDA 74600.

Les Fils de *Juda* furent *Sela*, *Perez*, & *Sera*. Ses Petits-fils par *Sela* furent *Hezron*, & *Hamul*. *Hezron* eut deux Fils. Donnez-leur-en chacun 6, cela fera 12 pour la prémiere Génération: à 8 deſquels donnez-en 8, & 9 à chacun des autres; vous aurez 100 pour la ſeconde Génération. Donnez-en enſuite 18 à 92 d'entre eux, & 19 aux 8 autres; cela produira pour la troiſieme Génération 1808. Si vous poſez enſuite, que chacun de ces 1800 en ait eu 18, & que chacun des 8 autres en ait eu 19, la quatrieme Génération ſera de 32552, qui ajoutés avec le produit de la troiſieme, donneront pour les Deſcendans d'*Hezron*, 34360.

Hamul eut deux Fils, qui multipliés par 10 produiſent le nombre de 20 pour la ſeconde Génération. Ceux-ci multipliés par 20, feront 400 pour la troiſieme; & ceux-ci par 25, produiront le nombre de 10000 pour la quatrieme. Et ainſi les deux dernieres Générations monteront enſemble au nombre de 10400.

Si vous donnez 5 Fils à *Perez*, & 6 à *Sera*, vous aurez 11 pour la prémiere Génération. A trois deſquels donnez-en 10, & 11 aux huit autres, ce ſera 118 à la ſeconde. Donnez-en 14 à 113 de ceux-ci, & 15 aux 5 autres, vous aurez 1657 pour la troiſieme. Donnez-en 17 à 1643, & 18 aux 14 qui reſtent, vous aurez pour la quatrieme 28183. La troiſieme & la quatrieme jointes enſemble produiront le nombre de 29840.

Suivant ce calcul, voici à quoi ſe montent toutes ces Générations.

Hezronites	34360
Hamulites	10400
Perezites, & Serites -	29840
	74600

V. ISSACHAR 54400.

Iſſachar eut cinq Fils. Suppoſez que trois d'entre eux en ayent eu chacun 5, & les deux autres 6; vous aurez 27 pour la prémiere Génération. Si vous ſuppoſez enſuite que de ceux-ci, 19 ayent eu 9 Fils, & chacun des 8 autres 10, la ſe-

conde Génération ſera de 251. Or de ceux-ci, 241 multipliés par 12, produiront 2892; & les 10 autres multipliés par 13, feront 130; & par conſéquent la troiſieme Génération montera à 3022. Si 3018 de ceux-ci ont chacun 17 Fils, & chacun des 4 autres 18, la quatrieme Génération ſera de 51378. La troiſieme & la quatrieme Générations produiront donc le nombre de 54400.

VI. ZABULON 57400.

Zabulon avoit trois Fils. Si l'on ſuppoſe que deux d'entre eux en ayent eu en tout 14, & le troiſieme 6, ce ſera 20 pour la prémiere Génération. La ſeconde produira 143, en multipliant 17 par 7, & 3 par 8. La troiſieme montera au nombre de 2296, ſi l'on multiplie 135 par 16, & 8 par 17. La quatrieme donnera 55104, en multipliant la troiſieme par 24. Les deux dernieres produiront enſemble 57400.

VII. GAD 54650.

Gad eut ſept Fils.

I. Génération: multipliez 3 par 9, & 4 par 10, vous aurez - - - 67
II. Mult. 61 par 7, & 6 par 8 - 475
III. Mult. 471 par 8, & 4 par 9, 3804
IV. Mult. 3802 par 11, & 2 par 12 41846

III. & IV. 54650

VIII. ASER 41500.

Les Fils d'Aſer, *Jemma*, *Jeſua*, & *Jeſui*, multipliés par 8, produiſent pour la I. Génération - - - - 24
II. Mult. 24 par 8. - - 192
III. Mult. 182 par 11, & 10 par 12. 2122
IV. Mult. 2118 par 12, & 4 par 13. 25468

III. & IV. 27590

Heber, & *Malchiel* furent Fils de Bria. Or ces deux Fils multipliés par 5, produiſent pour la I. Génerat. - - - 10
II. Mult. 10 par 11. - - 110
III. Mult. par 9. - - - 990
IV. Mult. par 12. - - - 11880

III. & IV. 12870

Un autre Fils de Bria eut à la I. Génerat. 1
II. Mult. par 8. - - - 8
III. Mult. par 10. - - - 80
IV. Mult. par 12. - - - - 960

III. & IV. 1040

Toutes ces Générations additionnées enſemble donnent - - - - 41500

IX. JOSEPH.

MANASSE' 32200.	EPHRAIM 40500.
I. Génér. - - 10	I. - - 16
II. 6. mult. par 13, & 4 par 14. - 134	II. Mult. par 10. 160
III. 132 mult. par 12, & 2 par 13. 1610	III. 152 mult. par 12, & 8 par 13. 1928
IV. Mult. par 19. 30590	IV. 1916 mult. par 20, & 12 par 21. 38572
III. & IV. 32200.	III. & IV. 40500

X. BENJAMIN 35400.

Il eut 10 Fils, 2 deſquels multipliés par 9, & les 8 autres multipliés par 10, donneront pour la I. Génération. - - - 98
II. 95 mult. par 9, & 3 par 10. - 885
III. Mult. par 5. - - 4425
IV. Mult. par 7. - - - 30975

III. & IV. 35400

XI. DAN 62700.

I. Génerat. - - - - 11
II. Mult. par 12. - - - 132
III. Mult. par 19. - - - 2508
IV. Mult. par 24. - - - 60192

III. & IV. 62700

XII. NEPHTHALI 53400.

Il eut 4 Fils, dont la moitié multipliés par 7, & l'autre moitié par 6, donnent pour la I. Génerat. - - - - 26
II. 16 mult. par 11, & 10 par 12, 296
III. 288 mult. par 12, & 8 par 13. - 3560
IV. Mult. par 14. - - - 49840

III. & IV. 53400.

Nombre total de toutes les Tribus.

I. RUBEN - -	46500
II. SIMEON - - -	59300
III. LEVI - - -	22300
IV. JUDA. - - -	74600
V. ISSACHAR - -	54400
VI. ZABULON - -	57400
VII. GAD. - - -	54650
VIII. ASER - - -	41500
IX. MANASSE' - -	32200
EPHRAIM - -	40500
X. BENJAMIN - -	35400
XI. DAN - - -	62700
XII. NEPHTHALI -	53400
Total	625850

En effet, ſans compter les Lévites, le nombre des Iſraëlites, Nomb. I. 46, eſt de 603550
Les Levites, Nomb. III. 39. ſont au nombre de - - - 22300

Le tout enſemble, comme ci-deſſus 625850

PLAN-

NUMER. Cap. II. v. 1-32.
Vexilla Tribuum.

IV. Buch Mosis Cap. II. v. 1-32.
Fahnen der Stämmen.

M. Tyroff sculp.

PLANCHE CCLXXXVIII.

Bannieres des Tribus.

NOMBRES, Chap. II. verſ. 1-32.

Et l'ETERNEL parla à Moïſe, & à Aaron, diſant:

Les Enfans d'Iſraël ſe camperont chacun ſous ſa Banniere, avec les Enſeignes des Maiſons de leurs Peres, tout autour du Tabernacle d'Aſſignation, vis à vis de lui.

Ceux qui ſeront de la Banniere de la Compagnie de Juda, camperont droit vers le Levant, diſtingués par leurs troupes; & Nahaſſon Fils de Hamminadab ſera le Chef des Enfans de Juda.

Et ſa Troupe, & ceux qui ſont de ſon dénombrement, ſont ſoixante-quatorze-mille ſix-cens.

Et la Tribu d'Iſſachar campera auprès de Juda; & Nathanaël Fils de Tſuhar ſera le Chef des Enfans d'Iſſachar:

Et ſa Troupe, & ceux qui ſont de ſon dénombrement, ſont de cinquante-quatre-mille quatre-cens.

Puis la Tribu de Zabulon; & Heliab Fils de Helon ſera le Chef des Enfans de Zabulon:

Et ſa Troupe, & ceux qui ſont de ſon dénombrement, ſont cinquante-ſept-mille quatre-cens.

Tous ceux dont on a fait le dénombrement de la Compagnie de Juda, ſont cent-quatre-vingt-ſix-mille quatre-cens, diſtingués par leurs Troupes. Ils partiront les prémiers.

La Banniere de la Compagnie de Ruben, par ſes Troupes, ſera vers le Midi;

Le SEIGNEUR parla encore à Moïſe & à Aaron, & leur dit:

Les Enfans d'Iſraël camperont autour du Tabernacle de l'Alliance, par diverſes Bandes, chacun ſous ſes Drapeaux & ſous ſes Enſeignes, & ſelon leurs Familles & leurs Maiſons.

Juda dreſſera ſes tentes vers l'Orient, dans un Corps diſtingué par Bandes; & Nahaſſon, Fils d'Aminadab, ſera le Prince de la Tribu:

Le nombre des combattans de cette Tribu eſt de ſoixante-quatorze-mille ſix-cens.

Ceux de la Tribu d'Iſſachar camperont auprès de Juda; leur Prince eſt Nathanaël, Fils de Suar:

Et le nombre de tous ſes combattans eſt de cinquante-quatre-mille quatre-cens.

Eliab, Fils d'Helon, eſt le Prince de la Tribu de Zabulon:

Et tout le Corps des combattans de ſa Tribu, eſt de cinquante-ſept-mille quatre-cens.

Tous ceux que l'on a comptés comme devant être du Camp de Juda, ſont au nombre de cent-quatre-vingt-ſix-mille quatre-cens; & ils marcheront les prémiers chacun dans ſa Bande.

Du côté du Midi, Eliſor, Fils de Sedeur, ſera le Prince dans le Camp des En-

& Elitſur Fils de Scedur, ſera le Chef des Enfans de Ruben:

fans de Ruben:

Et ſa Troupe, & ceux qui ſont de ſon dénombrement, ſont quarante-ſix mille cinq-cens.

Et tout le Corps de ſes combattans dont on a fait le dénombrement, eſt de quarante-ſix-mille cinq-cens.

Et la Tribu de Siméon campera auprès de Ruben; & Scelumiel, Fils de Tſurisçaddai, ſera le Chef des Enfans de Siméon:

Ceux de la Tribu de Siméon camperont auprès de Ruben; & leur Prince eſt Salamiel, Fils de Suriſaddai:

Et ſa Troupe, & ceux qui ſont de ſon dénombrement, ſont cinquante-neuf mille trois-cens.

Tout le Corps de ſes combattans dont on a fait le dénombrement, eſt de cinquante-neuf-mille trois-cens.

Puis la Tribu de Gad; & Eliaſaph, Fils de Rehuel, ſera le Chef des Enfans de Gad:

Eliaſaph, Fils de Duel, eſt le Prince dans la Tribu de Gad;

Et ſa Troupe, & ceux qui ſont de ſon dénombrement, ſont quarante-cinq-mille ſix-cens cinquante.

Et tout le Corps de ſes combattans dont on a fait le dénombrement, eſt de quarante-cinq-mille ſix-cens cinquante.

Tous ceux dont a fait le dénombrement de la Compagnie de Ruben, ſont cent-cinquante-un-mille quatre-cens cinquante, diſtingués par leurs Troupes. Ils partiront les ſeconds.

Tous ceux dont on a fait le dénombrebrement pour être du Camp de Ruben, ſont au nombre de cent-cinquante-un-mille quatre-cens cinquante, diſtingués tous par leurs Bandes: ceux-ci marcheront au ſecond rang.

Enſuite le Tabernacle d'Aſſignation partira, avec la Compagnie des Lévites, au milieu des Compagnies, qui partiront comme elles ſeront campées, chacune en ſa place, ſelon leurs Bannieres.

Alors le Tabernacle du Témoignage ſera porté par le miniſtere des Lévites, qui marcheront étant diſtingués ſelon leurs Bandes. On le détendra, & on le dreſſera de nouveau dans le même ordre, & les Lévites marcheront chacun en ſa place & en ſon rang.

La Banniere de la Compagnie d'Ephraïm par ſes Troupes, ſera vers l'Occident; & Eliſçamah, Fils de Hammiud, ſera le Chef des Enfans d'Ephraïm:

Les Enfans d'Ephraïm camperont du côté de l'Occident; & Eliſama, Fils d'Ammiud, en eſt le Prince:

Et ſa Troupe, & ceux qui ſont de ſon dénombrement, ſont quarante-mille cinq-cens.

Tout le Corps de ſes combattans dont on a fait le dénombrement, eſt de quarante-mille cinq-cens.

Et la Tribu de Manaſſé ſera auprès d'Ephraïm; & Gamaliel, fils de Pedatsur, ſera le Chef des Enfans de Manaſſé:

La Tribu des Enfans de Manaſſé ſera auprès d'eux; Gamaliel, Fils de Phadaſſur, en eſt le Prince:

Et ſa Troupe, & ceux qui ſont de ſon dénombrement, ſont trente-deux-mille deux-cens.

Et tout le Corps de ſes combattans dont on a fait le dénombrement, eſt de trente-deux-mille deux-cens.

Puis la Tribu de Benjamin; & Abidan, Fils de Guidhoni, ſera le Chef des Enfans de Benjamin:

Abidan, Fils de Gedeon, eſt le Prince de la Tribu des Enfans de Benjamin:

Et

Et ſa Troupe, & ceux qui ſont de ſon dénombrement, ſont trente-cinq-mille quatre-cens.

Tous ceux dont a fait le dénombrement de la Compagnie d'Ephraïm, ſont cent-huit mille & cent, diſtingués par leurs Troupes. Ils partiront les troiſiemes.

Ceux qui ſeront de la Banniere de la Compagnie de Dan, diſtingués par ſes Troupes, ſeront vers le Septentrion; & Ahihezer Fils de Hammiſçaddai, ſera le Chef des Enfans de Dan:

Et ſa Troupe, & ceux qui ſont de ſon dénombrement, ſont ſoixante-deux-mille ſept-cens.

Et la Tribu d'Aſcer campera auprès de Dan; & Paghiel, Fils de Hocran, ſera le Chef des Enfans d'Aſcer.

Et ſa Troupe, & ceux qui ſont de ſon dénombrement, ſont quarante-un-mille cinq-cens.

Puis la Tribu de Nephthali; & Ahirah, Fils de Henan, ſera le Chef des Enfans de Nephthali:

Et ſa Troupe, & ceux qui ſont de ſon dénombrement, ſont cinquante-trois-mille quatre cens.

Tous ceux dont on fit le dénombrement de la Compagnie de Dan, ſont cent-cinquante-ſept-mille ſix-cens. Ils partiront les derniers des Bannieres.

Ce ſont-là ceux des Enfans d'Iſraël dont on fit le dénombrement par les Maiſons de leurs Peres. Tous ceux qui furent comptés des Compagnies ſelon leurs Troupes, furent ſix-cens-trois-mille cinq-cens cinquante.

Et tout le Corps de ſes combattans dont on a fait le dénombrement, eſt de trente-cinq-mille quatre-cens.

Tous ceux dont on a fait le dénombrement pour être du Camp d'Ephraïm, ſont au nombre de cent-huit-mille cent hommes, diſtingués tous par leurs bandes: ceux-ci marcheront au troiſieme rang.

Les Enfans de Dan camperont du côté de l'Aquilon; & Ahiezer, fils d'Ammiſaddai, en eſt le Prince:

Tout le Corps de ſes combattans dont on a fait le dénombrement, eſt de ſoixante-deux-mille ſept-cens.

Ceux de la Tribu d'Azer dreſſeront leurs tentes près de Dan; & leur Prince eſt Phegiel, fils d'Ochran:

Tout le Corps de ſes combattans dont on a fait le dénombrement, eſt de quarante-mille cinq-cens:

Ahira, fils d'Enan, eſt le Prince de la Tribu des Enfans de Nephthali:

Tout le Corps de ſes combattans eſt de cinquante-trois-mille quatre-cens.

Le dénombrement de ceux qui ſeront dans le Camp de Dan, eſt de cinquante-ſept-mille ſix-cens: & ils marcheront au dernier rang.

Toute l'Armée des Enfans d'Iſraël partagée en diverſes Bandes, ſelon leurs Maiſons & leurs Familles, étoit donc de ſix-cens-trois-mille cinq-cens cinquante.

SI l'on ſe forme une juſte idée de DIEU, de ſon eſſence & de ſes proprietés, l'on verra facilement, que cet Etre ſuprême & infini veut & exécute ce que ſa divine Sageſſe décrete; en un mot, on verra qu'il eſt le DIEU de l'Ordre, & le *Prince des Mathématiciens*, comme l'appelle l'illuſtre *Jean-Gaſpar Funcius* (1). d'*Ulme*, mort cette année même, pour le malheur des Mathématiques. Cet Ordre ſe manifeſte dans la perfection, l'arrangement & l'aſſemblage du Monde entier, dans la conſtruction de la Terre que nous habitons, où tout ſe trouve formé avec ordre, nombre, poids, & meſure, dans tous les corps, grands & petits. Enfin, tout ce qui vient de DIEU & qui a rapport à l'Ordre, eſt plein de ſa Sageſſe infinie. Il eſt certain que l'Arche de Noé eſt un Modele parfait d'Architecture navale. Le Temple de Salomon, & celui d'Ezéchiel, étoient auſſi des

(1) Dans ſa Harangue inaugurale.

Chef-d'œuvres dans leur genre. Il eſt queſtion à préſent du divin arrangement du Camp des Iſraëlites, & de la façon dont il ſe fit.

L'Armée des Iſraëlites étoit diviſée en trois parties principales. La prémiere, qui étoit la moins étendue, mais la plus forte & la plus puiſſante, en étoit comme le centre; c'étoit le Siege de DIEU, c'eſt à dire, le Tabernacle. La ſeconde, compoſée des Prêtres & des Lévites, environnoit la prémiere. La troiſieme, & la plus éloignée du centre, comprenoit toutes les autres Tribus d'Iſraël, qui étoient pour le moins à un quart de lieue de diſtance du Tabernacle. Car il paroît par Joſ. III. 4. que le plus près qu'ils oſaſſent approcher de l'Arche, excepté le tems du Culte, étoit à la diſtance de 2000 coudées. Le reſpect que l'on devoit avoir pour la Majeſté divine, l'Armée nombreuſe des Iſraëlites compoſée de 600000 ſoldats avec leurs Familles, ce qui faiſoit environ 3000000 d'Ames, exigeoient néceſſairement que l'on occupât beaucoup de terrein. On ne doit pas s'imaginer que toutes ces Familles campaſſent pêle-mêle & ſans ordre, comme des Beſtiaux, ou comme ces Troupes Tartares ou les Armées des Orientaux; leur Camp au contraire étoit diviſé ſelon les règles les plus exactes. Et l'on ne ſauroit même douter, que des Ingénieurs ou Géometres ne traçaſſent le Camp & n'aſſignaſſent à chaque Bande & à chaque Tribu ſa place, avant que l'Armée s'arrêtât pour camper; afin que chacun pût trouver d'abord ſon Quartier, & la route qu'il devoit ſuivre pour ſe rendre aux autres Tentes.

Quatre Bandes qui faiſoient face aux quatre Vents, chacune avec ſes Enſeignes, formoient l'enceinte de l'Armée. *Juda* étoit placé à l'Orient; & il avoit ſous lui, *Juda*, *Iſſachar* & *Zabulon*. Au Midi étoit *Ruben*; & ſous lui, *Ruben*, *Siméon* & *Gad*. A l'Occident étoit *Ephraïm*; & ſous lui, *Ephraïm*, *Manaſſé* & *Benjamin*. Enfin *Dan* étoit au Septentrion; & il avoit ſous lui, *Dan*, *Aſer* & *Nephthali*. Il y en a qui prétendent que ces quatre principales Bandes n'étoient pas les ſeules qui fuſſent diſtinguées par leurs Enſeignes, mais que chaque Tribu en particulier avoit les ſiennes. Voyons là-deſſus les Talmudiſtes, qui ſe ſont étendus juſqu'à nous définir les couleurs, les Images ou les Armes des Enſeignes mêmes. Ils prétendent que dans celle de *Juda*, on avoit peint un *Lion*, avec cette Inſcription: *Levez-vous*, SEIGNEUR; *que vos Ennemis ſoient diſſipés, & que ceux qui vous haïſſent fuyent devant votre face*. Ils fondent cette deſcription de l'Enſeigne de Juda ſur Gen. XLIX. 9. Ils donnent à *Iſſachar*, un *Ane*, Gen. XLIX. 14; à *Zabulon*, un *Navire*, Gen. XLIX. 13; à *Ruben*, un *Fleuve*, Gen. XLIX. 4; (d'autres donnent à celui-ci une *figure d'Homme*;) à *Siméon*, un *Glaive*, Gen. L. 5; à *Gad*, un *Lion*, Deut. XXXIII. 21; à *Ephraïm*, une *Licorne*, Deut. XXXIII. 17; un *Bœuf* à *Manaſſé*, Deut. XXXIII. 17; un *Loup* à *Benjamin*, Gen. XLIX. 27; un *Serpent* à *Dan*, Gen. XLIX. 17. d'autres lui donnent un *Aigle*. Enfin ils prétendent que l'Enſeigne d'*Aſer* étoit une *poignée d'épis*, Gen. XLIX. 20; & celle de *Nephthali* un *Cerf*, Gen. XLIX. 21. Parmi les Docteurs Chrétiens, il y en a qui regardent ces quatre prémieres Bandes comme le Type des quatre Evangéliſtes. Nous ne nous amuſerons pas à examiner ce ſentiment, ni à rechercher quelles étoient les Couleurs des Enſeignes, que les Juifs ſoutiennent avoir été les mêmes que celles des Pierres précieuſes qui brilloient ſur le Pectoral d'Aaron; & nous paſſerons à d'autres ſujets, qui ont plus de rapport au but que nous nous ſommes propoſé.

Pour la preuve de l'Addition, il n'y a qu'à joindre enſemble les nombres détachés, & voir s'ils s'accordent avec le Total. Le Texte nous en fournira un exemple. Il y avoit dans le Quartier

de Juda - - -	186400. v. 9.
de Ruben - - -	151450. v. 16.
d'Ephraïm - - -	108100. v. 24.
de Dan - - -	157600. v. 31.
	603550. v. 32.

Il faut remarquer ici entre autres choſes, cette règle de Tactique, qui veut que la prémiere & la derniere Troupe, c'eſt à dire, l'Avant-garde & l'Arriere-garde, ſoient plus fortes que le Centre.

Dans un Camp bien ordonné, la propreté eſt regardée comme une des choſes néceſſaires; & c'eſt ce qui ſe fait ſur-tout remarquer dans l'Armée des Iſraëlites, où l'on gardoit beaucoup d'ordre. Auſſi avoit-on défendu l'entrée du Quartier où étoit le Tabernacle, & de celui des *Lévites*, aux Femmes qui avoient leurs Mois, aux perſonnes ulcerées, & généralement à tous ceux qui étoient relégués à la claſſe des Impurs. Ceux qui s'étoient ſouillés d'impureté par l'attouchement d'un mort, étoient bannis de l'intérieur du Camp & on ne ſouffroit aucun Lépreux dans l'enceinte des trois Camps. *Lundius* (*Levit. Priersſterth.* p. 215.) explique ainſi cet endroit des Nombres V. 2. 3. *Ordonnez aux Enfans d'Iſraël de chaſſer du Camp*, (c'eſt à dire de tous les trois,) *les Lépreux*; (& des deux intérieurs) *celui qui ſouffrira ce qui ne devroit arriver que dans l'uſage du mariage*; (& du Camp le plus intérieur & qui étoit en même tems le plus ſaint) *celui qui ſera devenu impur au ſujet d'un mort. Et chaſſez-les du Camp, ſoit que ce ſoit un homme ou une femme, de peur qu'ils ne ſouillent le lieu dans lequel je demeure au milieu de vous.* On voit encore plus clairement Deut. XXIII. 10. &c. juſqu'où alloit la pureté dans le Camp des Iſraëlites: *Si un homme d'entre vous a ſouffert quelque choſe d'impur dans un ſonge pendant la nuit, il ſortira hors du Camp*, (c'eſt à dire, du plus intérieur) *& il n'y reviendra point, juſqu'à ce qu'au ſoir il ſe ſoit lavé dans l'eau; & après le coucher du Soleil, il reviendra dans le Camp. Vous aurez un lieu hors du Camp, où vous irez pour vos beſoins naturels; & portant un bâton pointu à votre ceinture, lorsque vous voudrez vous ſoulager, vous ferez un trou en rond,*

qui

que vous recouvrirez de la terre ſortie du trou. Ceux à qui l'on confie la ſanté des Hommes & de toute une Armée, n'ignorent pas que les Maladies peuvent s'engendrer aiſément de l'exhalaiſon puante des excrémens; & qu'elles produiſent dans un Camp des Fievres peſtilentielles, & des Dyſſenteries. C'eſt pourquoi aujourd'hui on a ſoin qu'il y ait des lieux à l'écart pour les Soldats, & que ceux même qui ſont malades, ſoient ſéparés de ceux qui ne le ſont point, & envoyés dans des Hôpitaux pour y être traités.

On trouve dans la *Tactique* deux *Ailes diſtinctes*; la *droite*, & la *gauche*. L'Armée des Iſraëlites les avoit non-ſeulement d'un côté, comme c'eſt l'ordinaire, mais de tous les quatre. Du côté de l'Orient, la Tribu d'*Iſſachar* formoit la droite, celle de *Zabulon* la gauche, & celle de *Juda* le Centre. Au Midi, *Siméon* faiſoit l'Aile droite, *Gad* l'Aile gauche, & *Ruben* le Centre. Vers le Couchant, *Manaſſé* compoſoit la droite, *Benjamin* la gauche, *Ephraïm* le Centre. Et au Septentrion, *Aſer* étoit à l'Aile droite, *Nephthali* à l'Aile gauche, & *Dan* au Centre. Malgré cela cependant, l'Armée n'étoit pas en danger d'être rompue facilement; car chaque Tribu étant nombreuſe, elles ſe ſoutenoient ſur pluſieurs Lignes, de ſorte que la prémiere étant rompue, la ſeconde pouvoit réſiſter; & ſi la ſeconde plioit, ou avoit le même ſort que la prémiere, elle ſe trouvoit ſoutenue par la troiſieme; & ainſi du reſte.

Pour une ſi grande multitude de Peuple, & une Armée auſſi nombreuſe, il faloit que toutes les choſes néceſſaires à la vie fuſſent toutes préparées d'avance, ou qu'elles ſe trouvaſſent aiſément à acheter. Rien, à cet égard, ne manquoit aux Iſraëlites. Le Pain leur venoit du Ciel, & ils avoient d'ailleurs abondance de tout ce qui pouvoit ſervir à la magnificence. Il y avoit parmi eux, ſi l'on en croit Joſeph, des Marchés publics & differentes ſortes de Boutiques. Voici ce qu'il dit à ce ſujet, *Ant.* L. III. c. 11. *Le Tabernacle étant donc aſſemblé, ils le reçurent au milieu du Camp, chacune des trois Tribus s'étendant ſur les ailes & laiſſant entre elles un chemin pour paſſer. Le Marché où l'on vendoit les denrées étoit auſſi ouvert, & toutes les marchandiſes étoient placées en leur lieu. On y voyoit toutes ſortes d'Ouvriers qui ſe tenoient chacun dans leurs Boutiques, de ſorte que ce Camp pouvoit être regardé comme une Ville ambulante.* Il eſt auſſi fait mention des Portes du Camp, Exod. XXXII. 27. *Que chacun prenne ſon épée à ſon côté. Paſſez & repaſſez au travers du Camp, d'une Porte à l'autre.* D'où l'on peut certainement conclure, que ſi le Camp avoit des Portes, les Iſraëlites avoient auſſi des Gardes pour les garder. On pourroit même croire, ſi ceci eſt vrai, qu'ils étoient environnés de retranchemens, ou que tout au moins leurs Portes étoient défendues par quelques fortifications. *Sagittarius* (*de Jan. Vet.* c. 18. §. 10.) prétend que non-ſeulement les Lévites gardoient le Tabernacle, mais qu'il y avoit encore des Gardes aux Portes & à l'entrée du Camp d'Iſraël.

Si l'on examine & que l'on compare le Camp d'Iſraël avec celui de nos plus grandes Armées, qui ſont aujourd'hui de 100000 ou de 150000 hommes, on ne pourra s'empêcher de lui donner une vaſte étendue. Les Juifs lui donnent un circuit de 12 milles, ce qui n'eſt pas incroyable; & par conſéquent chaque Aile devoit avoir 3 milles de front. Mais en comprenant les Tentes, les Soldats, & leurs nombreuſes Familles, les Bêtes de ſomme, le Bêtail, & les Meubles, il devoit certainement former une enceinte fort conſiderable. On peut, ſi l'on veut, s'accommoder du Syſtême de *Reiher* (*Math Moſ.* p. 568.) Il donne à la

Tribu de Juda.

Une largeur de $298\frac{2}{5}$. coudées.
Et une long. de 250.

Ce qui fait 74600. coud. quarrées.

Il faut remarquer qu'il s'agit ſeulement ici du terrein que devoient occuper les Soldats de cette Tribu, en demeurant tous dans leurs rangs, les uns ſerrés auprès des autres, & qu'il n'y a pour chaque homme qu'une coudée quarrée; c'eſt pourquoi il faut un eſpace beaucoup plus étendu ſi l'on comprend enſuite les alignemens, les Tentes, les vuides néceſſaires, les Familles, les Bêtes de ſomme, & les Meubles. Tout ceci n'entre point dans le calcul de *Reiher*. Il continue ainſi.

Pour la *Tribu d'Iſſachar.*
Largeur $217\frac{3}{5}$.
Longueur. 250.

54400.

Pour la *Tribu de Zabulon.*
Larg. $229\frac{3}{50}$.
Long. 250.

57400.

Pour la *Tribu de Ruben.*
Larg. $143\frac{1}{3}$.
Long. 325.

46500.

Pour la *Tribu de Siméon.*
Larg. $182\frac{6}{13}$.
Long. 325.

59300.

Pour la *Tribu de Gad.*
Larg. $140\frac{1}{2}$.
Long. 325.

45650.

Pour la *Tribu d'Ephraïm.*
Larg. $202\frac{1}{2}$.
Long. 200.

40500.

Pour la *Tribu de Manaſſé.*
Larg. 161.
Long. 200.

32200.

Pour la *Tribu de Benjamin.*
Larg. 177.
Long. 200.

35400.

Pour la *Tribu de Dan.*
Larg. $156\frac{3}{4}$.
Long. 400.

62700.

Pour la *Tribu d'Aſer.*
Larg. $103\frac{3}{4}$.
Long. 400.

41500.

Pour la *Tribu de Nephthali.*
Larg. $133\frac{1}{2}$.
Long. 400.

53400.

Si ſur ce fondement, & en ſuivant le même Plan, on veut faire l'*Ichnographie* ou même la *Scénographie* du Camp, l'on formera prémierement au centre pour le Parvis du Tabernacle, un Parallelogramme de 100 coudées de longueur, ſur 50 de largeur, avec un eſpace vuide tout à l'entour, de 50 coudées en largeur. L'on mettra enſuite le Camp des Lévites vers le Couchant; ſavoir:

Les *Gerſonites*, Nomb. III. 22. 23.
Larg. 30.
Long. 250.

7500.

Au Midi les *Kahathites*, Nomb. III. 28. 29.
Larg. 86.
Long. 100.

8600.

Au Septentrion, les *Merarites*, Nomb. III. v. 34. 35.
Larg. 62.
Long. 100.

6200.

Il faut mettre à l'Orient les Tentes pour *Moïſe*, *Aaron* & ſes Fils, Nomb. III. 38.

A l'endroit où finit le Camp des Lévites, on laiſſera de tous côtés un vuide de 2000 coudées de largeur à toutes les faces.. Il faut après cela prendre les dimenſions du Camp des douze Tribus.

Ce Plan eſt beau, je l'avoue; mais il ne donne pas une Ichnographie aſſez étendue. Il en eſt de même de quelques autres Figures par leſquelles on a voulu repréſenter certains ſujets dont il eſt parlé dans la Bible, leſquelles ſont plus propres à ſatisfaire les yeux, que l'eſprit. Au défaut donc d'un Commentaire qui puiſſe me ſatisfaire, j'ai réſolu d'examiner les règles que l'on obſerve pour les Campemens, telles qu'elles ſont aujourd'hui en uſage; & de les comparer enſuite avec ce qui eſt marqué dans l'Ecriture Sainte, afin que l'on puiſſe par-là ſe former une idée du Camp de Dieu, dont la grandeur & la perfection ſurpaſſe tout ce qu'il y a jamais eu dans ce genre. Voici ce que je me propoſe, & ſur quels fondemens j'appuye les Figures que j'ai fait graver. On voit, Exode XVIII. 21. Deut. II. 15. le conſeil que *Jethro* donna à *Moïſe* ſon Gendre pour le Gouvernement politique & la Diſcipline militaire. *Mais choiſiſſez d'entre tout le Peuple, des hommes fermes & courageux, qui craignent* Dieu, *qui aiment la Verité, & qui ſoient ennemis de l'Avarice: & donnez la conduite aux uns de mille hommes, aux autres de cent, aux autres de cinquante, & aux autres de dix.* On peut fort bien comparer ces *Tribuns*, ou plutôt ces *Chiliarques*, à nos *Colonels*; les *Centurions* ou *Hécatontarques*, à des Commandans, ou à des Capitaines; les *Quinquagenaires* ou *Pentecontarques*, à des *Lieutenans*; & les *Décurions*, enfin, ou *Décarques*, à nos *Sergents*. L'on tiroit ces Chefs, ſoit qu'on les nomme Magiſtrats ou Officiers, chacun de leur Tribu, en ſorte qu'il n'étoit pas permis d'en admettre aucun qui fût d'une autre Tribu. Ce que les *Décarques* ne pouvoient pas réſoudre ou terminer, alloit aux *Pentecontarques* & de là par degrés, aux *Hécatontarques*, aux *Chiliarques*, à *Moiſe*, & enfin à Dieu, le Seigneur & le Chef Souverain de l'Armée. Si l'on diviſe par les nombres déja poſés, l'Armée en ſon entier, telle qu'elle étoit à la ſortie d'Egypte, l'on trouvera 600 *Chiliarques*, 6000 *Hécatontarques*, 12000 *Pentecontarques*, 60000 *Décarques*, ce qui fait en tout 78600 Officiers. *Joſeph* en règle encore plus préciſément le nombre, en diſant qu'il y avoit des Chefs établis ſur 10000. 1000. 500. 50. 30. 20. 10. On trouve ce Règlement, *Ant. Jud.* L. III. c. 4. *Diſpoſez l'Armée avec juſteſſe, les ſoldats par dix-milliers, enſuite par milliers, continuez après cela à les diviſer par cinq-cens, par centaines, par cinquantaines, & établiſſez ſur eux des Juges. Ceux-ci étant enſuite diviſés par trentaines, par vingtaines & par dixaines, auront leurs propres Juges pour vuider leurs differends; qu'il y ait auſſi quelqu'un qui domine ſur ceux-là, & qui tire ſon nom de la quantité du nombre.*

On ne doit pas paſſer ici ſous ſilence ce partage qui ſe fait par Dixaines; car deux fois 10 donnent 20; trois fois 10, 30; cinq fois 10, 50; dix fois 10, 100; dix fois 50, 500; dix fois 1000, 10000. C'eſt ainſi, à ce que l'on prétend, que *Cangio* le prémier des *Grands Khams*, (comme on les appelle,) & après lui *Tamerlan*, diſtribuoit une Armée, c'eſt à dire par 10. 100. 1000. 10000. comme on peut le voir dans *Alhazen*, c. 5. Peut-être ces Tartares ont-ils emprunté des Hébreux mêmes cette maniere de tracer un Camp. Il eſt du moins certain qu'il ne s'en trouve point de plus ancienne que celle dont il eſt fait mention dans les Livres de Moïſe. On peut l'appeller avec juſtice, pour la diſtinguer de celle des Grecs ou des Romains, la *Caſtrametation Hébraïque*; ou ſi on le juge plus à propos, la *Caſtrametation Divine*, & par conſéquent la plus parfaite de toutes. Car quoique Moïſe mette les Pentécontarques

au

au milieu, entre les Hécatontarques & les Décarques, c'eſt à dire, 50 entre 100 & 10; & quoique *Joſeph* mette enſuite 1000 entre 500 & 10000, & 30 & 20 entre 10 & 50; cela ne dérange en rien la Progreſſion par dixaines, qui eſt le fondement de l'Arithmetique. Ces Officiers ſubalternes étoient également utiles & néceſſaires, comme on voit aujourd'hui que leur nombre, loin de troubler l'ordre, ſert à le maintenir, & que plus il y en a, mieux cet ordre ſe conſerve. Selon l'Art moderne de faire la Guerre, après les Généraux d'Armée qui ont le Commandement général, il y a des Maréchaux de Camp & des Brigadiers, qui commandent à 5000 hommes. Il y a enſuite entre les Chiliarque ou *Colonels*, & les Hécatontarques ou *Capitaines*, des *Lieutenans-Colonels*; & entre les Hécatontarques & les Décarques, des *Capitaines-Lieutenans*; & ceux-ci ont encore ſous eux des *Lieutenans* & des *Enſeignes*.

Il eſt certain que cette façon de diſtribuer une Armée par *dix*, & cette méthode de camper qui eſt courte & abregée, a de grands avantages par rapport à la dépenſe même, ſur tout ce que les Grecs, les Romains, & tous les anciens Peuples ont eu de mieux à cet égard. Nous avons là-deſſus pour garant *Simon Stevin*, *Caſtrametat.* c. 1. *Art.* I. & c. 4. *Art.* 3. *Oper Math.* p. 574 & 596. & ſuiv. Suivant ce partage, chaque Soldat, ou ſi l'on aime mieux, chaque Pere de famille, étant ainſi diſpoſé de dix en dix dans une Ligne droite & ſuivie, pouvoit aiſément ſe nommer *prémier*, *ſecond*, &c. Chaque Troupe de même pouvoit être diſtinguée par ſes Enſeignes, celle de cent pouvoit les avoir plus petites, celle de mille plus grandes, & celle de dix-mille encore plus. Quelque Officier que ce ſoit, depuis les plus ſubalternes, juſqu'aux Officiers-Généraux du Camp, & ſi l'on veut même juſqu'aux Généraliſſimes, ſe trouve n'avoir qu'une inſpection douce & facile ſur dix hommes ſeulement; le Décarque a inſpection ſur 10 Soldats, l'Hécatontarque ſur 10 Décarques, & le Chiliarque ſur 10 Hécatontarques. Après les Chiliarques qui ne ſauroient aller dans aucune Troupe juſqu'au nombre de dix, il y a le Chef de chaque Tribu. Ainſi chacun rempliſſant exactement le devoir de ſon inſpection, on doit ſuppoſer tout en bon ordre, quand même le Camp ſeroit plus nombreux & plus grand. C'eſt la même choſe pour ce qui regarde les differends qui pouvoient naitre parmi les Soldats, ou pour tout ce qui concerne les devoirs généraux des Officiers, pour les travaux qu'il faloit entreprendre, ſoit pour les décampemens, pour des ouvrages de fortifications, ou pour creuſer des foſſés. On pouvoit aiſément retenir ce partage par mémoire, ou avoir une Liſte générale de tous les noms tant des Officiers que des Soldats, pour leur diſtribuer la paye, & tenir leurs comptes en état. On pouvoit en un moment ſavoir le nombre de ceux qui manquoient & qui ſe dérangeoient, & prévenir enſuite ce deſordre, en obligeant chacun à ſon devoir & à ſe tenir dans ſon rang ſans ſortir des limites. Si par hazard il arrivoit que quelqu'un voulût s'enfuir ou s'éloignât dans des lieux écartés, on pouvoit l'obſerver pour le punir ſelon qu'il le méritoit. Les Enſeignes étant marquées par leur numero, & la Compagnie étant connue, il étoit aiſé de trouver ſur le champ quelque Soldat que ce fût. Les Armes même pouvoient avoir de certaines marques pour les diſtinguer, & par-là l'on pouvoit nommer d'abord celui dont il s'agiſſoit préciſément; par exemple, 8. 2. 7. 3. pouvoit marquer le huitieme Soldat ou Pere de famille, du ſecond rang de la ſeptieme Compagnie, dans la troiſieme Chiliade; 7. 3. 5. la Hallebarde du Décurion ou Sergent, du ſeptieme rang dans la troiſieme Compagnie de la cinquieme Chiliade ou Millier; 5. 8. les Hécatontarques ou Capitaines de la cinquieme Compagnie, dans la huitieme Chiliade; 7, les Chiliarques ou Colonels du ſeptieme rang; 0. enfin, le Général de toute l'Armée. On peut même encore empêcher par-là que les Armes ne ſe perdent ou s'égarent. De plus, les Soldats peuvent en peu de tems être inſtruits & formés à l'exercice des Armes, chaque Décade ayant ſon Sergent pour lui ſervir de Maitre: & les chariots ou autres voitures peuvent aiſément ſe partager ſous la conduite de pluſieurs, 10 ſous le Décurion, 100 ſous l'Hécatontarque; & en ſuivant ainſi notre méthode pour le reſte, il eſt aiſé de tenir tout en état & en bon ordre.

PLANCHE CCLXXXIX.

Camp de deux-cens Familles Iſraëlites.

IL eſt tems d'entrer en matiere, & de mettre ici devant les yeux quelques Plans qui donneront une idée claire de la maniere de camper des Iſraëlites. Nous repréſenterons, en ſuivant la grande meſure de l'Echelle géometrique, deux-cens ſoldats, ou plutôt deux-cens Chefs de famille, avec un égal nombre de Tentes, dont l'une eſt marquée par 1. a. b. c. On placeroit aujourd'hui environ huit Soldats dans une pareille Tente, & par conſéquent cette Figure contiendroit 1600 Soldats. Mais je place ici dans chaque Tente un Chef avec ſa Famille, tantôt plus ou moins grande, & avec ſes Enfans, tantôt aſſez âgés pour porter les armes, & tantôt trop jeunes pour avoir ce droit. Le côté de chaque Tente eſt de huit pieds, & l'aire par conſéquent en contient 60. i. k, repréſente un rang de dix Tentes, qui ſont commandées par un *Décarque*, lequel a ſa Tente, B d e f, à 8 pieds de diſtance. a g h i, marque le chemin qui eſt entre deux rangs de Tentes. g h l k, repréſente deux rangs de Tentes dos à dos. Chaque rang a toujours ſes *Décurions*, qui ſont placés en ordre dans la ligne B. A. Après les Tentes des Soldats, on voit à la diſtance de 8 pieds, les *Icoſiarques*, F, F, c'eſt à dire ceux qui avoient le commandement ſur 20 Familles; & enſuite à la diſtance encore de huit pieds, les *Pentécontarques* G, G, qui commandent 50 Tentes depuis k, juſqu'à m. Enfin l'on voit à l'intervalle de 12 pieds, dans la ligne H, H, les deux *Hecatontarques*, qui ſont dans de plus grandes Tentes, & chacun deſquels en commande 100, dont le côté eſt de 16 pieds, depuis k juſqu'à n. Tout cet eſpace, A B L H, qui eſt néceſſaire pour placer commodément 200 Chefs de famille, contient 38400 pieds quarrés.

PLANCHE CCXC.

Camp pour deux-mille cinq-cens Familles Iſraëlites.

CEtte Planche renferme 2500 Chefs de famille, diſpoſés ſuivant la meſure de la petite Echelle. Il y en a 500 dans l'eſpace H. H. I. I. Dans la ligne A B, les Décurions; dans la ligne K K, les Icoſiarques; & dans la ligne L L, les Pentécontarques. Entre E & B, il y a un eſpace de 100 pieds, ménagé pour la ſéparation des Tentes, de 500 en 500, pour le logement des Officiers du prémier rang, & pour l'embelliſſement. C, repréſente les Tentes des Officiers qui en commandent 500. M, celle du Chiliarque ou du Colonel. N, celle du Général. La longueur de ce Camp eſt de 456½ pieds, F. O. Sa largeur A. F, de 1300. A F O E, marque l'eſpace tout entier qui eſt de 593450 pieds quarrés, & qui en demanderoit 485000 ſuivant le prémier calcul. Mais pour faire un compte rond, on peut mettre 500000, & c'eſt la méthode que nous ſuivrons dans les calculs ſuivans.

On fera, ſi l'on veut, la meſure du Camp pour chaque Tribu, en ſe ſervant d'une Echelle encore plus petite; & l'on trouvera pour

Ruben	- - -	9300000
Siméon	- - -	11886000
Levites.	Gerſonites -	1500000
— —	Kahathites - -	1720000
— —	Merarites - -	1240000
Juda	- - -	14920000
Iſſachar	- - -	10880000
Gad	- - - -	9120000
Aſer	- - - -	8300000
Manaſſé	- - -	6440000
Ephraïm	- - -	8100000
Benjamin	- - -	7080000
Dan	- - -	12540000
Nephthali	- - -	10680000

PLAN-

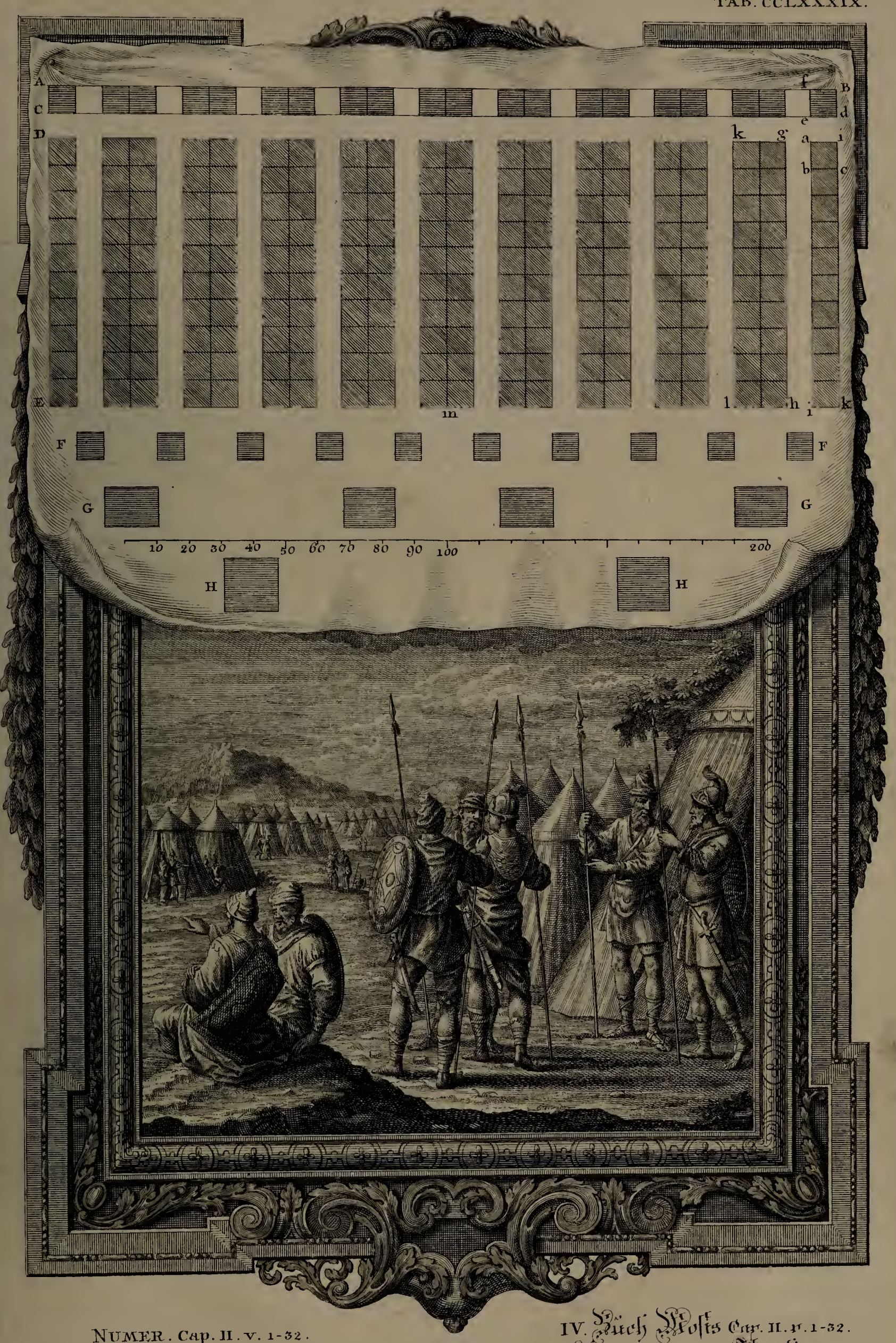

NUMER. Cap. II. v. 1-32.
Castra pro 200 Israelitis.

IV. Buch Mosis Cap. II. v. 1-32.
Lager vor 200 Israeliten.

M. Tyroff. sculp.

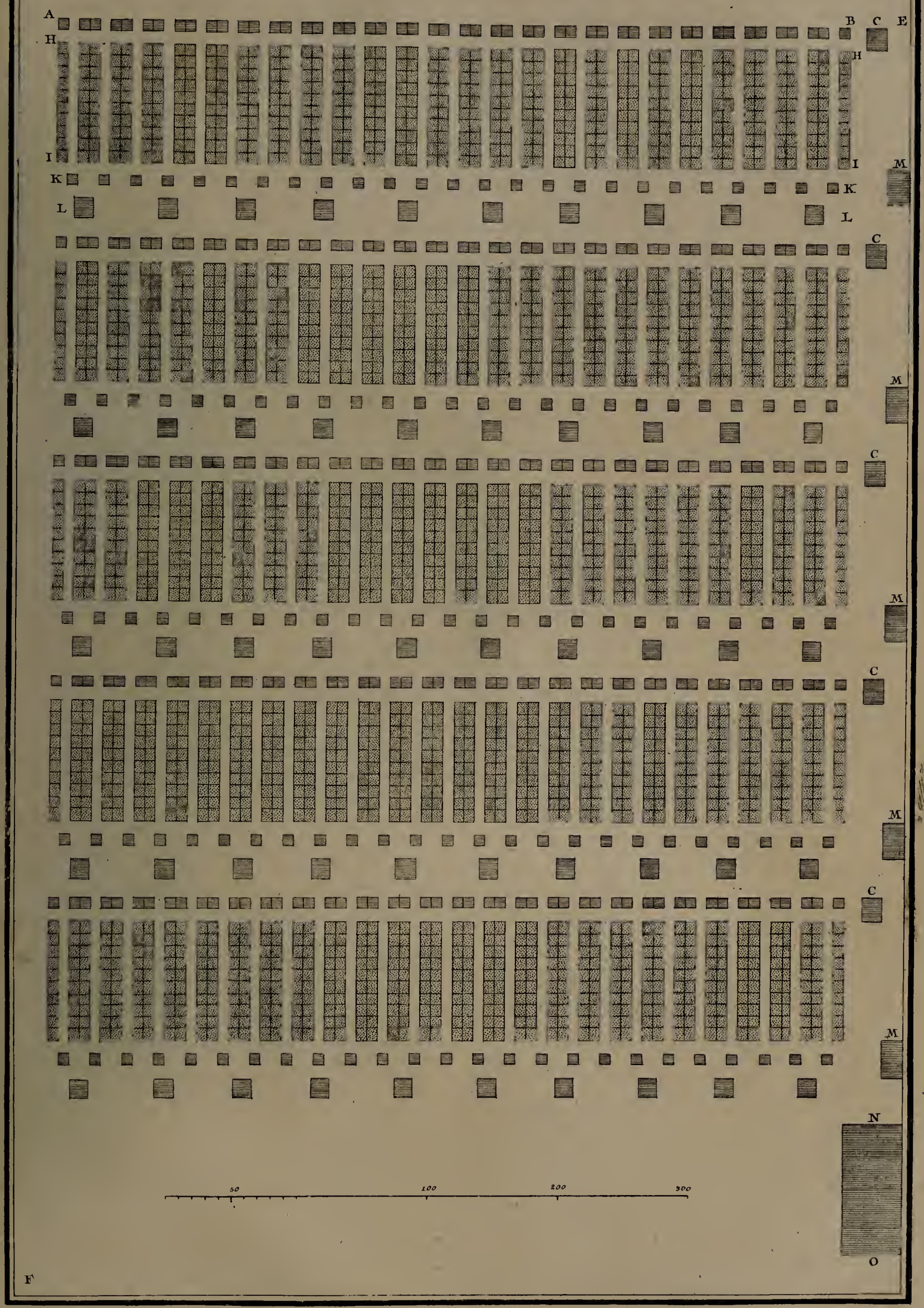

NUMER. Cap. II. v. 1-32.
Castra pro 2500. Israelitis.

IV. Buch Mosis Cap. II. v. 1-32.
Lager vor 2500 Israeliten.

I. Stridbeck sculps.

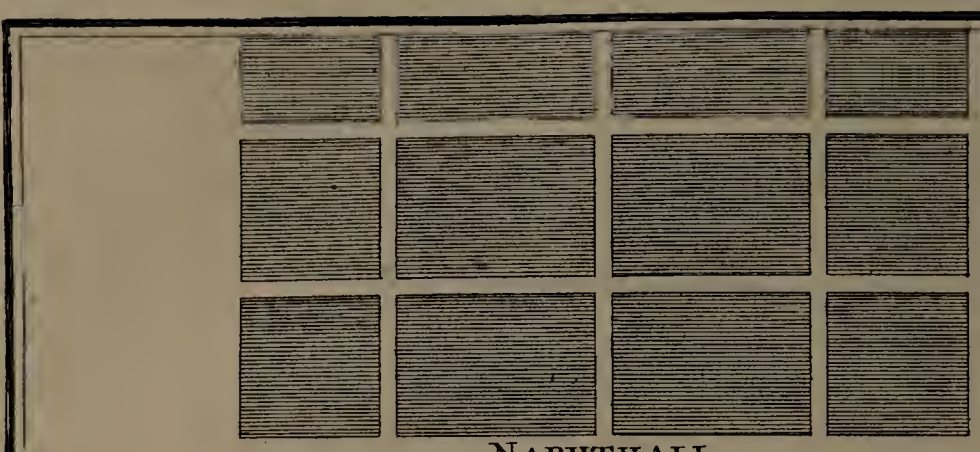

NAPHTHALI

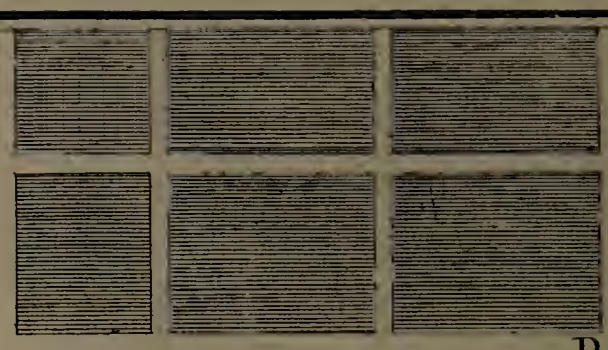

DA

MANASSE

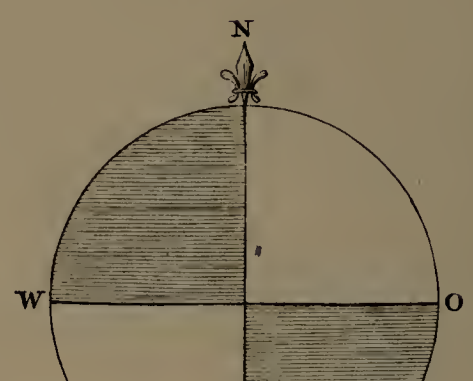

MERAR

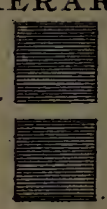

GERSONITÆ

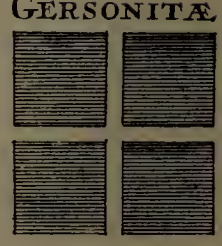

TABER
CULU

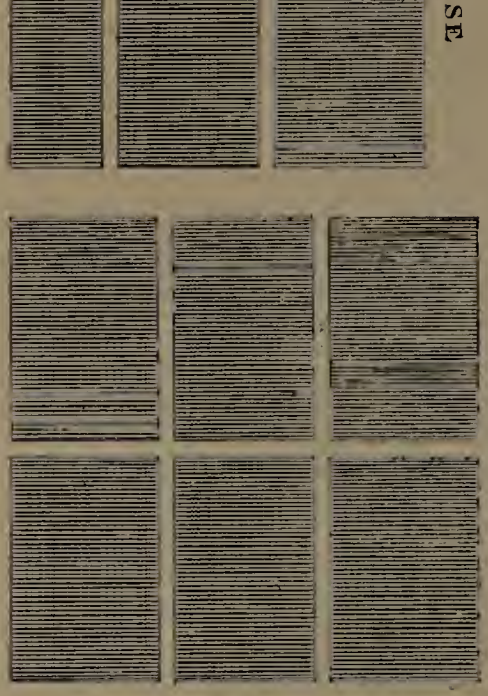

EPHRAIM

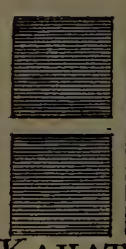

KAHAT

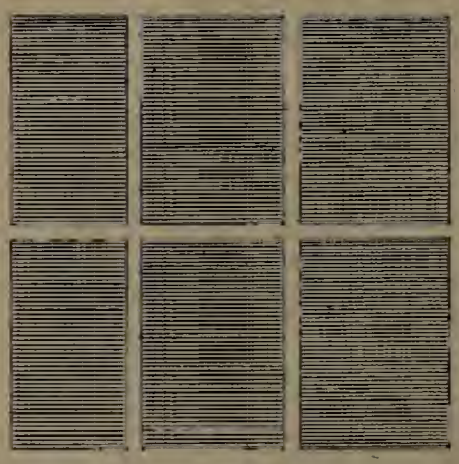

BENIAMIN

SIMEON

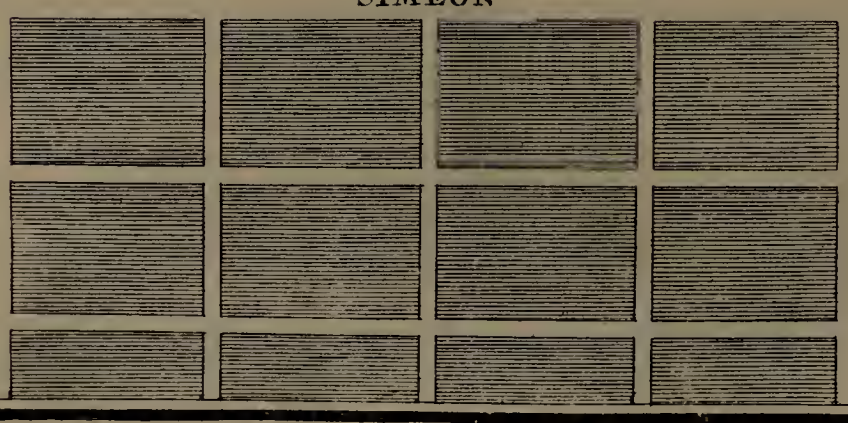

RUBE

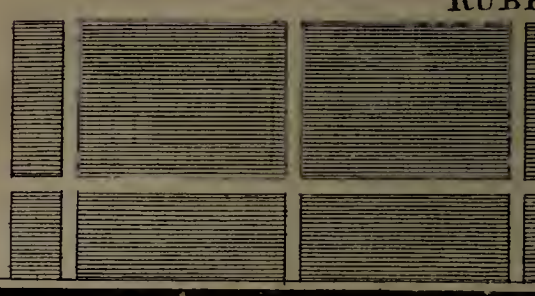

NUMER. Cap. II. v. 1-32.
Tactica Israelitarum.

ASER

SEBULON

IUDA

ISASCHAR

GAD

MOSES

AHARON

500

IV. Buch Mosis Cap. II. v. 1-32.
Israelitische Lager-Ordnung.

I. Stridbeck sculps.

PLANCHE CCXCI.

Le Camp entier des Iſraëlites.

NOus repréſenterons enfin dans une ſeule Planche, le Camp entier des Iſraëlites, dans l'ordre qui nous paroît le plus convenable. Il nous faut pour cela tirer les racines quarrées des eſpaces précédens, afin de pouvoir aſſigner à chaque Tribu des Aires quarrées ou des Parallelogrammes rectangles. Je trouve pour

1.	Ruben - - -	3049
3.	Siméon - - -	3443
13.	Les Gerſonites - - -	1224
14.	Les Kahathites - -	1311
15.	Les Merarites - - -	1113
4.	Juda - - - -	3862
5.	Iſſachar - - -	3298
6.	Zabulon - - -	3388
2.	Gad - - - -	3019
7.	Aſer - - - -	2880
10.	Manaſſé - - -	2537
11.	Ephraïm - - -	2846
12.	Benjamin - - -	2660
8.	Dan - - - -	3541
9.	Nephthali - - -	3268

Je place au centre de tout le Camp, le Tabernacle, long de 100 coudées, large de 50; & ſéparé par une diſtance de 840 pieds, du Camp des Lévites placé de la maniere qui eſt décrite dans les Livres Sacrés. Je trouve ainſi que tout l'eſpace du Camp eſt de 259600000 pieds. Or la ſomme totale du Camp, de la maniere que nous l'avons partagé ci-deſſus pour chaque Tribu, étant de 125210000, il s'enſuit que l'eſpace qui étoit entre les Camps contenoit 134390000. Que ſi nous mettons avec *Eiſenſchmid*, pour l'ancien Mille Romain, 766 Toiſes de France & 2 pieds, & par conſéquent 21141604 pieds quarrés pour un Mille Romain quarré, le Camp des Iſraëlites contiendra 12 Milles Romains quarrés, & quelque choſe de plus.

PLANCHE CCXCII.

Nombre des Lévites.

NOMBRES, Chap. III. verſ. 39. 43.

Tous ceux des Lévites dont on fit le dénombrement, que Moïſe & Aaron compterent par leurs familles ſuivant le commandement de L'ETERNEL, tous les mâles de l'âge d'un mois & au-deſſus, furent vingt-deux-mille.

Et tous les prémiers-nés des Mâles, le compte des noms étant fait, depuis l'âge d'un mois & au-deſſus, ſelon que l'on en fit le dénombrement, furent vingt-deux-mille deux-cens ſoixante & treize.

Tous les mâles d'entre les Lévites, depuis un mois & au-deſſus, dont Moïſe & Aaron firent le dénombrement ſelon leurs familles, comme le SEIGNEUR le leur avoit commandé, ſe trouverent au nombre de vingt-deux-mille.

Et tous les Mâles ayant été marqués par leurs noms, depuis un mois & au-deſſus, il s'en trouva vint-deux-mille deux-cens ſoixante & treize.

IL ſe trouve ici une difficulté, que l'on a bien de la peine à réſoudre. On trouve ci-deſſus le nombre des Gerſonites, v. 22. - 7500
des Kahathites, v. 28. - 8600
des Merarites, v. 34. - 6200

Ce qui fait un total de - - - 22300
qui ne s'accorde certainement point avec celui du v. 39. qui eſt de - - - 22000
Le nombre des Prémiers-nés conſacrés à DIEU par la Loi, ſe monte, v. 43, à 22273. ſans compter d'ailleurs ceux des Lévites, c'eſt pourquoi ſelon le v. 46. on devoit demander le prix de 273 ſurnumeraires; ce qui à cinq ſicles par tête, ſelon le v. 50. feroit la ſomme de 1365 ſicles, ou de 1023 florins & 35 Creutzers. Mais ſi l'on joint enſemble chaque nombre des Lévites pris en particulier, on trouvera que le total excede de 27 celui des Prémiers-nés; de ſorte donc qu'il n'étoit pas beſoin de rachat, dont il eſt néanmoins expreſſément fait mention.

Les Interpretes tâchent de réſoudre cette difficulté, en deux manieres. Mr. *Le Clerc* (*Comm. in h. l.*) adopte le Syſtême ſuivant, qui eſt celui de quelques Interpretes. *Il y avoit*, ſelon eux, *dans la Tribu de Levi*, 300 *Prémiers-nés, ou Prêtres, conſacrés à* DIEU *par avance, & qui lui appartenoient de droit; c'eſt pourquoi ils ne pouvoient ſervir d'échange pour le rachat des autres; de ſorte que ceux des Lévites, qui pouvoient ſervir au rachat des Prémiers-nés des Iſraëlites qui devoient être rachetés, ſe trouverent moins en nombre que les Prémiers-nés des autres Tribus.* D'autres ſoutiennent que c'eſt une faute d'écriture, qui s'eſt gliſſée dans le Texte original; & qu'au-lieu de lire au v. 28. *ſcheſch meoth*, 600, il faut lire *ſchaloſch meoth*, 300. *Louis Capel* ſur-tout eſt fort de cette opinion. *J. Buxtorf* au contraire (*in Anticritica Sacra* P. II.) & d'autres Orthodoxes, traitent ces Auteurs de Sacrileges, de ce qu'ils oſent entreprendre de changer un ſeul point du Texte ſacré. *Ludolf* (*Comm. in Hiſt. Æth.* p. 83.) recommande aux Savans *la moderation Chrétienne à cet égard; & les exhorte de ne point condamner ſur le champ, ou accuſer de ſacrilege, ceux qui prétendent qu'il s'eſt gliſſé quelque-part une faute de Copiſte, ſur-tout lorsqu'ils reconnoiſſent & défendent par-tout ailleurs l'intégrité & la ſincerité de l'Ecriture Sainte ſur ce qui regarde la Foi & les Mœurs; parce que nous ſavons tous, que nous n'avons pas les Originaux des Prophetes, & que nous n'en avons que les Copies qui ne ſont pas exemptes de fautes.* Mais il vaut beaucoup mieux s'en tenir à quelque explication, ne fût-elle que probable, que de ſuppoſer pour ſe tirer d'embaras, que le Texte a été corrompu.

PLAN-

v. 22. Gersonitæ	7500
v. 28. Kahathitæ	8600
v. 34. Meraritæ	6200
	22300
v. 39.	22000.

NUMER. Cap. III. v. 39 - 43.
Numerus Levitarum.

IV. Buch Mosis Cap. III. v. 39. 43.
Zahl der Leviten.

M. Tyroff sculp.

NUMER. Cap. V. v. 17. 26-28.
Δοκιμασία suspectarum.

IV. Buch Mosis Cap. V. v. 17. 26-28.
Prüfung verdächtiger Weiber.

B. S. Sedlezkij sculp.

PLANCHE CCXCIII.

Epreuve des Femmes ſoupçonnées d'Adultere.

NOMBRES, Chap. V. verſ. 17. 26. 27. 28.

Enſuite le Sacrificateur prendra de l'eau ſainte dans un vaiſſeau de terre, & de la poudre qui ſera ſur le pavé du Pavillon; & il la mettra dans l'eau.

Le Sacrificateur prendra auſſi une poignée du gâteau pour un mémorial de ce gâteau, & il le fera fumer ſur l'autel: enſuite il fera boire les eaux à la Femme.

Et après qu'il lui aura fait boire les eaux, s'il eſt vrai qu'elle ſe ſoit ſouillée, & qu'elle ait commis quelque forfait contre ſon Mari, les eaux qui apportent la malédiction entreront en elle, & elles deviendront des eaux ameres, & ſon ventre enflera, & ſa cuiſſe tombera. Ainſi cette Femme-là ſera ſoumiſe à l'exécration du ſerment au milieu de ſon Peuple.

Que ſi la Femme ne s'eſt point ſouillée, mais qu'elle ſoit pure, elle ne recevra aucun mal, & elle aura des Enfans.

Et ayant pris de l'eau ſainte dans un vaiſſeau de terre, il y mettra un peu de la terre du pavé du Tabernacle.

Qu'il ait ſéparé auparavant une poignée de ce qui eſt offert en ſacrifice, afin de la faire bruler ſur l'Autel; & qu'alors il donne à boire à la Femme les eaux très ameres.

Lorsqu'elle les aura bues, ſi elle a été ſouillée, & qu'elle ait mépriſé ſon Mari en ſe rendant coupable d'adultere, elle ſera pénétrée de ces eaux de malédiction, ſon ventre s'enflera, & ſa cuiſſe pourrira: cette Femme deviendra un objet de malédiction, & un exemple pour le Peuple.

Que ſi elle n'a point été ſouillée, elle n'en reſſentira aucun mal, & elle aura des Enfans.

TOut le monde connoit la force de l'Imagination, & celle des Paſſions de l'Ame, qui eſt encore plus grande. Il n'eſt pas beſoin d'en rapporter un grand nombre d'exemples; cependant je n'omettrai pas ceux qui peuvent ſervir à mon ſujet. Bien des perſonnes du commun-peuple, & même d'un rang plus élevé, ſont perſuadées que dans certains cas au moins, l'on peut avec le ſecours de la Magie, découvrir les Voleurs, & les tourmenter juſqu'à les forcer de reſtituer les choſes mêmes qu'ils avoient dérobées. Ceux à qui la conſcience reproche quelque larcin, & qui ſont en même tems perſuadés de la certitude de cet Art magique, ne ſauroient ſe tranquilliſer; on les voit dans des angoiſſes & dans des ſueurs continuelles, & ils n'ont point de repos qu'ils n'ayent reſtitué ce qu'ils ont pris, perſuadés que ſi l'on employoit contre eux les ſecrets de la Magie, on pourroit les contraindre à ſe rendre au lieu où ils ont fait le vol, & à le reſtituer; & plus perſuadés encore du pouvoir de cette chimere, lorſqu'ils ſavent qu'on eſt actuellement occupé à l'employer. J'en ai connu que cette ſeule crainte a fait ſuer, quoiqu'ils n'euſſent volé que des bagatelles; ils ſuoient, dis-je, en la préſence d'un autre qui ſe vantoit en badinant d'exceller dans l'Art de découvrir les Auteurs d'un vol. C'eſt peut-être dans un ſemblable artifice, que conſiſte le pouvoir qu'on attribue aux Capucins, de découvrir les choſes volées; car je n'oſerois accuſer ces bons Peres de Magie, & je ne puis me perſuader non plus que ce qu'on en rapporte ſoit véritablement l'effet d'un pouvoir miraculeux. C'eſt ainſi qu'il pouvoit arriver que les ſeuls préliminaires du procès que l'on devoit faire a une Femme ſuſpecte, ou

le procès même déja commencé, intimidât tellement ſon imagination, qu'elle confeſſoit volontairement ſon crime avant qu'on en vînt aux effets, ou que ſa crainte produisît naturellement les effets funeſtes dont il eſt parlé dans le Texte.

Pour ſe convaincre encore davantage de ce que j'avance, il ſuffit de conſiderer toutes les circonſtances du Cérémonial, ſuivant la deſcription qui en eſt faite par les Auteurs Juifs. La Femme accuſée devoit être envoyée du Tribunal inférieur où elle avoit paru en prémiere inſtance, à Jeruſalem qui étoit le Siege du Culte Divin, ou plutôt le Siege de DIEU même. Elle devoit comparoitre devant le grand Sanhedrin, y être ſollicitée avec douceur à faire une confeſſion volontaire de ſon crime, être conduite de ce ſuprême & redoutable Tribunal au Parvis extérieur vers la Porte de Nicanor, & cela non point par le chemin le plus droit, mais par quantité de détours. En allant elle devoit être harcelée & fatiguée par ceux qui l'accompagnoient, & lorsqu'elle étoit arrivée au lieu de l'exécution, le Prêtre devoit la dépouiller juſqu'à la ceinture, à la vue de tout le Peuple, déchirer ſes habits, lui ôter le voile & tout ce qui lui couvroit la tête, la faire paroitre comme une Megere les cheveux épars, & la revêtir d'un habit noir, ou ſale & déchiré. Elle devoit être privée de ſes pendans-d'oreilles & de tous ſes ornemens, être ceinte autour du ventre d'un lien de branches de Saule, recevoir le Sacrifice de Jalouſie de la main même de ſon Mari, qui peut-être ſe laiſſoit conduire par un faux zèle, & le tenir longtems ſans Encens & ſans Huile, en préſence du Peuple. Enfin elle devoit être avertie par le Prêtre, du Jugement de l'Eau amere qui l'attendoit; & ſi elle ſe trouvoit coupable, elle devoit pour concluſion de cette affreuſe Scene, être accablée d'imprécations, & expoſée aux malédictions publiques, aux oppobres, & aux ignominies. Tout cet appareil devoit ſans doute jetter dans la derniere conſternation, l'imagination la plus forte, même en ſuppoſant la Femme innocente, & répandre tant de trouble dans ſes ſens, qu'on ne doit point être ſurpris s'il arrivoit quelquefois qu'une Femme coupable, ou qui avoit du moins quelque infidelité à ſe reprocher, tomboit morte, ou évanouïe de triſteſſe & de crainte. Ces conſiderations générales ſuffiſent ſeules pour prouver que les effets de ce châtiment peuvent être rapportés à des cauſes naturelles, & l'on en conviendra ſans peine, ſi l'on connoit bien avec quelle force étonnante les Paſſions de l'Ame agiſſent quelquefois ſur le Corps.

Cependant je ſuis perſuadé, avec les autres Interpretes, qu'il y avoit ici quelque choſe qui ſurpaſſoit les forces de la Nature, c'eſt à dire, quelque Jugement divin qui ſe manifeſtoit viſiblement. Deux choſes me portent à embraſſer ce ſentiment; les ingrédiens qui entroient dans l'Eau maudite, & les effets de cette funeſte liqueur. Les ingrédiens étoient de la pouſſiere du pavé du Tabernacle, qui devoit être mêlée dans l'Eau ſacrée, & avalée avec elle dans un vaiſſeau de terre. Quelques Juifs prétendent que le Prêtre y mêloit quelque choſe d'amer, comme du ſuc d'Abſinthe, ou de l'Encre ratiſſée d'un parchemin, ſur lequel on avoit écrit la formule de la malédiction. Mais je ne vois pas quel rapport ces cauſes pouvoient avoir avec l'*enflure du ventre*, & *la chute de la cuiſſe*. Les Juifs ajoutent à tout cela, que les yeux & le viſage s'enfloient tout à coup, que tout le corps ſe couvroit de rides, que la coupable devenoit hydropique, & enfin que la gangrene ſe mettoit à ſa Matrice & la faiſoit tomber; (car le mot Hébreu *jarek* ne ſignifie pas toujours la cuiſſe, il ſignifie auſſi les parties génitales, ou la Matrice. Voy. Gen. XLVI. 26. Exod. I. 5. Nomb. V. 22. *Bochart Hieroz.* P. II. L. V. c. 15.) Je ne vois pas non-plus, qu'il y ait aucun rapport entre ces Cauſes, & les Phénomenes dont il eſt parlé dans le Texte. On n'eſt pas bien ſûr de ce qu'il faut entendre par la chute de la *cuiſſe* (ſuppoſé que le mot *jarek* ſignifie *cuiſſe*;) ſi c'eſt une diſlocation ou un relâchement des ligamens qui retiennent l'os de la Cuiſſe dans l'*Acetabulum*; ou bien une Atrophie: d'où s'enſuivoit, dans l'un & l'autre cas, le boitement. Les cauſes naturelles ne manquent jamais de produire ſur les corps des effets naturels, ſoit que la perſonne accuſée ſoit coupable du crime qu'on lui impute, ou qu'elle ne le ſoit pas. Et certainement la Loi de DIEU eût été expoſé au mépris & à la raillerie, ſi l'Eau maudite n'eût pas produit ſur les Coupables l'effet dont le Légiſlateur les avoit menacées, ou qu'elle l'eût produit auſſi ſur les Innocens. Cet argument auroit encore beaucoup plus de force, ſi la boiſſon n'eût point eu d'effet ſur une Femme criminelle, lorsque le Mari ſe ſentoit coupable du même crime. Voy. le *Miſchna Sota* c. 4. *Sect.* 1. 2. 3. 4. 5. avec les Notes de *Wagenſeil*, & ſa ſeconde Note ſur le *Miſchna Sota* c. 1. *Sect.* 1. & *Selden, Uxor Hebr.* L. III. c. 13. Et pour ce qui regarde toute cette procedure, voy. *Lund. Levit. Prieſter.* L. III. c. 55.

Je reviens aux Cauſes phyſiques, bien réſolu de répandre du jour ſur cette matiere, au-lieu de l'obſcurcir. Je prendrai pour Guide dans cette occaſion le célèbre *Frid. Lochner*, dans ſon ſavant Traité du *Nerium*, p. 83. Quelqu'un pourroit s'imaginer que ces Eaux fuſſent devenues ameres par l'*Hirdophne*, ou l'*Ardiphne*, le *Rhododendron*; que cette Plante même étant jointe aux Herbes Paſchales, elle leur donnoit des qualités véritablement deſtructives, & qu'elle ait pu produire les ſymptomes dont nous venons de faire mention. Voyons ce que *Santes Ardoinus* a écrit là-deſſus, *de Venen.* L. III. c. 21. *Le Laurier-Roſe eſt de ſa nature fort réſolutif, inciſif & corroſif; ſa proprieté eſt d'empoiſonner; de ſorte que ſi l'on boit de l'eau dans laquelle il croît, ou qui ſoit ſous ſon ombre, ou dans laquelle il ait trempé, ſi l'on ſe ſert de cet arbriſſeau pour chauffer un bain, ou de l'eau que l'on veut boire; ſi l'on mange quelque choſe qui ait été rôti à une broche faite de ſon bois; ſi l'on s'amuſe longtems à le manier, & ſur-tout ſi l'on dort ſous ſon ombre, il produit les accidens ſuivans, ſavoir, de violen-*

lentes oppreſſions, des hurlemens, une enflure & des douleurs de ventre, des délires, l'inflammation & de grandes ardeurs, le flux de ventre, la ſyncope, & enfin la mort ſi l'on n'eſt pas ſecouru. Comme on trouve ailleurs la figure du Laurier-Roſe commun, je me contenterai de repréſenter ici celui dont l'illuſtre Mr. *Sloane* fait mention dans ſon *Hiſtoire-naturelle de la Jamaïque* (Vol. II. p. 62. Tab. 186. Fig. 2.) & dont il donne la deſcription en ces termes: *Nerium arboreum folio latiore obtuſo flore luteo minore.* Ce Laurier-Roſe, ſelon cette deſcription, a les feuilles larges & obtuſes, & porte de petites fleurs de couleur jaune. Voyez la Fig. A.

R. Salomon Zirza, dans l'Explication du Commentaire d'*Aben Ezra* ſur le Pentateuque, intitulé *Fons vitæ*, (fol. 91.) prétend qu'il y avoit du poiſon mêlé dans l'eau que l'on donnoit à boire. Mais cette conjecture ſe détruit d'elle-même, d'autant plus qu'elle n'eſt fondée ni ſur l'Ecriture qui n'en dit pas un mot, ni ſur l'autorité d'aucuns bons Interpretes; & qu'en ſuppoſant même qu'on y eût mêlé du Laurier-Roſe, ce mêlange n'auroit pu par ſa nature, produire les ſymptomes expreſſément marqués dans l'Ecriture: il n'eût pas moins fallu un Miracle pour diriger les effets de ſon Poiſon, & empêcher qu'il n'agît ſur l'innocent comme ſur le coupable. Feu Mr. *Lochner*, mon Ami intime, approuvoit fort la penſée d'*Auguſte Varenius*, dont je vais rapporter les paroles: *Il eſt certain qu'une boiſſon compoſée d'une pouſſiere ſale, qui avoit ſervi à effacer des caracteres noirs, une telle compoſition, dis-je, ne pouvoit pas naturellement ſembler d'un bon goût, à la conſiderer ſelon les qualités naturelles que devoient lui donner les ingrédiens dont je viens de parler. Je doute cependant ſi pour cela elle étoit très amere. On peut fort bien conjecturer que l'effet de ces Eaux ne conſiſtoit ni dans leur qualité naturelle, ni dans une vertu ſurnaturelle qui leur eût été donnée abſolument* (c'eſt à dire, qui dût produire le même effet ſur toutes ſortes de perſonnes indifferemment); *mais dans une vertu ſurnaturelle qui ne devoit avoir qu'un effet relatif: de ſorte qu'elles ne produiſoient les ſymptomes de l'exécration* מאררים, *& ne devenoient ameres* מרים, *que lorsqu'elles étoient bues par une Femme coupable; & qu'au contraire les Perſonnes innocentes ne goûtoient point cette amertume, & la malédiction n'avoit aucun pouvoir ſur elles. La maniere dont le mot* למרים *du* v. 24. *&* 27. *eſt placé, & l'accent qui précede le Paſchta, autoriſe beaucoup cette opinion.*

Ce n'eſt pas ſeulement dans le Judaïſme, qu'il y avoit des Epreuves pour s'aſſurer de l'innocence de ceux que l'on ſoupçonnoit; il y en a auſſi parmi les Gentils, & même parmi les Chrétiens, mais qui n'étoient que des ſuperſtitions plus propres à tenter & à choquer la Puiſſance divine, qu'à ſervir de preuve à la vérité L'Eau de conviction, ὕδωρ τῆς ἐλέγχου, dont *Philoſtrate* aſſure que les Gentils ſe ſervoient lorsqu'ils ſoupçonnoient quelqu'un de parjure, étoit une vraye imitation de l'Eau de jalouſie. Voici ce que rapporte cet Auteur à ce ſujet (*Vit. Apollon.* L. I. c. 6.) *Cette eau*, dit-il, *appellée Asbamœa, eſt belle à l'œil & agréable au goût, ſi on la boit avec innocence: mais elle produit manifeſtement des effets contraires, lorsqu'elle eſt bue par un Parjure; car alors elle lui ſort par les yeux, elle l'attaque aux pieds & aux mains, & lui remplit tout le corps de puſtules, & d'apoſtumes.* Le même Auteur, L. III. c. 15. fait encore mention, après *Porphyre*, du *Lac d'Epreuve* qui ſe trouve dans les Indes. Dans les *Saturnales* de *Macrobe*, L. V. c. 19. il eſt auſſi fait mention de certaines Eaux dont on ſe ſervoit en Sicile pour lever les ſoupçons que l'on formoit ſur quelqu'un au ſujet d'un Vol. *Pauſanias* nous apprend, L. VII. que lorsque les Prêtreſſes Grecques étoient accuſées de n'être point chaſtes, on ſe ſervoit du ſang de Taureau pour s'aſſurer de la vérité; & *après avoir bu ce ſang*, dit cet Auteur, *ſi elles ont manqué à la chaſteté qu'exige la loi, elles meurent ſur le champ.* Enfin, il y a eu quantité d'exemples de ces ſortes d'Epreuves, ſoit par le Feu ou autrement; mais l'ignorance s'eſt diſſipée, on en a connu l'abus, & elles ont ceſſé.

PLANCHE CCXCIV.

Vœu du Nazaréat.

NOMBRES, Chap. VI. verſ 2. 3. 4.

Parle aux Enfans d'Iſraël, & di-leur: Lorſqu'un homme ou une femme auront fait le grand vœu de Nazarien, (1) pour ſe faire Nazarien à l'ETERNEL:

Il s'abſtiendra de vin, ou de cervoiſe, & il ne boira point de vinaigre qui eſt fait de vin ou de cervoiſe, ni d'aucune liqueur de raiſin, & il ne mangera point de grapes fraiches ni ſeches.

Tous les jours de ſon Nazaréat, il ne mangera rien de tout ce que la vigne rapporte, depuis les pepins juſqu'à l'écorce.

Parlez aux Enfans d'Iſraël, & leur dites: Lorſqu'un homme ou une femme auront fait un vœu de ſe ſanctifier, & qu'ils auront voulu ſe conſacrer au SEIGNEUR;

Ils s'abſtiendront de vin, & de tout ce qui peut enyvrer: ils ne boiront point de vinaigre qui eſt fait de vin, ou de tout autre breuvage, ni rien de ce qui ſe tire des raiſins: ils ne mangeront point de raiſins nouvellement cueillis, ni de raiſins ſecs.

Pendant tout le tems qu'ils ſeront conſacrés au SEIGNEUR, ſelon le vœu qu'ils lui auront fait, ils ne mangeront rien de tout ce qui peut ſortir de la vigne, depuis le raiſin ſec juſques à un pepin.

LE but que je me ſuis propoſé en compoſant cet Ouvrage, ne me permet pas d'entrer dans le détail de ce qui regarde les Nazaréens qui ſe dévouoient au ſervice de Dieu. Je ne dois pas même m'étendre beaucoup ſur les choſes qui entrent ici naturellement dans mon plan; car ayant déja traité (Levit. X. 9.) l'article qui regarde l'abſtinence du Vin & tout ce qui a rapport à la Vigne, il me ſuffit de dire encore un mot à ce ſujet. Lorſque l'on avoit fait ce vœu par lequel on ſe conſacroit à DIEU, il faloit s'en ſouvenir éternellement, & éloigner avec ſoin tout ce qui pouvoit en quelque façon en interrompre la mémoire, & faire négliger le devoir qu'il exigeoit. Il conſiſtoit, comme nous l'avons déja dit, à ſe priver de Vin, de Vinaigre, & de toutes les délicieuſes productions de la Vigne. La rigueur de la Loi, (ſi tant eſt que c'en ſoit une à cet égard) alloit non-ſeulement juſqu'à défendre l'uſage du Vinaigre, mais encore de manger des grains de Raiſin, euſſent-ils même été cuits. Un Nazaréen devoit éviter tout ce qui pouvoit porter, exciter, ou contribuer le moins du monde à l'yvreſſe. Cette Loi a beaucoup de rapport avec celle des Chrétiens, à qui il eſt ordonné *de s'abſtenir de tout ce qui a quelque apparence de mal*, Theſſ. V. 22. C'eſt ainſi qu'il étoit défendu à la Mere de Samſon, *de ne boire ni vin, ni cervoiſe, & de ne manger rien d'impur*, pendant tout le tems de ſa groſſeſſe; Jug. XIII. 4. Ce n'eſt pas ſans raiſon que les Sadducéens étendoient ce précepte juſqu'à l'Hydromel, le Cidre & le Poiré. Mais les autres Juifs ne font mention à cet égard que de la Vigne. Je n'examinerai point ici ſi la Vigne étoit véritablement l'Arbre de Science par lequel on pouvoit connoitre le Bien & le Mal, & ſi les Nazaréens devoient ſur cette ſuppoſition ſe rappeller à eux-mêmes & aux autres la Chute fatale du Genre humain: je laiſſe à chacun la liberté de juger ou de penſer là-deſſus comme il lui plaira.

Les *Septante* traduiſent ces mots du v. 3. *miſch-*

(1) *Naſir*, ſéparé, conſacré, mis à part.

NUMER. Cap. VI. v. 2. 3. 4.
Leges Naziræorum.

IV. Buch Mosis Cap. VI. v. 2. 3. 4.
Gesetze der Nazireer.

G. D. Heümann sculps.

NUMER. Cap. VII. v. 84. 85. 86.
Principum Israelis donaria.

IV. Buch Mosis Cap. VII. v. 84. 85. 86.
Geschenke der Israelitischen Fürsten.

I.G. Thelot sculps.

miſchrath anabim, par ὅσα κατεργάζεται ἐκ φαφυλῆς; la Vulgate, par *quidquid exprimitur*; notre Verſion Latine, par *quidquid reliquum eſt ex uvis*; la Verſion Allemande s'exprime mieux en mettant ſans diſtinction, *was aus weinbeeren gezogen wird; tout ce qui ſe tire des Raiſins*; c'eſt à dire, tout ce qu'on peut faire avec du Raiſin, ſoit pour la Medecine ou la Cuiſine; ſavoir, tous les Electuaires, les Teintures, & les Aſſaiſonnemens.

PLANCHE CCXCV.

Offrandes d'Or & d'Argent des Principaux d'Iſraël.

NOMBRES, Chap. VII. verſ. 84. 85. 86.

Telle fut la dédicace de l'Autel qui fut faite par les principaux d'Iſraël, lorſqu'il fut oint: douze plats d'argent, douze baſſins d'argent, douze taſſes d'or.

Et chaque plat d'argent étoit de cent trente ſicles, & chaque baſſin de ſoixante & dix. Tout l'argent des vaiſſeaux montoit à deux-mille quatre-cens ſicles, ſelon le ſicle du Sanctuaire.

Douze taſſes d'or pleines de parfum, chacune de dix ſicles, ſelon le ſicle du Sanctuaire. Tout l'or donc des taſſes montoit à ſix-vingts ſicles.

Voilà donc tout ce qui fut offert par les Princes d'Iſraël, à la dédicace de l'Autel, au jour qu'il fut conſacré: douze plats d'argent, douze vaſes d'argent, & douze petits vaſes d'or.

Chaque plat d'argent peſant cent-trente ſicles, & chaque vaſe ſoixante & dix; en ſorte que tous les vaſes d'argent peſoient enſemble deux-mille quatre-cens ſicles, au poids du Sanctuaire.

Douze petits vaſes d'or pleins d'encens, dont chacun peſoit dix ſicles au poids du Sanctuaire, & qui faiſoient tous enſemble ſix-vingts ſicles d'or.

ON voit par ces verſets, à quoi ſe montoient les Dons que les Princes des Tribus offrirent de leur plein gré. Chacun d'eux donna un plat d'argent de 130 ſiecles, qui réduit au poids dont on ſe ſert en Medecine, font 61 onces, 4 drachmes, 1 ſcrup. 17 grains. Enſuite un vaſe de 70 ſicles, qui ſe réduiſent à
- - - 33. - - - 5. - - - 0. - - - 4.
Enfin un petit Vaſe d'or de 10 ſicles qui font
- - - 4. - - - 1. - - - 0. - - - 9.
Ainſi l'argent qu'apporterent les 12 Princes ſe montoit en tout à 2400 ſicles d'argent, & 120 ſicles d'or.

Le produit des plats alloit à
onc. 738. dr. 7. ſcr. 1. gr. 4.
Celui des 12 Vaſes à - - 400. - - 4. - - 1. - 16.

Total de l'Argenterie 1139. - - 4. - - 0. - 0.
Pour les 12 petits vaſes d'or 49. - - 5. - - 2. - 8.
C'eſt à dire en mettant pour chaque ſicle, 3. drag. 2. ſcrup. 8, 90. gr.

PLANCHE CCXCVI.

Les Iſraëlites punis de leurs murmures par le Feu.

NOMBRES, Chap. XI. verſ. 1. 2. 3.

Après ces choſes, il arriva que le Peuple ſe plaignit du travail, & l'ETERNEL l'entendit : & l'ETERNEL l'ayant entendu, ſa colere s'embraſa, & le feu de l'ETERNEL s'alluma parmi eux, & en conſuma quelques-uns à l'extrémité du Camp.

Alors le Peuple cria à Moïſe; & Moïſe pria l'ETERNEL, & le feu s'arrêta.

Et on nomma ce lieu-là Tabberah, parce que le feu de l'ETERNEL s'étoit allumé parmi eux.

Cependant le Peuple ſe laiſſa emporter au murmure contre le SEIGNEUR, comme ſe plaignant de la fatigue qu'il enduroit. Le SEIGNEUR l'ayant entendu, entra en colere, & une flâme qui venoit du SEIGNEUR s'étant allumée contre eux, dévora tout ce qui étoit à l'extrémité du Camp.

Alors le Peuple ayant adreſſé ſes cris à Moïſe, Moïſe pria le SEIGNEUR; & le feu s'éteignit.

Et il appella ce lieu l'Incendie, parce que le feu du SEIGNEUR s'y étoit allumé contre eux.

LE Peuple murmure dans cette occaſion, ou à cauſe de la fatigue du chemin; ou, comme on peut le conjecturer par le v. 24, de ce qu'il n'avoit pas les viandes qu'il deſiroit. Mais DIEU, juſte vengeur du murmure & de toute rebellion, arma ſur le champ la Nature contre ce Peuple rebelle, & ſe ſervit du feu pour exercer ſa juſtice & ſa vengeance. *Sa colere* comme un feu dévorant *s'embraſa, & le feu de l'*ETERNEL *s'alluma parmi eux, & en conſuma quelques-uns à l'extrémité du Camp.* Le Pſ. LXXVII. 20 21. ſert de Commentaire à cette Hiſtoire. Le Pſalmiſte y parle tout à la fois de la cauſe de la rebellion, & de la nature du châtiment qui la ſuivit. *A cauſe qu'il a frappé la pierre, & que les eaux en ſont ſorties, & que des torrens en ont coulé avec abondance, pourra-t-il de même nous donner du pain, ou préparer une table pour nourrir ſon Peuple? C'eſt pourquoi le* SEIGNEUR *ayant ouï ces diſcours, un feu s'alluma contre Jacob, & la colere du* SEIGNEUR *s'éleva contre Iſraël.* Ce feu fit ſentir ſa violence aux *biktſe hamachneh*, ſelon l'Hébreu; ce que notre Verſion Allemande rend par ces mots, *les extrémités du Camp, die äuſſerſte Lager*; & la Latine, qui eſt plus exacte, a traduit, *dans une partie du Camp (per partem Caſtri.)* Car ce feu peut-être ne prit pas ſeulement aux extrémités, mais çà & là, en differens lieux, ſa fureur s'exerçant par-tout à punir les coupables. Le Pſ. XIX 4. répand beaucoup de jour ſur cette Interpretation. *Leurs cris ſe firent entendre au bout de la Terre (ou aux extrémités du Monde.)* בִּקְצֵה תֵבֵל, c'eſt à dire, *par toute la Terre.* Car les prémiers principes de la Géographie nous enſeignent que la Terre, de quelque côté qu'on la prenne, n'a point d'extrémité, ou que ſon extrémité eſt par-tout. Tel eſt encore cet autre paſſage, Gen. XIX. 4. *Le peuple*, (en parlant des Sodomites) *vint de toutes les extrémités de la Ville, & aſſiegea la maiſon;* מִקָּצֶה, c'eſt à dire, de tous les endroits de la Ville, il arriva des Habitans qui environnerent la maiſon de Lot. Ou: (*La maiſon fut aſſiegée par les Habitans de cette Ville; depuis les Enfans juſqu'aux Vieillards, tout le Peuple s'y trouva.*) Voici encore ce qu'on lit dans la Gen. XLVII. 2. *Et* (Joſeph) *prit quelques-uns de ſes Freres*, (*les derniers de ſes Freres*) מִקְצֵה אֶחָיו, à la lettre, *des extrémités de ſes Freres*, c'eſt à dire, *les derniers d'entre tous.* Et dans Iſaïe LVI. 11. *Ils ſe ſont tous détournés à leur voye, chacun à ſon gain deshonnête en ſon quar-*

NUMER. Cap. XI. v. 1, 2, 3.
Θεσπιδαὲς πῦρ.

IV. Buch Mosis Cap. XI. v. 1, 2, 3.
Himlisches Nachfeüer.

G. D. Heüman sculp.

NUMER. Cap. XI. v. 4. 5.
Anguria.

IV. Buch Mosis Cap. XI. v. 4. 5.
Angurien, Citrulli.

G.D. Nesenthaler sculp.

NUMER. Cap. XI. v. 4. 5.
Cucumis, Melo.

IV. Teutsch Mosis Cap. XI. v. 4. 5.
Kürbsen, Melonen.

I.G.Pintz sculps.

quartier. Ou: *Chacun ſe détourne pour ſuivre ſa voie; chacun ſuit ſes interêts, depuis le plus grand juſqu'au plus petit*, מִקְצֵהוּ, à la lettre, *depuis ſon extrémité*, c'eſt à dire, *tous*, ſans en excepter un ſeul, *ſont attachés à leur interêt.*

L'Ecriture Sainte ne dit pas quelle ſorte de feu s'alluma ainſi de toutes parts dans le Camp; ſi c'étoit la Foudre, le feu du Ciel; ou ſi plus vraiſemblablement c'étoit un Vent brulant, un Tourbillon, comme il y en a encore aujourd'hui en Egypte, en Ethiopie, en Arabie, qui brulent les plantes en un inſtant, & dont les Voyageurs ſont fort maltraités. Ezech. XIX. 12. ſemble nous porter à cette opinion. *Un vent d'Orient a ſeché ſon fruit. Ses verges fortes ont été rompues & ſechées: le feu les a conſumées.* Ou: *Un vent brulant a ſeché ſon fruit; ſes branches ſi vigoureuſes ont perdu leurs forces, & elles ſont devenues toutes ſeches, & le feu l'a dévoré.* Il ne s'agit pas ſeulement ici d'un Vent ſec & capable de deſſecher, comme ſont les Vents du Midi & d'Orient qui ſoufflent ſur les Terres arides; mais d'un Vent brulant qui raréfie tellement l'air, qu'il n'eſt plus propre à la reſpiration ni à la vie, qu'il ſuffoque, & devient mortel aux Hommes & aux Animaux. Les Voyageurs n'ont point d'autre remede contre un tel Vent, que de ſe jetter promtement à terre lorsqu'ils le ſentent approcher, & d'attendre dans cette ſituation qu'il ſoit entierement paſſé. *Thevenot* rapporte dans ſes *Voyages*, P. I. L. II. c. 34. qu'en 1658, 20000 hommes périrent dans une nuit, par un de ces Vents brulans.

Au reſte, cette Explication ne détruit nullement le Miracle. Ce Vent ne ſe leva point par hazard: aux Cauſes naturelles de ſa production, étoit jointe une Cauſe morale. Les murmures des Iſraëlites en furent l'occaſion: il devoit ſervir à les reprimer, & à punir les rebelles. Ajoutez, pour la preuve de ce que je viens de dire, ces paroles du verſ. 2. *Alors le Peuple cria à Moïſe; & Moïſe pria l'*Eternel, *& le feu s'arrêta;* c'eſt à dire, que ce Vent mortel s'appaiſa.

PLANCHE CCXCVII. CCXCVIII.

Le Concombre, le Melon & la Citrouille.

NOMBRES, Chap. XI. verſ. 4. 5.

Et le Peuple ramaſſé qui étoit parmi eux, convoita avec beaucoup de paſſion de la chair; & même les Enfans d'Iſraël ſe mirent à pleurer, diſant: Qui nous fera manger de la chair?

Il nous ſouvient des Poiſſons que nous mangions, ſans qu'il nous coutât rien, en Egypte; des Concombres, des Melons, des Poireaux, des Oignons & des Aulx.

Car une Troupe de petit Peuple qui étoit venu d'Egypte avec eux, deſira de la chair avec grande ardeur; & s'étant aſſis & pleurant, & ayant auſſi attiré à eux les Enfans d'Iſraël, ils commencerent à dire: Qui nous donnera de la chair à manger?

Nous nous ſouvenons des Poiſſons que nous mangions en Egypte, preſque pour rien; les Concombres, les Melons, les Poireaux, les Oignons, & l'Ail, nous reviennent dans l'eſprit.

LEs Juifs nous apprennent que le nombre de ces Coupables, qui avoient à leur tête *Jannes* & *Jambres*, montoit à 40000. Voici en quels termes David (Pſeaume LXXVIII. 18. 19. 20). parle de ce crime énorme dont la Canaille אַסַפְסֻף Judaïque ſe rendit coupable. *Et ils tenterent* Dieu *dans leur cœur, en lui demandant des viandes qui leur fuſſent agréables. Et ils parlerent mal de* Dieu, *en diſant,* Dieu *pourra-t-il bien préparer une table dans le Déſert pour nous nourrir? A cauſe qu'il a frappé la pierre, & que les eaux en ſont ſorties, & que des torrens en ont coulé avec abondance; pourra-t-il de même nous donner du pain, ou préparer une table pour nourrir ſon Peuple?* Après une ingratitude auſſi horrible,

une rebellion auſſi inſenſée, cette vile populace ne méritoit-elle pas d'être abandonnée à ſa ruïne? Ils forment un Camp, ils y demeurent, ils le changent, jouïſſant d'une liberté & d'une ſureté entiere ſous la protection immédiate de DIEU, qui étoit leur Légiſlateur, leur Créateur, le Guide & le Conducteur de toute l'Armée. Cependant, ils regrettent la ſervitude d'Egypte, toute dure & tout inſupportable qu'elle étoit; cette ſervitude dont ils avoient tant de fois eu l'ame abattue, & qui leur avoit cauſé tant de ſueurs & de gémiſſemens. Ils deviennent par-là le modele & le ſymbole de cette honteuſe Canaille mondaine, qui préfere toujours le paſſé, quoique pire, au préſent & à l'avenir, & cela afin de diminuer les obligations que des ingrats ne veulent point avoir pour les bienfaits déja reçus. La Colomne de nuée & de feu qui paroiſſoit jour & nuit, étoit aux Iſraëlites un ſigne manifeſte de la préſence divine; ils voyoient DIEU, pour ainſi dire, comme dans un miroir: & lorſqu'ils jouïſſent de tout ce qu'il y a de plus rare & de plus précieux dans le Temporel & le Spirituel, ils ſont moins ſenſibles à tous ces biens qu'à la ſeule idée des Poiſſons, des Melons, des Concombres, & des Oignons d'Egypte.

Un des plus triſtes exemples de notre corruption, c'eſt de voir ainſi des Etres raiſonnables préferer un rien à quelque choſe de réel, la Terre au Ciel, & la Mort à la Vie! A certains jours marqués, ils ramaſſent la céleſte & miraculeuſe Manne, ils ſe raſſaſient de cet aliment délicat, dont ni leurs Peres ni leurs Deſcendans n'ont point goûté; & non contens de cela, ces Vermiſſeaux de terre deſirent encore des Viandes, ils preſcrivent des loix à DIEU qui eſt tout à la fois leur Créateur, leur Redempteur, & leur Conſervateur. *Car coup ſur coup ils tentoient le* DIEU *fort, & bornoient le Saint d'Iſraël*, Pſ. LXXVIII. 41. Ou: *Ils recommençoient ſans ceſſe à tenter* DIEU, *& à irriter le Saint d'Iſraël.* C'eſt à dire, qu'ils avoient la folle imprudence de vouloir preſque donner des bornes à la Toute-puiſſance de DIEU. Ce qui augmente encore le crime de cette indigne rebellion, c'eſt que ce n'étoit point la prémiere. Car celle dont on trouve l'Hiſtoire Exod. XVI. précéda celle-ci d'un an entier: elle éclata dans le Deſert de *Sin*, avant leur arrivée au Mont Sinaï, le 15e jour du ſecond mois de la prémiere année de leur ſortie; & celle dont il eſt ici queſtion, arriva dans *Kibroth thaava*, vers la fin du deuxieme mois de la ſeconde année. Lorsque la prémiere ſédition arriva, ils n'eurent que pour un ſeul jour des Cailles ou des Sauterelles à manger; & à la ſeconde, ils en furent nourris pendant tout un mois.

Il eſt vrai qu'ils pouvoient avoir en Egypte une très grande abondance de Poiſſons, & même à très bon marché. Ils en tiroient de la Méditerrannée, de la Mer-Rouge, & du Nil même. Voici ce qu'en dit *Diodore de Sicile* L. I. *Le Fleuve*, (c'eſt à dire le Nil, *fourniſſant une grande abondance de Poiſſons, ſur-tout après ſon débordement, on fait ſecher les plus petits.* Aujourd'hui même, ſelon *Proſper Alpinus* (*Medicin. Ægyp.* Lib. I. c. 10.) *on trouve en Egypte, dans les endroits les plus proches de la Mer, une abondance de toutes ſortes de Poiſſons & de la meilleure Eſpece; les Egyptiens les mettent dans le ſel, & c'eſt-là leur principale nourriture.* Ces Poiſſons qui naiſſent dans le Nil, quoique gras & d'un goût excellent, paſſent pour être très mal-ſains, parce que ce Fleuve n'a que de la boue dans ſon lit au-lieu de cailloux; & ſon cours d'ailleurs n'ayant pas beaucoup de rapidité, ni de mouvement, ſon eau eſt néceſſairement toujours bourbeuſe & pleine de limon.

Le Texte nous prouve que les Egyptiens avoient dans leurs Jardins toutes les Plantes & les Fruits néceſſaires à l'uſage, & propres à flater le goût. Nous avons outre cela un Livre excellent, qui nous inſtruit aſſez là-deſſus; c'eſt celùi de *Proſper Alpinus, ſur les Plantes d'Egypte.*

Le mot *Kiſchyim*, qui ſe trouve au v. 5. ſignifie des *Concombres*, ſelon la plupart des Interpretes; & le mot *Abatichim*, qui ſuit immédiatement après, veut dire des *Melons.* Les *Septante* ont traduit ces deux Eſpeces de fruit par σικύους καὶ πέπονες. Il faut remarquer, que l'on ne doit pas entendre ici les Concombres & les Citrouilles ſi communs en Europe, & dont les Orientaux uſent moins pour ſe nourrir eux-mêmes, que pour engraiſſer les Cochons: ici il s'agit de toutes les ſortes de fruits délicats du genre des Concombres, car les Anciens avoient coutume d'exprimer généralement toutes les Plantes de cette Eſpece par σικύους καὶ πέπονες, σικύους καὶ μηλοπέπονες, *Concombres* & *Melons*; c'eſt ce que prouve *Saumaiſe* (*Hyle Iatr.* c. 35. pag. 37. & *in Solin.* p. 728.) qui cite ſur cela pluſieurs Auteurs, & entre autres *Palladius*, Auteur Grec qui a fait les *Eglogues Géorgiques.* Dans la ſuite des tems, l'on a attaché à ces noms des idées ou des caracteres particuliers. Selon *Columelle*, les *Concombres* ſont réputés mauvais & funeſtes (1). Aujourd'hui même on n'en fait pas grand cas, & il n'en paroît gueres ſur les tables, à moins qu'ils ne ſoient tendres, cueillis avant le tems & encore tout verts: c'eſt ce qu'on appelle en François des *Cornichons.* *Columelle* nous apprend encore, qu'autrefois *on préferoit en Italie les plus petits & les plus verts; & dans les Provinces, les jaunes ou les noirs.* Si nous admettons ici le mot de Concombre, (comme le demande abſolument l'Hébreu *Kiſchyim*, l'Arabe *Kattſæa*, & le Chaldaïque *Botſina*,) cette Eſpece à laquelle les Egyptiens donnent le nom de *Chate*, peut fort bien être rangée & compriſe dans la liſte. La Fig. A, repréſente ce *Concombre*, dont *Alpinus* fait ainſi la deſcrip-

(1) *Lividus at cucumis, gravida qui naſcitur alvo,*
Hirtus, & ut coluber nodoſo gramine tectus,
Ventre cubat flexo ſemper collectus in orbem,
Noxius exacuit morbos æſtatis iniquæ.

cription dans l'Ouvrage cité, p. 114. *Il eſt plus grand, moins dur, & d'une couleur differente du Concombre commun; il a les feuilles plus petites, plus blanches, plus molles, & plus rondes. Il produit un fruit fort different du nôtre; il eſt deux fois plus long, plus vert; l'écorce en eſt unie, molle, & égale par-tout. Il eſt d'un goût plus agréable, & d'une digeſtion plus facile. Les habitans des Païs où il croît, prétendent qu'il eſt ſalutaire à ceux qui en mangent, & qu'il eſt excellent pour le corps, ſoit qu'on le mange crû ou cuit.* Ce Concombre eſt le même que le *Cucumis Ægyptius rotundifolius* de *C. Bauhin*, le *Cucumis Ægyptius Chate* de *J. Bauhin*. Ce mot *Chate* a du rapport à l'Hébreu, & encore plus à l'Arabe.

Les *Melons* ſont beaucoup plus délicats que les Concombres. Ce mot a paſſé en uſage dans notre Langue, du Latin *Melones*, *Melopepones*, ou *Pepones*. *Saumaiſe* (*Hyl. Iatr.* p. 38.) prouve encore ici, que les anciens Grecs les appelloient σίκυοι σπερματίαι. Il ne paroît pas même que l'Antiquité les ait diſtingués du Concombre par le genre, mais par l'âge ou la grandeur. *Les Concombres ſont en abondance en Afrique, mais les plus grands ſe trouvent en Aſie; où ceux qui ont crû au-delà de la groſſeur ordinaire, ſont appellés des Melons.* Le mot Grec πέπων, ſignifie en général tout ce qui eſt tendre, délicat, de bon ſuc, & facile à digerer; de-là vient le proverbe, ὦ πέπων, en parlant d'un entretien doux, affable, humain, tel qu'on doit l'attendre d'un homme grave, qui a de l'âge & de l'expérience. Il eſt certain que les Anciens faiſoient beaucoup plus de cas des Melons, que des Concombres. C'eſt ce qui paroît encore par *Columelle* (1).

Voici ce que *Proſper Alpinus* (*Plant. Æg.* p. 115.) rapporte des Melons d'Egypte. *Les Egyptiens*, dit-il, *ont certains Melons differens des nôtres, il y en a qu'ils appellent* Abdellavi, *pour les diſtinguer des autres qu'ils nomment* Chajar. *A l'égard de ceux-ci, par rapport à l'uſage, ils ne ſont pas reputés exquis; ils ont moins de goût que les autres, & on remarque que le dedans en eſt trop mou. C. Bauhin* appelle ce Melon, *Melon d'Egypte*; & *J. Bauhin*, *Melon que les Egyptiens nomment Abdelavi.*

Mais on ne doit pas non plus paſſer ſous ſilence les *Anguries* ou *Citrouilles*, que les Iſraëlites regardoient comme un des fruits les plus délicats, & les plus capables d'exciter leur appétit. Voici ce qu'en dit encore *Alpinus* que nous avons cité ci-deſſus: *Il y a chez les Egyptiens des Anguries, qui ne different à la vue que par rapport à la grandeur. Elles ſont plus grandes que les nôtres, l'écorce en eſt plus jaune; elles n'ont en dedans que de la ſemence, & une eau extrêmement douce & agréable; l'on en boit pour étancher la ſoif, & pour appaiſer la trop grande chaleur de l'eſtomac, du foye, ou des reins. Les Turcs, les Egyptiens, & les Arabes, qui menent une vie voluptueuſe, font uſage de cette eau, pendant les grandes chaleurs de l'Eté: quelques-uns y mêlent un peu d'Eau-Roſe, de Muſc, & d'Ambre. On a coutume en Egypte d'en préſenter aux Etrangers, pour leur faire honneur.*

J'interpreterois volontiers ces deux mots קִשֻּׁאִים אַבַּטִּיחִים par des *Melons*, & des *Citrouilles*. La Fig. B. repréſente le *Melon* que les Egyptiens nomment *Abdellavi*. La Fig. C, Planche CCXCVIII, repréſente l'*Angurie* que *C. Bauhin* nomme *Citrouille*, & que les Botaniſtes reconnoiſſent pour le *Battecha* des Arabes, & l'*Abatichim* des Hébreux; ainſi que l'*Angurie des Indes*, ou le *Melon Aquatique* de *Tournefort*, eſt nommé par *J. Bauhin*, *Melon des Indes ou Patheca, reſſemblant à la Citrouille.* Les Botaniſtes diſtinguent par leurs Caracteres, les differentes Eſpeces de ce fruit: ſavoir, le *Concombre*, Fig. D; le *Melon*, Fig. E; la *Citrouille*, (*Pepo*) Fig. F; la Citrouille nommée *Melopepo*, Fig. G; l'*Angurie*, autre Eſpece aſſez ſemblable au *Melon* ou au *Melopepo*, Fig. H.

(1) *Atqui ſub trichila manantem repit ad undam,*
Labentemque ſequens nimio tenuatur amore
Candidus, & fœtæ tremebundior ubere Porcæ,
Mollior infuſo calathis modo lacte gelato,
Dulcis erit, riguoque madeſcit luteus arvo,
Et feret auxilium quondam mortalibus ægris.

PLANCHE CCXCIX.

Le Nénufar, le Porreau.

PArmi les Plantes délicieuſes d'Egypte, dont les Iſraëlites ſe rappellent le ſouvenir, il eſt fait mention du *Hatſir*. *Onkelos* a traduit ce mot par *Crathe*, qui a du rapport au mot Grec Κορσίον, Κορσέον, nom que les Egyptiens donnoient à la racine du *Lotus* ou *Lotier*, qui eſt une ſorte de Plante qui croît en Egypte dans les Marais, & dont on faiſoit tant de cas en Egypte & en Afrique du tems des Romains, qu'on la trouve ſouvent repréſentée ſur des Médailles d'Egypte. On l'eſtimoit auſſi beaucoup en Italie, où elle étoit connue ſous le nom de *Feve Grecque*. Voici comment *Pline* parle de cette Plante, L. XVI. c. 30. *Le Lotus, ou la Feve Grecque porte un fruit que les Latins appellent* Lotos; *ce fruit, quoiqu'il ſente le ſauvage, n'eſt pas deſagréable; il eſt preſque de la nature de la Ceriſe.* La Feve Grecque cependant étoit conſacrée aux Dieux, & dans *Homere*, il eſt dit que le *Lotus eſt la prémiere des Plantes qui naiſſent ponr le plaiſir des Dieux*, Il. XXII. *Alpinus*, *Plant. Ægypt.* p. 103. dit que cette Plante eſt la même que le *Nénufar blanc*; & par conſéquent elle croît non-ſeulement en Egypte & en Italie, mais auſſi dans nos Climats, malgré la rigueur du froid. Il aſſure de cette derniere, que *les Egyptiens pendant les chaleurs de l'Eté en mangent les tiges toutes crues avec la tête, qu'elles ſont humides, propres à humecter & rafraichir, & qu'ils les appellent Razelnil.* Il eſt bon de remarquer ici en paſſant, le rapport qu'il y a entre ce terme Egyptien, & le mot Hébreu *Hatſir*. Les anciens Ecrivains diſtinguent un *Lotus* Herbe, & un *Lotus* Arbre. Il n'eſt pas de notre ſujet d'entrer dans le détail des differentes eſpeces de l'un & de l'autre, ſur-tout n'étant pas tout à fait certain que le *Hatſir* doive ſe prendre abſolument pour le *Lotus*. Il y en avoit une Eſpece, dont les Egyptiens préparoient une boiſſon. *Pline*, (& avant lui *Polybe* & *Cornelius Nepos*) rapporte L. XIII. c. 17. *que l'on en fait un Vin ſemblable à du Vin miellé, mais que Nepos prétend que cette boiſſon ne paſſe pas dix jours ſans ſe gâter. Nepos dit auſſi*, ajoute-t-il, *que les graines étant froiſſées & pilées, on les mêle avec de l'Alica, & on la conſerve dans des tonneaux.* Quoi qu'il en ſoit, il y a beaucoup d'apparence que *Hatſir* ne ſignifie pas *Porreau*, mais une certaine plante d'Egypte d'un goût délicat. J'ai donné, Planche CIII. la figure d'un *Lotus* ou *Lotier*, Arbre; & je donne ici, Fig. I. celle du *Nénufar blanc, de la grande Eſpece* (*Nymphæa alba major C. B.*) avec ſes Caracteres en marge. Enfin à la Fig. K. le *Porreau* ordinaire avec ſon Caractere, *Porrum commune capitatum, ſive ſectivum, latifolium C. B.* πράσον κειρόμενον *vel* καρτὸν *Theophr. Cauſ.* II. 20. III. 21. Remarquez que cet adjectif καρτὸν (*karton*) a en effet du rapport au Chaldéen *Crathe*.

NUMER. Cap. XI. v. 4. 5.
Nymphæa. porrum.

IV. Buch Mosis Cap. XI. v. 4. 5.
Zwiebeln, Lauch.

I. G. Puz sculps.

NUMER. Cap. XI. v. 4. 5.
Cepa, Allium.

IV. Buch Mosis Cap. XI. v. 4. 6.
Zwibel, Knoblauch.

I. G. Pinz sculps.

PLANCHE CCC.

L'Oignon, l'Ail.

LE Catalogue des productions délicieuſes d'Egypte finit par le *Betſalim* & le *Schumim*, en François *Oignon* & *Ail*, & en Allemand *Zwibelen* und *Knoblauch*. A l'égard de ces deux Plantes, on ne peut pas douter qu'elles n'ayent été fort eſtimées en Egypte; & même déifiées, ſi l'on en croit *Pline* & *Juvenal*. Le prémier rapporte, L. XIX. c. 6. *que les Oignons & les Aulx étoient compris parmi les Dieux des Egyptiens, & qu'ils les prenoient à témoin dans leurs plus grands ſermens.* (1) Quelqu'un pourroit demander ici, s'il eſt probable qu'il ait été permis aux Iſraëlites de profaner ou de manger les Dieux des Egyptiens? Mais *David Le Clerc* (*Quæſt. Sacrar.* XV.) fait voir que *Pline* & *Juvenal* ſe ſont trompés à cet égard; que les Prêtres à la vérité s'abſtenoient ordinairement de manger des Oignons, & des Aulx; mais que le Vulgaire n'en faiſoit pas de même. *Diodore*, L. I. p. 80. raconte qu'*il y avoit certaines ſortes de Lentilles, de Feves, de Fromages, ou autres alimens, dont les Prêtres ne goûtoient jamais, quoiqu'ils fuſſent abondans en Egypte.* Il eſt certain que les Juifs, aujourd'hui même, ſont encore extrèmement friands de l'Ail. Voy. *Wagenſeil*, *Gebrauch des Chriſtenbluts*, p. 50. Il eſt auſſi à propos de remarquer, que les Oignons d'Orient ſont beaucoup plus excellens que les Oignons & les Aulx de notre Europe; de même qu'en Italie ils le ſont beaucoup plus qu'en Suiſſe. On n'a qu'à lire ce que *Brown* (*Travels* p. 42.) rapporte des *Oignons de Theſſalie*, & ce que *La Loubere* (*Deſcription du Royaume de Siam* p. 59.) dit auſſi de ceux des Indes. Enfin, à l'égard du mot *Schum*, ou du Chaldéen *Thum*, Mr. *Le Clerc* (*Comm. in h. l.*) montre manifeſtement que c'eſt de-là qu'eſt dérivé le mot Grec θύμος, qui ſignifie *Oignon ſauvage*;, & par-là il tire d'embaras bien des Interpretes, mais principalement *Saumaiſe* qui s'eſt donné beaucoup de peine (*in Solin.* p. 907.) pour trouver l'origine de ce mot.

A l'égard des Oignons dont il eſt parlé ici, je panche à croire que c'eſt le *Cepe Aſcalonica* de *Matthiole*, nommé vulgairement *Eſchalote*, qui eſt excellente toute crue dans les viandes, & qu'à cauſe de cela les Francs appellent en Orient des *Appétits*. Voy. la Fig. L. avec les Caracteres de l'Oignon à la bordure.

J'ai choiſi parmi les Aulx, celui auquel *C. Bauhin* donne le nom de *Allium ſativum, ſive Alliopraſum caulis ſummo circumvoluto.* Quelques Auteurs le nomment encore ὀφιοσκόροδον, & les Turcs en font grand cas. Voyez la Fig. M.

(1) Voici comme en parle *Juvenal*, Sat. XV.

Quis neſcit, Voluſi Bithynice, qualia demens
Ægyptus portenta colat - - - - -
Porrum & Cæpe nefas violare & frangere morſu.
O ſanctas Gentes, quibus hæc naſcuntur in hortis
Numina!

FIN DU TOME III.